This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

G7 G

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LES

HÉRÉTIQUES

D'ITALIE

I

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES

HÉRÉTIQUES

D'ITALIE

DISCOURS HISTORIQUES

DE CÉSAR CANTÙ

TRADUITS DE L'ITALIEN

PAR ANICET DIGARD ET EDMOND MARTIN

SEULE TRADUCTION AUTORISÉE, REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR

> A Deo credita sunt illis eloquia Dei. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? Numquid incredulitas eorum fidem Dei evacuabit? Absit.
> (Epist. B. Pauli *ad Romanos* cap. III. 2, 3.)

★

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉFORME

SCOLASTICAT - SOC. DE

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE L'ABBAYE-SAINT-GERMAIN, 15

1869

160

PRÉFACE.

AUX LECTEURS SÉRIEUX.

Dans les travaux historiques qui ont été les délices et aussi les dures épreuves de ma longue carrière d'auteur, j'ai toujours donné une grande place à l'histoire religieuse, persuadé qu'on ne peut se former une idée claire et complète des temps et des hommes, sans savoir ce qu'ils croient, ce qu'ils craignent, ce qu'ils espèrent relativement aux choses surnaturelles. C'est surtout dans mon *Histoire des Italiens*, que j'ai cherché à mettre en lumière les vicissitudes du catholicisme, qui eut toujours dans notre pays son trône et son chef : je l'ai fait tout particulièrement pour l'époque où il eut à subir les déchirements de la Réforme.

Nos historiens, préoccupés de la politique proprement dite, n'ont fait que glisser sur le côté religieux de la Réforme : ils esquissent l'affaire des indulgences, les diatribes de Luther; l'excommunication lancée par Léon X, le concile de Trente, mais ils ne se sont pas occupés davantage d'un fait qui cependant remuait la société jusque dans

ses entrailles. La vulgaire habitude de dire une chose parce qu'elle a déjà été dite, fait répéter tous les jours, d'après Voltaire, que le peuple italien, spirituel avant tout, occupé d'intrigues et de plaisirs, ne prit aucune part aux bouleversements de cette époque.

Tout au contraire, certains auteurs ecclésiastiques, de ce ton plaintif et désolé qui semble chez eux la note habituelle, exagèrent l'étendue du péril : s'attachant seulement à défendre l'Église établie, ils ne reconnaissent dans les hérétiques que des âmes perdues, dignes d'exécration et non d'étude; et, comme ils n'admettent ni bonne foi ni erreur excusable, ils ne voient dans les rigueurs exercées contre eux que le juste châtiment de la perversité et de la rébellion.

De nobles caractères, des intelligences brillantes, des convictions passionnées qui se heurtent et disputent pour arriver à la possession de la vérité; des générations entières, s'agitant sous l'empire d'une loi morale qui n'est autre que le besoin d'éclairer les croyances et de réformer les actions, offrent cependant un spectacle solennel, et surtout un enseignement utile pour des temps où les intérêts matériels ont tout envahi. Plus j'ai étudié cette époque de la Réforme, et plus je lui ai trouvé de ressemblance avec la situation actuelle.

Lorsque, au quinzième siècle, des flots de lumière se répandirent subitement sur le monde entier, les hommes crurent voir s'ouvrir devant eux des horizons inconnus, et renversèrent le droit ancien sans réussir à en édifier un nouveau. Alors comme aujourd'hui, les partis en présence se poursuivirent à outrance sur le terrain de la morale, comme dans la sphère de la foi et dans le domaine de l'intelligence; ils échangèrent entre eux des qualifications d'autant plus propres à enfanter des haines implacables qu'elles sont générales et vagues; ils déguisaient des calculs égoïstes sous des phrases sympathi-

ques; ils s'efforçaient de donner à des paroles vaines l'autorité des faits, et à de simples formules la valeur d'arguments solides. Alors on proclamait bien haut la liberté de conscience, comme on proclame de nos jours la liberté politique sans la vouloir loyalement, et souvent même sans la comprendre; alors aussi on substituait la manie des innovations subites à l'amélioration progressive des institutions, l'opinion au droit, la violence à la persuasion.

Spectateurs non inactifs d'une crise toute semblable, nous sommes en position de mieux apprécier celle d'alors et de juger ses accusations, les griefs échangés, la gloire et l'infamie prodiguées par caprice et à contre-sens. Il y a là un point de vue tout nouveau pour étudier l'histoire d'Italie et en même temps l'histoire de la pensée indépendante. Mais si l'on considère le grand nombre de travaux entrepris sur la Réforme dans différents pays, et toujours par des écrivains non catholiques (A), on serait tenté de croire que ce thème ne peut être utilement développé qu'au profit de la négation hétérodoxe.

L'orgueil de notre temps, qui nous fait nier tout ce que nous ne comprenons pas, et sous l'empire duquel nous nous croyons dispensés de faire effort pour comprendre; la répugnance à subir une autorité quelconque, et surtout l'autorité sacerdotale; les applaudissements qui ne manquent jamais aux mouvements subversifs; ceux qu'on obtient en provoquant le scandale et en se faisant l'écho de la foule; la prédominance de l'opinion sur la conscience; le désaccord en tout, excepté quand il s'agit de ruiner la foi qu'on n'a pas, et de combattre des doctrines qu'on ne connaît point ou qu'on connaît mal: tout cela explique l'antipathie que soulève la cause qui a triomphé en Italie. Cette antipathie peut s'étendre jusqu'à l'historien.

D'ailleurs une société idolâtre d'elle-même, et qui se

persuade facilement que pour elle le progrès consiste à renier et à insulter son passé, considérera non-seulement comme inopportune, mais encore comme insensée cette revue rétrospective de la théodicée de nos pères, cette vieillerie bonne pour un musée; et elle traitera de rétrograde digne seulement de compassion celui qui songe à réveiller des discussions oubliées.

Oubliées! mais n'est-ce pas aussi une lutte d'idées qui éclata autrefois entre les Grecs et les Perses, entre les métropoles et leurs colonies, entre la monarchie et la république, entre l'épée et la crosse? Oubliées! mais, comment le dire, aujourd'hui qu'on fait tant d'efforts et qu'on prodigue tant d'argent pour la propagande des doctrines hostiles au catholicisme? comment le prétendre, lorsqu'on entend tous les jours dans les cafés comme dans les parlements agiter les problèmes les plus ardus et les plus élevés de la foi, de la constitution de l'Église, et discuter l'influence qu'elles peuvent avoir sur la vie sociale. Il n'y a pas longtemps qu'une attaque dirigée contre le plus grand de tous les êtres considéré dans le temps où il avait revêtu notre humanité, réveillait, et les consciences craignant Dieu, et les consciences téméraires. La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ est devenue une question à l'ordre du jour.

Il est vrai que toutes ces questions avaient bien plus d'importance et de retentissement, lorsque les intelligences s'appliquaient de préférence à l'étude de Dieu, de l'âme et de la destinée humaine, et lorsqu'on reconnaissait non-seulement la sainteté, mais la beauté sublime de la rédemption, du repentir et de l'amour. C'était là qu'on trouvait des inspirations pour agir et des motifs pour s'abstenir; de là naquirent les sectes, et c'est à cette source que les partis puisaient leurs ardeurs pour la lutte : en un mot toutes les études comme toutes les méditations roulaient sur les maximes

éternelles, aussi mystérieuses que les abîmes de la conscience.

Ces temps sont loin de nous, mais nos contemporains eux-mêmes, bien qu'indifférents au travail intime de l'âme, ne peuvent nier que chez l'homme le besoin de croire soit aussi impérieux que celui de raisonner. Et puis, quelle grande question peut-on aborder sans éclairer et raffermir les principes? Qu'est-ce que le droit? Quels rapports ont les individus entre eux et avec la société? Où finit le domaine de la raison, et où commence celui de la foi? quelle part doit-on faire à l'indépendance individuelle, quelle part à l'autorité? comment et pour quelle fin sommes-nous dans ce monde? comment devons-nous nous conduire ou être conduits, si ce monde a été créé et est encore gouverné par un être supérieur à nous.

Toutes ces questions se tiennent, et le problème religieux se retrouve au fond de tous les problèmes contemporains, là même où il apparaît le moins : il se réalise dans l'ordre des faits, de façon à montrer que le péché originel fait la légitimité des gouvernements, et que les mauvais instincts justifient le droit de punir et l'existence des armées. Le libre arbitre et la fatalité, voilà les pôles entre lesquels roulera éternellement la philosophie aussi bien que la théologie.

Quand un éloquent sophiste prêcha un état de nature contraire et tout à fait opposé à l'état social; quand il dit : « L'homme est né bon, et la société le pervertit; » en renversant l'ordre théologique, il renversa aussi l'ordre politique et enfanta la révolution.

Plus le flot révolutionnaire monte, et plus il bat en brèche les digues de l'autorité; mais le sentiment nous révèle confusément, l'intelligence nous fait voir clairement et l'expérience nous affirme que la société a besoin pour subsister ou de la foi ou de la force. Affaiblir les croyances,

c'est affaiblir l'homme lui-même, c'est remplacer la voix de la conscience par le despotisme des ordonnances; c'est employer les menaces, la prison, la force armée, les impôts, les serviteurs de l'État, pour faire que l'homme subisse, en le maudissant, un joug qu'auparavant il subissait avec l'obéissance de l'amour ou du moins avec résignation.

En vérité, aujourd'hui, tandis que la vie des peuples se transforme, et qu'au milieu des souffrances qui en résultent le temps nous manque pour y penser, l'homme se détache des idées élevées pour se laisser glisser dans le domaine de la matière et au courant des choses du jour. Insatiable de tout ce qui exalte et enivre, affolé de progrès matériels, il dédaigne toute innovation qui ne se traduit pas en espèces sonnantes ou en plaisirs. En conséquence, à l'hérésie qui nie et proteste a succédé l'hérésie qui ignore et ne distingue plus. Quel homme de nos jours a quelque expérience de la vie spirituelle? Qui dispute encore sur la question de savoir si c'est la foi, ou si ce sont les œuvres qui nous sauvent? si Dieu dans le sacrement de l'autel se trouve en substance ou à l'état de symbole? Le dogme est considéré non plus comme l'essence de la religion, mais comme une explication, une sorte de formule que s'est donnée à elle-même notre raison, avide de voir clair dans ce que tout le monde sent, mais mettant toujours au-dessus des croyances l'indépendance de l'esprit individuel. Même pour les bons, la foi est déjà moins une qualité intérieure et surnaturelle que la règle extérieure de la vie; et je ne parle pas de ceux qui non-seulement bannissent de l'ordre naturel ce qui est au-dessus des sens, mais encore en nient la possibilité.

Combien, même parmi les personnes instruites, possèdent à peine quelques notions générales, indéterminées, obscures, peu respectueuses même sur les divergences doctrinales entre les Catholiques et les Protestants! En

Italie il est facile de reconnaître la cause principale d'un pareil état de choses; la nation, avant les déchirements actuels, était tout entière catholique, et par conséquent à l'abri des controverses; mais aujourd'hui ceux-là mêmes qui ont le devoir de poursuivre ce genre d'études ne cultivent pas suffisamment, soit la science des sources en ce qui concerne la lettre (*philologie biblique, critique, herméneutique*), soit la science des principes (*apologétique, dogmatique, catéchèse, pédagogie, liturgie, art, droit, morale*), soit celle des faits (*archéologie, histoire*), ou celle des symboles.

Comme les esprits frivoles bavardent chaque jour sur les grands sujets avec une témérité égale à leur ignorance, les vrais savants, ne se trouvant pas en face d'adversaires sérieux, dédaignent de descendre dans la lice, et laissent ainsi aux premiers l'honneur ou plutôt le vain plaisir de se glorifier d'une fausse victoire. De ce train nous arrivons à considérer comme un mérite l'indifférence, c'est-à-dire non-seulement le droit réciproque pour chacun de penser à sa fantaisie, mais encore le dégoût de toute investigation sérieuse, ou l'ironie qui raille toute conviction profonde. Et pourtant la source de tout sentiment chrétien est dans les dogmes.

On prétend que les controversistes soulèvent plus de doutes qu'ils n'en dissipent.

A dire vrai, pour celui qui n'a jamais conçu ou jamais entendu d'objections contre la religion de sa mère, tout livre qui traite de semblables objections devient un péril, et la réfutation, quelle qu'elle soit, peut lui laisser une impression dangereuse; aussi, bien des gens voudraient que le devoir du chrétien se bornât à croire et à vénérer. Heureux celui qui a reçu le don de cette foi naïve! Mais il y a longtemps que Tertullien disait : « La vérité n'a à rougir de rien, si ce n'est de n'être point connue. » Tous les Pères ont soutenu que la religion doit redouter non pas l'investigation loyale, mais l'ignorance et l'erreur, et

les plus grands saints ont franchement révélé les objections qui provoquent la controverse et en font jaillir la lumière. S'il est bon que le grand nombre vive dans une croyance naïve, après avoir puisé dans une première éducation la vénération pour ce que l'Église enseigne, combien d'autres ont le devoir de montrer qu'ils en ont exploré les fondements avec cette docilité raisonnée que l'Apôtre recommandait, et cela en unissant la science à la discussion, l'examen à l'obéissance ?

A notre sens il n'y a plus de société civile bien cimentée, là où l'on a des opinions, non pas des croyances; et le mépris des idées religieuses est un symptôme effrayant pour l'avenir moral d'un pays : car, une fois le sentiment de l'idéal oblitéré, il ne reste plus que l'empirisme et la soif des satisfactions basses, précaires et serviles. Là où l'idée religieuse languit, il faut la raviver en la discutant publiquement à l'égal des autres intérêts qui agitent le monde, et là où on se livre à des déclamations hostiles, comment pourrait-on voir une pierre de scandale dans l'exposition que les fidèles font de la vérité? Maintenant donc que s'accroît le contact avec les dissidents, il importe de ne pas être pris au dépourvu sur les controverses dogmatiques, et de ne pas croire qu'il suffise de mépriser l'attaque et de maudire l'assaillant. Il faut connaître et défendre les grandes vérités, quand l'ignorance les obscurcit, quand la malice les renie, et quand les passions les travestissent.

Dans un temps où il nous fallut subir d'autres tyrannies, alors que n'avaient point cours sur le marché les mots de liberté, de patrie, de nationalité, nous ne nous sommes point lassé de les répéter jusqu'au jour où ils sont devenus à la mode; mais, hélas ! comme la mode, ces grands mots se sont altérés, et en sont venus à avoir une signification toute contraire. Nous, aujourd'hui, nous voulons redire les mots de conscience, de foi, d'avenir,

de salut, de justification, et peu nous importe si, parmi ceux qui les ont désappris, il s'en trouve qui, plus que tous les autres, devraient les connaître et les enseigner.

Mais la vérité, elle aussi, a des sectateurs passionnés qui lui donnent ce caractère d'exagération dont devraient être mieux préservées, ce semble, les causes dans lesquelles on a la conscience de sa propre force. On prétend parfois que les ecclésiastiques devraient seuls discuter les questions où il est impossible à des laïcs de conserver cette exactitude que n'observent pas toujours les maîtres de la science divine, et on rappelle que les fils d'Abinadab ne doivent pas mettre la main à l'arche, alors même qu'elle chancelle.

Lorsque tant d'hommes du monde se permettent de rire des dogmes et des rites, et de donner des avis à ceux qui en sont les dépositaires, pourquoi serait-il moins convenable aux laïcs de se charger de les défendre? Au contraire, leur impartialité paraît d'autant plus grande, qu'aucune espérance terrestre ne les attache au pouvoir qu'ils soutiennent, qu'aucun caractère spécial, qu'aucune éducation déterminée ne les obligent ou ne les engagent à professer des vérités impopulaires. Ils ne sont pas non plus enchaînés par cet esprit de corps qui ruine les associations, parce que, avec la crainte de les discréditer, on excuse ou on masque les erreurs, au lieu d'éliminer les éléments corrompus.

Quand le sénateur Flaminius Cornaro envoya à Benoît XIV son *Histoire des Églises vénitiennes*, le pape, en le remerciant de cet envoi, ne l'exhortait pas seulement à continuer ses doctes recherches; mais encore il lui manifestait le désir qu'il avait de voir d'autres laïcs s'y appliquer également, selon les exemples anciens de saint Justin, d'Athénagore, d'Arnobe, de Didyme, de Lactance, de Prosper d'Aquitaine, de Severinus Boëtius, de Cassiodore, d'Evagrius; et, dans une époque récente, de Fiorentini, de

Buonarotti, de Sigonio, de Masini, de Zani, de Cappello, du procurateur Justinien, de Diedo, de Morsini, de Loredano, de Laura Quirini, de Secondini, de Maffei et de tant d'autres (B).

Peut-être on dira que c'est une excuse que nous préparons pour nos erreurs et nos inexactitudes, et Dieu sait dans combien de fautes nous pourrions tomber ! Mais nous nous sommes efforcé d'exposer toujours avec précision la vérité telle qu'elle est définie par l'Église, aux décisions de laquelle nous nous soumettons sans réserve, en déclarant bien haut que les doutes que nous exprimons ne sont autre chose que des interrogations respectueuses, et que nous sommes prêt à rétracter toute proposition entachée d'erreur ou de témérité, aussitôt que l'autorité nous en aura dûment averti.

Notre sujet eût pu à chaque pas nous entraîner au style ascétique; mais nous serions trop exposé aux railleries d'une société qui calcule et ne sent plus. Nous ne ferons pas non plus un travail d'apologie et de panégyrique ; mais nous procéderons avec la sincérité qui nous est habituelle. L'institution ecclésiastique se trouve mêlée (et autrefois elle le fut davantage) aux choses d'ici-bas, de telle façon qu'elle a contracté à leur contact quelque souillure; elle a dû se servir des moyens de la sagesse mondaine pour assurer sa propre indépendance ; elle est dirigée et gouvernée par des hommes, auxquels le Christ a bien promis l'infaillibilité dans les décisions, mais non pas l'impeccabilité dans les actes. Et comment en serait-il autrement, puisque les anges eux-mêmes dans le ciel ne furent pas impeccables, puisque le premier homme dans le paradis terrestre et Pierre aux côtés de Jésus ne le furent pas davantage?

Nous ne voulons ni dissimuler les égarements, ni les exagérer; nous savons qu'aux papes est dû l'hommage de la vérité tout entière; et si plusieurs fois il nous ar-

rive d'adoucir par des explications ce qu'il est de mode aujourd'hui d'envenimer par le sarcasme, nous serons le premier à déplorer les abus qui furent l'occasion ou la force des schismes.

Nous avons cru qu'il était de notre devoir de connaître les controverses capitales de notre temps, touchant les origines du christianisme et la prétendue formation des livres canoniques et des dogmes; outre la *Vie de Jésus* de Strauss et celle de Renan, outre les *Évangiles* d'Eichthal, nous n'avons pas négligé de lire l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Église*, par M. E. de Pressensé; l'*Histoire du Christ* d'Ewald; les *Études historiques et critiques sur l'origine du christianisme*, par A. Stop; l'*Histoire élémentaire et critique* de Peyrat; nous avons suivi les études critiques de l'école de Tubingen, les essais composés par les Anglais disciples de Colenso, et les discussions si multipliées de Jowel sur les Épîtres de saint Paul; celles de Milman sur le christianisme latin; celles de Witt sur la doctrine et l'école d'Alexandrie; enfin celles de Baur sur le Christianisme et l'Église chrétienne, etc.....

Mais après avoir replacé le christianisme face à face avec l'histoire, avec la raison, avec les consciences, après l'avoir interprété avec toute liberté d'esprit, nous nous sommes senti confirmé dans notre respect pour la tradition catholique. Nous avons puisé dans nos études de nouveaux motifs pour être convaincu que l'organisation actuelle de l'Église est excellente, soit pour modérer comme il convient la souveraineté du petit nombre, tout en donnant aux masses l'esprit de subordination, soit pour procurer aux hommes la plus grande dose possible de bonheur; nous entendons ce bonheur qui sait faire céder les volontés, non à la contrainte, mais à la douceur d'une morale persuasive. Nous sommes également convaincu que le principat sacerdotal, qui est le pouvoir le

plus antique, est aussi le plus vénérable et le plus généreux; qu'il est la clef de voûte de l'édifice social et la sauvegarde de la liberté pour les nations, parce qu'aux bouleversements sociaux il peut opposer l'unique force capable de les arrêter, la conscience.

La religion ne touche pas seulement à la partie sentimentale de l'homme; elle embrasse l'homme tout entier; bien plus, toute la société; et les mœurs, la législation, la vie domestique et la vie politique en reflètent la douce influence : en résumé, elle est l'expression la plus profonde de la conscience de l'humanité à une période donnée. Voilà pourquoi toute religion est une histoire, et la nôtre en particulier est une de celles dont la connaissance importe le plus à l'humanité; on ne peut bien la comprendre dans un siècle sans remonter au précédent. Aussi nous avons dû nous reporter au berceau du christianisme, non-seulement pour y découvrir le principe divin de la civilisation moderne, la garantie du droit commun, la base des législations nouvelles, le lien social des peuples, la règle des consciences, mais encore pour y voir l'affermissement et le développement des vérités traditionnelles avec le germe des erreurs qui grandiront plus tard, au douzième et au seizième siècle, sur lesquels nous nous arrêterons de préférence.

Comme nous aurons à parler des personnes et des faits dont nous avons traité plus d'une fois dans nos précédents ouvrages, le lecteur voudra bien nous permettre de nous servir parfois des mêmes expressions; toutefois, le but différent de ce travail demandait des procédés nouveaux; et si, dans d'autres écrits, nous avons employé de préférence les aperçus synthétiques et les tableaux d'ensemble, dans celui-ci nous aurons souvent recours à la biographie et aux récits anecdotiques.

Laissant de côté cette phraséologie, si en vogue de nos jours, qui annihile la réalité, confond les formes et

répand ainsi dans le livre le ton superficiel et évasif du journal, nous nous efforcerons de peindre les hommes avec leurs passions, avec leurs vertus, avec leurs vices, sans en faire ni des anges, ni des démons. Nous ne manquerons jamais aux convenances que se doivent entre elles des créatures déchues et faillibles, bien que nous n'espérions pas la réciprocité de la part de ceux qui, habitués dès l'enfance à ne voir la vérité qu'à travers le prisme du parti pris, traitent comme un préjugé ce qui heurte leurs propres préjugés.

N'est-ce pas tomber dans l'un de ces préjugés que de jeter à la face d'un écrivain qui traite de matières religieuses, les reproches d'ignorance, d'*illibéralisme* et d'intolérance? Quant au premier reproche, nous l'acceptons. Il est vrai cependant que, pour diminuer cette ignorance, nous avons consacré nos veilles pendant bien des années à recueillir des notions et des faits en partie nouveaux, en partie disséminés dans des ouvrages difficiles à aborder; et que nous avons eu recours à l'expérience de ceux (et ils sont rares en Italie) qui prêtent aide et conseils à l'homme d'étude.

Aimons-nous la liberté? Nos livres et notre vie tout entière sont là pour répondre bien haut, et la meilleure preuve de notre attachement pour elle, c'est de ne l'avoir point reniée, même en voyant les honteux triomphes de ceux qui l'ont traînée dans les bouges de la prostitution ou sur les tréteaux des charlatans.

Quant à l'intolérance, nous n'en fûmes jamais soupçonné, même par nos ennemis, bien au contraire; et l'affligeant spectacle donné par ces ecclésiastiques dont les emportements ont fait inventer l'expression de haine théologique, nous rendra attentif à maintenir notre dignité, tout en respectant celle de nos adversaires. L'Église veut que nous les considérions comme des frères en Jésus-Christ, que nous gardions l'espérance de les voir un jour

réunis à nous, dès ici-bas, dans un même bercail, et plus tard dans le ciel, pour contempler ensemble la lumière dans son essence, et toutes les vérités dans leur centre, c'est-à-dire en Celui qui seul ne peut ni nous tromper, ni se tromper.

CÉSAR CANTU.

Rovato, octobre 1865.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

A LA PRÉFACE.

(A) — Parmi les œuvres récemment publiées concernant la Réforme en Italie, nous pouvons citer les suivantes :

TH. MAC CREE, *Histoire de la Réforme en Italie, ses progrès, son extinction.* Édimbourg, 1827. Chaleureux protestant d'Écosse, il dit que « les écrivains catholiques se sont entendus pour dissimuler un sujet aussi pénible que délicat; et pour montrer ces mouvements comme faibles et passagers, accueillis seulement par un petit nombre de gens séduits par l'amour de la nouveauté. » On peut considérer comme la continuation de cette histoire jusqu'à nos jours l'ouvrage intitulé *das Evangelium in Italien* de Léopold Witte. Leipsig, 1861. D'Aubigné, dans son *Histoire de la Réformation*, s'occupe encore beaucoup de ce sujet; mais il le traite en fanatique , et son ignorance perce en beaucoup trop d'endroits; il fait une distinction entre les principes de la réforme et ceux du protestantisme, qu'il envisage pourtant comme une suite immédiate de la première.

KERKER, *Die kirchliche Reform in Italien unmittelbar vor dem Tridentium*, dans la Revue allemande intitulée *Theologische Quartalschrift* de Tubingen, année XLI, 1859.

M. YOUNG, *The life and times of Aonio Paleario, or a history of the Italian reformers in the XVI century; illustrated by original letters and unedited documents.* London, 1860. Deux gros volumes.

F. C. SCHLOSSER, *Leben des Peters Martyr Vermili.* Heidelberg, 1809.

EDWARD BRIDGE, vicaire de Manaccan dans le comté de Cornouailles : *A voice from the tomb of P. Martyr against popery*, 1840.

Dr. C. SCHMIDT, prof. de théologie à Strasbourg : *Peter Martyr Vermigli Leben und ausgewählte Schriften.* — Elberfeld, 1858.

C. H. SIXT, P. P. *Vergerius papstlicher Nuntius; eine Reformations geschichliche Monografie, u. s. w.* Brunswich, 1856.

FERDINAND MEYER, *Die evangeliche Gemeinde in Locarno; ihre Auswonderung nach Zürich, und ihne weitern Schicksale.* 2 vol. Zurich, 1836.

EYNARD, *La Réforme à Lucques et les Burlamaki.*

GIBBING, *Trial and martyrdom of Carnesecchi*. Dublin, 1856. Il se procura le procès original en 70 feuilles au collége de la Trinité à Dublin, manuscrit que le dernier duc de Manchester avait acquis à Paris, où, au temps de l'occupation de Napoléon Ier, beaucoup de documents concernant l'inquisition furent apportés de Rome. Il promet de publier aussi le procès de frère Fulgence Manfredi, du temps de Paul Sarpi.

G. HEYNE, *Ueber die Verbreitung der Reformation in Neapel*, avec des notices extraites des archives de Simanca. On trouve cet article dans la revue allemande intitulée *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* de l'année 1847, vol. VIII, pag. 545.

ROBERT TURNBULL, *The times, life and writings of O. Morata*. Boston, 1846.

JULES BONNET, *Vie d'Olympia Morata;* 3e édition. Paris, 1856.

SEE, *Some memorials of Rénée of France*. Londres, 1859.

C. SCHMIDT, *Celio Secondo Curione*, dans le recueil allemand *Zeitschrift für die historische Theologie* de C. W. Riedner, 1860, dans lequel on trouve d'autres documents concernant l'Italie.

C. T. KIND, *Die Reformation in den Bisthümern Chur und Come, dargestellt nach den besten ältern und neuen Hülfsmitteln*. Coire, 1858.

On peut rattacher à cet ouvrage un article de J. Andr. von Sprecher inséré dans les « Archives pour l'histoire de la Suisse » *Papstliche Instruction neu betreffend Veltlin aus der Zeit p. Gregors XV*. Zurich, 1858.

NAPOLÉON PEYRAT : *Les Réformateurs de la France et de l'Italie au douzième siècle*. Paris, 1860. Ouvrage auquel on peut joindre, pour la connexion qu'ils ont avec notre sujet :

EUGÈNE HAAGE, *La France protestante;*

C. J. TISSOT. L'*Église libre du canton de Vaud;*

DE CASTRO, *Hist. de los protestantes espagnoles y de su persecution por Felipe II* (Cadix, 1851);

TRECHSEL. *Die protestantischen Antitrinitarier vor Faustus Socin*. Heidelberg, 1839, 2 vol.

Voir en outre un grand nombre de documents publiés dans les FOX'S *Acts and monuments* (1838); dans le *Taschenbuch* de STAUBER (Bâle, 1851 et suiv.); dans la *Revue chrétienne* de JULES BONNET, et dans le livre de HUGO LAEMMER, *Monumenta vaticana historiam ecclesiasticam sæculi* XVI *illustrantia*. Fribourg en Brisgau, 1861.

(B) — Bref *Acceptissimum munus*, du 22 décembre 1753.

LA

RÉFORME EN ITALIE.

LES PRÉCURSEURS.

DISCOURS I.

Fondation et établissement de l'Église.

Nécessité de la Rédemption.

L'homme avait reçu du Créateur une intelligence droite, il avait été favorisé de communications divines; mais il avait été fait libre, et partant sujet à l'erreur (A). En effet, du jour où il échangea le sentiment intime de sa ressemblance avec Dieu contre la prétention de devenir son égal, il pécha par orgueil et désobéissance, et la tâche de cette faute fut transmise par la génération du premier couple à toute sa descendance, à peu près comme la maladie de la racine passe dans les branches et dans les fruits de la plante. Cette transmission, il est vrai, constitue le plus profond des mystères, mais c'est faute de l'avoir accepté que l'homme voit se multiplier les mystères. Alors s'obscurcit la vérité qu'il avait reçue par l'immédiate intuition

vaient entendu, recueillirent ses paroles et ses actes ; puis les consignèrent en partie par écrit, en ajoutant qu'ils gardaient le silence sur beaucoup d'autres. De peur que la vérité ne redevînt obscure, le Christ établit l'Eglise comme un flambeau vivant et indéfectible ; l'Église, vivifiée par l'Esprit-Saint qui réside toujours en elle, comme l'âme dans le corps pendant la vie, a conservé intact le dépôt des vérités révélées et ne cesse de remplir dans le monde une double mission.

Sa mission et son autorité.

La première consiste à transmettre infailliblement à ceux qu'elle régénère par l'action insensible de son enseignement la vérité vivante et ce même esprit dont elle vit, à peu près comme la mère, faisant passer dans son enfant sa propre vie et la nature humaine, le nourrit de sa propre substance et l'instruit par le langage commun de la société (B). Personne ne prétend et ne peut se donner à soi-même l'être et la nature d'homme; chacun doit la recevoir du principe créateur, et la recevoir telle qu'elle lui est donnée antérieurement à son propre jugement : car il serait absurde que l'enfant prétendît juger du lait de sa mère, et bien plus encore du germe qui l'a engendré; de même, nous devons recevoir l'essence et la nature de chrétien de notre Mère l'Église sans jugement préalable. Que si, pour maintenir sans altération la race humaine, Dieu a donné à la nature des lois inviolables pour transmettre dans son intégrité la vie chrétienne jusqu'aux dernières générations, il doit avoir fait l'Église infaillible. Sous ce premier aspect, on doit voir en elle la mère de tous les vivants, en possession d'une autorité qui n'étouffe point, qui n'enchaîne point les consciences, mais qui au contraire les forme et les engendre. Elle est comme une mère qui n'entrave point son

petit enfant, et comme la racine qui laisse aux branches leur libre développement. Un est le chef dont tout le corps tire la vie; une est la racine d'où germe toute la plante; une est la mère d'une postérité si nombreuse; nous naissons de son sein, nous sommes nourris de son lait, animés de son esprit (C); tous les chrétiens sont des rejetons de la racine apostolique et de l'Église (D).

L'autre mission de l'Église consiste à maintenir dans l'unité ceux qui, s'ils suivaient leur propre arbitre, seraient entraînés aux variations et à l'erreur. C'est en cela que l'Église, établie pour régner sur les consciences, fait sentir son pouvoir : pouvoir auquel il appartient de résoudre tous les doutes, de fixer les croyances, sans autres armes que la persuasion, la grâce venue d'en haut sur elle et l'infaillibilité que lui a promise Celui qui a prié dans le ciel pour que la foi de Pierre ne défaille point.

Sa suprématie et son infaillibilité.

Ainsi, l'Évangile, promulgué par témoignage divin, devait être conservé et transmis par témoignage indéfectible. Sans cette institution infaillible, il n'y a pas de conservation certaine de la vérité révélée : partant ni dogme fixe, ni devoir déterminé, ni possibilité de la vie chrétienne. L'Eglise est la synthèse de l'incarnation ; elle se développe dans l'exercice d'une religion dont les éléments sont, de la part de Dieu, la révélation ; de la part de l'homme, la foi.

Écoute et regarde : écoute la voix qui est en toi ; regarde la bouche qui te répond. Il n'est pas nécessaire que tous connaissent les démonstrations et les réfutations, c'est-à-dire que tous aient pesé l'histoire : il suffit qu'ils regardent le présent, les caractères de l'Église actuelle, pour être certains de son passé et de son avenir, de son histoire et de sa destination. C'est pourquoi le Christ a

dit à son Église : « Qui vous écoute m'écoute[1], parce que « je suis avec vous[2], et qui résiste à votre voix résiste à la « mienne[3]. » Le Christ est ainsi clairement avec l'Eglise, en sorte qu'elle doit se considérer comme une preuve de la révélation ; et par l'éclat de ses caractères elle est à elle-même le premier motif de crédibilité.

On peut demander à tout homme de bonne foi : « Vous reconnaissez que tous ont soif de la félicité et de la vie, horreur de la mort : vous voulez vivre heureux, et toujours au fond de votre cœur il y a un penchant invincible vers la vie future. » Mais qu'est-ce donc que cette vie future ? Que peuvent vous en dire les autres hommes ? Le regard de l'âme n'y pénètre pas, l'expérience ne nous en dit rien ; relativement à Dieu, aux choses invisibles, l'homme ne veut écouter que Dieu. En fait de religion, la raison demande la foi divine. Et c'est pourquoi la foi est un fait aussi général que la raison. Toujours l'humanité pensa que Dieu ne l'a pas jetée sur la terre sans l'instruire de sa fin et de la loi qu'elle doit suivre pour l'atteindre. Ce témoignage divin, la raison humaine ne le cherche pas dans une voix morte, dans un livre borné ; elle ne s'en fait pas un objet d'étude, elle l'accepte comme un maître, une autorité vivante et parlante. Maintenant, où est cette autorité divine, enseignante, autorité distincte des autorités humaines, marquée au coin du sceau divin ? Elle ne peut point varier ; elle ne peut enseigner aujourd'hui le oui, demain le non. Elle doit donc être une, perpétuelle, uni-

(1) S. Luc, x, 16. — (2) S. Matthieu, xxvii, 20.
(3) S. Luc, ib. ; S. Matthieu, xviii, 17.
Nota. — Pour ces passages de l'Évangile, comme pour tous ceux que nous reproduirons dans le présent ouvrage, nous adoptons la *traduction* de Bossuet éditée par M. Wallon, chez Ad. le Clere. (*Note des traducteurs.*)

verselle, infaillible : ainsi le veut la conscience humaine. C'est à ces caractères qu'elle la reconnaît, dès qu'elle se montre. Et la conscience et l'histoire nous attestent qu'une autorité divine est manifestement nécessaire à l'homme comme à la société.

L'investigation des textes, la comparaison des systèmes ne sont pas abordables aux masses, et cependant l'homme a besoin de certitude. En dehors du catholicisme, aucune Église ne peut prétendre ni à l'infaillibilité, ni à l'universalité.

Elle devait s'appuyer sur la tradition comme sur les livres saints.

Ceux qui recommandent la Bible, la seule Bible, supposent l'infaillibilité de tous, ce qui est évidemment absurde. Les protestants eux-mêmes n'y croient pas, et cela est si vrai qu'ils prêchent. Le christianisme avait la mission de réintégrer dans le monde l'unité morale et religieuse; il lui fallait pour la remplir l'autorité, et non pas la raison individuelle, qui est une source et une cause éternelle de dissensions. Si, aux premiers moments, tout homme avait pu interpréter à sa fantaisie les saintes Ecritures, et appliquer les préceptes évangéliques, chacun aurait eu son système propre, mais personne n'aurait pu proclamer : « Ceci est l'erreur, » ni dire comme saint Paul : « Un seul Christ, un seul baptême, une seule foi. » Dès l'origine, saint Ignace fait cette recommandation : « Soyez soumis à « l'autorité établie par le Christ. Restez unis à Dieu, à Jé- « sus-Christ, aux évêques et à la doctrine des apôtres [1]. » Et saint Clément dit aux Corinthiens : « Le Christ est venu « ici-bas pour établir la communion des cœurs comme « celle des esprits; en conséquence, il faut l'unité. Mais

(1) « Ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate (Christus) disposuit. » (S. CYPRIEN, *De Unit. Eccles.*)

« l'unité, l'ordre, l'harmonie réclament une soumission « absolue aux lois divines; et sans l'humilité il n'y a pas « de soumission. » L'évêque a des charges particulières; le prêtre, le lévite a ses devoirs, le laïc a ses obligations de laïc [1].

L'Église a un but surnaturel; par suite son pouvoir devait venir d'en haut, et la forme de gouvernement la mieux appropriée à son essence devait être la forme monarchique (E). A l'origine, cette forme nécessaire se réalisa dans la personne du Christ. Mais après sa vie mortelle, quand il cessa d'exercer sa mission d'une manière sensible, il dut laisser quelqu'un qui continuât à la remplir visiblement. Aussi avait-il dit à Pierre : « C'est sur toi « que je bâtirai mon Église, » et aux apôtres : « Allez et « enseignez à toute la terre. » Donc Pierre devait proclamer la vérité; les autres devaient la propager; et l'Église visible, vivifiée par une vertu surnaturelle et invisible, obtenait ainsi le bienfait de l'unité dans le gouvernement (F).

Pierre lui-même avait renié le Christ; aussi, bien loin d'être supérieur aux faiblesses humaines, il représente en sa personne l'humanité peccable. Pierre établit d'abord son siége à Antioche, où il applique aux nouveaux croyants la dénomination de chrétiens. Il passe ensuite à Rome et y fixe sa résidence : c'est là un fait que les hétérodoxes nieraient volontiers, pour nier par cela même l'institution apostolique du siége romain, devenu le siége principal du monde catholique; mais ce fait est prouvé par un grand nombre d'arguments. Nos apologistes ont vu un miracle providentiel dans la chute des églises de Jéru-

(1) *Epist. I ad Corinth.*, cap. XL.

salem, d'Antioche, d'Alexandrie, fondées dès l'origine du christianisme, et dont on connaît les commencements, tandis que Rome seule offre une série d'évêques qui n'a jamais été interrompue au milieu de tant de vicissitudes et de calamités.

Lorsque Pierre subit le martyre, on eût pu croire le christianisme mort avec lui. Il semblait qu'il n'y eût plus que deux adversaires en présence, le polythéisme dominant par la force et par le génie, et le mosaïsme par les miracles et la loi. Aucun domaine temporel ne soutenait la papauté, et le monde pouvait ne voir encore qu'un petit nombre de visionnaires disséminés sur la surface du globe. Cependant les rayons de lumière qui jaillissaient de l'étable de Bethléem et des catacombes de Rome se répandaient par toute la terre. On vit alors commencer cet enchaînement de prodiges surprenants, où celui qui lit l'histoire découvre le miracle, et rien de plus.

Paul, de persécuteur des chrétiens devenu apôtre, répandit l'Évangile au milieu des nations par la prédication et par ses épîtres, où il combat les idées des Hébreux qui exigeaient des miracles, et l'opinion des Gentils qui voulaient à toute force l'enchaînement logique des idées. Homme de la raison, il discute et développe dans toutes ses parties les vérités universelles, tandis que saint Pierre, même quand il écrit, est l'homme de l'autorité qui proclame le devoir et la soumission. « Il faut que « personne ne s'appelle disciple de Pierre ou de Paul, « mais seulement du Christ; » aussi Paul dit-il : « Tra- « vaillez avec soin à conserver entre vous l'union de l'es- « prit par le lien de la paix; vous êtes tous un même « corps mystique, vous avez tous reçu le même esprit, « vous avez tous la même espérance du bonheur éternel,

« vous avez tous un même Sauveur, une même foi, le « même Dieu qui est le père de vous tous, et dont la pro- « vidence embrasse toutes choses[1]. »

Cependant saint Matthieu avait écrit le premier l'histoire du Christ la plus abondante en faits, et cela parce que, né en Palestine, il en fut le témoin immédiat. Marc, disciple de Pierre, nous transmit en grec ce qu'il avait entendu, et Luc, originaire d'Antioche, homme d'un esprit plus cultivé, d'un rang supérieur, qui est aussi l'auteur des Actes des apôtres, récit sublime dans sa simplicité, écrivit son Évangile dans la même langue.

Jean, de race juive, joua un grand rôle dans le drame de la rédemption : il fut plus tard évêque et martyr. Voyant se répandre une foule d'erreurs sur la nature divine du Rédempteur, il écrivit, le dernier, son Évangile, dans lequel il se préoccupe moins de répéter les faits déjà consignés par ses prédécesseurs que de combattre les doctrines gnostiques. Devenu plus tard, de simple chroniqueur, l'homme des contemplations, il dévoila dans son Apocalypse ses visions surnaturelles, où lui furent révélées les persécutions et les victoires de l'Église, la destruction du monde et les joies de la Jérusalem céleste.

Il a paru d'autres évangiles, épîtres et constitutions, que l'Église ou réprouva ou ne reconnut point; cependant par leur antiquité ils peuvent servir de témoignage, de même que la tradition constante qui résulte des monuments historiques attribue à certaines vérités le caractère d'apostoliques, bien qu'elles n'aient pas été écrites d'abord (G).

Quant au symbole dit apostolique, premier abrégé de la théologie chrétienne, il n'est pas certain qu'il ait été

(1) *Ad Ephes.*, IV, 4.

composé par les apôtres avant leur séparation; cependant une tradition constante le veut ainsi. Il se peut qu'on y ait fait des additions postérieures, bien qu'il ne paraisse pas probable qu'on ait ajouté à cette formule baptismale quelque nouvel article au fur et à mesure qu'une nouvelle hérésie rendait nécessaire une protestation. Le fait est qu'il est conçu d'une manière si générale que même les dissidents les plus prononcés purent le conserver (H).

Universalité du christianisme.

Ce qui distingua bientôt le christianisme de toutes les autres religions et des écoles philosophiques, ce fut qu'il prétendit de suite à l'universalité. Jusqu'alors on ne connaissait que des religions nationales ou d'Etat: chaque peuple avait ses divinités, son culte particulier; la religion servait à distinguer un peuple d'un autre peuple. Le christianisme, le premier, brisa ces barrières, se déclara fait pour tout le monde, capable d'embrasser tous les peuples, quel que fût leur degré de civilisation; capable de satisfaire à tous les besoins religieux et de fonder une Eglise de l'humanité, un règne de Dieu indépendant des frontières géographiques ou gouvernementales. Nulle part il ne se présente au monde comme l'application d'une théorie particulière, il ne demande appui à aucune école, et ne recherche aucune alliance; il oppose franchement la folie de la croix aux observances judaïques comme à la beauté grecque et à la légalité romaine, si bien qu'à son début il est considéré comme un foyer d'impiété, d'ignorance, de rébellion, comme la négation de Dieu, de la science, de la loi: en un mot, comme l'ennemi du genre humain [1].

L'œuvre du christianisme était de préparer un monde

(1) Voir GRUNER, *De odio humani generis, Christianis a Romanis objecto*. Coboarg, 1755.

nouveau, et d'en consolider la base, c'est-à-dire la foi, foi supérieure à tous les obstacles. Aussi le premier siècle dut-il être plutôt pratique que spéculatif, un siècle d'action plutôt que de parole : la doctrine était perpétuée par une tradition orale et vivante ; elle était condensée dans quelques paroles graves et simples. La foi se prouvait par le témoignage de ceux qui avaient entendu et vu en personne l'Homme-Dieu ; les divergences qui pouvaient naître étaient effacées par l'explication d'un disciple. La grande justification consistait dans la rénovation du monde, et la déclaration de foi dans l'excommunication de l'Église, prononcée contre tout individu qui avait une autre croyance, c'est-à-dire qui mettait à la place d'une vérité générale une restriction de son jugement particulier.

Les apologistes.

Ici-bas le bien et le mal sont en lutte perpétuelle ; le christianisme dut combattre, d'abord par le martyre, et ensuite par le raisonnement, l'érudition, l'éloquence. Alors commence le spectacle de la controverse, dans laquelle les apologistes qui avaient été philosophes, inaugurèrent cette lutte de l'erreur contre la vérité qui finira seulement avec les siècles, et dans laquelle le christianisme, en combattant les Hébreux et les Gentils, parle à la raison et à l'intelligence. L'exégèse biblique est créée ; une école chrétienne se fonde à côté des écoles de l'époque alexandrine.

Saint Justin, dans son *Apologie*, décrit les usages, les assemblées, les cérémonies des premiers chrétiens. « Les « oraisons achevées, on présente à celui qui préside du « pain et une coupe remplie de vin et d'eau. Après les avoir « pris, il glorifie le Père au nom du Fils et du Saint-Es- « prit, rend grâces de ces dons, et les diacres font la dis- « tribution de ce pain, de ce vin, de cette eau. Cette nour-

« riture, nous l'appelons eucharistie, et elle ne peut être « prise par celui qui ne croit pas notre doctrine, qui ne s'est « pas auparavant purifié de ses péchés, et qui ne se con- « duit pas suivant les préceptes de Jésus-Christ. Aussi cet « aliment n'est pas mangé par nous comme du pain et bu « comme un breuvage ordinaire; mais, de même que « Jésus-Christ s'est incarné par la parole de Dieu, de « même cette nourriture sanctifiée par la parole de son « Verbe, devient la chair et le sang du même Jésus-Christ « incarné, et deviendra notre chair et notre sang par la « transformation que subit l'aliment naturel. »

Ensuite, ces grands génies que nous appelons les saints Pères, ont répandu après eux la plus éclatante lumière qui ait brillé sur le monde, à une époque où, comme des nuages épais, toutes les catastrophes s'amoncelaient sur lui. Les Saints Pères.

Les Pères, plus attentifs à terrasser l'erreur qu'à développer systématiquement la vérité, ne nous ont laissé aucune exposition de la foi catholique avant saint Grégoire le Thaumaturge et avant saint Cyrille, évêque de Jérusalem. Origène a donné une explication méthodique de la doctrine révélée, et a présenté la théologie chrétienne comme le couronnement de toutes les sciences, mais seulement à l'heure même où la société antique s'écroulait. Leurs œuvres serviront à tout jamais d'irrésistible réfutation contre tous ceux qui nient l'existence et la divinité du Christ, et qui qualifient de modernes inventions les dogmes et les rites les plus sacrés.

Mais n'allez pas chercher dans leurs ouvrages l'expression précise et systématique des dogmes : la doctrine, comme un ordre de bataille, se développe et se raffermit à mesure que l'attaque contraint à une définition plus exacte, à plus de clarté. A l'origine, les dogmes sont, le

dirai-je, des faits; c'est la parole même du Christ qui a voulu que l'enseignement des apôtres fût fondé sur la seule autorité de la révélation divine; bientôt après il devient nécessaire de formuler les bases du christianisme et de leur imprimer un caractère qui fût à jamais inaltérable. C'est pour cela que Jésus-Christ promit à son Église l'indéfectible assistance de l'Esprit-Saint, et cette Église reçut au Cénacle cette même foi qui règne aujourd'hui sur deux cents millions de chrétiens. Il faut donc, ou admettre un miracle permanent, ou reconnaître que le Christ n'abandonne pas au caprice de la raison individuelle l'interprétation de la vérité révélée.

La foi et la raison.

Saint Paul, en fulminant contre la raison humaine[1], s'adressait certainement aux abus qu'en faisait alors la philosophie, comme certains catholiques de notre temps condamnent la liberté, parce que sous ce nom se cache l'abus du pouvoir. Mais les Pères, et saint Justin avant tous les autres, concilient la foi avec la raison, et l'Évangile avec la philosophie, en montrant que tout ce que celle-ci peut avoir de vrai et de bon, elle le tient de *nous;* et il assigne à la raison et à la foi leurs limites respectives sans les confondre jamais.

Nous avons la preuve que telle était bien leur manière d'enseigner; car les païens de cette époque, changeant de système, s'efforcèrent de démontrer que les chrétiens avaient tout emprunté à la philosophie des Gentils; ils croyaient ainsi les frapper précisément avec les armes qui faisaient leur force, et cette tactique pouvait paraître habile.

C'est un point digne de remarque, que les Pères dans leur appréciation sur le travail spontané de la raison

(1) Voir les *Épîtres de S. Paul*, en divers endroits.

et des secours que lui prêta la tradition, se trouvent parfaitement d'accord avec la doctrine naguère proclamée par la plus vénérable des autorités[1], à savoir qu'entre la raison et la foi il ne peut y avoir d'antagonisme : car toutes deux émanent de la même source; que la raison peut prouver l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme; que l'usage de la raison précède la foi et y conduit; qu'enfin il ne faut pas accuser la raison des erreurs où est tombée la science orgueilleuse.

Le Sacerdoce.

Le Christ dit aux apôtres : « Et moi aussi je vous pré-« pare le royaune, comme mon Père me l'a préparé, afin « que vous mangiez et buviez à ma table dans mon « royaume, et que vous soyez assis sur des trônes, jugeant « les douze tribus d'Israël. » Et à Pierre : « Simon, Si-« mon, Satan a demandé à vous cribler tous comme on « crible le froment. Mais j'ai prié pour toi, pour que ta foi « ne défaille pas. Et toi, quand tu seras converti, con-« firme tes frères[2]. »

Par cette citation, on voit clairement que le Christ laissait à ses apôtres le sacerdoce comme un privilége particulier, et qu'il assignait à Pierre le devoir spécial de confirmer ses frères dans la foi. Le sacerdoce n'a donc pas été attribué en partage à tous les fidèles. Dans les *Actes des Apôtres*, le peuple est consulté pour l'élection des premiers diacres, mais la prêtrise est conférée par les apôtres. Surgit-il une contestation sur la nécessité d'observer ou non les cérémonies judaïques? on fait appel aux apôtres et aux anciens. Au concile de Jérusalem, les apôtres et les vieillards ne consultent pas tous les fidèles sur l'abstinence des viandes immolées et sur la fornica-

(1) Décret du 11 juin 1865 de la sacrée Congrégation de l'Index.
(2) S. Luc, chap. XXII, vers. 29, 32.

tion ; saint Paul enjoint ce qu'on doit faire, et écrit aux Thessaloniciens : « Nous vous supplions de reconnaître « l'autorité pleine de sollicitude de ceux qui veillent sur « vous, et vous gouvernent d'après la loi du Seigneur. »

Voilà bien établie, en vertu du droit divin, la supériorité des prêtres sur les laïcs, que les protestants nient, comme s'il n'y avait d'autre distinction entre la foule des croyants et le gouvernement de l'Église, que celle de fait et de droit purement humain, qui existe entre le peuple jouant le rôle de mandant et ses mandataires. La supériorité de la hiérarchie sur les simples fidèles peut être comparée à celle des pères sur leurs enfants, qui ne dépend pas de la délégation de ceux-ci, mais qui est fondée sur un titre antérieur et indépendant d'eux. Les prêtres n'ont pas été constitués par le peuple comme ses médiateurs près de Dieu, mais ils sont constitués par Dieu comme ses ministres sur le peuple : l'autorité vient de haut en bas, et non de bas en haut. Il est donc déraisonnable de soutenir que quiconque connaît la vérité, peut l'annoncer, sans avoir besoin d'un caractère ou d'une mission spéciale.

Les hétérodoxes disent, il est vrai, que les pasteurs de l'Eglise sont déchus de leur mission, aussitôt qu'ils ont enseigné l'erreur ; mais quel est le tribunal qui a prononcé une telle déchéance ? Quelle est la loi qui a déterminé d'avance qu'en enseignant l'erreur, ils perdraient leur caractère et leur pouvoir, et que les peuples auraient le droit de se révolter contre eux ? Ceux qui les ont condamnés furent ceux-là mêmes qui les accusèrent ; ils admirent la faute et les déclarèrent déchus ; puis eux-mêmes prirent la place de ceux qu'ils avaient dépossédés : trois procédés d'une illégalité pareille.

C'est ainsi que de nos jours, en s'appuyant sur ces pré-

cédents dont on tire de nouvelles conséquences, on prétend que les prêtres sont les simples mandataires du corps des fidèles, et que ce n'est pas aux premiers exclusivement, mais à tout le corps, qu'a été commise la charge d'enseigner et de gouverner; que le pouvoir des prêtres, n'étant pas d'institution divine, ne peut obliger les fidèles en conscience, et partant, que leurs décisions n'ont de force qu'autant qu'elles ont été ratifiées par la congrégation des fidèles. On dit encore que les prêtres ne peuvent avoir d'autorité indépendante en dehors de celle du prince; qu'à eux appartiennent les décisions en matière de foi, mais que pour ce qui se rattache à la publicité de ces décrets et à celle de leur ministère ils sont nécessairement sous la dépendance des gouvernements; qu'enfin les sujets ne peuvent être liés qu'en vertu des actes émanés de l'autorité du souverain.

Gouvernement ecclésiastique.

Assurément ces théories ne découlent point de l'Évangile, où il ne paraît pas que jamais le Christ se soit adressé au prince pour avoir licence de prêcher la rédemption, et les premiers apôtres annoncèrent si bien la vérité au mépris des défenses de l'État, que ce fut conformément à la loi qu'ils furent mis à mort.

Ce gouvernement de l'Église ainsi constitué pourrait paraître despotique, puisqu'il s'étend aux consciences, impose ce qu'il faut croire, et bannit toute opinion dissidente. Telle est en effet sa marche : absolument comme l'étoile polaire qui circonscrit l'action du nautonier, en lui indiquant le pôle nord, et l'empêche ainsi de se tromper de route. L'infaillibilité dérive d'un principe supérieur à l'homme, de telle façon que la raison y trouve la paix. Puis l'Église fait tout en public, par lettres, avec débats, dans les assemblées diocésaines, provinciales,

nationales, universelles, ne se déterminant jamais si ce n'est après une délibération prise en commun. L'obéissance naît donc de la persuasion, et c'est seulement à Dieu, le véritable et premier souverain, et à son Christ que nous soumettons la pensée et la conscience; les princes cessent d'avoir droit sur celle-ci, ils doivent seulement la protéger et faire en sorte que la justice soit répartie suivant le droit.

En est-il qui refusent l'obéissance, qui persistent dans le péché, qui scandalisent leurs frères? la peine la plus sévère sera leur exclusion de la communion de l'Église, qui les prive de la participation aux prières et au banquet des bons.

Comment fut répandu le christianisme.

Des hommes sans crédit, d'un médiocre savoir, dépourvus de richesses et de moyens de défense, se trouvèrent au milieu d'un monde plein « d'œuvres charnelles, « de l'oubli de Dieu, de mépris pour les lois du mariage, « souillé de poison, de sang et d'homicides, de vol, de « fraudes, d'orgies, de sacrifices ténébreux, qui assassinait « par jalousie, et se vautrait dans l'adultère, au milieu de « la confusion universelle due à cette grande guerre de « l'ignorance que la folie des hommes appelle la paix[1] : » ils déploraient la corruption du siècle, sans pour cela s'en séparer et l'avoir en horreur, imitant en cela le Christ lorsqu'il s'asseyait à la table des hommes d'argent. C'est à ce monde que les apôtres opposaient leur voix, leur exemple, le martyre avec les aspirations de la vie intérieure, les joies viriles de l'abstinence et du sacrifice avec la fraternité de la prière et des bonnes œuvres, « avec les fruits de l'esprit qui sont la charité, la

(1) *Sap.* XIV, 22 et suiv.

« joie, la paix, la patience, la bonté, la longanimité, la « douceur, la foi, la modestie, la tempérance, la chas- « teté [1]. » Ainsi se répandait la lumière avec une merveilleuse rapidité en face de cette puissance effrénée, de cette idole sans entrailles qu'on nomme l'État, au milieu de la fièvre des progrès matériels, de l'orgueil stoïcien, des grossièretés cyniques, de la dépravation épicurienne, du scepticisme académique; au milieu des voluptés raffinées, de l'égoïsme cruel et de l'indifférence d'une religion qui mettait sur le même pied la superstition et l'incrédulité. Ainsi se propageait cette lumière au milieu des triomphes de la force et de la science, en face de ces sages et de ces hommes de plaisir, qui, drapés dans leur orgueilleuse nonchalance, se bornaient à demander : « Qu'y a-il de nouveau? » et qui, à l'annonce de la bonne nouvelle, se contentaient de répondre : « Nous avons autre chose à faire; » ou bien : « Nous vous écouterons demain. » Telle était cette doctrine qui savait opposer à l'opinion, aux doutes, à la crainte, des vertus secrètes : la foi, l'espérance, la charité; au panthéisme philosophique et populaire, la spiritualité personnelle de Dieu et l'individualité de l'homme; au désespoir, la providence; à l'amour-propre, la charité. C'est elle qui révélait l'inexplorable profondeur de la nature divine; elle qui donnait au mystère de la vie la seule explication satisfaisante, en nous dévoilant ce qui précède cette vie et ce qui doit la suivre; elle qui ramenait la piété du cœur à la religion qui en était le point de départ. Cette doctrine, exposée dans les homélies et les catéchismes, formes diverses d'une seule et même

Résultat moral et social.

(1) S. Paul, *aux Galates*, v, 19.

foi et d'une seule et même espérance, était appropriée à la capacité du peuple qui a besoin de raison, d'une direction pour le travail, de bienveillance; elle mettait à la portée de toutes les classes de la société la connaissance des rapports de l'homme avec Dieu par la vertu du médiateur, en même temps que les principes qui touchent à l'ordre social, et à la science essentielle, c'est-à-dire celle des devoirs propres à chacun. Le christianisme donnait satisfaction aux besoins intellectuels et moraux, que la tyrannie ou les calamités peuvent bien contenir, mais ne sauraient étouffer. Il retirait à l'empire de la société la partie la meilleure de l'homme, celle qui est l'asile de Dieu, la conscience responsable de ses propres actes; enfin il implantait dans le monde la vraie liberté, qui a sa source dans la connaissance de la vérité, dans la pratique de la vertu, dans la foi en Celui par qui règnent les rois.

Grâce aux convictions fortes qui se produisent, les caractères grandissent; on voit des enfants et des femmes souffrir et mourir pour rendre témoignage à la plus sublime des causes, la vérité; et les actes des martyrs sont le livre d'or de l'humanité rétablie dans sa noblesse primitive, et de la conscience qui repousse les attentats de la force. Les martyrs ont régénéré le monde par la voie de l'amour, lorsque la persécution faisait tous ses efforts pour le renverser par la colère; ils ont mis le sceau à une vie digne d'eux en recevant la mort sans l'avoir donnée, et en marchant au supplice, la croix en main et la confession de la vérité sur les lèvres.

L'Église, dont le royaume n'est pas de ce monde, rapprochait toujours davantage les hommes du royaume de Dieu, qui consiste dans l'unité de croyances et de senti-

ments. Ce gouvernement spirituel, personnification du droit divin introduit parmi les hommes, ne s'exposait pas à entrer en conflit avec le pouvoir temporel; bien loin de là, il avait pour précepte d'attribuer à César ce qui est à César, réservant à Dieu ce qui appartient à Dieu. Mais en face du César tour à tour adoré et mis à mort, il consacrait des doctrines qui renouvelaient la société en substituant à la violence le conseil, au châtiment qui fait souffrir la pénitence qui corrige : en résumé, à l'État l'Église, à la souveraineté d'un seul ou du petit nombre sur des multitudes asservies, l'égalité de tous devant la loi morale, empruntant sa force uniquement à l'infaillibilité de celui qui l'impose.

L'Église se précise dans sa forme.

Il y avait un peu plus d'un siècle que le disciple bien-aimé était mort, quand le suffrage unanime de l'Église mit à la tête de la chrétienté un esclave, qui avait fait tourner la meule d'un moulin, et qui devint un des papes les plus illustres sous le nom de saint Calixte. Quelle révolution! Le monde tout entier est divisé en deux camps : d'un côté, la puissance, la richesse, la liberté; de l'autre, l'esclavage, l'oppression, la misère; ce n'est que dans la famille chrétienne qu'on voit toutes les classes, toutes les conditions se rapprocher les unes des autres; seule, elle possède la plus haute autorité morale qui ait jamais paru sur la terre, et elle la confie à un esclave; et cet esclave, devenu pontife, poursuit l'œuvre de l'émancipation et de la fraternité des peuples. Tandis que les lois Julia et Papia déclarent illégitime le mariage d'un fils de famille sénatoriale avec une personne d'une classe inférieure, Calixte proclame que le patricien et l'esclave ont reçu de Dieu les mêmes devoirs, que Dieu les jugera avec une égale rigueur, et ne permettra jamais que l'orgueil rompe

l'union par lui consacrée. Sous le pontificat du même Calixte, il fut décrété qu'on convoquerait le peuple pour la nomination des évêques, non point pour qu'il les élût, mais pour qu'il déclarât si l'élu lui paraissait oui ou non digne de son sublime ministère : c'était faire à la loi romaine une nouvelle modification, qu'Alexandre Sévère admirait, et qu'il introduisit dans l'élection des préfets des diverses provinces.

Les pouvoirs excessifs, iniques et cruels, que la loi attribuait aux préfets, avaient été appliqués par ordre des empereurs à la répression de la foi nouvelle; et le monde se divisa en deux grands partis, les idolâtres et les chrétiens. Constantin comprit cette nouvelle force qui allait tout changer (I); il lui accorda l'égalité de droits, et c'en fut assez pour qu'elle devînt bientôt prépondérante. Il prodigua à la nouvelle Église les dons les plus magnifiques (J); et, bien qu'on ait reconnu la fausseté de l'acte par lequel il aurait accordé au pape Sylvestre la souveraineté de Rome et de l'Italie (K), il parut en quelque sorte accomplir un décret de la Providence, lorsqu'il transféra à Byzance le siége de l'empire, laissant ainsi libre la métropole du Christianisme (L). On attribua aux églises le droit qui appartenait déjà aux colléges païens, de posséder des biens-fonds ; et aussitôt on prodigua à tel point ces sortes de libéralités, que Valentinien Ier défendit au clergé d'accepter une hérédité. Saint Jérôme dit à cette occasion : « Ce qu'il faut déplorer, ce n'est pas la défense, mais c'est le fait de l'avoir méritée. »

Le culte. L'Église, sortie des catacombes, réalisa et montra au grand jour cette organisation extérieure, qui subsiste encore pour témoigner de la stabilité qu'elle imprime à

ses œuvres. Le clergé, entré dans la vie civile, adopta cet appareil de magnificence qui paraissait nécessaire pour frapper les imaginations et honorer les choses sacrées. Il fallait donc organiser l'art de la religion, c'est-à-dire le culte, en le dirigeant de façon à ce que le sentiment n'allât pas trop loin ; il fallait en déterminer l'objet et les limites, afin que l'âme pût satisfaire son besoin de s'élever vers Dieu, en développant la conception divine de ses croyances. L'Église, par le culte, ajoutait à la foi et à la science le sentiment : c'est par lui, plus encore que par la constitution cléricale, qu'elle exerce l'apostolat civil; elle propose Dieu comme l'unique fin de notre existence, comme la vérité à connaître et le bien à atteindre : et c'est là qu'il faut voir les sources de son influence sur la société humaine.

Les Saints.

Dans l'enfance de la vie morale, l'Église ne se pressait pas tant de faire entendre le langage de la spéculation dogmatique que celui du mérite et du démérite, de la récompense et du châtiment. Pour cela, on avait besoin de types, et ceux qui en servirent furent les saints, dont le culte fit croître celui du Christ, en l'étendant à ceux qui l'imitaient le mieux. Modèles de vertus partielles, variées, multiples, ils étaient plus accessibles que ne l'était la perfection divine; ils formaient comme des divisions de l'unique exemplaire, d'autres types d'une beauté impossible à atteindre. Ce culte dérivait donc nécessairement de l'amour et de la dévotion au Rédempteur; chacun se choisissait un protecteur pour des vertus ou pour des mérites particuliers, pour des professions spéciales; et tous y trouvaient un idéal divers, qu'ils représentaient artistement dans la légende, dans la poésie et par le dessin.

Le clergé et sa hiérarchie.

A une doctrine qui par son essence est universelle, il

fallait absolument l'unité du sacerdoce, établi de manière à perpétuer la rigoureuse conformité de croyance dans la variété infinie des peuples, et cela pour réaliser une civilisation catholique, c'est-à-dire universelle. Par là, s'introduisit une distinction inconnue aux Grecs et aux Romains, celle des ecclésiastiques et des laïcs. Les premiers, destinés spécialement au service divin, recevaient leur mission et leur dignité de l'évêque. Chaque communauté avait un évêque élu par elle, et qui annonçait aux autres évêques sa propre élection par des lettres pastorales, où il faisait sa profession de foi. Les évêques se communiquaient les uns aux autres la liste des excommuniés, et accordaient des lettres de recommandation (des dimissoires) aux fidèles qui de leur diocèse passaient dans un autre.

On appelait diocèses (dénomination empruntée à la nouvelle distribution administrative de l'empire) le territoire sur lequel un évêque avait juridiction.

De bonne heure le célibat fut imposé au clergé, si bien que Nicolas d'Antioche, choisi par les apôtres pour subvenir aux besoins des fidèles, fut mis en accusation parce qu'étant déjà diacre, il avait commerce avec sa femme[1]. Ainsi se forma une milice prompte à s'élancer dans les périls de tout genre, sans être retenue par les liens domestiques, d'autant plus forts qu'ils sont légitimes.

Mais le clergé était peu nombreux : dans chaque cité il n'y avait le plus souvent qu'une seule église et une messe ou deux, à tel point qu'on considérait comme schismatique l'assemblée des fidèles à laquelle n'assistait pas l'évêque : lui seul pouvait consacrer, bien que dans

(1) C'est de lui qu'est venu le nom de *Nicolaïtes*, donné aux concubinaires du onzième siècle.

les grandes villes, comme Rome, le pain qu'il avait consacré pût être distribué même par tout autre prêtre, sans que pour cela ce dernier eût le droit d'absoudre ou d'excommunier. Au commencement du cinquième siècle, Rome se glorifiait de posséder vingt-quatre églises et soixante-douze prêtres. La gêne qu'on éprouvait à envoyer en divers lieux les saintes espèces fit donner aux simples prêtres la permission de consacrer, et ensuite celle d'administrer aussi les autres sacrements, à l'exception de l'ordre et de la confirmation, qui furent réservés aux évêques, ainsi que l'absolution de certains péchés.

Les évêques, dépositaires de l'autorité ecclésiastique, ne devaient pas s'absenter plus de trois semaines de leur diocèse; et, faisant application à cette matière des règles propres au mariage, on prohiba le divorce, c'est-à-dire qu'on défendit d'abandonner une église pour une autre, à moins que le bien général ne l'exigeât. Habituellement on choisissait l'évêque parmi les prêtres ou même parmi les laïcs du même diocèse; le choix pouvait cependant tomber sur un étranger, et il y en eut beaucoup d'exemples parmi les premiers papes; c'est ainsi que les Milanais voulurent avoir pour évêque leur gouverneur, Ambroise, qui était de Trèves.

Les évêques dès le principe furent subordonnés au pape; mais quelques-uns se soumettaient aussi à l'évêque d'une cité, la plus illustre du voisinage, ou à celui dont le siége avait été fondé par quelque apôtre. Ainsi se formaient des provinces, qui avaient à leur tête, suivant les dénominations qu'ils prenaient, un métropolitain, un archevêque, un patriarche. Ce chef n'avait point de suprématie spirituelle; mais il convoquait en concile les évêques de la province, qu'on appelait pour ce motif suffragants; il

Les églises métropolitaines.

les consacrait avant leur entrée en fonctions; il revisait leurs décisions et veillait sur la foi et la discipline de toute la province.

Un évêque venait-il à mourir : le métropolitain désignait un prêtre pour administrer le diocèse pendant la vacance du siége. En présence de ce dernier, le clergé proposait, et l'assemblée du peuple choisissait le successeur; mais la nomination devait être approuvée par les autres suffragants et confirmée par le métropolitain.

Une ou deux fois dans l'année, les évêques se réunissaient en concile sous la présidence du métropolitain, dont ils étaient pour ainsi dire les conseillers. Les décisions (canons), validées par le consentement commun des évêques, empruntant leur autorité à la délégation populaire et au droit divin, acquéraient force de loi dans toute l'étendue de la province.

L'Église de Rome, indépendamment de ce qu'elle avait été établie dans la plus grande ville de cette époque, avait été fondée la première en date sur toutes les autres églises d'Occident, et par le plus grand des apôtres; elle avait été consacrée par son sang et par celui de saint Paul. L'évêque de Rome était donc considéré comme le chef suprême de toute la hiérarchie, bien que parfois les autres patriarches lui disputassent ce titre. Si, dans les premiers temps, cette suprématie n'eut pas occasion de se montrer telle qu'elle apparut dans les siècles suivants, si elle brillait plus par la majesté que par l'exercice du pouvoir, néanmoins elle existait en principe; le pape dès l'origine avait droit de juridiction sur les autres évêques, droit qu'il ne manqua pas d'exercer dans les cas les plus graves : ce qui arriva plus fréquemment dès l'époque où les empereurs chrétiens établirent comme règle,

que tout évêque pourrait appeler de la sentence du métropolitain au pape de la Ville éternelle.

Lorsque les communications entre les différentes églises étaient difficiles, il se tint de fréquents conciles dans chaque église; cependant on recourait toujours à Rome, et saint Irénée disait : *Ad hanc ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam*[1]. Et déjà saint Jérôme était tout occupé à aider le pape Damase à répondre aux consultations qui lui venaient de l'Orient et de l'Occident[2]. Le concile de Chalcédoine demanda à saint Léon la confirmation de ses décrets; les évêques d'Orient, en écrivant au pape Symmaque, reconnaissaient que les brebis du Christ furent confiées au successeur de Pierre « *dans tout le monde habité.* » En 318, le pape Hormisdas publia un formulaire, que les évêques devaient transmettre revêtu de leur signature aux métropolitains, et ceux-ci au pontife, comme témoignage de leur accord unanime avec le Siége apostolique, « qui est la base fondamentale et le véritable lien de la religion chrétienne. »

Cette supériorité devint même légale dans l'ordre civil, lorsque l'empereur Justinien ordonna que toutes les églises fussent soumises à l'église de Rome[3], *quum ea sit caput omnium sanctissimorum Dei sacerdotum, vel eo maxime quod, quoties hæretici pullularunt, et sententia et recto judicio illius venerabilis sedis coerciti sunt;* et il écrivait au pape Jean II : *Nec patimur quidquam quod ad ecclesiarum statum pertinet, quamvis manifestum et indubitatum sit, ut non Vestræ innotescat Sanctitati, quia caput est omnium sanctarum ecclesiarum.*

Pierre fut élu par le Christ : ses successeurs, par un

(1) Lib. III *adversus hæreses*, c. III. — (2) *Ep.* XCI, en l'an 382.
(3) L. VII, *Cod. de summa Trinitate.*

sénat ecclésiastique; puis, lorsque, à cette dignité, se furent jointes des richesses que le pape ne rechercha point, mais qu'il ne devait pas refuser, de telle sorte que sa vie se mêla à la société civile, le clergé et le peuple concoururent à son élection. Quand ce siége suprême devint un point de mire pour les ambitions, les empereurs se mêlèrent de l'élection, sous prétexte d'empêcher les séditions; plus tard même ils prétendirent la confirmer. Odoacre, qui dépouilla le dernier empereur d'Occident, défendit de choisir l'évêque de Rome sans consulter au préalable le roi ou le préfet de la ville, mais son décret ne fut pas sérieusement observé (482). Gélase, pape à cette époque, est célèbre pour avoir, en concile, distingué les livres canoniques des écrits apocryphes, pour avoir décidé quels écrivains avaient droit au titre de Pères de l'Église, et pour avoir qualifié d'œcuméniques les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Il écrivait à l'empereur Anastase : « Le monde est gouverné par l'au-« torité pontificale et par le pouvoir royal; la puissance « sacerdotale est plus lourde à porter, parce qu'elle doit « rendre compte à Dieu de l'âme des rois. Tu es au-des-« sus de tous par ta dignité, cependant tu t'inclines dévo-« tement devant les chefs de l'ordre divin, ou tu obtiens « d'eux les grâces du salut, et tu comprends que, par le « moyen des sacrements et d'après le rang qu'occupe la « religion, tu dois te soumettre aux papes, bien loin de « vouloir leur être supérieur; et en pareille matière tu « dois te soumettre à leur jugement, au lieu de les ré-« duire à ta volonté. Si dans l'ordre de la discipline pu-« blique, même les chefs de la religion doivent obéir à « tes lois, parce que l'empire t'a été conféré en vertu « d'une disposition suprême, avec quelle déférence ne

« dois-tu pas obéir à ceux qui ont charge de faire parti-
« ciper les fidèles aux mystères sacrés ? »

Les rois barbares, conquérants, s'immiscèrent toujours plus ou moins dans la nomination des papes jusqu'à Adrien II, en 867, époque à laquelle l'élection fut restituée au clergé et au peuple ; mais à partir de Jean XII jusqu'après l'antipape Sylvestre (de 956 à 1102) les petits tyrans et les empereurs y prirent une grande part ; puis l'élection revint au clergé et au peuple jusqu'à l'antipape Victor, en 1138. Alors le droit électoral fut limité aux cardinaux ; puis, à l'avénement d'Innocent V (1276), l'élection par le conclave fut régularisée en la forme prescrite peu auparavant par son prédécesseur Grégoire X, forme qui subsiste encore. Aujourd'hui, le pape est toujours choisi parmi les cardinaux, en sorte que l'un d'eux est prédestiné à avoir un jour l'infaillibilité. L'Esprit-Saint illumine les autres pour leur faire reconnaître celui d'entre eux qui est le prédestiné : car, à proprement parler, ce ne sont pas les cardinaux qui font le pape, mais ils le proclament comme étant déjà le vase d'élection donné par Dieu. C'est ainsi que les évêques et le pape sont unis entre eux.

Damase, et après lui Grégoire le Grand, prirent le titre de *Serviteur des serviteurs de Dieu ;* Benoît III prit celui de *Vicaire de saint Pierre ;* et après le treizième siècle les papes adoptèrent le titre de *Vicaire de Jésus-Christ.*

Cette monarchie élective et représentative unissait l'obéissance parfaite due au chef, bien que tiré des rangs du peuple, avec la liberté et l'égalité ; une hiérarchie, indépendante de toute hérédité, pouvait s'étendre indéfiniment ; cependant elle était assujettie à une magistrature suprême et infaillible, et tous ses membres étaient subordonnés, mais uniquement à la loi divine, promulguée

et interprétée par l'Église, à laquelle Dieu a dit : « Qui « vous écoute, m'écoute; paissez mes brebis; ce que vous « délierez sera délié, ce que vous lierez sera lié. »

L'infaillibilité.

L'infaillibilité du pape se déduit des expressions dont se servit le Christ, lorsqu'il établit Pierre comme le fondement de l'Église, bien que d'autres commentateurs soient d'avis que l'infaillibilité dogmatique ne puisse pas rigoureusement être déduite de ces mêmes expressions. C'est une interprétation d'un passage des Écritures, et partant elle ne peut dépendre d'un *criterium* privé, mais bien d'une décision de l'Église; puisque l'Église ne l'a pas rendue, aucun des deux partis ne peut accuser l'autre d'hérésie, et nous vivons tous dans le même lien de la charité. Si jamais l'évêque de Rome pouvait se tromper, comme quelques-uns l'ont prétendu à propos d'Honorius et de Libère[1], sa définition ne serait pas acceptée par le corps de l'épiscopat, lequel est infaillible, comme est infaillible celui qu'il a reconnu pour son chef.

Infaillibles, les papes ne sont cependant point impeccables. Aussi le sévère Tertullien disait-il : « Que m'im- « porte la conduite des prélats, pourvu qu'ils enseignent « la vérité? La vérité de la foi ne dépend point des per- « sonnes : bien que certainement ce soit par la foi que « nous reconnaissons l'autorité des personnes. »

Et suivant saint Augustin : « Judas prêcha l'Évangile « aussi bien que les autres, et celui qui le rejeta, rejeta « le Christ lui-même, lequel a dit : *Qui vous méprise me* « *méprise*[2]. — Quand même tous les prélats et les évê-

(1) Voir pour la réfutation : *Revue des questions historiques*, 1re livraison, juillet-septembre 1866. Article de M. Édouard Dumont. Chez Victor Palmé. (*Note des traducteurs.*)

(2) *Contra Parm.*, l. II.

« ques seraient des hommes vicieux, tu ne dois pas te « séparer de la chaire de Pierre, par laquelle ils sont « tous réunis dans l'unité de la doctrine [1]. »

Saint Benoît et sa règle.

Comme complément à l'édifice extérieur de l'Église, viennent les moines. Personnifiant la victoire du surnaturel sur le sensible, ils nous montrent la perfection du christianisme, dont ils veulent suivre non-seulement les préceptes, mais encore les conseils. Déjà, au temps de l'empire, quelques-uns se retiraient dans la solitude, dégoûtés qu'ils étaient du monde, et s'adonnaient aux pratiques rigoureuses d'une pénitence ascétique, qui frappaient l'imagination des barbares. Mais si, en Orient, le monachisme parut seulement une réaction contre la vie sensuelle, en Occident il apparut au contraire comme le missionnaire d'une civilisation nouvelle, sous l'empire de laquelle les hommes préfèrent s'unir dans une communauté de prières, d'étude et d'action. C'est en ce sens que saint Benoît composa une règle de conduite permanente et uniforme. De Norcia, en Sabine, où il était né et dont il était seigneur, il se retira à Subiaco, puis au mont Cassin; il fonda douze monastères (529), dans lesquels il mit en pratique ses constitutions, qui eurent une plus longue durée et une action plus étendue sur les hommes, que n'en eut jamais une législation émanée d'un prince quelconque; elles excitèrent l'admiration même des grands politiques, qui savaient par expérience combien il est difficile d'organiser une société. Tout y est démocratique et électif, on n'y tient compte que de la doctrine, de la sainteté, de la capacité; chaque religieux laisse de côté ses titres et jusqu'à son nom de fa-

(1) *Contra Petil.*, l. II, c. LVII.

mille, et met en commun ses biens, à l'exemple du Christ qui *de riche qu'il était s'est fait pauvre* (*cum esset dives, egenus factus est*); mais il peut être porté par l'élection jusqu'à la dignité suprême. Il n'y a rien dans cet ordre de dur ou de pénible[1]; mais les hommes, les choses, le temps, tout y est placé sous l'empire de la discipline; toutes les volontés sont soumises à celle de l'abbé qui, une fois élu, exerce un pouvoir absolu, mais circonscrit par la règle et par les usages qui déterminent les plus minutieux détails de la vie, comme le vêtement, l'heure à laquelle on doit se laver ou se raser, les jours où l'on peut assaisonner les fèves et les légumes avec l'huile et la graisse, ou ceux auxquels il est permis, en signe de réjouissance, de servir un repas frugal composé d'œufs, de poissons et de fruits.

Saint Benoît introduisit dans la vie monastique la perpétuité des vœux solennels. Après avoir éprouvé leur vocation dans un long noviciat, au milieu des mortifications et des épreuves qui seront qualifiées de vaines, de puériles, par celui-là seul qui ne sait pas qu'elles ont pour but d'obtenir la soumission de la chair à l'esprit, et cette liberté qui consiste à maîtriser les passions, les religieux prononçaient les vœux de chasteté, d'obéissance, de pauvreté, et en pratiquant le mépris de toute jouissance matérielle ils s'adonnaient à la recherche exclusive de la vie supérieure.

C'est ainsi qu'ils associaient la prudence avec la simplicité, la liberté avec la soumission, le courage avec l'humilité. En arrachant l'esprit à l'empire de la matière, et en le concentrant en lui-même, on lui donnait une conception très-élevée de sa nature, de sa haute origine et de

(1) Nihil asperum, nihil grave nos constituturos speramus. (Prologue de S. Benoît.)

sa fin; par des actes qui sortaient de l'ordinaire ils arrivaient à se convaincre que l'homme assisté de la grâce peut dompter les passions brutales, et vivre comme un ange sur la terre. Ne perdant pas de vue la parole de l'apôtre. *Qui non vult operari, nec manducet*, tous cherchaient à exercer quelque art : tels que l'art de copier des manuscrits, de prêcher, de composer des ouvrages, ou bien celui de défricher des forêts pour les rendre à la culture et à l'habitation des hommes, de fonder des couvents qui devenaient comme des stations pour le progrès de la civilisation, ou le noyau de villages et de villes qui conservent encore le nom du couvent qui fut leur berceau. Ils entretenaient aussi le sentiment des beautés naturelles et artistiques, en cultivant des fleurs, en décorant des églises et des autels, et en animant la solitude par l'harmonie délicieuse de leurs chants. Dans ces centres d'activité et d'étude, refuge des âmes affligées ou désillusionnées, refuge des grandeurs déchues, des violents adoucis, des innocents opprimés, des épouses trahies, des veuves qui en perdant leur mari avaient aussi perdu l'éclat de leur dignité, les Romains se mêlaient avec les Barbares, les vainqueurs avec les vaincus sous le joug uniforme de la discipline monastique.

Au milieu des agitations d'un âge de fer et d'une époque de transition, beaucoup d'hommes souhaitaient ardemment la solitude de l'esprit, la paix de la conscience, les élévations du cœur; ils voulaient mettre un certain intervalle entre les tempêtes de la vie et le calme de la tombe; aussi voyait-on entrer dans les cloîtres non-seulement ceux qui étaient fatigués de l'activité fiévreuse de la vie, ou désillusionnés des passions, ou des espérances, mais encore ces âmes ferventes qui savaient allier à la pénitence les vertus naturelles et civiles.

Les moines. Les moines remplacèrent les martyrs, qu'ils ont rappelés souvent par leur force d'âme et par le mépris des tourments. Au sein des sociétés qui changent, ils représentaient la sagesse immuable, unie à la volonté qui accepta librement la foi, et associée aux ressources dont dispose l'esprit de corps fortifié par une sévère discipline; placés au milieu des cupidités de l'ambition, eux seuls, par la pente de leur vocation, demeuraient contents de leur sort; mais le frère cuisinier et le portier pouvaient devenir gardiens et prieurs, et ensuite obtenir le chapeau de cardinal, même la tiare. Le monde admirait en eux une doctrine et une vertu dans lesquelles il apercevait comme un caractère surnaturel.

D'autres Ordres se fondèrent ensuite (M), milice volontaire et active de l'Église, mais pourvue d'armes et de constitutions bien différentes de celles en usage dans la société ordinaire. Quelques-uns étaient contemplatifs : ce sont eux qui, à certains moments où les peuples agissent, mais ne pensent point, se chargent de penser pour eux; ils saisissent l'instant où ils pourront leur rappeler des vérités certaines, qui sont destinées à rétablir l'équilibre entre l'action et la réflexion et à faire apprécier les actes, non d'après le succès, mais d'après les lois morales. D'autres portaient le travail, la fécondité, la force, l'intelligence humaine dans les solitudes, auparavant envahies par les bêtes féroces, ou par les marais, ou par les sables. C'est là qu'ils introduisirent la vigne, les arbres fruitiers, les troupeaux, les abeilles, l'irrigation, la culture du riz, la fabrication des fromages; là aussi qu'ils demeuraient constamment sur leurs propres terres, avantage dont les victimes de l'absentéisme sentent tout le prix. Ils consacraient tous les bénéfices de l'exploitation à améliorer la

terre, c'est-à-dire à accroître le capital avec lequel ils venaient au secours des pauvres agriculteurs, en n'exigeant en retour de ceux-ci que de légères redevances ou de modiques rétributions, exemple que n'ont pas suivi les petits propriétaires qui les remplacèrent. Notre siècle, tout glorieux de les avoir renversés, les accuse de ne pas avoir su retirer de la terre tout ce qu'elle pouvait donner, et je ne sais si la plèbe applaudit beaucoup à ce blâme, elle qui, vivant au jour le jour, ne compte plus ni pour le passé ni pour l'avenir.

Le pauvre, sur les misères de qui aujourd'hui on déclame tant, et pour qui on fait si peu, se trouvait honoré et consolé en voyant la pauvreté choisie volontairement et considérée comme méritoire. La sollicitude des moines pour l'agriculture enseignait le respect de la propriété. L'homme puissant éprouvait une sorte de crainte respectueuse pour ces gens vêtus du froc, qui, sans espérance et sans peur, venaient à son château ou à son palais pour lui reprocher ses excès, lui demander réparation d'une injustice, lui annoncer de la part de Dieu des châtiments contre lesquels ne le pourraient protéger ni ses donjons ni ses *bravi*.

Charlemagne leur disait : *Optamus vos, sicut decet Ecclesiæ milites, interius devotos et exterius doctos esse*, et en effet, c'est à eux seuls que nous sommes redevables de la conservation des livres et des connaissances de toute l'antiquité. Hommes de prière et de pénitence, ils ne se considéraient pas cependant comme étrangers à la politique; bien au contraire, ils parlaient un ferme langage aux rois, ils tenaient les comptes et les caisses des villes, ils rétablissaient la paix entre elles, ils concouraient à former les ligues entre les peuples, ils enseignaient dans les Universités et donnaient asile aux artistes.

Quant à leur mission civile, tout le monde les loue, même les profanes et les incrédules ; mais ce n'était pas là le but spécial de leur institution. Leur mission était bien plutôt de purifier le monde par la charité, de le vaincre par la résignation, et de l'édifier par le spectacle de leur sublime vocation. Cette vocation, loin de faire rechercher la pauvreté par un égoïsme qui fuit toute espèce de soins, pousse l'homme à se donner tout à tous, et elle prend pour unique règle de ses devoirs l'intérêt spirituel. C'est encore elle qui fait chercher, dans l'amour de Dieu porté jusqu'à l'héroïsme, un remède suprême à l'amour des créatures; elle qui s'efforce de dompter les vils instincts, de résister à la nature corrompue et d'acheminer les hommes à la perfection chrétienne. Parmi les moines, les uns discutaient dans les conciles, enseignaient dans les Universités, jouaient un rôle dans les congrès, et pendant ce temps, d'autres, au foyer domestique, sans bruit, sans apparat, étaient occupés à des œuvres de miséricorde, passaient leur vie dans d'obscurs sacrifices, et purifiant les mœurs, pénétrant jusqu'aux abîmes de la faute ou de la vertu, ils régénéraient les âmes par la foi, par la charité, par le devoir, par l'abnégation. Cette forme supérieure du sentiment chrétien attirait les barbares à la civilisation par le sentiment; l'humilité, la charité universelle, l'héroïsme de la pénitence, devenaient autant d'exemples pour des gens livrés aux ardeurs de la colère et de la concupiscence; et le spectacle de l'entière soumission des moines à un chef, à une règle, éveillait chez ceux qui en étaient les témoins la conscience du droit.

La prière, qui, en attestant la faiblesse de l'homme, peut arriver jusqu'à emporter le ciel d'assaut, et la confiance que les hommes d'alors avaient en son efficacité,

Tels étaient les caractères de ce moyen âge, qui est devenu de notre temps si incompréhensible, depuis qu'en tant de lieux la prière ne se fait plus entendre. En dehors de ces caractères, tout le monde reconnaissait la solidarité du péché et de l'expiation, et considérait la vie comme un châtiment, une épreuve, une préparation; le pécheur lui-même demandait la prière, il la demandait comme une aumône, et en particulier à ces religieux, médiateurs puissants auprès de Dieu irrité.

Tels nous les présente l'histoire; et quelle que soit l'horreur du siècle pour la vérité, il faut bien qu'il se résigne à l'entendre de la bouche de celui qui a le courage de la dire. L'existence non interrompue des ordres monastiques atteste comment ils sont intimement liés à l'Église, bien qu'ils ne lui soient pas essentiels. En effet, quiconque veut entamer l'Église, a toujours débuté par jeter le discrédit sur cette milice, à qui nous devons le spectacle de l'idéal luttant contre la réalité.

Les moines ne sont pas essentiels à la religion, dit-on. C'est très-vrai; seulement c'est un des sophismes les plus fréquents et les plus spécieux que de répondre aux objections par une proposition vraie en elle-même, mais qui n'a rien à faire avec la question dont il s'agit: on ne fait par là que détourner l'attention, et mettre pour conclusion ce qui n'est au fond que le résultat d'une divagation. Oui, il est vrai qu'ils ne sont pas essentiels; mais l'église et la prédication, et les nombreuses cérémonies introduites dans une religion d'esprit et de vérité, ne le sont pas davantage; et, nous le demandons à notre tour, les rois, les armées, les monnaies, le vêtement même, sont-ils indispensables à l'existence de la société civile? Si les moines ne sont

Les moines ne sont pas essentiels à l'Église, mais ils sont aujourd'hui plus utiles que jamais.

pas essentiels à l'Église, c'est qu'aucune chose contingente n'est essentielle à ce qui est éternel; mais ils sont nécessaires pour maintenir la vie religieuse.

On s'y prend plus adroitement en disant que les ordres religieux ont pu être bons dans leur temps, mais que de nos jours ils ont perdu leur opportunité. Répondons : les ordres mendiants sont une plante républicaine, et pour comprendre saint François d'Assise, il faut le peuple, et non une société princière, des mœurs de courtisans, des pensées aristocratiques telles qu'on en voit dans un temps comme le nôtre, où chacun abdique toute activité, toute volonté, toute opinion aux mains d'un gouvernement ou d'un journaliste : il faudrait, pour le comprendre, cette vieille Italie toute démocratique, avec ses forces distinctes, sa foi et ses municipes. De quel droit le matérialisme de nos jours pourra-t-il jamais s'immiscer dans ces sacrifices de l'âme, accomplis en vue de récompenses qui ne s'escomptent ni en argent, ni en satisfactions mondaines? Néanmoins, même au milieu de cette civilisation moderne qui nous comble de ses béatitudes, au sein de cet admirable développement de l'industrie et des intérêts matériels, le cœur a des besoins dont la satisfaction ne peut se trouver ni au théâtre, ni à la bourse, ni au télégraphe; il aspire à quelque chose de plus élevé, de plus grand, que nos pères appelaient Dieu. Entraînés dans le tourbillon du progrès, nous changeons chaque jour de pensées, de convictions, de drapeau, de façons de penser et d'agir, nous n'avons aucune stabilité dans nos conventions; nous en sommes venus à ce point de rabaisser la bienfaisance à l'état d'institution civile, de la mettre en souscriptions, en loteries, et d'en faire une administration. Mais, puisqu'on nous vante la tolérance comme une con-

quête de notre temps, qu'on veuille bien l'accorder aussi à ceux qui pensent que, en face d'un tel affaissement social, ces ordres religieux ne sont pas une vaine superfluité; qu'au milieu de l'indifférence érigée en système, des funestes préjugés, des calomnies sorties des carrefours, et de la lutte ambitieuse de tous contre tous, les moines peuvent contribuer à développer les institutions charitables, à en ménager l'application; ils peuvent se consacrer à l'éducation de la classe la plus nombreuse de la société, ne fût-ce que pour l'aider à supporter cette disproportion, dont elle ne voit pas la raison, et dont elle ne comprend pas les compensations. On devrait nous accorder à tout le moins que les moines peuvent servir à quelque chose, ne serait-ce qu'à nous épargner les gendarmes, qui constituent l'unique sauvegarde de la société lorsqu'on lui a enlevé sa défense morale; enfin ils peuvent aussi prier pour ceux qui les maudissent.

Influence de la constitution de l'Église sur la civilisation.

Voilà par quels moyens l'Église développait, au sein de la société civile, les bienfaits de la rédemption; n'ayant jamais employé d'autres instruments pour accomplir son œuvre que l'ascendant moral, la raison, le sentiment, elle n'avait pas usurpé, mais elle recueillait les lambeaux de pouvoir que les autorités du vieux monde laissaient tomber de leurs mains. A la violence des nouveaux maîtres, elle opposait la raison, la sainteté, la science et aussi le droit qu'elle avait de venir en aide aux populations chrétiennes; elle rétablissait les dogmes de la responsabilité personnelle et de l'autorité, ruinés par la centralisation romaine. Par l'intermédiaire d'un pouvoir que les âmes ont librement accepté, l'Eglise fondait une république morale, où la multitude ne devenait pas con-

fusion parce qu'elle était ramenée à l'unité, où l'unité i
dégénérait pas en tyrannie parce qu'elle restait multitud
mais où la soumission aveugle était transformée en u
obéissance raisonnable.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS I.

(A) — Hoc inveni quod fecerit Deus hominem rectum, et ipse se infinitis miscuerit quæstionibus. (*Eccles.* VII, 30.) Deus constituit ab initio hominem, et reliquit illum in manu consilii sui.... Ante hominem vita et mors, bonum et malum, quod placuerit ei dabitur. (*Eccles.* XV, 14-18.)

(B) — Quam fidem ab Ecclesia perceptam custodimus et quæ semper a Spiritu Dei quasi in vase bono eximium quoddam depositum juvenescens et juvenescere faciens ipsum vas in quo est. Hoc enim Ecclesiæ Dei creditum est munus, quemadmodum ad inspirationem plasmationi, ad hoc ut omnia membra Ecclesiæ vivificentur.... Ubi enim Ecclesia, ibi et Spiritus Dei; et ubi Spiritus Dei, illic Ecclesia et omnis gratia: Spiritus autem veritas. Quapropter qui non participant eum, neque a mamillis matris nutriuntur in vitam, nequaquam percipiunt de corpore Christi procedentem nitidissimum fontem, sed effodiunt sibi lacus detritos de fossis terrenis, etc. (S. IRÉNÉE, III, XXIV.)

(C) — Unum caput est, et origo una, et una mater fœcunditatis successibus gloriosa. Illius fœtu nascimur, illius lacte nutrimur, illius spiritu animamur.... Hæc nos Deo servat, hæc filios regno quos generavit assignat.... Habere jam non potest Deum patrem qui Ecclesiam non habet matrem. (S. CYPRIEN, *de Unitate Ecclesiæ*.)

(D) — Cum toto sacramento, cum propagine nominis, cum traduce Spiritus Sancti, in nos quoque spectat persecutionis obeundæ disciplina, ut in hæreditarios discipulos et apostolici seminis frutices. (TERTULLIEN, *Scorpiace*, cap. IX.)

(E) — Quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat, et dicat: Sicut misit me Pater et ego mitto vos; accipite Spiritum Sanctum; si cujus remiseritis peccata, remittentur illi; si cujus tenueritis, tenebuntur; tamen, ut unitatem manifestarent, unitatis ejusdem originem ab uno inci-

pientem sua auctoritate disposuit. Hoc erant utique et cæteri apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur, et primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia, et cathedra una monstretur. (S. CYPRIEN, *ibid.*)

(F) — Ad hanc enim ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ ab Apostolis est traditio. (S. IRÉNÉE, III, XLIII, 2.)

(G) — Nous nous sommes longuement étendu, dans notre *Histoire universelle* (livre V, chap. XXXII et XXXIII), sur la littérature chrétienne. Ici nous indiquons seulement le mode de procéder dont nous nous servirons dans cet ouvrage. Ainsi nous n'entendons point faire une exposition complète de la foi, pas plus que celle des erreurs, mais nous nous bornerons à signaler les points sur lesquels coïncident les dissensions dont nous ferons l'histoire.

On peut ranger les dogmes sous les catégories suivantes :

1° Théologie proprement dite, c'est-à-dire la science qui traite de Dieu, de ses attributs, de la création, de la providence, et par appendice, de la création de l'homme et de celle des anges ou des démons;

2° Anthropologie théologique, innocence primitive, péché originel;

3° Christologie, science qui a pour objet la personne même et les œuvres du Sauveur;

4° Charitologie, ou théorie de l'Église et des moyens de salut;

5° Eschatologie, c'est-à-dire science qui traite de la mort, de l'immortalité, du purgatoire, de la résurrection, du jugement dernier, du paradis, de l'enfer et de la fin du monde.

(H) — Les Apôtres n'ont pas écrit le symbole, pas plus qu'ils ne l'ont fait écrire, mais il s'est transmis oralement : aussi S. Augustin (*De tradit. symboli*) nous apprend qu'il était défendu aux catéchumènes de l'écrire, mais qu'ils l'apprenaient par cœur. De là les variantes, sans compter qu'il était permis à chaque évêque d'y faire des changements. Par exemple Rufin nous rapporte le symbole tel qu'on le récitait dans l'Église romaine, c'est-à-dire le plus pur, et aussi tel que le récitait l'Église d'Aquilée, à laquelle il appartenait en qualité de prêtre. En voici la comparaison :

S. romain. Credo in Deum patrem omnipotentem.

S. d'Aquilée. Credo in Deo patre omnipotente, invisibili et impassibili.

S. romain. Et in Christum Jesum unicum Filium ejus, Dominum nostrum.

S. d'Aquilée. Et in Christo Jesu, unico Filio ejus, Domino nostro.

S. romain et d'Aquilée. Qui natus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine.

S. romain. Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, tertia die resurrexit a mortuis.

S. d'Aquilée. Crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, descendit ad inferna, tertia die resurrexit e mortuis.

S. romain et d'Aquilée. Ascendit in cœlos, sedet ad dexteram Patris : inde venturus est judicare vivos et mortuos.

S. romain. Et in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem.

S. d'Aquilée. Et in Spiritu Sancto, sancta Ecclesia, remissione peccatorum, hujus carnis resurrectione.

Nous avons recueilli des catéchèses de Maxime, évêque de Turin (*Homil. in traditione symboli*); de S. Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne (*in Symb. apost.*), et d'autres encore, les symboles de diverses églises, où se trouvent introduits les mots *conceptus*, *passus*, *mortuus*, *catholicam*, *sanctorum communionem*, *vitam æternam*, qui furent adoptés ensuite dans le symbole commun, tel qu'on le trouve déjà dans les sermons CCXL, CCXLI et CCXLII mis en appendice aux véritables sermons de S. Augustin dans l'édition des Pères Bénédictins de Saint-Maur.

Quelques-unes de ces additions paraissent arbitraires et presque futiles, mais elles tendaient à réfuter certaines erreurs répandues dans le public. C'est ainsi que dans le susdit symbole d'Aquilée, le *descendit ad inferna* est mis par opposition aux Apollinaristes et aux Ariens, qui niaient que le Christ eût une âme, comme si la divinité lui en tenait lieu; l'*invisibili et impassibili* est mis à l'adresse des Noétiens et des Sabelliens, qui prétendaient que le Père était né et avait souffert : l'*hujus carnis* avait été inséré contre ceux qui prétendaient que nous devions ressusciter avec un corps aérien et céleste.

Les exégètes allemands donnent pour le plus antique symbole qu'on connaisse, celui de l'Église copte, en usage dans l'église d'Alexandrie, que voici :

L'évêque ou le prêtre dira au catéchumène : « Crois-tu au seul vrai Dieu, Père tout-puissant, en son Fils unique notre Seigneur et Sauveur, et au Saint-Esprit qui donne la vie, Trinité consubstantielle, à leur souveraineté unique, à un seul royaume,

à une foi, à un baptême? Crois-tu à la sainte Église catholique, apostolique et à la vie éternelle? » Le catéchumène devait répondre : « Je crois. »

Puis l'évêque ou le prêtre lui demandera : « Crois-tu en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu le Père? Crois-tu qu'il s'est fait homme comme nous par l'action miraculeuse du Saint-Esprit sur la Vierge Marie; qu'il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate, et qu'il est mort pour nous racheter; qu'il est ressuscité le troisième jour, en brisant ses chaînes, qu'il est assis à la droite de son Père dans le ciel, et qu'il viendra pour juger les vivants et les morts quand il apparaîtra lui et son royaume?

« Crois-tu au Saint-Esprit qui donne la vie, et qui purifie tout dans la sainte Église? » Et le catéchumène devait répondre : « Je crois. »

Voir une étude du protestant Michel Nicolas dans la *Revue moderne*, juin 1865.

(I) — Selon Eusèbe (*Vie de Constantin*, II, LXV), l'empereur écrit à Arius : « Je suis persuadé que, si j'eusse été assez heureux pour amener les hommes à adorer tous le même Dieu, ce changement de religion en aurait amené un autre dans le gouvernement; » et il ajoute qu'il tend à ce but « sans faire trop de bruit. » Il avait donc pleine conscience de la révolution qu'il opérait.

(J) — Anastase le Bibliothécaire a extrait des archives du Vatican le catalogue des ornements donnés par Constantin à la basilique de Saint-Jean de Latran, tels que baldaquins, statues, vases, croix, candélabres, flambeaux, autels, patènes, coupes, urnes, encensoirs d'or, d'argent et garnis de pierres précieuses, le tout pesant 685 livres d'or et 12 943 livres d'argent, outre la dorure de toute la voûte de la basilique; de sorte que ces objets auraient aujourd'hui une valeur d'environ deux millions de francs. Constantin y ajouta des biens-fonds dont le revenu était évalué à 230 000 francs par an, et un tribut annuel de 130 livres de parfums. Des critiques sérieux et prudents ont soutenu l'authenticité de ce catalogue.

(K) — Par cet acte, Constantin aurait concédé au pape la souveraineté sur la ville de Rome, sur l'Italie et les provinces d'Occident. Peut-être a-t-il été inventé au huitième siècle, et inséré dans les Décrétales du faux Isidore. Mais dès le douzième siècle son authenticité était contestée; ensuite Laurent Valla la rejeta en s'appuyant sur des motifs auxquels se rendirent même les plus zélés défenseurs du Saint-Siége.

(L) — Le plan conçu pendant tout le moyen âge fut précisément que les empereurs abandonnassent Rome, parce qu'elle était destinée par la Providence à devenir et à rester la métropole du christianisme. Dante a chanté cette conception dans une des plus belles parties de son poëme sublime.

(M) — Tous les ordres religieux peuvent se ramener à quatre règles principales : 1° celle de S. Basile qui prévalut en Orient; 2° celle de S. Augustin adoptée par les chanoines réguliers, par les religieux de Prémontré, par les Dominicains et les Ordres militaires; 3° celle de S. Benoît, à laquelle se rattachent les Cisterciens, les Camaldules, les Vallombrosiens et les Chartreux; 4° celle de S. François, avec lequel commencent les ordres mendiants.

Léon XII avait formé le projet de réformer les règles et le costume des religieux, en les ramenant à trois ordres seulement; le premier composé des réguliers, pauvres, d'une science modeste et d'une grande charité, dont la mission eût été de se consacrer au peuple, en aidant les curés dans leur ministère, et en servant dans les hôpitaux. Le second eût été tout entier consacré à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, et à défendre les intérêts de la religion et de la morale. Le troisième eût été composé des moines contemplatifs, qui se seraient adonnés à la prédication, à la psalmodie, et qui auraient aspiré à la perfection évangélique.

DISCOURS II.

Premières hérésies. Affermissement de la suprématie papale. Les Iconoclastes.

Le sang des martyrs n'avait pas encore cessé d'arroser la plante immortelle du christianisme, que déjà dans son sein, comme l'antique serpent, des hommes se servaient de la parole pour répandre l'erreur, ou restreindre à certaines conceptions particulières les vérités générales annoncées par l'Église, en créant des schismes et des hérésies[1]. Déjà, au temps des apôtres, quelques hébraïsants, reconnaissant seulement la mission divine du Christ, voulaient conserver le mosaïsme, que les fidèles, aspirant à une religion universelle, repoussaient comme une doctrine étroite et particulière à une nation[2]. Saint Paul se plaint des dissensions de l'Église naissante; saint Pierre vint à Rome pour combattre Simon le Magicien, qui lui avait offert de l'argent pour obtenir de lui la faculté de conférer le Saint-Esprit; d'où est venu le nom donné à celle qui a été la première et qui sera aussi la dernière des hérésies, le trafic des choses spirituelles. Saint Pierre écrivait aux Hébreux : « Paissez le troupeau qui vous a

(1) Saint Augustin définit le schisme, *scissio charitatis*; l'hérésie, *scissura fidei*; *hæreticus est qui non sequitur catholicam veritatem*; *schismaticus est qui non amplectitur catholicam pacem*; *apostasia est fidei omnimoda abnegatio*.

(2) C'est ce que dit saint Jérôme, *De script. eccl.*

« été confié, sans employer la contrainte, mais librement « selon Dieu ; n'ayant en vue aucun profit, aucun mobile « de cupidité, mais d'une manière toute désintéressée. » Et nous trouvons consignée dans les canons apostoliques cette doctrine : « Si quelque évêque ou prêtre a obtenu à « prix d'argent la dignité dont il est revêtu, qu'il soit dé- « posé lui et celui qui l'a ordonné ; qu'il soit en outre « formellement excommunié, comme Simon le Magicien « l'a été par moi, Pierre. » Voilà la faute, et voilà le châtiment.

Plus le christianisme se développait et jetait d'éclat sur le monde, plus l'orgueil s'ingéniait à lui trouver quelque côté faible, et à en ébranler les bases. Les uns niaient franchement le Christ, tandis qu'au moyen du platonisme ils épuraient les théories païennes. D'autres rajeunissaient l'hébraïsme, spécialement au moyen de la cabale : les Gnostiques disaient que le Christ était un pur symbole, et prétendaient à une science supérieure aux cultes du paganisme, à la religion mosaïque, à la religion chrétienne, et néanmoins indépendante de toute révélation ; ils enlevaient ainsi à l'Église son autorité infaillible pour la réduire à un système qui devait se perfectionner au contact des systèmes imparfaits de la philosophie, et ils aspiraient à atteindre par leurs propres forces une hauteur inaccessible à la raison. Cette hérésie reparut de loin en loin avec les mystiques, qui croyaient à l'intuition immédiate, et aspiraient à une perfection plus qu'humaine. Manès expliquait l'existence du mal moral et du mal physique avec son hypothèse d'une divinité bienfaisante et d'une divinité malfaisante. Dès cette époque déjà, les esprits forts disaient que les différentes manières d'entendre et d'adorer Dieu n'étaient pas des formules essen-

nouvelles de doctrines, mais seulement des points de vue différents de l'intelligence chrétienne.

Justin le martyr, auteur de l'*Apologie*, avait composé un livre contre toutes les hérésies et contre toutes les sectes, et il le présenta à l'empereur Antonin[1]. Hippolyte écrivit aussi une Réfutation des hérésies; et saint Philastre, évêque de Brescia, un Catalogue des hérésies. Tertullien, dans ses *Prescriptions*, soutient que les hérésies ne sont pas des moyens destinés à épurer le christianisme, parce que chacune d'elle est nouvelle en comparaison de la vérité qui existait dès le commencement; parce que l'hérétique n'a ni règle ni fin dans ses disputes contre l'Église, abandonné comme il est à son propre jugement; parce que ces opinions se contredisent l'une par l'autre, et que chacune prétend être la vérité. En outre, chacun se croit en droit de changer et de modifier à sa pure fantaisie la doctrine qu'il a reçue, imitant l'auteur de la secte qui lui aussi l'a composée à sa pure fantaisie. L'hérésie conserve toujours le caractère qui lui est propre; elle ne cesse pas d'innover, et son progrès ressemble à son origine; les licences qu'a prises Valentin, les Valentiniens les ont prises à leur tour; les Marcionites en ont fait de même après Marcion, et les fondateurs d'hérésie n'avaient pas plus de droits d'innover que leurs sectateurs n'en eurent plus tard : tout change dans les hérésies, et quand on en cherche bien le fond, on voit avec le temps s'introduire des variations sur beaucoup de points qui étaient tout différents à l'origine[2].

Origène, voulant accorder la doctrine platonicienne

(1) Est nobis liber contra hæreses et sectas omnes compositus quem si legere volueritis, damus.

(2) *De Præscriptione*, c. IV, 2.

avec le christianisme, s'efforçait de chercher dans les récits évangéliques un triple sens : le sens mystique, le sens historique et le sens moral; en sorte qu'une narration biblique pouvait ne pas être vraie à la lettre ; théorie reprise par quelques modernes exégètes allemands. Il combattit beaucoup d'hérésies ; mais il glissa lui-même sur cette pente, ou du moins il jeta des semences d'erreur, peut-être seulement pour avoir manqué de cette précision du langage qu'on obtint plus tard par les distinctions subtiles de la controverse.

Aussi, dans le silence et dans l'isolement auxquels les contraignait la persécution, beaucoup de chrétiens avaient de bonne foi conçu et propagé des idées qu'on reconnut comme entachées d'erreur, lorsque l'Église put faire sa profession de foi et tenir des assemblées. Mais comme elle avait laissé sans définition beaucoup de points, il y eut parmi les plus grands maîtres de la théologie des hommes comme Tertullien, le puissant apologiste, et ce même Origène, qui se trompèrent ; il y en eut aussi parmi les moines austères, et jusque parmi les martyrs. Parfois même, avec l'intention d'éviter une erreur, on tombait dans une autre tout opposée ; c'est ainsi qu'Origène, à force de subtiliser sur l'essence des corps, finit par les spiritualiser ; Audius et Épiphane rabaissaient la divinité jusqu'aux formes humaines ; on voyait les traces du paganisme se continuer à travers l'enseignement et les mœurs ; et les empereurs, interposant leur autorité, voulaient, par des décrets, gêner la plus libre des facultés, la conscience.

Les païens, incapables de distinguer la ligne de démarcation si subtile qui sépare la vérité de l'erreur, tournaient en dérision cette obstination à s'arrêter à *des chicanes*

puériles et à des questions de mots; ils déclarèrent que cette religion, qui se vantait d'avoir l'unité dans la foi, dans l'esprit et dans le culte, était une vraie source de bavardage et de discorde. Mais il y avait bien autre chose que des disputes de mots dans ces questions d'où devaient sortir les vraies notions sur l'essence de Dieu, au même moment où de faux docteurs tentaient le mélange des idées du platonisme et de la cabale avec les vérités de l'Évangile.

Ainsi donc, après les martyrs qui firent éclater l'énergie et la vertu de l'âme, vinrent les Pères qui soutinrent la pureté et l'unité de la foi en combattant l'orgueil de l'esprit et l'indocilité du cœur. Saint Jérôme écrivait : « Demeurez dans l'Église fondée par les apôtres et tou-« jours subsistante. Si vous entendez parler d'hommes « qui s'appellent d'un autre nom que de celui de Jésus-« Christ, sachez qu'ils ne sont point l'Église du Christ, « et le fait d'avoir été institués postérieurement à Jésus-« Christ est une preuve qu'ils sont du nombre de ceux « dont l'Apôtre prédit la venue. Ne vous laissez point « séduire par l'apparence qu'ils prennent de s'appuyer sur « l'Écriture : le démon a dit des choses conformes à l'Écri-« ture; il ne suffit pas de la lire, il faut la comprendre : « car si nous nous en tenons à la lettre, nous pouvons nous « former un dogme nouveau, et avoir la prétention de « retrancher de l'Église ceux qui vont pieds chaussés et « qui portent deux tuniques[1]. » Saint Cyprien contribua peut-être plus que beaucoup d'autres des premiers Pères à séparer les deux ordres de la foi et de l'examen, de la révélation et des conceptions humaines, dont le mélange

(1) *Mélanges*, p. 221, 269.

produit ou l'esclavage, ou l'aberration de l'esprit, tandis que leur épuration ouvre les barrières de l'infini, en le faisant passer du symbole à la réalité. Après avoir, dans son ouvrage sur la *Vanité de l'idolâtrie*, combattu le vieux culte, il dissipa les schismes, dans son livre de l'*Unité de l'Église*, en donnant pour base à l'unité de la foi l'unité de la chaire romaine : « Comme il n'y a qu'un seul « Christ, de même il n'y a qu'une seule Église, une seule « chaire fondée sur saint Pierre, suivant la parole de Jésus-« Christ; il n'y a donc qu'un seul autel, un seul pontife; « et il ne peut y en avoir deux, ni un autre différent du « véritable, si ce n'est par le fait d'une coupable folie ou « d'une impiété sacrilége. Il n'y a qu'un seul épiscopat, « dont le pouvoir est exercé en totalité par chaque évêque, « quoiqu'il ait reçu une délégation particulière à un cer-« tain pays ; en conséquence, il n'y a qu'une seule Église, « qui rayonne partout par la multitude des membres qui « la composent. Ainsi le soleil répand partout sa lumière « et sa chaleur, mais il n'a qu'un seul foyer ; un arbre à « plusieurs branches, mais qui toutes s'élancent d'un « même tronc aux racines profondes ; ainsi une fontaine se « divise en plusieurs ruisseaux, mais elle n'a qu'une seule « source. Un rayon ne peut pas se séparer du soleil, une « branche séparée du tronc ne pousse plus de rameaux, « et un ruisseau détourné de sa source tarit bientôt[1]. »

Ariens. Arius avait trouvé en Italie beaucoup d'adhérents. Ce prêtre d'Alexandrie d'Égypte prétendit expliquer qui était le Christ, et tandis que l'Église le regarde comme *l'idée divine, la pensée éternelle de Dieu, coexistante avec son éternelle activité, et formée de la substance même de Dieu* (ὁμούσιος), Arius reconnaissait en lui la force, la vé-

(1) *De unitate, epist. ad plebem.*

rité, l'avenir; mais il en formait un être distinct de Dieu, bien que de substance analogue (ὁμοιούσιος), le type que Dieu créa pour servir de modèle aux créatures. L'hérésiarque demandait aux femmes : « Avez-vous eu des enfants avant d'accoucher? Dieu donc n'a pu en avoir un avant de l'engendrer. » Il ne manqua pas d'hommes qui, devenus chrétiens pour suivre l'exemple de la cour ou obéir à son injonction, n'avaient pas fait des études suffisantes pour discerner le Christ d'un de ces prophètes qui de temps en temps apportent quelque nouvel éclaircissement au problème insoluble de l'humanité; ceux-là goûtaient les explications d'Arius, qui, tout en paraissant sauvegarder la valeur dogmatique, écartait bien loin le prétendu nuage que la trinité des personnes apportait à la conception de l'unité de Dieu. Ils ne prenaient point garde que si l'auteur du christianisme n'est pas Dieu, égal et consubstantiel à l'auteur de l'univers, l'adorer est une idolâtrie; le médiateur divin qui comble l'abîme entre l'homme pécheur et Dieu n'existe plus, et l'autorité suprême, sur l'unité et l'infaillibilité de laquelle est fondé le christianisme, peut se tromper.

Premier concile œcuménique.

A ces attaques dirigées contre la personne du Christ, c'est-à-dire contre les fondements de la foi, le monde s'émut, et l'empereur Constantin convoqua un concile universel, dans lequel l'Église, comme représentant l'humanité divinement rétablie dans l'unité, devait se montrer une, manifester en quoi consistait le commun consentement, et définir ce qu'il fallait croire touchant la nature du Verbe.

C'était la première fois que tous les peuples du monde connu, ayant chacun leurs lois, leurs coutumes et leur civilisation distinctes, mais unis dans la même foi, néan-

moins indépendants, envoyaient des députés choisis dans leur sein pour traiter des questions de foi, de culte et de conduite spirituelle; ce fut aussi la première fois qu'on fut appelé à proclamer un symbole d'unité universelle. Trois cent dix-huit évêques rassemblés à Nicée en 325, après avoir soutenu de longues discussions avec leurs adversaires, condamnèrent Arius, et composèrent le symbole qui précisait la vraie foi.

Arius ne se considéra pas comme vaincu : il séduisit par l'extrême subtilité et la variété de ses arguments d'autres évêques et les empereurs. La légère différence entre les expressions ὁμούσιος et ὁμοιούσιος échappait aux catholiques d'Italie, plus positifs que les Grecs, et dont l'esprit moins érudit et moins souple saisissait plus difficilement les distinctions : aussi un symbole entaché d'arianisme fut-il souscrit par quatre cents évêques (an 358), et le pape Libère lui-même, soit par suite de supercherie, soit par l'affaiblissement d'esprit conséquence de son emprisonnement, parut y adhérer; mais à peine se fut-il aperçu de son erreur qu'il se rétracta[1]. On fit intervenir des édits impériaux et des condamnations à la prison contre ceux qui défendaient l'expression *consubstantiel* insérée au symbole, et on prétendait imposer la foi par l'épée des soldats, « ces détestables apôtres de la vérité, qui ne connaît d'autres armes que la persuasion, » comme le disait saint Athanase, champion des catholiques dans ce conflit de longue durée.

Théodose, empereur d'Orient, rendit ensuite un décret suivant lequel tous ses sujets devaient adhérer à la religion enseignée par saint Pierre aux Romains, telle qu'elle

(1) Voir la réfutation indiquée page 30. (*Note des traducteurs.*)

était professée alors par le pape Damase et par Pierre, évêque d'Alexandrie : tous les fidèles de cette religion devaient prendre le titre de CHRÉTIENS CATHOLIQUES ; l'empereur y flétrissait les dissidents du nom d'hérétiques, et les menaçait de châtiments[1]. Au contraire, l'empereur d'Occident, Valentinien II, et sa mère favorisaient l'arianisme, jusqu'à vouloir que saint Ambroise, évêque de Milan, cédât aux Ariens une des deux églises qui existaient alors dans cette ville. Ambroise s'y opposa avec fermeté, l'emporta sur l'empereur, et finalement, au concile d'Aquilée, on put affirmer qu'il n'y avait plus d'Ariens dans la partie de l'empire qui s'étend jusqu'à l'Océan.

Par malheur, ceux qui les premiers évangélisèrent les Barbares septentrionaux étaient des Ariens, de sorte que cette hérésie revint en Italie avec les Goths de Théodose et les Lombards d'Alboin.

La grâce. Les trois chapitres.

Il est vrai que le génie positif des Occidentaux ne subtilisait pas autant que celui des Orientaux. Les Pères latins cherchaient plutôt, en exposant le dogme, ce qui était la loi, sans artifices de rhétorique ni raffinements de logique, et s'en rapportaient plutôt à la lettre écrite qu'à l'autorité. Les hérésies concernant la nature de l'être premier et nécessaire (Gnostiques) et le Verbe (Ariens), ou le Saint-Esprit (Macédoniens), ou celles touchant la manière dont est unie la divinité avec l'humanité dans le Christ (Nestoriens, Eutychiens, Monophysites, Monothélites), s'agitèrent de préférence en Orient, tandis qu'en Italie on discutait plutôt sur la nature de l'homme ; on se demandait comment il se fait que sous un Dieu plein de bonté il souffre tant de maux ; jusqu'à quel point il est aidé dans

(1) *Cod. Theod.*, livre XVI, titre I, loi 2.

ses actes par la grâce, sans que celle-ci apporte des entraves à sa liberté. Saint Augustin, qui avait été le plus vaillant adversaire des Manichéens, pensait que les questions relatives à la création et à l'origine de l'âme, soulevées entre saint Jérôme et Rufin à propos d'Origène, regardaient seulement le passé, et avaient moins d'importance que celles de la grâce et de la rédemption, qui conduisent au salut. Mais le problème de la grâce implique celui du système général de l'univers, et peut soulever des doutes jusque sur la personnalité du Créateur et sur la suprême miséricorde, toutes les fois que dans le libre arbitre des créatures on ne trouve pas la cause des misères humaines. De tous les Pères, ce fut saint Augustin qui pénétra le plus à fond le mystère de l'incommunicable perfection de Dieu, celui de sa souveraineté absolue et de son omnipotence; il établit ainsi une vraie théologie, c'est-à-dire la connaissance de la nature divine.

L'Église assistait dans sa majesté à ces débats, attentive à ne pas imposer des limites aux croyances, là où elles n'étaient pas nécessaires, et ne voulant pas réprimer la discussion, tant qu'elle respectait les dogmes sanctionnés par elle. Elle préférait retenir ses propres défenseurs, plutôt que de les pousser en avant sur la route dangereuse des théories, persuadée que son Époux la conduirait au but qu'elle devait atteindre. Pour conserver et consolider l'unité, on avait rassemblé d'autres conciles œcuméniques, c'est-à-dire universels : le second à Constantinople (381), le troisième à Éphèse (431), le quatrième à Chalcédoine (451), tous très-considérables au point de vue de la partie dogmatique du christianisme et de l'importance des points qui y furent discutés et définis. Dans celui de Constantinople on établit la divinité et la consubstantialité

du Saint-Esprit contre les Macédoniens; dans celui d'Éphèse, l'unité de personne en Jésus-Christ, qui a en même temps deux natures, la nature humaine et la nature divine, et qui est ainsi le *vrai Dieu-Homme*, et *Verbe incarné*, contre Nestorius qui faisait du fils de Dieu et du fils de Marie deux personnes, unies entre elles par l'amour, mais distinctes. On proclama dans celui de Chalcédoine la distinction des deux natures en Jésus-Christ, et la vérité et l'intégrité de la nature humaine en lui, contre Eutychès. Ce dernier, tombant dans l'erreur opposée à celle de Nestorius qui scindait l'unique personne de Jésus-Christ en deux, confondait en une seule les deux natures qui existaient en lui; il volatilisait pour ainsi dire l'humanité du Rédempteur, l'absorbant dans sa divinité et l'y consumant tout entière.

Ce dernier concile, ayant été tenu contre les Eutychiens, laissa passer, comme étrangers à son but, trois points qui paraisssaient favorables aux Nestoriens : 1° il ne rendit aucune sentence contre la mémoire et les écrits de Théodore de Mopsueste, autrefois maître de Nestorius, homme infecté de la même hérésie et en outre de pélagianisme; 2° il ne désavoua pas une lettre d'Iba, évêque d'Édesse, dans laquelle ce dernier louait Théodore, et blâmait saint Cyrille et le concile d'Éphèse, tenu contre l'erreur de Nestorius; enfin, 3° il négligea de condamner les écrits de Théodorète, contenant également des passages contraires à saint Cyrille et au concile d'Éphèse, et tout empestés de nestorianisme. Bien plus, les Pères de ce concile de Chalcédoine accueillirent Iba et Théodorète, dès que ceux-ci eurent dit anathème à Nestorius. Par suite, les Eutychiens, pour prendre une revanche contre ce même concile qui les avait condamnés, posèrent

la question de ces *trois chapitres*, et l'empereur Justinien, s'étant laissé persuader qu'en désapprouvant ces trois points il aurait ramené à l'unité les adversaires du concile de Chalcédoine, convoqua un autre concile œcuménique à Constantinople, et les y fit condamner (542). Les Occidentaux ne savaient pas beaucoup de grec, et n'avaient point lu Théodore et Iba; ils savaient seulement qu'ils n'avaient pas été condamnés par le concile de Chalcédoine, dont on infirmerait l'autorité en les réprouvant pour seconder le despotisme vexatoire de l'empereur. Cédant aux sollicitations importunes de ce dernier, le pape Virgile II les condamna, en gardant intacte l'autorité du concile de Chalcédoine, et à la condition qu'on ne la discuterait ni par écrit, ni de vive voix. Ce parti était raisonnable en lui-même, parce que d'un côté ces chapitres étaient blâmables, et que de l'autre l'intention de ceux qui en provoquaient la condamnation, dans le but de discréditer le concile de Chalcédoine, était coupable. Cependant au premier moment cette décision mécontenta tout le monde: les catholiques à cause de la condamnation, les adversaires des chapitres à cause de la réserve; en sorte qu'on vit se séparer du pape (553) les évêques de l'Istrie, de la Vénétie, de la Ligurie. Ceux-ci prirent pour chef Paul, patriarche d'Aquilée, qui, dans un synode provincial (556), répudia le concile de Constantinople comme contraire à celui de Chalcédoine, déjà reçu comme concile œcuménique: cette séparation compromettait le principe de l'infaillibilité de l'Église. Au début, les Occidentaux furent excusables, puisque, en apparence, on s'attaquait à l'infaillibilité des premiers conciles en y faisant des additions ou des retranchements; aussi des personnages marquants par leur vertu et leur science refusèrent d'adopter les décisions du

cinquième concile, entre autres le célèbre Cassiodore, secrétaire du roi Théodoric, et les évêques saint Honorat de Milan, Maximien de Ravenne; les papes eux-mêmes mirent beaucoup de douceur dans leurs procédés vis-à-vis du patriarche et des évêques, discutant avec ardeur les raisons de leur conduite. L'excuse ne devient impossible que pour ceux qui se séparent de l'Église, et condamnent les défenseurs de l'opinion contraire à la leur (A). En fait, ce déplorable schisme dura jusqu'en 698, époque à laquelle un autre synode d'Aquilée admit le concile de Constantinople, et fit rentrer ces églises dans l'unité.

Grégoire le Grand.

Toutes les hérésies, soit qu'elles concernassent le Christ, soit qu'elles eussent pour objet la puissance divine, ou la liberté humaine, ou la constitution ecclésiastique, avaient des visages différents; mais leurs *queues* étaient liées ensemble (B), pour emprunter une phrase répétée par les papes, puisqu'elles pouvaient se ramener toutes à soumettre la foi au raisonnement, la croyance universelle aux opinions particulières. Grégoire le Grand, qui vit terminer le schisme des *trois chapitres*, et qui défendait d'inquiéter aucun catholique sous prétexte d'hérésie, ou d'user de violence contre les schismatiques, donna une forme définitive à la Messe, à l'Office divin et à toute la liturgie; il imprima en outre au chant ce caractère solennel, auquel on revient aujourd'hui après les égarements de la mode et les frivolités profanes. Le peuple, qui plus d'une fois avait été nourri aux frais du trésor de l'Église, outragea Grégoire après sa mort, en l'accusant de prodigalité; il voulait détruire ses écrits; puis il finit par le vénérer comme un saint (vicissitudes ordinaires de ce monde), et on le plaça le quatrième au rang des docteurs de l'Église, avec Ambroise, Augustin et Jérôme.

Saint Grégoire était parvenu à convertir au catholicisme Théodelinde, reine des Lombards, dont l'exemple entraîna la conversion de toute la nation. Ceci n'empêcha pas que ces rois, jaloux de former un grand royaume d'Italie, ne vinssent menacer et assiéger Rome. Cette ville dépendait toujours des empereurs d'Orient, en sorte que les papes n'y avaient pas une souveraineté de prince, mais bien un pouvoir honoraire, soutenu par d'immenses possessions, non-seulement dans la Sabine, mais en Sicile, en Calabre, dans la Pouille, en Campanie, en Dalmatie, en Illyrie, en Sardaigne, au milieu des Alpes Cottiennes et dans la Gaule; toutes ces possessions étaient cultivées suivant l'ancien usage, par des colons, sur qui le pape exerçait même un droit de juridiction.

Outre le gouvernement de Rome et des pays méridionaux, les empereurs d'Orient exerçaient leur autorité sur la Pentapole de Ravenne (Ancône, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia), et sur l'exarchat, c'est-à-dire le littoral de la Vénétie et le pays qui fut appelé plus tard la Romagne et les Marches. Comme les autres pays étaient en butte à la violence des Barbares, de même ceux-ci étaient exposés à la savante oppression de ces Césars, qui troublaient les consciences avec des décrets, avec le Τύπος, l'Ἔχθεσις, l'Ἑνωτικὸν, enfin avec la prohibition du culte des images.

Iconoclastes. Ce culte avait été défendu aux Hébreux par leur législateur, soit à cause de l'inclination de ce peuple à l'idolâtrie, soit pour le séparer davantage des Gentils, qui, confondant la copie avec l'original, adoraient les effigies de la Divinité ou celle d'un héros. Mais les chrétiens, dont l'esprit était développé et qui avaient en horreur l'idolâtrie, ne tardèrent pas à chercher celles du Rédempteur et de ses

coopérateurs, et si quelque Père, pour des considérations particulières, désapprouvait ce culte, l'Église trouva inutile de l'interdire, toutes les fois qu'il n'y avait pas péril d'idolâtrie. On vit donc se multiplier les images des saints et celles du Sauveur, les tableaux tirés du Nouveau et de l'Ancien Testament, aussi propres à fournir aux beaux-arts une mine de sujets qu'ils avaient empruntés jusqu'alors au paganisme, qu'à réjouir les yeux des Barbares, qui se trouvaient parfois amenés par cette représentation à reconnaître les vertus morales de l'Évangile. Un évêque de Marseille ayant brisé quelques statues de saints, de peur qu'elles ne devinssent une occasion d'idolâtrie, Grégoire le Grand lui en fit reproche, en lui exposant comment, de toute antiquité, les histoires tirées de la Vie des Saints furent représentées par la peinture, laquelle pour l'ignorant joue le même rôle que l'écriture pour celui qui sait lire [1].

On a pu abuser de cela, comme de toute chose d'ici-bas, et on a pu adorer l'image destinée seulement à élever la créature vers l'Être suprême; mais une pareille erreur ne put se propager chez les chrétiens; et les Mahométans, qui leur reprochaient d'être idolâtres, n'avaient pas plus de raison de leur adresser ce reproche que lorsqu'ils les accusaient d'être polythéistes, parce qu'ils adoraient la Trinité. Léon l'Isaurien, de berger devenu empereur d'Orient (717), crut enlever tout appui à cette accusation, en prohibant les images religieuses, et ordonna dans toute l'étendue de l'empire de renverser ou de brûler toutes celles qu'auparavant on avait vénérées. Le peuple, s'étant prononcé contre cet empereur théolo-

(1) *Ep.* XI, 13.

gien, le surnomma brise-images (*Iconoclaste*) et repoussa la violence par la violence : aussi l'empereur fut-il réduit à multiplier les injustices et les violences, comme tous ceux qui touchent à la religion avec le bras du pouvoir séculier.

Dans le bouleversement occasionné par l'invasion des Barbares, à cette époque où furent brisés tous les liens civils, la société chrétienne fut la seule qui resta immobile, parce qu'elle reposait non sur des faits contingents, mais sur des idées éternelles ; à la force elle opposait des barrières de justice, d'amour, et elle consolidait l'unité et l'indépendance individuelle, sans soulever les antipathies, mais au contraire en réunissant entre elles les nations par un même lien ; enfin elle opposait au gouvernement des Barbares, qui, plus ou moins, était un état de siége imposé aux vaincus par une armée victorieuse, des exemples d'ordre, de paix, de dignité personnelle.

Les misères du despotisme et l'immoralité des magistrats royaux ou municipaux, poussaient les justiciables à se réfugier près des ecclésiastiques, qui surent se maintenir indépendants et respectés dans les relations de la vie civile et dans l'opinion publique. Déjà dans la pragmatique de l'empereur Justinien nous lisons cette prescription : « Nous voulons que les juges des provinces « soient élus par les évêques et par les primats de chaque « religion, qu'ils aient la capacité nécessaire pour adminis- « trer le pays, et qu'ils soient attachés aux provinces mêmes « qu'ils devront administrer sans rien prélever pour eux- « mêmes : leur confirmation doit être faite par les juges « compétents. » Théodoric, bien qu'il appartînt à l'arianisme, faisait écrire au pape Jean II : « Vous êtes le gar- « dien du peuple chrétien : sous le nom de père, vous

« dirigez toute chose ; c'est à vous que le salut du peuple « a été confié par la Providence ; à vous appartient la sur- « veillance de certaines choses, à nous celle de toutes ; « spirituellement vous paissez le troupeau qui vous a été « confié, et cependant vous ne pouvez pas négliger ce qui « regarde le corps, attendu que l'homme ayant deux na- « tures, un bon père les doit protéger toutes deux (534). »

Autorité civile du clergé.

Les ecclésiastiques n'usurpaient point le pouvoir, ils ne l'enlevaient à personne ; mais ils le ramassaient dans la fange où il était tombé par ses excès : ils acquéraient la supériorité naturelle qui appartient à celui qui surpasse les autres par son mérite.

Lorsque le régime social attachait la juridiction aux possessions territoriales, l'Église dut s'étudier à accroître les siennes et à se constituer la plus haute des hiérarchies, même au point de vue humain. Le fait est qu'elle acquit des richesses immenses, soit parce qu'elle était alors la seule société organisée au milieu du désordre, soit parce qu'elle cultivait les terres mieux que ne le pouvaient faire les séculiers et les protégeait par les immunités accordées aux possessions ecclésiastiques, soit parce que la dévotion et l'idée alors dominante de l'expiation portaient beaucoup de chrétiens à laisser leurs biens à l'Église ; d'autres, enfin, lui en faisaient donation pour les soustraire à la rapacité des seigneurs, sauf à les recevoir ensuite d'elle à titre de redevance, ou de fief, ou de bénéfice, protégés par les immunités ecclésiastiques.

Principauté du pape.

Les peuples ne vénéraient pas seulement dans le pontife le vicaire du Christ, le dépositaire de la vérité éternelle, mais aussi le tuteur universel, le frein des puissants, l'oracle de la justice ; les nouveaux convertis s'agenouillaient devant celui qui leur avait envoyé les missionnaires

et lui déféraient les causes les plus controversées. Aussi, est-ce au pape qu'ils recoururent dans la persécution des Iconoclastes.

Grégoire II, auquel eurent aussi recours les évêques grecs (C), exposait à l'empereur la doctrine de l'Église catholique sur ce point; et, disait-il, « si vous aviez interrogé « des personnes intelligentes, elles vous eussent appris « clairement que l'ignorance peut seule faire croire que « nous adorons des pierres et des murailles ou des ta- « bleaux; nous, nous voulons uniquement rappeler la mé- « moire de ceux dont ils portent le nom ou les traits, et « relever vers le ciel notre esprit engourdi et plongé dans « la matière. A Dieu ne plaise que nous les regardions « comme des divinités, et que nous mettions en elles notre « confiance. Mais quand nous sommes en face de l'image « de Notre-Seigneur, nous disons : *Seigneur Jésus, venez « à notre aide et sauvez-nous;* devant celle de sa sainte « mère : *Sainte Marie, priez votre Fils bien-aimé de sauver nos « âmes;* et enfin, en présence de celle d'un martyr : *Saint « Étienne, qui avez répandu votre sang pour Jésus-Christ, et « qui avez tant de crédit près de lui, priez pour nous.* »

L'Iconoclaste ne fit pas d'autre réponse que celle dont se servent les tyrans: « Qu'ils obéissent, ou malheur à eux; » et : « J'enverrai à Rome des soldats pour briser les images « de saint Pierre, et en arracher le pape chargé de chaînes. » Toute l'Italie prit feu : Ravennates et Napolitains s'étant insurgés massacrèrent l'exarque, les Romains égorgèrent le duc Hésilarate venu pour arrêter le pape. Les Italiens, ayant pris les armes pour se défendre, refusent de payer toute espèce de tributs, et proclament qu'ils veulent secouer le joug de ces Grecs dont la faiblesse leur inspire le mépris, que l'hérésie leur fait abhorrer, et ils se

donnent des magistrats de leur choix au lieu de ceux qu'ils avaient reçus de Constantinople.

Ici, liberté pour ceux qui exagèrent tout, ou de faire l'éloge des papes pour avoir voulu émanciper l'Italie du joug des étrangers, ou de les maudire pour avoir voulu se créer une puissance. La vérité est que Grégoire interposa sa médiation entre le peuple et l'empereur pour les réconcilier, et qu'il rétablit son autorité à Naples et à Rome; mais pendant la révolution, les communes avaient recouvré leurs franchises naturelles; peuple, consuls nobles, tous se réunirent pour condamner l'opinion que l'empereur voulait imposer, et Grégoire se trouva naturellement à la tête d'une fédération de cités, qui ne voulaient ni subir le joug byzantin, ni se soumettre à celui du roi des Lombards, mais qui soutenaient Rome et le pape comme des symboles de liberté et de nationalité.

Grégoire III (731) rejeta les édits des empereurs iconoclastes, et, ayant rassemblé quatre-vingt-treize évêques d'Italie, déclara frappé d'anathème quiconque détruirait, profanerait, blasphémerait les saintes images. Léon l'Isaurien se mit à l'œuvre pour rétablir l'obéissance par la force; mais il apprit, à ses dépens, quels coups peuvent porter des bras armés pour la patrie et pour la religion.

Les Lombards pensèrent tirer parti de ces dissensions, eux qui, déjà maîtres d'une grande partie de l'Italie, visaient à la mettre tout entière sous leur joug, par l'acquisition même de Rome, de Venise et de la Ligurie. Dans ce but ils envahirent violemment la Pentapole et menacèrent Rome; mais les papes, voyant péricliter l'indépendance de l'Église, et avec elle les épaves de la civilisation latine, usèrent des moyens qu'on a toujours employés depuis Narsès jusqu'à Cavour. Ils contractèrent

d'abord alliance avec le roi des Francs (D), puis l'invitèrent à venir arrêter les oppresseurs d'Italie.

Les Italiens voyaient, du côté des Grecs, des lois tyranniques, une bureaucratie avide, des théologastres armés; du côté des Lombards, des barbares sans foi ni mœurs, des dévastateurs qui ruinaient les propriétaires, dépeuplaient les villes au bénéfice de hordes armées et de chefs de bandes toujours furieux; des rois qui promettaient et mentaient, menaçaient et tremblaient. Pour faire contraste, s'offraient à eux de vieux prêtres, pleins de douceur, dont le caractère, la piété et la science inspiraient la vénération, qui faisaient des processions pour apaiser la colère divine et celle des hommes, tout occupés à prier, à exhorter, à donner des conseils, et qui savaient encore faire respecter dans le monde ce nom de Romain, qui alors, par la faute d'autrui, ne provoquait plus que le mépris.

Origine du domaine temporel des papes.

Cependant les vœux du peuple se prononçaient en faveur des papes et des Francs par eux appelés. En effet, Pépin, puis Charlemagne, soutenus par les sympathies de la nation, n'eurent pas de peine à vaincre les Lombards, à détruire leur royaume; ils restituèrent au pontife ce qui jadis avait été la propriété des Grecs, en sorte que les papes en eurent non-seulement le domaine utile, mais en réalité la souveraineté; ils purent dire : « *Notre ville de Rome*, ou *notre ville de Ravenne*, ou *notre ville de Comacchio; notre peuple romain*, » et prirent place parmi les princes de la terre.

Cette souveraineté temporelle des papes, sujet de tant de controverses, n'est consacrée ni quant à sa nécessité, ni quant à son principe, soit intrinsèque, soit extrinsèque, par aucun dogme. La foi ne dit pas que le pouvoir temporel

soit indispensable à l'exercice du pouvoir spirituel; cependant elle le conçoit de telle manière que, certaines circonstances étant données, il ne peut être exercé que par un chef qui ne soit le sujet d'aucun autre roi; aussi, sans qu'il y ait lieu à hérésie, la question implique la nécessité d'opter entre l'esprit de l'Église et l'esprit de la révolution.

Les papes voulant rétablir dans leur intégrité les débris épars de la grandeur romaine, de façon que l'Italie ne restât plus sous la domination des Barbares, relevèrent l'empire tombé sous les coups de ces derniers, et le pape Léon couronna Charlemagne empereur d'Occident.

L'empire chrétien.

Ainsi prit naissance cette organisation du monde chrétien qui dura pendant tout le moyen âge. Suivant elle, toute autorité dérive de Dieu, et Dieu l'a confiée à son vicaire sur la terre, qui demeurait virtuellement chef de l'humanité tout entière, rassemblée dans l'Église universelle, et qui tenait du ciel la puissance spirituelle et la puissance temporelle. Quant à la spirituelle, le pape la partage avec les évêques, qui l'exercent sous le contrôle de sa suprématie; et quant à la temporelle, il la confie à l'empereur qu'il a sacré. Celui-ci, sous la direction du pontife et après avoir reçu l'onction sainte, après avoir juré d'observer la loi de Dieu et les constitutions des peuples, devient chef visible de la chrétienté pour les intérêts de la terre. Comme tel, il est au-dessus de tous les autres monarques: suivant la coutume ecclésiastique, il n'est pas héréditaire, mais élu chaque fois, et chaque fois couronné. Les deux pouvoirs s'appuient l'un sur l'autre; c'est pourquoi ils ne peuvent se diviser; ils ne peuvent non plus se détruire l'un par l'autre, la nature

de leur juridiction étant diverse. L'empereur parfois prétendra se mêler de l'élection des papes; mais ceux-ci auront toujours à cœur l'indépendance de l'Église et celle de ses chefs. Si l'empereur viole la loi de Dieu, et les pactes qui le lient au peuple qui l'a choisi, le pape le déclare déchu, et le sépare même de l'assemblée des fidèles au moyen de l'excommunication. Dans les litiges entre l'empereur et le peuple, ou entre les rois et l'empereur, le pape prononce en arbitre suprême, et donne à sa sentence une sanction spirituelle (E).

Un pontife sans armes, sans intérêts domestiques ou dynastiques, sans préjugés de nationalité, qui décide les contestations entre princes souverains, imposant l'honnêteté, la justice, la charité à ceux qui ne connaissent que le caprice et la force, et les obligeant à obéir au nom de Dieu, est un type sublime qui peut-être n'a jamais été réalisé, mais qui exerce une bien plus grande influence que tant d'autres systèmes imaginés pour maintenir une libre alliance entre les peuples civilisés.

Rome, après sa conversion, avait tenu l'Église dans la dépendance, suivant en cela la tradition de la vieille religion nationale : à l'époque où nous sommes parvenus, cette dépendance allait cesser. Chez les anciens peuples germaniques, cependant, les droits et les fonctions du sacerdoce étaient confondus avec le pouvoir civil; en sorte que, après leur conversion, ils admirent les évêques dans les conseils du royaume comme ducs et comtes, et les rois assistèrent aux synodes ecclésiastiques, enlaçant ainsi dans le même cercle l'État et l'Église, le christianisme et la nationalité. Les royaumes qui se formaient alors, cherchaient une sanction à leur naissance, en faisant hommage au pontife et en reconnaissant sa suzeraineté.

Quand le sabre d'un soldat ou l'outrecuidance d'un feudataire tranchait les différends, l'Église conservait une procédure légale, des enquêtes, des écritures juridiques, des contrats ; aussi ce fut une grande conquête de liberté pour les peuples et un grand frein pour les princes que l'extension du droit canonique, recueil d'ordonnances émanées de l'autorité la plus désintéressée.

Les évêques, au nom de ce droit et en vertu du caractère dont ils étaient revêtus, comme aussi en vertu de la puissance qu'ils avaient acquise en leur qualité de grands barons et d'électeurs des rois, avertissaient les puissants chaque fois qu'ils s'écartaient de la justice ; ils protégeaient la femme contre les caprices des passions brutales ; par la trêve de Dieu et le droit d'asile dans les temples, ils remédiaient aux conséquences funestes des guerres privées, luttes interminables, là où était en vigueur le droit *de la main armée*, c'est-à-dire de la vengeance privée.

Faut-il s'étonner, après cela, de voir grandir autant la puissance du chef des évêques ? Elle n'est pas certes dans l'essence de sa mission ; mais elle ne lui est pas incompatible, et elle fournissait aux papes l'occasion de développer et d'étendre la civilisation. Rome veillait aux intérêts des peuples les plus lointains, en accueillant leurs réclamations, par ses écrits, par ses citations, par l'envoi de nonces et par l'institution de tribunaux de nonciature ; là où il n'en existait pas d'autres[1], elle se posait en arbitre dans les contestations des princes entre eux ou dans celles des princes avec les peuples ; elle dictait des lois communes à tous, fondées sur la justice éternelle,

(1) Voir Celestino Masetti, *Des avantages procurés aux nations chrétiennes par les pontifes romains au moyen de l'institution des nonciatures apostoliques.* Rome, 1842.

dont quelques-unes peuvent, au milieu même des circonstances si différentes où nous vivons, paraître inopportunes, mais jamais injustes.

Si donc l'autorité pontificale grandit comme un géant, ce ne fut pas l'effet d'une ambition transmise pendant mille ans par une suite de papes si divers d'origine, de patrie, de règle, de mœurs, de science, de parti, d'humeur, de passions, et cependant tous infailliblement d'accord dans l'ordre des choses célestes; durant tout le moyen âge, ils n'ajoutèrent pas à leur domaine par voie de conquête une seule palme de terre; leur politique subit les variations inhérentes aux vicissitudes de ce monde; ils étaient tantôt chassés, tantôt prisonniers, tantôt souffletés par ces puissants, sur lesquels ils exerçaient une autorité absolue en matière religieuse, et qu'ils empêchaient de devenir les tyrans de leurs peuples.

De ce mélange de droits et d'intérêts naissaient de fréquentes secousses, qui constituèrent une grande partie de l'histoire du moyen âge, et furent la source des hérésies politiques dont nous devons nous occuper par la suite. Pour les comprendre, il est utile d'éclaircir la nature de ce *saint empire romain*, qui, par ce titre même, montrait ses aspirations à une suprématie morale, et sa tendance à modeler la société laïque sur la hiérarchie ecclésiastique en introduisant un ordre légal parmi les peuples sans lien entre eux, ce qui était aussi l'intention des pontifes. Cette suprématie ne doit pas se confondre avec la monarchie universelle, mais elle tendait à unifier la puissance laïque pour la discipliner sous l'action de la puissance de Dieu : elle ne s'attirait pas le respect au moyen des armées et de la force matérielle; mais, par le droit et l'idée du devoir, elle établissait

une grande fédération, dans laquelle, sous un chef électif, pouvait subsister une forme de gouvernement quelconque ; c'était un pouvoir supérieur et non une souveraineté domaniale, qui respectait l'individualité des nations, et cependant les maintenait d'accord, en développant dans chacune d'elles une civilisation propre, et dans toutes la civilisation universelle.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS II.

(A) — Je ne sais pas jusqu'à quel point ces excuses peuvent s'appliquer à Agrippinus, évêque de Côme, dont j'ai parlé dans mon *Histoire de la ville et du diocèse de Côme*, et dont j'ai fait ressortir les erreurs : j'ai ainsi paru manquer de respect envers un prélat qui a été honoré du titre de saint. Mais la vérité avant tout; puis il n'est pas dit qu'Agrippinus ne soit pas revenu de ses erreurs. J'ai pour confirmer mon assertion non-seulement une lettre de saint Colomban à Boniface IV, mais encore une belle inscription gravée sur une pierre, qui sert maintenant de table au maître-autel de l'église d'Isola sur le lac de Côme, et qui est ainsi conçue :

Degere quisquis amat ullo sine crimine vitam
Ante diem semper lumina mortis habet.
Illius adventu suspectus rite dicatus
Agripinus præsul hoc fabricavit opus.
Hic patriam linquens propriam, karosque parentes
Pro sancta studuit pereger esse fide.
Hic pro dogma patrum tantos tollerare labores
Noscitur, ut nullus ore referre queat.
Hic humilis militare Deo devote cupivit
Cum potuit mundi celsos habere grados.
Hic terrenas opes maluit contemnere cunctas
Ut sumat melius præmia digna.... (polo ? sibi ?).
Hic semel exosum sæclum decrevit habere
Et solum diliget mentis amore Deo.
Hic quoque jussa sequens Domini legemque Tonantis
Proximum ut sesse gaudet amare suum.
Hunc etenim quem tanta virum documenta decorant
Ornat et primæ nobilitatis honor.
His Aquileja ducem illum destinavit in oris
Ut gerat invictus prælia magna Dei.

His caput est factus summus patriarcha Johannes
Qui prædicta tenet primus in orbe sedem.
Quis laudare valet clerum populumque comensem?
Rectorem tantum qui petiere sibi?
Hi sinodos cuncti venerantur quatuor almas,
Concilium quintum postposuere malum.
Hi bellum ob ipsas multos gessere per annos
Sed semper mansit insuperata fides.

(B) — Comme nous ferons plusieurs fois, dans ces discours, allusion aux opinions des premiers hérétiques, il est bon d'en indiquer brièvement la signification.

Les Paulinistes et les Photiniens croyaient que Jésus-Christ n'était qu'un simple homme, n'ayant jamais eu d'existence avant sa conception.

On appelle Simoniaques, c'est-à-dire imitateurs de Simon le Magicien qui offrait de l'argent à saint Pierre pour en obtenir le pouvoir de communiquer le Saint-Esprit, ceux qui trafiquent des choses saintes, et le plus ordinairement des bénéfices.

Les Ariens niaient la divinité du Christ, et les Macédoniens la divinité du Saint-Esprit.

Les Nestoriens divisaient la personne de Jésus-Christ, et niaient qu'en lui Dieu et l'homme fussent une seule personne; partant de là, ils ne reconnaissaient pas à Marie le titre de mère de Dieu.

Les Eutychiens confondaient les deux natures en Jésus-Christ, prétendant que, de sa nature divine et de la nature humaine, il s'en était formé une seule et unique.

Les Manichéens et les Marcionites croyaient à deux principes indépendants, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal; l'un créateur de l'âme, l'autre créateur du corps; l'un émanant du nouveau Testament, l'autre de l'Ancien.

Novatien refusait à l'Église le pouvoir de remettre les péchés. Les Donatistes invalidaient le baptême conféré par les hérétiques. Aérius rejetait l'épiscopat, la prière pour les morts, les jeûnes établis par l'Église, et les autres observances ecclésiastiques; Vigilantius, le culte des reliques et l'invocation des saints; les Iconoclastes, toutes les images.

Les Pélagiens niaient le péché originel et la nécessité de la grâce intérieure.

Les Semi-Pélagiens admettaient le péché originel, et ne niaient pas la nécessité de la grâce intérieure pour accomplir notre salut; mais ils disaient qu'elle se donnait en vertu de mérites précé-

dents, et que l'homme commence son salut par lui-même, sans la grâce.

Plus tard Bérenger nia la présence réelle et la transsubstantiation ; les Albigeois renouvelèrent les croyances des Manichéens, et les Vaudois, celles d'Aérius et de Vigilantius.

Tels sont les principaux hérétiques : mais l'énumération de chaque secte particulière serait trop longue, et nous renvoyons au *Dictionnaire des hérésies* de Pluquet, et à la traduction française du *Commonitorium peregrini* de saint Vincent de Lérins, faite par l'abbé Pavy, qui en compte soixante et une dans le quatrième siècle.

(C) — Dans les œuvres inédites que le cardinal Maï a tirées de la bibliothèque vaticane, on trouve une importante confession de la suprématie de l'évêque de Rome, faite par un patriarche grec, antérieure d'un demi-siècle au schisme. Cet évêque, défendant le culte des saintes images contre les attaques qu'il recevait alors de la part de Constantin Copronyme, dit que l'erreur des Iconoclastes avait pu avoir un motif d'excuse, mais seulement avant le second synode de Nicée : « Ce synode fut assemblé fort à propos et très-légitimement ; puisque, selon les antiques règles établies de droit divin, les places d'honneur et la présidence de l'assemblée avaient été réservées à une fraction notable du clergé supérieur d'Occident, c'est-à-dire appartenant à la vénérable Rome ; sans le concours duquel aucun des dogmes qu'on examine dans l'Église, fût-il déjà admis par des décrets canoniques et par le fait d'usages ecclésiastiques constants, ne sera jamais considéré comme approuvé et transformé en une définition absolue et pratique. C'est pourquoi l'Église d'Occident jouit de l'immunité de la primauté sacerdotale, et elle conserve cette dignité comme lui ayant été transmise par les deux coryphées de l'apostolat. » Συγκεκροτήτο γὰρ τοῦτο μαλίστα ἐνδικῶς, καὶ ἐννομώτατα· ἐπείπερ ἤδη, κατὰ τοὺς ἀρχήθεν τετυπωμένους θείους θεσμοὺς, προήγη κατ' αὐτὴν, καὶ προήδρευεν, ὅσον τε τῆς ἑσπερίας λήξεως, ἤτοι τῆς πρεσβύτερος Ῥώμης μέρος οὐκ ἄσημον, ὧν ἄνευ οὐδὲν δόγμα κατὰ τὴν ἐκκλησίαν κινούμενον, θεσμοῖς κανονικοῖς καὶ ἱερατικοῖς ἔθεσι νενομισμένον ἄνωθεν, τὴν δοκιμασίαν οὐ σχοῖε, ἢ δέξαιτ' ἄν ποτε τὴν περαίωσιν, ὡς δὲ λαχόντον κατὰ τὴν ἱερωσύνην ἐξάρχειν, καὶ τῶν κορυφαίων ἐξ ἀποστόλοις ἐγκεχειρισμένον τὸ ἀξίωμα.

(D) — Étienne II, à la diète de Quiersy le 14 avril 754, contracte une alliance avec Pépin.

« Statuimus cum consensu et clamore omnium, ut tertio kalen-

das majarum (29 *avril*) in Christi nomine hostiliter Longobardiam adissemus; sub hoc, quod pro pactionis fœdere per quod pollicimus et spondemus tibi, beatissimo Petro clavigero regni cœlestis et principi apostolorum, et pro te huic almo vicario tuo Stephano egregio papæ summoque pontifici, ejusque successoribus usque in finem sæculi, per consensum et voluntatem omnium infrascriptorum abatum, ducum, comitum Francorum, quod si Dominus Deus noster pro suis meritis sacrisque precibus, victores nos in gente et regno Longobardorum esse constituerit, omnes civitates atque ducata seu castra, sicque insimul cum exarcatu Ravennatum, nec non et omnia quæ pridem tuæ per imperatorum largitionem subsistebant ditioni, quod specialiter inferius per adnotatos fines fuerit declaratum, omnia quæ infra ipsos fines fuerint ullo modo constituta vel reperta, quæ iniquissima Longobardorum generatione devastata, invasa, subtracta, ullatenus alienata sunt, tibi, tuisque vicariis sub omne integritate æternaliter concedimus, nullam nobis nostrisque successoribus infra ipsas terminationes potestatem reservatam, nisi solummodo ut orationibus et animæ requiem profiteamur, et a vobis populoque vestro patritii Romanorum vocemur. » Suit la délimitation des frontières.

Consultez sur l'authenticité de ce document Troya et Brunengo. *Les Origines de la souveraineté temporelle des papes*. Rome, 1862.

(E) — Lors de l'élection de l'empereur, l'archevêque de Cologne lui adressait ces questions :

Voulez-vous maintenir de toutes vos forces la sainte foi catholique?

Voulez-vous être le défenseur et le protecteur des saintes églises et de leurs ministres?

Voulez-vous faire acte de soumission et d'hommage au Saint-Père le pontife romain, et lui garder la fidélité qui lui est due? promettez-vous de ne point violer la liberté ecclésiastique, de vous montrer à tous bienveillant, doux et affable comme il convient à la dignité royale? voulez-vous enfin régner non pour votre propre bonheur, mais pour le bonheur du peuple tout entier, et attendre la récompense de vos bienfaits non pas sur la terre, mais dans le ciel?

Après qu'on lui avait mis la couronne sur la tête, l'empereur prononçait cette formule : « Je jure et je promets, en face de Dieu et de ses anges, d'observer les lois, de faire justice, d'affermir les droits du royaume, de rendre l'hommage dû au pontife ro-

main et aux autres évêques et vassaux, et d'assurer la conservation des donations faites à l'Église. »

Je n'ai point été chercher ces notions sur la distribution du pouvoir dans les ouvrages des théologiens et des romanistes; mais dans le *Miroir de Souabe*, constitution de l'antique Germanie, où il est dit que le Christ, prince de la paix, a laissé sur la terre deux épées pour la défense de la chrétienté; qu'il les a confiées à saint Pierre, une pour le jugement séculier, l'autre pour le jugement ecclésiastique; la première a été prêtée par le pape à l'empereur (*des weltlichen Gerichtes Schwert darlihet der Papst dem Kaiser*); la seconde reste au pape comme signe de son pouvoir de juger; il est monté sur un palefroi blanc, et l'empereur doit lui tenir l'étrier pour que la selle ne se dérange pas : ce qui signifie que, si quelqu'un résiste opiniâtrément au pape, l'empereur et les autres princes doivent le contraindre à lui obéir même en le bannissant de leurs États. Personne ne peut excommunier l'empereur excepté le pape, et encore ne le peut-il que pour ces trois causes : s'il chancelle dans la vraie foi; s'il répudie son épouse; s'il trouble les églises et les maisons de Dieu. Lorsqu'on découvre des hérétiques, il faut procéder contre eux par-devant les tribunaux ecclésiastiques et séculiers; la peine est le feu. Tout prince qui ne punit pas les hérétiques est excommunié; et si dans l'espace d'un an il ne vient pas à résipiscence, le pape le privera de ses fonctions souveraines et de toutes ses dignités. (SCHILTER, *Antiq. Teuton.*, t. III.)

DISCOURS III.

Age de fer de la Papauté. Les concubinaires. Les investitures. Guerre entre la crosse et l'épée.

Notre religion est inaltérable dans son essence ; mais, dans sa forme contingente, elle touche aux choses humaines, et elle est exposée à la souillure des intérêts et des passions de la terre. De nouvelles irruptions de Sarrasins et de Hongrois et une horrible suite de calamités avaient frappé l'Italie ; la rénovation même que les papes avaient espérée du rétablissement de l'empire d'Occident amena d'autres désastres causés par ce principe dissolvant de la féodalité, qui attachait la juridiction à la jouissance de la terre, et transformait ainsi tout propriétaire en prince ayant le droit de rendre la justice et de faire la guerre. Le résultat direct fut un état permanent de luttes et de guerres privées avec la démoralisation qu'engendre ce fléau, quand il devient un mal chronique. Les princes et les barons, voyant d'un œil d'envie les richesses immenses de l'Église et l'influence qu'elle leur devait, voulurent du moins en avoir leur part.

L'Église inaltérable dans son essence spirituelle, corruptible dans sa forme contingente.

Toute vacance d'un siége épiscopal et de la chaire pontificale ouvrait comme un champ clos au trouble, à la corruption et aux violences : on se disputait la mitre et la tiare comme on se disputait la couronne impériale. Les empereurs, comme tuteurs de l'Église,

Simonie.

crurent remédier au mal en présidant aux élections et en se réservant le droit de les confirmer; mais ce qui était d'abord une protection, un remède contre des abus déplorables, devint une odieuse usurpation et une lourde chaîne, quand ces mêmes empereurs ne voulurent plus tenir pour légitime l'élection d'un pape qu'autant qu'elle eût reçu leur approbation. Suivant la loi féodale, tout devoir venait d'un engagement personnel. La jouissance de la terre elle-même n'était plus qu'une concession qui avait son symbole dans les actes matériels et solennels, et qui était réglée par des pactes exprès. Ce caractère s'étendait même aux biens dont les souverains et les barons donnaient l'investiture aux églises et aux ecclésiastiques en vertu des droits réguliers. En conséquence, ils prétendaient à la jouissance de ces biens pendant la vacance; c'était là ce qu'on appelait la *régale utile*, et aussi un droit de pourvoir aux bénéfices pendant que les évêchés étaient sans titulaires : c'était là ce qu'on appelait la *régale d'honneur*. De cette façon, l'empereur et les hauts barons conféraient aux prélats l'investiture, non-seulement des biens, mais aussi de la dignité, c'est-à-dire qu'ils faisaient cette investiture, non-seulement par le sceptre et l'épée, signes du pouvoir temporel, mais encore par l'anneau et la crosse, signes de la puissance spirituelle, et recevaient de ces prélats l'hommage et la promesse d'obéissance.

Incontinence. C'était mettre l'Église dans les chaînes et en dénaturer l'esprit : car les factions qui portaient au trône impérial tantôt un Franc, tantôt un Italien, tantôt un Allemand, se réglaient aussi sur les caprices de ces élus pour choisir les papes. La tiare s'obtenait par les intrigues des femmes, les cabales des suppôts de la politique, la vio-

lence des *bravi;* le pape Formose, sans autre motif apparent que son penchant pour la faction italienne, fut arraché de son tombeau par son successeur, et, dans le procès qu'on fit à son cadavre, il fut condamné à perdre la tête et les trois doigts avec lesquels il avait donné sa bénédiction, et à être précipité dans le Tibre. Enfin, on dépouilla de leur caractère sacré les clercs qui avaient été *ordonnés* de sa main. Théodora et Marozia faisaient monter sur le siége suprême leurs favoris et leurs parents; la faction d'Albano et celle de Tusculum, l'Italienne et l'Allemande emprisonnaient, déposaient, rétablissaient les papes, allaient jusqu'à en créer un de dix-huit ans (Jean XII) (A). Tous ces désordres ont été racontés avec l'exagération ordinaire aux partis, et on est allé jusqu'à dire que la chaire suprême aurait été souillée par une certaine *papesse Jeanne*, qui, plus tard, dans la solennité d'une procession, se serait révélée en mettant au monde un enfant (B). « L'Église, comme pour confesser qu'elle n'avait plus en elle-même les éléments de sa régénération, la demandait à l'autorité séculière. Othon le Grand de Saxe, après avoir reçu à Rome la couronne impériale, prêta l'hommage-lige au pape Jean XII, en lui confirmant les donations de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux. »

Informé plus tard des honteux déportements de ce pontife, il le déposa et fit déclarer par les prélats qu'il appartient aux empereurs de donner l'institution aux papes et l'investiture aux évêques (964). Ainsi l'empire romain reconstitué au temps de Charlemagne comme principe d'équilibre politique, comme garantie de la justice sociale, grâce au cercle mal défini de ses attributions, entrait en conflit avec l'autorité pontificale, et, au milieu

des violences, des lâchetés, qui sont les fléaux mortels de la liberté, l'un perdait quelque chose de son caractère sacré, l'autre de son indépendance.

La commende.

Les abbayes et les paroisses étaient données *en commende* à quelque séculier qui s'en appropriait les revenus, en négligeant les charges ou en les confiant à quelque pauvre moine. Les hommes de conscience droite répugnaient à de tels marchés, et les siéges ecclésiastiques restaient alors à des hommes pervers ou de basse extraction. Comment ceux qui entraient ainsi dans la bergerie avec la violence des loups, ou grâce aux évolutions tortueuses du serpent, pouvaient-ils être des gardiens vigilants? Les évêques qui avaient reçu leur dignité des mains du prince, et qui en espéraient d'autres de lui, favorisaient les intérêts de ce prince; ils cherchaient à acquérir de l'or par tous les moyens pour acheter un nouvel avancement, et refaisaient leur trésor en trafiquant des choses saintes.

Il leur fallait aller à la guerre ou y envoyer *leurs hommes*, suffire aux frais de voyage, et étaler à la cour un luxe profane; trop souvent la dignité dont ils étaient revêtus avait été achetée au prix d'humiliants et honteux services et par un péché bien caractérisé. La demeure des chanoines et des moines ne retentissait plus du chant des cantiques et des litanies, mais du son de la trompe, des aboiements des chiens et des hennissements des chevaux: on préférait l'épée à la vertu, et à la religion la superstition qui en est la plus grande ennemie. Comment donc les prélats auraient-ils pu blâmer et corriger des vices dans lesquels ils étaient eux-mêmes plongés?

Hérésie des Nicolaïtes

Les bénéfices ecclésiastiques se donnaient en usufruit à des laïcs; à tous les profits abusifs qu'en tiraient les

clercs, il ne manquait que le droit de les transmettre par hérédité : c'était à ce résultat que tendait l'hérésie des Nicolaïtes, qui, en s'appuyant sur des exemples antiques, plus ou moins établis, de la tolérance indulgente de l'Église, demandaient le mariage des prêtres. sur le mariage des prêtres.

Ainsi l'Église était menacée de voir s'introduire dans les fonctions de ses ministres l'hérédité, contraire à son essence et qu'elle avait toujours repoussée ; on allait convertir en héritages de famille ces biens qui lui avaient été attribués pour qu'elle en fît le patrimoine des pauvres.

Si jamais il y eut un moment dans l'histoire où l'on put douter de la promesse de Jésus-Christ sur l'éternelle durée de son Église, ce fut ce commencement du onzième siècle, qu'on a justement appelé l'*âge de fer de l'Église*, tant paraissait éteint en elle l'esprit de sainteté et de charité. Heureusement elle eut pour se guérir les secours qui ne lui manquent jamais : décrets de morale et de discipline émanés des conciles, réforme des ordres monastiques anciens, introduction d'ordres nouveaux comme ceux des Camaldules, de Cluny, des Chartreux, qui devaient enfanter de merveilleux modèles de sainteté et de charité, tels que saint Pierre Damien, saint Jean Gualbert, le bienheureux André de Vallombreuse, saint Romuald, saint Nil, et bientôt Grégoire VII.

Il se nommait Hildebrand et était né à Soana, dans le pays de Sienne. D'une érudition profonde, de mœurs austères et d'un cœur droit, il avait une raison calme et forte pour concevoir une idée, une ferme prudence pour la mettre à exécution. Il dut à ces grandes qualités son élévation aux plus hautes dignités ecclésiastiques ; et, révolté de l'universelle corruption, il se proposa de corriger le monde en corrigeant dans sa forme extérieure l'Église, Grégoire VII.

qui en est la *tête*. Aussi longtemps que les siéges épiscopaux s'achèteraient, que les dignités ecclésiastiques s'acquerraient à prix d'or et par la brigue, que le libertinage ferait pencher les postulants plutôt du côté des princes vendeurs que du côté des papes réformateurs, pouvait-on espérer que les évêques recouvreraient cette indépendance d'autorité qu'ils avaient sacrifiée pour conquérir la triste indépendance de leurs mœurs? Hildebrand résolut de briser la triple chaîne qui asservissait le clergé au monde, c'est-à-dire la richesse immobilière, la famille et l'autorité temporelle. Pour cela, il fallait entrer en lutte avec les rois menacés de perdre ainsi une partie de leur puissance, avec les prêtres qui se verraient gênés dans leurs passions, enfin avec les habitudes perverses et la soif des jouissances. Une si grande entreprise demandait un homme extraordinaire, et de tels hommes ne doivent pas s'apprécier à la mesure commune.

Hildebrand allait trouver des papes élus par l'empereur; il leur persuadait d'abdiquer pour se faire légitimement réélir par le clergé et par le peuple; et afin de prévenir les brigues des factions, il fit confier l'élection à une assemblée de cardinaux-évêques et de cardinaux-clercs[1], sous réserve de l'approbation du clergé et du respect dû à l'empereur. Ce fut pour les grands un amer déplaisir que de perdre un privilége qui était pour eux une source de lucre et d'influence, et ils recoururent à l'empereur Henri IV (1061), pour qu'il leur donnât un

(1) Les cardinaux-évêques étaient ceux d'Ostie, de Porto, de Sainte-Rufine, d'Albe, de Sabine, de Tusculum, de Préneste, vicaires du pape en sa qualité de curé (parroco) de Saint-Jean de Latran. Les cardinaux-prêtres étaient les curés attachés aux quatre autres églises patriarcales de Rome; les cardinaux-diacres étaient à la tête des établissements de charité.

pape choisi de préférence parmi les habitants « *du paradis d'Italie,* » c'est-à-dire de la voluptueuse Lombardie, dans l'espérance qu'il aurait des entrailles de compassion pour la fragilité humaine.... Henri choisit Cadolaüs, évêque de Parme, qui, soutenu par les armes impériales et par la faction de Tusculum, prit possession de la chaire pontificale; mais Hildebrand fit proclamer par les cardinaux l'austère Milanais Anselme de Baggio, qui prit le nom d'Alexandre II. De là naquit une guerre civile qui dura jusqu'à ce que Cadolaüs eût été vaincu et que le concile de Mantoue eût confirmé Alexandre.

Celui-ci mourut en 1073, et aussitôt le peuple assemblé en tumulte proclama pape celui qui depuis longtemps faisait les papes, c'est-à-dire Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII. Après avoir puisé une force de plus dans l'assentiment que l'empereur donna à son élection, le nouveau pape attaque à visage découvert la simonie et l'incontinence, et cherche à faire prévaloir contre la force brutale cette pensée que la toute-puissance de l'empereur devait subir l'influence du sacerdoce, comme le corps doit subir celle de l'âme et l'énergie physique celle du talent.

Le mariage des prêtres à Milan.

Il n'entre pas dans notre cadre d'exposer en détail l'agitation qu'il souleva à ce propos dans le monde entier. Pour nous en tenir à l'Italie et aux hérésies qui s'y étaient produites, nous dirons qu'en Lombardie, par-dessus tout, s'était développée parmi les ecclésiastiques la plaie du concubinage et celle de la simonie (C). A Milan principalement, on prétendait que l'évêque saint Ambroise avait permis le mariage aux membres du clergé (D): le clergé milanais, gonflé de l'orgueil que lui donnait sa richesse, soutenait que saint Ambroise n'était pas inférieur à saint Pierre, et, reniant les papes, il s'attachait aux rois et aux empereurs

de qui il achetait les faveurs pour les revendre ensuite. Le clergé inférieur et le peuple étaient scandalisés de pareils désordres, surtout lorsqu'ils les rapprochaient de l'austérité des moines; et quand les prélats disaient la messe, la foule les laissait seuls à l'autel. Anselme de Baggio, resté à la tête des zélés fidèles, même après être devenu évêque de Lucques, s'unit à Landolfe Cotta et à Arialdo d'Alzate, chefs reconnus des orthodoxes, afin de lutter contre l'archevêque Guido de Velate et contre ses créatures. Le diocèse se partagea en deux camps; dans l'un étaient les Nicolaïtes, dans l'autre les dévots qu'on appelait Patarins[1]. Rome soutint ces derniers, et les synodes provinciaux les appuyèrent aussi.

En vain voulut-on tourner contre eux les armes temporelles : Anselme et Pierre Damien parvinrent à remettre l'église de Milan sous l'obéissance du pape, et son archevêque, dans un synode tenu à Rome, occupa la première place après le pontife suprême de la main de qui il avait reçu l'anneau, dont l'investiture était donnée auparavant par les rois d'Italie. Les coupables se soumirent à la pénitence, qui consistait pour ceux qui étaient convaincus de fautes moins graves à jeûner au pain et à l'eau pendant cinq ans, deux jours par semaine, et trois jours dans les *carêmes* de Pâques et de la Saint-Jean. Les plus coupables devaient prolonger cette pénitence pendant sept années en y ajoutant le jeûne du vendredi pendant toute leur vie. L'archevêque fut condamné à cette pénitence pour cent ans, mais avec faculté de se racheter moyennant la promesse d'envoyer tous les clercs coupables en pèleri-

(1) Ne pas confondre ces Patarins avec les hérétiques qu'on désigna plus tard sous le même nom. (*Note des traducteurs.*)

nage au tombeau des Apôtres et au tombeau de Jésus-Christ en Palestine.

Ce pèlerinage avait donné une ferveur nouvelle au chevalier Herlembald, qui devint le chef des Patarins, et qui, persuadé que la soumission des Nicolaïtes était un acte de pure hypocrisie, les poursuivit sans relâche (1066). Béni par Anselme de Baggio, qui était devenu pape, il arrachait des autels les prêtres mariés, et s'appuyait sur le peuple pour réprimer les grands qui soutenaient les prélats, leurs parents, les armes à la main. Ces mêmes grands firent assassiner Arialdo, et, se retournant vers l'empereur, ils en obtinrent l'intrusion d'un nouvel archevêque. Herlembald, pour résister aux empiétements, ne recula point devant le sac et l'incendie; après avoir établi à Milan un gouvernement nouveau, il confisqua les biens des prêtres concubinaires et fit respecter son autorité, malgré les armes et les calomnies de ses adversaires, jusqu'au jour où il tomba frappé par les nobles. Il fut dès lors honoré par le peuple comme un martyr, et son culte a été admis par l'Église (E).

L'envoyé de l'empereur approuva hautement l'assassinat, proscrivit les Patarins et choisit un nouvel archevêque; mais le peuple ne se donna pas de repos tant qu'il vit les biens de l'Église et les aumônes détournés au profit des riches et des familles de prêtres; il fit prévaloir sa volonté et tint la main à l'observation du décret du pape qui impose le célibat. Ainsi dégagés de tout lien de famille, les ministres de l'autel restèrent une milice entièrement consacrée au service de l'Église et aux intérêts du peuple.

Turin appartenait alors à la province ecclésiastique de Milan. Cunibert était évêque de cette ville. Saint Pierre Damien lui écrivit une lettre en huit chapitres dont le titre

était : *Contra clericos intemperantes*. Il lui reprochait d'avoir, par excès de tolérance, partagé la faute des prêtres qui avaient chez eux des femmes à l'état de véritables épouses. « Ce qui augmente l'étonnement, ajoutait l'écrivain, c'est que cet évêque qui ferme les yeux sur le crime d'autrui, est lui-même austère dans ses mœurs, et que ses prêtres pour tout le reste honnêtes et studieux, pleins d'amour pour l'étude, nous apparaissent quand ils s'avancent vers lui comme un chœur d'anges lumineux (F). »

Vers le même temps le patriarche d'Aquilée, qui s'était, ainsi que nous l'avons dit, soustrait à l'obédience de Rome, y rentra (1079), et en recevant le pallium il prêta un serment qui fut plus tard étendu à tous les métropolitains et évêques nommés directement par Rome. Ils s'obligeaient, comme les vassaux envers leurs suzerains, à garder fidélité au pontife, à ne rien tramer contre lui, à défendre la suprématie de l'Église romaine et la juridiction de saint Pierre ; à assister aux synodes que le pape convoquerait, à recevoir les légats avec les honneurs dus à leur dignité. Ils s'engageaient aussi à visiter tous les trois ans le tombeau des Apôtres, et à rendre compte par des envoyés spéciaux de l'administration de leur diocèse ; à observer les constitutions apostoliques et à ne rien aliéner des biens composant leur *mense* épiscopale.

Apogée de la puissance papale.

Cette autorité de l'Église reconquise par l'abnégation du clergé et sa pleine soumission à un chef suprême, il fallait la consolider, en faisant disparaître le droit usurpé des seigneurs laïques, qui prétendaient investir les prélats de leur dignité en exigeant d'eux l'obéissance et divers services : si l'Église, pour s'y soustraire, avait renoncé à ses avantages temporels, elle aurait perdu par cela même tout éclat extérieur et toute juridiction, puisque celle-ci était

attachée à la possession des terres; si elle les avait conservés sans accepter la formalité de l'investiture, ces biens, qui composaient peut-être alors le tiers des biens de la chrétienté, auraient été soustraits à l'autorité des princes pour retomber sous celle des pontifes; et ceux-ci, se sentant fortifiés à ce point, n'auraient tendu à rien moins qu'à dominer les rois. Grégoire VII ne reculait pas devant cette conséquence extrême (G), comme le pourrait faire notre siècle, qui s'annihile en fait devant ces monarques contre qui, en paroles, il se vante de lutter et de tenir ferme.

Alors la liberté avait plus qu'aujourd'hui un sens large et positif, et cette lutte du sacerdoce avec l'empire, des pouvoirs politiques usurpés avec les libertés naturelles, enfanta l'idée moderne de l'*État*. Si la source du pouvoir est Dieu même, et si Dieu a pour représentant sur la terre le pape, celui-ci doit être supérieur aux rois. Si la société dans sa corruption ne peut se régénérer que par l'Église, il faut, de toute nécessité, que cette Église domine les trônes. C'était déjà en vertu de cette supériorité que Grégoire VII veillait aux intérêts même temporels des peuples. Aux uns il défendait le commerce des esclaves, il reprochait à d'autres leurs vices, il excommuniait les rois qui n'obéissaient pas à la sommation qu'il leur avait adressée, il en obligeait d'autres à continuer à l'Église l'hommage que leurs prédécesseurs lui avaient consenti en échange de sa protection. Il voulait affranchir les hommes que les barons tenaient en esclavage. Son intervention devait avoir d'autant plus d'effet qu'il ne faisait rien par intérêt ou par ambition personnelle, et qu'il se montrait inflexible comme celui qui s'appuie sur des maximes qui n'admettent point de doute et qui ne comportent pas les hésitations de la crainte.

Un pape et un empereur.

Voilà ce que les modernes adulateurs lyriques d'un empereur qui insulta un pape suppliant, appellent le comble de l'arrogance : ils ne peuvent souffrir que le représentant des droits du peuple et de la morale humilie un tyran dépravé. L'empereur Henri IV, outre ses turpitudes personnelles, avait violé la constitution qu'il avait jurée aux Saxons. Ceux-ci portèrent leur plainte au pape, et le pape, à plusieurs reprises, admonesta Henri. Comme celui-ci promettait et ne tenait point, il le cita à Rome pour se justifier, et déclara qu'en cas de contumace l'empereur serait personnellement déchu, et que ses sujets seraient déliés de leur serment d'obéissance (1076).

Ce que valait alors l'excommunication.

De nos jours, dans de semblables occurrences, on fait des révolutions, des barricades, le sang coule ; mais alors les rois étaient choisis à la condition sous-entendue qu'ils se montreraient dignes de la couronne, c'est-à-dire se conformeraient à la morale, qui était pour eux la même que pour tous autres. Cette condition était sanctionnée par le jugement d'un arbitre suprême : quand cet arbitre déclarait que la condition avait été violée, les peuples cessaient d'obéir, et le roi indigne était frappé d'une peine toute morale, de l'excommunication, qui mettait hors de la communion de prières lui, le coupable, et avec lui les personnes ou les provinces qui lui gardaient obéissance. Dans le pays excommunié cessaient les cérémonies religieuses qui consacrent tous les actes solennels de la vie, qui consolent et raffermissent l'âme dans les combats de la vie. On fermait l'église, image de la cité de Dieu : l'orgue ne faisait plus entendre ses chants joyeux; plus d'appel de cloches; plus d'absolution pour calmer les consciences; plus de banquet sacré pour fortifier l'âme; plus de ces fêtes où le baron et le vilain se

trouvaient réunis sur le pied de l'égalité dans la même prière; les lampes étaient éteintes ; on voilait les crucifix et les images saintes; nulle solennité ne marquait plus l'entrée de l'homme dans la vie et sa sortie de ce monde; enfin, entre le pécheur et Dieu, on ne voyait plus apparaître de médiateur. Dans les siècles de foi ce châtiment répandait l'épouvante; c'était un événement comme serait de nos jours pour les hommes de vie joyeuse la fermeture des théâtres et des cafés, et ce souverain ainsi frappé, abandonné de tous, était contraint de se soumettre.

Il n'est pas rare de voir la cité romaine se séparer violemment de ses pontifes pour caresser et servir d'autres souverains. A cette époque encore, Cenci, le préfet de cette ville au nom d'Henri IV, lutta contre Grégoire, l'assaillit au milieu des cérémonies de Noël qui provoquent de si douces effusions de cœur, et, le saisissant par les cheveux, le traîna à son propre palais. Le peuple se leva en tumulte, délivra le pape, et ce fut à grand'peine que le pardon de Grégoire sauva l'offenseur.

L'empereur Henri, engagé en aveugle dans cette querelle, était surexcité par l'appui des prélats lombards, heureux de voir l'humiliation de celui qui opposait à leurs désordres le frein de sa volonté ; mais quand le pape eut prononcé l'excommunication, les Saxons et les Thuringiens refusèrent l'obéissance, et la Germanie tout entière applaudit au pape, qui représentait la volonté et les droits du peuple. Aussi l'empereur fut contraint de venir à pied de ce côté des Alpes, et lui, le roi des glaives, il dut s'humilier devant le roi de la justice, qui, dans le château de Canossa près de Reggio, le fit attendre trois jours en habit de pénitent avant de lui pardonner et de l'admettre à la communion (1077). Prenant l'hostie consa-

crée, Grégoire lui donna l'absolution, et, après avoir appelé sur sa propre tête le châtiment de Dieu, s'il était coupable de quelqu'un des méfaits que lui avaient imputés les impérialistes, il en avala la moitié, et présenta l'autre à Henri pour qu'il en fît autant, s'il ne se sentait pas coupable. Pouvoir de la conscience! Henri recula devant un acte qui eût tranché toutes les questions, tant le jugement de Dieu le frappait d'épouvante.

Henri avait dévoré son humiliation, mais il ne s'était point repenti : il ne tarda pas à tendre des embûches au pape, et il continua la lutte jusqu'au jour où ses sujets le déposèrent.

Mort de Grégoire VII (1089).

Grégoire reconnut Rodolphe de Souabe qu'on avait élu à la place d'Henri; il eut l'idée de former de l'Italie septentrionale et centrale un royaume qui eût relevé du siége de Rome, comme en relevait déjà le royaume fondé par les Normands dans l'Italie méridionale; par une interversion des rôles, la Germanie de suzeraine fût devenue sujette. Mais Henri, revenu avec une armée puissante, éleva sur la chaire de Saint-Pierre un antipape, et Grégoire VII, chassé de sa capitale comme tant de ses prédécesseurs et aussi de ses successeurs, mourut à Salerne en prononçant ces paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité : voilà pourquoi je meurs en exil. »

La comtesse Mathilde.

La comtesse de Toscane, Mathilde, le personnage le plus puissant de l'Italie à cette époque et l'un des plus remarquables de tout le moyen âge, avait soutenu Grégoire et soutint aussi ses successeurs dans la querelle qui continua après lui. En mourant elle transmit par testament au Saint-Siége toutes ses possessions qui, outre la Toscane, le duché de Lucques et d'immenses territoires, comprenaient Parme, Modène, Reggio, Crémone, Spolète, Man-

toue, Ferrare et d'autres villes. Comme à propos de ces possessions la distinction entre les biens allodiaux et les biens inféodés n'était pas nettement posée, il y eut là une source de contestations nouvelles avec les empereurs : ceux-ci revendiquaient les fiefs vacants, ils en reprenaient la propriété au nom du droit du plus fort, et ils trouvèrent toujours en Italie et dans le clergé des partisans pour les appuyer[1].

Le pape Pascal, voulant apaiser à tout prix la querelle, en vint à la dernière des concessions : les ecclésiastiques auraient renoncé à tous leurs biens temporels, aux châteaux, aux vassaux qu'ils tenaient des empereurs, pourvu que ceux-ci, en retour, renonçassent au droit immoral de l'investiture. Dans son désir d'apaisement, il ne voyait pas qu'il était impossible de déposséder les seigneurs ecclésiastiques si puissants et d'enlever aux suzerains laïques la perspective de tant de bénéfices.

En fait, l'opposition éclata partout, et la guerre fut plus furieuse que jamais, surtout dans la ville de Rome, où le plus souvent l'on se déchaînait contre le pape tant qu'on ne l'avait pas chassé; mais où, dès qu'il était chassé, on aspirait après son retour.

Transaction calixtine, ou le premier des concordats.

A cette querelle, où Voltaire ne voit qu'une question de cérémonial, et où cependant était engagée la liberté humaine, on pouvait donner quatre solutions. On pouvait annihiler le pouvoir moral et l'élément spirituel en le remplaçant par la force désormais sans frein, comme le

(1) En août 1098, se tint à Rome un concile, et huit cardinaux, quatre évêques, quatre prêtres, fauteurs de l'antipape, signèrent une lettre synodale « à tous ceux qui craignent Dieu et aiment le salut de la République », pour les prémunir contre les hérésies introduites par Hildebrand et renouvelées de lui : à savoir le célibat forcé des prêtres et l'interdiction des investitures laïques.

voulaient les empereurs; ou annihiler l'ordre politique en mettant le pape au faîte, comme le voulait Grégoire VII, sans tenir compte des obstacles que créaient les constitutions nationales; ou, comme le proposait Pascal II, séparer de fait les deux ordres en les isolant de façon que l'État n'aurait plus soutenu l'Église et que celle-ci n'aurait plus éclairé l'État de sa lumière, résultat auquel s'opposaient et les mœurs et les intérêts. Il ne restait donc qu'une solution : il fallait que le corps politique abandonnât la prétention de nommer directement les évêques et les abbés, en se réservant le droit de surveiller l'élection et de conférer l'investiture du temporel, de façon que les clercs fussent en même temps vassaux, comme l'époque le comportait.

Telle fut la transaction faite par Calixte le 23 septembre 1122, où l'empereur renonçait à donner aux prélats l'investiture par l'anneau et la crosse, en laissant aux églises la liberté de l'élection : seulement Calixte fit à l'empereur cette concession, que l'élection d'un évêque ou d'un abbé dans le royaume d'Allemagne se ferait avec l'assentiment de l'empereur, pourvu que ce fût sans simonie ni violence; l'élu, avant sa consécration, devait baiser le sceptre avec lequel l'empereur lui conférait l'investiture pour tous ses biens et les droits régaliens. En Italie et dans les autres parties de l'empire, il devait recevoir l'investiture dans les six mois qui suivraient sa consécration.

C'est ici la première de ces transactions entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel qu'on appelle *concordats*; et le concile de Latran de 1123, le premier des conciles universels tenus en Occident, la confirma; plus tard, le second concile de Latran en 1139 renouvela l'excommuni-

cation contre celui qui consentirait à recevoir l'investiture d'un laïc.

Dans cet accord, l'avantage restait tout entier au pouvoir séculier, puisque l'empereur ne renonçait à aucune de ses prétentions; il voyait la confirmation de sa suzeraineté et continuait à diriger les choix. Mais l'Église avait sacrifié ses avantages temporels à son désir d'assurer son indépendance pour le spirituel (H). Depuis, l'empereur Lothaire II renonça au droit d'assister aux élections, et on renvoya au pape la décision des contestations qu'elles pourraient faire naître; de même on enleva peu à peu aux princes le droit de percevoir les fruits des bénéfices vacants et de recueillir la succession mobilière des évêques et des abbés.

Les fausses décrétales.

Sur ces entrefaites, l'autorité ecclésiastique des papes s'était beaucoup accrue; on avait diminué celle des métropolitains, on avait reporté à Rome la collation de beaucoup de bénéfices; on lui avait réservé les annates, et l'on avait enlevé aux évêques la juridiction sur les couvents et sur les biens des paroisses. Ces prérogatives des papes puisèrent une force nouvelle dans les décrétales du faux Isidore: on appelle ainsi un recueil de lois qui n'ont pas été réellement promulguées par les papes, mais où l'auteur, qu'on ne peut taxer ni d'ignorance ni d'ineptie, paraît rassembler des titres anciens, alors qu'il ne fait qu'ériger en décrets de simples allusions du Pontifical romain, ou des relations historiques, ou des lambeaux empruntés aux lettres des papes, au code Théodosien, au bréviaire d'Alaric, à la règle de saint Benoît, au *Liber pontificalis*, et à d'autres sources encore. Tantôt il adopte des titres sans valeur légale, tantôt il les altère pour les mettre d'accord avec les institutions en vigueur dans l'Église, et grâce à

ce remaniement, ces prétendues décrétales furent admises sans obstacle; les synodes et les papes les citèrent; les auteurs des compilations qui parurent plus tard s'appuyèrent sur elles, jusqu'au jour où, grâce à la renaissance de la critique, les catholiques les mirent en doute, et cela bien longtemps avant les auteurs protestants (I).

Le Mahométisme.

L'Arabe Mahomet avait porté un grand coup au christianisme, en prêchant une religion, mélange emprunté aux croyances des juifs et des chrétiens, qu'il prétendait simplifier en affirmant l'unité absolue de Dieu et en repoussant la trinité des personnes[1]. Il ne voyait plus dans le Christ qu'un prophète comme Moïse, comme lui, Mahomet; il prohibait toute représentation de la divinité, se montrait d'une indulgente facilité pour la polygamie et les inclinations de la chair, et fit avec l'épée la propagande de sa religion. C'est ainsi qu'après avoir conquis une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, la dynastie des Aglabites de Kesrouan envahit la Sicile (827), y planta l'étendard du prophète, et bientôt après passa sur le continent italien lui-même.

Les chrétiens durent souffrir alors les persécutions de l'apostolat musulman, implacable dans son intolérance: aussi est-il probable que plusieurs embrassèrent la religion des vainqueurs. Les pontifes eurent dans cette crise à sauver les domaines de saint Pierre de ces nouveaux envahisseurs qui menaçaient Rome, et en même temps à empêcher la diffusion de leurs doctrines et de leurs mœurs.

Les Musulmans s'étaient établis dans la Terre sainte,

(1) A la différence des catholiques, les théologiens mahométans débattirent avant tout l'éternelle question de la liberté et de la prédestination : les Kadarites qui soutenaient la liberté et les Giabarites ou Prédestinatiens firent passer cette discussion avant celle des attributs de Dieu.

théâtre de la rédemption et but d'un pieux pèlerinage pour le monde entier : les papes appelèrent l'Europe à se lever pour sa délivrance, ce qu'elle fit aux temps des croisades. Ces entreprises, dans lesquelles l'Église, utilisant l'exubérance des forces et des sentiments, proposait à cette Europe un but à la fois religieux et politique, contribuèrent encore à agrandir la puissance des papes, qui les prêchèrent, les bénirent, les dirigèrent et donnèrent aux princes et aux évêques l'investiture des contrées reconquises.

Affranchissem des communes

Au contraire, la puissance des empereurs en Italie fut alors diminuée par l'affranchissement des communes. Celles-ci avaient peu à peu recouvré leurs droits civils, soutenues qu'elles furent toujours par les ecclésiastiques, et principalement par les évêques, qui, en obtenant que les villes seraient soustraites à la juridiction des comtes pour tomber sous la leur propre, avaient favorisé la constitution de ces nouveaux municipes. Comme les communes se fortifiaient de plus en plus, elles établirent l'égalité entre leurs concitoyens, élurent leurs magistrats, et rendirent la justice suivant les lois votées dans leurs propres assemblées ou renouvelées du vieux droit romain ; la guerre même qu'elles se faisaient l'une à l'autre était une conséquence déplorable, mais aussi un symptôme de la liberté reconquise.

Les empereurs appelés à défendre en Allemagne des élections contestées, ou guerroyant en Terre sainte, ou bien luttant avec les papes pour les investitures, ne pouvaient plus par cela même ni soutenir par les armes les barons, ni opprimer les communes qui s'étaient fortifiées aux dépens des seigneurs voisins.

Arnaul de Bres et Frédé Barbero

Le mouvement républicain, bien que dans l'origine il eût été favorisé par les clercs, ne fut rien moins que favo-

rable à l'autorité temporelle des papes. En France, Abeilard (1079-1142), connu plus encore pour ses amours cruellement traversées que pour son audace philosophique, associant la dialectique à la théologie, voulait que la science eût précédé la foi au lieu de considérer celle-là comme le développement de celle-ci, et il soumettait la foi au jugement individuel, comme si l'examen et le doute dussent être pour elle des causes de progrès.

Il avait eu pour disciple Arnauld de Brescia, qui quitta la cuirasse pour le froc et porta les idées de son maître en Italie. Beau parleur, il commença comme tous les novateurs à tonner contre les mœurs du clergé; ensuite à battre en brèche la puissance ecclésiastique; il était suivant lui contraire au droit et à l'Évangile que le clergé possédât des biens, et que les évêques eussent le droit de régale. Ils devaient restituer aux princes les biens qu'ils en avaient reçus, revenir à la vie apostolique, et se contenter des décimes et des oblations. Incapable de comprendre la liberté nouvelle, Arnauld courtisait celle qui lui apparaissait dans les livres classiques, en caressant les idées toujours chères au génie de la nation italienne. Il plaisait au peuple pour qui le mot *république* sonne doucement à l'oreille, il plaisait aux seigneurs laïques qui avaient des fiefs relevant d'ecclésiastiques, et qui espéraient secouer ce lien : enfin il forma une faction dite des Politiques, composée de ceux qui, après avoir insulté le pape, finissaient par lui refuser l'obéissance.

Rome était alors entourée de barons et de communes qui aspiraient d'une ardeur égale à l'indépendance; au dedans, elle était déchirée par deux factions, dont les chefs étaient pour l'une les Frangipani, pour l'autre Pierre de Léone; elles prétendaient envahir les biens de l'Église, et

élire suivant leur bon plaisir des papes ou des antipapes. Innocent II (1130), dans la guerre que ces factions lui firent, fut contraint de quitter Rome et se réfugia en Allemagne, en France, en Angleterre, soutenu heureusement par l'éloquence de saint Bernard, fondateur de l'ordre de Cîteaux. Reconduit à Rome par l'empereur Lothaire, le pape dut se fortifier dans le palais de Latran pendant que l'antipape Anaclet se fortifiait au Vatican (1133). Mais bientôt les Normands, qui avaient conquis les Deux-Siciles avec une extrême facilité, ainsi qu'il est toujours arrivé aux envahisseurs de ce pays, en firent hommage au pape et lui demandèrent l'investiture.

Un peu plus tard se tenait dans le palais de Latran le onzième concile œcuménique, et, en présence de deux mille prélats rassemblés, le pape disait : « Sachez que Rome est la métropole du monde, que les dignités ecclésiastiques s'obtiennent par concession du souverain pontife comme un fief, et qu'il n'y a point d'autre mode légitime de les posséder. »

Malgré les efforts de saint Bernard, Arnauld réussit à faire révolter la cité, qui, en 1141, proclama la république, et à former un sénat de cinquante-six membres. Il rendit des décrets au nom de ce sénat et du peuple. Il fit proclamer pape un de ses amis sous le nom de Célestin II; mais il ne garda pas longtemps l'appui du nouvel élu, et, repoussé par le peuple lui-même, il dut prendre la fuite. Il se réfugia à Zurich où, par ses déclamations contre l'Église, il fut comme le précurseur de Zwingle, et passa ensuite en France et en Allemagne, toujours poursuivi par l'œil et la voix de saint Bernard.

Avec les subsides qui ne manquent jamais à quiconque fait la guerre à l'Église, il soudoya deux mille Suisses, et

avec ces mercenaires il retourna à Rome, où il établit la magistrature républicaine. Tout plein de réminiscences classiques, il fit reparaître les consuls et les tribuns; il rêvait un ordre de chevaliers qui eût été l'intermédiaire entre le peuple et le sénat; il ne voulait laisser au pape que les causes ecclésiastiques, et encore sous l'autorité suprême de l'empereur.

Il suffit de revenir à des exemples d'hier, pour comprendre comment le peuple de Rome s'enivre de semblables idées, et comment, au fanatisme des applaudissements, on joint le fanatisme de la haine. En même temps qu'ils chantaient l'*hosannah* pour cette restauration intempestive, les Romains se jetaient en furieux sur les tours des barons, sur les palais des hommes du parti contraire et sur ceux des cardinaux; ils n'épargnaient pas non plus les personnes. Ils abolissaient les fonctions du préfet de la cité et refusaient obéissance au nouveau pape Eugène III (1145), qui dut dompter par les armes ceux que saint Bernard appelait une race rebelle, orgueilleuse, ennemie de la paix, amie de l'émeute, et qui se soumettait seulement quand la force lui manquait pour résister.... Cette race, une fois encore victorieuse dans sa révolte, chassa le pape qui visita la France en exilé; aussi saint Bernard écrivait-il : « Voilà que l'héritier de Pierre « est par vous chassé du siége et de la cité de saint Pierre. « Voilà que par vos mains sont dépouillés de leurs biens « et de leurs maisons les cardinaux et les évêques minis- « tres du Seigneur. O peuple stupide et insensé! vos « pères ont fait de Rome la maîtresse du monde; et vous, « vous travaillez de votre mieux à la rendre la fable des « nations. Qu'est devenue Rome maintenant? Contem- « plez-la : c'est un corps informe, sans tête, un front sans

« yeux, un visage couvert de ténèbres. Ouvre les yeux, « peuple infortuné, ouvre-les une fois pour regarder la « désolation qui l'envahit. Comment en si peu de temps « l'éclat de sa gloire s'est-il obscurci ! Elle est devenue « comme une veuve, celle qui hier était la maîtresse des « nations et la reine des royaumes. Et cependant ce n'est « encore que le commencement de tes maux; des cala- « mités plus terribles te menacent, si tu t'obstines dans ta « félonie [1]. »

En attendant, les républicains appelaient l'empereur Conrad III; ils se vantaient de n'avoir agi que pour rendre à Rome sa splendeur éclipsée; et, entraînés par les réminiscences de l'histoire, par les prédications d'Arnauld et par le vœu des jurisconsultes classiques, ils voulaient réformer l'État, en assurant au prince une autorité illimitée. Mais les nobles entendaient conserver leurs prérogatives aussi bien vis-à-vis de l'empereur que vis-à-vis du pape; et quand le peuple eut massacré le cardinal de Sainte-Pudentienne (1154), le nouveau pape Adrien IV donna l'exemple inouï de mettre en interdit la capitale du christianisme, jusqu'à ce qu'on en eût expulsé Arnauld. Le peuple, terrifié de se voir refuser les sacrements à l'approche de Pâques, chassa Arnauld, qui se réfugia près d'un comte de la Campanie.

Sur ces entrefaites, le sceptre de l'empire d'Allemagne était tombé aux mains de Frédéric Barberousse, qui était fermement résolu de restaurer l'autorité impériale amoindrie en Italie par l'établissement des Communes, de réformer le régime ecclésiastique, le régime féodal, et le régime municipal. On connaît assez les entreprises de

(1) *Epistola* CCXLIII.

cet empereur en Lombardie. Il suffit de rappeler ici un seul détail : pendant que Milan lui résistait, il alla jusqu'à Rome pour s'y faire couronner.

Là, il trouva la république créée par Arnauld : elle tenait le pape renfermé dans la Cité Léonine, elle le sommait de renoncer à tout pouvoir temporel et de se contenter du royaume qui n'est pas de ce monde. Les républicains espéraient que Frédéric laisserait prévaloir dans son cœur l'antique haine contre les papes; cependant celui-ci, homme d'ordre, détestait les révolutions et cet élan de la grande cité vers la forme politique pour laquelle l'Italie eut toujours une préférence, mais qui eût réduit à néant la prérogative impériale. Quoi qu'il en soit (1153), Arnauld étant tombé entre ses mains, il le livra au préfet impérial de la cité. La présence de l'empereur assurait au préfet de pleins pouvoirs, et lui permettait de ne tenir aucun compte des réclamations des prêtres. En conséquence, le préfet fit étrangler Arnauld comme rebelle et hérétique, fit brûler son corps sur la place du Peuple et jeter ses cendres dans le Tibre. La foule accourut, comme à tout spectacle, et les écrivains applaudirent : Godefroid de Viterbe fit les vers suivants :

Dogmata cujus erant quasi pervertentia mundum
Strangulat hunc laqueus, ignis et unda vehunt [1].

Gunter, dans son *Ligurinus*, dit qu'Arnauld s'était rendu coupable de crimes contre les deux majestés.

Sic læsus stultus utraque
Majestate reum geminæ se fecerat aulæ;

et aucun contemporain ne le plaint, aucun ne nie ses éga-

(1) *Panthéon*, 464.

rements. Ce n'est qu'au siècle dernier qu'on commença à le présenter comme une victime de la tyrannie papale, comme un précurseur des réformateurs du quinzième siècle et des jansénistes du seizième (J).

Dans les faits relatifs à Arnaud de Brescia, comme dans toute la querelle que nous racontons, on ne distingue pas suffisamment la lutte des laïcs avec le clergé de la lutte de l'autorité impériale contre l'autorité pontificale : et cependant la différence est très-frappante. Au fond, les empereurs, bien qu'avec plus de mesure, élevaient la même prétention que les révolutionnaires d'aujourd'hui, à savoir que l'Église, congrégation spirituelle, n'avait pas besoin du pouvoir temporel; que ce pouvoir, entrave pour les souverains, devait par cela même cesser, parce que l'unité dans le commandement est nécessaire, et qu'on ne peut considérer comme un véritable souverain celui qui a un supérieur. On répondait : l'Église a des droits supérieurs à tous les droits, parce qu'elle est la source de tous, et il n'y a pas de droits en dehors de ceux qu'elle a reconnus; comme elle a une existence divine et absolue, elle ne relève que d'elle-même. La loi et l'obéissance dérivent de Dieu. Quand le prince les viole, il perd, quant à lui, le droit de commander, et la conscience publique est déliée du devoir d'obéissance. La justice c'est *le bien armé*, la morale armée : il faut donc qu'elle reste aux mains d'un représentant moral et légitime. Plus l'Église subit de contrainte, plus nécessairement prévaut *la force* qui prend sa place.

Les Guelfes et les Gibelins.

On appelait les champions de l'Église Guelfes, et Gibelins les partisans de l'empereur; mais les deux partis reconnaissaient un principe supérieur à toutes les révolutions, la distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir

ecclésiastique, entre l'esprit et la loi, entre la conscience individuelle et le lien social, entre l'unité humaine et l'unité civile. Aussi, dès que l'un de ces principes triomphe, il provoque nécessairement l'opposition de celui qui lui fait équilibre ; si l'Église penche vers la démocratie et s'allie au peuple, l'empereur se fait démocrate en s'appuyant sur la plèbe; si les Guelfes établissent l'égalité, les Gibelins veulent la protéger par la loi ; si l'idée de la liberté individuelle prévaut, il faut lui opposer le frein de la puissance sociale.

Les deux partis se développèrent surtout sous les deux Frédéric de Souabe. Le premier crut pouvoir plier sous sa main de fer les libertés communales et l'Église ; mais à Venise il dut courber la tête sous le pied du pape, qui s'écria : *Super aspidem et basiliscum ambulabis* [1], et, dans son traité de paix avec les cités lombardes, il reconnut leur indépendance et alla mourir en *Terre sainte*.

Ses descendants renouvelèrent la lutte avec les papes, même pour la succession de la comtesse Mathilde : aussi les papes soutinrent-ils l'élection d'Othon de Bavière, qui en retour prêta, devant trois légats pontificaux, le serment qui suit (1201) :

« Moi Othon, par la grâce de Dieu, je promets et je jure

(1) Le fait est-il vrai ? Beaucoup le nient comme un excès d'orgueil imputé à tort au pape : on connaît si peu l'histoire ! Le fait est présenté comme constant dans un curieux opuscule du bénédictin Fortunato Olmo : *Histoire de la visite secrète faite à Venise en* 1177 *par le pape Alexandre III et du triomphe qu'il remporta sur le doge Sébastien Ziani*, édition de 1629. Cette assertion fut combattue par Charles-Louis Ring, dans sa *Dissertation historique, pour éclairer un fait jusqu'ici mis en doute, touchant la vie de deux personnages qui, dans le temps où ils vivaient tous deux, aspirèrent ensemble à la domination du monde.* (En allemand). Stuttgard, 1835.

de protéger, de tout mon pouvoir et de bonne foi, le seigneur pape Innocent, ses successeurs, et la sainte Église romaine, dans tous leurs domaines, fiefs et droits, tels qu'ils sont définis dans les chartes de plusieurs empereurs, depuis Louis le Pieux jusqu'à nous; de ne les point inquiéter pour ce qu'ils ont déjà acquis, et de les aider pour ce qu'il leur restera à acquérir, si le pape me l'ordonne quand je serai appelé dans la capitale du siége apostolique pour mon couronnement. En outre, je prêterai le secours de mon bras à l'Église romaine pour défendre le royaume de Sicile, en rendant au seigneur pape Innocent III obéissance et honneur, comme n'ont pas manqué de le faire jusqu'à ce jour les pieux empereurs catholiques. Quant à ce qui concerne la garantie des droits et des coutumes du peuple romain et des ligues lombarde et toscane, je m'en tiendrai aux conseils et aux intentions du Saint-Siége, et je ferai de même pour ce qui concerne la paix avec le roi de France. Si l'Église romaine a une guerre à soutenir à cause de moi, je lui donnerai, dans la mesure de mes forces, les secours nécessaires. Je renouvellerai le présent serment à voix haute et par écrit quand j'obtiendrai la couronne impériale. »

Les Allemands virent de mauvais œil une semblable soumission : elle n'en aurait dû que plaire davantage aux Italiens, dont elle assurait l'indépendance en même temps que celle de l'Église; mais bientôt Othon, ayant passé les Alpes avec ses Allemands, dégoûta de lui les Italiens et le pape. Celui-ci l'excommunia et lui suscita pour compétiteur au trône impérial Frédéric II, neveu de Barberousse. Ce pupille, ce favori des papes, devint bientôt leur adversaire le plus déclaré, et raviva la lutte des investitures dont nous avons raconté les vicissitudes, plus au

long que nous ne le pouvons faire ici, dans nos autres ouvrages.

Innocent III. Innocent III, un des papes les plus illustres pour la science et la vertu, convoqua au palais de Latran (1215) le douzième concile œcuménique, auquel assistèrent quatre cent douze évêques, huit cents abbés et les ambassadeurs de toute la chrétienté. On y lut un discours sur les prérogatives du pape, et, afin que les laïcs le comprissent, on le répéta en espagnol, en français et en allemand : on y exposa la doctrine catholique contre les erreurs des Albigeois, des Vaudois et d'autres hérétiques, et on déclara excommunié tout seigneur qui n'en purgerait pas les pays de son allégeance; on adopta le mot de *transsubstantiation* pour exprimer le changement opéré dans le sacrement de l'Eucharistie; on imposa à tous les fidèles l'obligation de se confesser et de communier au moins à Pâques.

Innocent s'appliqua à réformer la constitution intérieure de l'Église par l'influence mystique que les Franciscains exerçaient sur les classes inférieures, et par les moyens légaux sur lesquels les Dominicains s'appuyaient pour défendre la société féodale et religieuse. Veillant à ce que les institutions civiles restassent à l'ombre du trône pontifical et à ce que la société laïque n'envahît pas la société ecclésiastique, il voulait réaliser les pensées de Grégoire VII sur la suprématie des papes. C'était alors la doctrine commune des canonistes et des hommes politiques que toute la chrétienté gravite autour de deux centres, le pape et l'empereur, délégués par Dieu pour gouverner les choses spirituelles et les choses temporelles. On ne connaissait pas d'autre idéal en fait de gouvernement, et les deux pouvoirs s'en prévalaient pour

réprimer soit leurs empiétements réciproques, soit les prétentions des barons ou des bourgeois. L'hérésie va de pair avec la rébellion : « Ce sont deux fléaux, dit Pierre des Vignes, contre lesquels la Providence nous a donné, non pas deux remèdes, mais un seul sous une double forme, le baume de la puissance sacerdotale et la pointe de l'épée impériale. »

C'est ainsi que se posait la question en doctrine; mais en fait chacun de ces deux foyers lumineux de la vie sociale tendait à éclipser l'autre; ils luttaient entre eux par les armes et par les excommunications. Deux puissances diverses, quoiqu'elles ne soient pas contraires l'une à l'autre, ayant des idées et une langue différentes, ne peuvent se concevoir, si ce n'est comme devant donner lieu à des violences et à des querelles sans cesse renaissantes.

Frédéric II, riche en talents, admirablement doué, savant, poëte, guerrier, législateur, traçant la voie à nos modernes souverains, détestait les libertés municipales et voulait faire de la religion une branche de gouvernement. Frédéric II et Pierre des Vignes.

Il débuta dans l'exécution de ses desseins politiques par une longue querelle avec les républiques de l'Italie supérieure, et, s'il ne parvint pas à les abattre, il les empêcha du moins de s'étendre au reste de l'Italie et de constituer dans la péninsule entière une confédération qui aurait pu devenir un modèle pour toute l'Europe et en changer les destinées.

Homme d'ordre, il vit dans les hérétiques des rebelles, et condamna indifféremment les sectes dualistes, en leur appliquant les plus sévères lois de l'empire : il fit la translation solennelle des reliques de *saint Charlemagne*, il honora celles de la *bonne sainte* Élisabeth de Hongrie, sur

la tête de laquelle il posa une couronne d'or, comme un témoignage public qu'il rendait à ses miracles. Cependant des papes l'ont accusé d'hérésie : mais de quelle hérésie se rendit-il coupable? voilà ce qu'on ne sait pas bien.

Grand admirateur de la civilisation païenne, il usait et abusait de l'épithète *de divin*, que l'adulation du Bas-Empire avait attribuée aux empereurs. A son fils Conrad, il disait *divin* héritier du sang des Césars, et notre *divine mère* à la reine Constance, et ses courtisans lui appliquaient les phrases de l'Écriture sainte. Ils appelaient *Terre promise, Bethléem de la Marche d'Ancône*, la ville de Jési où il était né. Ils l'appelaient lui-même le *juste descendu d'en haut, sur qui les cieux versent leur rosée*, ou bien le *seigneur vers lequel on s'avance en marchant sur les eaux;* enfin, *le prêtre, le coopérateur, le vicaire de Dieu, l'image visible de l'intelligence céleste.* Pierre des Vignes, son secrétaire, était appelé son premier apôtre, un nouveau Pierre appelé à confirmer la foi du prochain ; aussi l'empereur lui disait-il : « Pierre, puisque tu m'aimes, pais mes brebis; » c'était lui qui se dressait en face du faux vicaire du Christ pour être son véritable vicaire, gouvernant selon la justice, instruisant, réformant avec la vraie foi. Il était la pierre angulaire sur laquelle devait être fondée la nouvelle église impériale (*in cujus petra fundatur imperialis ecclesia*); c'est sur son sein que reposa l'*Auguste* quand il célébra *la cène avec ses apôtres : ce qu'il ferme aucun autre ne l'ouvre, et personne n'ouvre ce qu'il a fermé.* Pierre de Galilée renia trois fois son maître, *Pierre de Capoue n'est pas exposé à renier le sien, pas même une fois*[1].

(1) Ces passages sont empruntés aux documents que M. Huillard-Bréholles a recueillis sous ce titre : *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne, avec une étude sur le mouvement réformiste du treizième*

Ainsi, d'un côté, on profanait des souvenirs sacrés; de l'autre, on revenait à cette antiquité qui ne répugnait pas à la prétention de gouverner les consciences comme les corps, et Frédéric rêvait une suprématie religieuse semblable à celle des empereurs grecs et des kalifes musulmans, qui cumulent les deux pouvoirs. Il portait envie à Vatace, empereur d'Orient, qui n'avait rien à craindre de l'indépendance des prêtres, et il lui persuadait, en conséquence, de ne pas consentir à la réunion de l'Église *grecque avec l'Église romaine tombée dans le schisme*. Et parce qu'il se sentait impuissant à lutter contre le pape, il songeait à diviser la chrétienté en églises nationales, où les souverains auraient en même temps été pontifes, de telle façon que tout conflit serait devenu impossible.

Tout ce que nous venons de dire semble bien faire de lui ce que nous appelons aujourd'hui un matérialiste incrédule, ou, si l'on veut, un politique indifférent : travers de l'esprit et du cœur, bien rare en ce temps-là. On raconte que, traversant un jour un champ d'épis, il dit aux gens de sa suite : « Prenez garde de faire du dégât, puisque ce grain pourrait devenir le corps du Christ. » Et en voyant la Palestine : « Si Dieu avait connu Naples, certes, il n'aurait pas choisi cette terre-ci comme sa terre de prédilection. » Il tournait en dérision l'enfantement de la Vierge, le saint viatique et les autres dogmes comme répugnant à la raison et aux lois de la nature. Il provoquait le scandale, en réunissant à la même table des ambassadeurs musulmans et des évêques; il prenait des Arabes pour gardes du corps ou comme garnison de ses forte-

siècle. Paris, 1865. Et pour ne pas citer d'auteurs catholiques, je renvoie à *History of Frederick the second*, by T. L. Kington. Londres, 1862. 2 vol.

resses. Des odalisques animaient sa retraite, où il avait introduit, avec le luxe oriental, cette volupté qu'il avait vue régner chez les émirs de Sicile ou les scheiks de l'Asie. Les musulmans eux-mêmes le considéraient comme un croyant, *parce qu'il avait été élevé en Sicile*, et l'un d'eux ayant, en sa présence, récité un verset du Coran qui nie la divinité du Christ, Frédéric défendit qu'on l'inquiétât.

Livre des Trois Imposteurs.

On dit encore qu'il avait appelé Moïse, Jésus-Christ et Mahomet les trois imposteurs, et Grégoire IX l'affirme dans sa bulle d'excommunication. Suivant l'habitude du moyen âge de traduire en fait toute idée, cette parole donna naissance à la question du livre *des Trois Imposteurs*. On attribua cet opuscule à tous ceux qu'on voulait noircir dans l'opinion : à Averroës, à Frédéric II, à Pierre des Vignes, à Arnaud de Villanova, à Boniface VIII, à Boccace, au Pogge, à l'Arétin, à Machiavel, à Pomponace, à Cardan, à Ochin, à Campanella, à Giordano Bruno, à Vanini, pour ne parler que des Italiens; mais personne n'a vu le livre. Il est vrai que le temps a emporté les livres des Gnostiques, des Manichéens, des Albigeois : cette disparition est facile à comprendre pour une époque où l'imprimerie n'existait pas encore; même depuis cette époque on a vu disparaître quelques ouvrages, comme *le sacrifice du Christ*, qu'on a retrouvé il y a peu de temps. Mais quant au livre *des Trois Imposteurs*, nous croyons qu'il n'exista jamais, et qu'il n'est que l'allusion symbolique à l'incrédulité matérialiste qui venait des Arabes.

L'origine même de cette religion était une hérésie; ces sectaires prétendaient édifier une troisième église à côté de l'église juive et de l'église chrétienne; mais beaucoup de philosophes de cette race les considéraient toutes trois comme allant de pair, et n'étant que le développement

l'une de l'autre; ils les discutaient toutes trois avec une égale liberté, et celui qui discuta plus librement que tout autre ce fut Averroës, *le grand commentateur*, qui traitait de charlatans les théologiens, et de pures fantaisies les discussions sur quelque religion que ce fût.

Tourmenté de la fièvre du savoir, Frédéric cherchait à s'instruire, en interrogeant aussi les savants musulmans. Il leur présenta, en 1240, diverses questions sur l'éternité du monde, la valeur et le nombre des catégories, la nature de l'âme et la méthode qui convient à la méthaphysique et à la théologie. Ne trouvant personne qui le satisfît, il s'adressa au calife Almhoade Rascid, pour savoir où demeurait Ibn Sabin di Murcia, et quand il le sut, il s'empressa de lui transmettre ces questions.

Le docte Arabe répondit comme un pédant qui fait parade de beaucoup plus de science qu'il n'en a, et qui se donne l'air d'être obligé de dissimuler l'excès de son savoir. Il répondit que s'il pouvait parler en tête à tête à l'empereur ou à des savants envoyés par lui, il lui révélerait d'autres secrets; car, ajoutait-il, si les docteurs savaient que j'ai une réponse prête sur certains points, ils me regarderaient avec horreur, et je ne sais si Dieu lui-même, avec sa bonté et sa puissance, pourrait me tirer de leurs mains[1].

L'hérésie de Frédéric était plus pratique; elle consistait à vouloir se substituer lui-même au pape, à usurper les fonctions du sacerdoce, à battre monnaie avec les vases sacrés, à déposer et à instituer les prélats, à exiger d'eux des signes de soumission et d'admiration, et affichant son

(1) Ces questions, sous le titre de *Questions siciliennes*, ont été retrouvées dans la bibliothèque d'Oxford et publiées par Michel Amari dans le *Journal asiatique*. 1853, p. 240.

dédain pour l'Église qui ne *faisait plus de miracles*, il voulait, disait-il, la ramener à la simplicité primitive.

Pour tout cela, et pour n'avoir pas tenu son serment d'aller à la croisade, puis, y étant allé plus tard, pour avoir pactisé avec les musulmans au lieu de les exterminer, Grégoire IX l'excommunia. Frédéric en appela à un concile général, et Grégoire le convoqua à Rome en 1240. Innocent IV en convoqua un autre à Lyon en 1245, où l'Église assemblée, et par elle le vicaire de Jésus-Christ, déclarèrent Frédéric convaincu de sacrilége et d'hérésie, déchu de l'empire, et délièrent ses sujets de leur serment d'obéissance.

Pierre des Vignes avait composé un traité *De Consolatione*, un autre *De potestate imperiali*, et, croit-on, aussi un libelle intitulé *Pavo figuralis*, où il représente Innocent IV au concile de Lyon sous la figure d'un *paon* entouré de colombes, de tourterelles, d'oies, de canards, de moineaux, d'hirondelles, figurant les cardinaux, les évêques, les abbés de toute couleur, les bourgeois et les ordres mendiants : le coq y représente le roi de France, la pie les Guelfes, le corbeau les Gibelins, l'aigle l'empereur; les oiseaux de proie les Allemands, les Siciliens et les Espagnols.

Ce mauvais petit livre n'eut qu'une valeur de circonstance; mais il montre que les nations de l'Europe n'étaient pas aussi étrangères l'une à l'autre qu'on pourrait le supposer, en s'arrêtant à l'épithète de *Barbares* qu'on leur applique volontiers pour cette époque; il montre que déjà la littérature militante remuait l'opinion publique.

En fait, Frédéric adressa une justification aux princes de la chrétienté; il se révélait comme hérétique dans l'acte

même où il cherchait à se disculper, puisqu'il excitait ces princes contre le pape. « Comment pouvez-vous vous résigner à obéir au fils de vos sujets? l'Église est devenue tout à fait mondaine; ses ministres, enivrés des délices de la terre, ne pensent guère au Seigneur : unissons-nous et veillons ensemble afin que ses ministres, dégagés de tout espèce de superflu, servent le Très-Haut en se contentant de peu....

« Aidons-nous les uns les autres contre l'orgueil de ces prélats, pour raffermir l'Église en lui donnant des guides plus dignes d'elle, pour la réformer comme l'exigent le soin de ses intérêts et la gloire de Dieu, comme le devoir nous le commande.

« Voyez comme ils s'engraissent de nos aumônes ! Gonflés d'ambition, ils attendent que tout le Jourdain coule dans leur bouche. Que d'argent vous économiseriez en vous débarrassant de ces scribes et de ces pharisiens! Si vous leur tendez la main, ils prennent le bras tout entier; vous ressemblez à l'oiseau pris dans un filet; plus il cherche à fuir, et plus il s'embarrasse dans les mailles. Mon intention fut toujours de ramener les ecclésiastiques, et surtout les plus élevés en dignité, à une situation telle qu'ils persévèrent jusqu'à la fin dans les voies qui furent celles de la primitive Église, en menant une vie apostolique et en se montrant humbles comme Jésus-Christ[1]. Quant à nous, nous croyons faire œuvre de charité en leur enlevant les trésors dont ils se gorgent pour leur éternelle damnation. »

(1) « Semper fuit nostræ voluntatis intentio, clericos cujusque ordinis, præcipue maximos, ad illum statum reducere, quales fuerunt in Ecclesia primitiva, apostolicam vitam ducentes et *humilitatem dominicam imitantes*. »

Hypocrite! si tu as tant à cœur leur salut, pourquoi ne pas leur en laisser à eux-mêmes le soin? Pourquoi convier les autres à les dépouiller comme fera plus tard Luther? Lui aussi s'écriait qu'il fallait ramener l'Église à sa pureté primitive.

L'Église et l'État selon Frédéric II.

Comme Luther, Frédéric chercha à propager l'idée qu'il fallait créer des églises nationales dans toute l'Europe, et déjà en Germanie, soit par suite des tendances tudesques, soit par suite de l'antique aversion qu'on y sentait pour tout ce qui tenait à l'Italie, beaucoup d'évêques et de chapitres n'observaient plus les constitutions pontificales, et des personnes sans nom s'abandonnèrent à de coupables divagations : « Quelle excommunication? quel pape? disaient-ils. C'est un si méchant homme, qu'il n'y a pas à en parler; prêchez plutôt au nom de l'empereur Frédéric et de son fils Conrad : voilà des types de perfection, voilà des rois *galantuomini!* »

Il s'agissait de soumettre l'Église à l'État, et Frédéric le tenta dans le royaume des Deux-Siciles, où déjà la domination des Grecs et des Arabes avait habitué les esprits à un semblable état de choses. Les Normands s'étaient appliqués de leur mieux à délimiter les deux pouvoirs dans leurs rapports mutuels, par l'un de ces concordats que notre siècle maudit sans les comprendre, et auxquels on veut substituer la formule absurde de la séparation des deux pouvoirs.

Les traités conclus avec les deux Guillaume, avec les Tancrède, avec l'impératrice Constance, émancipèrent plus ou moins la société civile; mais Frédéric, infatué de sa propre personne et de sa propre autorité, chercha à la relever de toute sujétion; il refusa au pape l'hommage qu'il lui devait comme roi de Sicile; il changea les lois de

ce pays, augmenta les tributs et leva des soldats sans le consentement du pape. Par représailles, Innocent IV publia plus tard la fameuse bulle du 8 décembre 1248, qui tendait à absorber l'État dans l'Église, en excluant toute intervention laïque dans la nomination des prélats; cette bulle dispensa ceux-ci du serment envers le souverain et de toute juridiction laïque, civile ou criminelle, et autorisa les possesseurs de biens ecclésiastiques à fortifier leurs châteaux, à relever les villes, à repeupler celles qui avaient été détruites, sans avoir besoin de l'agrément royal.

L'empereur riposta en ordonnant des supplices, et en comparant aux hérétiques les partisans du pape il se comparait lui-même au prophète Élie délivrant Israël des prêtres de Baal : il posait ainsi en règle qu'on devait, sous peine de mort, reconnaître pour seul chef de l'Église le chef de l'État.

Le peuple n'avait aucun moyen d'exprimer ses protestations, et les courtisans, qui seuls ont écrit, ne tarissent pas sur les douceurs de l'obéissance envers l'empereur, représentant du Dieu vivant : ces adulations mêmes mettent en lumière la prétention qu'avait Frédéric II, tout en ne touchant pas au dogme, de faire du pape le simple chapelain de l'empereur.

S'il avait réussi, l'aigle d'Allemagne aurait supplanté la croix d'Italie, et toute l'Europe aurait offert le spectacle qu'on voit à Constantinople et à Moscou, celui de la puissance spirituelle esclave de la puissance temporelle; le pape aurait été réduit à enregistrer les décrets de César, et celui-ci aurait été armé, comme le czar et comme le sultan, d'un pouvoir absolu sur le clergé et les laïcs. Un pape forcé d'obéir à un empereur n'aurait plus inspiré de

confiance, n'aurait plus imposé de respect aux nations étrangères : Tolède et Reims, Cantorbery et Vienne eussent pris une part de l'autorité du pontife; tous les patriarches, tous les princes ecclésiastiques de la Germanie, auraient voulu se dire ses égaux; bientôt il se serait vu réduit à figurer dans certaines cérémonies et à disputer sur la consubstantialité et sur le *Filioque*.

Fin de Frédéric II.

Rome vit cette prétention: elle vit combien cet exemple serait funeste à tout l'Occident; elle soutint la lutte contre les Lombards, contre Venise, contre Gênes, contre Frédéric. L'empereur, persuadé qu'il fallait frapper à la tête, marcha sur Rome, mais le peuple la défendit; il sauva le pouvoir temporel, et avec lui l'indépendance du pape, en repoussant encore Frédéric dans deux autres attaques successives.

Vaincu sur le terrain politique, l'empereur envahit le terrain religieux, en essayant d'enlever au pape le gouvernement des âmes; il chercha à attirer à lui les frères mendiants en caressant leur général, frère Elie; mais il n'y put réussir. Il favorisa les hérétiques par cela seul qu'ils étaient hostiles à Rome, et propagea ainsi en Italie l'esprit de négation. Cependant le peuple écoutait le pape, *son représentant;* et les frères et les prêtres, ses vrais conseillers, ses vrais amis, entre autres saint Ambroise Sansedone, sainte Rose de Viterbe, saint Antoine de Padoue, le bienheureux Giordano Forzate et d'autres, que Frédéric livra tous en pâture à ses soldats, à ses légistes, à ses geôliers. Plus tard Dieu envoya à ce *superbe* le fléau des rois, le soupçon; se croyant trahi par ses amis, par ses parents, Frédéric en envoya plusieurs au supplice, il y envoya Pierre des Vignes lui-même.

Enfin, bien qu'il faille reconnaître dans cet empereur

une des plus grandes intelligences du moyen âge, bien qu'il ait occupé le trône impérial pendant trente-deux ans, il n'accomplit rien de grand, parce que, comme le dit son contemporain saint Louis roi de France, « il fit la guerre à Dieu avec les dons qu'il tenait de lui, » et le peuple, devant son tombeau, se sentait plein d'étonnement et d'épouvante en réfléchissant qu'il n'eût pas eu son égal sur la terre, « s'il avait aimé son âme. »

Ses descendants ne tardèrent pas à sentir le poids de l'anathème dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les étrangers et entre eux-mêmes. Manfred, bâtard de Frédéric, après avoir usurpé la couronne de Sicile, périt à la bataille de Bénévent, et Conradin, le dernier de sa race, mourut sur l'échafaud à Naples. Le nom de Frédéric II resta parmi les porte-étendard de la réforme : au siècle suivant, un chroniqueur suisse invoquait et prêchait sa résurrection pour réformer l'Église; les premiers apôtres du protestantisme se servirent de ses arguments et de ceux de Pierre des Vignes. On a pu, dans les temps modernes, le comparer à Henri VIII qui, au lieu de Pierre des Vignes, eut Thomas Cromwel, et qui, à l'exemple de Frédéric II, proclamait d'un côté le schisme, et de l'autre brûlait les hérétiques; mais l'opinion, au temps de Frédéric, avait une tout autre pente; aussi, ses tentatives produisirent dans ce siècle des maux infinis et l'extermination de sa famille. La fin lamentable de sa race doit exciter la compassion de tous; elle peut être déplorée par les avocats de la monarchie absolue et du droit divin des rois; mais les libéraux devraient reconnaître qu'elle fut la fin d'une crise menaçante pour la liberté du peuple et pour l'indépendance des diverses nations, qui n'auraient pas tardé à succomber, si l'empire avait absorbé aussi la

puissance spirituelle. Que les papes aient dépassé la mesure, le pieux roi saint Louis lui-même le crut; mais ils furent les instruments de la Providence pour la réalisation d'un grand dessein, le progrès civil et la constitution des nationalités [1].

Rodolphe de Habsbourg.

Après l'extinction de la dynastie de Souabe, au second concile œcuménique de Lyon (1274), on vit paraître l'envoyé de Rodolphe de Habsbourg, pauvre comte d'Argovie qui avait été élu empereur et qui, n'ayant pas de titres héréditaires à faire valoir, sentait l'opportunité de terminer cette querelle, qui durait depuis soixante-dix ans. Le nouvel empereur s'engageait à accomplir les promesses d'Othon IV et de Frédéric II; il confirma au pape les antiques donations de tout le pays qui s'étend de Radicofani à Céprano, celle de l'Émilie, de la marche d'Ancône, de la Pentapole, l'héritage de la comtesse Mathilde et la suzeraineté de la Sicile, de la Corse et de la Sardaigne, en renonçant aux domaines que se disputaient l'empire et l'Église. Il reconnut que tout bénéficiaire d'une *tenure ecclésiastique* et d'une charge dans l'État romain aurait besoin de l'assentiment du pape.

L'Église avait son indépendance garantie, et remportait sur les empereurs une victoire bien plus éclatante que la première fois, mais non plus profitable. En effet, de ce jour les papes perdaient l'influence qu'ils tiraient de leur opposition à la domination tudesque. Les Guelfes devinrent un parti : ils furent les champions, non plus de

(1) Brunetto Latini dit de Frédéric II : « Les cuers ne haoit à autre chose fors que a estre sires et souverains de tout le monde. Il cuidoit bien par lui et par ses filz sous-prendre tot l'empire et la terre tote, en tel manière que ele n'issist jamais de leur subjection. » (*Trésor*, liv. I.)

l'indépendance nationale, mais de certaines idées et de certaines personnes; ils se laissèrent aller à servir d'instruments aux coryphées d'une politique violente ou cauteleuse. Ajoutez que, pendant la querelle, les arguments échangés des deux parts avaient été portés au tribunal de l'opinion publique, qui prétendit les peser, et qui désormais se posa en juge suprême.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS III.

(A) — « Quam fœdissima Ecclesiæ Romanæ facies, cum Romæ dominarentur potentissimæ æque ac sordidissimæ meretrices, quarum arbitrio mutarentur sedes, darentur episcopi, et, quod auditu horrendum et infandum est, intruderentur in sedem Petri earum amasii pseudo-pontifices, qui non sunt nisi ad signanda tantum tempora in catalogo romanorum pontificum scripti. » (*Ad ann.* 912, n° XII.) Ainsi parle Baronius, qui était cardinal, qui écrivait sous l'impulsion de saint Philippe de Néri et pour défendre la papauté contre les histoires écrites par les protestants, notamment contre les centuriateurs de Magdebourg, et cependant on voit comme il flétrit les désordres de l'Église. Il va même trop loin, comme le prouvent des documents relatifs à ce temps, et comme l'en accuse Muratori, si peu papal cependant. Voici le passage[1] :

An du Christ 914, *indiction II, du pontificat de Jean X*, 1re; *du règne de l'empereur Louis III*, 14e; *de Bérenger, roi d'Italie*, 2e.

. . . . . .

« Au pape Landon qui ne passa que six mois et quelques jours sur la chaire de saint Pierre, succéda Jean X, qui était arche-

(1) Baronius développe sa lamentation en quatre pages in-folio qui attestent sa bonne foi et respirent une pieuse indignation. Mais son récit pèche par la base, puisqu'il n'a d'autre autorité que l'évêque chroniqueur Luitprand, dont la valeur a été bien appréciée par Muratori, Feller et Rohrbacher. Il se trahit par le titre même de son œuvre : *Antapodosis* (mot grec dont la traduction est *revanche*). C'est un pamphlet scandaleux ou des mémoires écrits par un conteur d'historiettes odieuses. Voir dom Cellier, tome XIX, p. 682, 683. Nous avons cru utile pour cette note de reproduire aussi en abrégé le passage de Muratori, auquel il est fait allusion. (*Annali d'Italia* à l'année 914, Œuvres complètes, volume XXVII, p. 287 et suiv., de l'édition de Venise, 1790.) (*Note des traducteurs.*)

vêque de Ravenne.... non pas en l'année 912, comme le dit par erreur Baronius, mais en 914. La plume satirique de Luitprand a sali la mémoire de ce pontife romain. Il raconte que Théodora, *mortum impudens*, mère de Marosia, et aïeule maternelle d'Albéric, tyran de Rome, dont nous parlerons plus tard, *Romanæ civitatis non inviriliter monarchiam obtinebat*. S'il y a quelque chose de vrai dans ce que Luitprand veut indiquer par ces paroles, c'est un grand échec à la dignité du peuple romain, qui aurait consenti une semblable puissance à une femme impudique; Jean serait venu à Rome comme envoyé de l'archevêque de Ravenne, Pierre; Théodora se serait enflammée pour lui, puis l'évêque de Bologne étant mort vers ce temps, Jean, choisi comme son successeur par l'influence de Théodora, aurait été transféré au siége archiépiscopal de Ravenne, et enfin sur le trône pontifical, *devant ainsi son exaltation à l'impudicité*. . . . .

. . . . . .

Celui qui penche à croire plutôt le *mal que le bien et qui trouve volontiers un mauvais sens aux actions les meilleures*, croira ce récit immanquablement; mais il faut plus de défiance à celui qui sait combien sont basses et calomnieuses les historiettes que le vulgaire fait courir sur la vie des grands. Le même Luitprand atteste avoir tiré son récit de la vie *de la susdite Théodora*, « *ut testatur ejus vita.* » La belle autorité! C'est encore dans cette vie, ou plutôt dans l'infâme roman, que Luitprand a puisé ce détail, que Jean fut élevé au trône papal peu après avoir été nommé archevêque de Ravenne, *modica temporis intercapidine*. Or le lecteur sait, d'après Jérôme Rossi, l'historien de Ravenne, que Jean commença en 905 à gouverner l'Église de cette ville. (Id. : *Monumenta Ursiani tabularii scriptura testantur*.) Il ne fut pape qu'en 914, *treize ans plus tard;* et cependant Luitprand dit que Théodora, dans son impatience de le revoir, s'arrangea pour qu'il passât au plus vite de Bologne à Ravenne, de Ravenne à Rome! »

(B) — Cette fable de la papesse Jeanne, à propos de laquelle nous verrons les satiriques et les protestants se donner joyeuse carrière, se rapporterait à l'année 855; elle est avancée pour la première fois par Marianus Scotus [1], chroniqueur du XIe siècle,

(1) Léon Allatius assure que ce passage ne se trouve point dans les plus anciens manuscrits de cette chronique, et il ne faut pas oublier que ladite chronique a été publiée pour la première fois en 1559 à *Bâle*, par Basile-Jean Nerold! c'est-à-dire, sous tous les rapports, en plein protestantisme. (*Note des traducteurs.*)

puis racontée tout au long par Martin Polacco, qui écrivit une histoire des papes qui finit à l'an 1277. Outre que l'allégation est bien tardive, le passage semble avoir été interpolé, car il manque dans plusieurs manuscrits. Une autre preuve que ce passage a été supposé, résulte de l'*Histoire des pontifes romains*, d'Anastase le Bibliothécaire, qui donne pour successeur à Léon VI Benoist III et non le prétendu Jean VII; il dit aussi que l'élection fut notifiée à l'empereur Lothaire, qui mourut, on le sait, en septembre 855, ce qui ne laisse plus d'intervalle où l'on puisse placer un autre pape. On produit enfin une médaille de l'an 855, frappée au coin de Lothaire et de Benoist III, ce qui confirme que ce pape succéda immédiatement à Léon IV. On sait que Léon IX écrivant à Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, lui dit qu'en Occident le bruit s'était répandu qu'une femme avait été élevée sur le siége patriarcal de Constantinople. Le fait serait moins improbable pour un siége où l'on vit monter même des eunuques; mais le pape n'aurait pas relevé ce bruit, et Cérulaire n'aurait pas manqué de riposter par l'*histoire de la papesse Jeanne*, si on en avait seulement parlé quelque peu à cette époque; elle serait venue d'autant plus à point qu'au moment même où la querelle était la plus ardente entre l'Église romaine et l'Église grecque, au milieu de toutes les injures lancées par le patriarche Photius contre les papes, on ne fit pas la moindre allusion à cette papesse. Laissons donc se débattre dans de tels cloaques l'abbé Casti, Bianchi Giovini et d'autres écrivains d'une aussi pauvre autorité[1].

(C) — Déjà sous les Lombards, Paul Diacre se lamentait de ce que personne ne fréquentait l'église de Saint-Jean à Monza, parce que les prêtres qui la desservaient étaient concubinaires et simoniaques. En 1790 un moine parcourut les environs de Brescia, annonçant comme prochaine la fin du monde, à cause de la dépravation des religieux. Se faisant passer pour prophète, il distribua ses prosélytes en chœurs d'anges conduits par des archanges, et il continua à prêcher contre les moines jusqu'au moment où il fut mis à mort. (Rodulphi Notarii, *Hist. rerum Brixian.*, p. 17.)

(D) — On a soutenu que ce passage était une interpolation. Dans tous les cas, on sait que cette défense faite aux prêtres de se marier est de pure discipline, et l'Église qui l'a adoptée pour

(1) On connaît *les Novelle* di Casti. Bianchi Giovini, écrivain italianissime, rédacteur de l'*Opinione* sous Cavour, a publié une histoire des papes, digne pendant *des Crimes des Papes*, du révolutionnaire français Laviconterie. (*Note des traducteurs.*)

de hautes convenances, y déroge par tolérance dans certains pays, par exemple chez les Grecs unis, et chez les Maronites. On a avancé que le mariage des prêtres avait été jadis autorisé à Naples, et celà en s'appuyant sur des documents authentiques au bas desquels on lit : *Ego Petrus, filius domini Stephani monachi; Ego Sergius, filius domini Johannis monachi; Ego Johannes, filius domini Petri monachi....* (Aux pages, 10, 21, 40, 46 du *Recueil des Monuments* des grandes archives de Naples). Mais ces mentions peuvent s'appliquer à des veufs entrés en religion. Le concile de Melfi, en 1059, limita le mariage des prêtres, et après le concile de Rome, en 1072, il fut tout à fait défendu. Lors du sacre des évêques, on leur prescrivait des règles relatives à l'ordination des personnes engagées dans les liens du mariage, et l'archevêque Alfano, en 1066, en consacrant le premier évêque de Sarno, lui disait : « *Ne bigamum, aut qui virginem sortitus non est uxorem, ad sacrum ordinem permittat accedere; et si quos hujusmodi forte reperit, non audeat promovere* (UGHELLI, *Italia sacra*, tome VII, p. 571). Barbato, archevêque de Sorrente, au sacre de Grégoire, évêque de Castellamare, dans l'année 1110, disait : « Eique dedimus in mandatis ne unquam ordinationem præsumat facere illicitam, nec bigamum, aut qui virginem non est sortitus uxorem, neque illiteratum.... ad sacrum ordinem permittat ascendere. » (ID., tome VI, p. 609, édit. de Venise, 1721.) Tout cela pouvait se rapporter à des veufs, et la même discipline est suivie aujourd'hui encore, puisqu'on n'ordonne pas celui qui est véritablement *bigame*, c'est-à-dire qui s'est marié deux fois, ou qui est bigame par analogie, c'est-à-dire qui a épousé une veuve.

(E) — Le chroniqueur Arnolfo se montra d'abord très-ardent pour l'indépendance de l'Église de Milan vis-à-vis de l'Église de Rome; il désapprouvait hautement les mouvements populaires contre les hérétiques. Mais bientôt, en 1077, après avoir fait partie de l'ambassade envoyée par les Milanais à Grégoire VII, pour implorer son pardon, il changea de style, en protestant « qu'il se joignait de tout cœur à ceux qui réprouvaient les consécrations simoniaques et l'incontinence des prêtres (liv. IV, chap. XII); qu'il voyait maintenant les choses d'un tout autre œil qu'auparavant, et, faisant un retour sur le passé, il ajoute qu'il rougissait aujourd'hui non des barbarismes semés dans ses écrits, mais de la légèreté avec laquelle il avait répété certains faits et certaines paroles avancés par d'autres. « *Cumque præteritis præsentia scriptis scribenda conferret, rubore perfusum fideliter erubescere,*

nec barbarismos in verbis egisse, sed aliorum quælibet dicta vel facta temere indicasse confundi. » (IV, 13.) Passage qui prouve qu'il avait plutôt admis légèrement certains faits et certaines paroles qu'altéré sciemment la vérité.

Landolfo le Vieux, au contraire, ayant pris parti pour l'indépendance de l'Église milanaise, défigure non-seulement les faits contemporains, mais encore les faits anciens, voulant les donner comme types et comme exemples au présent. Il exalte tous les évêques du passé et surtout Héribert de Cantù ; il trouve tous les mérites chez les concubinaires, montrant dans ses assertions beaucoup de légèreté et même une mauvaise foi impudente, ainsi qu'il arrive toujours aux sectaires.

(F) — « Permittis ut ecclesiæ tuæ clerici, cujuscumque sint ordinis, velut jure matrimonii confœderentur uxoribus. Quid est, pater, quod tibi soli vigilas, et his pro quibus priorem exigendus es rationem, tam inerti securitate dormitas?.... Præsertim cum et ipsi clerici tui, quidem satis honesti et litterarum studiis sint decenter instructi. Qui dum ad me confluerent, tamquam chorus angelicus et velut conspicuus ecclesiæ videbantur enitere. »

Huit cents ans plus tard, Royer-Collard, en France, disait : « En 1793, les personnes de mon âge ont vu la philosophie de ce temps, soutenue par la terreur, marier certains prêtres. Quels prêtres étaient-ce? Quelles femmes épousaient-ils? Le petit nombre des représentants de ces unions honteuses qui vivent encore, sont l'objet d'une réprobation universelle. L'épreuve ne se renouvellera point; mais si par malheur on l'essayait encore, je n'hésite pas à affirmer que le prêtre marié montant à l'autel ferait horreur à notre peuple catholique, et que l'indignation publique le déclarerait incapable et indigne du sacerdoce. »

(G) — Grégoire VII, dans sa fameuse lettre à l'évêque de Metz, n'hésite point à mettre le pape au-dessus des rois. « Quoi! cette dignité de monarque, invention des païens, ne serait pas subordonnée à l'autorité éternelle de saint Pierre, que la miséricorde de Dieu a mise aux mains de l'homme pour le salut de ceux qui ont été rachetés par le sang de Jésus? Rois, princes, ducs, empereurs, ont recueilli ces noms pompeux dans la succession d'hommes damnés pour l'éternité, d'hommes qui, par leurs rapines, leurs perfidies, leurs violences et par des assassinats, ont exercé sur leurs semblables l'exécrable droit du plus fort, et qui devenus despotes ont exercé leur domination avec un orgueil tyrannique. Qui peut douter que les ministres de l'Église, les

prêtres de Jésus-Christ, les successeurs de Pierre, ne doivent être vénérés comme les pères et les maîtres des rois, du peuple, du genre humain?... Un simple exorciste est revêtu d'une autorité supérieure à quelque prince que ce soit, puisqu'il chasse les esprits malins. Le prêtre pieux gouverne ses semblables pour le salut de leurs âmes, pour l'honneur et la gloire de Dieu, tandis que les puissants du monde ne règnent que pour satisfaire leur orgueil et leurs passions matérielles. Un monarque chrétien à son lit de mort implore l'assistance du prêtre qui peut lui remettre ses péchés, l'arracher à Satan et le conduire des ténèbres aux splendeurs éternelles : voyez-vous jamais un prêtre ou un laïc à l'agonie se tourner vers son roi? Quel prince de la terre s'arroge le pouvoir de racheter une âme de l'enfer par la vertu du saint baptême? Et ce qui forme la sublimité de la religion catholique, le mystère que les anges contemplent, qui remplit d'épouvante les puissances de l'enfer, la transsubstantiation, qui peut l'accomplir? quel est le monarque qui d'une seule parole peut créer le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Qui donc pourra douter que l'autorité du pontife ne soit supérieure à celle du roi? Le pontife ne recherche que les choses divines au milieu des vanités de la terre et mène une vie austère; le roi ne s'occupe que de son intérêt propre et opprime ses frères au grand détriment de son propre salut. Le premier est membre du corps de Jésus-Christ, le second appartient à l'ange du mensonge ; celui-là réprime ses désirs, macère son corps pour régner un jour avec Dieu; celui-ci règne ici-bas pour être éternellement l'esclave de Satan. A peine trouverons-nous un monarque qui ait été vertueux et sage. Et lequel pourrait-on citer qui ait eu le don des miracles comme Antoine, Benoît, Martin? tandis que la chaire suprême compte depuis Pierre cent de ses représentants inscrits au catalogue des saints.... »

(H) — La condition à laquelle serait réduite l'Europe, si l'épée avait prévalu sur la crosse, peut s'apprécier par l'exemple d'un pays dont on parle beaucoup en ce moment, à cause des espérances que l'on peut avoir touchant son retour à notre Église : je veux parler de la Bulgarie. Le Turc laisse l'élection du clergé aux catholiques, mais il vend les plus hautes dignités. Le patriarche qui achète pour 400 000 livres son siége supérieur, vend à son tour aux évêques leur mitre 50 000 livres; ceux-ci font ensuite des marchés avec des *papas* ou curés qui peuvent cumuler jusqu'à 15 ou 20 cures. Ainsi tout est à l'encan, et ce dont on se

préoccupe le moins, c'est du mérite des candidats et de l'intérêt des âmes. Celui qui achète cherche à se rembourser par tous les moyens. Un de ces moyens est le divorce pour lequel on réclame une dispense coûteuse, qui n'en permet l'usage qu'aux riches ; quant aux pauvres, ils ont à subir d'autres avanies. Si pour quelque grief on fait appel au patriarche, l'évêque achète sa complicité. Si les membres de la congrégation menacent de se faire catholiques, le patriarche punit, c'est-à-dire change de poste l'évêque. Ainsi la tyrannie du sultan s'étend jusque sur les derniers fidèles; et les évêques, au lieu de révéler au peuple les droits que lui assurent les dispositions légales du Tanzimat, du *Hatti Shérif*, du Hatti-Humayum, les lui cachent avec un grand soin.

(I). — Les fausses décrétales, que pendant longtemps on a dit avoir été forgées à Rome, puis répandues en Espagne, et de là dans le monde entier, où elles auraient introduit de nouveaux canons et un droit nouveau pour consolider l'autorité des papes au préjudice de celle des évêques, apparurent tout autres aux loyaux érudits, protestants et catholiques. La première investigation aurait dû porter sur le corps du délit : car on a prouvé que bien des gens avaient sur ce sujet disserté longuement sans connaître soit les témoins, soit l'édition unique et informe faite par Merlin, en 1530. Le docteur Philippe en a fait une exacte description, puis l'abbé Migne l'a réimprimée dans son cent trentième volume de la *Patrologie*, avec une dissertation du docteur Denzinger, professeur à Wurtzburg.

Il résulte de tout ceci que l'Espagne ne les connut jamais, et que, jusqu'à la fin du XIe siècle, elles n'eurent aucune autorité en Italie, à telle enseigne qu'en 1085 le cardinal Otto, qui plus tard fut Urbain II, en entendant invoquer quelques-unes de ces prétendues décrétales dans un concile d'Allemagne, les rejeta avec mépris. L'ouvrage fut probablement compilé en Germanie par un certain Benoist Levita, clerc de l'archevêque de Mayence, *Autcaire*, vers 834. Quant au fond, ces décrétales ne touchent pas à un seul point qui ne fût déjà bien réglé. Leur but est d'appuyer les droits des prélats contre les métropolitains, c'est-à-dire d'assurer l'indépendance des évêques en même temps que d'agrandir la puissance papale.

(J) — Arnauld est devenu un mythe, et en conséquence son histoire a été obscurcie plus que jamais, surtout de notre temps. Celui qui le défend est mis au catalogue des hérétiques par les

exagérés d'un certain côté, et au catalogue *jésuitique* par les exagérés du côté opposé ; procédés habituels à notre siècle qui prétend arriver ainsi à la vérité. Mettre un Luther et un Cicervacchio au douzième siècle est un anachronisme du genre de celui qu'on commettrait en croyant voir de nos jours un saint Pierre et un saint François d'Assise. Les Gibelins d'Italie, qui voulaient humilier les papes, n'étaient pas pour cela des hommes-liges de l'empereur germanique; et pendant que celui-ci avait affaire aux petits tyrans qui tendaient à opprimer les cités et à détruire la liberté communale, les penseurs voulaient ou du moins rêvaient un empereur romain qui eût résidé en Italie. C'est encore ce que déclare Dante, qui cependant se passionne au degré que l'on sait pour Henri VII, parce que toujours en Italie, depuis Narsès jusqu'à Félix Orsini, on a espéré se délivrer des étrangers à l'aide d'autres étrangers. Peut-être les Romains, et Arnauld avec eux, avaient-ils espéré de renverser le pape avec l'aide de Frédéric II, qui, ainsi que lui en fit honneur son cousin et historien Othon de Freisingen, porta *pro auro Arabico Teutonicum ferrum; sic emitur a Francis imperium;* mais le préfet de la ville qui, à l'occasion des prédications d'Arnauld, avait été insulté et pis encore, fit saisir et *châtier le Brescian.*

Le contemporain Gerold de Reichersperg, au livre premier *de Investigatione Antichristi*, *ap. Gretser Prolegomena ad scriptores adversus Waldenses*, cap. 4, dit : « Quam ego vellem pro tali doctrina sua, quamvis prava, vel exilio, vel carcere, aut alia pœna præter mortem punitum esse, vel saltem taliter occisum, ut Romana Ecclesia sive curia ejus necis quæstione careret! Nam, ut aiunt, absque ipsorum scientia et consensu a præfecto urbis Romæ, de eorum custodia in qua tenebatur ereptus, ac pro speciali causa occisus ab ejus servis est. Maximam siquidem cladem ex occasione ejusdem doctrinæ idem præfectus a Romanis civibus perpessus fuerat; quare non saltem ab occisi crematione et submersione ejus occisores metuerunt quatenus a domo sacerdotali quæstio sanguinis remota esset. Sed de his ipsi viderint, sane de doctrina et nece Arnaldi idcirco inserere præsenti loco volui, ne vel doctrinæ ejus pravæ, etsi zelo forte bono, sed minori scientia prolata est, vel ejus necis perperam actæ videar assensum præbere. »

Du reste, dans ces jours-là, le pape et les cardinaux étaient à la discrétion de Barberousse qui finit par les expulser, et le même Othon de Freisingen dit : « Mane facto, quia victualia nobis

defecerant, assumpto papa et cardinalibus cum triumpho vic riæ læti discessimus (pag. 989 de l'édition de Muratori).

Consultez de préférence à *Tamburini* et à d'autres mécha auteurs jansénistes du siècle passé, H. Franke, *Arnold* ı *Brescia und seine Zeit*. Zurich, 1852.

DISCOURS IV.

Les Patarins. Les Ordres mendiants. La Scolastique.

Évêques hérétiques à Turin et dans le Milanais.

Les Italiens n'étaient pas aussi enclins aux subtilités et aux sophismes touchant la divinité du Christ, sa nature et ses attributs, que les Orientaux, plus voisins de l'Inde, berceau naturel de l'ascétisme, de la contemplation et de l'idéalisme ; cependant l'empire grec, où vécut toujours l'hérésie provenant des antiques Gnostiques, la transmit à l'Italie ; elle y apparaissait comme un volcan intermittent, plutôt à l'état de sentiment qu'à l'état d'idée pure. Claude, Espagnol de nation, dirigeait en France l'école qui venait d'être fondée par Charlemagne : il enseignait et commentait les divines Écritures, et fut par suite proposé par Louis le Pieux pour le siége épiscopal de Turin vers l'an 820. Alors, sous le prétexte ordinaire de corriger les abus et les superstitions, et en disant que les images ne devaient pas usurper le culte dû à Dieu seul, il se mit à les enlever partout et à briser les croix. Plus de fêtes de saints, plus de lampes dans les cérémonies religieuses, plus de pèlerinages à Rome ; et il en vint à soutenir des erreurs concernant la divinité du Verbe. Les fidèles de son diocèse et ceux d'alentour s'en indignèrent ; Pascal Ier l'avertit, et de nombreux écrits vinrent du fond des Gaules et de l'Irlande défendre l'antique coutume, en distinguant le culte rendu aux saints

et aux anges de celui rendu à la divinité; on assembla un synode devant lequel Claude refusa de comparaître, l'appelant *congregationem asinorum*. Il mourut en 830, et autant sa mémoire a été condamnée chez les catholiques, autant elle a été exaltée chez les protestants, qui, dans leur manie de se faire des ancêtres, prétendirent voir en lui le fondateur de l'Église vaudoise. D'après les réfutations qui furent faites alors de cette hérésie, il n'apparaît pas que Claude eût nié la présence réelle, ou la transsubstantiation, ni aucun des sacrements, ni la suprématie du pape, ni qu'il eût voulu soutenir l'interprétation privée des saintes Écritures, bases fondamentales du protestantisme.

Au milieu du neuvième siècle, Pierre, évêque de Padoue, découvrit dans son diocèse une secte qui avait imaginé tout un système sur la Rédemption, et que l'évêque Gozzolino parvint seulement à détruire cinquante années plus tard. En l'an mil, à Ravenne, un nommé Vilgardo soutenait que la vérité est dans les œuvres d'Horace, de Virgile, de Juvénal, et qu'on doit les préférer aux dogmes catholiques[1].

Héribert de Cantù, très-laborieux archevêque qui occupa le siége de Milan de 1018 à 1045, ayant appris que quelques hérétiques tenaient des conciliabules dans le château de Montfort près d'Asti, cita devant lui l'un d'eux qui avait nom Gérard, et l'examina sur les croyances de sa secte. Sa réponse fut celle-ci : « Nous croyons au Père, « au Fils et au Saint-Esprit, qui seuls ont le pouvoir de « lier et de délier ; le Père est l'Éternel, en qui et par qui « toutes choses existent ; le Fils est l'esprit de l'homme,

(1) Rad Glaber.

« que Dieu aima ; le Saint-Esprit est la connaissance des « sciences divines, suivant laquelle toutes choses sont « ordonnées : nous ne reconnaissons pas l'évêque de « Rome ni aucun autre, mais seulement celui qui visite « chaque jour nos frères dans tout le monde, et les illu- « mine ; et, lorsqu'il est envoyé par Dieu, on trouve près « de lui le pardon des péchés. Nous gardons la chasteté, « bien que mariés; nous ne mangeons pas de viande, « nous observons un jeûne rigoureux; nous lisons « chaque jour la Bible; nous prions beaucoup, et nos « *anciens* se succèdent nuit et jour dans l'oraison. Nous « mettons nos biens en commun; il nous est doux de « mourir au milieu des tourments pour éviter les châ- « timents éternels. »

L'archevêque vit bien les dangers de cette hérésie; il fit marcher ses vassaux contre Asti, et, ayant forcé dans cet asile ces *mécréants* qui refusèrent tous de se rétracter, il fut impuissant à empêcher la noblesse milanaise de les envoyer au bûcher, supplice qu'ils subirent comme un martyre. Ce fait n'est rapporté que par Landolphe le Vieux, sorte d'esprit fort, auquel, comme nous l'avons dit ailleurs, nous ne devons point accorder trop de créance; car certainement la réponse qu'il prête à l'évêque Gérard est de son invention[1].

Caractères du moyen âge.

Dans la lutte entre les empereurs et les papes, l'opposition faite à ces derniers se résolvait ou en une hérésie, ou tout au moins elle minait l'autorité pontificale. A chaque explosion de ces démêlés féconds en incidents, le peuple venait en personne exposer ses intérêts et exercer ses droits, dans la lice où jadis ne discutaient que les ba-

(1) Landulfi Senioris *Historia Mediolani*, II, 27. Voyez ci-dessus, pages 121 et 122.

rons, les capitaines et les rois. C'est alors qu'au moment où il va disparaître, on voit s'accentuer davantage le caractère de ce moyen âge, que nos grands savants croient pouvoir se dispenser d'étudier, en déclarant qu'il ne mérite pas leur attention.

En effet, une époque comme la nôtre, toute monarchique, toute enfermée dans un réseau de lois, de décrets et de plébiscites, où l'habitude de se courber devant les agents du pouvoir fait perdre celle de s'incliner devant Dieu, peut difficilement comprendre ce moyen âge, où dominait la plus grande et la plus libre diversité d'opinions. Elle a peine à se représenter une aristocratie attachée à des titres historiques, et une démocratie occupée déjà de tous les problèmes et de toutes les expérimentations modernes; une société impatiente de toute dépendance et néanmoins rendant hommage à la valeur de ces hommes qui, doués de passions énergiques pour entreprendre avec audace et accomplir des actes violents, allaient ensuite chercher la paix au fond d'un cloître, pour y expier fièrement les crimes de leur fierté, ou pour mettre un intervalle entre les tempêtes de la vie et le repos éternel; une société dont l'ignorance était entretenue par des spectacles étranges, par des croyances bizarres, qui, cependant, avide de savoir, se passionnait pour tout ce qui avait nom de science ; qui, ne se connaissant pas elle-même, avait soif de trouver un lien harmonieux entre les institutions sociales, et sentait le besoin de se laisser guider, si elle ne pouvait se faire éclairer. De là cette affluence dans les universités pour écouter les grands savants; de là cette facilité à accepter le miracle comme un phénomène ordinaire; l'austérité de vie et l'exagération dans les pénitences s'alliant à une licence dés-

ordonnée, des pratiques impies et sordides s'alliant à des dévotions pleines d'amour, la manie de la nouveauté avec l'attachement aux vieilles coutumes, l'ingénuité des peuples nouveaux mêlée à la corruption raffinée des races retombées dans l'enfance.

Le christianisme, qui enseignait des préceptes de la morale la plus pure en contradiction avec le caractère et l'état de cette société, et qui en prescrivait l'observance au moyen de fortes institutions, voyait se produire des situations bien étranges, et des contrastes bien dramatiques : l'ordre à côté de l'anarchie, la sainteté à côté du déréglement de mœurs, la charité à côté de la férocité, et de sublimes conceptions réalisées par des moyens sauvages, par exemple dans les croisades ; en somme, la barbarie tempérée par le christianisme, et le christianisme souillé par la barbarie.

La multitude vivait au jour le jour sans réfléchir ; le plus grand nombre passait son existence dans l'épouvante et la consternation, mais quelques-uns cependant raisonnaient ; et l'on s'écarte par trop de la vérité quand on se figure qu'aucun doute n'avait été soulevé contre la foi depuis l'extinction du rationalisme antique jusqu'à l'apparition du rationalisme moderne. Déjà au treizième siècle, en parlant de Frédéric II, nous avons rencontré le penseur incrédule qui rejette le fondement même des dogmes, qui croit que toutes les religions sont des inventions humaines et que l'une vaut l'autre; nous avons reconnu l'indifférence et le naturalisme, dérivant de la science arabe, et dont le livre *des Trois Imposteurs* est l'expression complète.

Pierre Valdo, marchand de Lyon, vers 1180, après avoir vendu ses biens, prêcha que l'Eglise s'était égarée de la Manichéens et Vaudois

bonne voie, qu'elle avait besoin d'être ramenée à la simplicité évangélique ; il condamnait le luxe du culte, la richesse des prêtres et la puissance temporelle des papes. Ses disciples s'appelèrent les *Pauvres de Lyon* ou *Cathares*, c'est-à-dire les purs : ils croyaient si bien enseigner ce que l'Eglise catholique enseigne[1], et ne point sortir de la vérité, qu'ils demandèrent au pape la permission de prêcher[2] ; mais bientôt ils nièrent l'autorité du pape et par suite d'autres dogmes fondamentaux; ils réclamèrent même pour les laïques la libre prédication de l'Évangile.

On voudrait voir dériver de ces hérétiques les Vaudois (A) qui ont survécu jusqu'à nos jours, et dont nous aurons à parler beaucoup dans la suite; mais leurs panégyristes, et Bossuet lui-même, les distinguent entièrement des Cathares, qui inclinaient aux doctrines manichéennes.

Le problème qui tourmenta les penseurs de tous les temps, à savoir : « Comment peut-on jamais concevoir, « sous l'empire d'un Dieu bon, l'existence de tant de « maux ? » recevait, aux premiers siècles de l'Église, une interprétation triviale de la part des Manichéens, qui supposaient deux divinités, l'une auteur du bien, l'autre auteur du mal (B). Vaincus dès l'époque de saint Augustin, ils survécurent en Orient, d'où ils se propagèrent en Europe. Faisant un mélange confus des dogmes avec les légendes, ils avaient inventé une sorte de fable, où Dieu et le démon étaient coéternels et égaux en puissance. A Dieu

(1) La confession de foi des Vaudois des vallées subalpines de 1120, porte : « Fermament tenèn tot quant se contèn en li doze articles del symbolo, lo qual ès dict de gli apostol ; tenèn heresia tota cosa la cual se discorda e non ès convenient à li doze articles. »

(2) « Multa petebant instantia prædicationis auctoritatem sibi confirmari. » (S. Etienne de Borbon, ap. Giesler, p. 510.)

étaient échus en partage le ciel et les anges, au démon la terre et les femmes. Autour de la muraille dont Dieu avait entouré sa création rôdait le démon jaloux, et après des centaines de siècles, s'étant aperçu d'une crevasse produite dans cette muraille, il y passa la tête, et détermina les anges séduits à y passer la leur, pour de là contempler les beautés des femmes. Il parvint à ses fins ; les anges en sortirent par bandes, et de leurs embrassements vinrent les hommes, mélange de bien divin et de mal diabolique. Dieu, indigné, décida qu'aucun de ces anges ne pénétrerait plus dans le cercle céleste, mais que tous seraient condamnés à errer sur la terre, habitant tour à tour des corps d'hommes et de brutes, jusqu'au jour du jugement. Néanmoins des âmes d'élite découvrirent certaines formules de prières, inventèrent certaines pratiques, au moyen desquelles les âmes obtenaient de recouvrer la possession du paradis, formules et pratiques conservées précisément par la secte des Cathares.

Ces croyances eurent toujours une existence secrète, et principalement dans la Thrace et dans la Bulgarie. De ces pays partaient de temps en temps des missionnaires envoyés jusqu'au pied des Alpes, retraçant, sous les plus vives couleurs, la pureté de l'Église orientale, qui, suivant eux, procédait immédiatement des apôtres. Ils apportaient avec eux des livres apocryphes et fantastiques, des prophéties et des évangiles qui se rapportaient à un pontife suprême, héritier de celui que saint Paul avait institué dans ces contrées ; saint comme tous les siens, abhorrant les sensualités, les richesses, les intérêts mondains.

Ce fut précisément de la Bulgarie que vint un certain Marc, qui fut envoyé en qualité d'évêque pour être le chef

de l'Église de la Lombardie, des Marches et de la Toscane. Mais il survint un autre pape du nom de Nicétas, qui réprouva la congrégation de la Bulgarie, et Marc reçut celle de la Drungarie, c'est-à-dire de Trau en Croatie (C). A Milan, on distinguait les Cathares anciens, venus de Dalmatie, de Croatie et de Bulgarie, dont le nombre s'accrut singulièrement lorsque Frédéric Barberousse les eut favorisés pour causer de l'ennui au pape Alexandre; et les nouveaux qui, sortis de France vers l'an 1176, pourraient bien être les Albigeois.

Albigeois. Dans le Languedoc, entre le Rhône, la Garonne et la Méditerranée, dans cette contrée où les villes avaient conservé les derniers vestiges des institutions romaines, qui pouvaient encore donner un nouvel essor à la civilisation, les Albigeois s'étaient répandus, grâce à leur imagination et à leur goût pour les beaux-arts et les plaisirs délicats; c'est aussi là que furent composés dans les idiomes nouveaux les premiers vers, que chantait sur la mandore l'élégant troubadour, qui errait de château en château, célébrant l'amour et les prouesses, et faisant des satires sur les grands et sur les prêtres. Avec cette poésie s'étaient propagées certaines erreurs, et, comme ce fut dans la ville d'Alby qu'elles furent pour la première fois condamnées, les hérétiques qui les professèrent furent appelés Albigeois.

Ils paraissent se rattacher par leurs opinions au manichéisme; mais comme ils avaient pour principe de combattre l'autorité pour en appeler à la raison individuelle, ils durent nécessairement varier à l'infini. Aussi le frère Étienne de Bellavilla raconte-t-il que sept de leurs évêques s'étaient rassemblés dans une cathédrale de Lombardie pour se mettre d'accord sur les articles de leur foi; mais

que, bien loin d'y réussir, ils se séparèrent en s'excommuniant réciproquement.

Ces hérétiques n'eurent jamais un livre qui contînt le dépôt de leurs croyances; dans ceux qui les réfutent et dans les historiens qui recueillirent leur doctrine de la tradition vulgaire, nous les voyons accusés des fautes les plus contradictoires; ils auraient proclamé pour créateur tantôt Dieu, tantôt le démon; tantôt faisant de Dieu un être matériel, tantôt réduisant le Christ à n'être qu'une pure ombre. Chez eux, il en est qui admettent à la grâce du salut tous les mortels, d'autres qui excluent les femmes de la félicité éternelle; les uns prêchent la simplicité du culte, d'autres prescrivent cent génuflexions par jour; d'autres permettent de s'abandonner aux voluptés les plus grossières, d'autres vont jusqu'à condamner le mariage[1].

Trois sectes dominaient en Lombardie: les Cathares, les Concorésiens et les Bagnolais. Les Cathares (qui s'appelaient encore Albanais, probablement par corruption populaire du mot Albigeois) se subdivisaient en deux branches, dont la première avait pour évêque Balansinanza de Vérone, et l'autre Jean de Lugio de Bergame. Les premiers disaient que le monde est éternel; que les patriarches sont les ministres du démon; qu'un ange avait apporté le corps de Jésus-Christ dans le sein de Marie, sans qu'elle eût concouru à cet enfantement; que ce n'était qu'en apparence que le Christ était né, avait vécu, était mort, était ressuscité. Les autres soutenaient que les

(1) Die Waldenser in Mittelalter (*les Vaudois au moyen âge*), opuscule de A. W. *Dieckhoff*, en réponse à celui de Herzog sur le même sujet. M. C. Schmidt. *Hist. des Cathares ou Albigeois.*—J. Venedey, *Die Pataria im XI und XIX Jahrhundert*. Paris, 1854.

créatures avaient été formées, les unes par le bon principe, les autres par le mauvais, mais cela de toute éternité; que la création, la rédemption, les miracles, étaient arrivés dans un monde différent du nôtre; que Dieu n'était pas tout-puissant, parce qu'il peut dans ses œuvres être contrarié par le principe qui lui est opposé; qu'enfin le Christ avait pu pécher.

Les Concorésiens admettaient que Dieu avait créé les éléments; mais que l'ange rebelle et devenu démon avait formé l'homme et cet univers visible; que le Christ était d'une nature angélique.

Les Bagnolais enseignaient que les âmes avaient été créées par Dieu avant le monde, et qu'elles avaient péché alors; que la bienheureuse Vierge était un ange; ils prétendaient que le Christ avait pris un corps humain pour souffrir, mais non pour le glorifier, puisqu'il s'en était séparé au moment de son ascension. A tous ces hérésiarques on opposait la secte des *Passagini* ou des Circoncis, et tandis que les Cathares rejetaient l'Ancien Testament, ces derniers soutenaient même que les lois pénales de Moïse étaient encore en pleine vigueur; tandis que ceux-là supposaient que le Christ s'était incarné seulement en apparence (*docetismo*), ceux-ci en faisaient un homme comme les vieux hérésiarques Arius et Ebion.

Le moine Ranerio Saccone, qui avait appartenu pendant dix-sept ans à la secte des Cathares, et qui dès lors pouvait bien la connaître, la réfuta et la poursuivit (D): il distingue les Cathares des Vaudois, pères des Albigeois. Il énumère seize de leurs Églises, dont six en Lombardie: celle des Albanais, qui sont principalement à Vérone, au nombre de cinq cents; celle des Concorésiens qui, dans toute la Lombardie, pouvaient s'élever à quinze cents;

celle des Bagnolais, qui ne montaient pas à plus de deux cents, disséminés à Mantoue, à Milan et dans la Romagne; cent sectaires dans l'Église de la Marche; qu'on en ajoute autant dans celles de Toscane et de Spolète; cent cinquante appartenant à l'Église de France, et qui habitent Vérone et la Lombardie; deux cents appartenant aux Églises de Toulouse, d'Alby, de Carcassonne; cinquante aux Églises des Latins et des Grecs à Constantinople, et cinq cents aux autres Églises de l'Esclavonie, de Romanie, de Philadelphie[1], de Bulgarie. Ces quatre mille affiliés (ainsi que le remarque l'auteur) ne doivent s'entendre que des hommes *parfaits;* car de croyants, il y en a un nombre infini.

Les Patarins furent ainsi appelés du verbe *pati* (souffrir), parce qu'ils faisaient ostentation de la pénitence, ou du *pater* qui était leur prière (E): une infinité de noms servaient à désigner les différentes sectes, tels que ceux de *Gazares*, *Arnaldistes*, *Joséphistes*, *Ensabatés*, *Léonistes*, *Bulgares* (F), *Circoncis*, *Publicains*, *Comistes* (G), *Croyants de Milan*, *de Bagnolo*, *de Concorezzo*, *Vanni*, *Fursci*, *Romulari*, *Carantani*, et je ne sais combien d'autres. Patarins.

Au milieu d'une si grande variété, comment s'orienter? Il semble que la croyance aux deux principes (H) fût commune à toutes les sectes, et qu'elles attribuassent au mauvais principe le monde créé et l'Ancien Testament. Appuyés sur la maxime : *Obedire oportet magis Deo quam hominibus*, ces hérétiques s'émancipaient de toute espèce d'autorité terrestre: point de pape, point d'évêques, point de canons ou décrétales, point de domaine pour les

(1) Philadelphie, en Lydie, au pied du mont Tmolus. (*Note des traducteurs.*)

prêtres; les magistrats ne peuvent imposer le serment ni aucune punition corporelle : l'Église romaine est une assemblée de méchants; il n'y a pas de résurrection de la chair; la distinction des péchés en péchés véniels et mortels est une puérilité; les miracles sont des prestiges du diable; on ne doit pas adorer la croix, symbole d'opprobre. Ils répudiaient l'extrême-onction, le purgatoire, et partant, les suffrages pour les morts, l'intercession des saints et l'*Ave Maria;* le baptême, conféré aux enfants, n'est pas valable; les sacrements n'ont pas été institués par le Christ, mais inventés par l'homme; leur validité dépend du mérite de celui qui les confère, et ils peuvent être administrés même par des laïcs. Quant au mariage, le consentement des contractants suffit, sans qu'il soit besoin de bénédiction, et le moine Saccone dit que ces hérétiques condamnaient quiconque le recevait dans un autre but que celui d'avoir des enfants: doctrine bien faite pour ces orgueilleux qui veulent se montrer supérieurs à la faiblesse humaine, à laquelle répond l'autre fin du sacrement qui consiste à calmer la concupiscence.

Leur organisation et leur culte.

Quant au sacrement de l'ordre, l'élection de leurs chefs hiérarchiques en tenait lieu : ils étaient établis suivant quatre degrés : l'évêque, le fils aîné, le fils cadet et le diacre. A l'évêque appartenaient l'imposition des mains, la fraction du pain, la récitation de l'oraison; à son défaut, il était remplacé par le fils aîné, sinon par le fils cadet ou par le diacre, et à défaut de ces derniers, par un simple fidèle, et même ces fonctions pouvaient échoir à une femme cathare. Les deux fils aidaient l'évêque, visitaient les fidèles. Dans chaque ville il y avait un diacre pour entendre la confession des péchés légers une fois par mois; d'où vient que les Lombards (lesquels avaient, selon toute

apparence, conservé, par suite de cet usage, la distinction des péchés véniels) disaient en parlant de cette fonction : *caregare servitium*. L'évêque, avant de mourir, installait, en qualité de son successeur, le fis aîné en lui imposant les mains.

Chaque jour, lorsqu'ils allaient s'asseoir pour manger en compagnie, le plus âgé d'entre les convives se levait, et, après avoir pris en main le pain et le calice, prononçait ces paroles : *Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper cum omnibus vobis;* il rompait ce pain, le distribuait, et c'était là leur eucharistie. Le jour de la Cène du Seigneur, ils faisaient un banquet plus solennel; et le ministre, prenant place à une petite table sur laquelle étaient une coupe de vin et une galette d'azyme, récitait cette formule: « Prions Dieu qu'il nous pardonne nos péchés par sa mi- « séricorde, et qu'il exauce nos demandes, et récitons sept « fois le *Pater noster* en honneur de Dieu et de la très- « sainte Trinité. » A ces mots, tous s'agenouillent; la prière terminée, ils se relèvent; le ministre bénit le pain et le vin, fait la fraction du pain, donne à manger et à boire, et ainsi s'accomplit le sacrifice. De la présence réelle ou de la transsubstantiation, pas un mot.

Leurs adeptes ne rendaient point un compte détaillé de leur conscience au confesseur; mais un seul, au nom de tous, récitait la formule suivante: « Nous confessons de- « vant Dieu et devant vous que nous avons beaucoup péché « en actions, en paroles, par la vue, en pensées, etc., etc. » Dans les circonstances plus solennelles, le pécheur, en présence de plusieurs de ses frères, ayant l'Évangile appuyé sur sa poitrine, disait à haute voix : « Me voici de- « vant Dieu et devant vous, pour me confesser et me dé- « clarer coupable des péchés que j'ai commis jusqu'à ce

« jour, et recevoir de vous le pardon. » On lui donnait l'absolution en lui posant l'Évangile sur la tête. Si un croyant retombait dans sa faute, il devait s'en confesser et recevoir de nouveau l'imposition des mains en particulier. Les péchés légers se confessaient chaque mois et s'expiaient par des abstinences.

Cette imposition ou *consolation*, ou baptême du Saint-Esprit, vrai point fondamental de leurs croyances et de leur culte, était nécessaire pour remettre le péché mortel et communiquer l'Esprit consolateur; et ce fut par opposition à la consolation des Patarins que le quatrième concile de Latran enjoignit aux catholiques de se confesser au moins une fois l'année.

Les simples croyants pouvaient passer toute leur vie sans abstinences ou mortifications, et avec une entière liberté de mœurs, n'ayant d'autre devoir religieux à remplir que celui de contribuer à l'entretien des *consolés*, se réservant par la suite d'effacer chacune de leurs fautes à l'article de la mort, en recevant la consolation. C'est pourquoi si un des *parfaits* impose les mains à un moribond et prononce l'oraison dominicale, celui-ci est assuré de son salut.

Le frère Ranerio ajoute que, une fois la consolation donnée au moribond, on lui demandait : « Veux-tu aller au ciel parmi les martyrs ou parmi les confesseurs ? Optait-il pour les premiers ? On le faisait étrangler par un sicaire payé pour cela; optait-il pour les confesseurs ? alors on ne lui donnait plus à boire ni à manger.

On rencontre bien avant cette époque, chez d'autres sectaires, ce genre d'*épreuve*, fondé sur l'idée qu'une mort volontaire et violente était méritoire : et comme en cas de guérison, après la consolation, les fidèles auraient pu

retomber dans le vice en démontrant ainsi le peu de vertu des ministres du sacrement, il semble qu'on ait voulu éviter le danger en sacrifiant le consolé.

Il est vrai que de semblables atrocités, qui n'avaient pas leur raison d'être, sont le plus souvent imputées par l'ignorance et la malignité à toutes les sociétés secrètes. Aussi il n'est pas de crime dont on n'ait accusé les Patarins; on les a dit voleurs, usuriers, et par-dessus tout, des hommes charnels, adultères et incestueux à tous les degrés; on leur a reproché des unions entachées de promiscuité et contre nature; enfin, d'avoir émis cette singulière opinion *que l'homme ne peut pas pécher dans ses parties inférieures*, parce que le péché vient du cœur. L'assemblée terminée, on éteignait les lumières, et le célébrant disait : *Qui habet teneat*, ou en piémontais : *Quel qu'eseguirè con lume de la lanterna gagnerè la vita eterna;* et en italien : *Alleluja; Alleluja, segua chi ha la suja*, chacun embrassait la première femme qui lui tombait sous la main[1]. Mais comment ajouter foi à cette espèce de consécration du libertinage, qu'on croirait empruntée au culte de Bacchus, quand, d'autre part, nous trouvons, et même dans les livres de leurs ennemis, qu'ils réprimaient par de pénibles abstinences la chair, cette adversaire de la volonté et l'œuvre du mauvais principe; quand nous y lisons qu'ils observaient trois carêmes chaque année, une abstinence perpétuelle de viandes et de laitage, de fréquents jeûnes, et qu'ils répétaient souvent certaines prières.

Ranerio, que nous avons déjà cité, raconte comment, Initiation.

(1) Si nous en croyons l'interprétation donnée aux formules rimées de leur culte, dans le texte que nous citons.

dans la cérémonie d'initiation, en présence de l'assemblée des croyants, l'évêque interrogeait le néophyte: « Veux-tu te convertir à notre foi ? » Celui-ci fait un signe affirmatif, s'agenouille et prononce le *Benedicite;* à cette prière, le ministre répète par trois fois: « Que Dieu te bénisse, » s'éloignant chaque fois davantage de l'initié, lequel ajoute : « Priez Dieu qu'il fasse de moi un bon « chrétien; » et le ministre reprend de son côté : « Que « Dieu veuille faire de toi un bon chrétien. »

Il lui adresse ensuite cette demande: « Te soumets-tu « à Dieu et à l'Evangile ? » — « Je m'y soumets, » répond le néophyte.

« Promets-tu de ne pas manger de viande, d'œufs, « de fromage, et de te nourrir exclusivement de ce « qui vient de l'eau ou des végétaux ? » (c'est-à-dire de poissons et de fruits). — « Oui, » répond encore le néophyte.

« Promets-tu de ne pas mentir? de ne pas jurer? de « ne pas tuer, pas même des veaux? Promets-tu de ne « pas abandonner ton corps à la concupiscence? de ne « pas vivre dans la solitude, quand tu peux avoir une « compagne? de ne pas manger seul, quand tu pourras « avoir des commensaux? de ne pas te coucher sans être « vêtu d'une chemise et d'un caleçon? de ne pas aban- « donner la foi par crainte du feu, de l'eau ou de tout « autre supplice? »

Après que le néophyte avait fait une réponse affirmative à chaque demande, l'assemblée tout entière se mettait à genoux; le prêtre étendait au-dessus du novice le livre des Évangiles, et lisait le commencement de celui de saint Jean, puis l'embrassait par trois fois : cette cérémonie était répétée par chacun des assistants, qui se don-

naient l'un à l'autre le baiser de paix; puis on mettait au cou de l'initié un fil de laine et de lin, qu'il ne devait jamais quitter[1].

Procès criminels.

Il n'y a pas ici l'ombre des turpitudes systématiques que l'on rencontre dans quelques-unes des professions de foi que nous ont présentées leurs antagonistes, suivant lesquelles les initiés auraient renonçé non-seulement à toutes les saines croyances de la religion, mais encore à toute règle de mœurs, à toute pudeur, à toute vertu. Saint Bernard, le censeur implacable de leurs fautes, dit quelque part : « Il n'y avait pas en apparence de discours plus « chrétiens que les leurs, et leurs mœurs étaient aussi « éloignées que possible de toute espèce de souillure. » Le dominicain Sandrini, qui eut toute facilité de compulser les archives du Saint-Office en Toscane, écrit : « Quel- « que minutieuses qu'aient été mes investigations dans « les procès intentés par nos frères, je n'ai fait aucune « découverte sur les énormités auxquelles se seraient « livrés en Toscane les hérétiques dits les *Consolés*, et je « n'ai pas trouvé un seul vestige chez eux d'excès de « sensualité, principalement entre hommes et femmes; « c'est pourquoi, si la modestie n'a pas fait taire nos « frères les inquisiteurs, ce qui ne me paraît pas vrai- « semblable chez des hommes qui faisaient attention à « tout, les erreurs de ces hérétiques provenaient plutôt « de l'esprit que de la chair. »

Cependant, à l'encontre de cette assertion, on pourrait citer certains procès[2], et la récente publication du formulaire des interrogatoires qu'ils subissaient nous montre

(1) Ap. Lanzi, *Leçons d'antiquités toscanes*, XVII.

(2) Voyez un manuscrit de la bibliothèque *Casanatense*, à Rome. A. III, 34, et aussi *Archivio storico*, n° 38.

quelles étaient leurs opinions les plus ordinaires. Il y est dit :

On peut faire ces questions aux Lyonnais : « Es-tu un pauvre de Lyon, ou un Lombard, ou un Ultramontain ? — L'Église romaine est-elle l'Église du Christ, ou une prostituée ? — Le pape est-il le vicaire du bienheureux Pierre, et a-t-il le pouvoir de pardonner plus qu'un autre homme ? — En supposant un homme vertueux, peut-il se sauver en suivant la foi de l'Eglise romaine ? — Y a-t-il sur cette terre un autre homme au lieu et place de saint Pierre qui ait la faculté de lier et de délier, et quel est-il ? — Tout homme vertueux peut-il consacrer, quoique non ordonné, et au nom de qui ? — Le mauvais prêtre peut-il consacrer et conférer les autres sacrements de l'Église — Les enfants peuvent-ils être sauvés sans le baptême de l'Église romaine ? — L'Église de Dieu tomba-t-elle en décadence depuis le temps de saint Sylvestre, et qui la régénéra ? — Le pape Sylvestre fut-il l'antechrist ? — Qui succéda à saint Pierre dans le pouvoir de lier et de délier ? — Les pauvres Vaudois, Lombards ou Ultramontains sont-ils l'Église de Dieu ? — La congrégation des Cathares est-elle l'Église du Christ ? — Dans l'Église de Dieu, doit-il y avoir les ordres et l'onction ? » On les questionnait sur les indulgences et sur les pèlerinages en usage dans l'Église, sur les peintures, sur la croix, sur le voyage en Terre sainte ; — sur les contributions de l'Église romaine, et sur l'usage des viandes en carême. — On leur demandait si saint Laurent est un saint ? — qui leur avait donné l'autorité de prêcher ? — si c'est un péché mortel que d'épouser une parente ? — s'il est utile de dire mille messes et de donner mille livres pour les défunts qui sont dans le purgatoire ? — si un homme, en construisant à

ses frais mille églises, acquerrait pour cela des mérites devant Dieu? — si quelqu'un commettrait un péché mortel en détruisant toutes les *églises* et en brûlant toutes les croix? On les interrogeait sur la justice et sur celui qui enseigne à dire que la justice est un mal; — sur le serment pour sauver la vie d'un homme. — On leur demandait enfin s'ils avaient appris les articles de foi des Pauvres de Lyon; — s'ils voulaient abandonner cette foi religieuse et s'en tenir aux préceptes de l'Église.

Quant à leurs réponses, nous pouvons les tirer d'un procès intenté en 1387, et provenant de la même source, dans lequel un des nombreux accusés par l'inquisition confesse que, dans l'assemblée des Vaudois, on enseignait que leur secte était la plus parfaite de toutes, que celle des chrétiens était perverse, et que personne ne pouvait se sauver si ce n'est dans leur religion; que le souverain pontife de leur secte demeure dans la Pouille, et que l'Église romaine était l'Église des méchants et la réunion des pécheurs, depuis le temps de saint Sylvestre, en la personne duquel elle a failli, jusqu'à ce que les Vaudois l'eussent réformée; que tout serment est un péché mortel; qu'il n'y a que deux voies, c'est-à-dire le paradis et l'enfer; que le purgatoire n'existe que dans cette vie; que les aumônes et les pèlerinages ne sont d'aucun soulagement pour les défunts; que le Christ ne fut pas véritablement Dieu, puisque Dieu ne peut pas mourir; que tout homme, quel qu'il soit, peut consacrer le corps du Christ; qu'on ne doit point célébrer de fête de saints, parce qu'aucun d'eux n'est entré en paradis, mais que tous attendent jusqu'au jour du jugement dernier, etc.

Comme il arrive dans presque tous les procès, il y eut parmi les témoins un de ces grands parleurs qui rapportent

tout ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas, et qui, s'ils paraissent révéler beaucoup de faits, laissent trop de doutes sur la vérité de leurs allégations, ou sur la fidélité de leur mémoire. Ce témoin était un frère nommé Antoine Galosna du mont Saint-Raphaël, au diocèse de Turin, qui, en présence de l'évêque de cette ville et de l'inquisiteur, frère Antoine de Setto de Savigliano, énuméra les nombreuses personnes qui dans différents pays avaient assisté à ces réunions qu'on a appelées synagogues des Paturins et des Vaudois. Il serait trop long de reproduire ici les questions et les objections qu'au point de vue de la procédure moderne on aurait pu leur adresser; mais nous devons nous en tenir à leurs réponses.

Depuis treize ans donc le frère Antoine Galosna appartenait au tiers ordre de Saint-François, et en avait pris l'habit à l'autel dédié à ce saint, dans la ville de Chiari. Plus d'une fois il alla chez Martin del Prete di Vico (peut-être Ponte Vico ?); celui-ci, assis près du foyer, lui dit un jour qu'il avait lu dans un livre que la première grâce et le premier sacrement établi par Dieu était et est encore celui du pain eucharistique, qui surpasse tous les autres sacrements. Le souper servi, il prit un pain, le posa sur ses genoux, puis en détacha trois bouchées, et en donna une à celui qui nous a révélé ces faits, une seconde à un autre frère Antoine, une troisième à sa femme; puis il en détacha deux autres, dont il donna l'une à la servante et garda l'autre pour lui-même, après avoir fait sur ce pain le signe de la croix : les premiers le reçurent à genoux, puis tous se mirent à boire. Au milieu du souper, Martin se prit à dire que les ecclésiastiques du dehors sont des dieux, que ceux du dedans sont des loups rapaces. Il raconta comment lui et un certain frère ayant nom Jacob

Bech de Chiari s'étaient concertés pour faire bâtir en ce lieu une chapelle, pour y vaquer à leurs prières et à leurs exercices. En effet, ce Jacob resta avec Martin tout l'hiver à faire pénitence, et à marcher sans chaussures dans la neige. Une autre fois il invita ce frère Antoine à vivre avec lui, lui disant qu'ils devaient adorer le démon (*draconem*) qui est plus fort que tous les obstacles, qui combat contre Dieu et qui mène le monde. Pendant le souper, Martin se tenait à côté d'un chat (*murelegium*) gros comme un agneau, lui donnait à manger, et disait qu'il était son meilleur ami en ce monde. Ce même Martin lui donna à lui Antoine le pouvoir d'entendre les confessions, comme pouvait le faire toute espèce de prêtre, et le lui renouvela d'année en année.

Il fut ensuite conduit à un endroit dit les *Macchie*[1], par deux hommes, qui lui prirent le doigt auriculaire, selon la coutume des Vaudois (les femmes, en place du petit doigt, en prennent deux), et qui le conduisirent dans une maison où étaient différentes personnes, dont l'une lui mit en main un pain de froment qu'il bénit et distribua aux assistants, lesquels le baisèrent et le mangèrent ensuite; puis une vieille femme versa à boire à tous.

Ce frère Antoine fit la connaissance de beaucoup de ces sectaires à Avigliana (Veillane); et il raconte qu'il y entendit prêcher un ouvrier en peaux de brebis (*pergamenos*, parcheminier), qui disait que la grâce du pain est supérieure à toute grâce, au baptême, à la foi catholique; les adeptes mangèrent le pain, burent, et puis éteignirent les lumières en disant : « Que chacun fasse ce pour quoi « il est venu ici : que celui qui aura, garde. »

(1) Macchie, broussailles, maquis des Corses. (*Note des traducteurs.*)

A Focardo, il assista à une *synagogue*, dans laquelle on émit cette opinion que Dieu n'est pas dans l'eucharistie; mais qu'il demeure au ciel; que l'Église romaine est un repaire de mensonges, réprouvé par Dieu; qu'il n'y a ni pape, ni prêtre qui puisse absoudre s'il n'appartient pas à leur secte; qu'il n'y a que deux voies, le paradis et l'enfer, qu'il n'y a point de purgatoire, et qu'on ne doit point faire d'obsèques aux morts. On y enseignait aussi que ce n'est pas un péché que de prêter à intérêt dix florins pour en recevoir onze ou douze; qu'aucun sacrement n'a d'efficacité, excepté le baptême; que les autres sont une invention de l'avidité des prêtres. Il ne faut point non plus, suivant leur opinion, rendre de culte aux saints, ni faire brûler des cierges en leur honneur, puisque Dieu seul peut nous secourir. Frère Antoine promit à ce Martin del Prete de croire tout cela, et d'adorer pour Dieu le dragon qui combat avec Dieu et avec les anges, et qui est plus puissant qu'eux.

A Suse, il alla deux fois à la *synagogue*, en compagnie d'aubergistes, de boulangers, de cordonniers, de tailleurs, de fabricants de chandelles, et de mercières, de fruitières et d'hôtelières.

Dans l'espace d'un an, il assista bien à vingt-cinq des assemblées qui se tinrent à Andezzeno, et où il remplissait le rôle de portier; quand les gens du pays étaient allés dormir, on se réunissait pour boire et manger, puis on éteignait les lumières, et on répétait la formule : « Que celui qui a conserve, » et on restait ainsi jusqu'au jour. Bilia la Castagna donnait à chacun une boisson d'une apparence repoussante, qui faisait enfler beaucoup celui qui en avait bu. Il était d'usage qu'on en prît une gorgée au commencement de la réunion, et telle était son efficacité,

que celui qui en avait une fois goûté ne pouvait plus quitter l'assemblée. Le bruit s'était répandu que cette femme avait un gros crapaud sous son lit, qu'elle nourrissait de viande, de pain et de fromage, pour composer cette boisson avec les excréments de cet animal, en y mélangeant des cheveux brûlés; elle la faisait, disait-on, dans la nuit qui précède l'Épiphanie, et la distribuait le premier mars. D'autres femmes connaissaient la composition de ce breuvage. Il se réunissait ainsi trente personnes, sans compter les femmes, qu'il nomme toutes par leurs noms; à leur tête était Laurent d'Ormea, entre les mains duquel il renia spécialement l'incarnation du Christ, la passion, la résurrection et l'ascension, sous prétexte qu'il n'était pas possible que Dieu se fût humilié à ce point; il affirma aussi que les sacrements ne sont d'aucune utilité pour le salut. Ce même Laurent prétendait que c'était Dieu le Père qui avait créé le ciel, mais que la terre avait pour auteur le dragon, seigneur de ce monde, au sein duquel il est plus puissant que Dieu.

Frère Antoine avait donné la consolation aux moribonds de leur secte, et entre autres à Alassona la Lauriana d'Andezzeno. Victor d'Andezzeno prit une bouchée de pain et dit à la malade : « Croyez-vous que ce soit le plus grand « sacrement, et que ce pain soit supérieur à l'eucharistie « et aux autres sacrements administrés par les prêtres ? » Elle répondit que oui; puis, ayant joint les mains, elle prit ce pain avec dévotion, le baisa et se le mit dans la bouche. Frère Antoine et Victor rabattirent sur elle les couvertures du lit sur lequel elle était couchée, et le lendemain on la trouva morte.

Antoine assista encore à d'autres réunions à Chiari, dans la maison de Bérard Rascherio, qui répétait les mêmes

choses, et de plus, que Dieu n'était pas né, n'était pas mort, n'avait pas été enseveli; que Marie n'était pas restée vierge; que le corps une fois mort, l'âme meurt aussi; et ainsi de suite, en ce qui concerne le pain, la boisson, le serment de garder le secret, les cierges éteints, et la promiscuité des adeptes pendant une heure ou deux.

Une vingtaine de fois il se rendit à Moncalieri, chez Hélène, la cordonnière. Chez elle il trouva un grand nombre de sectaires qu'il énumère, et qui venaient en petit nombre à la fois. Il en était de même à Candiolo, à Podrovarino, à Trana, à Sangano, où Jacques Doo répétait que le pain était le plus grand des sacrements, et qu'on devait adorer le dragon qui est plus puissant que Dieu; qu'il n'y a pas de purgatoire sinon en ce monde; puis on éteignait les lumières et revenait la fameuse formule: « Que celui qui a, garde. » A Giaveno, Chiaberto faisait de semblables prédications; il ajoutait que le Christ n'avait pas été conçu du Saint-Esprit; que les préceptes de l'Église ne lient pas les consciences, et n'obligent pas sous peine de coulpe ou de châtiment quelconque; que ce n'est pas un péché que de travailler les jours de fête, de manger de la viande les jours de vigile ou les samedis; que Dieu ne peut être présent dans le sacrement de l'autel; que toutes les choses visibles ont été créées par le démon; et ainsi du reste. Il supposait que tous les habitants du bourg de Balangero étaient *Vaudois* et appartenaient à cette croyance, comme il entendit plusieurs fois le leur reprocher par les habitants de Giaveno.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est l'exactitude scrupuleuse avec laquelle frère Antoine non-seulement nomme, mais encore désigne par leurs traits caractéristiques les hérétiques des différents pays, par exemple de Coazze, de

Pinossasco, de Pignerol, où l'assemblée se tenait dans la maison d'une béguine nommée Coleta, et chez qui le pain était distribué par Pierre de Belmonte de Pragelato. Il disait avoir confessé tout cela, aussitôt qu'on l'eut menacé de la torture, et que la déclaration qu'il venait de faire, il l'avait faite spontanément, malgré toutes les promesses de libéralités de ses coreligionnaires, pour qu'il niât tout. Il continua cette déposition même en face d'une nouvelle torture, qui consistait à le faire coucher sur le dos, et à faire asseoir un homme sur sa poitrine. Mais lorsqu'on l'eut conduit en présence du prince du pays, c'est-à-dire du seigneur du Dauphiné, il déclara que tout ce qu'il avait dit lui avait été arraché par les menaces de l'inquisiteur. Il en revint ensuite à tout avouer, disant que s'il avait commencé par nier, cela avait été à l'instigation du geôlier et d'un fourrier, qui lui avaient annoncé qu'il serait condamné à mort, s'il avouait.

Il fit des dépositions semblables en fait d'hérésie et en particulier de celle des Vaudois pour les pays de Feruzasco (?) de Castagnole, de Scalenghe, de Pianezza, d'Alpignano; pour le pays de Germagnano au Val de Lanzo, d'Aviglieno (Veillane), de Paglirino (Pagliero?), de Villar Almese, de Bubiana (Bobbio Pellice?), de Porte, de Caburro (Cavour) et de Campiglione (I).

Jacques Bech de Chiari fut ensuite examiné devant l'archevêque de Turin et en présence de l'inquisiteur Antoine de Setto de Savillan. Il répondit qu'il était laïque et marié, qu'il n'était nullement hérétique, bien qu'il eût eu des relations avec Martin del Prete et d'autres dont il apprit depuis la culpabilité; il nia avoir eu des intelligences avec ce Martin, et il dit que depuis dix ans il n'en avait pas eu de nouvelles. Interrogé sur d'autres particularités,

ou il affirme, ou il nie. Interrogé s'il croit que le pape Urbain V avec les cardinaux, les évêques et les prêtres constitue la véritable Église catholique; s'il existe un purgatoire; si le prêtre même en état de péché peut absoudre le pénitent, et consacrer l'hostie; si l'usure est un péché, si l'on doit adorer la croix, et vénérer les saints, il répond affirmativement. Quand on lui demande s'il a assisté à quelque assemblée de Vaudois, il répond négativement. Mais un mois après, sans qu'on ait eu recours à la torture, il avoue qu'il s'est parjuré; et qu'une trentaine d'années auparavant il avait reçu l'habit de ceux qui se disent apôtres, ou adeptes de la vie pauvre à Pontolino (?) dans les environs de Florence, de la main de Jean de Pronassio, originaire de la rivière de Gênes. Il ajoute qu'il vécut ainsi un an avec les frères, que chaque matin ils se donnaient le baiser de paix, qu'ils faisaient la confession générale à leur façon, et qu'ils s'embrassaient ainsi chaque fois qu'ils sortaient ou rentraient.

Ayant eu une querelle, il alla demeurer à Pérouse avec d'autres qui menaient la même vie que lui; puis s'en fut à Rome, revint à Chiari, retourna voir Rome et Assise, et fit la rencontre à Pérouse d'un certain Pierre Garigh avec dix compagnons; celui-ci lui raconta qu'il était le fils de Dieu, et que ceux-ci étaient ses apôtres. Bech ne voulut pas se joindre à eux; et même lors de son retour à Chiari, sollicité par d'autres, il répondit qu'il serait des leurs à la condition que leur doctrine serait meilleure que celle de l'Église romaine. Leur ayant juré le secret, Pierre Garigh et ses disciples lui exposèrent que ce n'était pas Dieu qui avait créé les choses visibles, mais bien le diable, qui en était le maître, et qui faisait pénitence en ce monde jusqu'à ce qu'il retournât au ciel; que l'homme n'est pas composé d'une

âme raisonnable et d'un corps, mais qu'un des démons pécheurs s'unit avec le corps, et l'anime; qu'enfin ceux qui feront leur salut iront remplir le vide laissé par les anges déchus. D'après ces hérétiques, le pape n'est pas pape, pas plus que l'Église romaine n'est l'Église véritable; la vraie, c'est la leur; le seul pape, c'est leur chef; il ne faut pas croire aux douze articles, ni aux sept sacrements; on ne doit pas adorer la croix; ce n'est pas un péché que de travailler les jours de fête; l'absolution n'est valable qu'autant qu'elle est donnée par quelqu'un de leur secte; il n'y a ni purgatoire ni enfer, si ce n'est en ce monde; et il n'y a pas d'autres diables que les hommes et les femmes qui sont sur cette terre. La femme enceinte porte dans son ventre un diable, et elle ne peut faire son salut, si elle n'entre dans leur secte, ce qu'on ne peut faire avant vingt-quatre ans; auparavant, on reste sous la puissance du diable, et le baptême ne sert de rien, si on meurt auparavant. Quiconque appartenant à leur secte ne reçoit pas la consolation à l'article de la mort, voit son esprit rentrer dans le premier corps d'homme ou de bête qu'il rencontre, et cette transmigration dure tant qu'il n'a pas reçu à la mort la bénédiction du père spirituel. Ce père spirituel bénit le pain, dont tous les croyants doivent manger chaque jour un petit morceau. Ce n'est pas un péché que d'avoir commerce avec sa mère, sa sœur, sa fille, ni de prêter à intérêt, ni de se parjurer devant l'évêque ou devant l'inquisiteur; au contraire, disent-ils, c'est un péché irrémissible que de se dénoncer soi ou ses maîtres. Les pèlerinages, les aumônes, les indulgences, ne servent de rien aux morts. Le diable a fait Adam et Ève; les prophètes, les patriarches et jusqu'à saint Jean-Baptiste, tous sont damnés; Moïse fut le plus grand pécheur qui fût

jamais, et il reçut la loi du diable. Il ne faut pas croire à la résurrection de la chair, ni au jugement dernier.

Bech jura qu'il adhérait à tous ces articles de foi, en présence de Giocerino de la famille des Balbi, de Chiari; en présence de Pierre Patrizio, et d'un certain Esclavon, la main levée sur un gros volume, que ces sectaires appelaient le *Livre de la cité de Dieu*, dans lequel ils inscrivaient les noms de tous ceux qui faisaient une semblable profession de foi. Puis il fut envoyé par ce même Patrizio en Esclavonie, pour s'y perfectionner dans cette doctrine, au lieu dit Boxena (Bosnie?), placé sous la direction d'un seigneur qu'on appelle Albano de Boxena, dépendant du roi de Rascie : dans ce même endroit se rendirent beaucoup d'autres habitants de Chiari dont il donne les noms.

Outre cette secte, Bech connut dans le Dauphiné ceux qui se disaient les Pauvres de Lyon, et partagea en tous points leurs croyances.

Il ajoutait que lorsque ces hérétiques de Chiari aperçoivent quelqu'un de leurs maîtres, et qu'ils se trouvent dans un lieu écarté, ils font une génuflexion en disant : « Bénissez-nous, pardonnez-nous à nous les bons chré- « tiens, » et le maître répond : « Je vous pardonne ; » mais s'ils se trouvent dans un lieu public, ils font seulement un signe de tête en guise de salut. Il donne encore une longue liste de ces hérétiques. On ignore en quoi consistait la consolation des malades ; mais on sait simplement qu'avant de la donner, les ministres se faisaient promettre par le malade, s'il échappait, de ne jamais mentir, de ne faire usage que d'aliments prescrits pour le carême, de n'avoir jamais aucun commerce avec une personne d'un autre sexe, de mourir plutôt que de renier la foi, de porter des gants afin de ne pas toucher per-

-onne et de ne pas être touché. La consolation reçue, le maître demande au malade : « Voulez-vous être martyr ou confesseur ? » S'il répond qu'il veut être martyr, on lui met l'oreiller sur la bouche, et on l'y laisse quelque temps pendant lequel on récite certaines prières, et si le patient est suffoqué, on le déclare martyr; s'il échappe à l'épreuve, on l'appelle parfait, et il a le pouvoir de donner aux autres la consolation.

Mais s'il dit qu'il veut être confesseur, il doit rester trois jours après avoir reçu la consolation sans boire ni manger, et observer les règles précédentes, et alors il a la même prérogative; mais soit qu'il vive, soit qu'il meure, il doit laisser ses biens à celui qui lui a donné la consolation. Le maître qu'on appelle *parfait* ne doit jamais pécher, ni toucher une chose immonde; aussi porte-t-il toujours des gants, et doit-il user, pour manger et pour boire, de vases lavés neuf fois.

L'inquisiteur prenait la précaution, dans les procès criminels vis-à-vis ceux qu'on appelait Gazares, de ne pas leur poser directement la question : « Es-tu bien Gazare ? » Le *parfait* aurait répondu oui, et rien de plus. Aussi fallait-il d'abord l'exhorter, au nom de Dieu auquel il croyait, à raconter clairement sa vie, et alors il racontait tout sans mentir.

Bech confirma toutes ses réponses à différentes reprises et par intervalles, sans qu'on eût recours aux menaces de la torture, et protestait de son désir de revenir à la vérité. Alors, paraît-il, on lui pardonna, mais d'après des observations mises en marge des actes de la procédure, on voit qu'il fut brûlé, et qu'il en fut de même de Jean Bergezio et de Martin del Prete.

Les sources où nous avons puisé les détails de ce

procès, écartent les doutes que pourrait émettre la critique sur son authenticité, et peuvent nous fournir des révélations sur le côté vulgaire de cette secte.

Quelques-uns se laissent aller à des opinions plus catégoriques, tels que ceux qu'on désignait sous le nom de *la secte de l'esprit de liberté.* Ils niaient la damnation éternelle, et disaient que les âmes se purifient dans cette vie, puis dans l'autre, s'il leur reste encore quelque tache à effacer, jusqu'à ce qu'elles aient satisfait entièrement à l'expiation de leurs fautes. D'après eux, Dieu ne peut être offensé par les créatures; mais les péchés sont une sorte de purgatoire que Dieu inflige à l'âme; les péchés et les vices sont aussi nécessaires au salut de l'âme que la grâce, les vertus et les bonnes œuvres; le libre arbitre ne sert à rien; les pénitences ne sont nécessaires et utiles qu'à ceux qui sont parfaits; il en est de même des sacrements, excepté de celui du corps du Seigneur; les démons sont les vices et les passions qui nous affligent; l'âme purifiée de ces défauts a Dieu présent au milieu de ses plaisirs spirituels ou charnels, comme dans l'exercice de la vertu et des bonnes œuvres; la passion du Christ ne fut pas nécessaire pour éviter la damnation, elle le fut pour exciter l'homme au bien.

Mais le défaut qu'on s'accorde le plus généralement à reprocher aux Patarins, c'est l'obstination. Au milieu des massacres et des tortures, en face d'une mort ignominieuse, non-seulement ils ne songeaient pas à se convertir, ils s'endurcissaient contre la souffrance, faisaient entendre leurs protestations d'innocence, et expiraient en chantant les louanges du Seigneur, avec l'espérance d'aller bientôt se rejoindre dans de doux embrassements. En Lombardie, on conserve la mémoire d'une jeune fille

dont la jeunesse et la beauté excitaient partout la compassion et le désir de la sauver. C'est pourquoi on voulut qu'elle assistât au supplice de son père, de sa mère, de ses frères, qui furent brûlés sur un bûcher, dans l'espoir que la terreur l'aurait amenée à se convertir; il n'en fut rien : lorsqu'elle eut contemplé pendant quelque temps cet horrible spectacle, elle s'échappa des mains de ses bourreaux, et courut se précipiter dans les flammes, afin de mêler son dernier soupir à celui de ses parents.

Ce fait nous est raconté par le chroniqueur Moneta de Crémone, qui était patarin. Entendant un jour prêcher à Bologne Réginald d'Orléans, il reconnut son erreur, et entra dans l'ordre des Frères prêcheurs, avant la mort de saint Dominique. Devenu inquisiteur de la foi, à Milan, il se déchaîna, *tanquam leo rugiens*, contre les hérésies, et écrivit une *Somme théologique* (J) contre les Cathares et les Vaudois, qu'il appelle ses contemporains.

Outre l'atteinte qu'ils portèrent aux dogmes concernant l'unité du sacerdoce par l'établissement de sociétés religieuses particulières, les hérétiques faisaient une guerre acharnée à l'Église dans sa forme extérieure, et ils ne trouvaient malheureusement que trop d'appui dans la dépravation morale du clergé, que les amis et les ennemis attestent également.

Remèdes opposés par l'Église à ces hérésies. Dévotions nouvelles.

Aux erreurs, l'Eglise opposa, dès le principe, les remèdes qui lui sont propres : elle réforma ses ministres, elle avertit ou excommunia les dissidents, et développa la dévotion aux croyances qui avaient été foulées aux pieds par ces hérétiques. La confrérie des *Laudesi*, qui se réunissait pour chanter de pieux cantiques (Laudes), s'était répandue de la Toscane en Lombardie. Jean de Schio, le fameux pacificateur, institua le pieux salut du

Soit loué Jésus-Christ. La vénération envers le Saint-Sacrement reçut un nouvel accroissement des miracles qu'on en racontait alors. Urbain IV étendit à toute l'Eglise la fête du *Corpus Domini*, et Thomas d'Aquin composa le magnifique office du Saint-Sacrement.

On rendit à la Vierge Marie ce culte passionné dont les chevaliers entouraient leurs dames, et le dogme de son immaculée conception rencontra chez les Franciscains de fervents défenseurs. On composa en son honneur un psautier sur le modèle de celui de David; saint Pierre Damien, saint Bernard, saint Bonaventure, parlèrent de Marie avec une ardeur qui rappelle l'enthousiasme de l'époux du Cantique des cantiques; on vit parmi les poëtes une sorte d'émulation à l'entourer de l'auréole du pardon et des fleurs de l'amour. L'*Ave Maria* devint d'un usage général vers l'année 1240 (K). Saint Dominique introduisit, ou plutôt propagea le rosaire, dévotion qui fut ensuite rattachée au souvenir de la victoire de Lépante (1573); ce combat qui décida de la supériorité des Chrétiens sur les Turcs, à l'heure même où, dans tout l'univers catholique, on récitait cette simple formule de salutation, de félicitation, de condoléance et de prière. Marie inspire les œuvres d'art de cette époque : son scapulaire, propagé par les moines du Carmel, orne la poitrine de tous les catholiques, comme une livrée commune à tous ceux qui combattent contre leurs passions. Aux trois ordres du Carmel, des Servites et de la Merci, placés sous ses auspices, s'ajouta celui des *Gaudenti* ou Frères Joyeux, venus du Languedoc en Italie, où ils acquirent une célébrité particulière, et qui continuaient à vivre au milieu du monde et dans les liens du mariage, « ayant pour unique observance « (selon frère Guittone), de haïr et de fuir le vice, d'as-

« pirer à la vertu et d'en suivre les préceptes, et une « règle douce, on ne peut plus douce, qu'on leur avait « donnée comme un signe de ralliement d'honneur, en « vue de la rémission des péchés et des récompenses de « la vie éternelle. »

Pour combattre les hérésies, l'Église suscita les saintes vertus et le zèle des religieux, qui, même au milieu des désordres de leur temps, avaient toujours conservé une ferveur plus agissante, et une rigueur de vie plus exemplaire. De nouveaux ordres furent institués à cette époque; les austères Chartreux, les mystiques disciples du Carmel, les pieux Trinitaires de la rédemption, les laborieux Cisterciens, fondation de saint Bernard, introduisirent, ou améliorèrent la culture des marais malsains; les Humiliés s'enrichirent par l'industrie de la draperie; il y eut en outre les Servites de Marie en Toscane, les Sylvestriniens de Monte Fano dans les Marches, et d'autres sociétés, qui provoquent les railleries et la pitié d'un siècle où l'on voit les journalistes admirer Frédéric II, Manfred Salinguerra, les princes de la maison d'Este, les Da Camino et autres égorgeurs d'hommes.

S. François et les Frères Mineurs.

Déjà la vie monastique avait pris une telle extension dans ses ramifications conformes à la diversité des aptitudes et des moyens, qu'Innocent III publia une bulle portant interdiction d'en fonder de nouveaux; et, cependant, ce fut sous son pontificat que prirent naissance les deux ordres qui exercèrent sur le monde l'influence la plus merveilleuse. Ce pape crut voir en songe s'écrouler la Basilique de Saint-Jean de Latran, et s'avancer, pour la soutenir, deux personnes qui lui étaient alors inconnues, et qu'il reconnut ensuite pour être François d'Assise et Dominique de Guzman. Le premier, fils d'un riche né-

gociant d'Assise, conduit en France par son père, fit de tels progrès dans la langue de ce pays, qu'il en reçut le surnom de François. Robuste, vif, bon compagnon, poëte, à vingt-cinq ans, François se sentit apppelé par Dieu, et, ayant renoncé à tout, même à sa famille, il se fit adopter par un pauvre hère. Ne conservant pour lui avec son capuce qu'une simple tunique serrée par une corde en guise de ceinture, il s'en va de par le monde qui était enivré de richesses et de plaisirs, prêcher la pauvreté; il prêche la paix à une société pleine de haines, de vanités, de guerres intestines, et, avec onze compagnons qu'il s'est donnés, il se soumet à des mortifications si rigoureuses, qu'il va jusqu'à ne voir, dans les habits et les livres dont il se sert, que des objets possédés en commun.

Telle fut l'origine des Frères Mineurs, dont le statut commence par ces mots : « La règle des Frères Mineurs « consiste à observer l'Évangile, à vivre sous la loi de « l'obéissance, sans posséder rien en propre, et en gardant « la chasteté. » Celui qui voulait entrer dans cet ordre devait vendre, au profit des pauvres, tout ce qu'il possédait, et subir une année d'épreuves rigoureuses, avant de prononcer les vœux. Tous ces religieux étant *des frères mineurs*, rivalisaient entre eux d'humilité, et se lavaient les pieds les uns aux autres; leurs supérieurs s'appelaient *Servi;* celui qui savait un métier pouvait l'exercer pour gagner sa vie; celui qui n'en savait point, devait aller faire la quête des aumônes en nature, mais non en argent. L'Ordre lui-même ne pouvait rien posséder au delà du strict nécessaire. Ses membres devaient prendre un soin particulier des exilés, des mendiants, des lépreux. Celui qui, atteint d'une maladie, perd patience ou réclame des remèdes, est indigne du titre de frère, parce qu'il montre

par là qu'il a plus de sollicitude pour son corps que pour son âme. Ils doivent interdire aux femmes l'accès de leur cloître, et ils doivent toujours leur prêcher la pénitence; s'il en est un parmi eux qui se laisse aller à pécher avec elles, on l'expulse aussitôt du couvent. En voyage, ils ne doivent avoir rien autre chose que l'habit qu'ils portent, pas même un bâton; s'il leur arrive de tomber au milieu des voleurs, il faut qu'ils se laissent dépouiller. Aucun d'entre eux ne doit prêcher sans y être autorisé, et, dans ce cas, il doit s'engager à enseigner la doctrine de l'Église, sans avoir recours aux artifices de la science profane. Un général, élu par tous les membres de l'ordre, réside à Rome, assisté d'un conseil; de lui relèvent les provinciaux et les prieurs. Les chefs de chaque province, les prieurs et les députés envoyés par les religieux de chaque couvent prennent part aux chapitres généraux. Chaque communauté tient un chapitre annuel : les supérieurs d'Italie se réunissent tous les ans, et tous les trois ans seulement ceux qui résident au delà des Alpes et au delà des mers.

Lorsque François se présenta au pape pour lui demander la confirmation de sa règle monastique, c'est-à-dire pour obtenir la liberté de prier, de demander l'aumône et de ne rien posséder, Innocent III hésita un moment : car il lui semblait que ce genre de vie était au-dessus des forces humaines; enfin il approuva solennellement cet Ordre des Frères Mendiants, en 1215. Membres d'une république qui avait pour cercle d'action le monde tout entier, pour citoyen quiconque en adoptait les austères vertus, ces religieux déchaussés, vêtus comme les pauvres de ce temps, parlant le langage du peuple, se répandirent partout. Ayant pour toute rhétorique une foi inébranlable et universelle, et acceptant tout ce qui

sert à l'édification, ils allaient répandre la paix et verser sur les multitudes la rosée céleste de la grâce, prêchant dans un langage inculte, mais plein de feu, s'adressant à un auditoire qui les écoutait sans esprit de critique, mais avec conviction; ils parlaient au peuple comme celui-ci veut qu'on lui parle, c'est-à-dire avec force, d'une manière dramatique, même vulgaire, excitant au milieu de leurs auditeurs les émotions des larmes et du rire, en pleurant et en riant eux-mêmes; enfin ils savaient affronter et provoquer les tourments aussi bien que la risée. Le saint fondateur lui-même, quand parfois il interrompait le jeûne, voulait qu'on le traînât par les rues, en le frappant et en criant derrière lui : *Au glouton.* A Noël, il prêchait dans une vraie étable; en accentuant le mot *Bethléem*, il bêlait comme un agneau; et en prononçant le nom de Jésus, il se léchait les lèvres, comme s'il en eût senti toute la douceur. Enfin, au soir de sa vie, il portait les stygmates des plaies du Christ imprimés sur son propre corps.

Admirable restaurateur de l'Évangile, saint François disait aux disciples qu'il envoyait prêcher : « Au nom du « Seigneur, marchez deux à deux avec humilité et mo- « destie; quand vous serez en votre particulier, gardez « un scrupuleux silence depuis les matines jusqu'à tierce, « en priant Dieu dans le fond de votre cœur. Entre vous, « point de paroles oiseuses et inutiles : et, même en « route, comportez-vous humblement et modestement, « comme si vous étiez dans une solitude ou dans votre « cellule; parce que partout où nous sommes, nous de- « meurons dans notre cellule qui est le corps, notre « frère, notre âme étant comme l'ermite qui habite « dans cette cellule pour adresser à Dieu ses prières

« est lui consacrer ses pensées. C'est pourquoi, si l'âme « n'est pas en paix dans cette cellule, la cellule extérieure « ne sert à rien aux religieux. Que votre conduite au « milieu du peuple soit telle, que quiconque vous verra « ou vous entendra, loue le Père céleste. Annoncez la « paix à tous, mais ayez-la aussi dans votre cœur non « moins que sur les lèvres, et même davantage. Ne don- « nez jamais une occasion de colère ou de scandale, mais « faites, par votre mansuétude, que chacun incline « vers la bonté, vers la paix, vers la concorde. Nous « avons été appelés pour guérir les blessés et ramener « ceux qui s'égarent : bien des hommes vous semblent « être des enfants du démon, qui un jour seront des dis- « ciples de Jésus-Christ. »

François, comme ses frères, courait partout où il y avait une querelle, une dispute. En commençant il disait : *La paix soit avec vous*, puis il prêchait l'amour et entonnait des cantiques. Son amour ne se contentait pas d'embrasser tous les hommes, il s'étendait à toutes les créatures : le saint s'en allait par les forêts chantant et invitant les oiseaux, *ses frères*, à célébrer le Créateur ; il priait les hirondelles, *ses sœurs*, de cesser leur gazouillement pendant qu'il prêchait ; pour lui, les mouches étaient des sœurs, et sœur encore était la cendre. Une cigale chante-t-elle ? c'est pour lui une occasion de louer Dieu ; il reproche aux mouches de se montrer trop inquiètes de l'avenir ; il écarte du chemin le ver qui peut y être écrasé ; il porte du miel aux abeilles en hiver ; il fait échapper les lièvres et les tourterelles poursuivis ; il vend son manteau pour racheter un agneau qu'on mène à la boucherie ; le jour de Noël, il voulait qu'on donnât une nourriture meilleure à l'âne et au bœuf ; les blés, les vignes, les pierres, les

forêts aussi : en un mot, tout ce que les champs et les éléments ont de beau, tout l'excite à aimer Dieu (L). Dans le jardin de chaque monastère de son ordre, on devait réserver aux plus belles fleurs un coin de terre abrité du vent pour glorifier ainsi le Seigneur.

L'exubérance de cet amour avait, chez François d'Assise, son essor dans des poésies originales comme sa personne, où l'on ne trouvait aucune réminiscence de l'antiquité, mais où se traduisait une vive effusion de cœur et des élans d'amour infini. Il fut un des premiers à faire usage de la langue vulgaire pour les cantiques, et Frère Pacifique, son élève, mérita de recevoir la couronne poétique des mains de Frédéric II. Ce genre de vie, *le Père Séraphique* le continua jusqu'à la quarante-quatrième année de son âge (1226), époque où il mourut. Il avait imploré du ciel et du pape l'indulgence dite de la Portioncule, pour l'obtention de laquelle il n'est besoin d'aucune offrande; et lorsqu'au deuxième jour du mois d'août, elle est proclamée à l'heure solennelle de l'apparition de la vierge Marie, une foule innombrable accourt encore aujourd'hui de tous les heureux pays d'alentour, pour implorer l'effusion de cette grâce purement gratuite.

Quatre années après l'approbation de son ordre, François réunit le premier chapitre, dit *des nattes de jonc*, parce qu'il fut tenu en rase campagne dans des baraques; et on compta dans l'assistance cinq mille frères de la seule Italie, et cinq cents novices. Dans la suite, leur nombre s'accrut tellement, quoique la Réforme eût enlevé au catholicisme la moitié de l'Europe, qu'il montait, dit-on, lors de la révolution française, à cent quinze mille, répartis entre sept mille couvents; ces derniers subdivisés en plusieurs observances.

La seconde personne qui était apparue à Innocent III dans sa vision, c'était Dominique de Guzman, illustre Castillan, qui, dévoré par le feu de l'amour divin et la soif des souffrances, fonda l'ordre des Frères Prêcheurs, en 1216. Ayant, comme saint François, fait vœu de pauvreté, et attribué à l'élection toutes les charges, il destinait spécialement ses religieux à l'étude de la théologie et à l'apostolat. Tandis que les Frères Mineurs préféraient la campagne et des sites admirablement beaux, les Dominicains, qui s'étaient répandus rapidement, eurent bientôt dans les principales villes d'Italie des monastères grandioses et des temples superbes, véritables merveilles de l'art (M).

S. Dominique et les Frères Prêcheurs.

Honorius III donna ensuite aux Dominicains une existence canonique, en instituant un des religieux de cet ordre maître du sacré palais, grand dignitaire de la Cour, en même temps que ministre de la justice papale dans tout l'univers. De lui dépendent tous les établissements de cet ordre dans chaque diocèse, pourvu que les droits préexistants de chaque évêque ne s'y opposent pas. La justice et l'instruction étaient donc les attributions des Dominicains, qui ne devaient pas tant attirer les néophytes à l'Église, comme le feront plus tard les Jésuites, que conserver ceux qui lui appartenaient déjà. Les Frères Prêcheurs donnèrent à la prédication une forme plus animée et plus savante ; ils enlevèrent au clergé séculier le privilége du haut enseignement et la direction des consciences : ils étaient les représentants de la règle stricte, du formalisme de la lettre et de la répression inflexible. Les Franciscains, au contraire, tendaient au mysticisme, à la libre interprétation du texte sacré, et inclinaient à diriger les esprits vers l'idéal, en dehors des formes préexistantes.

Les Frères mendiants.

L'Eglise offre alors au monde non plus seulement les moines ascétiques, les stylites, les anachorètes de l'Asie et de l'Afrique; elle ne se contente plus des studieux et infatigables disciples de saint Benoît ou de saint Bernard; mais il lui faut de pauvres mendiants, dont l'action est bien autrement puissante sur le peuple, qui vénère en eux le caractère de l'indépendance acquise au prix de sacrifices volontaires. Aussi ce peuple aimait à les consulter, à partager avec eux le pain que la Providence lui avait donné, et dans leurs pratiques d'abstinence et d'abnégation, il se plaisait à reconnaître l'amour de Dieu et l'amour de la vertu. Répandus dans le monde, dans la demeure des rois comme dans la cabane du pauvre, sans domicile fixe, semant derrière eux la parole qui sauve les âmes, les ordres mendiants opposent aux hérésies la prédication, l'association; ils donnent en outre l'exemple du plus sublime désintéressement et de la plus grande pureté de mœurs. Le sentiment de l'autorité vient-il à s'affaiblir? ces religieux donnent l'exemple du renoncement à leur propre volonté pour faire celle d'un autre, qui, lui aussi, dépend d'un supérieur, et ce dernier d'un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive au pape, de qui tout et tous dépendent. Ce renoncement volontaire au profit d'une créature par amour pour le Créateur, exprimait non-seulement le fait du dépouillement, mais l'amour du dépouillement. Ainsi réduit, l'homme n'est plus exposé à cette commune tentation qui nous amène facilement, après avoir dit : « Ceci est à moi, » à dire : « Cela, c'est moi-même, c'est mon être qui est agrandi, ennobli; » alors on ne se trouve plus grand par la naissance, ou par l'hérédité de la famille, ou par la position sociale, mais par la seule grandeur vraie de l'homme,

-elle de l'âme. De nos jours, avec notre existence labo-rieuse, empoisonnée par les préoccupations matérielles, nous ne pouvons plus comprendre cette guerre déclarée au sensualisme; aussi répétons-nous que l'argent donne l'indépendance. Eh bien ! il faut reconnaître cependant que ces frères mendiants en jouissaient bien mieux, parce que, n'ayant rien à perdre, ils pouvaient défier les potentats ou les gens avides de pillage de leur en imposer par la peur.

N'étant point attachés à une église comme les prêtres, n'appartenant pas à une seule province, à un seul royaume, ils avaient toutes les charges du clergé, sans en avoir les avantages; bien plus, avec leur humilité et leur pauvreté, ils corrigeaient dans ce clergé l'orgueil, un des grands thèmes qu'exploitaient les hérétiques. Pauvres pénitents, assistant le peuple dans ses tribulations et le bénissant dans ses jours d'allégresse, résistant aux tyrans, ils étaient comme des miroirs de bonté et de doctrine. Telle fut la source de l'influence exercée par les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs; voilà pourquoi ils devinrent les plus vaillants soutiens du Saint-Siége, et pourquoi nous les trouverons en butte aux plus violents assauts des adversaires de l'Église.

Celui qui voit dans l'histoire un principe plus noble et plus libéral que le hasard ou la fatalité, saura reconnaître comment cette institution, si favorable au pouvoir des papes, et qui a peut-être retardé de trois siècles la rupture que réalisa Luther, eut cela de commun avec d'autres institutions qui soutinrent la papauté, qu'elle provenait de personnes tout à fait indépendantes et privées, et non plus des papes. On ne voit là ni l'ambition ni le calcul de la papauté, comme on voit ailleurs une savante organisation créée par les rois et par leurs ministres pour développer leur puissance

Ces religieux inspirèrent tout aussitôt l'admiration et les sympathies aux hommes d'élite (N), et attirèrent en foule près d'eux de pieux et d'illustres prosélytes, des professeurs, des architectes, des médecins, des philosophes, au nombre desquels le plus grand des mystiques, saint Bonaventure, le plus célèbre des dialecticiens saint Thomas, le restaurateur des sciences expérimentales Roger Bacon, et des cardinaux, et des princes, et des rois et des reines. Ce résultat doit fermer la bouche aux hommes légers qui se moquent à plaisir des instituts religieux; il leur prouve qu'ils étaient en harmonie avec leur temps, qu'ils satisfaisaient aux besoins véritables des âmes, et qu'ils étaient utiles à la société telle qu'elle était alors constituée. Aussi les cloîtres étaient-ils à cette époque l'asile des plus grands philosophes, qui, subjugués par l'amour de Dieu, tandis que le monde était inondé de sang, passaient leur vie dans la contemplation du beau, dans la recherche du vrai, dans la pratique du bien; et ce fut du fond de ces sanctuaires que sortirent les vigoureux champions de la vérité et les missionnaires de la civilisation, qui nous apparaissent en la personne des théologiens.

Théologiens du moyen âge.

Dans la théologie dogmatique on doit distinguer l'élément *immuable et substantiel*, c'est-à-dire la vérité révélée et ce qui s'y rapporte, et l'élément *variable*, pour ainsi dire accessoire, qui est le développement scientifique de cette vérité révélée, sa forme même. Le premier n'est sujet ni à la loi de décadence, ni à la loi de progrès; le second varie avec le temps et avec les hommes. Celui-là est aujourd'hui ce qu'il fut au temps du Christ et des apôtres, de qui il a reçu la perfection et la consécration; celui-ci se modifie et se modifiera sous l'action permanente du Saint-Esprit, et pour des causes diverses. Par rapport au pre-

ier, le simple croyant et le plus profond théologien sont gaux; par rapport au second, il y a entre eux une grande différence. Ce développement scientifique eut deux périodes bien distinctes, et cependant ayant entre elles un bien commun : celle des saints Pères et celle des scolastiques.

Le moyen âge aurait-il pu produire des théologiens aussi grands qu'il y en eut dans les premiers siècles? C'était beaucoup que de tenir allumé le flambeau de la civilisation et des croyances au milieu de cette tempête de la barbarie. Les théologiens étudiaient l'Écriture et les Pères; recourant bien peu à l'invention et à la philosophie, ils se contentaient de faire le métier de compilateurs et de copistes. Il y en eut cependant quelques-uns qui essayèrent d'ériger quelque système nouveau; mais ce ne fut qu'au onzième siècle que reparurent les grands théologiens. Tel fut Lanfranc, de Pavie (1005-89), devenu abbé de Bec, en Normandie, puis archevêque de Cantorbéry, qui, sans s'éloigner pour cela des affaires publiques, ressuscita l'art de la critique, en l'appliquant aux textes que l'hérétique Bérenger de Tours avait faussés pour nier la présence réelle dans l'Eucharistie. Lanfranc condamne la subtilité des métaphores et des syllogismes, et *les piperies* de la dialectique d'Aristote; pour lui, le vrai savant, c'est celui qui connaît Dieu et le glorifie, et la plénitude de la science consiste à bien pénétrer le mystère et les sages conseils de ce Dieu. Lanfranc de Pavie.

Anselme d'Aoste, son disciple et son successeur (1033-1109), doué d'un caractère à la fois doux, calme et ferme, d'une intelligence élevée, d'un cœur pur, d'un naturel aimable, mérita par sa prudence et sa piété d'être appelé un second Augustin; marchant sur les traces de ce saint S. Anselme.

évêque, il donna des démonstrations qui font encore autorité sur l'essence divine, sur la trinité, sur l'incarnation, sur la création et sur l'accord du libre arbitre avec la grâce. Mettant en scène un ignorant qui cherche la vérité avec les seules lumières de l'intelligence, il veut démontrer que la raison ne prouve pas les vérités révélées, mais qu'elle ne fait que les confirmer; et il soutient, en même temps, que la foi ne cherche pas à comprendre les mystères; mais que, partant de la croyance, elle tend à s'élever jusqu'à l'intelligence, en assignant clairement à la philosophie et à la théologie leurs limites respectives.

L'insensé qui dit : *Il n'y a pas de Dieu*, doit nécessairement avoir la notion d'un être supérieur à tous les autres, quand bien même il affirmerait qu'il n'existe pas. Mais affirmer la non-existence de ce qu'on voit clairement, est une véritable absurdité; puis, ce serait tomber dans une pure contradiction de mots, attendu que cet être, présupposé supérieur à tous, resterait inférieur à un autre, qui a toutes les perfections joindrait l'existence. Vous reconnaissez dans cette proposition l'argument que formulera plus tard Descartes; si bien qu'un moine du onzième siècle trouvait et exposait dans toute sa précision la preuve la plus complète et la plus satisfaisante de l'existence de Dieu, c'est-à-dire qu'il élevait la conscience jusqu'à la notion de l'être, et appuyait sur une conception de la raison tout l'édifice d'une théologie scientifique ou doctrinale.

La Scolastique.

D'autres s'efforçaient d'extraire, du fond des dogmes admis par la masse des théologiens, des systèmes particuliers de croyances, suivant en cela l'esprit de controverse introduit par la scolastique.

Boëce, le dernier des philosophes latins, avait ressuscité la dialectique, que l'Italiote Zénon d'Élée avait enseignée. C'est d'elle dont s'était servie beaucoup la sagesse grecque; mais, si l'on veut s'en tenir seulement à ses formes et à ses divisions, elle embarrasse la raison, au lieu de lui venir en aide comme elle le prétend. Cette philosophie ayant fait irruption dans les écoles d'Occident, et ayant fini par y rester seule maîtresse des études, elle en tira son nom de *scolastique*, qui exprime à la fois et l'usage le plus puissant qu'on ait tiré, et l'abus le plus chimérique qu'on ait pu faire du raisonnement humain.

Cette géométrie de la raison présente, dans des formules précises, ses théorèmes; elle tire de principes inébranlables des conséquences basées sur une argumentation serrée et dépouillée de tout ornement comme aussi exempte de toute digression; elle n'emploie que des expressions clairement définies, éliminant les idées vagues et les termes équivoques, et procédant toujours du connu à l'inconnu. Les principes ne pouvaient lui être fournis que par la révélation. En partant de ces principes, la scolastique se bornait à défendre et à éclairer chaque dogme en particulier, à voir comment on devait accepter la révélation et comment on pouvait reconnaître l'opinion commune. Elle concentrait tous ses efforts sur les deux notions fondamentales du Créateur et de la créature, dans le but d'en trouver et d'en éclaircir les relations, dont la connaissance est la source d'où découle toute morale, et en vue de concilier la foi révélée avec la raison pure et avec les phénomènes de la vie extérieure; mais elle s'empressait d'arrêter toute discussion aussitôt que l'Église s'était prononcée.

Tandis que saint Anselme prétendait qu'on devait croire aux mystères avant de s'en rendre compte par la raison, Roscelin, retranché dans un ordre purement logique dont il faisait son point de départ, arrivait à détruire les mystères de la foi, sous le prétexte de les expliquer. Aristote avait le pas sur saint Augustin, et la scolastique ne se proposait plus seulement de rendre compte des dogmes regardés comme incontestables, de s'élever par la foi à l'intelligence des dogmes, comme elle le faisait dans des temps meilleurs; mais elle partait de l'ordre logique et psychologique, de la conscience et d'une sorte d'expérience; sans s'attaquer aux dogmes, elle cherchait à les mettre en harmonie avec les théories rationnelles, et, ne les prenant plus, ces dogmes, pour base et pour but de ses spéculations, elle tendait à créer une philosophie toute humaine.

L'Église n'avait d'abord pas fait d'opposition à ce système : elle s'était contentée d'avertir ses adhérents qu'il y a des limites qu'on ne peut franchir, et elle veillait à ce que l'orgueil philosophique ne heurtât pas directement le dogme. Quelques philosophes voulurent s'affranchir de ces limites; de là naquirent les erreurs des Nominaux et des Réalistes, le scepticisme d'Abailard et le panthéisme d'Amaury de Chartres. L'Église condamna ces abus de la dialectique, et cependant permit d'appliquer la méthode dialectique à la théologie.

La Sophistique.

C'est alors qu'on vit renaître les abus de la sophistique grecque. L'observation minutieuse séparée de l'application, de l'expérience, de l'érudition, de tout ce qui est le beau ; le syllogisme employé non pas tant pour atteindre la vérité que pour se conformer à certaines règles ou pour embarrasser les adversaires; l'attaque pointilleuse qui va

jusqu'à s'égarer en de frivoles distinctions de syllabes, de conjonctions, de prépositions, et à confondre dans la logique toutes les subtilités de la grammaire et de la géométrie, avec la présomption de démontrer toute chose, même dans ce qu'elles avaient de contradictoire; en résumé, ce mode de prendre la discussion pour but, et non plus pour moyen; ce procédé, qui aboutit à la confusion de la méthode et de la substance, rendait orgueilleux et extravagants ceux qui s'abandonnaient aveuglément à l'omnipotence de la dialectique, et établissait une séparation bien tranchée entre la théologie spéculative et la pratique, entre la théologie qui argumente et la théologie mystique. La Bible devenait un champ de disputes; les uns y recherchaient le sens littéral, les autres le sens allégorique, d'autres enfin le sens mystique. Que faisait Dieu, et où habitait-il avant la création? S'il n'avait rien créé, que deviendrait sa prescience? Y a-t-il un temps où Dieu connaisse plus de choses que dans un autre? Pouvait-il faire les choses d'une autre manière que celle dont il les fit? A-t-il été en son pouvoir que ce qui est ne fût pas? Et, par exemple, peut-il faire qu'une mère soit vierge? Dieu, en s'incarnant, s'est-il uni à l'individu ou à l'espèce? Le corps de Jésus-Christ est-il assis ou debout à la droite du Père? Les vêtements avec lesquels il apparut aux apôtres après sa résurrection étaient-ils une réalité ou une vaine apparence? Les a-t-il gardés avec lui pour monter au Ciel? En est-il encore revêtu? Et, dans l'Eucharistie, est-il nu ou revêtu d'habits? Que deviennent les espèces eucharistiques après qu'elles ont été mangées? De quelle manière s'est opérée l'incarnation dans le sein de Marie? Saint Paul fut-il ravi au troisième ciel avec ou sans corps? Le pape pourrait-il annuler les

décrets des Apôtres et proposer un nouvel article de foi? Pourrait-il abolir le purgatoire? Est-il un simple mortel ou une sorte de divinité?

Pierre Lombard.

Ramener les questions théologiques au point où les Pères les avaient laissées, telle fut l'entreprise de Pierre Lombard (1160), pauvre enfant né dans le Novarais, qui devint évêque de Paris. Dans ses quatre livres des *Sententiarum*, il recueillit dans un ordre un peu arbitraire les propositions des saints Pères concernant les dogmes, de façon qu'il ne restait plus qu'à en faire l'application dans les différentes questions. Mais comme il ne présentait pas de solution aux difficultés exposées, il ouvrit la porte à une foule de subtilités, bien qu'il rappelât constamment ses lecteurs vers les études positives et les monuments de la philosophie primitive du christianisme. Il tomba en outre dans certaines idées spéculatives que nous pourrions qualifier de curieuses, telles que celles-ci: « Dieu le Père, en engendrant son Fils, s'engendra-t-il « lui-même ou engendra-t-il un autre Dieu? Engendra-t-il « sous l'empire de la nécessité ou par un acte de sa vo- « lonté libre? Dieu existe-t-il spontanément ou nécessai- « rement? Jésus-Christ pouvait-il naître d'une espèce « d'hommes différente de celle de la race d'Adam? Pou- « vait-il prendre le sexe féminin? » Lorsque la logique lui semblait amener à des conclusions différentes de celles où conduit la foi, il concluait ainsi : « Sur ce point je « préfère écouter les autres que de parler moi-même. » Il fut surnommé le *Maître des Sentences*, et ses ouvrages devinrent le texte ordinaire dans les écoles; il eut des éditions multipliées dans les premiers temps de l'imprimerie, et peut-être quatre cents commentateurs; enfin, jusqu'au milieu du dernier siècle, l'Université de Paris célébrait

l'anniversaire de son décès par des obsèques auxquelles assistaient tous les bacheliers licenciés, dits *cursores*.

Censurer la scolastique à raison des abus qui en dérivèrent, ce serait commettre la même injustice que de condamner la littérature moderne à cause des journaux qui la prostituent. Il est vrai que ces exercices de la sophistique sont dangereux, que ce n'est pas impunément qu'on irrite les fibres de la croyance; il est difficile de respecter un dogme qui a été en butte à une trop grande familiarité d'attaque; mais, d'autre part, il est vrai aussi que les scolastiques ont remplacé les Pères dans la mission de conserver, de transmettre et de défendre la foi, et c'est à eux que nous devons d'avoir rassemblé en un seul corps de doctrine toutes les vérités révélées, disséminées dans une quantité de volumes aussi considérable que les monuments de la tradition; à eux le mérite de les avoir concentrées en un petit nombre d'ouvrages, de les avoir ordonnées en un corps de système scientifique, de les avoir exprimées en un langage clair et précis. En somme, la Scolastique, dans la partie qui est encore vivante, fut le triomphe de la raison appliquée à la révélation.

S. Thomas d'Aquin.

Le plus grand honneur de cette entreprise revient de droit à celui qu'on peut appeler le plus grand philosophe du moyen âge, et peut-être même des temps modernes, à saint Thomas (1227-74). Issu de la famille des comtes d'Aquin, arrière-neveu de Frédéric Barberousse, cousin de Henri VI et de Frédéric II, descendant, par sa mère, des princes normands, il abandonna les délices du monde et les espérances de la fortune pour revêtir l'habit des dominicains, et montra bientôt un génie philosophique à nul autre comparable, une érudition immense et une passion pour la théologie qui

le conduisit aux plus belles découvertes. A l'âge de quarante et un ans, saint Thomas conçut la pensée, avec les matériaux épars de la science, de coordonner en un système complet la théologie et la philosophie, en condensant dans un seul volume les controverses que depuis douze siècles l'Église soutenait sur les points fondamentaux de la foi, et tout ce qu'avaient enseigné, approuvé, condamné les Pères, les docteurs, les papes, les conciles. Dans la majestueuse synthèse de sa *Somme*, le grand théologien s'efforça de reproduire l'ordre absolu des choses, Dieu un, la Trinité, la création, les lois du monde, l'homme et l'ange, la nature et la grâce; il s'étudia à opposer la vérité aux erreurs multiples en leur forme du Coran (O), du Talmud et du Manichéisme. Il ne s'éleva pas à l'inspiration et à la sublimité des premiers Pères; mais, fidèle au syllogisme, il produisit des formules savantes et des distinctions profondes. La conception générale de son œuvre est immense, les détails en sont traités avec un soin minutieux; il n'est pas de maxime dans l'Écriture sainte et dans la tradition, pas d'idée dans la conscience, pas d'erreur dans les esprits qu'il n'ait discutées, et sur chacune desquelles il n'ait rapporté les opinions anciennes et modernes, vraies et fausses, la thèse et l'antithèse, et cela avec un bon sens calme, impartial, sans exclusions systématiques, adoptant tout ce qui est vrai, approuvant tout ce qui est bon. Tandis qu'il condamne la métaphysique d'Aristote, il adopte la dialectique et la puissante argumentation syllogistique de ce philosophe, si efficace pour dissiper le sophisme.

Telle est la méthode suivant laquelle procède saint Thomas. Il énonce, le plus souvent sous forme de question, le théorème qu'il entend démontrer; puis il

expose et réduit en syllogismes toutes les oppositions philosophiques avec une telle largeur et une telle loyauté, que tous ceux qui ont eu la mauvaise foi de supprimer les réponses, ont pu puiser dans son ouvrage la substance des hérésies et les objections qui peuvent leur être faites. Il met en contradiction (*sed contra*) des passages d'Aristote, de la Bible, des Pères, et principalement de saint Augustin; enfin (*conclusio*) il prononce sa décision en termes concis qu'il éclaire ensuite par la dialectique, et souvent il résout des problèmes inextricables avec quelques mots d'une précision inimitable; il finit par donner une solution facile aux objections qu'il avait placées en tête de la question.

Que saint Thomas se soit occupé de sciences qui n'existaient pas de son temps, ou qu'il ait employé un langage inconnu à son époque, qui pourrait le prétendre? Cependant on admire chez lui la clarté, la brièveté nerveuse, la recherche loyale de la vérité, qu'il fait consister par ses belles et profondes définitions en une équation entre son assertion et l'objet auquel elle se rapporte[1].

Science de Dieu, de l'homme, de la nature, la théologie remonte jusqu'à Dieu pour le contempler, et avec le rayon lumineux qu'elle y puise, elle descend l'échelle de la création en illuminant les sphères inférieures. Entre les corps absolument matériels et le monde des pures intelligences, reflet de la vie et des perfections de Dieu, réside l'humanité, qui participe des uns et des autres : trois mondes, reliés entre eux par d'innombrables liens, d'où découlent l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et l'œuvre de

(1) Veritas intellectus est adæquatio intellectus et rei, secundum quod intellectus dicit esse quod est, vel non esse quod non est. (*Adv. gent.*, I, 49, 1.)

l'homme, grâce à la liberté qui lui a été donnée, naît au sein même de l'œuvre de Dieu. De là vient le mélange du bien avec le mal, de la vérité avec l'erreur, qui constitue le fond de l'histoire de l'humanité. Parmi les créatures, quelques-unes sont absolument immatérielles, d'autres sont matérielles, d'autres enfin composées d'esprit et de matière, et en les formant Dieu se propose le bien, c'est-à-dire qu'il veut se les assimiler. Les corps aussi participent à ce bien, en tant qu'ils possèdent l'existence, et sont un effet de la bonté divine; ils concourent à la perfection de l'univers, qui doit contenir une gradation d'êtres subordonnés les uns aux autres, selon qu'ils sont plus ou moins parfaits. Qui veut considérer les corps un à un, ne voit que leur inanité; mais le résultat est bien différent pour celui qui les considère comme instruments des esprits; parce que tout ce qui se rapporte à l'ordre spirituel apparaît d'autant plus grand à mesure qu'on arrive à le connaître.

Vient ensuite comme centre et abrégé de la création, l'homme, dont l'esprit vit d'une triple vie, la vie sensible, la vie animale et la vie rationnelle; cette dernière se divise encore en deux par rapport à nos deux facultés de l'intelligence et de la volonté. A la vie de la volonté, saint Thomas assigne des règles de conduite, empreintes d'une parfaite rectitude, parce qu'elles sont basées sur les enseignements de l'Eglise; quant aux lois qui régissent la société, il n'y eut peut-être jamais de législateur qui en ait édicté de plus stables et à la fois de plus libérales que les siennes.

Ce qui précède est à l'adresse de ceux qui consentent tout au plus à considérer la scolastique comme le plus grand effort tenté pour soutenir le dogme par le raisonnement, et comme l'enfantement de systèmes de méta-

physique transcendante, qui attesteraient non point l'étendue de la science historique et philosophique à cette époque, mais la tendance des esprits à se complaire dans les subtilités.

(1) Pierre Tamburini, qui accoutuma les Lombards au servilisme officiel, est un détracteur passionné de la scolastique. *De fontibus sacræ theologiæ*. Pavie, 1790, vol. III, diss. 10.—Gerdil la défendit dans le *Saggio d'istruzione teologica*, art. *Scolastica*, tome X.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS IV.

(A) — Cependant dans un manuscrit de Cambridge de la *Nobla leçon*, qu'on suppose être de l'an 1100, c'est-à-dire antérieur à Valdo (Pierre de Vaux), on lit ce qui suit :

> Que non volla maudire, ni jurar, ni mentire,
> Ni ahountar, ni ancire, ni prenre de l'autrui,
> Ni venjar se de li sio ennemie,
> Illi disent quel ès Vaudès e degne de meurir.

Jules Perticari (*Dell' amor patrio di Dante*, c. XII), dit la *Nobla leçon* « découverte récemment à Venise, » bien que dès 1669, Jean Léger en eût donné des extraits.

Dans le mot *vaudois*, certains auteurs veulent reconnaître le mot allemand *wald*, forêt.

Cathare en grec signifie *pur*, et peut-être ces sectaires s'appelèrent-ils ainsi à cause de leur prétendue vie d'innocence. Saint Augustin déjà appelle *Cataristi* les Manichéens. *De hær. Manich.* Les Allemands appellent encore *Ketser* les hérétiques.

(B) — Parmi beaucoup d'autres raisons, on leur disait : L'homme veut tantôt le bien, tantôt le mal. S'il est une créature du Dieu bienfaisant, comment se fait-il qu'il incline au mal? S'il est une créature du Dieu malfaisant, comment peut-il opérer le bien?

(C) — Voyez en ce sens Vignerio, estimé chez les Protestants comme le restaurateur de l'histoire ecclésiastique. (*Bibliotheca historica*, addition à la deuxième partie, pag. 313.) Frère Ranerio Saccone donne aussi la liste des Églises de France et d'Italie qui eurent pour origine celles de Bulgarie et de Drungarie. Bossuet n'a pas pu deviner où était cette Drungarie : nous croyons ne pas nous tromper, en la voyant dans *Tragurium*, c'est-à-dire *Trau*.

(D) — La *Summa de Catharis et Leonistis, sive pauperibus de Lugduno*, par Saccone, qui vécut vers 1250, fut insérée dans le *Thesaurus novus anecdotorum* des PP. Martene et Durand. Paris, 1717, t. V. Dans cette *Summa*, je trouve mentionné un volume composé de dix cahiers, dans lequel Jean de Lugio avait consigné toutes ses erreurs. Buonaccorso, jadis évêque des Cathares à Milan, les réfuta dans sa *Manifestatio hæreseos Catharorum*, qui existe dans le *Specilegio* du P. d'Achéry, t. I, p. 208, de 1723. Dans le susdit *Thesaurus* (v. 1703), voyez aussi une *Dissertatio inter Catholicum et Patarinum*, et l'œuvre de frère Étienne de Bellavilla, inquisiteur; et encore les sermons d'Ecbert (vers 1165) contre les Cathares, imprimés à Cologne, en 1530; l'ouvrage d'Alano, insigne théologien (mort en 1102), contre les hérétiques et contre les Vaudois, imprimé à Paris, en 1612.

(E) — On lit dans une constitution de Frédéric II : « *In exemplum martyrum, qui pro fide catholica martyria subierunt, Patarinos se nominant, veluti expositos passioni.* » Et aussi dans les *Assises* de Charles Ier, dans le français du temps : « *Li vice de ciaus son coneu par leur anciens nons; et ne veulent mie qu'ils soient apelé par les propres nons, mais s'apellent Patalins par aucune excellence, et entendent que Patalins vaut autant comme chose abandonnée à soufrir passion en l'essemble des martyrs, qui soufrirent torment pour la saincte foy.* »

Il est à remarquer qu'anciennement les Druides s'appelaient *Pataru* ou *Pateri*, forme dérivée de *patres*.

(F) — De ce mot est venu le *bougre* des Français, et le *bolgiron* des Lombards.

(G) — De Côme? Concorrezzo aussi est un bourg voisin de Monza ; de même on trouve Bagnolo en Lombardie, en Piémont, dans le pays de Naples et en Provence.

(H) — Quelques auteurs prétendent (par ex. Döllinger) distinguer les dualistes des monarchistes; et parmi ces derniers ils rangeraient les Concorésiens et les Bagnolais.

(I) — Il est très-curieux de lire les particularités qu'on donne sur chaque personne et chaque lieu. « Donna Johanna de Francia que tingit filum, induta de camelino, et moratur in plano versus portam qua itur ad monasterium. — Forneria de Ulmo, pinguis et grossa. — Quedam juvenis de Ast, magna que moratur in plano juxta quendam virum qui non potest se moveri de lecto. — Quidam macellarius, qui habet macellum in plano versus apothecas pannorum in penultima banca. Quedam masceria

dominorum satis colorata. — In quadam cassina cujusdam tabernarii grassi et pinguis, qui moratur prope plateam castri in quodam palacio seu domo magna. — Due mulieres que morantur ultra Duriam, una prope aliam; quedam alia que moratur veniendo de ecclesia Sancti Martini à manu sinistra in domo coperta paleæ. — Quedam alia vetula grossa et colorata moratur in summitate ville. — Quedam tabernacula que moratur in introitu porte veniendo de sancto Petro et vendit sal, pulcra est, et ex opposita ipsius moratur quidam tabernarius. — Quedam alia testrix que pendit drapellos et est lentigiosa. »

(J) — Gros volume in-folio publié à Rome, en 1743, par le père Thomas Augustin Richino, sous le titre de : « Venerabilis patris Monetæ cremonensis ordinis prædicatorum, sancto patri Dominico æqualis, adversus Catharos et Valdenses libri quinque. »

(K) — On dit que la seconde partie de l'*Ave Maria* fut ajoutée seulement au commencement du protestantisme, et que Mabillon n'en aurait pas trouvé trace avant l'année 1508. Mais le bréviaire de l'Église d'Ivrée, qui fut en usage jusqu'en 1545, dans une copie de 1488, rapporte aussi la formule *Sancta Maria*, etc.

(L) — « Saint François appelait toutes les créatures ses frères et ses sœurs, disant que tous ils avaient pour origine le même Créateur et Père. » *Vite de santi Padri*. — « Fratres mei aves, multum debetis laudare Creatorem.... Sorores meæ hirundines.... Segetes, vineas, lapides et silvas, et omnia speciosa camporum, terramque et ignem, aerem et ventum, ad divinum movebat amorem.... Omnes creaturas fratris nomine nuncupabat : frater cinis, soror musca. » (Tommaso Celano, son disciple. *Acta SS. octobris*.) Voy. *I Fioretti di S. Francesco* (*Les Petites Fleurs de saint François*), un des livres les plus ingénus de la littérature italienne du quatorzième siècle, et des plus bafoués par les réformateurs du quinzième siècle.

(M) — On peut citer, entre autres, les églises de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence : Sainte-Marie de la Minerve, à Rome; Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise; Saint-Nicolas, à Trévise; Saint-Dominique, à Naples, à Pérouse, à Prato et à Bologne, avec l'admirable tombeau du fondateur; Sainte-Catherine, à Pise; Saint-Eustorge et Sainte-Marie *delle Grazie*, à Milan, enfin plusieurs autres qui sont remarquables par une riche simplicité, et qui le plus souvent ont eu pour architectes des moines.

(N) — Guittone d'Arezzo écrivait ces vers sur saint François :

Cieco era il mondo, tu failo visare (*vedere*);
Lebbroso, hailo mondato;
Morto, l'hai suscitato;
Sceso ad inferno, failo al ciel montare.

« Le monde était aveugle, tu lui as rendu la vue ; lépreux, tu l'as guéri ; mort, tu l'as ressuscité ; descendu aux enfers, tu l'as fait remonter au ciel. »

Dante place un magnifique éloge de ces deux saints, qu'il appelle des patriarches, dans la bouche de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure, aux XIe et XIIe chants du *Paradis*. Il termine celui de saint François par ces deux tercets :

Pensa oramai qual fu colui, che degno
Collega fu a mantener la barca
Di Pietro in alto mar per dritto segno !
E questi fu il nostro patriarca,
Perchè, qual segne lui, com'ei comanda,
Discerner puoi che buona merce cerca.

Et à saint Bonavnture, faisant l'éloge de saint Dominique, il fait dire :

L'esercito di Cristo. . . .
. . . . . dietro all' insegna
Si movea tardo, sospettoso e raro;
Quando lo' imperador che sempre regna,
Provvide alla milizia ch' era in forse,
. . . . . A sua sposa soccorse
Con due campioni, al cui fare, al cui dire
Lo popol disviato si raccolse.

(O) — Que la pensée de saint Thomas, vainqueur des hérésies et spécialement de celles d'Averroès, ait été tout à fait populaire au moyen âge, la peinture de ce temps nous en offre plus d'une preuve. Dans l'église de Sainte-Catherine à Pise, où saint Thomas avait enseigné, François Traini, disciple de l'Orgagna, a représenté dans un tableau le Docteur angélique recevant de Dieu, des anges et des saints, des rayons lumineux qui tombent sur lui en forme de pluie, et d'autres moins éclatants venant de Platon et d'Aristote : il les renvoie tous par voie de réflexion sur les docteurs de l'Église, à l'exception d'un seul frappant Averroès qui est renversé à ses pieds, et qui laisse entrevoir son livre du *Grand Commentaire*. Taddeo Gaddi peignit aussi l'Ange de l'école

assis sur une chaire élevée, ayant à ses côtés les personnages des deux Testaments et entouré par les quatorze sciences, chacune d'elle surmontée du philosophe qui en est le type ; à ses pieds sont Arius, Sabellius et Averroès. Dans plusieurs autres peintures, on voit ce dernier, tourmenté par les démons, s'arrachant les cheveux, etc.

Nous reviendrons sur les doctrines d'Averroès; aussi nous ne faisons que noter en passant, comment Guillaume de Tocco, a - teur de la Vie de saint Thomas, en énumérant les hérésies vaincues par ce docteur, place au premier rang celle d'Averroès, qui enseignait « qu'il n'y a qu'une seule intelligence dans le monde : erreur qui renversait les mérites des saints, puisqu'alors il n'y aurait pas eu de différence entre les hommes. » Et il poursuit ainsi : « Mirum est quam copiose sanctus Thomas in illam vanissimam sententiam semper inveheretur. Captabat ubique tempora : quærebat occasiones unde ipsam traheret in disputationem : pertractam vero torquebat, exagitabat, monstrabatque non a christiano solum, sed ab omni quoque alia, peripateticaque præcipue philosophia dissentire. (Bolland., *Acta sanctorum Martii.*)

(P) — « La loi est une prescription de la raison, se rapportant au bien général, faite et promulguée par celui qui a le gouvernement de la communauté. » (1ª de la 2ª, quest. 90, art. 4.)

« Touchant la bonne organisation du pouvoir dans une cité ou dans une nation, il y a deux choses à considérer : la première, c'est que tous les membres aient une part au gouvernement, unique moyen de tenir le peuple en paix et de lui faire aimer et défendre sa constitution; la seconde, c'est le genre de gouvernement ou de constitution qui convient à ce peuple. Or, il faut mettre au premier rang la monarchie, où un seul homme commande à tous à raison de ses éminentes qualités, ayant après lui des ministres qui gouvernent suivant leurs mérites. Un tel pouvoir appartient en réalité à tous les membres de la cité ou de la nation, soit parce que tous peuvent être élus, soit parce que tous ont le droit d'élire leurs chefs. » (Quest. 105, 1ª de la 2ª, art. 1.)

Son observation relativement à l'avilissement des caractères, produit par l'absolutisme, est excellente : sous ce gouvernement, dit-il, les hommes « *in servilem degenerant animum et pusillanimes fiunt ad omne virile opus et strenuum.* » (*De reg. pr.*, l. I, 3.)

DISCOURS V.

Origine de l'Inquisition. Suite des Patarins. La Guillemine.

Lois civiles contre les hérétiques.

La vérité ne serait point la vérité, si ce qui s'en écarte n'était l'erreur, et l'erreur ne serait pas non plus l'erreur, si elle n'entraînait pas le désordre. C'est pourquoi l'autorité, chargée de veiller à l'ordre social, doit la réprimer. Dans un temps où toutes les aspirations allaient au ciel, en sorte que le plus grand ennemi de la société était celui qui jetait des obstacles sur le chemin qui y conduit, il fallait de toute nécessité placer la foi sous la sauvegarde des lois, aussi bien que la vie, les fortunes et l'honneur.

Que la société païenne n'ait pas toléré les religions qui différaient de la religion légale, ce fait nous est attesté non-seulement par le supplice de Diagoras et de Socrate, mais encore par des milliers de martyrs. Les Pères de l'Église proclamèrent la liberté des croyances, tant que la leur fut exempte d'épreuves; mais aussitôt qu'elle eut prévalu, et qu'il s'éleva des hérétiques pour la troubler, ils reconnurent que la répression des erreurs était tout à la fois pour la société un droit et un devoir de légitime défense pour se préserver de la persécution et de la séduction. Si l'Église est l'unique dépositaire et l'unique interprète de la vérité, et s'il n'y a pas de salut hors d'elle, ne devra-t-elle pas employer tous les

moyens pour s'opposer à la diffusion de l'erreur? Les empereurs chrétiens de Rome, qui n'avaient point oublié l'époque où ils réunissaient en leur personne les deux pouvoirs de chefs de l'État et de pontifes suprêmes, multiplièrent les décrets pour atteindre ce but; il en fut promulgué deux par Constantin, un par Valentinien Ier, deux par Gratien, quinze par Théodose Ier, trois par Valentinien II, douze par Arcadius, dix-huit par Honorius, dix par Théodose II, trois par Valentinien III; décrets qui sont tous insérés au code de Justinien. Des peines diverses étaient infligées aux hérétiques, rarement la peine de mort, parce que les évêques avaient une profonde horreur du sang : à eux le soin de décider si une opinion était entachée d'hérésie; au magistrat séculier celui de vérifier le fait et de rendre la sentence.

Telle fut la manière de procéder au déclin de l'empire d'Occident; elle se continua de même en Orient. Mais en Italie, après l'invasion, lorsqu'on avait à punir une violation des lois ecclésiastiques, les évêques usaient de cette autorité qui leur avait été confiée, autorité moitié spirituelle, moitié séculière. Parfois même, regardant l'hérésie comme une infraction à la loi politique, ils se servaient de la force armée pour la réprimer, ainsi que nous l'avons vu en parlant d'Héribert, archevêque de Milan.

Lorsque le droit romain eut été remis en pleine vigueur, les empereurs, imitant en cela les anciens tyrans, y trouvèrent un appui pour persécuter les dissidents, sans penser que la loi d'amour avait aboli cette législation toute empreinte de barbarie. Othon III mettait au ban de l'empire les Gazares et les Patarins, et leur infligeait de durs châtiments. Frédéric Barberousse, dans le congrès

qu'il tint à Vérone avec le pape Luce III, en 1184, enjoignit aux évêques (A) d'informer par eux-mêmes ou par leurs délégués contre les personnes accusées d'hérésie, et d'établir trois catégories : les convaincus, les repentants et les relaps; les convaincus d'hérésie devaient être dépouillés de leurs bénéfices, s'ils étaient religieux, et abandonnés au bras séculier; on obligeait les suspects à se justifier, mais en cas de rechute, ils subissaient un châtiment immédiat. Frédéric II, à l'époque de son couronnement, fulmina des peines temporelles contre les hérétiques, et les reproduisit à Padoue dans quatre édits, où, « faisant usage de son épée que Dieu lui avait donnée contre les ennemis de la foi, » il veut que les nombreux hérétiques dont la Lombardie est particulièrement infestée, soient arrêtés au nom des évêques et livrés aux flammes vengeresses, ou privés de la langue.

Cette loi est la première, dans les temps modernes, qui ait porté la peine de mort contre les hérétiques, et ce qui est digne de remarque, c'est qu'elle eut pour auteur un souverain accusé d'hérésie par ses contemporains, et présenté par les hommes de nos jours comme un modèle de libéralisme antiecclésiastique. Ce même prince chargea, en son nom, le pape Honorius III de blâmer les villes lombardes de l'avoir empêché de procéder, ainsi qu'il l'avait résolu, contre l'hérésie [1] ; il ordonna à l'archevêque de Magdebourg, légat en Lombardie, d'user contre elle de la plus grande rigueur (B) ; puis, dans les *Constitutions du royaume de Sicile*, il réunit en une ordonnance toutes les mesures portées contre les hérétiques, en se plaignant de ce que les Patarins de la Lombardie, où

(1) Ap. Raynaldi, ad 1226, n° 26.

se trouvait leur foyer principal, eussent pénétré en grand nombre à Rome, et même jusqu'en Sicile (C); il envoya donc pour les poursuivre l'archevêque de Reggio et le maréchal Ricardo di Principato. Othon IV rendit contre eux des édits non moins rigoureux (D); aussi Jacques, évêque de Turin, effrayé de voir les Vaudois s'étendre au milieu des Alpes, obtint de cet empereur plein pouvoir pour les expulser de son diocèse (E). D'après l'exemple et l'autorité des décrets impériaux, les différentes villes firent des statuts contre les hérétiques.

Leur centre était à Toulouse, et déjà nous avons pu voir comment ils s'attaquaient à la justice, à la propriété, à la famille, au droit de punir : en un mot, aux bases de la société. On les considérait donc comme des ennemis de la société, et Frédéric II, dans la constitution ci-dessus relatée qui passa dans le droit commun de presque toute l'Italie, ordonne à ses officiers de faire des enquêtes contre les hérétiques, même sans dénonciation préalable et sur de simples soupçons, quelque légers qu'ils fussent, mettant l'hérésie au nombre des crimes publics (*inter cætera publica crimina*); il va même plus loin, en la considérant comme plus horrible que le crime de lèse-majesté : enfin les ecclésiastiques sont obligés, par son ordre, d'examiner si quelqu'un s'est rendu coupable d'injure même contre un seul article de foi : *a viris ecclesiasticis et prælatis examinari jubemus*.

L'expression *hérésie* s'appliquait alors à toute espèce d'erreur. On sait que, dans la diète de Roncaglia, Martin Gosia établit en principe que l'empereur est non-seulement maître de tout le monde, mais encore de toutes les fortunes des particuliers. Or, il est bon de rappeler que le fameux jurisconsulte Barthole ne se contenta pas d'ap-

prouver cette opinion, mais déclara hérétique quiconque en professerait une autre.

L'hérésie était donc civilement un délit, et Luca di Penna, pour citer un auteur entre cent autres, déclare « que l'hérésie est un délit très-grave et public, parce qu'il offense « la majesté divine et trouble l'unité de l'Église; qu'on « doit, en ce qui le concerne, procéder par voie d'inquisition; que ceux qui en ont été reconnus coupables par « les juges ecclésiastiques, à moins d'aveu de leur faute « et de retour au sein de l'Église, doivent être convaincus « d'hérésie, et livrés au juge séculier, pour être par lui « condamnés au bûcher, et être leurs biens confisqués, « comme s'il s'agissait du crime de lèse-majesté. »

Croisade contre les Albigeois.

Innocent III, voulant préserver la vigne du Seigneur de ces fléaux, envoya des moines prêcher, en exhortant les princes à les seconder; et, lorsque les inquisiteurs Régnier et Guido auraient excommunié un hérétique, les seigneurs devaient confisquer ses biens, le bannir, et le châtier de peines plus sévères en cas de résistance. Telle fut l'origine de la croisade contre les Albigeois, que nous n'avons pas à raconter ici, mais où la question religieuse couvrait la question de nationalité. Aussi la France, pour obtenir cette unité qu'elle rêvait ardemment pour elle, et que tant de politiques de nos jours souhaitent à l'Italie, même au prix des plus grands sacrifices, voulait soumettre la Provence et le Languedoc, dont les habitudes toutes romaines répugnaient aux institutions germaniques des pays du Nord, et cette occasion lui parut propice. L'expédition fut signalée par les horreurs qui accompagnent les guerres civiles et l'état de siége, et il n'y eut que les adulateurs des rois qui osèrent en jeter toute la responsabilité sur le pape et sur la religion. L'histoire a

mis désormais hors de doute qu'Innocent, mal informé sur les iniquités commises des deux côtés, n'avait jamais cessé de prêcher la paix et la modération, et qu'il envoya, après la victoire remportée par les croisés, comme légat *a latere* le cardinal Pierre de Bénévent, pour réconcilier les excommuniés avec l'Église, et constituer la ville de Toulouse en république indépendante, pourvu qu'elle répudiât ses erreurs antichrétiennes et antisociales. Il donna l'absolution aux chefs de l'insurrection ; et au fils de ce Raymond de Toulouse qui avait été le principal chef de la guerre, il prodigua des consolations, attribua le comtat Venaissin, Beaucaire et la Provence, et répétait : « Aie patience jusqu'au prochain concile. »

La lutte, sous les papes qui lui succédèrent, se continua, avec la férocité des guerres nationales, jusqu'à ce que la Provence fût entièrement soumise au roi de France. Ce roi, qui était saint Louis, voulut appliquer à sa nouvelle conquête les lois en vigueur en France, où l'hérésie, selon le droit commun, était considérée comme un délit contre l'État et punie de la peine du feu. Romano, cardinal de Sant'Angelo, rassembla un concile, qui décida que les évêques nommeraient dans chaque paroisse un prêtre avec deux ou trois laïcs, pour rechercher les hérétiques et les dénoncer aux magistrats; on devait punir quiconque leur donnerait un asile, et l'on devait détruire la maison où l'on en surprendrait quelqu'un.

Les lois barbares développent la rébellion; nous en avons sous les yeux un trop triste exemple, au sein de notre civilisation tant vantée, dans cette malheureuse Italie, où l'on déploie tant de rigueurs pour des causes bien plus discutables.

Le tribunal de l'Inquisition fut donc une cour spéciale établie dans un pays bouleversé par une longue guerre et par des rébellions sans cesse renaissantes. Substituée aux précédents massacres à main armée et à des conseils de guerre qui n'avaient pas le droit de grâce, l'Inquisition était exercée par des ecclésiastiques, gens plus éclairés et moins cruels; avant de procéder, elle donnait deux avertissements; elle n'arrêtait que les obstinés et les relaps, acceptait le repentir de tout individu qui abjurait son erreur, et se contentait souvent de châtiments moraux : elle sauva donc beaucoup de personnes que les tribunaux séculiers auraient condamnées. Grégoire IX lui donna plus tard, sur les instances du fameux théologien Raymond de Pegnafort, une organisation régulière, en enlevant la procédure aux évêques, pour la réserver aux moines, qui, à la mission de combattre les hérétiques par la prédication, unirent celle de les faire rétracter ou de leur infliger la peine. Ce fut au prieur des Dominicains en Lombardie que le pape adressa la bulle *Ille humani generis pervicax inimicus*, en l'établissant comme l'exécuteur de ses volontés contre les hérétiques[1]. Ensuite Innocent IV, par un édit daté de Brescia (1251), fit la répartition des provinces entre les Dominicains et les Franciscains; à ceux-ci il donna la Toscane; à ceux-là, la Lombardie, la Marche de Trévise et la Romagne; conférant aux provinciaux de chaque ordre le pouvoir de nommer partout des inquisiteurs apostoliques, excepté en Sicile, où ce pouvoir était un privilége réservé aux rois. L'évêque devait assister au procès; les communes payaient les frais. Cet édit contenait en trente et un chapitres, qui furent plus

L'Inquisition.

(1) Labbe, t. XI, p. 334, 335.

tard modifiés par suite des oppositions que les magistrats firent à leurs dispositions, les règles tracées à tous les recteurs, conseillers et membres des municipalités pour consolider ce tribunal.

Ses procès. Les moines formaient comme une espèce de jury ambulant, à l'imitation des assises, qui avait juridiction sur tous les laïques, sans excepter les gouvernants, et aussi sur le bas clergé. Arrivé dans une ville, l'inquisiteur convoquait les magistrats et leur faisait jurer d'exécuter les décrets contre les hérétiques, de l'aider à leur découverte et à leur arrestation ; si quelque agent du prince refusait d'obéir, l'inquisiteur pouvait le suspendre, l'excommunier et mettre la ville en interdit. Les dénonciations, qui ne pouvaient être anonymes, n'étaient suivies d'effet que dans le cas où le coupable ne se présentait pas volontairement; le terme expiré, il était cité, et l'on interrogeait les témoins avec l'assistance du greffier et de deux ecclésiastiques. L'instruction préparatoire était-elle défavorable : les inquisiteurs ordonnaient l'arrestation de l'accusé, qui ne pouvait être protégé ni par un privilége quelconque, ni par le droit d'asile. Une fois arrêté, personne ne communiquait avec lui; on faisait une perquisition dans sa maison, et ses biens étaient mis sous séquestre.

En Toscane. L'Inquisition s'appuyait sur le droit civil. Dans la *Maestruzza* (F) (Petite Somme théologique), on lit : « D'après « la loi séculière on doit couper la tête aux devins et aux « sorciers, s'ils tombent sous la main, et s'ils vont dans « la maison d'autrui, ils doivent être brûlés vifs; dans « les deux cas, leurs biens sont confisqués. Mais suivant « la loi de l'Église, on les exclut de la communion, lorsque « le fait est notoire; s'il est occulte, on leur impose une « pénitence de quarante jours (chap. XLII). Du reste, les

« inquisiteurs ne peuvent et ne doivent point s'occuper « des devins et des sorciers, s'ils ne sont manifestement « suspects de quelque hérésie. Ceux qui retombent dans « leur première hérésie, après l'avoir auparavant reniée, « doivent être consignés aux mains de l'autorité séculière « de la *Signoria* (chap. 91). »

L'hérésie était donc considérée comme une coulpe civile; l'Église ne faisait que mitiger la peine, puisqu'elle absolvait les repentis, et s'efforçait même d'amener le retour des relaps. L'inquisiteur avait pour mission de déclarer que l'accusé était réellement hérétique, et, en conséquence, qu'il n'appartenait plus à l'Église : à dater de ce moment, il devenait criminel d'État, et l'État n'exécutait pas la sentence de l'Inquisition, mais il appliquait la peine établie par la loi.

Une constitution de Célestin III et d'Innocent III, recueillie dans le *Droit canonique* [1], distingue les procédures pour accusation selon le code romain, en procédures par voie de dénonciation et procédures par voie d'inquisition; mais, dans toutes, les témoignages sont publics, la défense et le débat admis. Les hérétiques, jugés selon la loi canonique, pouvaient donc connaître les témoins et l'accusateur; ils avaient un défenseur, et le débat était public. Ce fut seulement lorsque l'établissement des principautés eut amoindri le système de publicité propre au moyen âge, que Boniface VIII dispensa les inquisiteurs de ces formalités, toutes les fois qu'elles pourraient entraîner un danger pour les témoins [2]; Innocent VI, en déclarant que ce danger peut toujours se présumer, généralisa l'ex-

(1) Cap. XXXI, *de Simonia*; cap. XXIV, *de Accusationibus*.
(2) *Ibid.*, cap. fin. *de Hæreticis*.

ception, et c'est ainsi que prit naissance la procédure secrète, malgré l'opposition des légistes, de la noblesse et des hommes des communes, qui se trouvaient dès lors exposés à l'arbitraire. Un tribunal une fois établi, pouvait-on espérer qu'il n'imiterait pas les autres tribunaux de son temps? On vit donc se renouveler toutes les cruautés des procès de Rome païenne, les interrogatoires captieux, la torture et les supplices révoltants. Saint Thomas trouve légitime en pareil cas la peine capitale (G). L'Église, du reste, n'approuva jamais, en concile du moins, une pareille institution, quoique, loin de montrer qu'elle en eût horreur, elle s'en soit servie comme d'un moyen de légitime défense et d'une ressource contre des maux très-grands.

Dans les États Romains.

Dès sa naissance, l'Inquisition ne manqua point d'occupation en Italie. Le voisinage du pape et aussi son caractère de prince temporel excitaient les peuples à lui résister; dans les conflits des Guelfes et des Gibelins, on discutait, comme nous l'avons vu, l'autorité pontificale, et dans ces attaques on passait trop facilement du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Les communes avaient conquis leur liberté en l'arrachant aux évêques, dont l'autorité morale avait été diminuée par cela même; les pontifes, dans beaucoup de lettres, s'en plaignirent aux républiques italiennes, qui exercèrent souvent des actes de violence sur les biens et les personnes des ecclésiastiques.

Vers la fin du douzième siècle, Orvieto était remplie de Manichéens, introduits par le Florentin Diotisalvi et par un certain Gérard de Marsano; ils prétendaient que le sacrement de l'eucharistie ne signifiait rien; que le baptême n'était pas nécessaire pour le salut, et que l'aumône

et la prière ne sont d'aucun secours pour les morts. Après l'expulsion de ces hérétiques par l'évêque, parurent Mélita et Giulita, dont l'apparente sainteté séduisit hommes et femmes, jusqu'à ce que l'évêque, avec le conseil des chanoines, des juges et autres, eut exilé et mis à mort plusieurs de leurs adhérents.

Un certain Pierre Lombard se rendit de Viterbe dans cette ville, et Innocent III envoya contre lui Pierre de Parenzo, noble romain : reçu avec des branches d'olivier et de palmier, cet envoyé interdit les luttes que se livraient les habitants pendant le carnaval et qui allaient jusqu'au sang; mais comme les hérétiques poussaient à la désobéissance, une rixe violente s'engagea le premier jour du carême, et Pierre fit abattre les tours d'où les grands avaient tiré sur le peuple, sans négliger de prendre des précautions pour l'avenir. Quand Pierre de Parenzo fut revenu à Rome, le pape lui fit cette question : « As-tu bien exécuté nos ordres?

— « Si bien, répondit-il, que les hérétiques menacent de me donner la mort.

— « Retourne donc les combattre avec persévérance, car ils ne peuvent tuer que ton corps; et s'ils te massacrent, je t'absous de tous tes péchés. »

Et Pierre, après avoir fait son testament et pris congé de sa famille désolée, s'en retourna poursuivre sa mission [1].

Innocent se rendit en personne à Viterbe pour mettre ordre à l'invasion des Manichéens dans cette ville; il adressa de vifs reproches aux citoyens pour avoir choisi leurs consuls parmi eux, et leur enjoignit de livrer au

(1) Bolland., t. X, *Vita S. Petri Parens.*

bras séculier tous ceux qui seraient trouvés sur le patrimoine de Saint-Pierre, afin qu'ils fussent châtiés, et que leurs biens fussent partagés entre le délateur, la commune et le tribunal qui les jugerait[1]. D'autres hérétiques sont mentionnés à Volterra, où les inquisiteurs, malgré l'évêque, démolirent à Montieri les maisons de quelques-uns d'entre eux[2].

Grégoire IX, en qualité de souverain de Rome, et sur les instances des habitants, publia des lois très-sévères contre les Cathares, les Patarins et les novateurs, sous quelque dénomination qu'ils fussent désignés, voulant qu'ils fussent envoyés au bûcher, ou, s'ils se convertissaient, qu'ils fussent condamnés à une prison perpétuelle; et malheur à qui leur donnerait asile ou ne les dénoncerait pas! Beaucoup, en effet, furent brûlés, et beaucoup enfermés, pour faire pénitence, dans les monastères du Mont-Cassin et de la Cava[3]. On fit, par les soins d'Annibaldo, chef du sénat (H), une minutieuse inquisition sur ceux qui restaient. Beaucoup de prêtres, de clercs et de laïcs, affectés de cette lèpre, furent condamnés, en présence du sénat et du peuple, sur témoins et d'après leur propre aveu. L'édit de Grégoire IX fut plus tard étendu à tous les hérétiques par Innocent IV et Alexandre IV, et, en dernier lieu, par Nicolas III qui l'inséra au droit canon (I). Le sénat romain publia divers chapitres, aux termes desquels le sénateur devait chaque année prendre des mesures de précaution contre les Cathares, les Patarins, les Pauvres de Lyon, les Passaginiens, les Joséphiniens, les Arnaldistes, les Espéronistes et autres de

(1) *Regesta*, nos 123, 124, et p. 130, lib. X.
(2) Giacchi, *App. alle Ricerche storiche di Volterra.*
(3) Richardus, *Chron.*, ad 1221. — Raynaldi, *ad ann.* n° 13.

différents noms, et contre leurs recéleurs, fauteurs et défenseurs. Les hérétiques qu'on avait arrêtés devaient être détenus prisonniers, et huit jours après leur condamnation, prononcée par l'autorité ecclésiastique, ils subissaient leur peine. On devait confisquer leurs biens et en faire trois parts, dont une était attribuée aux délateurs ou à ceux qui les avaient capturés, une autre au sénat romain, et la troisième était réservée pour subvenir aux frais de réparation des murs de la ville. Quant au lieu où se tenaient leurs assemblées, on devait le convertir en un réceptacle pour les immondices; leurs habitations et celles qui appartenaient à ceux qui avaient reçu d'eux l'imposition des mains, devaient être rasées, sans pouvoir être jamais rebâties; il y avait une amende de vingt livres pour toute personne qui, les connaissant, ne les avait pas dénoncés; la confiscation du tiers des biens, pour ceux qui leur avaient donné asile, et en cas de récidive, l'expulsion de la ville, la prohibition de pouvoir citer personne en justice et l'incapacité d'exercer aucun emploi, ou celle de figurer dans un acte authentique quelconque.

A Milan, on décréta *que toute personne pouvait à sa volonté arrêter les hérétiques; qu'on devait abattre les maisons dans lesquelles ils seraient trouvés, et confisquer les biens que lesdites maisons renfermeraient*[1]. L'archevêque de cette ville, Henri de Settala, alors inquisiteur en fonctions, *jugulavit hæreses*, comme le dit à sa louange son épitaphe; mais les citoyens le chassèrent. On voit encore à Milan la statue équestre du podestat Oldrad de Trezzeno, loué dans l'inscription, parce que *Catharos ut debuit* A Milan.

(1) Raynaldi, ad 1231. — Corio, *Storia di Milano*, part. II, f° 72.

uxit (J). Le 1er novembre 1303, les bourgeois de Sesto Calende, réunis en assemblée populaire, nommèrent deux syndics ou procureurs, chargés de recevoir les abjurations de toute hérésie ou fausse croyance, comme aussi l'aveu de ceux qui avaient prêté aux hérétiques de toute secte assistance, asile ou des moyens de défense; avant d'entrer en fonctions, ces délégués devaient prêter serment, pour leur propre compte et au nom de tous les habitants du pays, d'observer la foi catholique et de poursuivre les hérétiques, leurs adeptes et leurs protecteurs[1].

En Lombardie.

Le comte Egidio de Cortenova, dans le Bergamasque, fut attaqué comme ayant donné asile aux hérétiques, et vit son château démantelé à l'instigation d'Innocent IV. A Brescia, les hérétiques firent une guerre ouverte : ils ne se gênaient pas pour profaner les églises, et pour excommunier l'Église romaine et tous ses adeptes; et du haut de leurs tours fortifiées, ils lançaient des torches ardentes. Le pape Honorius III envoya contre eux l'évêque de Rimini, qui fit abattre plusieurs églises profanées par eux, ainsi que les tours appartenant aux familles des Gambara, des Ugoni, des Oriani, des Bottazzi, qui s'étaient montrés les plus violents parmi les agresseurs, ordonnant que lesdites tours restassent toujours à l'état de ruines amoncelées, en souvenir du fait; quant aux tours appartenant à ceux qui s'étaient rendus coupables de félonie à un degré inférieur, elles devaient être rasées jusqu'à la moitié ou au tiers, sans pouvoir désormais être relevées qu'avec la permission expresse de

(1) Documents diplomatiques des Archives milanaises. (*Documenti diplomatici degli Archivi milanesi.*)

l'Église apostolique. Les excommuniés pour de tels faits, fussent-ils hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvaient recevoir l'absolution qu'en se présentant au siége apostolique, sauf à l'article de la mort (K).

Le podestat Raymond Zoccola en fit brûler d'autres à Plaisance, et frère Jean de Schio, soixante à Vérone dans l'espace de trois jours, immédiatement après avoir opéré la réconciliation entre les villes d'Italie auparavant ennemies, par la fameuse paix de Paquara.

Dans le royaume de Naples.

Le pays de Naples avait aussi ses hérétiques, et c'est probablement comme pour protester contre leurs prédications qu'un ermite calabrais parcourait le pays en criant dans le dialecte local : *Benedittu, laudatu e santificatu lu Patre; benedittu, laudatu e santificatu lu Filiu; benedittu, laudatu e santificatu lu Spiritu Santu*[1]. On a extrait récemment des registres de la maison d'Anjou, à Naples, deux diplômes : dans l'un d'eux, daté d'Orvieto le 31 mai 1269, Charles d'Anjou écrit aux comtes, marquis, barons, podestats, consuls, et tous autres ayant pouvoir et juridiction, pour leur recommander instamment de veiller à la sécurité et d'aider dans leur mission les Frères Prêcheurs de France venus de ce pays en Lombardie et dans les autres parties d'Italie, comme inquisiteurs, chargés de rechercher les hérétiques, et ceux qui auraient quitté la France pour cause d'hérésie.

Patarins. Leurs fauteurs et leurs adversaires.

Par l'autre diplôme, Charles annonce aux justiciers, aux baillis, juges, maîtres jurés et autres officiers et fidèles sujets du royaume de Sicile, que l'inquisiteur frère Bénévent de l'ordre des Mineurs, envoyait, en sa dite

(1) Ricardi S. Germani *Chron.*, ad 1232.

qualité, ses confidents Regebato et Jacobuccio pour s'emparer de quelques hérétiques résidant dans ses États; en conséquence, il les prie de vouloir bien, à la réquisition de ces derniers, les arrêter, saisir leurs biens meubles et immeubles, et les mettre dans un lieu sûr, leur recommandant de conserver loyalement lesdits biens au profit de la curie royale; et de faire du tout quatre procès-verbaux de saisie semblables, desquels ils garderaient un original pour eux, en remettraient un au trésorier, un troisième à la chambre royale, le quatrième aux comptables de la grande curie. Suivent les noms des hérétiques : Marc Pierre Neri, Regale de Monte, Gilia de Montesano, Jean Bictari, Bigoroso, Bonadio del Regno, Bencivenga de Vecchialana, Verde fille de Guy Versati, Fiore de Colle Casale, Benvenuto Malyen d'Acquapendente, Migliorata sa femme, Sabbatina dite Bona, maître Mathieu tisserand et Alde sa femme, Jean Orso, Ange Orso de Guardia Lombarda, Vitale Marie sa femme, Bernarde et Bernard son mari, Gualterio provincial, Bernard cordonnier, Bernarde sa femme, Raymond de Naples, Pierre de Majo de Saint-Germain, Benoît chaudronnier, Pierre Malanotte, Marie sa femme et Marie leur fille, Salvie et Nicolas son fils, Benoît frère de Salvie, Bona sa fille, Salvie fille de Rocca le Magnifique, Giudice Rainaldo, Giudice Guarino, Bojano Capocia, Pierre Giannini et Guillaume son frère, Giraldo Bonomo d'Odoriso, Jacob Gerardone, Jean Mundi, Thomas fils de Jean Guarnaldi de Ferrare, Pierre Bictari neveu de Jean Bictari, Marguerite veuve de Zoclofo, Domino de Ferrare, Sibille sa femme, de Melfi, maître Mathieu tisserand, Alde sa femme, maître Mauro marchand natif de Casalvere, Mathieu-Jean Golie, Jean et Gemma leurs enfants, Soriana, Mathieu Maratono, Gemma

sa femme, Binago d'Alifia, maître Manneto de Venafre, Nicolas frère de Jacob, Marie sa mère native de Bojano, Guillaume d'Isernia, Sergius, Marguerite sa femme de San Massimo, Viatrice sa fille, Robert fils d'Hugon susdit, Jacques Ricco, maître Rainaldo Scriba, Canapadula de Rieti son fils, Samuel de San Sibato, Conrad Tetinico qu'on dit habitant de Foggia, Benvenuto Jazeo et sa femme demeurant près de San Martino, et qui se trouvaient alors à Alifia.

Le décret a été rendu au siége de Lucera, le 12 août 1269.

Yvon de Narbonne écrivait à Gérard, archevêque de Bordeaux, qu'en voyageant en Italie il s'était fait passer pour Cathare, ce qui lui avait procuré dans toutes les villes un accueil des plus sympathiques : « A Clemona, ville célèbre du Frioul, ajoutait-il, les Patarins m'ont fait boire des vins exquis et régalé de toutes sortes de friandises[1]. » Leur évêque, du nom de Pierre Gallo, convaincu de fornication, fut chassé de son siége et de la société de ses coreligionnaires.

Un adversaire redoutable de l'erreur fut Antoine de Lisbonne, le thaumaturge de Padoue : au nom de la religion et de la liberté humaine, il protesta contre Ezzelin, qui disait avoir plus peur des Frères Mineurs que de toute autre personne au monde. A Rimini surtout, saint Antoine combattit les hérétiques, non-seulement par ses prédications, mais aussi par ses miracles, puisqu'une fois, dit la légende, les hommes négligeant de lui prêter attention, on vit les poissons venir sur l'eau de la Marecchia, et s'arrêter pour l'écouter la bouche béante; un autre jour, une jument qui n'avait rien mangé depuis longtemps

(1) Ap. Matt. Paris, ad 1243.

s'agenouilla devant l'hostie consacrée, bien que son maître, patarin, lui offrît sa provende d'avoine.

Saint Thomas d'Aquin fut appelé le marteau des hérétiques : il exposa dans sa *Somme théologique*, ainsi que nous l'avons dit, tous les arguments destinés à réfuter les erreurs, et saint Bonaventure ne déploya pas moins de zèle. En 1194, l'évêque de Worms, envoyé de l'empereur Henri VI, avait rendu une sentence contre les hérétiques de Prato (L), aux termes de laquelle il confisquait leurs biens, ordonnait de les poursuivre par tous les moyens, défendait de leur donner conseil ou appui, et de lui susciter à lui-même des obstacles lorsqu'il les ferait incarcérer. Dans le reste de la Toscane, nous trouvons aussi cités parmi les hérétiques Guy de Cacciaconte, natif de Cascia dans le Val d'Arno; le prêtre de Ponte à Nieve, Migliore de Prato, un homme de Poggibonzi; deux femmes de Poppi, André de Fede, une certaine Meliorata avec son père Albese, et une autre Florentine. Un certain docteur et chevalier Gérard de Florence fut reconnu hérétique seulement à son lit de mort, pour n'avoir voulu autour de lui que des Patarins.

A Florence, comme dans les autres communes, il y avait des statuts *de hæreticis diffidandis et baniendis : Omnes hæreticos cujuscumque hæresis diffidare et exhaurire debeant rectores civitatis, etc.* Le premier et le second dimanche de l'Avent, l'évêque, selon la coutume, au milieu de l'office qu'il célébrait à Sainte-Réparate, requérait les recteurs de la ville de poursuivre et de bannir les hérétiques. Jean de Velletri, qui occupa le siége épiscopal de Florence de l'an 1205 à l'an 1230, voyant les progrès de l'hérésie, crut y apporter un sérieux remède en faisant capturer un certain nombre de sectateurs qui se tenaient cachés.

Leur évêque à eux était un nommé Philippe Paternon, qui avait fait beaucoup de prosélytes. Le pape Grégoire IX, en 1227, avait ordonné à frère Jean de Salerne, compagnon de saint Dominique et prieur du couvent de Santa Maria Novella de procurer l'arrestation de Paternon. Celui-ci, une fois fait prisonnier, abjura ses erreurs, mais retourna bientôt prendre part aux conciliabules des hérétiques; et il dut à la puissance de ses coreligionnaires l'impunité de son crime. Lorsque la prudence lui fit changer de pays, il fut remplacé dans ses fonctions par Torsello, ensuite par Brunetto, et enfin par Jacques de Montefiascone, qui, avec un certain Marchisiano et un Farnèse, avait été d'abord vicaire de cet évêque. Farnèse prêchait les yeux fermés, comme un homme qui dort, et prétendait que lui et ses compagnons servaient parfois la majesté divine revêtus d'habits très-précieux. Dans le même temps que frère Jean, l'évêque de Sienne Bonfili recherchait les hérétiques dans son diocèse, aidé par d'autres dominicains.

Le nouvel évêque de Florence, Ardingo Feraboschi, fit contre les Patarins différents décrets qui furent confirmés par Grégoire IX, et vit établir l'Inquisition d'une manière régulière dans sa ville, avec un tribunal au couvent de Santa Maria Novella, et avec des notaires publics. Frère Roger des Calcagni, issu d'une famille de négociants qui habitaient dans Vachereccia, fut le premier inquisiteur à Florence; en 1243 il intenta un procès, dans le but de découvrir l'origine, la marche et l'extension de l'hérésie, ce mal déplorable qui croissait de jour en jour; et, prenant pour guide les procès déjà faits auparavant et dont les pièces étaient gardées au couvent, il entama des causes effrayantes dont on n'avait pas jusqu'alors entendu parler

dans la ville. Le tribunal tenait ses séances le plus souvent au monastère de Santa Maria Novella, et quelquefois aussi dans l'endroit désigné sous le nom de Sainte-Réparate; à ces séances assistaient toujours l'inquisiteur, le prieur du couvent, et deux ou trois d'entre les principaux religieux. Les accusés étaient cités à comparaître, sous peine d'encourir d'abord une peine pécuniaire, et ensuite des censures : on obligeait ainsi une foule d'hérétiques, tant hommes que femmes, à se présenter devant les inquisiteurs, parce que les signori du Palais Vieux avaient reçu l'ordre par lettres pontificales de livrer les coupables aux mains des ecclésiastiques, de telle façon qu'il n'y avait pas moyen d'échapper à cette comparution[1]. En fait, Pierre et André furent mandés à Rome, où ils abjurèrent.

Toutes ces mesures n'arrêtèrent pas le progrès de l'hérésie; Gérard de Ranieri Cavriani, fils d'hérétique, exerçait son apostolat dans les environs, et, faisant de fréquents voyages en Lombardie, il se rendait dans les maisons pour donner la consolation aux mourants. Il y avait d'autres chefs de sectes, tels que Baron del Barone et Pulce de Pulce d'une famille originaire de la Calabre. Ils étaient appuyés par la faction impériale et secondés par les Cavriani, par Chiaro de Manetto, par Cante de Lingraccio, par Uguccione de Calvacante, par les familles Saracini et Malapresa, et aussi par beaucoup de dames, parmi lesquelles Théodora femme de Pulce, Aldobrandesca, Contrelda, et Ubaldina qui étaient toujours les premières à donner l'impulsion aux quêtes faites en faveur des *pauvres* et de leurs prédicants.

(1) P. Domenico Maria Sandrini, *Vita di Frà R. Calcagni*, ms.

Ceux-ci enseignaient que Marie n'était pas une femme, mais un ange; que le Christ n'avait pas été conçu dans son sein, que le corps et le sang adorables de Jésus-Christ n'étaient pas présents dans l'Eucharistie. Ils tenaient leurs réunions à Florence dans la maison de Manetto de Lingraccio, et spécialement dans la demeure des Baroni qui, en leur qualité de vassaux de l'empire, étaient exempts de la juridiction communale ; ils avaient bâti, en dehors de la ville, une tour à San Gaggio, destinée à servir de refuge aux hérétiques, sans compter qu'ils tenaient des conciliabules dans une villa située sur les bords du Mugnone. Frère Roger, s'étant adjoint frère Aldobrandino Cavalcanti, en fit emprisonner quelques-uns; mais les Baroni, jaloux de leurs immunités, usèrent de la violence pour les délivrer. De là vint que Florence se divisa en deux factions, l'une contraire, l'autre favorable à l'Inquisition, et on vit des bandes de factieux soudoyés insulter dans les rues les défenseurs de l'Inquisition ainsi que les Dominicains.

Les Servites, ordre religieux tout récemment fondé sur le mont Senario, qui furent tout d'abord à raison de leur piété exagérée soupçonnés d'hérésie, finirent par se soumettre à l'inquisiteur, et déployèrent tout leur zèle pour réfuter les hérétiques. Une circonstance extraordinaire leur vint en aide pour s'acquitter de cette tâche : ce fut le miracle dont la nouvelle se répandit alors ; on disait qu'un prêtre de Saint-Ambroise à Florence, Uguccione, n'ayant pas, à sa messe, bien essuyé le calice, y avait retrouvé le lendemain des gouttes de sang.

De tous les procès intentés à cette époque, Lami a publié quelques extraits; et une partie se retrouve aux archives d'État parmi les parchemins de Santa Maria

Novella. C'est à cette source que nous avons puisé les renseignements qui précèdent (M). Les dépositions émanent pour la plupart de femmes, et principalement d'une certaine Lamandina Pulce, qui portait aux hérétiques une aversion aussi grande que ses parents avaient pour eux d'inclination. Il ne paraît pas qu'on ait eu recours à la torture; mais, lorsque les exhortations n'avaient produit aucun résultat, les coupables étaient remis au bras séculier.

S. Pierre martyr.

Le pape, qui avait engagé la Seigneurie à faire exécuter les lois, envoya à son secours le moine Pierre de Vérone. Ce missionnaire, né de parents appartenant à la secte des Patarins, s'étant fait ensuite dominicain, déploya un zèle extraordinaire pour combattre les hérétiques en Lombardie. Étant venu de cette contrée à Florence en 1244, il prêchait sur la place de Santa Maria Novella; mais cette place s'étant trouvée trop étroite pour la foule qui accourait l'entendre, la Seigneurie, sur ses instances, la fit agrandir. La compagnie des *Laudesi*, instituée par lui, chantait les louanges (*laudes*) de Marie et du Saint-Sacrement, comme pour racheter les outrages qu'ils recevaient des Patarins.

Mais ces hérétiques, loin de se montrer consternés, opposaient une résistance opiniâtre; aussi, Pierre de Vérone organisa-t-il une compagnie, composée de quelques nobles qui s'offrirent volontairement pour monter la garde au couvent des Dominicains, et une autre pour exécuter les décrets de l'Ordre; telle fut l'origine de la « milice sacrée des capitaines de Sainte-Marie. »

Sur la façade de l'hôtel du Bigallo, à Florence, en face de Saint-Jean, on voit encore deux fresques décolorées de Taddeo Gaddi, dont l'une représente le miracle arrivé

lorsqu'un cheval furieux s'élança contre la foule qui écoutait la prédication, et passa au-dessus de toutes les têtes sans faire de mal à personne; et la seconde représente Pierre de Vérone au moment où il remet en personne à douze nobles Florentins l'étendard blanc, avec la croix rouge pour la défense de la foi; étendard qu'on conserve dans l'église de Santa Maria Novella, et qu'on expose le jour de la fête du saint.

Les procès et les exécutions se multiplièrent alors, et plusieurs femmes de Poppi furent mises à mort. Frère Roger cita à son tribunal les Baroni; mais ceux-ci, protestant contre l'inhumanité et l'illégalité de ces exécutions, en appelèrent à l'empereur. Le podestat Pace de Pesannola, natif de Bergame, entreprit de soutenir les Patarins, et protesta contre les sentences rendues, intimant aux autorités de relâcher les détenus. Aussi les inquisiteurs le mirent-ils solennellement en interdit; de là naquirent des troubles et des factions. Un certain dimanche de l'année 1245, tandis que les fidèles écoutaient le sermon prêché dans la cathédrale, les hérétiques assaillirent les inquisiteurs et leur firent des blessures; alors Pierre se mit à la tête des siens, et la place de Sainte-Félicité et le Trebbio furent souillés de sang, jusqu'au moment où les catholiques eurent le dessus. La croix du Trebbio rappelle encore aujourd'hui le souvenir de ce massacre, et l'on veut faire dater de cette époque l'usage de placer des croix et des madones à l'embranchement des rues et des carrefours, afin d'apercevoir aussitôt ceux qui en passant devant elles leur donneraient un signe de raillerie ou de respect.

Après avoir fait preuve de tant de zèle, Pierre alla continuer sa mission d'apôtre chez les Crémonais et les Mila-

nais, qui, exaspérés par des combats malheureux contre Frédéric II, blasphémaient le ciel, insultaient aux cérémonies du culte et suspendaient les crucifix la tête en bas. Il commença les procédures : un jour qu'il prêchait à Milan sur la place de Saint-Eustorge, il prononça ces paroles : « Je sais que les hérétiques ont tramé ma mort et que déjà est déposée la somme d'argent qui doit récompenser le sicaire. Advienne ce qu'ils veulent, ils ne tarderont pas à s'apercevoir que je ferai plus contre eux après ma mort que je n'ai fait pendant ma vie. » En effet, Étienne des Gonfalonieri d'Agliate et Manfred d'Olirone conspirèrent contre lui, et le firent assassiner, pendant qu'il se rendait le samedi *in albis* de Milan à Côme. Frappé à la tête par des sicaires, il trempa son doigt dans son propre sang, et après avoir tracé sur la terre le mot *Credo*, il rendit le dernier soupir (N). Vénéré tout aussitôt sous le nom de Pierre Martyr, on lui éleva sur le lieu même de son supplice une église, et à Saint-Eustorge de Milan un magnifique tombeau, l'un des premiers monuments de la sculpture, sur lequel est gravée cette épitaphe composée par saint Thomas d'Aquin :

Præco, lucerna, pugil Christi, populi, fideique
Hic silet, hic tegitur, jacet hic mactatus inique ;
Vox ovibus dulcis, gratissima lux animorum,
Et Verbi gladius, gladio cecidit Catharorum, etc. (O).

Les Patarins avaient traité de la même manière frère Roland de Crémone, lorsqu'il prêchait sur la place de Plaisance ; Pierre d'Arcagnano, frère mineur, fut égorgé à Milan près de Brera, à l'instigation de Manfred de Sesto, chef des Patarins lombards, avec Robert Patta de Giussano ; frère Pagano de Lecco eut le même sort avec ses compagnons, tandis qu'il allait établir l'Inquisition dans

la Valteline ; il en fut ainsi pour beaucoup d'autres. En 1279, à Parme, les inquisiteurs ayant condamné au feu une Allemande, les citoyens se soulevèrent, et saccagèrent le couvent des Dominicains, dont quelques-uns même furent blessés, si bien que les moines partirent la croix en tête; mais le podestat, les anciens et les chanoines les suivirent, et les décidèrent à revenir, sous la promesse qu'ils leur firent de réparer leurs pertes et de punir les offenseurs [1].

A saint Pierre Martyr succéda comme inquisiteur en Lombardie frère Ranerio Saccone, dont le nom a déjà été cité ici plusieurs fois, qui rasa la *Gatta*, lieu de réunion des hérétiques, et fit brûler les cadavres de deux de leurs évêques, Didier et Nazaire, qu'ils avaient en grande vénération. Son zèle ne se ralentit pas jusqu'au moment où Martin Torriano, le seigneur du peuple, le fit chasser.

La Guillemine.

A Milan, peu de temps après, parut une certaine Guillemine, qu'on disait originaire de Bohême et de race royale. A l'exemple des Montanistes, elle n'admettait pas le Christ comme dernier terme du progrès moral et religieux, mais bien comme un progrès qui devait être surpassé par une nouvelle mission : elle prétendait que le Saint-Esprit s'était incarné en elle pour racheter les Juifs, les Sarrasins, et les mauvais chrétiens; qu'elle avait été annoncée par l'archange Raphaël, le jour de la Pentecôte, à sa mère Constance, femme du roi de Bohême; qu'elle était née un an après cette annonciation; qu'elle était vrai Dieu et vrai homme pour le sexe féminin, comme le Christ l'avait été pour le sexe masculin, et que les mécréants seraient sauvés par son sang très-saint; que comme le Christ, selon

(1) *Chronicon Parmense*, dans *Rerum Ital. Scriptores*, IX.

la nature humaine, et non selon la nature divine, elle devait mourir, ressusciter, et en présence des disciples et des fidèles faire son ascension au ciel pour élever l'humanité féminine. Tant qu'elle vécut, le peuple la vénéra; après sa mort arrivée en 1282, elle fut ensevelie splendidement à Chiaravalle, maison des Cisterciens près de Milan, et regardée comme une sainte. Son sépulcre, fréquenté par les dévots, était illuminé jour et nuit avec des cierges et des lampes, et on y célébrait trois fêtes annuelles, une à la Saint-Barthélemy, une à la Toussaint, et une à la Pentecôte, dans lesquelles ces religieux distribuaient le pain et le vin pour honorer sa mémoire, et faisaient ensuite le panégyrique de ses vertus et de ses miracles. Des cierges brûlaient devant son portrait peint à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Euphémie, à la Canonica et ailleurs.

De même que le Christ avait laissé sur terre saint Pierre pour son vicaire, en lui confiant le soin de gouverner l'Église, de même la Guillemine avait laissé pour la remplacer dans ce monde Mainfreda, religieuse appartenant à l'ordre des Humiliées de Sainte-Catherine à Brera. Cette religieuse tenait des réunions de fidèles, prêchait et composait des litanies; le jour de Pâques de l'an 1299, ayant revêtu des habits pontificaux comme ses autres compagnes, elle célébra une messe dans la maison de Jacques de Ferno, à laquelle Albertone de Novate récita l'épître, et André Saramita une leçon d'Évangile qu'il avait lui-même composée. « Il viendrait un temps, disait-on, où Mainfreda célébrerait les saints mystères avec plus de solennité sur le sépulcre du Saint-Esprit incarné; puis elle devrait prêcher dans le dôme de Milan, et enfin à Rome du haut de la chaire apostolique; elle deviendrait une vraie papesse; l'autorité du pape actuel serait abolie; il serait

remplacé par la Mainfreda, laquelle baptiserait les nations encore assises dans les ténèbres. Les quatre Évangiles seraient remplacés par quatre autres, rédigés par l'ordre de la Guillemine. Il était tout aussi méritoire de visiter son tombeau que de visiter celui du Christ; aussi devait-on voir accourir des pèlerins de toutes les plages à Chiaravalle; mais ses sectateurs devaient s'attendre à souffrir tout espèce de tourments et de supplices; il ne manquerait pas non plus de quelque Judas pour les trahir, et les livrer aux mains de leurs ennemis, c'est-à-dire aux mains de l'Inquisition. »

Il ressort de leurs procès que ces opinions avaient cours dans le peuple[1]; il n'en résulte pas cependant l'existence de toutes les turpitudes qu'on a mises sur le compte de ces femmes en délire; il n'est pas constant que la Guillemine ait entretenu un honteux commerce avec André Saramita; que la Mainfreda, à la fin des séances, ait commandé d'éteindre les lumières, et de s'abandonner à tous les excès sans distinction de personnes ou de sexe. Le fait est que, ces bruits s'étant répandus, le peuple, dans sa versatilité habituelle, changea le culte qu'il lui avait voué en exécration, les hymnes en blasphèmes; l'Inquisition fit saisir la Mainfreda, Saramita, Jacques de Fermo et autres (20 juillet 1300), et fit entamer leur procès : Jacques abjura, la Mainfreda et Saramita furent envoyés au bûcher sur la place de la Vetra, le 6 du mois d'août, avec les ossements de la Guillemine.

Il se forma plus tard à Milan un ordre qui prétendait être équestre, et prenait pour titre : *Ordre de la foi de*

(1) Ces procès existent à la bibliothèque Ambroisienne, et Puricelli fit à ce sujet une dissertation qui n'a jamais été publiée.

Jésus-Christ, ou de la croix de saint Pierre Martyr: ses membres portaient une croix écartelée de noir et de blanc, et s'engageaient à exposer même leur vie pour la diffusion de la foi et la destruction de l'hérésie; en réalité, ils n'étaient autres que des familiers de la sainte Inquisition. Il y avait dans les diocèses d'Ivrée et de Verceil des Ordres à peu près semblables, et il existait des indulgences et des priviléges pour ceux qui se croisaient ainsi en s'associant à ces chevaliers [1].

De l'intolérance.

L'Inquisition est un de ces nombreux mots qui d'ordinaire soulèvent tant de clameurs autour d'eux, que c'est à peine si on peut entendre sur ce sujet la voix du temps; mais, lors même qu'on le sépare dans l'esprit de toutes les exagérations qu'il a soulevées, ce mot excite chez tout bon chrétien un juste sujet d'épouvante et de douloureux regrets. Tout ce que nous avons raconté d'elle, ne nous permet pas de dire, avec les auteurs de l'*Encyclopédie française*, que l'inquisition espagnole alla aux derniers excès « dans l'exercice d'une juridiction, dont les Italiens, qui l'avaient inventée, usèrent avec tant de douceur. » Il est vrai que cette institution, d'ailleurs en harmonie avec les mœurs de l'époque, commit beaucoup moins d'horreurs, que ne se sont complus à le dire des organes passionnés et de mauvaise foi, et qu'elle se proposait un but moral, à la différence de la police moderne qui lui succéda. Celle-ci procède et châtie souvent dans l'intérêt d'un prince, ou pour maintenir un pouvoir établi sur la force ou sur l'intrigue; tandis que l'Inquisition, lorsqu'elle comprimait la pensée, le faisait, ou du moins

(1) Voyez P. Giovanni Maria Canepano, dominicain, *Scudo inespugnabile de cavalieri di Santa Fede.* (Bouclier inexpugnable des chevaliers de Sainte-Foi.)

croyait le faire, pour le salut des âmes, et non point pour le simple intérêt d'un pouvoir, d'un ministère, d'une coterie prépondérante ; et cependant, malgré la terreur qu'elle répandait, on vit surgir de grands et vigoureux penseurs. Nous aurons à en reparler, lorsqu'elle deviendra un organe important des sociétés nouvelles ; en attendant, faisons remarquer comment de nos jours on tend à ressusciter ces antiques doctrines, au nom desquelles on proclame la communauté des biens, l'abolition de la propriété et celle de l'organisation sociale. Montrons la société européenne tenant en permanence une armée de trois millions d'hommes pour se protéger contre ces théories, qu'on appelait alors des hérésies ; demandons si cela peut s'appeler aussi l'intolérance ; si le siècle qui se défend de cette façon a le droit de lancer des malédictions contre ceux dont il ne fait que rappeler les exemples. Comment se fait-il qu'il ne comprenne pas, ce siècle, que la liberté du blasphème qu'on nous présente comme une conquête, n'a pu s'introduire au sein de notre société moderne qu'en rendant nécessaires les répressions cruelles, les armées innombrables et les polices tyranniques ?

L'intolérance est peut-être inséparable des croyances profondes : car la foi suppose l'exclusion de tout ce qui s'en sépare. Lorsqu'on considérait la foi comme le lien nécessaire entre les citoyens, quiconque attaquait la foi, lésait la société. L'Inquisition a prononcé la peine de mort, mais nos jurés la prononcent également. Les peines inscrites dans notre code pénal sont destinées à faire respecter des institutions établies : il en était de même des rigueurs de l'Inquisition, vis-à-vis d'institutions que la conscience avait consacrées, et qui se défendaient au nom du droit qu'on n'a jamais dénié à la société. Peut-être la

répression nous inspire-t-elle de l'horreur parce que le délit était religieux ? Mais le droit positif est purement conventionnel : son autorité dépend de la confiance qu'il inspire. Aujourd'hui on punit des crimes différents : c a prouve seulement que les intérêts sociaux ne sont pas toujours identiques ; ceux d'aujourd'hui ont l'avantage d'être actuels ; ceux d'alors ont l'inconvénient d'être des intérêts passés. Bénissons Dieu de nous avoir fait vivre dans un temps où tout bon catholique professe hautement la tolérance, qui ne consiste pas à mettre la vérité sur le même pied que l'erreur, mais au contraire à faire l'application de la charité dans le monde de la pensée, et à exclure l'intervention de la force dans l'ordre spirituel, même lorsqu'il s'agit de servir la vérité.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS V.

(A) — Ad abolendam diversarum hæresum pravitatem quæ in plerisque mundi partibus modernis cœpit temporibus pullulare, vigor debet ecclesiasticus excitari, etc. (LABBE, *Concilia*, t. X, p. 1737.)

(B) — « Fredericus Magdeburgensi archiepiscopo, comiti Romaniolæ, et totius Lombardiæ legato, dilecto principi suo gratiam suam, et omne bonum.

« Cum ad conservandum pariter, et fovendum ecclesiasticæ tranquillitatis statum ex commisso nobis imperii regimine defensores simus a Domino constituti, non absque justa cordis admiratione perpendimus, quod hostilis invaleat hæresis, proh pudor! in partibus Lombardiæ, quæ plures inficiat. Eritne igitur dissimulandum a nobis, aut sic negligenter agemus, ut contra Christum, et fidem catholicam ore blasphemo insultent impii, et nos sub silentio transeamus? Certe ingratitudinis et negligentiæ nos arguet Dominus, qui contra inimicos suæ fidei nobis gladium materialem indulsit, et plenitudinem contulit potestatis. Quapropter in exterminium et vindictam actorum sceleris tam nefandi, complicum et sequacium hæreticæ pravitatis, quocumque nomine censeantur, utriusque juris auctoritate moniti, dignos motus nostri animi exercentes, præsenti edictali constitutione nostra, in tota Lombardia inviolabiliter de cætero valitura, duximus faciendum, ut quicumque per civitatis antistitem vel diœcesanum, in qua degit, post condignam examinationem fuerit de hæresi manifeste convictus, et hæreticus judicatus per potestatem, consilium et catholicos viros civitatis, et diœcesis earundem, ad requisitionem antistitis illico capiatur, auctoritate nostra ignis judicio concremandus, ut vel ultricibus flammis pereat, aut, si miserabili vitæ ad coercitionem aliorum elegerint reservandum, eum linguæ plectro deprivent, quo non est veritus contra ecclesiasticam fidem invehi, et nomen Domini blasphemare. Ut autem præsens hæc edictalis constitutio

nostra debeat in hæreticorum exterminium firmiter observari, circumspectioni tuæ committimus, quatenus hanc constitutionem nostram per totam Lombardiam facias publicari, amodo per imperialis banni censuram ab omnibus universaliter observandam. Dat. Cathaniæ, anno Dominicæ Incarnationis MCCXXIV, mense martii, undecimæ indictionis. »

(C) — Constitutio *Inconsutilem* : Const. *de receptoribus*, liber I. Le professeur Höffler publia à Munich (*Kaiser Friedrich II*, ein Betrag u. s. w. 1844), quelques nouvelles lettres de Frédéric II, parmi lesquelles la suivante est adressée au pape Grégoire IX, relative à la poursuite à faire contre les hérétiques :

« Celestis altitudo consilii, que mirabiliter in sua sapientia cuncta disposuit, non immerito sacerdotii dignitatem et regni fastigium ad mundi regimen sublimavit, uni spiritualis et alteri materialis conferens gladii potestatem, ut hominum hac dierum excrescente malitia, et humanis mentibus diversarum superstitionum erroribus inquinatis, uterque justitie gladius ad correctionem errorum in medio surgeret, et dignam pro meritis in auctores scelerum exerceret ultionem... Quia igitur ex apostolice provisionis instantia, qua tenemini ad extirpandam hereticam pravitatem, potentiam nostram ad ejusdem heresis exterminium precibus et monitionibus excitatis; ecce ad vocem virtutis vestre, zelo fidei quo tenemur ad fovendam ecclesiasticam unitatem gratanter assurgimus, beneplacitis vestris devotis affectibus concurrentes; illam diligentiam et sollicitudinem impensuri ad evellendum et dissipandum de predictis civitatibus pestem heretice pravitatis, ut, auctore Deo, cui gratum indeo obsequium prestare confidimus, ac vestris coadjuvantibus meritis, nullum in eis vestigium supersit erroris, ac finitimas et remotas quascumque fama partes attigerit, inflicta pena perterreat, et omnibus innotescat nos ardenti voto zelare pacem Ecclesie, et adversus hostes fidei ad gloriam et honorem matris Ecclesie ultore gladio potenter accingi. Dat. Tarenti XXVIII feb. indict. IV. »

Dans une autre lettre, le même Frédéric insiste avec une nouvelle ardeur pour la répression des hérétiques :

« Ut regi regum, de cujus nutu feliciter imperamus, quanto per eum hominibus majora recipimus, tanto magnificentius et devotius obsequamur, et obedientis filii mater Ecclesia videat devotionem ex opere pro statu fidei christiane, cujus sumus, tamquam catholicus imperator, precipui defensores, novum opus assumpsimus ad extirpandam de regno nostro hereticam pravitatem, que

latenter irrepsit tacite contra fidem. Cum enim ad nostram audientiam pervenisset, quod, sicut multorum tenet manifesta suspicio, partes aliquas regni nostri contagium heretice pestis invaserit, et in locis quibusdam occulte latitant erroris hujusmodi semina rediviva, quorum credidimus per penas debitas extirpasse radices, INCENDIO TRADITIS quos evidens criminis participium arguebat; providimus ut per singulas regiones justitiarias cum aliquo venerabili prelato de talium statu diligenter inquirant, et presertim in locis, in quibus suspicio sit hereticos latitare omni sollicitudine discutiant veritatem. Quidquid autem invenerint, fideliter redactum in scriptis, sub amborum testimonio, Serenitati Nostre significent, ut per eos instructi, ne processu temporis illic hereticorum germina pullulent, ubi fundare studemus fidei firmamentum, contra hereticos, et fautores eorum, si qui fuerint, animadversione debita insurgamus. Quia vero supradicta vellemus per Italiam et Imperium exequi, ut sub felicibus temporibus nostris exaltetur status fidei christiane, et ut principes alii super his Cesarem imitentur; rogamus Beatitudinem Vestram quatenus ad vos, quem spectat relevare christiane religionis incommodum, ad tam pium opus et officii vestri debitum exequendum diligentem operam assumatis, nostrum si placet efficaciter coadjuvandum propositum, ut de utriusque sententia gladii, quorum de celesti provisione vobis ac nobis est collata potentia, subsidium non dedignatur alternum, hereticorum insania feriatur, qui in contemtum divine potentie extra matrem Ecclesiam de perverso dogmate sibi gloriam arroganter assumunt. Messine, xv jul. indict. vi. »

(D) — Item statuimus et perpetuo sancimus, quod omnia eorum mobilia et immobilia publicentur; et domus quæ nunc destructæ sunt, et eorum domus in quibus steterint vel ante recepti fuerint, vel se congregaverint, destruantur et ulterius non liceat alicui eas reædificare.

(E) — Late patet Dei clementia, qui, pulso infidelitatis errore, veritatem fidei suis fidelibus patefecit: justus enim ex fide vivit, qui vero non credit, jam judicatus est. Nos igitur, qui gratiam fidei in vanum non recipimus, omnes non recte credentes, qui lumen fidei catholicæ hæretica pravitate in imperio nostro conantur extinguere, imperiali volumus severitate puniri, et a consortio fidelium per totum imperium separari; præsentium tibi auctoritate mandantes, quatenus hæreticos Valdenses et omnes qui in Taurinensi diœcesi zizaniam seminant falsitatis, et fidem catholi-

cam alicujus erroris seu pravitatis doctrina impugnant, a toto Taurinensi episcopatu imperiali auctoritate expellas ; licentiam enim, auctoritatem omnimodam, et plenam tibi conferimus potestatem, ut, per tuæ studium sollicitudinis, Taurinensis episcopatus area ventiletur, et omnis pravitas, quæ fidei catholicæ contradicit, penitus expurgetur. (Ap. GIOEFREDO, *Histoire des Alpes Maritimes*, à l'année 1229.)

(F) — La *Maestruzza* est une Somme appelée aussi *Pisanella*, parce qu'elle est l'œuvre de frère Barthélemy de San Concordio, originaire de Pise ; elle servait aux Dominicains, et traite des sacrements et des commandements. (D. Giovanni della Celle la traduisit en langue vulgaire.)

(G) — Multo gravius est corrumpere fidem, per quam est animæ vita, quam falsare pecuniam, per quam temporali vitæ subvenitur. Unde si falsarii pecuniæ vel alii malefactores statim per sæculares principes justæ morti traduntur, multo magis hæretici statim ex quo de hæresi convincuntur, possunt non solum excommunicari, sed et juste occidi. (S. THOMAS, *Summa theologica*, 2ª, quæstio XI, art. 3.)

(H) — *Capitula Annibaldi senatoris et Populi Romani edita contra Patarenos*. Au chapitre 123, on prescrit que : « Hæretici, videlicet Cathari, Patareni, Pauperes de Lugduno, Passagni, Josephini, Arnaldistæ, Speronistæ et alii cujuscumque hæresis nomine censeantur, singulis annis a senatore diffidentur. »

Dans la vie de Cola Rienzi : « Ils criaient *come se fao, ha, ha, ha, a lo Patarino*. » Puis le légat excommunie Cola, en lui donnant les épithètes de *patarino* et de *fantastico*.

Les habitants de Spolète étant en guerre contre ceux de Foligno, lui criaient aussi : *Moriantur Patareni, Gibellini*. (MURATORI, *Antiquitates Italicæ*, t. III, p. 499, 507, 143, etc.)

(I) — Noverit Universitas vestra, quod nos excommunicamus et anathematizamus universos hæreticos Catharos, Patarenos, Pauperes de Lugduno, Passaginos, Josephinos, Arnaldistas, Speronistas, et alios quibuscumque nominibus censeantur, facies quidem habentes diversas, sed caudas ad invicem colligatas, qua de vanitate conveniunt in idipsum. Damnati vero per Ecclesiam, sæculari judicio relinquantur, animadversione debita puniendi, clericis prius a suis ordinibus degradatis. Si qui autem de prædictis, postquam fuerint deprehensi, redire voluerint ad agendam condignam pœnitentiam, in perpetuo carcere detrudantur. Credentes autem eorum erroribus similiter hæreticos judicamus.

Item receptatores, defensores, et fautores hæreticorum excommunicationis sententiæ decernimus subjacere. Similiter statuentes, ut si, postquam quilibet talium fuerit excommunicatione notatus, si satisfacere contempserit infra annum, ex tunc ipso jure sit factus infamis; nec ad publica officia, seu consilia, nec ad eligendos aliquos ad hujusmodi, nec ad testimonium admittatur. Sit etiam intestabilis, nec testamenti habeat factionem, nec ad hæreditatis successionem accedat. Nullus præterea ipsi super quocumque negotio, sed ipse aliis respondere cogatur. Quod si forte judex extiterit, ejus sententia nullam obtineat firmitatem : nec causæ aliquæ ad ejus audientiam perferantur. Si fuerit advocatus, ejus patrocinium nullatenus admittatur. Si tabellio, instrumenta confecta per ipsum nullius penitus sint momenti, sed cum auctore damnato damnentur, et in similibus idem præcipimus observari. Si vero clericus fuerit, ab omni officio et beneficio deponatur. Si qui autem tales, postquam ab Ecclesia fuerint denotati, evitare contempserint, excommunicationis sententia percellantur, alias animadversione debita puniendi. Qui autem inventi fuerint sola suspicione notabiles, nisi juxta considerationem suspicionis, qualitatemque personæ, propriam innocentiam congrua purgatione monstraverint, anathematis gladio feriantur, et usque ad satisfactionem condignam ab omnibus evitentur ; ita quod, si per annum in excommunicatione perstiterint, tunc velut hæretici condemnentur. Item proclamationes, aut appellationes hujusmodi personarum minime audiantur. Item judices, advocati et notarii, nulli eorum officium suum impendant, alioquin eodem officio perpetuo sint privati. Item Clerici non exhibeant hujusmodi pestilentibus ecclesiastica sacramenta : nec eleemosynas, aut oblationes eorum recipiant : similiter Hospitalarii, aut Templarii, aut quilibet regulares ; alioquin suo priventur officio, ad quod nunquam restituantur absque indulto Sedis Apostolicæ speciali. Item quicumque tales præsumpserint ecclesiasticæ tradere sepulturæ, usque ad satisfactionem idoneam excommunicationis sententiæ se noverint subjacere, nec absolutionis beneficium mereantur, nisi propriis manibus publice extumulent, et projiciant hujusmodi corpora damnatorum, et locus ille perpetuo careat sepultura. Item firmiter inhibemus, ne cuiquam laicæ personæ liceat publice vel privatim de fide catholica disputare : qui vero contra fecerit, excommunicationis laqueo innodetur. Item si quis hæreticos sciverit, vel aliquos occulta conventicula celebrantes, seu a communi conversatione fidelium vita et moribus dissidentes,

eos studeat indicare confessori suo, vel alii, quem credat ad prælati sui et inquisitorum hæreticæ pravitatis notitiam pervenire : alioquin excommunicationis sententia percellatur. Hæretici autem, et receptatores, defensores et fautores eorum, ipsorumque filii usque ad secundam generationem, ad nullum ecclesiasticum beneficium, seu officium admittantur; quod si secus actum fuerit, decernimus irritum et inane. Non enim prædictos ex nunc privamus beneficiis acquisitis, volentes ut tales et habitis perpetuo careant, et ad alia similia nequaquam in posterum admittantur. Illorum autem filiorum emancipationem hujusmodi, ad invium superstitionis hæreticæ, a via declinasse constiterit veritatis.

Datum Viterbii, pontificatus nostri anno IX.

(J) — Pour *ussit*. Elle est sur la place des Marchands. Mais Galvano Flamma, moine et chroniqueur sensé, dit : « In marmore super equum residens sculptus fuit, quod magnum vituperium fuit. » Frisi, dans les *Memorie di Monza*, vol. II, p. 101, rapporte les ordonnances de l'archevêque Léon de Perego et de l'archiprêtre de Monza contre les hérétiques.

(K) — Quia in civitate Brixiæ, quasi quodam hæreticorum domicilio, ipsi hæretici et eorum fautores nuper in tantam vesaniam proruperunt, ut armatis turribus contra catholicos, non solum ecclesias quasdam destruxerint incendiis et ruinis, verum etiam, jactatis facibus ardentibus ex eisdem, ore blasphemo latrare præsumserint quod excommunicabant romanam ecclesiam et sequentes doctrinam ejusdem ; volumus et mandamus ut turris dominorum de Gambara, et turris Ugonum, turris quoque Orianorum, et turris filiorum quondam Botatii, de quibus specialius et vehementius ad insanias hujusmodi est processum, diruantur omnino, et usque ad terræ pulverem detrahantur; non reædificandæ de cætero absque Sedis Apostolicæ licentia speciali, sed in acervos lapidum ad memoriam et testimonium pœnæ tantæ vesaniæ tantique criminis permansuræ : atque in eadem damnatione sint turres quæ sunt ob causam hujusmodi jam destructæ. Aliæ vero turres, quarum domini, etsi ad tanti furoris rabiem non processerint, eas tamen contra catholicos munierunt, usque ad tertiam partem, vel usque ad mediam, pensatis excessuum quantitatibus, diruantur, nec eleventur de cætero, nisi, etc. Nullus autem eorum qui nominatim excommunicati sunt hac de causa, sive sint hæretici, sive ipsorum fautores, absolutionis beneficium assequatur, nisi personaliter ad apostolorum sedem accesserit, excepto mortis articulo, etc. (Honor., lib. IX, *Ep.* cxlvi.)

(L) — Venientes Pratum, pro facto D. Imperatoris, bona Paterinorum et Paterinarum ibi morantium fecimus publicari, et domos eorum fecimus subverti et destrui, ponentes firmum bandum et mandatum ex parte D. Imperatoris, quicumque Pratensium vel de districtu aliquid Paterinorum vel Pater Plinarum in domo sua receperit, consilium vel auxilium in verbo vel in facto eis dederit, et si potuerit eum capere et non ceperit, et si nuntio D. Imperatoris in hac parte aliquo modo contradixerit, vel et pro posse non obediverit, condemnamus eum in centum libras pisanorum, etc.

(M) — Il convient de dire que les papiers du Saint-Office ont été envoyés ou à l'évêché, ou à Rome, parce que les archives d'État en contiennent seulement quelques-uns parmi ceux qui appartiennent à Sainte-Marie-Nouvelle et à Sainte-Croix. Parmi ceux de Sainte-Marie-Nouvelle, il y en a dix-neuf de l'année 1245, dans lesquels divers Consolés avouent qu'ils ont fait exprès de troubler les prédications des moines ; il existe aussi les sentences contre Pace et Barone, qui furent prononcées sur la place Sainte-Marie-Nouvelle, et parmi les témoins entendus, on rencontre Pierre de Vérone.

(N) — On vénère à Forli le bienheureux Marcolino, qu'on prétend avoir été l'assassin de Pierre de Vérone, et qui ensuite se convertit. Peu d'années après, frère Thomas, dominicain, en faisant son panégyrique, dit que saint François avait reçu les stigmates de Dieu mort, mais que saint Pierre les avait reçues de Dieu vivant. Cette proposition mit en ébullition les Franciscains contre les Dominicains, et fut condamnée par le pape Nicolas V.

(O) — Razzi (*Vita di San Pietro martire*) raconte qu'un jeune libertin de Florence, ayant vu à Santa Maria Novella un tableau représentant le martyre du saint, s'écria : « Ah ! si j'avais été là, je l'aurais frappé plus gaillardement, » et qu'aussitôt le blasphémateur devint aveugle ; mais qu'il se repentit, obtint son pardon et recouvra la vue.

DISCOURS VI.

Les Mystiques. L'Évangile Éternel.

Pendant que ces sectaires se fourvoyaient par suite de l'abus qu'ils faisaient de la raison, et opposaient à la révélation et à l'autorité leur système de négation et d'examen, d'autres tombaient aussi dans l'erreur par l'abus qu'ils faisaient du sentiment, ce qui nous amène à traiter, en passant, des sectes mystiques et communistes. Le mysticisme consiste à apprécier la nature des choses divines, et à juger de leurs rapports avec les choses humaines, plutôt d'après le sentiment que d'après la raison. Les adeptes vont jusqu'à croire qu'ils se mettent en relation directe avec le monde des esprits, sans tenir compte de la matière et des moyens ordinaires de connaître. Le mysticisme dérive d'un des éléments de la nature humaine, de la foi ; mais il s'agit de cette foi qui, ne trouvant pas sa satisfaction dans le raisonnement, maudit et essaye d'anéantir le corps et la pensée pour chercher la paix dans la contemplation du monde supérieur ; qui, se détachant de la terre, notre asile d'un jour, dirige les élans de l'âme vers la mort, et déroule, en attendant, les pages du livre des cieux.

Ces sortes d'aspirations ont leur berceau et leur siége en Orient, et particulièrement dans l'Inde, où Dieu est le repos, tandis que chez nous il est l'activité (*actus puris-*

simus) ; là, Dieu est un principe dominant les êtres qu'il gouverne en exerçant sur eux une action continue ; et cette idée est conforme aux instincts d'un peuple chez qui la volonté dirige jusqu'à l'intelligence.

Le christianisme qui, le premier, donna au monde la conception du Dieu personnel, et substitua dans le culte les idées aux passions et à leurs emblèmes physiques, ne fut cependant pas toujours exempt des excès du mysticisme. La religion de Bouddha y fit sentir peut-être son influence dans ses débuts, et d'une manière plus sensible encore à l'époque des croisades, qui vit apparaître les Templiers et saint François (A), chez lequel nous trouvons tant de ressemblances avec les pieux solitaires de l'Inde ; mais ces ressemblances sont ennoblies chez le solitaire d'Assise par un amour désintéressé et fécond en œuvres.

L'abbé Joachim.

A toutes les périodes de son histoire, le catholicisme eut ses mystiques. Mais ce fut précisément à l'âge des croisades que se fit remarquer, au-dessus de tous, Joachim de Cosenza, en Calabre. Élevé à la cour de Roger, duc de Pouille, il fit le pèlerinage de Terre sainte, où il passa un carême tout entier parmi les anachorètes du mont Thabor, se livrant aux exercices de la piété la plus fervente. De retour dans sa patrie en 1183, Joachim prit l'habit des Cisterciens au monastère de Corazzo, puis obtint d'être dispensé de l'office, afin de pouvoir se donner tout entier à la méditation de la Bible : il écrivit, sur les instances des papes, divers traités de théologie. Aspirant à mener une vie plus austère, il fonda, à Flora, entre l'Albula et le Neto, dans les replis de la Sila, une célèbre abbaye, à laquelle il donna une règle d'une rigueur nouvelle, qui fut approuvée par Célestin IV, et étendue à un grand nombre de couvents. Entendant parler de loin des

vicissitudes du monde, il les comparait et les expliquait à sa manière avec l'exaltation causée par le jeûne et la discipline, et développait des thèmes prophétiques sur le ton de l'Apocalypse. Ils étaient recueillis par le moine Ranieri, son unique compagnon ; celui-ci les faisait, sous forme de psaumes, circuler dans le monde, qui les recevait avec cette avidité ordinaire aux époques critiques, où chacun aspire à lire dans l'avenir un dénoûment[1]. Joachim jouit plus tard d'un certain respect et d'une certaine créance à raison de ses prophéties, que saint Thomas regardait plutôt comme provenant d'une finesse de discernement que d'une lumière surnaturelle. Richard Cœur de Lion, partant pour la croisade, alla le consulter. L'impératrice Constance voulut se confesser à lui ; enfin, à son abbaye, où il vécut jusqu'en 1201, il reçut d'abondantes largesses de Frédéric II lui-même. Il fut censuré par le concile de Latran, en 1215, pour certaines opinions sur la Trinité, en opposition avec celles de Pierre Lombard (B) ; mais, ayant demandé qu'on examinât tous ses écrits, il déclara qu'il rétractait tout ce qui ne serait pas approuvé.

Et ses écrits sont nombreux : *la Concordance entre le nouveau et l'ancien Testament ;* un ouvrage *sur la sibylle Erythrée* et sur le *prophète Merlin ; le Psautier des dix cordes*, ou *commentaire sur Jérémie, Isaïe et les autres prophètes*. Le caractère de ces ouvrages était de présenter au lecteur non-seulement la justification, mais encore la glorification de la vie monastique, et de la faire apparaître comme une sorte de rénovation sociale, ordonnée d'avance par la Providence. L'abbé Joachim disait dans l'un de ses ou-

(1) Sa vie se trouve aux *Acta Sanctorum* à la date du 29 mai.

vrages : « Dieu a divisé le monde en trois époques suc-
« cessives ; dans la première, l'action du Père se manifeste
« par l'entremise des patriarches et des prophètes ; dans
« la seconde, celle du Fils s'exerce par l'intermédiaire des
« apôtres et des disciples ; dans la troisième, le Saint-
« Esprit exercera son influence au moyen des ordres re-
« ligieux. »

Il était naturel que ces livres reçussent un accueil passionné de la part des Frères Mineurs : recopiés, interprétés, exagérés, ils étaient discutés en public, et on compte parmi leurs propagateurs, des apôtres de renom, comme Hugues de Montpellier et Rodolphe de Saxe ; on alla même jusqu'à déclarer que le Nouveau Testament n'avait pu conduire les âmes à la perfection ; qu'on ne devait pas imiter Jésus-Christ, quand il prit la fuite ou quand il se cacha, quand il but du vin et quand il mangea de la viande, quand il posséda de l'argent ; enfin, que le premier devoir de l'homme spirituel était de pratiquer la pauvreté volontaire.

On en venait ainsi à condamner les biens ecclésiastiques, et, par une transition facile, à abolir la hiérarchie et les fonctions sacerdotales. Des moines, qui n'appartenaient à aucun ordre, erraient à travers l'Italie, prêchant l'humilité et la pauvreté, comme si ces deux vertus eussent suffi à constituer l'homme dans un état de sainteté tel que celui qui est requis pour conférer les sacrements et pour lier et délier les consciences.

Bien que l'abbé Joachim n'eût pas fixé de temps pour l'accomplissement de ses prophéties, cependant, de ses textes torturés en tous sens, pour en tirer des applications actuelles, on déduisait que l'année 1260 serait prédestinée pour le nouveau règne de Dieu ; que Frédéric II

devait mourir à cette date, que l'antechrist apparaîtrait comme prédécesseur immédiat de la nouvelle époque religieuse. Toutefois, la mort de Frédéric arriva dix ans plus tôt; mais l'inaccomplissement des prophéties ne suffit pas pour désillusionner les adeptes; plus tard, elles servirent aux nécromanciens; il en est qui sont encore en vogue de nos jours, et elles ont des croyants qui en attendent l'accomplissement. Les uns font de Joachim un saint « doué de l'esprit prophétique; » d'autres, un imposteur; d'autres, un fou; quoi qu'il en soit, on doit le faire figurer dans l'histoire comme le chef du mysticisme, qui a continué après lui avec Jean de Parme, Gérard de San Donnino, Ubertin de Casale, frère Dolcino, et les mystiques allemands.

Les Fraticelles.

Beaucoup de Franciscains passèrent à cette école, entraînés qu'ils étaient par le mépris des choses terrestres et par l'amour des choses immatérielles, qui apparaissaient si prononcés chez leur fondateur. La règle de saint François imposait de telles austérités, que quelques-uns de ses disciples la jugèrent d'une observance impossible et meurtrière. Guillaume de Saint-Amour et Siger, très-savants scolastiques de Paris, composèrent un libelle contre les Ordres Mendiants, et le présentèrent au pape Clément IV. Le souverain pontife le transmit à maître Jean de Verceil pour l'examiner à fond, et ensuite y faire faire une réponse par Thomas d'Aquin. Il résulte, de la réfutation faite par ce dernier, que déjà on reprochait aux moines les fautes qu'on leur imputa plus tard, fautes qui constituent leur mérite auprès du peuple : tels que leur vêtement grossier, les œuvres de charité, le ton vulgaire de leur prédication, l'étroite union qui règne entre eux, l'opposition qu'ils font aux sectaires, et l'ardeur qu'ils déploient à la défense de leur Ordre; sans compter qu'on

faisait peser sur l'Ordre tout entier les défauts de l'un de ses membres.

Vint ensuite le pape Nicolas III, qui, ayant connu personnellement saint François, et ayant reçu de lui la prédiction de son exaltation au siége pontifical, crut devoir expliquer que les frères Mineurs étaient tenus d'observer l'Évangile et de vivre dans les liens de l'obéissance, de la chasteté, de la pureté. Il déclarait, en outre, que le dépouillement total des biens en vue de Dieu était un acte méritoire; que le Christ l'avait enseigné par sa parole et confirmé par son exemple; que les apôtres l'avaient mis en pratique; qu'en se conformant à leurs règles, les Franciscains ne se rendaient pas coupables de suicide, et ne tentaient point Dieu, pourvu que leur confiance absolue en la Providence ne leur fît pas repousser les moyens que suggère la prudence humaine [1].

Quand intervint la décision pontificale, les adversaires se calmèrent; mais il y eut quelques religieux parmi les Mineurs qui en prirent occasion de prêcher un mysticisme fanatique, affirmant, d'une part, que la règle de saint François était le vrai Évangile, et de l'autre, qu'elle commandait un dépouillement si complet, que les Frères devaient en venir à n'avoir que le simple usage des choses nécessaires à la vie.

Pierre Jean d'Oliva, originaire de Sérignan en Languedoc, devenu Franciscain à l'âge de douze ans, se constitua l'apôtre de cette doctrine, tant pour désapprouver les condescendances de frère Mathieu d'Aquasparta, général des Franciscains, qui les avait laissés se relâcher, que pour opposer un vigoureux contraste à l'Église riche et

(1) Constitution *Exiit qui seminat*, VIe des Décrétales, tit. *De verborum significatione*.

mondaine, que les Frères Mineurs étaient destinés à régénérer (C). Ses adversaires l'accusèrent de s'être laissé emporter par son zèle jusqu'à l'hérésie; accusation dont Wadding, annaliste des Mineurs, veut le justifier; mais Jean XXII condamna, comme entachées d'hérésie, les gloses que Jean d'Oliva écrivit sur l'Apocalypse, vers l'an 1278. Néanmoins, il fut vénéré comme un saint par une foule de prosélytes qui professaient que l'homme peut atteindre un degré de perfection où il devient impeccable et apte à jouir de la béatitude aussi bien en cette vie que dans l'éternité.

Frédéric II, toujours mal disposé pour le Saint-Siége, accueillit les disciples persécutés de ce Jean d'Oliva, qui se choisirent en Sicile pour chef Henri de Ceva; ce fut pour l'empereur une occasion nouvelle de déclarer que l'Église était devenue une synagogue, son pasteur un loup, et qu'une réforme était imminente.

Au milieu de ces débats, quelqu'un ayant avancé que Jésus-Christ et ses apôtres, pour marcher dans la voie de la perfection, avaient voulu ne rien avoir en propriété, cette proposition fut rejetée par les Dominicains et par d'autres, tandis qu'au contraire elle fut soutenue par les Franciscains, notamment dans un chapitre général tenu à Pérouse. Mais, comme la règle de ceux-ci passait pour être une vraie application de l'Évangile, il en résultait que, sous une autre apparence, reparaissait le même thème du dépouillement absolu. Ce n'était au fond qu'un excès d'ascétisme, mais les adversaires en profitaient pour attaquer la possession des biens ecclésiastiques; aussi la proposition fut-elle condamnée par le pape Nicolas IV. Les Mineurs envoyèrent, pour la soutenir auprès du pape, le frère Bonagrazia de Bergame, porteur d'une lettre de

frère Michelino de Césène, maître général de l'Ordre, et s'obstinèrent dans leur opinion même après que le pape eut prononcé contre eux. Michelino, mandé à Avignon, où résidait alors la cour pontificale, hésita à s'y rendre, puis s'enfuit tout à coup, et se réfugia, après son apostasie, auprès de l'empereur. C'était alors Louis le Bavarois, brouillé avec le pape Jean XXII, parce que celui-ci refusait de le reconnaître, déclarait l'Italie soustraite à la juridiction impériale, en sorte qu'elle ne pouvait être, ni incorporée, ni inféodée à l'empire (1324). De son côté, l'empereur prononçait la déchéance du pape, en lui donnant des épithètes très-injurieuses, et en invitant tous les juristes et les théologiens à secouer le joug de la cour pontificale. Les Frères Mineurs restèrent, par suite, les plus grands adversaires de la faculté de théologie de Paris et du pape, qui fut par eux déclaré hérétique dans un chapitre tenu à Pérouse, en 1322. Le frère Michelino écrivit contre le pape des libelles, et fit un commentaire satirique sur ce pontife, dans un ouvrage qu'il abrégea depuis, sur les instances de l'empereur, afin de le propager, et dans lequel il soutenait que, même sans concile, on pouvait déclarer le pape déchu et hérétique. Michelino fut excommunié par ses frères et par le pape; mais quelques-uns de ses disciples, ayant pénétré dans Florence à l'aide de la protection de l'empereur, y tinrent, pendant la nuit, des conciliabules secrets, ce qui leur valut la publication d'un statut dirigé contre « cette détestable génération qui voulait masquer la fausse doctrine sous la douceur de dénominations en apparence favorables et religieuses, pour mieux tromper les simples[1]. »

(1) Borghini, *Trattato della Chiesa e vescovi fiorentini.* (Traité de l'Église de Florence et de ses évêques.)

Le fameux peintre Giotto composa contre eux une canzone qui commence ainsi :

« Il y en a déjà beaucoup qui louent la pauvreté ; »

Guido Cavalcanti, philosophe et poëte, ami de Dante, fait allusion au même sujet dans une canzone, lorsqu'il dit :

« O pauvreté ! comme tu sers de masque à la haine et aux vices, tout opposés aux vertus que tu représentes ! »

Et Antoine Pucci, dans deux de ses sonnets, flagelle ainsi leur hypocrisie :

« Il est bien vrai qu'ils ne touchent point à l'argent, mais ils le mettraient en sac avec leurs cinq doigts.... Ils ne mangent pas de viande sur l'assiette, afin qu'on ne la voie pas ; mais dès qu'elle est arrangée en tourte ou hachée au fond d'un plat, alors ils peuvent en manger en toute sécurité. »

Et le bienheureux Jean de Catignano écrivait au Florentin Guido de Neri : « Je n'ai plus rien à te dire maintenant, si ce n'est de te défier de ces membres de l'Antechrist, c'est-à-dire de ces Fraticelles hérétiques, qui ont déjà trompé beaucoup de gens et en trompent encore un si grand nombre. »

Ils envoyèrent au pape Célestin V, qui avait un certain penchant pour la vie cénobitique, Liberato et Pierre de Macerata, pour lui demander la permission de vivre avec toute l'austérité possible, et partout où il leur plairait d'aller, et cela sans qu'on pût les inquiéter. Le souverain Pontife répondit à leur demande en leur accordant de se constituer en une nouvelle congrégation, dites des Ermites Célestins. Ils se firent remarquer ensuite par leurs exagérations, ayant pris un habit et un capuchon particuliers, comme le firent Pierre de Macerata et Pierre de

Fossombrone, réforme contre laquelle protestèrent tous les couvents. C'était surtout dans le diocèse de Pise et dans le pays situé entre les monts du Vecchiano et de Calci, que les Fraticelles menaient la vie la plus rigoureuse, opposant à celle qu'ils appelaient l'Église dominante, riche, charnelle et pécheresse, une autre Église frugale, pauvre et vertueuse; ils soutenaient enfin que le pape lui-même ne pourrait pas accorder aux Franciscains la faculté de posséder un grenier et une cave (D). Les partisans de cette doctrine étaient Conrad d'Offida, Pierre de Monticolo, Thomas de Trévise, Conrad de Spolète.

Grâce à ces débats, les Mineurs acquirent peu à peu un esprit de subtilité contraire à l'intention toute pratique de leur fondateur; et, pour n'en rien dire de plus, on vit pulluler chez eux une foule de questions à tout le moins oiseuses, telles que celles-ci : La règle oblige-t-elle sous peine de péché mortel ou seulement sous peine de péché véniel? astreint-elle à observer les conseils renfermés dans l'Évangile, au même titre que les préceptes? enjoint-elle de se soumettre aux admonitions ainsi qu'aux ordres formels? De là, on n'eut pas de peine à en venir à épiloguer sur le Décalogue et sur l'Évangile; et outre la querelle toujours ardente sur l'immaculée conception de la Vierge Marie, les Mineurs en eurent une autre avec les Dominicains, sur la question de savoir si le sang de Jésus-Christ, qui avait coulé lors de sa passion, ne restait pas moins hypostatiquement uni au Verbe.

Le pape avait accordé aux Franciscains conventuels la permission de posséder; et voilà que les Fraticelles se mirent à lui dénier le droit d'interpréter la règle de saint François, et à souteuir qu'eux seuls étaient en possession du vrai sacerdoce. A eux seuls, disaient-ils, ap-

partenait le pouvoir de lier et de délier les consciences, à eux l'imposition des mains pour répandre les dons du Saint-Esprit; suivant eux, on ne doit rendre de culte qu'à Dieu seul, et la prière est plus efficace quand on la fait dans un état de complète nudité. Ils condamnaient le travail pour vivre, s'appuyant sur le principe fondamental de *la liberté de l'esprit*, qui, disaient-ils, lorsqu'il est en union avec Dieu, fait que l'homme ne peut plus pécher, comme aussi il ne peut plus faire de progrès dans la vertu: cette doctrine conduisait tout droit au quiétisme.

Tous ces sectaires, les Béguins, les Begghards ou Bigots, les Zélés et les Enfants de l'Évangile, rentrent dans la secte des Fraticelles de la pauvre vie ou Frères spirituels, qui eut pour règle l'*Évangile éternel*, et qui considérait pour son fondateur l'abbé de Flora, Joachim. Ils élurent même un pape, et il n'y eut pas de scélératesse qu'on ne leur ait imputée. Ils attaquèrent en fait les bases fondamentales de la foi et de la justice; ils nous offrent un spécimen antique du communisme; et les habitudes de résistance et d'orgueil qui se forment naturellement dans une vie d'une austérité excessive comme la leur, les firent devenir les détracteurs acharnés du Saint-Siége. Il existe dans la bibliothèque Palatine de Florence un manuscrit sans titre, composé par un sectateur des Fraticelles, à une époque assurément postérieure à Jean XXII, et qui renferme l'exposition de leur doctrine. « Quelle est l'Église dont il est question au symbole de la foi, où il est dit: *Je crois à la sainte Église catholique?* Remarquez bien que cette Église est appelée *sainte*, à la différence de celle qui ne vit pas saintement, mais dans le vice. Elle est appelée *catholique*, à la différence de celle qui s'est égarée en dehors des sentiers de la foi et des bonnes mœurs. Elle

est dite *une*, à la différence de l'Église des méchants et des hérétiques.... Avant toutes choses, il faut chercher la foi. Dans cette dernière Église, de deux choses l'une : ou le Christ y demeure, ou il en est absent. Si le Christ y habite, cette foi doit être choisie parce qu'il y demeure; s'il n'y habite pas, ou bien c'est le peuple qui est devenu perfide et inique, ou bien c'est le maître, c'est-à-dire le prélat, qui est devenu hérétique, ou qui a défiguré ou souillé la demeure de l'Église du Christ, et alors il faut la mépriser, et il faut la fuir comme un lieu fréquenté par les hérétiques, comme une synagogue dont Satan est le chef.» Puis ce symbole inflige un blâme à Jean XXII, « ce faux pape qui ouvrit le puits de l'abîme à un grand nombre d'hérésies, » et il termine ainsi : « Il faut chercher l'arche de Noé et tâcher d'y entrer, c'est-à-dire qu'on doit rechercher et suivre ce petit nombre de disciples de saint François et sa doctrine évangélique, afin de pouvoir échapper à ce déluge des faux religieux, persécuteurs et destructeurs de la vie évangélique. » On pourrait composer tout un livre curieux, en notant les erreurs sociales qui, dans tous les temps et dans tous les pays, se mêlèrent aux erreurs religieuses : ce travail donnerait la raison de beaucoup de persécutions qui s'attaquaient, en réalité, bien plus à l'erreur sociale qu'à l'erreur dogmatique.

Le pape Jean XXII condamna les Fraticelles, en faisant cette réflexion, que « ainsi va le monde : d'abord l'âme infortunée se gonfle d'orgueil, ensuite elle va à la dispute, de la dispute au schisme, du schisme à l'hérésie, de l'hérésie au blasphème en suivant la pente d'un malheureux progrès, et enfin elle roule au fond de l'abîme. » De là vint que ce pape eut à subir les diatribes de plusieurs écrivains qui prétendirent même le faire passer pour

hérétique; mais Jean XXII, dans sa sagesse, se disait à lui-même que si « la pauvreté est une grande vertu, la chasteté est plus grande encore, et que l'obéissance l'emporte sur toutes deux[1]. » Boniface VIII combattit ces hérétiques avec une grande vigueur, et comme peu après les Templiers furent aussi abolis, on en conclut que les papes prenaient ombrage des aspirations que les ordres monastiques manifestaient pour la domination spirituelle et temporelle. Cependant, il faut reconnaître que Boniface favorisait les Franciscains, en les mettant en dehors de la juridiction des évêques pour les placer sous celle de leurs prieurs, qui pouvaient juger leurs différends sans se conformer aux prescriptions du droit, mais d'après les constitutions de l'ordre. Il confirma la bulle *Mare magnum*, dans laquelle étaient résumés tous leurs priviléges, et il leur accorda le pouvoir de prêcher partout, même sans la permission de l'évêque, ce qui déplut souverainement aux évêques et aux curés.

Quant aux Fraticelles, Boniface rendit contre eux une sentence d'hérésie dans sa fameuse bulle *Nuper ad audientiam*, qui reconnaissait au pape seul le droit de lier et de délier. Il fit procéder contre eux à une enquête, et chargea de les poursuivre frère Mathieu de Chieti, principalement dans les Abruzzes et dans la Marche d'Ancône. Ainsi s'explique la haine mortelle que ces sectaires portèrent à ce pape; et, si quelques-uns se bornèrent à dire de lui tout le mal que les historiens vulgaires ont ensuite répété, et que Dante a immortalisé dans ses vers, d'autres allèrent jusqu'à élire un antipape. Cinq prêtres

(1) Bulle *Quorum exigit*, dans les *Extravagantes*, tit. *De verborum significatione*.

Fratricelles et treize Béguines firent l'élection d'un certain Dedodicis, un de leurs frères originaire de Provence, en excitant le peuple contre Boniface qu'ils disaient illégalement élu, attendu la nullité de l'abdication du pape Célestin. Ils allèrent ensuite chercher un refuge dans une île de l'archipel, en Grèce et en Sicile, chantant partout un hymne qui commençait ainsi : *Réjouis-toi, ô Eglise plongée dans la prostitution!* et s'agrégeant sur leur passage tous ceux d'entre les Franciscains qui désiraient suivre une règle plus austère. Par les dehors d'une perfection plus achevée, ils s'attirèrent l'estime du vulgaire, et tinrent à Gênes, en 1310, un chapitre général qui fut présidé par le mystique Ubertino de Casale, alors leur supérieur.

Gérard Segarella.

Gérard Segarella, frère mineur de Parme, voué à la contemplation, regardant un jour un tableau où les apôtres étaient représentés enveloppés dans leurs manteaux, portant une grande barbe et des sandales aux pieds, s'imagina qu'il devait les imiter dans la manière de se vêtir et jusque dans le mode de circoncision en usage chez eux. Il se faisait envelopper de langes comme un enfant, et couchait dans une étable comme le Christ; il déclarait que tout devait être mis en commun, même les femmes; que l'homme ne pouvait rien posséder en propre, ni exercer aucune magistrature; enfin, que les âmes dont le salut est assuré ne peuvent jouir de la vision béatifique de Dieu, avant le jugement universel. Il se forma des disciples qui se dirent *Apostoliques*; et, ayant vendu tout ce qu'il possédait, il jeta du haut des remparts de Parme l'argent qui en provenait à une vile populace de joueurs; il s'en allait enfin, prêchant les multitudes, traité ici de saint, ailleurs de sentine de tous les vices. L'évêque Opi-

scne le fit arrêter (1280), et le tint enfermé dans son évêché comme dans une prison courtoise; il devint fou ou se fit passer pour tel, servit de jouet à la valetaille, puis exilé, et enfin réclamé et poursuivi en justice par le frère Manfred, il fut brûlé le 18 juillet 1300.

Herman Pungilupo, de Ferrare, condamné plusieurs fois par les inquisiteurs, se rétracta, et reçut les honneurs de la sépulture ecclésiastique; mais, au bout de trente et un ans, ses restes furent exhumés du cimetière consacré, et les ossements dispersés, par ordre de Boniface VIII.

Frère Jacopone de Todi.

Frère Jacopone, de la maison Bénédetti de Todi, habile dans le droit et dans la poésie, s'abandonnait aux douceurs de la renommée et aux plaisirs du monde, lorsque dans une fête, sous les débris d'une tribune qui s'écroula, il vit expirer son épouse chérie, femme d'une grande beauté. On trouva sur le corps de celle-ci un grossier cilice qu'elle portait sous ses vêtements afin de se protéger contre les dangers auxquels l'exposait la volonté de son mari mondain. Frappé de cette mort et de cette pénitence, Jacopone se donna tout entier au service de Dieu, renonçant à tous ses biens et même à la gloire. Il se faisait passer pour un imbécile, et s'attirait ainsi les risées du peuple en se montrant à lui tantôt à demi nu, marchant à quatre pattes, tantôt la corde au cou, comme s'il eût été une bête de somme; tantôt le corps oint de miel, il se roulait dans la plume et en reparaissait ensuite couvert comme un oiseau. Il allait aussi sur les places publiques s'offrir comme un servant d'hôpital; et un passant lui ayant donné des poulets à porter *chez lui*, Jacopone part et les jette dans le sépulcre de cet homme comme dans sa véritable demeure. Une fois il achète les entrailles

de chevreau pour s'en nourrir; puis, se prenant à regretter ce qu'il avait fait, il les suspend à la porte de sa cellule, et en flaire l'odeur empestée : lorsque les autres religieux le découvrent en train de savourer cette puanteur, il leur avoue sa gourmandise, afin de s'attirer leurs réprimandes[1].

Aussi le regardait-on comme un fou; mais pour se faire admettre chez les Franciscains, il voulut démontrer qu'il ne l'était pas, en composant un beau traité sur le mépris du monde. Ses écrits, en prose et en vers, qui appartiennent aux premiers essais de la langue italienne, respirent un parfum exquis de naïveté populaire, bien que l'ardeur de sa piété et ses visions mystiques rendissent son style parfois obscur, parfois même inconvenant.

Au milieu des rusticités de son langage, nous trouverions beaucoup d'or, si c'était le moment de le recueillir.

« Que celui qui veut aimer Jésus vienne avec nous lui « faire fête, et au milieu de la forêt il lui pourra parler.

« Que celui qui veut être sauvé par le Sauveur Jésus, « verse d'abondantes larmes sur ses fautes, sur chacun « de ses péchés.

« Qu'il verse d'abondantes larmes sur chaque coupable « erreur qu'il a commise ; et, que d'un cœur contrit,

« Il implore son pardon, après s'être repenti et bien « confessé. Qu'au milieu de ses pleurs, il s'écrie : O Sei- « gneur, je te demande grâce, moi qui t'ai si souvent « offensé.

« Ah ! misérable pécheur que tu es, daigneras-tu « me suivre, moi qui t'ai racheté ? C'est moi qui sur la

(1) Voir Wading, *Ann. Minor.*, t. V, *ad an.* 1298, n° 24, et 1306, n° 8.

« croix et par de cruels tourments, t'ai racheté de mon « sang.... »

Nous lui devons le *Stabat Mater*, prose qui n'a pas sa pareille pour la profonde douleur qu'elle exprime, chant populaire dans toutes les contrées d'Italie depuis bientôt cinq siècles, qui a été mis en musique par les plus célèbres compositeurs modernes, Palestrina, Hayden, Glück et Händel. Pergolèse en fit le sujet d'une partition dans sa dernière maladie, et Rossini la choisit aussi pour thème après ses plus magnifiques triomphes (E).

Jacopone se soumit avec peine à la sentence de Boniface, et parla de lui avec colère. Il s'apitoya sur le sort des Colonna comme sur des gens persécutés, et composa un cantique qui débute ainsi : *L'Eglise pleure, elle pleure et se lamente*, et un autre : *O pape Boniface, quel rôle tu as joué dans le monde !*

Après la prise de Palestrina, Boniface le fit jeter dans un fétide cachot, chargé de fers et condamné au pain et à l'eau; il fit alors ce cantique : *O joie de mon cœur, toi qui me fais chanter d'amour*. On dit que le pape lui ayant demandé : « Quand sortiras-tu de prison ? » Jacopone lui aurait répondu : « Quand vous y entrerez, saint-père. » Il en sortit en effet à la captivité de Boniface, et vécut jusqu'en 1306. A l'article de la mort, comme ses frères l'exhortaient à recevoir les sacrements, Jacopone ne cessait de leur dire que son heure n'était pas arrivée, et comme ils insistaient pour qu'il ne mourût point comme un juif, s'étant recueilli en lui-même, il leur dit :

« Je crois en Dieu, Père tout-puissant, seul Dieu en « trois personnes, qui a fait l'univers du néant, et je « crois en Jésus-Christ son Fils, qui est né de la Vierge « Marie, a été crucifié, est mort et a été enseveli,

« après avoir souffert toute espèce de tourments et de « peines. »

Ses confrères lui ayant répliqué qu'il ne suffisait pas de croire, qu'il devait aussi recevoir les sacrements, Jacopone leur répondit qu'il voulait attendre le frère Jean de l'Alverne. Or, ce religieux était bien loin de Collazone et ne savait rien ; aussi fut-ce une raison de plus pour eux d'insister près de frère Jacopone, qui se mit alors à réciter un cantique dont nous reproduisons quelques fragments.

« O âme, bénie par le souverain Créateur, regarde ton « Seigneur qui tend vers toi ses mains clouées.

« Regarde ses pieds ouverts que le clou a percés, ce « corps déchiré par les verges. Souviens-toi qu'il était « beau par-dessus toutes les créatures, et sa chair sans « tache dépassait toute perfection.

« Le vois-tu, tout couvert de plaies, étendu pour toi « sur le bois, expiant ton péché ! Il est mort, le doux Sei- « gneur, pour t'introduire dans son royaume ; c'est pour « toi, ô âme, qu'il a voulu être crucifié ; contemple-le bien « et fais de lui tes délices. »

A la même époque, il composa aussi un délicieux cantique en l'honneur de la Vierge :

« O Marie, Vierge toute belle, toi qui nous sers d'échelle « et de guide pour parvenir à la hauteur des cieux, « soulève le voile qui aveugle si fort notre pauvre petite « âme.

« Vierge sainte, épouse de ton Père, tu es la mère et la « fille de Dieu. O charmante petite demeure, dans la- « quelle est venue se reposer Celui que les cieux ne peu- « vent contenir, viens maintenant à mon aide et conseille- « moi contre les ténébreuses embûches dont fourmille le

« monde : je t'en supplie, sauve-moi de ces embûches
« avant que je meure, ô Vierge chère et toute belle.

« Donne-moi la foi, l'espérance et la charité, la con-
« naissance de moi-même. Fais que j'aie la douleur et la
« contrition devant Dieu des péchés que j'ai commis.
« Tiens-toi toujours à mes côtés, afin que je ne tombe
« plus dans l'abîme des misères humaines; enfin, au su-
« prême passage guide-moi vers les célestes demeures. »

Le lecteur voudra bien nous pardonner de nous être arrêté quelque peu au milieu de ce jardin poétique; ce ne sera pas la dernière fois. Car, partout où nous nous apercevrons qu'on veut contester à l'homme une partie de ses facultés pour le réduire à la pure raison, nous voulons raviver les titres du sentiment; nous en appellerons au beau, non contre le vrai, mais pour venir en aide au vrai.

L'ordre des Mineurs était attaqué principalement (phénomène ordinaire) par d'autres Ordres religieux et par le reste du clergé, et si nous lisions les accusations lancées contre l'un ou l'autre, on pourrait se croire revenu à ces temps d'universelle délation, qu'on vit à la décadence de l'empire romain, et dont le journalisme moderne nous rend aujourd'hui le spectacle. On ne peut nier que saint François n'ait détourné ses disciples de l'instruction : *Non curent, nescientes literas, literas discere;* mais ils ne restèrent pas longtemps sans s'appliquer à l'étude et sans fonder des écoles ; il s'établit même entre eux et les Dominicains une sorte d'émulation dans les controverses théologiques, et ils occupèrent des chaires à l'Université de Paris. Les vieux docteurs en prirent ombrage, ainsi qu'il arrive ordinairement, et on vit naître chez les professeurs de cette Université un terrible litige,

auquel prirent part saint Louis et les papes Innocent IV et Alexandre IV ; litige qui ne se termina pas sans occasionner des tumultes de rue et des rixes sanglantes. Les Franciscains proclamèrent la liberté de l'enseignement et se firent les champions de ce droit ; mais ce ne fut pas sans s'attirer la haine des vaincus, qui trouvèrent le moment favorable pour l'exhaler, lorsque apparut l'*Evangile éternel*.

L'Évangile éternel.

Cet ouvrage qui fit tant de bruit, ne nous est pas parvenu, et nous ne saurions attacher une sérieuse importance à l'extrait qu'en donne le chroniqueur Herman Carnero; c'était un dominicain, et par suite un ennemi[1]. On a voulu l'attribuer à l'abbé Joachim, par ce motif qu'on y rencontre, ainsi que nous l'avons dit en parlant de lui, cette prétention à la perfectibilité successive, même en ce qui regarde les doctrines révélées, et cette assertion, à savoir que l'*Evangile éternel* est supérieur à l'Ancien et au Nouveau Testament. Suivant ce livre, le Nouveau Testament devait finir en 1260, pour être remplacé par le nouvel Évangile qui serait tout esprit; le pape n'était pas chargé d'exposer le commentaire spirituel de l'Écriture sainte, mais seulement d'en expliquer la lettre. Dieu comblerait de bienfaits même les Hébreux qui auraient persévéré dans l'erreur. On doit excuser le schisme des Grecs qui marchent plus selon l'esprit que les Latins, et qui, pendant que le Fils opère le salut de ces derniers, seront eux-mêmes sauvés par le Père. Le Christ et les apôtres n'atteignirent jamais la perfection de la vie contemplative. La vie active a aidé l'homme jusqu'au temps de Joachim; mais ensuite elle est devenue inutile, et la contem-

(1) On le trouve dans Eccard, *Corp. hist.*, t. II, p. 849.

plation seule reste efficace. Les prédicateurs de la nouvelle secte religieuse, persécutés par le clergé, passeront aux infidèles, et il est à craindre qu'ils n'excitent ces derniers à faire la guerre à l'Église romaine. Les Ordres mendiants sont prédestinés à accomplir la transformation religieuse du monde, en se mettant à la place du clergé séculier, et en réformant la vie des chrétiens.

Cette aspiration à la suprématie, appuyée sur les preuves qui seules avaient une valeur alors, les preuves théologiques, offusqua les docteurs de l'Université de Paris, et Guillaume de Saint-Amour, déjà l'ennemi juré des Frères Mendiants, écrivit un ouvrage intitulé : *De periculis novissimorum temporum*, dans lequel il traitait si mal ces Ordres religieux qu'il allait jusqu'à nier que dans leur sein on pût parvenir au salut.

Les excès sont toujours provoqués par des excès : ainsi va le monde; et l'*Évangile éternel* fut dénoncé au pape comme un ouvrage débordant d'impiétés et de blasphèmes.

Jean de Parme, général des Mineurs, que beaucoup de personnes ont cru être l'auteur de ce livre, professa toujours une grande vénération pour l'abbé Joachim; aussi, quand il entreprit de le faire béatifier, il alla à Paris défendre ses frères devant l'Université, et fit pour eux un acte de soumission dont voici la conclusion : « Vous êtes nos seigneurs et maîtres; quant à nous, nous sommes vos serviteurs, vos fils, vos disciples; si nous possédons quelque science, c'est à vous que nous voulons en attribuer le mérite. Je me soumets en personne, et au nom de mes frères qui sont sous mes ordres, à votre discipline, à votre correction ; nous sommes entre vos mains, faites de nous ce qui vous paraîtra le mieux. »

Alexandre IV condamna les deux livres; et Guillaume de Saint-Amour, *quod in electis maculam imponere voluit*, fut banni, à perpétuité, de Paris.

Quel fut l'auteur de l'*Evangelium æternum?* Personne ne le sait, pas même le rédacteur du bref de censure. Frère Salimbene de Parme l'attribue à frère Gérard de Borgo San Donnino, Mineur, lecteur de théologie à Paris, et amateur passionné des doctrines de l'abbé Joachim de Calabre; et il ajoute qu'il l'a connu pour un homme rempli de capacité et de vertu, jusqu'à ce qu'ayant donné dans ces erreurs, il finit par perdre tous ses mérites.

Ne pouvant plus, par suite d'une défense expresse, ni enseigner, ni prêcher, ce Gérard de Borgo San Donnino fut mis par les Mineurs dans une prison où il vivait *du pain de la tribulation et des larmes de l'angoisse;* néanmoins, malgré les admonitions de saint Bonaventure, il ne voulut point abandonner l'erreur; et, étant mort dans sa prison, on l'ensevelit dans un coin du jardin (F).

Fra Dolcino. Angelo, homme du peuple et illettré, originaire de la vallée de Spolète, avait rassemblé autour de lui un grand nombre de Fraticelles. Frère Dolcino et Marguerite de Trente sa femme prêchaient aux environs de Novare, lançant des invectives contre toute autorité ecclésiastique, faisant disparaître toute espèce de retenue entre les sexes, et permettant le parjure en matière d'inquisition, même le vol, à ceux à qui on refuserait l'aumône. Ils attirèrent à leur suite des milliers de prosélytes, jusqu'à ce que, sur l'ordre de Clément V, ils furent cernés et faits prisonniers. Dolcino fut mis en pièces et Marguerite fut condamnée au bûcher avec soixante de leurs disciples (G).

Procès des Patarins.

Clément V conjurait Rainier, évêque de Crémone, d'extirper cette funeste semence, et il excommunia ces hérétiques au concile de Vienne. Il s'ensuivit des soulèvements jusqu'à Narbonne, en Sicile, et en Toscane; cependant les Fraticelles persistèrent à demeurer à l'état de contumaces, et en appelèrent au futur concile, qui les condamna définitivement.

Le statut de Florence, livre III, rubrique XXXXI, est tout entier rédigé contre les Fraticelles. Ils étaient encore nombreux à Sienne au temps de sainte Catherine, qui assista à leur défaite par les Dominicains, et où un nombre considérable d'entre eux abjurèrent leurs erreurs, le 26 mai 1315, jour de la Pentecôte[1]. Nous voyons aux archives d'État à Florence, parmi les manuscrits de Sainte-Croix, une lettre du 5 février 1322, adressée par le vicaire général de Lucques au pape, pour l'assurer qu'en cette ville le tiers ordre vivait toujours selon les préceptes de la foi catholique, sans avoir la moindre participation à l'hérésie des Béguins de Narbonne et à leurs désordres.

Frère Michel de la Marche.

Nous savons que maître François de Pistoie fut brûlé à Venise en 1337, comme l'un des Fraticelles les plus insolents. Après lui, venaient frère Laurent Gherardi, Barthélemy Greco, Barthélemy de Buggiano, Antoine d'Acquacanina et quelques autres qui furent envoyés au supplice. Frère Michel de la Marche, qui prêchait à Florence le Carême de 1389, après avoir été accusé d'hérésie et avoir subi un procès en règle, fut mis à mort. Nous avons sa vie écrite par un de ses compagnons; elle respire à chaque page la haine contre les persécuteurs et

(1) La sentence se trouve dans Pucci, *Histoire de l'évêché de Sienne*, p. 253.

l'admiration pour *le saint*[1]. « Tout le temps qu'il resta en prison, dit son biographe, il le passait soit à consoler son compagnon de captivité, soit à lire dans le bréviaire d'un prêtre, qui était dans la même prison, soit à pratiquer l'oraison. Et, ajoutait-il, j'ai entendu dire aux *pauvres*, qu'on est en grand danger d'apostasier lorsque, étant en prison, on s'abandonne par trop au sommeil, ou qu'on se délecte à prendre la nourriture corporelle, ou qu'on se livre à l'oisiveté. C'est ainsi que frère Michel ne s'inquiétait d'aucune fatigue corporelle, ne songeant à autre chose qu'à employer son temps pour l'honneur de Dieu. »

Après qu'on eut consigné aux *Signori* les pièces du procès, frère Michel confirma les dépositions qu'il avait faites à la barre, à savoir : que le Christ, en tant qu'homme voyageur et mortel, pour donner l'exemple de la perfection, n'avait pas voulu de la royauté temporelle comme l'entend la société civile et mondaine; que le Christ en personne et ses apôtres, ayant pour attribut permanent la perfection, ne purent jamais posséder aucune chose dans le sens que lui attribue la société civile et mondaine; qu'ils n'ont jamais eu sur les biens qui étaient entre leurs mains que le simple usage de fait, sans aucune espèce de droit conféré par la société civile et mondaine; que par conséquent le pape Jean XXII, qui soutenait le contraire, était un hérétique. » Ayant été remis en prison, on lui donna une plume et un encrier, et pendant trois jours on lui permit d'écrire tout ce qu'il voulait, le prévenant que s'il se rétractait, on lui pardonnerait; sinon, qu'on le

(1) Publiée dans le *Recueil choisi des curiosités littéraires*. (Scelta delle curiosità letterarie. Bologna.)

livrerait au bras séculier. Puis on continua, en les variant un peu, les pratiques employées selon l'usage pour faire revenir le patient à la vraie foi : frère Michel confessait bien qu'il était pécheur, mais toujours catholique et point du tout hérétique; tout au contraire, il déclarait hérétiques le pape et l'archevêque, par qui il avait été dégradé du sacerdoce, puis consigné au capitaine, de la part duquel il eut à subir une foule d'injures, à cause de son refus de reconnaître le pape; il eut encore à souffrir « les brutalités de la populace qui, sous prétexte de la grande compassion qu'elle avait pour lui, tourmentait l'âme du saint le jour et la nuit. » Jusqu'à ses derniers moments, on continua à lui faire des exhortations, et il persistait à dire que le Christ ne possédait rien; que Jean XXII avait été hérétique pour avoir nié cette proposition; que ses successeurs le furent également pour ne l'avoir pas blâmé de ce chef; qu'en conséquence leurs actes étaient nuls, considérés non par rapport à la juridiction, mais par rapport aux sacrements. Pendant qu'on le conduisait au supplice, et comme il excitait la compassion générale, quelques-uns lui dirent : *Pour Dieu, ne te laisse pas mettre à mort.* A quoi il répondit : *Je veux mourir pour le Christ.* Et comme on lui répliquait : *Oh! non, tu ne mourras pas pour le Christ*, frère Michel dit : *Si, en vérité.* Un autre l'ayant interpellé ainsi : *Tu ne crois pas en Dieu?* Il faisait cette réponse : *Je crois en Dieu, à la Vierge Marie et à la sainte Église....* Et comme on arrivait près de l'édifice de Sainte-Réparate, quelqu'un lui ayant dit : *Insensé que tu es! crois au pape*, frère Michel, en levant la tête, s'écria : *Ces oisons-là vous ont bien arrangés* . . . . . .

. . . . . .

Comme on arrivait au Marché-Neuf, quelqu'un lui cria : *Repens-toi ! repens-toi !* frère Michel répondit : *Repentez-vous de vos péchés, repentez-vous de vos usures, de vos friponneries mercantiles.*

En arrivant à la place au Blé, un homme de la foule se mit à crier : *La voix du peuple, c'est la voix de Dieu;* à quoi frère Michel répondit : *La voix du peuple a fait crucifier le Christ, a fait mourir saint Pierre.* Alors on le molesta vivement, et la foule se mit à crier : *Il a le diable au corps....* Comme il y avait quelques-uns de ses adeptes qui ripostaient à ceux qui disaient que frère Michel était un renégat, un sbire, et d'autres gens de la populace s'étant aperçus du fait, se mirent à dire : *Ces hommes sont de ses disciples :* ce qui en fit reculer quelques-uns.

Nous avons abrégé considérablement cette scène honteuse où la multitude insulte un condamné; cependant nous l'avons rapportée comme pour donner au lecteur un avant-goût de celle dont Savonarole fut le triste jouet. Lorsqu'il fut près de la niche ménagée au milieu du bûcher (*cappannuccio*), on essaya de le fléchir en feignant d'y mettre le feu; puis on lui fit voir un huissier de la Seigneurie, qui était, lui disait-on, venu pour l'emmener sain et sauf s'il voulait se convertir; frère Michel résista à ces instances, et alla au bûcher, où il fut brûlé vif. Les uns dirent : *C'est un martyr*, d'autres : *C'est un saint*, et d'autres dirent le contraire. Quoi qu'il en soit, jamais événement ne causa une plus grande agitation dans Florence.

Les inquisiteurs durent faire exhumer les ossements d'Herman de Ferrare, et renverser un autel qu'on lui avait élevé; ils firent de même pour une Anglaise qui s'était fait passer pour l'Esprit-Saint incarné, venu pour racheter le sexe féminin.

Dominique Savi d'Ascoli, homme d'une haute piété, fonda dans sa patrie un hôpital et un oratoire sur le mont Pelesio, où il menait une existence des plus modestes en compagnie de quelques Begghards et Béguines. Mais s'étant laissé aveugler par un excès de confiance en ses propres lumières, il finit par embrasser avec ardeur plusieurs des erreurs qui avaient cours, telles que celles-ci : que la *coulpe* n'est pas dans la luxure; que les enfants même sans avoir reçu le baptême peuvent être sauvés par la foi de leurs parents; que la flagellation en public, sur le corps nu, vaut mieux que la confession. Condamné une première fois, Dominique Savi se rétracta; puis, étant retombé dans ses précédentes erreurs, il fut livré au supplice à Ascoli en 1344.

Garampi, dans les *Mémoires ecclésiastiques*, raconte qu'il a trouvé à Bologne un procès intenté par l'inquisition de Naples en 1362 contre Ludovic de Durazzo, frère Pierre de Novare, frère Bernard de Sicile, frère Thomas, évêque d'Aquin, François Marchesino, archidiacre de Salerne, puis évêque de Trente, dans lequel on voit apparaître trois espèces de Fraticelles, soit : les frères de la Pauvre Vie, les frères du Ministre, les frères disciples du frère Angelo.

Autres Fraticelles dits de l'Opinion.

En 1421, on en vit surgir d'autres, dits *Fraticelles de l'Opinion*, parce qu'ils opinaient que Jean XXII avait été puni de Dieu pour ses constitutions concernant la pauvreté du Christ et celle des apôtres; Martin V délégua deux cardinaux pour s'occuper de les rechercher et de les punir, principalement à Fabriano. En 1466, Paul II vit une recrudescence de ces hérésiarques dans le Picenum, et à Poli près Tivoli dans la Sabine : ces Fraticelles maudissaient le pontife romain, et déclaraient qu'il n'y a

de vrai vicaire du Christ que celui qui imite sa pauvreté. Le pontife (pour nous servir des sottes expressions employées par le Bernin) « les convertit merveilleusement bien tous, non par la force des arguments, mais à force de coups; il en fit lier quatorze par des sbires, et les fit placer sur une estrade élevée au sommet de cette montagne nommée Ara Cœli, qui regarde du côté du Capitole, ayant chacun sur leur tête une mitre de carton, pour les mieux exposer aux insultes de la foule et aux sifflets de la vile populace. Après avoir subi cet affront, et confessé préalablement leurs erreurs en présence du vicaire pontifical de Rome, qui apparut là, accompagné de cinq évêques, pour recevoir leur abjuration, les hérétiques furent absous, et, en signe de leur pénitence publique, on leur fit revêtir une longue robe de laine, avec une croix blanche à la poitrine et une autre derrière le dos, qui rappelaient leur hérésie et leur rétractation[1]. »

A la même époque nous avons trouvé plusieurs mentions d'autres hérétiques. Nicolas V prescrivit à l'archevêque de Milan de veiller avec une scrupuleuse attention sur la conduite de l'hérétique Amédée, tombé en état de récidive, et qui se prévalait de fausses bulles pour accréditer quelques-unes de ses hérésies[2]. Calixte VII apprit que dans la ville et dans le diocèse de Bergame et de Brescia, des laïcs et des ecclésiastiques se faisaient les propagateurs d'erreurs sur Jésus-Christ, sur sa mère, et sur l'Église militante, en entraînant beaucoup d'âmes

(1) *Hist. di tutte l'heresie*, t. IV, p. 198. Cet auteur, d'un style déclamatoire comme Gioberti, paraît toujours armé des étrivières du pédant pour en flageller son adversaire, auquel il prodigue les épithètes d'impie, de violent, d'homme digne d'aller en enfer, de blasphémateur, de schismatique, etc.

(2) *Ep.* Nicolai V, lib. XXII, p. 53.

à leur perte; aussi fit-il de vives instances pour qu'on les expulsât de cet endroit, comme aussi du pays de Vérone, de Crema, de Plaisance, de Lodi et de Crémone[1].

André Papadopulo Vretò publia à Athènes, en 1864, un *Catalogue des livres imprimés en grec moderne ou en grec ancien par des Grecs, depuis la chute de l'empire byzantin jusqu'à la fondation du royaume hellénique.* On y rencontre le nom de Barlaam de Seminara, un des Grecs habitant la Calabre, qui, vers la moitié du quatorzième siècle, composa, entre autres ouvrages, un livre contre la primauté et le pouvoir temporel du pape, et aussi contre le dogme du purgatoire; ayant été poursuivi à raison de cet écrit, il dut s'enfuir à Constantinople. L'auteur dudit catalogue dit que ce livre fut imprimé pour la première fois en Hollande, et devint plus tard presque introuvable; mais ayant pu s'en procurer un exemplaire, il le plaça à la bibliothèque d'Athènes.

Nous n'avons pu voir cet ouvrage; aussi ne pouvons-nous rien dire ni de son authenticité ni de son contenu.

(1) *Ep.* Calixti, lib. XIV, p. 255.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VI.

(A) — Une des légendes les plus répandues est celle de Barlam et de Josaphat, dont on a aussi une traduction ou imitation qui remonte au siècle classique de la langue italienne. Félix Liebrecht prouve que cette légende est une contrefaçon chrétienne de la vie de Bouddah Sakia Muni, telle qu'elle nous est présentée dans le conte indien de *Lalita vastara*. Il ne s'agit pas seulement du plan du livre, des lignes fondamentales, mais de passages entiers. Là aussi Sakia Muni est un fils de roi, qui, touché des misères humaines, se retire dans le désert, malgré sa famille, pour y mener la vie d'un religieux, après avoir été converti par un solitaire. Un certain moine syriaque traduisit cette légende, en y insérant les louanges du christianisme, et en s'appuyant sur l'ascétisme monastique, qui est commun aux deux religions. Plus tard on y ajouta des satires contre la corruption du temps et la dépravation du clergé.

(B) — Pierre Lombard, surnommé le Maître des Sentences, avait dit (lib. I, dist. 5), avec les faiseurs de traités, que ni le Père n'engendra la divine essence, ni la divine essence n'engendra le Fils, ni la divine essence n'engendra l'essence : « Sous ce nom d'essence nous entendons la nature divine, qui est commune aux trois personnes, et réside tout entière dans chacune d'elles. »

Joachim crut que Pierre Lombard portait la Trinité à la Quaternité, en affirmant les trois personnes, et en plus l'essence commune distincte de celles-ci. Il y eut nombre de controverses sur ce point, jusqu'à ce qu'Innocent III eût condamné le livre de Pierre Lombard. (Voir Mathieu Paris, ad ann. 1179, pour avoir une preuve des subtilités alors en usage.)

Les prophéties de Joachim trouvèrent un défenseur dans Grégoire de Lauro, abbé des Cisterciens, qui écrivit le livre intitulé *B. Joannis Joachim abbatis apologetica, sive mirabilium veritas defensa*. Naples, 1560. Voir l'examen de ces doc-

trines dans Noel Alexandre, *Historia ecclesiastica*, tome VI, p. 287.

(C) — C'est donc à tort que Noel Alexandre commença son article sur les Fraticelles par ces mots : « Fraticellorum sectæ initium dedere Petrus de Macereta et Petrus de Forosempronio, Ordinis Minorum apostatæ, » etc. (Vol. VI, p. 83.)

(D) — Dans le *Recueil* choisi des curiosités littéraires (*Scelta di curiosità letterarie*) qui s'imprime à Bologne, on a publié en 1865 une *lettre des Fraticelles à tous les Chrétiens*, par laquelle ils rendent compte des motifs de leur schisme. A grand renfort de textes tirés de l'Écriture et du Décret, ils exposent qu'ils se sont « séparés du pape et des autres prélats, » parce qu'ils les croient coupables d'hérésie, de simonie, de fornication publique. Ils s'appuyaient sur les doctrines de Jean XXII, pour établir qu'il était mort hérétique obstiné, et surtout ils signalaient la condamnation qu'il aurait portée contre la proposition suivante : « Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient rien possédé en propre, ni en particulier, ni en commun. » Ils tirent une preuve de la simonie de ce pape, de ce que le Décret avait sévèrement défendu de recevoir de l'argent pour le baptême, la confirmation, la communion, la sépulture, etc.... « les dons du Christ devant être dispensés et donnés gratuitement. Les fornicateurs aussi sont excommuniés. » Et, cependant, prélats et papes sont excommuniés, tandis que de leur côté ils lancent l'excommunication contre les Fraticelles, qui n'ont commis d'autre faute que celle de leur avoir désobéi. Et, « à supposer que les Catholiques ne puissent recevoir la sainte communion du Christ visiblement et corporellement par l'intermédiaire des hérétiques qui restent, néanmoins, tant qu'ils sont unis en esprit au Christ, ils reçoivent la sainte communion du Christ invisiblement. »

Le bienheureux Jean delle Celle écrivait ce qui suit contre les Fraticelles :

« Vous appelez l'Église charnelle, parce qu'elle se sert des richesses, vous avez tort : car les richesses sont bonnes à qui sait en faire un sage et légitime emploi selon Dieu. Le Christ a eu non-seulement des disciples pauvres, mais il en a eu de très-riches; il a trouvé plus de foi dans un riche centurion et plus d'humilité que dans aucun homme du peuple d'Israël, et qu'il n'en rencontre sous vos capuchons pleins d'arrogance. De plus, pour montrer qu'il ne réprouvait pas les richesses, le Christ a voulu demeurer dans la maison de l'opulent Zachée; et, ayant

appris le bel usage qu'il faisait de cette opulence, il lui donna des louanges, et ne lui dit pas de s'en dépouiller. Ainsi le riche Nicodème mérita de recevoir dans ses bras le sacré corps du Christ; ainsi le noble décurion Joseph mérita de conserver le Christ dans son sépulcre. Donc, on ne doit pas appeler charnels ces clercs qui détiennent les richesses, s'ils en font un bon usage. C'est ainsi qu'en usait le Christ, relativement aux deniers qu'il puisait dans la bourse de Judas; ainsi encore qu'en usait saint Pierre relativement au prix de vente des biens de l'Église qu'on avait déposés à ses pieds; ainsi enfin que les dispensaient saint Benoît, flambeau du monde, et saint Bernard, le docteur éminent en sainteté. Et quoique l'Église de Dieu s'étende de l'Orient jusqu'à l'Occident, néanmoins au point de vue de la dignité et de l'autorité, elle brille d'un plus vif éclat et elle est plus puissante sur le siége de saint Pierre que dans aucun autre lieu. C'est pourquoi saint Bernard dit que le Christ étant sur le sable du rivage, il appela les Apôtres; et tous allèrent à lui, chacun étant monté sur sa barque; au lieu que saint Pierre seul s'y rendit sans sa barque; mais il vint sur la mer, ce qui voulait dire qu'il était le pasteur universel. C'est pourquoi l'Église Romaine est la tête de toutes les autres, et la principale épouse du Christ. Vous prétendez que c'est une grande erreur de voir dans le Pape l'Église tout entière, c'est-à-dire l'arche, et vous dites que c'est l'arche des vices et non pas l'arche du Christ. O misérable hérétique! tu fais une injure au Christ, en blasphémant sa majesté et son vicaire. Aussi est-ce de vous que parle l'apôtre saint Jude dans son Épître, lorsqu'il dit : « Ils blasphèment la majesté! » Et serait-ce toi, ô misérable, qui as osé blasphémer celui qui est plus qu'un homme? Consciencieusement, le séculier peut-il juger le religieux, la brebis le pasteur, l'aveugle l'illuminé de la sainte Écriture, le mort le vivant? Morts! C'est ainsi que les appelle le Seigneur lorsqu'il dit au disciple : « Laissez les morts enterrer les morts. » Et le Psaume dit : « Comme les morts du siècle. » Ne portez donc point la main sur l'arche de Dieu, c'est-à-dire sur le souverain Pontife, et n'obscurcissez point par les nuages de votre ignorance et de votre orgueil les étoiles des religieux (c'est ainsi que l'Écriture les nomme).

« Maintenant, voyons quels sont les caractères qui distinguent les vrais évangélistes. Jésus-Christ a dit : « On reconnaîtra que vous êtes mes disciples (c'est-à-dire de vrais évangélistes) à cette marque, si vous vous aimez tous les uns les autres. » Et encore :

« Je n'ai pas d'autre commandement à vous prescrire, si ce n'est celui de l'amour. » Pour démontrer ce qu'est la loi du Chrétien et le vrai Évangile, il n'y a que l'amour. Et encore : Le vrai évangéliste est celui qui est dans la communion, dans l'union de l'Église et de ses membres. C'est afin que cette union existât dans ses vrais évangélistes, que le Christ pria à différentes reprises son Père, et lui dit : « Père, conserve ceux-ci dans mon nom, afin qu'ils soient une même chose avec nous. » Et encore, pour tous ceux qui devaient croire en Lui, il demanda la même union avec Lui; par cinq fois il pria pour cette unité, que vous autres misérables vous avez divisée et brisée. Donc, amour et unité, voilà le vrai Évangile; et ce sont précisément de ces vertus que vous vous êtes imprudemment éloignés. Quant au second caractère constitutif du saint Évangile, c'est la croix. C'est d'elle que parle le Christ, lorsqu'il dit : « Celui qui veut venir après moi, c'est-à-dire, celui qui veut « être vrai évangéliste, qu'il prenne sa croix et me suive. » Et c'est cette croix que vous fuyez autant que vous le pouvez. Qu'est-ce qu'une croix? C'est une mortification de la propre volonté et de tous les sens; voilà la vraie obéissance. C'est elle dont saint Paul dit en parlant du Christ : « Tu es devenu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. » Et le Christ, en parlant de lui-même, dit : « Je ne suis pas venu pour faire ma volonté. » Mais, vous autres qui marchez derrière le Christ, vous portez une croix avec Simon le Cyrénéen, pour un prix temporel, qui n'est autre que la vaine gloire, récompense de tous les hypocrites; et vous êtes loués à Florence par les femmelettes, et par les hommes aveugles, et ces louanges sont toutes un poison pour vous. Vous prêchez, et vous n'avez pas été envoyés pour prêcher; or, quiconque n'a pas été appelé ou envoyé, ne doit pas prêcher. Ainsi tous les hérétiques, dit un saint Docteur, ont toujours eu une intention, c'est-à-dire celle de récolter la gloire de la singularité en matière de science. Ils donnent le nom de religion à l'impiété et à la malice de leur singularité; et non contents d'abandonner la bonne voie, ils s'ingénient à abandonner la vigne de Dieu. Or, retiens bien ce que je vais te dire, comme si c'était une parole de vérité : tant que tu ne te verras pas pécheur et les autres justes, mais que tu seras dans l'opinion contraire, tu es dans les ténèbres, ô fils d'orgueil et de présomption. »

(Extrait d'un Ms. de la Bibliothèque Magliabecchiana à Florence.)

E) — Boniface VIII passe pour un grand ennemi de frère Jaco-

pone; cependant on lui attribue un chant, qu'on ne peut considérer que comme une traduction du *Stabat Mater*.

Stava la Vergin sotto della croce
Vedea patir Jesù, la vera luce,
Madre del re di tutto l'universo.
Vedeva il capo che stava inchinato
E tutto il corpo ch'era tormentato,
Per riscattar questo mondo perverso, etc.

D'autres vers du frère Jacopone ressemblent au *Dies iræ :*

Chi è questo gran sire
Rege di grande altura?
Sotterra i' vorria gire,
Tal mi mette paura.
Ove potria fuggire
Dalla sua faccia dura?
Terra, fa copritura
Ch'io nol veggia adirato.

Et ailleurs :

Non trovo loco dove mi nasconda
Monte nè piano, nè grotta o foresta
Che la veduta di Dio mi circonda.

(F) — *Chronica* Fra Salimbene; Parma, 1857, p. 233 et suivantes. Frère Salimbene, qui dans sa *Chronique* s'étend longuement sur les Fraticelles, arrivé à l'an 1280, raconte que, les Dominicains ayant fait brûler dame Aline comme hérétique, le peuple de Parme se souleva à grands cris, et les chassa : et, nonobstant les excommunications lancées par le cardinal Latini, les Dominicains ne purent rentrer avant l'année 1287.

(G) — Fr. Christ. Schlosser, *Abelardo et Dolcino; Vie et opinions d'un enthousiaste et d'un philosophe*. Gotha, 1807. — C. Baggiolini, *Dolcino et les Patarins*. Novare, 1838. — Julius Krone, *Frà Dolcino und die Patarener, historische Episode auf den piemontesischen Religionskriegen*. Leipsig, 1844.

Cette pauvreté d'ostentation était peut-être venue à l'esprit de l'auteur de l'*Imitation*, lorsqu'il écrivait (Liv. II, ch. XI.) : « Où trouvera-t-on quelqu'un qui veuille servir Dieu pour Dieu seul? Rarement on rencontre un homme assez avancé dans les voies spirituelles, pour être dépouillé de tout. Car le véritable pauvre d'esprit et détaché de toute créature, qui le trouvera? Si

l'homme donne tout ce qu'il possède, ce n'est encore rien. S'il fait une grande pénitence, c'est peu encore. S'il embrasse toutes les sciences, il est encore loin. Et s'il a une grande vertu et une piété fervente, il lui manque encore beaucoup ; il lui manque une chose souverainement nécessaire. Qu'est-ce donc? C'est qu'après avoir tout quitté, il se quitte aussi lui-même, et se dépouille entièrement de l'amour de soi. C'est, enfin, qu'après avoir fait tout ce qu'il sait devoir faire, il pense encore n'avoir rien fait, et se reconnaisse pour un serviteur inutile. Alors il sera véritablement pauvre et séparé de tout en esprit, et il pourra dire avec le prophète : « Oui, je suis humble et pauvre. » (Traduction de Lamennais.)

DISCOURS VII.

Ébranlement de l'omnipotence pontificale. Boniface VIII et Dante. Cecco d'Ascoli.

Tout ce que nous avons raconté nous donne l'explication des nombreuses invectives que les contemporains ont lancées contre Boniface VIII, que la postérité a acceptées en aveugle, et qu'on répète encore de nos jours, malgré le témoignage d'un vaillant et sincère apologiste[1]. Ce pontife assista à l'ébranlement du pouvoir papal, amené par la suprématie des rois; il ne leur suffisait plus de rendre impossible la prééminence que le pape avait prétendu exercer sur tous les souverains de la terre : ils voulaient aussi entraver son action dans chaque pays, et leur politique pleine d'astuce allait jusqu'à vouloir détruire la base même de l'autorité, le respect.

L'Église, dans son essence, avait un caractère absolu et immuable, comme la foi sur laquelle elle était fondée; mais en tant que réunion visible des fidèles, elle était régie par un pouvoir visible, lequel, si l'on considère son

(1) Dans la belle *Histoire de Boniface VIII et de son temps* du P. Louis Tosti (1847), on lit : « Cet homme, blâmé par tant de gens, devait être admiré de tous, comme le dernier soutien de ce magnifique pontificat civil, à l'aide duquel il fit briller en Italie une civilisation noble et polie, ce pape méconnu, calomnié par ses enfants, brisé par la lutte, et abreuvé de douleurs, se retira pour aller se reposer dans les inviolables sanctuaires de la religion dont il avait été le législateur. (Livre V.)

existence formelle, ne pouvait être que potentiel et progressif. L'organisation et le dogme ont été et resteront toujours les mêmes ; quant à la puissance, elle a subi les mêmes changements que la société des fidèles, en continuant à rouler sur le pivot de la foi, et en conservant le caractère visible de l'Église. Le pouvoir de celui qui gouverne une société s'accroît en raison directe des éléments qui cherchent à la détruire ; contre leurs attaques croissantes, et dans la même proportion, doit augmenter le nombre des lois et des actes conservateurs. Lorsque personne ne songeait à attaquer le patrimoine de l'Église, il n'y avait aucune loi pour le protéger ; ce qui ne veut pas dire que saint Pierre n'aurait pas eu la faculté d'en faire, ni que ses successeurs aient commis une faute en faisant de semblables lois. On en pourrait dire autant des lois et autres expédients temporels dont le Saint-Siége dut s'armer peu à peu pour se défendre, et qu'il modifia en raison des besoins, jusqu'à concentrer sa force dans le cercle d'une monarchie.

Monarchie pontificale.

Ce mode de gouvernement serait-il de son essence ? Non assurément, et jamais les romanistes n'ont eu cette prétention ; mais le développement de la société le comportait, absolument comme l'ignorance commune et la commune barbarie mirent les papes à la tête de l'organisation civile, en vertu de la grande loi qui attribue le gouvernement aux plus dignes. Quel avantage ne résulta pas pour la société de l'établissement, au milieu des puissances armées, d'une puissance capable d'obliger, sans l'emploi de la force, à observer la justice, à respecter le mariage, à maintenir les pactes conclus avec les peuples ! Ce beau résultat était obtenu sans qu'il fût besoin de recourir aux armes, presque sans domaine terri-

torial, parce qu'on croyait, et que la conscience gouvernait le monde; tandis que dans nos temps modernes, où tout se réduit à la force matérielle des États, à la conscription, aux impôts, l'autorité pontificale, elle aussi, en a été réduite à abriter son indépendance derrière un trône matériel, derrière une armée et une reconnaissance des autres États. Déposer les rois opiniâtres dans leur perfidie, délier les peuples du serment de fidélité envers les princes infidèles, telle était alors la vraie et solide constitution, tels sont les droits que s'arrogent aujourd'hui les sociétés secrètes et les auteurs de la révolution[1], en reprochant à la cour pontificale d'en avoir abusé. Il est bien certain que ce furent les attentats de ses ennemis qui la firent aiguiser elle-même ses armes. Les adversaires s'aperçurent bien que le moyen d'ébranler cette autorité morale était de diminuer le respect qu'on avait pour elle; aussi est-ce à ce but que contribuèrent puissamment les Fraticelles, gens très-populaires, répandus parmi le bas peuple, dont l'extérieur avait de grandes apparences de moralité, de pauvreté, de mortification, et qui, par cela même, pouvaient répéter: *Voilà comme nous maudit une Église riche, déshonnête et «enivrée de plaisirs.»*

Boniface VIII apparut au temps où la société du moyen âge, conservant la simplicité de l'enfance, commençait à être entraînée sur la pente du vice, non pas encore par la doctrine et par le raisonnement, mais à l'instigation des princes qui enseignaient à se révolter contre la tutelle de l'Église. Nous avons vu comment les Frédéric

(1) Joseph Ferrari, dans ses leçons sur les écrivains politiques, fait cette remarque que « cinq siècles plus tard cette doctrine s'emparait des esprits en France, et au nom de la raison réclamait aussi le droit de procéder par la terreur, de publier sa croisade, et de dépouiller tous les rois de la terre. »

avaient tenté de substituer leur suprématie à la suprématie pontificale : cette tentative déplut aux rois, qui ne voulaient pas changer de maître, et en conséquence elle n'aboutit pas. Mais à cette heure voici venir les rois qui veulent se rendre indépendants du pape non moins que de l'empereur. Ils furent aidés en ceci par le désordre qu'*amena le grand interrègne*, qui avait succédé à la fin déplorable des Hohenstauffen.

Pour résister à ces empereurs, les papes avaient dû s'appuyer sur le perpétuel antagonisme entre la France et l'Allemagne ; mais la France finit par faire sentir le poids de sa protection, et ses rois, dès l'instant où ils se sentirent raffermis sur leur trône, renièrent cet antique dévouement pour le Saint-Siége qui leur avait mérité le titre de rois très-chrétiens. Cette tendance se prononça plus que jamais lorsque la couronne passa sur la tête de Philippe le Bel, prince fort expérimenté dans l'art de la chicane et de la ruse, auquel savent recourir tous ceux qui veulent réussir sans s'inquiéter de la moralité des moyens.

Le roi de France trouvait pour l'accomplissement de son œuvre des facilités dans la position même du souverain pontife, petit prince au milieu des barons et des communes, qui, par leurs empiétements ou par leurs priviléges, entravaient l'exercice de sa souveraineté. Celle-ci avait pour adversaire Charles de Naples, qui avait été appelé pour sauver Rome et l'Italie de la tyrannie des Hohenstauffen; le pape vit bientôt son ancien vassal devenir le tyran du Saint-Siége, dont l'autorité, placée entre l'arrogance aristocratique des princes tributaires et les aspirations démocratiques de la plèbe, se trouvait embarrassée dans son action; les conclaves

eux-mêmes ne se tenaient pas sans tumultes. L'Église, qui, pour la collation des dignités ecclésiastiques, n'avait jamais voulu tenir compte des distinctions de naissance, mais qui regardait uniquement aux mérites personnels, gémissait de voir donner la pourpre et les nonciatures à des hommes dont l'unique recommandation était d'appartenir aux Orsini, ou aux Colonna, ou aux Savelli, familles qui dominaient dans Rome par leurs soldats et par leurs partisans. Leur rivalité éclatait souvent en guerre civile et en criminels attentats; ces familles s'insinuaient dans le consistoire et dans le conclave ; elles se faisaient un jeu de pénétrer même dans le sanctuaire, et imposaient leur volonté de fer dans les affaires ecclésiastiques, donnant ainsi l'exemple d'une tyrannie plus lourde que celle des empereurs du siècle précédent, parce qu'elle s'exerçait d'une façon plus immédiate; enfin, elles enlevaient au pontificat et au sacerdoce cette dignité qu'ils doivent à l'habitude de planer au-dessus des bouleversements du monde.

Après un de ces conclaves orageux, on élut pape Pierre Morone, qui par la rigide austérité de sa vie ressemblait aux Fraticelles. Établi sur la Majella, haute montagne près de Sulmona, il s'était proposé d'imiter les solitaires de la Thébaïde, et avait fondé un nouvel ordre, qui fut désigné sous le nom de Célestins, lorsqu'il fut porté au trône pontifical sous le nom de Célestin V. Resté étranger aux bouleversements de cette infortunée race d'Adam, Célestin laissait dépérir la papauté au milieu des intrigues de ses partisans et des abus de pouvoir de ses adversaires ; aussi se vit-il forcé d'abdiquer, et Boniface VIII lui succéda (1294). Cet acte eut lieu au grand déplaisir de ceux qui avaient su tirer parti de la faiblesse de Céles- Célestin V.

tin ; aussi non-seulement ils déclarèrent illégitime son abdication, et par suite l'élection de Boniface, mais ils firent tous leurs efforts pour déterminer Célestin à revendiquer le trône et à élever tiare contre tiare. On fut donc obligé de prendre contre sa personne des mesures de précaution et de rigueur; et tout à coup on lui donna le titre de martyr, tandis qu'on donna celui de persécuteur à Boniface VIII, qui s'était déjà montré l'ennemi acharné des pauvres Fraticelles.

Boniface VIII. 1294 à 1303.

Boniface, appartenant à la famille des Caïétans d'Anagni, s'était formé par ses études et par sa piété une haute idée de l'autorité pontificale et de la sainteté du ministère. Pour ne pas parler de tant d'institutions qui ne se rattachent pas à notre sujet, nous dirons seulement qu'il prescrivit de célébrer suivant un rite plus solennel la fête des quatre principaux docteurs de l'Église : saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin, et saint Jérôme, « parce que leurs lucides et salutaires enseignements jetèrent sur l'Église une vive lumière, firent briller l'éclat de ses vertus, et contribuèrent à lui donner la pureté des mœurs. Placés comme des torches étincelantes sur les candélabres qui ornent la maison du Seigneur, ils dissipèrent les ténèbres de l'erreur ; leur langage éloquent, inspiré par la grâce d'en haut, donne la clef des énigmes contenues dans la sainte Écriture, tranche les questions controversées, illumine les passages obscurs, éclaircit les doutes ; enfin la profondeur et la sublimité de leurs sermons montrent le vaste édifice de l'Église rayonnant sous l'éclat d'une floraison printanière, et l'élégance de leur parole fait briller à son frontispice des rayons de gloire[1]. »

(1) Ap. Raynaldi, à l'année 1295, n° 55.

Voyant désormais les rois se soustraire à la suprématie papale et fonder des royaumes indépendants, tandis qu'en face d'eux les peuples cherchaient contre la tyrannie d'autres garanties que la tutelle pontificale, Boniface s'efforça, d'une part, de consolider le droit ecclésiastique en publiant un sixième livre de Décrétales (1298), et, de l'autre, de ranimer la foi et la piété par l'institution du jubilé, destinée à renouveler chaque cent ans la fraternité des chrétiens au tombeau des saints apôtres. Les chroniqueurs ne cessent de s'étonner de la foule immense qui accourait à Rome pour gagner l'indulgence, si bien qu'on fut obligé d'ouvrir de nouvelles portes dans l'enceinte des murailles: on crut au miracle en voyant qu'au milieu de populations si diverses, pas un désordre ne se produisit, et qu'on put leur donner le vivre et l'hospitalité. Les hommes d'argent furent confondus d'admiration en voyant des clercs occupés jour et nuit dans la basilique de Saint-Paul à ramener avec des râteaux l'argent qu'on y jetait; et il ne faut pas perdre de vue que, pendant ce temps, deux cent mille pèlerins vivaient chaque jour de la munificence du pontife, ce qui ne l'empêchait pas de déployer toute la pompe des cérémonies catholiques, et d'inviter Giotto, Oderisi de Gubbio et autres peintres du temps à embellir sa basilique de peintures, dont s'inspirèrent alors Dante et Jean Villani.

Ses prétentions.

Plus la suprématie papale était attaquée, et plus fortement Boniface l'affirmait, comme on peut le voir, soit dans le sixième livre des Décrétales, soit dans la bulle par laquelle il reconnaît comme empereur de Germanie Albert d'Autriche, soit dans cette autre qu'on lui a tant reprochée, commençant par ces mots : *Clericis laïcos* (1296). C'est dans celle-ci que, se plaignant des princes

qui envahissaient les biens ecclésiastiques, il frappa d'excommunication tout clerc qui accorderait des subventions, dons et prêts, ou tout laïc qui les exigerait sans autorisation du Saint-Siége : doctrine tout à fait conforme au droit canonique, généralement acceptée à cette époque, et plus spécialement libellée au quarante-quatrième canon du quatrième concile de Latran[1].

Mais Philippe le Bel, voulant de son côté attester l'indépendance royale, levait des taxes sur les ecclésiastiques, les emprisonnait, et faisait proclamer par son clergé ces franchises qu'on appela plus tard les libertés gallicanes, c'est-à-dire l'obligation pour l'Église de France de se soumettre entièrement au roi, sans que le pape pût y apporter d'obstacles[2].

Boniface VIII résista, et comme protestation publia l'autre fameuse bulle *Unam sanctam* (1302), dans laquelle il déclare que l'Église, une, sainte, catholique et apostolique, a pour chef le Christ et son vicaire sur la terre ; que la puissance spirituelle, bien que conférée à un homme, est cependant divine, et que quiconque lui résiste, résiste à Dieu; il ajoutait que la puissance temporelle est inférieure à la puissance ecclésiastique, et doit se laisser

(1) On peut en voir les preuves dans Philipps, *Droit ecclésiastique*, vol. III, lib. I, § 138.

(2) Sismondi, zélé protestant et ennemi acharné de Boniface VIII, écrit : « Les prêtres français, qui, pendant plusieurs siècles, se trouvèrent en lutte avec l'Église romaine, avaient donné un sens bien étrange à ce nom de liberté qu'ils invoquaient : ils ne songèrent point, et les conseils, les parlements n'aspirèrent point à l'invoquer pour eux-mêmes; ils la confièrent tout entière à *ce maître*, au nom et par l'ordre duquel ils la réclamaient ; empressés de sacrifier jusqu'à leurs consciences aux caprices du monarque, ils repoussèrent la protection qu'un chef étranger et indépendant leur offrait contre la tyrannie.... Il aurait été plus heureux pour les peuples que des souverains despotiques eussent reconnu encore au-dessus d'eux un pouvoir venu du Ciel, qui les arrêtât dans la route du crime. » (Sismondi, *Hist. des Rép. italiennes*, t. IV, p. 138 et 139.)

guider par celle-ci comme le corps doit se laisser guider par l'âme ; que si les rois commettent de graves erreurs, le pape peut leur donner un avertissement et les remettre sur le chemin de la vérité ; que toute créature humaine reste soumise à l'autorité du pontife ; et que quiconque a sur ces points une croyance contraire ne peut pas faire son salut. En outre, le pape y décrétait que les empereurs et rois devaient comparaître à l'audience apostolique chaque fois qu'ils y seraient cités. « Telle est notre volonté à « nous qui, par la permission de Dieu, commandons à « tout l'univers. »

C'était le cri d'alarme d'une autorité qui sentait vaciller son influence civile. Aussi cette bulle produisit-elle un long conflit de ruses, d'injures, et à la fin de violences. Philippe le Bel, cherchant un appui près des hauts barons, près des mécontents et des exilés, leur disait : « Faites-moi sénateur de Rome : je laisserai libre l'Église, j'occuperai le patrimoine de Saint-Pierre, me chargeant d'en percevoir les impôts et d'acquitter les dépenses, et je donnerai au pape un magnifique subside, tel qu'il convient au représentant du Christ. » Conséquent avec ce langage et continuant ses mauvais procédés, il envoya à Boniface, qu'il appelait *Maliface*, par un de ses chevaliers, une lettre, véritable libelle, dans laquelle il traitait ce pape de faux, d'intrus, de voleur, d'ennemi de Dieu et des hommes ; et, selon l'esprit du temps, Boniface en retour lui reprochait une quantité d'hérésies calquées sur le matérialisme incrédule de Frédéric II. Quand le roi l'eut ainsi attaché au pilori du mépris public, Sciarra Colonna excita la foule à demander à haute voix la mort du saint vieillard : il l'outragea en face et le souffleta. Le roi de France faisait souffleter un pape de quatre-vingt-six ans,

et la populace séduite, et les avocats séducteurs battaient des mains en signe d'applaudissement, parce que Philippe retenait le pape prisonnier. Cela dura jusqu'à ce que le peuple, étant revenu à des idées plus saines, le délivra; mais il eut bientôt à pleurer sur le tombeau vénéré du pontife (1303).

La colère de ses ennemis ne s'éteignit point à sa mort, et le blâme dont ils entourèrent sa mémoire arrêta de fait les progrès de la puissance pontificale. Le soufflet que Boniface avait reçu marqua l'ère de la décadence de la papauté civile; et comme celle-ci parut s'être incarnée en sa personne, ce pape en reçut une atteinte plus grave, ainsi qu'il arrive lorsqu'on abat le dernier rempart élevé contre toute révolution.

Le roi de France comprit tous les avantages qu'il retirerait au point de vue de la richesse et de l'influence, s'il parvenait à éloigner le Saint-Siége de Rome pour le transférer dans son pays, comme l'a rêvé de nos jours Napoléon. Il n'éprouva pas trop de difficultés à déterminer le nouveau pontife Clément V à s'établir en France (1309), et ce fut le point de départ de cette période que les Italiens ont nommée les soixante-douze années de la captivité de Babylone.

Le roi Philippe était joyeux, mais non pas satisfait de sa vengeance; après avoir insulté le pape au cœur, et avoir provoqué sa mort, il lui fallait même au delà de la tombe le voir déshonoré, ou plutôt voir déshonorée la puissance pontificale, qu'il avait voulu renverser en sa personne. Il circonvint le pape Clément, effrayé par le martyr qu'avait eu à subir son prédécesseur; il le décida à abolir l'ordre des Templiers, et à le laisser s'emparer de tous les biens de cet ordre. Il voulut enfin qu'on fît un pro-

cès d'hérésie à Boniface, et on put voir ce scandale donné par un pape qui ne résidait plus sur son propre territoire. Clément (le 13 septembre 1309), d'Avignon où il résidait, notifiait à tout l'univers catholique que le roi de France Philippe, excité par son zèle pour la foi et par sa piété, non moins que pour servir la cause de l'Église, l'avait supplié de prêter l'oreille à certains personnages, qui affirmaient que Boniface était mort hérétique, et qu'on devait condamner sa mémoire. Malgré sa répugnance à ajouter foi à cette affirmation, l'hérésie étant le pire des délits, et délit d'autant plus détestable que la personne accusée était placée plus haut, il était, disait-il, obligé par devoir à ne pas laisser passer l'allégation sans l'examiner : il assignait le temps nécessaire aux témoins pour comparaître devant lui et faire leurs dépositions.

Philippe, s'il était parvenu à faire déclarer un pape hérétique, eût jeté un grand trouble dans la succession apostolique. Il eût assuré le triomphe de la force sur la pensée, le triomphe des gouvernements sur l'Église, en sorte que désormais les rois eussent pu ce qu'ils auraient voulu. Aussi la chrétienté indépendante réclama-t-elle contre cette procédure scandaleuse, et néanmoins accusateurs et défenseurs discutèrent en plein consistoire les imputations relevées contre Boniface, par exemple celle de s'être montré dans toutes ses constitutions l'adversaire de Philippe, et en outre celle d'athéisme, qui entachait sa mémoire de toutes les conséquences d'une pareille doctrine. On l'accusait encore d'avoir, à l'occasion du jubilé, dit aux ambassadeurs de Lucques, de Florence et de Bologne, qu'on ne devait pas croire à l'immortalité de l'âme, ni à la future destruction du monde, ni à la divinité du Christ.

L'énormité même de ces accusations en rend la fausseté manifeste, et le fait seul d'avoir trouvé des hommes pour les soutenir, montre sur quel échafaudage de ruses les appuyait Philippe. Mais si ce prince laissa pour le moment renvoyer l'accusation aux archives, il obtint une bulle du pape, dans laquelle il était proclamé, lui, un illustre défenseur de l'Église dans sa lutte contre Boniface. On rendait, de plus, par cet acte au roi de France tous les priviléges qui lui avaient été enlevés, et on ordonnait que les lettres pontificales qui lui étaient contraires seraient biffées des registres de la chancellerie ; enfin, Boniface n'obtenait pas même la compassion, qui d'ordinaire s'attache aux victimes de la tyrannie.

Les Templiers.

L'allusion que nous avons faite ci-dessus aux Templiers nous amène à examiner ce qu'il faut penser des accusations d'hérésie dirigées contre eux. C'était un ordre chevaleresque et religieux, institué pour protéger les pèlerins qui visitaient le temple de Jérusalem. Il ouvrait ses rangs aux cadets de grandes familles, et ses membres, qui s'étaient enrichis par les libéralités et les commendes, se répandirent par toute l'Europe. Quand la Terre sainte fut perdue, le principal exercice de leur activité venant à manquer, ils s'abandonnèrent aux tentations naturelles à une jeunesse riche et oisive. Ce fut alors, prétendit-on, qu'ils se constituèrent en association d'hérésie et de débauche ; et comme leurs initiations étaient entourées du plus grand secret, le vulgaire y supposa quelque chose d'étrange et de criminel. Philippe le Bel accrédita cette opinion, et, se faisant passer pour le protecteur zélé des bonnes mœurs, dans le but de mettre une main avide sur leurs immenses richesses, il demanda au pape d'abolir leur ordre. Tous les chevaliers furent arrêtés d'un seul

coup, on fit leur procès avec la brutalité alors en usage, et ils furent pour la plupart mis à mort.

Les accusations fort nombreuses dont on les a chargés peuvent se réduire à celles-ci : d'avoir renié la foi, blasphémé le Christ, Marie et les saints ; d'avoir foulé aux pieds et outragé les croix ; d'avoir omis dans la consécration la formule sacramentelle; au maître de leur Ordre, d'avoir absous les péchés, quoique étant laïc; d'avoir adoré la tête de *Bafomet*, idole qui a donné lieu à tant d'histoires fantastiques; d'avoir des ceintures qu'ils prétendaient être bénites par son contact; de se donner entre eux des baisers indécents; d'avoir péché contre nature; de tout faire dans le plus grand secret. Ce dernier grief du moins était vrai. On connaît assez ce procès, conduit avec passion et en grande partie avec des moyens qui dans le siècle dernier firent abolir un autre Ordre encore plus fameux et aujourd'hui en pleine renaissance; il est peut-être regrettable que Clément V et le quinzième concile œcuménique, tenu à Vienne en France, en 1311, aient donné leur approbation à cette mesure [1].

En Italie, on se conduisit envers les Templiers avec plus d'humanité. Plusieurs tribunaux, comme ceux de Bologne et de Ravenne [2], les déclarèrent irrépréhensibles. En Toscane ils possédaient de nombreuses maisons ; et s'il est vrai que le pape, en 1307, écrivait aux archevêques de Pise, de Ravenne et autres, d'informer sur les Templiers, il est inexact, ainsi que l'a prétendu Tronci, qu'il eût fait

(1) Voir Mgr Jager, *Hist. de l'Égl. cathol. en France*, t. X, p. 457 (A. Le Clère, 1866), et un premier article de la *Civiltà cattolica* du 18 août 1866, qui donne la bulle de Clément V *Vox in excelso*. Ces publications tendent à justifier complétement la conduite du pape et du concile. (*Note des traducteurs.*)

(2) De Rubeis, *Histoire de Ravenne*, liv. VI.

assembler dans ce but un concile à Pise, du 20 septembre au 23 octobre 1308. Le procès contre les Templiers de Lombardie et de Toscane fut fait à Florence et à Lucques par frère Jean archevêque de Pise, Antoine évêque de Florence, Pierre de Giudici de Rome, chanoine de Vérone, qui en 1312 en firent au pape un rapport détaillé, revêtu de la légalisation du notaire et de la signature des témoins, et qu'on conserve dans la bibliothèque Vaticane [1]. Le pape avait transmis un questionnaire composé de cent vingt-quatre articles et plus, sur lesquels on devait les interroger ; il y avait cinq inquisiteurs à Florence, et un à Lucques. Les Templiers furent examinés sans qu'on employât contre eux les tortures en usage en France, non pas toutefois que les tribunaux ecclésiastiques ne les appliquassent plus : car il est question dans ce procès des dépositions faites par sept frères d'une moindre importance, qui ne paraissent pas dignes d'attirer l'attention, *licet, debito modo servato, eosdem exposuerimus coactionibus et tormentis*. En outre, les accusés ne devaient pas craindre, en faisant un aveu, d'aller au bûcher comme en France, attendu qu'en Toscane ils étaient jugés par un tribunal ecclésiastique, qui n'imposait d'autres peines que le repentir et la rétractation du coupable. Ce qui ajoute à la foi qu'on pouvait attacher à leur déposition, c'est qu'ils devaient prêter serment de l'avoir faite *non odio vel amore, parte, pretio vel timore, sed pro veritate tantum*.

On admet généralement quelques-unes des accusations

(1) Mgr Télesphore Bini a entretenu à différentes reprises l'Académie de Lucques du procès des Templiers en Toscane, comme on peut le voir dans les procès-verbaux de cette Académie de 1838 et de 1845. Les nombreux documents parmi lesquels on a recueilli les noms de cent sept Templiers, répandent une vive lumière sur un point historique fort débattu depuis la tragédie de M. Raynouard.

portées contre eux; quant aux autres, elles ne sont reçues que par quelques-uns, ou pour des cas particuliers ou pour certaines personnes, ou comme s'appuyant sur de simples ouï-dire, ou comme des accusations applicables seulement aux pays d'outre-mer; mais, à part ces restrictions, tout le monde tombe d'accord sur le mystère qu'ils gardaient si scrupuleusement dans leurs chapitres et sur leurs formules impies de blasphèmes.

Si donc les procès iniques qu'on leur a intentés en France portent à les croire innocents et victimes de l'avidité de Philippe le Bel, d'un autre côté, le calme avec lequel l'Église procéda contre eux, les procès régulièrement suivis en Italie comme en d'autres pays, et cela dans le cours de plusieurs années, sans violence aucune, tout nous laisse supposer que beaucoup d'entre eux furent coupables. Nous devons aussi en induire que c'est à tort que dans cette affaire on met sur la même ligne le roi de France et Clément V : car ce dernier, en supprimant l'ordre *non de jure, sed per viam provisionis*, sauva des individus innocents, et enleva à l'avidité du prince leurs biens, pour les appliquer à la défense de la Terre sainte.

Toujours est-il que ce fut un sacrifice que ce pape faisait à la mémoire de Boniface VIII, qu'il craignait de voir traîner dans la boue, si Philippe eût intenté le procès captieux dont il avait tous les fils entre les mains; procès auquel les esprits se trouvaient prédisposés par l'opinion du Dante, qui dans sa *Divine Comédie* avait bien au moins neuf fois lancé ses invectives contre le pontife.

Dante Alighieri.

Le nom du grand Alighieri, qui reproduit l'austère physionomie du moyen âge et illumine de ses rayons le crépuscule de la Renaissance, nous amène à passer en revue ceux qui ont prétendu compter au nombre des héré-

tiques le poëte théologien, le versificateur de la scolastique, soit pour le dénigrer, soit pour trouver des ancêtres aux protestants du XVIe siècle. Il est vrai que Dante adresse aux papes d'amers reproches; il en relègue plus d'un dans son *Enfer*, et nommément Boniface VIII, qui n'était pas encore mort. Cette colère qui souvent s'empare des grands hommes, lorsqu'ils se voient méconnus ou persécutés, entraîna l'exilé gibelin. Il cédait à cette inspiration lorsque, persuadé que la paix entre les petits souverains ne peut être assise sur une base solide, si ce n'est dans le cas où tous obéissent à un monarque suprême, il s'irritait comme une vipère contre ceux qui rejetaient la domination de l'empereur; par exemple, contre Pise, Pistoie, Gênes et la Lombardie; il torture au plus profond de l'enfer Brutus et Cassius avec Judas; il aperçoit en paradis un trône préparé pour l'empereur Henri VII; à ses yeux, l'Italie asservie ressemble à une hôtellerie de douleurs; c'est une cavale châtiée pour n'avoir pas permis au Tudesque Albert d'enfourcher les arçons de sa selle; enfin, il lance des imprécations contre ce prince, parce qu'il ne vient pas voir *sa Rome qui pleure*.

Sa conduite envers Boniface VIII.

Les mêmes sentiments le font se déchaîner contre les papes, bien qu'à cette époque ils fussent abattus et errants. Aussi Boniface VIII, qui, en favorisant Charles de Valois (1301), avait occasionné l'expulsion des Blancs de Florence, est-il à chaque instant le point de mire des colères du farouche exilé.

Des livres d'une valeur reconnue ont défendu la mémoire de ce pontife contre les déclamations du poëte [1]. Il

(1) Outre le P. Tosti, qui publia en 1847 l'histoire de Boniface VIII, on peut consulter diverses publications faites à l'occasion du sixième centenaire de Dante, et notamment l'opuscule que j'ai publié sous ce titre : *L'Europa al secolo di Dante.*

est vrai que Dante combattait bien moins la cour de Rome que la démocratie ; il déchargeait sa colère sur les nouveaux tyrans qui avaient abattu les vieux barons, contre les races nouvelles animées de l'esprit de lucre qui avaient étouffé les rejetons sacrés des races conquérantes; en somme, il combattait en faveur du passé qui s'écroulait, épiant toujours le moment où l'on pourrait substituer au pouvoir de la plèbe délirante celui des plus dignes et des plus sages.

Aussi, ses invectives contre les papes, lorsque l'esprit de parti et le désir de la vengeance ne les lui soufflent point, sont dictées par le désir qu'il avait de voir le Saint-Siége aussi pur et aussi resplendissant que devait l'être le trône où s'assied ici-bas le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre. Ses reproches et ses plaintes s'appliquent « à ceux qui chaque jour trafiquaient des mérites du Christ; aux loups rapaces qui, revêtus de la robe des pasteurs, se faisaient un dieu de l'or et de l'argent; à ceux qui, par l'abus des excommunications, enlevaient tantôt ici, tantôt là, le pain que le Père miséricordieux ne refuse à personne; enfin à ces usuriers de Cahors et à ces Gascons qui s'enivraient du sang du Christ. Il bénissait saint François d'avoir contribué à remettre la barque de Pierre dans son vrai sillage[1], protestant toujours *de son profond respect pour les chefs augustes.* » Il sait que l'on ne peut aller au ciel sans que les âmes se rapprochent de l'endroit « où l'eau du Tibre devient salée; » il croit que Troie, Énée et Rome ont été en quelque sorte la figure prophétique du lieu saint « où siége le successeur de l'illustre Pierre[2]; » il frémit à l'insulte faite par le roi de France à

(1) *Paradis*, XI. — (2) *Enfer*, II.

Boniface VIII, parce que « le Christ est fait prisonnier dans la personne de son vicaire, et qu'on lui a renouvelé les amertumes du fiel et du vinaigre[1]. » Après la mort de Clément V, Dante adresse une lettre aux cardinaux rassemblés à Carpentras, pour les supplier d'élire un pape italien, qui revienne dans cette ville de Rome, dont les pierres mêmes lui semblent vénérables[2].

Aussi, les Italiens de ce temps partageaient tous ce sentiment d'indignation contre les papes qui, en transportant leur résidence en France, avaient enchaîné l'Église aux pieds d'un trône royal. On connaît les invectives de Pétrarque et les voyages de Catherine de Sienne, qui exhalait à chaque instant ses gémissements; il paraît même que Boccace a fait aussi des allusions à l'exil d'Avignon (A) ; Cola de Rienzi lui-même ne voulait pas abattre la papauté, mais plutôt la restaurer; et du fond de son cachot de Bohême, il écrivait à Ernest de Parbubitz, archevêque de Prague, qu'il ne se considérait pas comme ayant été investi du pouvoir légitime par le pasteur suprême, mais qu'il s'était chargé de la puissance tribunitienne en haine du pouvoir sénatorial, pour délivrer le peuple opprimé, pour abattre les barons romains, pour convertir la ville sainte, capitale du monde et fondement de la foi chrétienne, en une demeure paisible et sûre pour les papes. Dante, lui aussi, voulait des réformes, mais il sentait qu'elles seraient stériles sans l'unité, soit théocratique, soit impériale ; et il soumettait l'homme et le citoyen à un chef. Somme toute, il gourmandait les papes,

(1) *Purgatoire*, XX.

(2) « Certes, je suis fermement convaincu que les pierres qui composent ses murailles (de Rome), sont dignes de respect; et que le sol sur lequel elle est bâtie, est bien autrement digne de notre respect que ne nous l'enseignent et ne nous le prouvent les hommes. » — Le *Banquet*. (Convivio.)

parce qu'ils étaient ou qu'il les supposait être en dehors de la bonne voie : et en ceci il manquait, si l'on veut, de respect, mais non de foi.

L'opinion de Dante, comme poëte, s'accorde avec son plan de la monarchie que nous avons indiqué ailleurs, et qu'il a développé dans un ouvrage spécial[1]. L'empire et l'Église prétendaient être des institutions divines et nécessaires : leurs fonctions suprêmes sont accessibles à chaque homme, pourvu qu'il soit chrétien, et ni la papauté ni l'empire ne sont héréditaires; leurs représentants doivent consacrer leurs soins à l'univers entier.

L'ordre religieux et l'ordre politique constituaient donc deux sociétés, toutes les deux universelles, distinctes, mais non séparées; et Dante, témoin de ces continuels froissements des petits États entre eux, avait fini par se convaincre qu'ils ne pouvaient avoir la paix qu'en s'absorbant dans l'unité : aussi cherchait-t-il à mettre l'accord entre les deux ordres pour accomplir l'œuvre sociale du christianisme; il voulait qu'il y eût un maître souverain des sociétés humaines, mais pour les diriger dans la voie du progrès, pour tirer les conséquences pratiques des principes chrétiens. L'empereur, dans la pensée de Dante, devait avoir un pouvoir supérieur à celui de tous les rois, donc supérieur aussi à celui du roi de Rome, tandis qu'à cette époque Boniface VIII, et plus encore Jean XXII, prétendaient pour eux-mêmes à cette autorité impériale, surtout par cela même qu'elle leur était plus disputée.

(1) L'étude de la nature de l'empire et de ses relations avec l'Église est d'une suprême importance pour comprendre l'histoire du moyen âge. Aussi nous insistons sur ce point. On peut consulter sur ce sujet un ouvrage récent de l'anglais James Brice, *The holy Roman Empire*. Oxford, 1864.

Dante accusé d'hérésie.

Oh! comme ils rapetissent misérablement la question, ces controversistes d'aujourdhui qui supposent que Dante disputa au pontife ce petit territoire qui forme son patrimoine temporel! Il tonne contre Constantin, non pas parce que ce prince avait laissé les Romagnes au pape, mais parce qu'il lui avait transmis la dignité impériale, ainsi que l'affirmaient les titres fabriqués par certains canonistes de son temps en cela d'accord avec les prétentions guelfes, et comme on le voit plus clairement indiqué dans le livre III, chapitre X de la *Monarchie*, où il reproche à ce même Constantin d'avoir laissé aux papes la puissance impériale, alors que celle-ci était indivisible. Dante, s'appuyant sur ce principe, réfute les Guelfes, qui en concluaient que les dignités ne pouvaient être conférées que par le pape. Du reste, il exalte Charlemagne pour avoir abrité l'Église sous ses ailes victorieuses, contre la dent lombarde qui la menaçait : car tout le monde sait que Charlemagne fut le champion de la souveraineté temporelle des papes; il exalte la comtesse Mathilde, qui fut la bienfaitrice la plus libérale des papes, auxquels elle laissa ses biens. Dante ne voulait donc pas les en priver, mais au contraire il voulait qu'ils disposassent de leurs revenus en faveur de la Terre sainte et de l'Italie, au lieu de les employer à enrichir les Cahorsins et les Gascons, en laissant ainsi le jardin de l'empire abandonné (*deserto*). Cependant Dante fut taxé d'hérétique pour son livre *de Monarchia*, où il soutient que l'empereur ne relève du pape que pour les matières qui regardent le for intérieur, et il le fut non-seulement par quelque inquisiteur, mais par le fameux juriste Barthole[1]; accu-

(1) *Lege I de requir. reis.*

sation dont saint Antonin défendit sa mémoire. D'autres ensuite voulurent accréditer l'opinion que Dante fut non-seulement le partisan, mais encore le coryphée d'opinions hérétiques. Duplessis-Mornay, surnommé le pape des calvinistes, releva chez lui beaucoup d'opinions qui ne sont pas conformes au catholicisme[1]; mais Coëffetau dans sa réponse insistait sur ce point que, si Dante a condamné quelques papes, sa condamnation n'a jamais porté sur la dignité dont ils étaient revêtus. Le cardinal Bellarmin réfuta un libelle publié au XVIe siècle par un protestant sous le titre d'*Avis plaisant donné à la belle Italie par un jeune noble français*, où Dante était représenté comme l'adversaire des institutions catholiques, ou tout au moins de l'autorité des papes. Le fameux faiseur de paradoxes, le P. Hardouin, en 1727, affirma que l'auteur de la *Divine Comédie* était un imposteur, un disciple masqué des dogmes hétérodoxes. Notre siècle, destiné à ressusciter toutes les extravagances de ses devanciers, se fit l'écho de cette opinion étrange, d'abord par la bouche d'un érudit, puis par celle d'Ugo Foscolo[2] et celle de Gabriel Rossetti[3], qui, réfugiés en Angleterre, voulurent s'attirer la bienveillance de leurs hôtes, en soutenant que Dante avait prétendu « réordonner la religion du Christ et l'Italie au moyen des révélations célestes, » et en faisant de lui par là comme un illustre ancêtre de la Réforme. Marchant sur leurs traces, avec un échafaudage d'érudition variée en la forme et

(1) *Mystères d'iniquités*, p. 419.

(2) Foscolo, *Discours sur la divine Comédie*. Londres, 1825.

(3) *Sur l'esprit antipapal qui produisit la Réforme*. Londres, 1832, 3 vol. Déjà l'Aconzio (*Stratagematum Satanæ*, lib. VIII) avait supposé dans les auteurs un langage à double sens. Le fameux sceptique Bayle concluait ainsi : « Prenez bien garde que Dante fournit des preuves à ceux qui le disent bon catholique, et à ceux qui le nient. »

à grand renfort de logique, Eugène Aroux entreprit de prouver que toutes les œuvres de Dante contiennent une exposition de doctrines hérétiques, et un mélange d'aspirations révolutionnaires et socialistes[1].

La thèse développée par ces auteurs serait que les écoles de Patarins n'avaient jamais cessé d'exister en Italie, mais qu'elles vivaient en congrégations secrètes, sous la forme d'une espèce de franc-maçonnerie, au sein de laquelle se transmettaient mystérieusement certaines doctrines tendant à la liberté de penser et d'agir, et à ébranler l'autorité de l'Église avec celle des gouvernements. Rossetti avait intitulé son œuvre : *Mystères de l'amour platonique.*

Les prétendus mystères de la poésie.

L'Église chrétienne était, à les entendre, divisée en deux camps, à ce moment-là même où son unité apparaissait plus entière. Le génie protestant passa de génération en génération jusqu'à ceux qui le proclamèrent ouvertement, au seizième siècle, quand il ne fut plus une nouveauté, mais une manifestation des convictions des siècles précédents. Bien plus, le *Veltro* (Lévrier) de Dante était un mot prophétique, dans lequel on avait même trouvé, en renversant l'ordre des lettres, le nom de *Lutero*

(1) Aroux. *Dante hérétique, revolutionnaire et socialiste*, révélations d'un catholique sur le moyen âge. Paris, 1854.

La Comédie de Dante, traduite en vers selon la lettre, et commentée selon l'esprit, suivie de la clef ou langage symbolique des fidèles d'Amour. 2 vol. Paris, 1856.

Le Paradis de Dante illuminé *à giorno;* dénoûment tout maçonnique de sa comédie albigeoise. 1855.

Preuves de l'hérésie de Dante, notamment au sujet d'une fusion opérée vers 1312, entre la Massénie albigeoise, le Temple et les Gibelins, pour constituer la franc-maçonnerie.

Clef de la Comédie anticatholique de Dante.

L'hérésie de Dante démontrée par Francesca da Rimini.

Les Mystères de la chevalerie et de l'amour platonique au moyen âge. 1858.

En sens opposé, voir *Dante révolutionnaire et socialiste*, non hérétique, par Ferjus Boissard, 1850.

(Luther). On devait, toujours d'après eux, entendre en ce sens toute la poésie italienne, élevée ainsi à la hauteur d'un système social. Puis, comme il n'y a pas d'idée bizarre qu'on ne puisse soutenir avec un esprit ingénieux, Rossetti a fait un curieux pèlerinage à travers la littérature de sa patrie, sur ce thème préconçu et développé en cinq volumes, qui durent lui coûter une peine infinie. Il y prétendit démontrer que les poëtes italiens ne s'amusaient pas à de vaines conceptions amoureuses, comme on pourrait le croire d'après leurs poésies; mais que, sous cette apparence frivole, ils voilaient la recherche des vérités transcendantes; et que la femme à laquelle ils feignaient d'adresser leurs galanteries, n'était ni Béatrix, ni Laure, mais l'Église libre : enfin, il ramena tout aux rites maçonniques, qui désormais ne sont plus un mystère, même pour les profanes.

Sans entrer dans les détails, la plus légère notion d'esthétique fait rejeter un système où la poésie ne serait plus une inspiration, mais une allusion, où le poëte célébrerait des personnages et des charmes dépourvus de toute réalité, et cela dans quel but? La multitude, c'est-à-dire cette partie de la société pour laquelle on fait des vers, n'y aurait plus rien compris; et les initiés auraient seuls pu goûter ces allégories; mais à quoi bon, s'ils avaient déjà reçu la révélation du mystère? Et si les poëtes déguisaient sous des allusions si impénétrables leur haine contre Rome, pourquoi la révélaient-ils parfois en invectives si manifestes? Que Dante appelle les intelligences droites à méditer la doctrine qu'il cache sous le voile de ses vers, soit; mais pourquoi laisser exhaler le parfum de ces allusions si elles doivent rester secrètes? Et s'il n'osait pas proclamer le vrai, comment se vantait-il

d'avoir des accents capables « de frapper les cimes les plus élevées, » et d'être « le courageux ami du vrai? » et comment osait-il espérer pour ce mérite conserver un nom près de ceux qui appelleraient antique l'époque où il vivait? Ne mériterait-il pas, au lieu de cela, de rester ou avec les paresseux « qui déplaisent à Dieu et à leurs ennemis[1], » ou avec les hypocrites qui se tiennent « dans l'Église avec les saints, et dans la taverne avec les gourmands[2]. »

M. Aroux développa son thème, en supposant entachée de cette hérésie toute la chevalerie d'alors, et spécialement ceux d'entre les Templiers qui survécurent, et qui, à travers les siècles, parvinrent à fonder de nos jours une nouvelle catégorie de francs-maçons. M. Aroux va puiser aux sources les plus variées des arguments pour soutenir que Dante avait voulu démontrer que la suprématie pontificale est le règne visible de Satan, dans cette œuvre qui est la *Commedia del cattolicismo*. Par exemple, lorsque Dante dit qu'on doit, pour faire son salut, suivre le *pasteur de l'Eglise*, il entendait parler du chef de cette religion mystérieuse, dont il était non-seulement un adepte, mais encore un apôtre[3]. Il s'agissait, selon cet interprète, de l'ordre des Templiers, et Dante voulait reprocher aux papes la croisade contre les Albigeois et la destruction du Temple. Il faut noter ici que les Templiers avaient reçu leur règle de saint Bernard[4], et que Dante ne les nomme ou ne les

(1) *Enfer*, III. — (2) *Enfer*, XXII.

(3) Comment cette manière d'interpréter la *Divine Comédie* peut-elle subsister en présence de ce passage du poëme, où Dante signale les prélats « comme des loups rapaces déguisés sous la robe des pasteurs? (*In vece di pastor lupi rapaci.*) Et ailleurs, lorsqu'il laisse à entendre, que *c'est à vous, ô pasteur, que faisait allusion l'évangéliste?* et enfin, lorsqu'il gémit de voir que *c'est la faute du pasteur*, si la justice à Florence a été usurpée?

(4) Pour être conséquent, Lenoix (*Origine de la Franc-Maçonnerie*, p. 235) soutient que saint Bernard était franc-maçon.

indique dans aucun autre passage de sa *Comédie* que dans celui où il lance l'anathème sur Philippe le Bel, pour avoir plongé ses mains avides dans le Temple, sans en avoir le droit[1].

Le mot *amore* (amour) est, dit-on, la clef de tous ces mystères : Françoise n'est plus l'amante de Paul, c'est l'Église protestante de Rimini, un des foyers de l'hérésie. Le poëte, touché de pitié pour les matrones et les chevaliers qui s'étaient éloignés de la vie gibeline pour pencher vers le catholicisme, voit dans Paul et Françoise deux fidèles d'amour, emportés comme des ombres légères loin des régions du guelfisme, et vers la Sémiramis pontificale; le *roi de l'univers*, c'est Albert le Tudesque, qui, *s'il était ami*, donnerait la paix à Dante; à Dante qui devient *tristo e pio*, c'est-à-dire hypocrite de papisme, pour ne pas s'exposer aux *martyrs* des deux amants; le *sourire tant désiré* de Françoise (qui personnifie l'intelligence) baisée par Paul (la volonté), ne signifie autre chose que l'avidité avec laquelle l'initié recueille la doctrine de la bouche de la philosophie rationnelle....

Le système de M. Aroux n'a pas été admis par les hommes studieux. Il s'est plaint que, en Italie, nul, excepté moi, n'y ait fait attention, moi qui lui adressai une lettre par la voie de la presse, où il veut bien reconnaître que la contradiction dont j'ai usé à son égard fut empreinte d'une amicale courtoisie, mais où il ajoute que mes arguments ne valaient pas la peine d'être réfutés. Nous en appelons à tous ceux qui ont le sentiment du beau ; fut-il jamais possible

(1) Veggio il nuovo Pilato si crudele
Che.... senza decreto
Porta nel Tempio le cupide vele.

de concevoir un poëme, et un poëme aussi sublime que l'est la *Divine Comédie*, qu'il faudrait toujours entendre dans un sens différent de celui qui ressort du texte? Dante écrit *donare*, et on devrait lire *dona re*; les vérités les plus austères sur la Trinité, les confessions les plus explicites en ce qui touche l'autorité du pape, *vere claviger regni cœlorum, qui secundum revelata, humanum genus perducit ad vitam æternam;* les louanges en l'honneur de saint Bernard, de saint Dominique, seraient des fictions et des ironies; les commentaires faits dans le *Banquet* (Convivio), sur les *Canzone* seraient appliqués à la *Divine Comédie;* la distinction des langages au traité *de Vulgari Eloquio*, exprimerait la distinction des partis et des croyances, et, avec ces clefs d'interprétation, Dante se serait commenté lui-même de telle façon, que les Guelfes entendraient dans un sens, et les Gibelins dans un sens tout opposé, le même passage. Et on trouverait tout cela dans un poëte qui se vantait de n'écrire que sous l'inspiration de l'amour[1]....

Orthodoxie de Dante vengée.

Assurément l'Alighieri conserve cette modération dans la science, qui n'a pas la présomption de tout expliquer; il n'est pas sceptique en théologie pas plus qu'en philosophie; il croit à la vertu du syllogisme, aux artifices de la scolastique pour parvenir à la vérité; il aime mieux admirer la sagesse de Dieu et la providence, que de s'abandonner à la science fatiguée et désillusionnée, qui, ne croyant plus à rien, ne conduit plus à rien. Il reprochait aux chrétiens de ne pas se contenter des motifs de leur foi, en disant que, s'ils avaient pu tout savoir, la révélation eût été sans objet[2]. Dante fait la profession de foi la plus

(1) Jo mi son un che, quando
Amore spira, noto, ed in quel modo
Ch'ei detta dentro, vo significando.

(2) State contenti, umana gente, *al quia;*

explicite en présence de saint Pierre, avant d'entrer dans l'Empyrée[1]; et il reconnaît que pour parvenir au salut il faut croire à l'Ancien et au Nouveau Testament, ainsi qu'à l'interprétation qu'en donne l'Église[2].

Il y a plus : il réprouve formellement l'hérésie : à ceux « qui ont la présomption de parler contre notre foi, » il crie bien haut : « Soyez maudits, vous et votre présomption, et tous ceux qui se confient en vous[3] » ; il fait le plus bel éloge de saint Dominique, « qui frappa un grand coup sur les rejetons de l'hérésie ; » et dans l'enfer, il voit les cavernes enflammées pleines d'hérétiques. Sans doute, c'étaient des hommes qui, pour faire opposition à la vie pénitente et ascétique d'alors, cherchaient les jouissances et l'oubli ; on les avait appelés les Épicuriens. Leur secte était très-répandue à Florence en 1115 et 1117, époque à laquelle Ricordano Malaspini et Jean Villani rattachent l'usage de recourir au bûcher comme au jugement de Dieu, contre la tortueuse hérésie ; et le même Villani

Chè se poduto aveste veder tutto,
Mestier non era partorir Maria.

(1) Beatrix dit à saint Pierre :

..... O luce eterna del gran viro,
A cui Nostro Signor lasciò le chiavi
Ch' ei portò giù, di questo gaudio miro,
Tenta costui de punti lievi e gravi,
Come ti piace, in torno della fede
Per la qual tu sù per lo mare andavi.
Paradis, 24.

(2) Avete il vecchio e il nuovo Testamento,
E il pastor della chiesa che vi guida :
Questo vi basti al vostro salvamento.
Paradis, V.

(3) *Convivio* (Banquet.) Traité IV, c. v. « Oh ! petits animaux remplis de folie et de bassesse, qui vous nourrissez comme des hommes, vous qui avez la présomption de parler contre notre foi, et prétendez savoir, tout en maniant la quenouille et la pioche, ce que Dieu a ordonné avec tant de sagesse : soyez maudits vous et votre présomption, et tous ceux qui croient en vous. »

dit ailleurs que les Patarins étaient « des épicuriens pleins de luxure et de gourmandise, qui défendaient à main armée l'hérésie contre les bons et *catholiques chrétiens.* »

Dante place Frédéric II en enfer, parmi les hérétiques qui sont *plus de mille;* il compte dans le nombre Farinata, l'illustre citoyen, et Cavalcante Cavalcanti, le grand savant, père de son plus intime ami[1]. Quant au premier, le commentateur Benvenuto d'Imola rapporte qu'il enseignait qu'on ne doit pas chercher le paradis ailleurs que dans ce monde; le second affirmait que les hommes et les bêtes terminent leur existence de la même manière (*unus est interitus hominis et jumentorum*), et Boccace lui-même nous le représente comme « un penseur tellement plongé dans ses spéculations intellectuelles, qu'il était parfois tout à fait séparé du commerce des hommes, et que le bruit courait, chez le vulgaire, que ses méditations avaient seulement pour objet de découvrir un moyen de pouvoir nier l'existence de Dieu. »

Mysticisme de Dante.

Dante, de son vivant, était si peu considéré comme hérétique, qu'on disait, en parlant de lui, *Theologus Dantes, nullius dogmatis expers ;* après sa mort, il fut enseveli avec l'habit de Saint-François, et le légat pontifical avait si peu *l'intention* de disperser ses ossements, que ceux-ci reposèrent dans le lieu saint, dans une église, où plus tard un autre légat pontifical lui érigea un mausolée, se montrant par là plus bienveillant que ne l'avait été sa patrie. Au lendemain de sa mort, on fondait des chaires pour commenter ses œuvres, et cela souvent même dans les églises ; on l'expliquait au concile de Constance, et frère Jean de Ser-

(1) *Enfer*, chant VIII.

ravalle, de l'ordre des Mineurs, sur les instances des prélats qui s'y trouvaient réunis, le traduisit en prose latine, accompagné de commentaires. Dans les fresques du Vatican, Dante est peint parmi les Pères de l'Église; on voit à Florence son portrait suspendu dans l'église Sainte-Marie des Fleurs, et son image vient aussi d'être sculptée à la façade de Sainte-Croix. Lorsque, en 1865, l'Italie unitaire voulut célébrer le sixième centenaire de la naissance de son poëte, elle donna cours aux emportements révolutionnaires qui l'entraînent, en célébrant la prétendue haine de Dante pour les papes et pour la religion. Mais tandis que la tourbe officielle et les barbouilleurs de papier pêchaient dans cette fange, les meilleurs écrivains de l'Italie et ses penseurs les plus éminents se levèrent pour protester en faveur de la vérité, et pour faire voir Dante sous un double aspect: d'un côté, le poëte emporté, acharné contre Boniface VIII, qu'il considérait comme l'ennemi juré de son parti, le publiciste indigné contre les abus de la cour pontificale, qu'opprimaient la démagogie et les rois; mais de l'autre, le chrétien toujours respectueux envers celui qui tient les clefs souveraines, toujours attaché à cette foi qui a dans Rome son centre et ses légitimes interprètes.

Par rapport à ce que nous avons exposé au chapitre précédent, nous noterons en passant que l'inclination au mysticisme fut commune à Dante et à ses amis, malgré leur étude assidue de la philosophie, des sciences naturelles et de la politique : Dante s'assied pour méditer sur la pierre placée contre Sainte-Réparate; Calvacante, au milieu des tombeaux de Santa Maria Novella, cherche si on peut trouver un moyen de nier Dieu. Pour Dante, la philosophie était une science qui voit tout en Dieu; tout dérive de Dieu et tout remonte à lui. Il scrute la volonté

et la parole de Dieu; dans la nature, il voit des symboles du surnaturel : ce fut sous cet aspect qu'il contempla Béatrix « revêtue de grâces, d'amour et de foi[1], » et en cela il suivait les allures de son temps, l'éducation qu'il avait reçue, les tendances naturelles de son intelligence et de son âme. Jeune, il songe à se faire moine, et il meurt avec le capuchon du moine, après avoir, à l'imitation des Fraticelles, adressé de vifs reproches aux papes qui s'adonnent au luxe et aux soucis mondains. Déjà dans la *Vie nouvelle*, on voit la transformation de Béatrix en symbole, jusqu'à ce que dans la *Commedia*, cet amour qu'il avait pour elle se convertisse en un désir béatifique de posséder la vérité souveraine qui le conduit à Dieu, à travers la contemplation des tourments et de l'expiation.

Cecco d'Ascoli. Ses doctrines, ses ouvrages. 1257-1327.

Un de ceux qui se montrèrent adversaires acharnés du Dante fut François Stabili, dit Cecco d'Ascoli, astrologue de Florence. Il composa un poëme intitulé l'*Acerba* (de l'italien *acervo* et du latin *acervus*), titre qui indique une collection ou un amas des diverses connaissances humaines. C'est un poëme philosophique qui ne brille ni par la beauté de la poésie, ni par la richesse de la doctrine, composé de cinq rubriques ou livres qui traitent de la science, et d'un sixième où il est parlé de la révélation. Cecco est un savant à la mode de son époque; mais à différentes reprises il combat Averroès et son école : dans la révélation, il accepte tout à fait ce que l'Église admet, mais il y mêle ce qui prédomine dans les autres parties de son livre, c'est-à-dire la magie et l'astrologie; il appelle « des gens aveugles et des intelligences mutilées, » ceux qui ne connaissent pas le langage des corps célestes, ceux qui ne savent pas deviner

(1) Sonnets de la *Vie nouvelle*.

l'avenir, ou ceux qui méprisaient l'astrologie, pour parler « selon le temps antique ; » il croyait à un génie familier appelé *Florone*, aux réponses duquel il prétendait avoir foi, bien que parfois ses oracles fussent trompeurs, comme lorsqu'il fit cette réponse au roi Manfred : *Tu vaincras, tu ne mourras pas* (Vincerai, non morrai).

Non-seulement Cecco exposa ces doctrines, et des folies plus excentriques encore ; mais il prétendit en convaincre le public : ce qu'il essaya à Bologne en commentant la *Sphère* de Sacrobosco, et à Florence au moyen de l'*Acerba*. Dans la préface de son exposition de Sacrobosco, il dit que « beaucoup de personnes se permettent de juger de la vie et de la mort, et des choses à venir au moyen des arts magiques, qui ont été condamnés par notre sainte mère l'Église comme des infamies (*vituperabiliter improbata*) ; mais avant les cinq sciences qui composent la magie, la chiromancie, les mathématiques, le sortilége, le prestige, le maléfice, il place l'*astronomie*, c'est-à-dire la révélation des intelligences par les influences du ciel, qui connaît toutes choses. » Il va même jusqu'à déduire de la magie des preuves de la divinité du Christ, lorsqu'il écrit : « Le Christ fut vraiment le Fils de Dieu : cela nous est manifesté par une foule de circonstances, et premièrement par les trois mages, qui furent les plus célèbres astrologues qu'ait eus le monde, et qui connurent tous les signes de la nature. » Cela résulte du traité de la *Sphère*, où il établit encore le principe de la génération céleste de quelques esprits méchants, qui, sous l'influence de certaines constellations, avaient la puissance d'opérer des choses merveilleuses ; il avançait que le Christ était né sous une de ces constellations, que pour cette cause il était resté pauvre ; tandis que l'Antechrist naîtrait sous

une autre constellation qui le rendrait riche. Et toute cette exposition, comme tout le poëme de l'*Acerba*, est une sorte d'hymne à la gloire des différentes espèces de magie.

Cependant Guillaume Libri, ce grand panégyriste de tous ceux qui furent censurés par l'Église et *vice versâ*, ose vanter ce poëme comme une *véritable Encyclopédie*, et dit, en parlant de l'auteur, « que ce fut non-seulement un savant, mais un homme ayant de nobles sentiments, et qu'il serait temps désormais que les Italiens commençassent à vénérer sa mémoire, que n'a pas frappée seule l'inquisition [1]. » Néanmoins, il suffit de parcourir l'ouvrage de Cecco pour se convaincre que c'est à tort que Libri lui a fait un mérite d'avoir découvert beaucoup de vérités, qu'il y a ou indiquées confusément, ou même niées. Parmi ces dernières, on peut citer celle qui consiste à dire que la terre est soutenue par deux forces, une qui l'attire, l'autre qui la repousse, et que nous appelons maintenant la force centripète et la force centrifuge; tout au contraire, Cecco condamne hautement quelques habitants d'Ascoli et de Florence qui soutenaient cette thèse, et qui probablement étaient Guido Cavalcanti et Dino del Garbo, fameux médecin, objet de ses attaques. Si vraiment Cecco fut médecin, son mérite principal, au point de vue de l'art de guérir, aurait consisté à reconnaître, en consultant les étoiles, les maladies mortelles et celles qui ne l'étaient point: autre motif pour Dino lui-même de se montrer pour lui un implacable adversaire.

Cecco se déchaîna plusieurs fois contre Dante, affirmant que le poëte était allé en enfer, et n'en était pas remonté; bien plus, qu'*il était resté plongé dans les profondeurs du*

(1) *Hist. des Sciences mathématiques en Italie*, t. II, p. 195 et 200.

centre, où l'avait conduit son peu de foi. Il réfutait aussi les doctrines les plus pures de Dante sur le libre arbitre de l'homme, l'accusant d'avoir passionnément aimé une femme, et loué les vertus d'un sexe dont il ne cesse de médire, sans en excepter aucune. Au contraire, Cecco prétend renouveler toutes les sciences, et par suite la vie de l'homme dans ses manifestations intellectuelle, morale et religieuse, en professant le matérialisme et le communisme, l'astrologie et les sciences occultes, avec leur cortége innombrable de superstitions et de puérilités; non-seulement il enseignait l'art des enchantements, mais encore il engageait à le pratiquer, et se répandait en invectives contre tous ceux qui ne les admettaient pas[1].

Les questions de magie et de sortilége n'étaient pas de la compétence de l'Inquisition, comme nous l'avons lu dans la *Maestruzza*, si déjà elles n'avaient d'ailleurs un caractère manifeste d'hérésie.

Tel était précisément le cas de Cecco. Jean Villani raconte[2] que, dans le traité que fit notre astrologue sur la *Sphère*, il avait émis l'opinion qu'au moyen des enchantements pratiqués sous l'influence de certaines constellations, on peut forcer les mauvais esprits à opérer des merveilles; que les étoiles ont une influence irrésistible, et autres choses contraires à la foi. L'inquisiteur le condamna, et lui fit jurer de ne plus se servir de ce livre; mais Cecco s'en servit de nouveau à Florence: ce qui le fit arrêter par le chancelier du duc d'Athènes, au pouvoir de qui se trouvait alors cette ville.

Dans un petit livre contemporain, conservé dans plu-

(1) Voir Palermo, au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque palatine de Florence.

(2) Lib. X, c. XLI.

sieurs bibliothèques, on trouve ce détail, que frère Lambert de Cingoli, inquisiteur à Bologne, le 16 décembre 1324, condamna Cecco pour avoir irrévérencieusement parlé de la foi, l'obligea à une confession générale et à certaines pénitences, qu'il lui enleva tous ses livres d'astrologie, et lui interdit en outre de faire aucune lecture sur cette science; qu'enfin il le priva des honneurs du doctorat et de toute autre magistrature. Ce procès fut renvoyé au Florentin frère Accurse, de l'ordre des Mineurs Observantins, le 17 juillet 1327. Celui-ci, ayant fait citer l'accusé à son tribunal, le déclara hérétique et le remit au bras séculier, qui le jour même le fit brûler. Voici les principaux passages de cette sentence :

Sentence de l'Inquisition condamnant Cecco.

Après les rumeurs répandues dans le public par bien des personnes dignes de foi, nous avons ouï dire que maître Cecco, fils de l'illustrissime Simon Stabili d'Ascoli, propageait, dans la ville de Florence, plusieurs hérésies : et ce qui est plus affreux, qu'il donnait à lire dans les écoles publiques un certain petit livre hérétique, fait par lui, sur la sphère céleste, et cela en violation de l'engagement solennel qu'il avait pris autrefois. Nous avons fait venir en notre présence ledit Cecco, et nous lui avons fait subir l'examen, après lui avoir fait au préalable prêter serment de dire la vérité, et sans avoir recours à aucune contrainte ou moyen violent. Il a de sa libre volonté fait cette déclaration et ces aveux :

1° Comme quoi, ayant déjà été cité et requis par frère Lambert de Cingoli, inquisiteur dans la province de Lombardie, il avait avoué avoir enseigné dans les écoles que l'homme pouvait, né sous telle constellation, être fatalement ou riche ou pauvre, et ainsi de suite, à moins que Dieu n'eût déjà changé l'ordre de la nature; 2° qu'il s'était engagé, sous la foi du serment envers ledit frère Lambert, à abandonner toute hérésie et fausse croyance, à rejeter toute faveur des hérétiques, surtout des astrologues, à observer la foi catholique, et qu'il avait accepté la pénitence imposée. Qu'après son serment prêté, et la pénitence accomplie, il était venu à Florence où on lui avait demandé si, au moyen de l'astrologie, on pouvait savoir la for-

tune ou la disgrâce d'une armée ou celle d'un prince, et qu'il avait répondu affirmativement, parce que, selon lui, toute chose qui est possible peut se comprendre par l'intermédiaire d'une science. Il confessa que, consulté par les *Signori* sur l'opportunité de combattre avec nos soldats le *Bavarois*, il leur avait répondu que ce n'était point le moment, mais qu'on pouvait lui laisser le passage libre, jusqu'à l'heure où, instruit par les vrais principes de l'astrologie, ils pourraient choisir le moment propice pour le combat. Il ajouta qu'il pensait que de tels événements pouvaient être prédits par l'astrologie, et qu'il n'y avait là, selon lui, rien de contraire a la foi. 3° Il affirma que personne, depuis Ptolémée, n'avait profité autant que lui en astrologie. 4° Il avoua que, prié par un Florentin de lui faire un commentaire sur le livre de l'*Alcabizzo*, qui traite des signes et de la connaissance des signes, de la naissance des hommes, et du temps propice pour acheter, pour vendre et pour se livrer aux autres actes et exercices de la vie, il lui répondit qu'il avait fait un commentaire sur ledit livre, et qu'en conséquence c'était à lui de se le procurer. 5° Il dit qu'il avait composé un livre sur la sphère. Or, les matières contenues dans ledit livre, qui n'ont point été examinées par ledit inquisiteur, sont contraires à la nature et opposées à la vérité catholique. Quelle proposition plus hérétique, plus déplaisante à Dieu et aux hommes, que celle qu'on trouve dans ce livre, qui consiste à dire que Jésus-Christ est né pauvre sous l'empire de la fatalité des corps célestes et par l'influence des constellations? Que l'Antechrist doit naître d'une vierge, et doit venir deux mille ans après Jésus-Christ, sous la forme d'un puissant soldat, avec un cortége de nobles, et non comme un poltron suivi d'autres poltrons? Jamais hérétique a-t-il fait preuve d'une plus grande imposture que de désigner l'heure, le lieu, le genre de mort, toutes choses absolument inconnues au genre humain? Et pour ce qui a trait aux actions de l'homme, les apprécier suivant la disposition et la marche des corps célestes, n'est-ce pas enlever absolument le libre arbitre, et partant, le mérite et le démérite? Bien qu'à cette heure il ait reconnu la puissance divine et le libre arbitre, néanmoins il a été convaincu par des témoins qui ont déposé contre lui. Quand bien même on aurait à agir sur de telles hypothèses, que pourrait-on faire avec le libre arbitre ? On n'excuse pas de semblables erreurs, en disant que ces choses ne procèdent pas de la nécessité, en disant : « La science démontre que tu portes enfermé dans ta main l'objet de tes pen-

sées. » Pourquoi supposer ainsi, en fait, ce qu'on nie en paroles? Il ne doit pas être excusé sous prétexte qu'il ne lui paraissait pas contraire à la foi de prendre son temps, de choisir la guerre et autres propositions semblables : ce serait le fait d'une ignorance tout à fait grossière, bien plus, une opinion hérétique. Dire encore que ses écrits ont été corrigés par ledit inquisiteur de Bologne, cela n'est ni vrai ni vraisemblable; bien plus, c'est faux, ainsi qu'il ressort des propres lettres de ce même inquisiteur. Et, à supposer qu'ils eussent été corrigés, il s'en est servi dans les passages où l'on rencontre les plus graves erreurs. Il n'est pas davantage excusable à raison de la formule mise à la fin desdits écrits, qui exprime que l'auteur, au cas où il aurait fait quelques fautes dans ses ouvrages, déclare s'en remettre aux lumières de la sainte Mère l'Église; parce qu'on y a trouvé des hérésies exprimées et écrites après qu'il les eut abjurées; et il suffit qu'il ait une seule fois trompé l'Église : car cette protestation est indirectement contraire au fait lui-même et l'aggrave doublement. Et comme nous ne pouvons pas plus que nous ne devons passer sur tant et de si graves infractions commises par ledit maître en matière d'erreurs, au mépris de l'éternelle Majesté et au préjudice de la foi chrétienne; vu la sentence rendue par frère Lambert contre Cecco; vu le serment par lui fait, la pénitence qu'il subit, dont il ne s'inquiète plus et qu'il doit avoir oubliée; vu les autres pièces du procès que nous avons reçues du même inquisiteur; après avoir entendu les témoins et les aveux de l'accusé, après l'expiration du délai à lui accordé pour les achever et s'excuser, et attendu qu'il n'a fait aucune excuse ni par lui-même ni par procureurs, et que, le jour qui suivit l'expiration du délai, il a confirmé ses aveux de sa libre volonté et a répété qu'ils étaient conformes à la vérité; après avoir conféré de la cause avec des prélats et beaucoup d'autres personnes et des docteurs ès lois, et en avoir délibéré; sur le devoir qui nous incombe de procéder au jugement de l'accusé qui a encouru la peine attachée à l'inobservation du serment prêté de ne plus s'exposer à l'hérésie; après avoir eu une nouvelle conférence sur les susdits points avec plusieurs personnes de diverses conditions, des religieux théologiens, et avec d'autres tant clercs que laïcs, nous avons déclaré hérétique ledit maître Cecco comparu devant nous; nous avons constaté qu'il était retombé dans l'hérésie, dans laquelle il avait promis, sous la foi du serment, de ne plus retomber; et en conséquence, nous décla-

rons qu'il doit être livré et remis au bras séculier. Ainsi nous consignons aux mains du noble chevalier messire Jacques de Brescia, vicaire de Florence, par grâce de monseigneur le duc, lui présent et consentant, le susdit Cecco, pour lui faire subir le châtiment qu'il a mérité. Nous livrons encore au bourreau le livre par lui composé sur la sphère comme tout rempli d'hérésies et de mensonges, ainsi qu'un autre livre en langue vulgaire nommé l'*Acerba* (il ressort du nom même donné à ce livre qu'il ne contient aucun ordre, et qu'il est basé sur cette hypothèse que beaucoup de choses qui appartiennent à la vertu et aux mœurs proviennent des étoiles, et y font retour comme à leurs causes premières), et réprouvant tous les enseignements qu'il a donnés, comme des compositions dépourvues de vraie science, nous en condamnons plusieurs et nous ordonnons de les brûler avec ledit Cecco. Et ainsi nous le voulons et l'ordonnons.

La condamnation de Cecco n'eut donc pas lieu pour cause de magie et d'astrologie : trop de personnes alors étaient entachées de ces erreurs, sans pour cela cesser d'appartenir au service des communes, des princes, des prélats. Mais Cecco fut condamné comme hérétique, et comme relaps, ayant violé toutes ses promesses. En effet, en étudiant les ouvrages de Cecco, on voit que son but était de renouveler la science, et par elle de renouveler la vie intellectuelle, morale et religieuse, et, pour atteindre ce but, il se servait de l'enseignement, de la conversation, des livres. La science nouvelle consistait, selon lui, dans la fatalité universelle et dans la prescience; les intelligences n'étaient que les occasions, les étoiles étaient leurs organes; toute chose sous la lune avait des effets nécessaires; tout était réglé par le destin. L'homme cependant, au moyen de la science, peut contraindre les intelligences à lui manifester l'avenir. Pour que cette science nouvelle prévalût, il fallait avoir détruit la vérité rationnelle et la vérité révélée : c'est ce que faisait Cecco avec

une constance qui ne se démentit jamais, pas même en face du bûcher.

En somme, c'est le représentant de la science naturelle, comme Dante est le représentant de la science chrétienne ; et il a très-bien pu arriver que les Florentins, qui avaient banni Dante de son vivant, aient voulu lui donner sa revanche après sa mort, en poursuivant Cecco son détracteur. Ce qui nous rend d'autant plus probable cette assertion, c'est que son principal adversaire fut Dino del Garbo, ami du Dante. Orgagna, à son tour, au Campo Santo de Pise, a peint le même Cecco dans l'Enfer. Néanmoins, le poëme de l'*Acerba*, au commencement du quinzième siècle, fut réimprimé jusqu'à dix-neuf fois ; et le jésuite Appiani en prit sottement la défense, prétendant qu'il contenait une doctrine inattaquable. Espérons que nous n'encourrons pas la qualification qu'a méritée ce Père, pour avoir, nous, défendu le poëte théologien d'Italie contre un zèle intempérant et contre les arguties de ceux qui ne croient pas.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VII.

(A) — L'éminent philologue Barthélemy Sorio a fait cette année, à l'Institut de Venise, une lecture sur le *Filocopo* de Jean Boccace, dans laquelle il prétend démontrer que le but de ce roman historique était d'exhorter les princes angevins à remplir le devoir qu'ils avaient comme feudataires, d'accourir à la défense du pape chassé de Rome et exilé à Avignon; Rome, disait-il, dans son *Décaméron*, Rome qui était la tête du monde en est aujourd'hui la queue. (*Roma, già capo del mondo, allora era coda.*)

Dans un extravagant et impie mélange du sacré et du profane, Boccace nous raconte l'incarnation du fils de Jupiter; il nous dit comment il subit l'injuste poursuite d'Atropos ; comment, revenu à son père après avoir brisé plusieurs chaînes de l'antique cité de Dité, il envoya aux principaux de ses chevaliers le don promis de la sainte ardeur. Vient ensuite la prédication de l'Évangile en Espagne par l'entremise du puissant *Dieu de l'Occident*, qui est saint Jacques : « C'est toi, ô cité sublime, ô vénérable Rome, qui as étendu ton joug auguste d'abord sur les collines indomptées et de là sur le monde entier; toi qui seule demeures comme une vraie matrone, et qui occupes la renommée plus que toute autre partie du monde, parce que tu es le lieu où a été posé le siége suprême des successeurs de Céphas. Aussi, combien tu ressens d'allégresse au dedans de toi, parce que tu te souviens d'avoir été la première à suivre les saintes armes, parce que tu te connais le devoir de devenir vaillante non plus seulement comme au jour où tu possédais les armes de Mars, mais bien plus encore. Aussi sois donc satisfaite, ô Rome, toi qui tant de fois, au milieu des antiques victoires, ornas ton front éclatant du laurier magnifique du Pénée; aujourd'hui, dans cette dernière bataille (religieuse) triomphe avec des armes nouvelles; c'est pour cette victoire que tu mériteras l'éternelle couronne.

Après tes longues épreuves, ton image prendra sa place au milieu des étoiles, et dans les sphères où tu retrouveras avec bonheur tes rejetons antiques et tes ancêtres. » (Lib. I, num. 25 et suiv.)

DISCOURS VIII.

L'exil d'Avignon. Le grand Schisme. Conciles de Constance, de Bâle et de Florence.

Premières conséquences de l'exil d'Avignon.

Les papes, pendant l'exil d'Avignon, se succédaient les uns aux autres, formant toujours le projet de retourner à leur antique siége, mais continuant toujours à en rester éloignés. Avignon, ville libre du comté de Provence, qui fut ensuite achetée par le pape, avait les préférences des cardinaux, parce que ceux-ci ne s'y trouvaient pas en face d'un peuple mutin, comme l'était le peuple romain, ni en face d'insolents barons; s'étant établis là comme dans un domicile permanent, ils ornèrent de palais somptueux la petite ville, et persuadèrent au pape qu'il devait préférer la France, centre de l'Europe, nation mieux gouvernée et plus tranquille que l'Italie, plus sainte que Rome, puisque César disait déjà d'elle qu'elle était une nation très-religieuse, et puisque la religion des Druides y avait précédé le christianisme. Mais l'absence prolongée du chef de l'Église blessait les Italiens, habitués à diriger leurs attaques contre les papes tant qu'ils les possèdent, et à les redemander avec instances aussitôt qu'ils ne les ont plus. En perdant les avantages attachés au séjour des papes, ils n'avaient pas été délivrés des soucis : car les papes continuaient à faire la guerre pour soumettre les petites cités indociles et les

petits seigneurs rebelles. Tandis que les dépenses de la Cour augmentaient, les revenus d'Italie étaient facilement dépensés loin d'elle; les royaumes étrangers refusaient de payer les redevances dont le profit revenait à la France; en sorte que la Curie, pour compenser ses pertes, se réservait les bénéfices et les annates, multipliait les commendes et les expectatives, et tous les autres expédients pour se procurer de l'argent. La catholicité, de son côté, ne considérait pas comme suffisamment garantie l'indépendance nécessaire de son chef, en le voyant vivre dans une ville, libre il est vrai, mais enclavée au milieu des domaines d'un prince étranger.

Rome surtout ne pouvait prendre son parti d'un tel veuvage; sans cesse troublée, tantôt par une plèbe turbulente, tantôt par une féodalité factieuse, elle n'avait plus ni administration ni justice; les palais tombaient en ruine; les églises abandonnées se délabraient; le culte perdait tout son éclat. Les Romains, en se reportant au souvenir des antiques magnificences, se prenaient à les regretter : aussi, Colà de Rienzi, s'étant fait nommer tribun du peuple, se proposa de rappeler les papes à Rome, et de replacer cette ville à la tête du monde civilisé. Son rôle, tantôt cruel, tantôt bouffon, est assez connu; les épisodes qui le composent ont été racontés tant de fois et sur des tons si divers, qu'on n'ose ni rire de ce personnage, ni le maudire. Le fait est qu'élevé un moment par la faveur populaire, et abandonné par elle avec une égale promptitude (1347), après avoir châtié les nobles, cité les rois et même l'empereur à venir comparaître devant le peuple romain pour en recevoir les décrets, Colà de Rienzi s'enfuit à grand'peine chez les Fraticelles du mont Majella.

Le pape, dès que son autorité fut rétablie, envoya le cardinal Egidius Albornos, Espagnol (1353), pour « étouffer l'hérésie, réprimer la licence, procurer le salut des âmes, et réintégrer l'autorité de l'Église tantôt par la paix, tantôt par la guerre. » En effet, il soumit à son pouvoir les diverses Communes, dans chacune desquelles s'était établi, comme dans un nid, un petit tyran; et, après avoir rassemblé à Rome les députés de toutes ces Communes (1357), il décréta, d'accord avec eux, une constitution.

Constitution de l'État pontifical.

Le pouvoir temporel n'a rien à voir avec la foi; en conséquence, il n'est pas sujet à l'hérésie, et déjà nous avons indiqué comment il avait une origine plus ancienne et plus populaire qu'aucun autre, et quelle idée on s'en faisait alors. C'est ici le lieu d'observer comment les papes, pour se conformer aux idées du moyen âge, bien éloignées de l'absolutisme de l'État introduit par les modernes, exercèrent le pouvoir en union avec le peuple, c'est-à-dire avec la république romaine. Lorsque les pontifes demeuraient loin de Rome, ce gouvernement prévalut si bien, que Rienzi citait l'empereur et les électeurs de Germanie à venir justifier leurs titres devant le peuple romain.

Ce fut le cardinal Egidius Albornos qui entreprit d'y établir une véritable souveraineté, sur le modèle de celles qui existaient partout alors; il renversa l'autorité des petits seigneurs, et reprit possession des villes heureuses d'obéir au pontife plutôt qu'aux petits tyrans. Les *Constitutiones Ægidianæ* garantissaient un certain nombre de priviléges, tout en veillant, particulièrement dans la Marche d'Ancône, à assurer le libre exercice de la souveraineté, par l'unité des provinces. Elles restèrent le vrai droit public de la Romagne; elles furent

imprimées en 1472, et plus tard encore avec diverses annexes. Le Saint-Siége, pour se conformer aux idées des princes devenus prépondérants, s'étudiait à augmenter ses prérogatives, tandis que les provinces, jalouses de leurs propres statuts, s'appliquaient à les maintenir; en sorte que la souveraineté pontificale restait plutôt nominale, selon l'antique coutume, que despotique.

Tel fut l'état des choses jusqu'à la révolution de 1797, qui dépouilla les papes; puis la Restauration de 1814 les remit en possession de ce qu'ils avaient perdu. Les adversaires du pouvoir temporel s'efforcent de prouver que les papes ont toujours exercé ce pouvoir sous la dépendance de la suprématie impériale. Nous voulons bien renier toute l'histoire, et nous accordons ce fait aux partisans du pouvoir royal. Mais le saint empire romain, en 1804, n'existait plus, et à sa chute tous les pouvoirs dépendant de lui avaient été déclarés complétement libres; au congrès de 1815 on était convenu d'abolir tout lien de suzeraineté, et on reconnaissait la souveraineté de chaque prince comme étant pleine et indépendante. En conséquence les papes, eux aussi, restaient maîtres absolus de leur État vis-à-vis des rois. Vis-à-vis des populations ils auraient dû respecter les priviléges qui leur avaient été accordés ou maintenus de temps immémorial; mais ces franchises avaient disparu sous le pouvoir illimité des usurpateurs qui avaient habitué leurs sujets à un despotisme absolu. Les arbitres de la restauration européenne ne voulaient pas, et surtout en Italie, qu'il existât des constitutions et des droits écrits en faveur du peuple, et ils répudièrent l'histoire, comme tous ceux qui veulent gouverner en tyrans. Ils exigèrent donc que le pape se fît roi absolu, comme ils

l'étaient eux-mêmes, et ce fut alors que le cardinal Consalvi, qui n'avait pas de répugnance pour les idées nouvelles, inspira au pape le *motu proprio*, aux termes duquel l'administration publique devait être réglementée par des codes, ou lois générales qui remplacèrent ainsi les vieilles constitutions multiples et partielles : du centre, devaient partir les nominations des magistrats, les édits et les lois de finances; des charges introduites par les systèmes modernes, il n'y eut que la conscription qu'on ne voulut pas imposer, et cependant elle est indispensable pour soutenir les autres.

L'absolutisme était donc bien récemment introduit dans les États du pape, et quand Pie IX se mettait à la tête du mouvement italien pour le bénir, dans la constitution du 14 mars 1848, il protesta qu'il ne faisait que « reproduire certaines institutions antiques, qui servirent longtemps de modèle à la sagesse de nos augustes prédécesseurs, » et parce que « dans l'antiquité nos Communes eurent le privilége de se gouverner chacune par les lois qu'elles avaient choisies en toute liberté, sous réserve de la sanction du souverain. »

Voici, entre mille, une des preuves que la liberté est antique, et que le despotisme est nouveau : mais comme on a perdu tout sens moral et politique, aujourd'hui on applique à l'un le nom de l'autre.

L'exil d'Avignon démontre la nécessité du pouvoir temporel.

Dans nos controverses contemporaines, on allègue cet exil de la papauté à Avignon, pour indiquer la possibilité d'établir le pape ailleurs qu'à Rome. Ceux qui émettent ces vœux, ne pourraient choisir dans l'histoire un exemple plus défavorable : car tout le monde est d'accord pour déplorer cette époque, et pour en tirer la preuve que les papes ne doivent pas être citoyens d'un pays qui ne leur

appartient pas. En outre, qu'on veuille bien remarquer que le pape était toujours l'évêque de Rome, qu'il n'a jamais été l'évêque d'Avignon ou de Peniscola, et qu'il ne résidait en dehors de son siége que par suite de circonstances déplorables. Déjà saint Irénée disait que « l'Église de Rome a une primauté, sur laquelle toutes les autres doivent tomber d'accord pour s'unir à elle dans une même foi. » Il en résulte qu'étant donnée l'unique solution possible au problème, le pape étant expulsé de Rome, la question à résoudre n'aurait pas avancé d'un seul pas.

Mais pour nous tenir au temps de cet exil, Rome oscilla toujours entre les fureurs démagogiques et l'arrogance oligarchique, se montrant tantôt rebelle au pontife par caprice, tantôt soumise par peur. Les querelles s'envenimaient encore davantage depuis que les papes, n'en ressentant plus les inconvénients, se souciaient peu de les apaiser. Les papes eux-mêmes ne se sentaient plus à leur place dans un pays où ils faisaient la figure d'un exilé à qui on a donné un asile, plutôt que celle du souverain des rois, et où des prélats, presque tous Français, donnaient à la Cour un air national, bien différent de cet aspect cosmopolite auquel on était habitué dans Rome. Plusieurs fois donc, les papes se proposèrent de retourner à Rome; mais ils ne le firent pas, ou le firent pour peu de temps, et ce ne fut qu'après soixante-onze ans et trois mois que le Saint-Siége fut ramené de France en Italie.

Ces misères causèrent une nouvelle secousse à la majestueuse unité catholique qui avait régné sans partage au moyen âge. Si les Italiens pouvaient être bien disposés en faveur du Saint-Siége à cause des avantages qu'en retirait leur pays, depuis qu'il avait pris la route de l'exil,

leur zèle pour lui s'était bien ralenti : et les étrangers, de leur côté, supportaient avec plus d'impatience l'exportation de tant de numéraire dans un pays où il ne voyaient pas, comme dans Rome, une seconde patrie. Les évêques prenaient modèle sur l'absence du pape pour s'éloigner de leurs diocèses. La lutte avec les Frères Mineurs avait aliéné au Saint-Siége la milice qui lui était la plus dévouée, et, en voyant condamner des personnes pieuses dont l'unique faute, disait-on, consistait dans l'exagération de la pauvreté, on se rappelait à l'esprit les déclamations d'Arnauld de Brescia contre les possessions ecclésiastiques et la corruption qui en était la conséquence. Les peuples s'étaient formés en s'agglomérant autour des évêques : de là vint le caractère absolu du pouvoir ecclésiastique, semblable à celui du père sur ses enfants. Les peuples, s'étant constitués et agrandis, voulurent se débarrasser des liens de l'Église pour vivre de leur vie propre, et commencèrent à comprendre que le temporel pouvait subsister sans être joint au spirituel : ce qui fit succéder à une société sans limites dans l'espace des sociétés partielles et distinctes, à une direction générale, les destinations particulières.

Les tentatives de Boniface VIII pour réintégrer la suprématie pontificale, en remettant en vigueur les précédentes décisions canoniques, éveillèrent chez les princes cette jalousie que font naître bien moins les usurpations réelles que celles qu'on redoute. Les Communes n'avaient plus aucun respect pour les immunités attribuées aux biens et aux personnes ecclésiastiques, et rendaient des décrets en cette matière, nonobstant les anathèmes du pontife et des évêques. Quand l'édifice social était basé sur la foi, toute opposition se traduisait

par une hérésie, et le pape, lésé dans ses prérogatives, le clergé dans ses immunités, lançaient des excommunications et des interdits. Mais si ces mesures de rigueur avaient brisé l'orgueil et la puissance des empereurs saxons et des empereurs de la maison de Souabe, elles perdaient leur efficacité, dès qu'on les prodiguait pour soutenir des intérêts mondains; les Siciliens demeurèrent quatre-vingts ans en rupture avec l'Église; les Visconti de Milan se vengèrent de la sévérité déployée contre eux, en écrasant d'impôts plus vexatoires les ecclésiastiques; enfin les avocats levèrent la tête contre les papes, devant qui auparavant s'était courbée celle des rois.

On ne reniait pas pour cela l'Église : les Patarins avaient disparu de l'Italie, ou s'étaient cachés; le peuple aimait les splendeurs du culte, lors même qu'il n'en respectait plus le côté austère, et prenait plaisir à voir le pape et la Cour pontificale. Mais aussitôt que celle-ci eut été transportée à Avignon, elle devint le point de mire des attaques des Guelfes non moins que des Gibelins, comme si en cessant d'être romaine elle eût cessé d'être catholique. Franco Sacchetti, marchand florentin, le chanoine Pétrarque, le moine Pecorone, ainsi que des personnages de grande science et d'une sainteté notoire, se déchaînèrent contre la Babylone; les mécontents du gouvernement temporel rejetaient le blâme sur les papes comme chefs spirituels; il n'est pas de mal que l'on n'ait dit de Clément V; Jean XXII fut accusé d'hérésie tant pour son litige avec les Frères Mineurs, dont nous avons déjà parlé, que pour ses doutes sur la vision béatifique, c'est-à-dire sur la question de savoir si les âmes des élus voient Dieu dans sa majesté aussitôt qu'elles ont été séparées du corps, ou si elles ne le voient qu'après le jugement dernier.

Louis de Bavière, empereur élu d'Allemagne, était venu en Italie pour s'y faire couronner (1324), et, comme Jean XXII lui refusait cette faveur, il se vanta bien haut de se passer de son autorité. Le pape alors déclara l'Italie soustraite à la juridiction impériale, en sorte qu'elle ne put désormais être incorporée à l'empire ou devenir sa vassale. Par contre-coup, le Bavarois en appelle au concile et prodigue au pape les injures ordinaires : le pape déclare l'empereur excommunié, et lance l'interdit sur les pays de son obéissance; aussi Louis qui, grâce au secours des Gibelins, s'était fait couronner à Rome et avait nommé un antipape, se trouva bien vite abandonné et déchu. Louis de Bavière.

Pour se défendre, il avait eu recours, non-seulement aux armes, mais à la dialectique. Guillaume d'Occam, fameux scolastique, contestait l'infaillibilité, non-seulement au pape, mais même au concile universel et au clergé; il prétendait que le droit de décider en dernier ressort appartenait aux laïques réunis en corps; qu'on pouvait au besoin user contre le pape de la force, ou en créer plusieurs, l'un indépendant de l'autre. Marsile, fils de Mainardin de Padoue, éloquent professeur à l'Université de Paris, fit entendre à Louis qu'il lui appartenait de réformer les abus de l'Église, puisque celle-ci est soumise à l'empire. « J'ai vu (lui disait-il) des prélats, des abbés, des prêtres, si ignorants qu'ils ne savaient pas même parler selon les règles de la grammaire. Ceux qui ont visité la Cour de Rome l'ont appelée une maison de trafic, une caverne de voleurs; ceux qui ne l'ont pas vue, ont entendu dire d'elle qu'elle est devenue le repaire de presque tous les malfaiteurs et des mercenaires, tant au spirituel qu'au temporel; chez elle on ne voit que per- Guillaume d'Occam et Marsile de Padoue.

versité ; il n'y a plus aucun empressement pour gagner les âmes[1]. »

De concert avec le mystique Ubertin de Casale, il publia le *Defensor pacis*, livre dans lequel on rencontre déjà les négations de Calvin touchant l'autorité et la constitution de l'Église. Il y affirme que la puissance législative et la puissance exécutive de celle-ci, sont basées sur le peuple qui les a transmises au clergé; que les degrés de la hiérarchie sont une invention postérieure; que Jésus-Christ n'a laissé à son Église aucun chef visible, et que Pierre n'avait d'autre prééminence sur les apôtres que celle de l'ancienneté; que la primauté consiste uniquement dans le droit de convoquer des conciles œcuméniques et dans celui de les diriger, pourvu que le pape y soit autorisé par le législateur suprême, c'est-à-dire par tous les fidèles ou par l'empereur qui les représente; que, tous les évêques étant égaux, l'empereur seul peut en élever un au-dessus des autres, et l'abaisser selon son bon plaisir; qu'à lui seul appartient l'institution des prélats, l'élection du pape, le jugement des évêques, de même que Pilate a jugé le Christ; que lui seul peut convoquer les conciles et en régler les délibérations; qu'enfin l'Église ne peut infliger aucune peine coercitive sans le consentement de l'empereur. Jean Gianduno de Pérouse allait aussi loin dans cet ordre d'idées ; on voit par là que les doctrines qui subordonnent l'Église aux gouvernements civils ne sont pas *modernes* (A).

Jean XXII dans une bulle réprouve ces erreurs; et, ayant en vain cité à comparaître devant lui les deux auteurs, il les condamna ainsi que leurs ouvrages. Les

(1) *Defensor pacis*, p. II, chap. xx.

juristes de l'Église opposaient à ces doctrines des théories non moins absolues; et les VIe et VIIe livres des *Décrétales* et des *Extravagantes* avaient tellement étendu la compétence des tribunaux ecclésiastiques, qu'un procès quelconque pouvait même en première instance être porté au pape.

Augustin Trionfo d'Ancône, de l'ordre des Augustins, qui professa à Paris, et ensuite à Naples, dédia à Jean XXII une *Somme du pouvoir ecclésiastique*, ouvrage dans lequel, édifiant la puissance papale sur la Bible, l'Évangile, les miracles, les légendes, il la fait dériver immédiatement de Dieu; il la montre supérieure à toutes les autres, parce qu'elle juge tout le monde et n'est justiciable de personne; comme elle est spirituelle, de même elle est temporelle, parce que, qui peut le plus, peut le moins; il est absurde d'en appeler au concile, puisque celui-ci tire son autorité du pape, qui seul peut rendre des décisions en matière de foi, et puisque personne ne peut, sans son ordre, rechercher l'hérésie. En sa qualité d'époux de l'Église universelle, le pape a juridiction immédiate sur chaque diocèse. Chrétiens, Hébreux et Gentils doivent obéissance au pape; à lui seul le droit d'excommunier, et non pas aux évêques, celui de châtier les tyrans et les hérétiques même par des peines temporelles; et son pouvoir s'étend au delà de la tombe par le moyen des indulgences. Il pourrait en tout pays choisir l'empereur, sans avoir recours aux électeurs, ou bien rendre sa couronne héréditaire; l'élu doit se faire confirmer par le pape et reconnaître sa suzeraineté, il peut être déposé par lui; tous les rois sont tenus d'obéir au pape, de qui ils tiennent leur puissance temporelle : tout sujet qui a un grief contre le prince peut en appeler au pape; celui-ci peut infliger aux princes des

Augustin Trionfo, d'Ancone.

pénitences pour des péchés publics, même les déposer, et donner la couronne au prince de son choix dans tout royaume; les empereurs n'ont point donné au pape son royaume, mais le lui ont seulement restitué; Jésus-Christ, en disant que son royaume n'est pas de ce monde, entendait parler du vieux monde, mais non pas du monde régénéré; le pouvoir temporel doit être uni au pouvoir spirituel, parce que l'un sert d'appui pour exercer l'autre; rendre à César ce qui appartient à César, veut dire permettre à l'empereur d'exercer la juridiction, toujours sous la dépendance du pape; quant à la pauvreté, Jésus-Christ possédait des vêtements, des vivres et de l'argent avec lequel il payait le tribut[1].

Avec cette manière de procéder, il n'y a pas d'acte, il n'y a pas d'abus qu'on ne puisse justifier.

La corruption se glisse dans le clergé.

L'exagération est le symptôme d'une autorité menacée; en réalité l'idée de soumission s'affaiblissait parmi les peuples. L'autorité séculière avait trop de prétextes pour s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, alors que le Saint-Siége, devenu vassal des rois, était impuissant à mettre un frein à la corruption fastueuse des prélats, qui sous l'étole conservaient les habitudes de l'éducation mondaine qu'ils avaient reçue, et le luxe effréné des familles seigneuriales. Je n'en veux pas d'autres preuves que celle offerte par le troisième concile de Latran, qui, jugeant combien il était inconvenant de voir les prélats voyager avec un train de maison si considérable, et consommer en un festin toute une année des revenus de

(1) Ce livre, Augustini de Ancona *Summa de ecclesiastica potestate*. fut édité, dans les premiers temps de la découverte de l'imprimerie, à Rome, par Fr. de Cinquinis. 1479. In-4° gothique.

l'Église qu'ils allaient visiter, prescrit aux cardinaux d'avoir à se contenter de quarante ou cinquante voitures, aux archevêques de trente ou quarante, aux évêques de vingt-cinq, aux archidiacres de cinq ou de sept, aux doyens de deux chevaux; il défend en outre d'entretenir des chiens de chasse et des faucons. Pour soutenir ce luxe profane, on voyait dans une seule main jusqu'à quarante ou cinquante bénéfices; on a prétendu que Benoît XII avait proposé aux cardinaux de renoncer à en posséder plus d'un; il promettait en retour de leur assigner une rente de cent mille florins d'or, et la moitié des revenus de l'État pontifical; mais cette compensation, paraît-il, ne fut pas considérée par eux comme suffisante.

La corruption prenait un caractère grossier dans le bas clergé, chez qui l'on rencontrait l'ignorance, la vénalité des sacrements, l'ivrognerie, les passions éhontées; dans les églises et les couvents on établissait des cabarets et des jeux; les religieuses sortaient à leur gré des monastères; on trafiquait des grâces spirituelles, des dispenses, des indulgences. La discipline des anciens ordres religieux commençait à se relâcher, et jusqu'au Mont-Cassin, qui avait déjà donné à l'Église vingt-quatre papes, deux cents cardinaux, seize cents archevêques, huit mille évêques et un grand nombre de saints, les moines avaient introduit le luxe dans leur vêtement, le confortable dans leurs cellules, l'usage d'un pécule pour chacun d'eux; ils recevaient même du couvent une prébende, avec laquelle ils allaient vivre dans des maisons de séculiers.

Cédant aux exhortations du pieux Marco, curé de Padoue, Louis Barbo entreprit de donner à l'Ordre des Bénédictins des règles plus sévères, qui ne tardèrent point

à être appliquées aux monastères de Pavie, de Milan et d'autres pays plus éloignés.

Le bienheureux Jean Dominici, Florentin, prédicateur célèbre, restaura chez les Dominicains d'Italie et de Sicile l'observance de la règle, entreprise dans laquelle il fut encouragé par Claire de Gambacurti et aidé par Raymond de Capoue, par le bienheureux Marconino de Forli et par plusieurs autres. A Sienne, Bernard Tolomei fondait les Olivétains; Jean Colombin, les Jésuates; Pierre Gambacurti de Pise, les Ermites de Saint-Jérôme, et le bienheureux Charles, des comtes Guidi, les Ermites de Fiesole.

Saint André Orsini, Bernardin de Sienne et Vincent Ferrier répandirent alors le parfum d'une éminente sainteté. Jean de Capistran, Napolitain, s'étant converti en prison, excitait par son exemple des sentiments de componction; il écrivit un livre sur l'autorité du pape, il fut l'apôtre d'une croisade contre Mahomet. Tous ces personnages et bien d'autres encore ne se lassent point de gémir sur la dépravation de l'Église.

Le grand Schisme.

Urbain VI, dans son indignation, ayant voulu la réformer tout à coup, défendit aux prélats de faire servir sur leur table plus d'un mets, et prêcha lui-même d'exemple: il menaça de peines sévères non-seulement les simoniaques, mais quiconque acepterait des présents, et l'on put croire qu'il voulait fermement ramener la Cour pontificale à Rome. Mécontents de cette résolution, la plupart des cardinaux se séparèrent de lui, et, protestant qu'il n'avait pas été élu librement, mais sous la pression du peuple romain et au milieu d'une sédition, lui substituèrent Clément VII de Genève. Partie de la chrétienté accepta l'un, partie se prononça pour l'autre pape, ce qui

donna naissance au grand schisme, avec une double série de pontifes qui se succédaient parallèlement sur la chaire de Saint-Pierre.

Quel était le vrai?

Des personnages d'une haute prudence et d'une sainteté éminente se prononcèrent pour l'un et pour l'autre; et comme chacun mettait en avant des preuvres à l'appui de sa cause, on peut soutenir la bonne foi des deux partis. Mais, pendant un demi-siècle, la chrétienté fut scindée en deux camps hostiles, partagée entre des pontifes qui se renvoyaient mutuellement les accusations et les épithètes d'intrus et d'hérétiques. Cette situation amenait la division entre les nations, la division entre les citoyens, la division entre les étudiants de chaque Université; elle partageait en deux camps les moines de chaque couvent, les membres de chaque famille; partout on voyait des disputes et des collisions qui allaient jusqu'à l'effusion du sang; deux évêques, élus par l'un et l'autre pape, se disputaient le même siége; on répugnait à entendre les messes des uns ou celles des autres. Les deux papes, pour se faire des partisans, reconnaissaient chacun un roi différent, répandaient à profusion les priviléges, se faisaient complices des désordres et des usurpations, appauvrissaient le bas clergé en laissant les dignitaires empiéter sur lui; ceux-ci conservaient pour eux les plus importantes faveurs, les commendes et les bénéfices les plus avantageux, et les affermaient à des gens de peu de mérite, tandis que les curés étaient réduits à la mendicité. En résumé, chacun avait recours à des moyens tout différents de ceux qu'avaient dû employer les apôtres ; Boniface IX laissa trafiquer des indulgences et des suffrages pour les défunts; il prétendit s'emparer

Conséquences du Schisme.

des annates appartenant aux évêques élus, et permit à prix d'argent de cumuler des bénéfices; Jean XXIII fut accusé de faire de l'or avec les mêmes moyens, et de le multiplier par l'usure.

Les plaies de la papauté, comme le cadavre de César, furent alors exposées aux regards de tous, envenimées par la colère de ses ennemis, non moins que par les injures que se renvoyaient les uns aux autres les cardinaux et les papes rivaux. Pour ne pas dégoûter leurs partisans, ils étaient réduits à avoir recours aux menaces, aux importunités, aux dissimulations, aux feintes, aux intrigues, aux conjurations, aux promesses et aux concessions; enfin il leur fallait gagner du temps en feignant de désirer une réconciliation, dont ils avaient en main tous les moyens, et ils compromettaient une autorité qui doit s'appuyer entièrement sur la vertu et sur l'opinion.

Ce discrédit dans lequel le Saint-Siége était tombé en face du public appelé à le vénérer, enhardissait davantage les princes à affaiblir son autorité, les savants à lui faire subir un examen sévère et passionné; enfin les satires prenaient de l'importance, lorsqu'elles sortaient de la bouche des pontifes eux-mêmes, et le peuple était amené à en faire une application immédiate.

Cependant, le doute s'insinuait dans les cœurs les plus sincères, l'indifférence dans les plus généreux, le désespoir dans les plus fermes : et on voyait princes, Universités, jurisconsultes et théologiens discuter entre eux sur les moyens de recouvrer l'unité. L'expédient le plus naturel eût été un concile général; mais comme depuis des siècles on attribuait au pape la prérogative de le convoquer, auquel des deux appartenait-elle? On dut avoir

recours aux synodes particuliers; mais à quoi bon? Outre les deux papes, on eut jusqu'à trois conciles.

Pendant que dans le monde chrétien on perdait l'unité qui en est l'essence, le sultan Bajazet assiégeait Constantinople, après avoir envahi la Hongrie et la Pologne; et les Tartares, sous le terrible Tamerlan, menaçaient l'Europe de lui faire subir les dévastations qu'ils avaient portées en Asie.

Les Flagellants.

Les âmes, effrayées jusqu'au désespoir, se tournaient vers Dieu, attendant de lui seul la fin de tant de calamités. Déjà, en 1260, à l'occasion de graves désastres, les Flagellants s'étaient répandus en Italie : c'étaient des confréries dévotes, qui, précédées d'un crucifix, allaient de pays en pays, criant miséricorde, paix et pénitence, attirant à elles une infinité de personnes, des cités et des provinces entières. Il paraît que leurs premiers adeptes furent des Pérugins : trente mille Bolonais arrivèrent ainsi à Modène; parfois leur nombre monta jusqu'à cent mille; ils cherchaient à apporter un remède aux scandales, aux discordes et aux usures, par la prière, par la mortification et par la prédication. Ils avaient une grande piété comme les Frères Mineurs; ils étaient épris de la pénitence, comme ceux-ci de la pauvreté, et comme eux ils dépassèrent les bornes. Ainsi, outre les désordres inévitables dans une agglomération si considérable de personnes, ils finirent par devenir une secte d'hérétiques, prêchant que la rémission des péchés ne pouvait s'obtenir, si on n'avait pas fait partie au moins pendant un mois de leur compagnie; ils se confessaient entre eux, et cela même entre laïcs; ils se vantaient de faire des miracles et de chasser les démons. Au commencement les princes et les prélats les avaient favorisés, il vint un mo-

ment où ils les poursuivirent; les Torriani, les princes de la maison d'Este, Manfred de Sicile comme les Communes, dressèrent des potences pour le cas où ils oseraient s'approcher des pays de leur juridiction (B).

Ces mesures ne les arrêtèrent pas : ainsi, en 1334, frère Venturino de Bergame traînait à sa suite plus de dix mille Lombards; on le considérait comme un homme divin, et on lui faisait de larges aumônes. Ses adeptes étant arrivés au chiffre d'environ trente mille, et ses prophéties annonçant les malheurs à venir, il passa à Rome, puis ensuite à la Cour d'Avignon, dans l'espoir d'en obtenir de grandes indulgences; mais le pape, croyant s'apercevoir qu'il était ambitieux ou léger, fit mettre à la torture et jeter en prison frère Venturino, qui en sortit ensuite pour aller à la croisade, et qui mourut à Smyrne.

Cette dévotion eut un redoublement de ferveur en 1399. D'Irlande elle passa en Angleterre, en France, puis en Piémont, et les Flagellants, divisés en deux bandes, se dirigèrent sur Rome, l'une en passant par la Lombardie, l'autre par Gênes. Il y avait des femmes, des enfants, des vieillards, des mendiants, des riches, des savants, des imbéciles, marchant pêle-mêle, vêtus d'habillements étranges comme on en voit au milieu de telles multitudes; arrivés dans un pays, ils entonnaient le *Stabat Mater*, le *Miserere*, les *Litanies*, visitaient les églises, recevaient l'hospitalité, puis laissant ceux qui étaient fatigués, et faisant de nouvelles recrues, ils reprenaient le cours de leur pèlerinage[1],

Qui ne voit à quels désordres pouvait conduire cette

(1) La dissertation XVIII de Lami traite *de la secte des Flagellants en Toscane.*

piété extravagante, qui était loin de remédier aux maux causés par le schisme de l'Église?

Tandis que les personnes pieuses gémissaient et priaient, les méchants passaient de la critique du désordre qui régnait à l'extérieur, à la critique des vérités fondamentales de l'Église; ils la répandaient par les livres et par la parole, en se servant de la langue vulgaire[1]. Bartolino de Plaisance, vers 1385, publia quelques thèses légales sur la manière de se conduire envers le pape, toutes les fois qu'il paraîtrait négligent, incapable de gouverner, ou d'une humeur bizarre, à ce point de refuser les conseils des cardinaux (comme c'était le cas d'Urbain VI); et il concluait que ces derniers pouvaient nommer des curateurs, à l'avis desquels le pape devrait se conformer pour l'expédition des affaires de l'Église. En France, les bûchers étaient insuffisants pour réprimer les hérétiques; les Vaudois s'enhardissaient au milieu des Alpes, et Grégoire XI faisait entendre des lamentations parce que ces sectaires, des vallées subalpines où ils s'étaient propagés, étaient descendus en Piémont, où ils avaient mis à mort deux inquisiteurs, un à Bricherasio, l'autre à Suse[2].

Wicleff et Jean Huss.

Profitant de l'abaissement où était tombée l'Église, Charles IV émancipa l'empire de la dépendance papale, et les Français, par la pragmatique sanction de Bourges, restreignirent les droits du pontife. En Angleterre, Jean Wicleff avait attaqué les indulgences, la transsubstantiation, la confession auriculaire, la sécularisation des Ordres réguliers et prêché la pauvreté pour le clergé. Jé-

(1) Grégoire XI, en 1372, ordonne *inquisitoribus ut faciant comburi quosdam libros sermonum hæreticorum, pro majori parte in vulgari scriptos.*

(2) Raynaldi, ad 1376, n° 26.

rôme de Prague emporta en Bohême les livres de Wicleff, où leur lecture produisit les conséquences les plus graves, parce que Jean Huss, qui avait déjà élevé la voix dans ce pays contre la dépravation du clergé, y puisa des arguments théologiques, et une nouvelle audace pour proclamer la réforme. Quelques moines étant venus ensuite pour y distribuer des indulgences, et l'empereur ayant défendu ce trafic sacrilége, Jean Huss s'enhardit à déclamer, d'abord contre les abus, puis contre les indulgences elles-mêmes. Le peuple l'écoutait avec avidité; les étudiants de Bohême sentaient leur ferveur se ranimer à ses discours; les questions religieuses prenaient une couleur politique, qui s'accusait par la haine pour les Allemands et par des aspirations républicaines; les propos de dénigrement dirigés contre les papes passaient alors chez ceux qui les tenaient pour un indice de raison plus élevée et de caractère plus décidé, on en faisait le sujet des disputes de carrefour et le thème favori dans les écoles, où les professeurs semaient parmi les jeunes gens inexpérimentés un vague désir de se soustraire à toute autorité.

Autant de passions, autant d'erreurs; désormais la chrétienté ne trouva d'abri qu'au sein de l'Église, *une*, et sous le manteau du pape. On n'avait jamais attaqué l'unité, quoique l'on ne sût pas bien qui en était le représentant; on discutait de la possession et de l'exercice de l'autorité, mais non sur l'autorité en elle-même. Plus les plaies étaient ulcérées, plus on mettait d'espoir pour les guérir dans un concile, qui ferait en outre un faisceau de tous les princes chrétiens pour repousser les menaces toujours croissantes des Ottomans.

Concile de Constance.

L'empereur Sigismond, ayant pris à tâche de ramener l'Église à l'unité, obtint la convocation d'un concile à

Constance, ville impériale, située sur la rive occidentale du beau lac qui sépare le pays de Souabe de la Suisse. Quantité de princes, de seigneurs et de comtes y assistèrent; on compta jusqu'à cent cinquante mille étrangers, parmi lesquels dix-huit mille ecclésiastiques et deux cents docteurs de l'Université de Paris; mais on y vit en même temps trois cent quarante-six comédiens et saltimbanques, sept cents courtisanes, trente mille chevaux; et au milieu de ce luxe, de ces tournois et de ces défis, les gens de plaisir faisaient bombance, tandis que les gens vertueux priaient et que les savants se préparaient aux joutes de la dialectique.

Mais cette assemblée dont l'objet était si important, se montra dès le commencement opposée à l'habile politique par laquelle les Italiens et le pape essayaient de la dominer (C). Tandis que l'Église, dans son universalité, ne fait point acception de peuples, et estime chaque homme pour son mérite personnel, à Constance, on divisa le concile en chambres allemande, italienne, française, anglaise et espagnole, qui délibérèrent séparément les unes des autres; tout ceci avait pour but d'éviter que les Italiens eussent la supériorité.

Martin V.

Il y avait alors sur le siége pontifical trois papes : Jean XXIII, Benoît XIII et Grégoire XII. On les décida tous trois à renoncer à la tiare, pour terminer un schisme, qui fut la plus grande épreuve qu'eut à subir l'Église (D).

Il s'agissait de leur trouver un digne successeur. Sigismond voulait qu'avant de procéder à l'élection, on réformât l'Église, dans la crainte que le nouveau pape manquât à sa promesse; mais les Italiens pressèrent pour que l'élection eût lieu très-promptement : le choix tomba sur Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V. Les prévi-

sions de Sigismond se réalisèrent : car Martin trouva moyen de renvoyer du jour au lendemain les réformes promises, et de perdre le temps à des résolutions et à des concessions secondaires.

Le concile, bien avant l'élection de Martin V, avait condamné les propositions suivantes :

« Il est contraire aux saintes Écritures que des personnes ecclésiastiques possèdent des biens.

« Les princes temporels peuvent à leur gré enlever les biens temporels à l'Église, lorsque les possesseurs commettent des fautes, non-seulement actuellement, mais habituellement.

« Il est contraire aux maximes du Christ d'enrichir le clergé.

« Le pape Sylvestre et l'empereur Constantin sont tombés dans l'erreur en faisant des largesses à l'Église.

« Le pape et tous les clercs sont hérétiques, parce qu'ils ont des biens, de même que ceux qui leur en ont consenti la propriété.

« Il faut que l'empereur et les princes séculiers aient été séduits par le diable pour avoir doté l'Église de son temporel. »

Mais déjà le concile lui-même avait outre-passé sa mission : dans le dessein de terminer le schisme et en présence d'un pape dont l'autorité était encore mal assurée, il se crut autorisé à commander à ce nouvel élu ; il alla même jusqu'à décréter, dans la cinquième de ses sessions, que toute personne, quelle que fût sa condition, fût-elle revêtue de la dignité papale, qui se refuserait d'obéir à ce sacré synode ou à tout autre concile général, serait soumise à une juste pénitence.

Ces prétentions résultaient de l'état de schisme où se

trouvait l'Église ; bien plus, l'assemblée alla si loin que, dans sa vingt-troisième session, elle déclara qu'on pouvait en appeler du pape au concile. On cessa dès ce moment de le regarder comme œcuménique, et Martin, ayant prononcé sa dissolution, s'en vint à Rome.

Les Pères, se voyant méprisés par le peuple à cause des disputes violentes et orageuses auxquelles ils se laissaient emporter, et devenus suspects en matière de foi, dès l'instant qu'ils s'étaient séparés du pape, voulurent faire parade de leur zèle pour la religion en persécutant l'hérésie ; ils condamnèrent Jean Huss et Jérôme de Prague, qui, malgré le sauf-conduit de l'empereur[1], furent livrés au bras séculier et envoyés au bûcher. Triste remède que la violence ! La Bohême devint un vaste incendie que ne suffirent pas à éteindre des torrents de sang (E).

Eugène IV, pontife d'un esprit élevé, mais ne sachant pas se posséder, fit ouvrir un nouveau concile à Bâle (1431), dans le but d'extirper l'hérésie, de pacifier les nations chrétiennes, de mettre fin au long schisme des Grecs et de réformer l'Église. Les Pères se mirent à cette dernière tâche, sans avoir précisé d'avance le plan qu'ils voulaient adopter, sans avoir posé de limites à leur propre autorité pas plus qu'à l'autorité qu'ils pensaient restreindre ; ils dénoncèrent l'un après l'autre les abus partiels, sans proposer un remède radical. Dans l'origine, bien loin d'affaiblir la souveraineté du pape, on sanctionna le décret de Gratien qui l'avait portée au comble, les cinq livres des Décrétales de Grégoire IX, et peut-être aussi le

Eugène IV.

(1) Telle est l'assertion généralement accréditée ; cependant on a une lettre de Huss, qui dit : *Exeo* (de Prague) *sine salvoconductu* ; et dans une autre : *Venimus* (à Constance) *sine salvoconductu*. (Ap. ROHRBACHER, *Hist. ecclés.*, t. XXI, p. 191.)

sixième de Boniface; seulement on enleva au pape les réserves, le droit de provision et celui d'établir des impôts sur les églises. Mais s'étant ensuite laissé entraîner par la passion, le concile s'occupa, comme celui de Constance, non-seulement de diminuer le pouvoir du pape, mais d'y substituer le sien.

Eugène, le voyant se conduire avec cette précipitation, qui déconcerte toute autorité dirigeante, suspendit le concile. Les Pères, sans tenir compte de cette mesure, citèrent le pape à comparaître devant eux, sous l'accusation de désobéissance; puis, ne gardant plus aucun ménagement, ils se déclarèrent supérieurs à lui, et prétendirent que le pape n'avait pas le droit de dissoudre l'assemblée ni de la transférer ailleurs[1].

A dater de ce moment, s'étant acharnés à réformer l'Église, ils mutilent bien des droits curiaux; ils déterminent les formes de l'élection du pape, et le serment qu'il doit prêter; ils restreignent les concessions qu'il peut faire à sa famille; ils limitent le nombre des cardinaux à vingt-quatre, et en excluent les neveux du pontife.

Ce qu'il pouvait indubitablement y avoir de bon dans ce concile était vicié par son incompétence et par les excès auxquels il se laissa emporter: aussi le pape, pour marquer sa désapprobation, transféra le concile à Ferrare (1438). Mais deux des Pères seulement, accompagnés du légat, se rendirent dans cette ville, les autres continuèrent à se jeter dans les moyens dilatoires vis-à-vis de la juridiction de Rome; bien plus, ils déclarèrent schismatique l'assemblée de Ferrare, le pape Eugène hérétique

(1) Le concile de Bâle est défendu par Nicolas Tedeschi, archevêque de Palerme, contre lequel le cardinal Torrecremata publia la *Summa de Ecclesia*, ouvrage aussi important que bien conçu.

et déchu, et ils lui donnèrent pour successeur Amédée VIII, duc de Savoie, qui accepta le rôle d'antipape, sous le nom de Félix V (1439). Ainsi se renouvelait le schisme.

Concile de Florence.

Le concile de Ferrare, transféré à Florence, restera mémorable par la réconciliation de l'Église grecque, qui s'opéra à ce moment sous l'empire de la frayeur causée par les Turcs (F). Outre les points qu'avait repoussés jusqu'alors cette Église, on y reconnut la primauté du pontife romain, vrai successeur de saint Pierre, vicaire du Christ, père et maître absolu de toutes les Églises (G). Mais à peine les Pères grecs furent-ils de retour dans leur patrie, que la plèbe se répandit en invectives contre la réconciliation : on fut obligé de la désavouer; et l'on cria partout : « Plutôt le Turc que le pape. » Ces cris impies furent exaucés; car en 1453, les Turcs s'emparèrent de Constantinople et de toute la Grèce, qui demeurèrent leur conquête.

Nicolas V. Fin du synode de Bâle

Le nouveau pape, Nicolas V (1447), se montra tout disposé à un accord, en sorte que le synode de Bâle n'eut plus sa raison d'être : Félix V abdiqua; la paix fut rendue à l'Église, et le jubilé, célébré l'année suivante, parut donner une solennelle consécration au triomphe de Rome.

Les deux conciles de Constance et de Bâle sont d'une autorité contestée, et ne figurent pas dans la série de ceux peints au Vatican. Si ses membres avaient su pourvoir avec prudence et charité à la réforme de l'Église, ils eussent pu prévenir les désastres du siècle suivant. Mais l'accord une fois rompu, à défaut de la sagesse pratique des affaires et de cette prudente temporisation, une critique mal avisée eut l'audace de remplacer les abus exi-

stants par d'autres plus funestes encore : et il arriva, comme lorsqu'on se lance dans la voie des excès, que la puissance menacée sortit victorieuse sans même accorder les concessions auxquelles elle paraissait disposée. Ce résultat affaiblit dans les populations la certitude de l'assistance divine promise à l'Église ; il substitua au sentiment la raison, à la foi l'examen individuel ; par suite les théologiens subtilisèrent sur les droits réciproques, et la catholicité se trouva divisée en deux camps, celui des papalins et celui des épiscopaux, qui, les uns et les autres, avaient des prétentions exagérées. Les évêques, ayant perdu cet esprit de soumission absolue, devinrent négligents, non-seulement à remplir leurs devoirs, mais encore à défendre leurs droits véritables pour consolider ceux qu'on leur contestait ; ils se mirent à flatter le pouvoir civil, afin de s'en faire un appui contre les papes, et à rêver l'établissement des Églises nationales. Les papes, sentant chanceler en eux la conscience de leur propre suprématie, se jetèrent dans la politique pour la consolider ; ils devinrent esclaves de leurs intérêts, et se montrèrent enclins à une morale inspirée par les circonstances. Placés en face des systèmes nouveaux d'équilibre local et de convenances purement politiques, ils perdirent la direction des intérêts généraux de la chrétienté ; et, séduits par une apparente victoire, ils ne sentirent plus le désir d'accomplir des réformes nécessaires, mais s'endormirent dans une sécurité qui devait amener une catastrophe.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VIII.

(A) — On a publié dernièrement un ouvrage en allemand sur l'époque de Louis de Bavière, intitulé : *Die politischen und religiosen Doctrinen unter Ludwig dem Bayern* (Landshut, 1858), dans lequel on expose les questions d'alors concernant les limites à assigner à l'autorité papale et à celle de l'empereur, en mettant surtout en relief Dante, Marsile de Padoue, Occam et Léopold de Siebenburg. Le premier de ces auteurs révèle la morale dans la *Divine Comédie*, la politique dans la *Monarchie*, en défendant la monarchie universelle par la Bible et l'histoire. Marsile, philosophe aristotélicien, soutient la suprême autorité du concile, convoqué par l'empereur, comme étant le moyen de réconcilier la crosse avec l'épée. L'évêque de Bamberg dénie au pape le droit de transférer à d'autres la dignité impériale. Occam, dans son *Compendium errorum*, se montra le plus violent contradicteur du Saint-Siége dans l'intérêt des princes. Tout y est bien examiné au point de vue du moyen âge.

(B) — Dans le Statut de Ferrare de l'an 1270, la douzième rubrique porte : « Quod nullus se scovet, » et en marge on voit un fouet à nœuds, dont se servaient les Flagellants. Et le Statut dit : « Quia per inimicos Sancte Matris Ecclesie cum magna cautela tractatum fuit, et inventum fuit batimentum annis preteritis, in offensionem et periculum amicorum partis ecclesie, et in aliquibus partibus oportunum fuit quod amici ecclesie sibi in tali periculo providerent : quia enim dicitur quod tractatur simili modo batimentum de novo : idcirco vir nobilis dominus Obizo Estensis marchio.... statuunt et bannum imponunt, secundum quod inferius declaratur. » Et ici ils imposent des peines corporelles à tous ceux qui introduiraient la flagellation, ou qui se flagelleraient eux-mêmes, ou qui ne dénonceraient pas ceux qui se flagellent.

(C). — On attribue à Gerson l'ouvrage intitulé : *De modis uniendi et reformandi Ecclesiam in concilio universali;* mais peut-

être à tort, puisque, pour ne rien dire des raisons extrinsèques, l'auteur s'exprime avec tant de violence contre Jean XXII, et tient un langage si peu bienveillant, si rempli d'inexactitudes sur la constitution ecclésiastique, qu'on serait tenté de le croire un partisan de Wiclef, bien plutôt que le chancelier de l'Université de Paris.

(D)—On a fait cette réflexion que, même vis-à-vis de Jean XXIII, pape contesté, le concile de Constance craignit d'outre-passer ses pouvoirs en le déposant; en sorte que dans les procès-verbaux dudit concile il est expressément dit que le roi des Romains, les cardinaux, les députés proposèrent que « le pape consentît à sa propre déposition, promît de la ratifier, et en tant que de besoin renonçât en personne à sa dignité. » On députa à cet effet des cardinaux auprès de Jean XXIII pour le convaincre de la nécessité d'abdiquer, et celui-ci confirma lui-même la sentence de déposition.

(E) — Le fondateur des Hussites soutenait que, dès qu'un prince tombait dans une faute grave, ses sujets étaient déliés de leur promesse d'obéissance envers lui. Ses disciples poussèrent si loin l'intolérance, qu'ils voulaient qu'on punît de mort les excès dans le boire et dans le manger, l'usure, l'incontinence, le parjure, le fait de recevoir une récompense pour des messes ou des absolutions, et de s'être rendu coupable d'un péché mortel quelconque; telles étaient les conditions qu'ils mettaient à leur retour à l'Église catholique, qui refusa de plier devant une telle barbarie. Les frères de Bohême mettaient comme condition de leur réunion aux catholiques qu'on détruirait tous les instituts littéraires ou scientifiques, et qu'on déclarerait païens et publicains les professeurs de beaux-arts.

(F) — « Le pape, accompagné de toute la cour de Rome, de l'empereur des Grecs et de tous les évêques et prélats latins, se rendit à Santa Maria del Fiore, que l'on avait convenablement décorée, et où l'on avait assigné d'avance les places que devaient occuper, soit debout, soit assis, les prélats de l'une et de l'autre Église. Du côté de l'Évangile se tenaient le pape et les cardinaux et prélats de l'Église romaine; de l'autre côté était l'empereur de Constantinople avec tous les évêques et archevêques grecs; le pape était revêtu de ses habits pontificaux, tous les cardinaux avaient le pluvial, et les cardinaux-évêques la tête couverte de la mitre de damas blanc. Les évêques, tant grecs que latins, étaient en chape : les Grecs portaient des vêtements de soie à la mode grecque et d'une grande richesse; le genre de vé-

tements des Grecs paraissait beaucoup plus grave et plus digne que celui des prélats latins.... La place qu'occupait l'empereur à cette solennité était au maître-autel du côté où l'on chante l'Épître, et de ce même côté, ainsi qu'il a été dit, étaient tous les prélats grecs. Tout le monde était accouru à Florence pour voir un si grand acte. En face du siége du pape était un autre siége recouvert de drap de soie pour l'empereur, qui avait, selon la mode grecque, une robe de brocart damasquinée très-riche, avec un petit chapeau à la grecque, surmonté à la pointe d'un très-beau joyau: c'était un homme superbe, portant la barbe selon l'usage grec. Autour de son siége étaient un grand nombre de gentilshommes de sa suite, vêtus aussi très-richement à la grecque; ces vêtements contribuaient à donner tant aux prélats qu'aux séculiers un air de gravité. C'était un coup d'œil admirable que l'aspect de ces belles cérémonies; on y entendait réciter les évangiles dans les deux langues grecque et latine, comme il est d'usage dans la nuit de Noël à la cour de Rome. Je ne puis m'empêcher ici de noter ce fait à la louange des Grecs : dans l'espace de mille cinq cents ans et plus, les Grecs n'ont jamais changé leur vêtement. Celui qu'ils avaient dès l'origine, ils le portaient encore au temps du concile, comme on peut le voir encore en Grèce au lieu dit les Champs-de-Philippe, où sont gravées sur le marbre beaucoup de scènes historiques, qui représentent des hommes vêtus à la grecque, comme c'était la mode alors. » (VESPASIANO FIORENTINO, *Vie d'Eugène IV.*)

Aux nombreux catholiques qui ont écrit sur le concile de Florence, comparez Basile Popoff, étudiant en théologie de Moscou, qui en 1861 a publié un mémoire où il raconte cette dernière tentative d'union entre les deux Églises en se plaçant au point de vue grec, et en donnant de grands éloges à ceux qui représentaient son Église.

(G) — La copie la plus complète de cet acte est à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Aux autres il manque la signature du grand syncelle. Il en existe une aux archives d'État de cette ville. Dans les archives capitulaires de Milan, on en conserve un exemplaire authentique, écrit en latin et en grec, et revêtu des signatures originales du pape Eugène IV et de huit prélats latins, en outre de celle de l'empereur Paléologue, qui est en rouge vermillon, avec le sceau impérial. Dans l'*Archivio storico* de 1857, on a publié l'acte d'union qui commence ainsi : « Eugenius, etc. « Consentiente carissimo filio nostro Johanne Paleologo Romeorum imperatore illustri et... orientalem ecclesiam representantibus. Le-

tentur celi et exultet terra; sublatus est enim de medio paries qui occidentalem orientalemque dividebat Ecclesiam, et pax atque concordia rediit : illo angulari lapide Christo, qui fuit utraque unum, vinculo fortissimo caritatis et pacis utrumque jungente parietem, et perpetue unitatis fœdere copulante ac continente; postque longam meroris nebulam, et dissidii diuturni atram ingratamque caliginem, serenum omnibus unionis optate jubar illuxit. Gaudeat et mater Ecclesia, que filios suos, hactenus invicem dissidentes, jam videt in unitatem pacemque rediisse : et que antea in eorum separatione amarissime flebat, ex ipsorum modo mira concordia cum ineffabili gaudio, omnipotenti Deo gratias referat. Cuncti gratulentur fideles ubique per orbem, et qui christiano censentur nomine matri catholice Ecclesie colletentur. Ecce enim occidentales orientalesque Patres, post longissimum dissensionis atque discordie tempus, se maris ac terre periculis exponentes, omnibusque superatis laboribus, ad hoc sacrum ycumenicum concilium desiderio sacratissime unionis, et antique caritatis reintegrande gratia, leti alacresque convenerunt, et intentione sua nequaquam frustrati sunt. Post longam enim laboriosamque indaginem, tandem Spiritus Sancti clementia ipsam optatissimam sanctissimamque unionem consecuti sunt. Quis igitur dignas omnipotentis Dei beneficiis gratias referre sufficiat? quis tante divine miserationis divitias non obstupescat? cujus vel ferreum pectus tanta superne pietatis magnitudo non molliat? Sunt ista prorsus divina opera, non humane fragilitatis inventa; atque ideo eximia cum veneratione suscipienda, et divinis laudibus prosequenda. Tibi laus, tibi gloria, tibi gratiarum actio, Christe, fons misericordiarum, qui tantum boni sponse tue catholice Ecclesie contulisti, atque in generatione nostra tue pietatis miracula demonstrasti, ut enarrent omnes mirabilia tua. Magnum siquidem divinumque munus nobis Deus largitus est : oculisque vidimus quod ante nos multi, cum valde cupierint, adspicere nequiverunt. Convenientes enim Latini ac Greci in hac sacrosancta synodo ycumenica, magno studio invicem usi sunt, ut, inter alia, etiam articulus ille de divina Spiritus Sancti processione summa cum diligentia et assidua inquisitione discuteretur.

Item diffinimus Sanctam Apostolicam sedem, et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri principis Apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesie caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem existere; et ipsi in beato

Petro pascendi, regendi, ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse; quemadmodum etiam in gestis ycumenicorum conciliorum, et in sacris canonibus continetur; renovantes insuper ordinem traditum in canonibus ceterorum venerabilium Patriarcharum, ut Patriarcha Constantinopolitanus secundus sit post sanctissimum Romanum Pontificem, tertius vero Alexandrinus, quartus autem Antiochenus, et quintus Hierosolymitanus, salvis videlicet privelegiis omnibus et juribus eorum. »

DISCOURS IX.

Hérésie scientifique et littéraire. Paganisme dans l'art, dans la vie. Hérésie politique.

De la prétendue tristesse du moyen age.

Parmi les nombreux préjugés littéraires dont les déplorables écoles de nos jours se sont servies pour obscurcir les intelligences, il en est un qui fait du moyen âge une époque sombre, mélancolique, de pénitences et de jeûnes, de pèlerinages et de flagellations, de démons et de sorciers; une époque où la menace de l'autre vie troublait la vie présente, en faisait un désert aride, un exil expiatoire, où les âmes tremblaient devant des puissances mystérieuses, avides de la douleur et qu'on ne pouvait fléchir que par la douleur. Cependant, quiconque y porte un regard attentif, verra que les sentiments affectueux avaient à cet âge reçu un développement qui alla jusqu'à nuire aux progrès de la raison; la chevalerie était uniquement fondée sur les sympathies, et c'est à elle que nous devons les récits qui ont le plus souri aux imaginations modernes. A la tête de toutes les dévotions était la Mère du bel amour; le mysticisme était un excès de l'amour de Dieu, et de même beaucoup d'ordres monastiques portaient à l'excès l'amour du prochain; le spiritualisme était un mélange d'austérité et de douceur, même dans ces moines qu'on nous représente, non-seulement dans les nouvelles, mais encore

dans les histoires, comme de bons vivants, de joyeux causeurs, amis du burlesque, et qui cependant portaient le drame jusque dans la chaire, qui commençaient et terminaient chaque cérémonie par des chants, qui composèrent toutes les laudes, et beaucoup de ces représentations, au moyen desquelles ils édifiaient et ils récréaient tout à la fois le peuple du Christ. Les petits vivaient heureux, parce qu'ils n'ambitionnaient pas de satisfactions plus grandes, et parce qu'ils considéraient les souffrances inséparables de la vie comme la conséquence inévitable du péché, mais une conséquence qui emportait avec elle une expiation, un mérite. Les chroniques parlent sans cesse des fêtes qui se répétaient à toute occasion; religieuses, ou populaires, ou aristocratiques, mais auxquelles toujours le pays tout entier prenait part. La demeure du paysan n'était pas troublée par les agents du fisc, et sa joie bruyante n'était pas interrompue par l'arrivée du gendarme; ses enfants n'avaient pas à redouter le fardeau de la conscription; en résumé, s'il nous était possible de nous dépouiller des préventions orgueilleuses et de l'égoïsme de nos jours, la vie du moyen âge nous apparaîtrait sous un tout autre aspect.

Sa prétendue ignorance.

Nous devons également laisser aux écoles et à la foule des écrivains cette assertion, que le moyen âge ne savait rien, et que c'était la faute du clergé. Le moyen âge conserva toutes les connaissances de l'antiquité, je dis absolument toutes, et même il en ajouta un grand nombre d'autres. Le clergé, pour peu qu'il l'eût voulu, pouvait éteindre l'antique flambeau de la civilisation, puisque lui seul l'avait en main; et, au lieu de l'éteindre, il sut le tenir bien haut et dans tout son éclat, répandant au

prix de ses efforts la lumière qui en jaillissait au milieu des calamités inénarrables de cette époque.

Où furent donc conservés tous les manuscrits de l'antiquité? qui les transcrivit? On dit que le clergé en a laissé périr quelques-uns par ignorance ou pour s'être servi de leurs parchemins en y écrivant des ouvrages qui pour lui avaient plus d'importance. Lors même que c'eût été de sa part une faute d'employer ses instruments propres pour son propre intérêt, cette faute eût été amplement rachetée par le mérite de tant d'ouvrages qu'il a fait arriver jusqu'à nous, et on peut louer son bon goût, en voyant que ceux qu'il nous a ainsi conservés, sont les chefs-d'œuvre du génie classique.

Hérésies particulières.

Il ne faut pas oublier que les pays les plus instruits alors étaient l'Italie et l'Espagne, et que ce sont précisément ceux qui ont repoussé le protestantisme. En Italie généralement, si l'on discutait l'application, on ne s'attaquait pas au principe : l'Inquisition au quinzième siècle eut bien plutôt à poursuivre des sorciers et des superstitieux que des hérétiques. Je ne sais point en effet quels furent ceux que combattit le fameux Jean de Capistran, ni ceux qui, de la France et de la Lombardie, s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Valteline, et qu'alla convertir le bienheureux André Grego de Peschiera, dominicain de Saint-Marc à Florence, qui mourut en 1455, après être demeuré quarante-cinq ans au milieu de ces bergers et de ces charbonniers des Alpes. Nous ne pourrions pas plus assurer ce qu'était la *secte pythagoricienne*, répandue dans toute l'Italie, à laquelle appartenait, disait-on, Arnaud de Villeneuve; ou bien la société secrète qui avait juré la destruction du christianisme, dont parle avec épouvante la *descente de saint Paul aux en-*

fers[1]. Le chroniqueur Ser Cambi, en 1453, écrit que le médecin Jean Decani, qui ne croyait pas à la résurrection des morts, fut condamné à être pendu à Florence; et dans cette même année mourut Charles d'Arezzo, chancelier de la Seigneurie, qui possédait de très-grandes qualités. « Que Dieu l'ait en honneur dans le ciel, s'il l'a mérité (dit la chronique); ce n'est pas qu'on le croye, car il est mort sans confession ni communion, et non comme un chrétien. » Le jurisconsulte Louis Cortusio, en mourant à Pavie le 17 juillet 1418, recommanda dans son testament à ses amis et à ses parents de ne pas le pleurer, sous peine d'être déshérités de plein droit, tandis que celui qui rirait de meilleur cœur serait son légataire universel ; il recommandait en outre de ne décorer avec des tentures de deuil ni sa maison, ni l'église, mais de les orner de fleurs et de feuillages; il prescrivait de la musique en place du glas funèbre des cloches; cinquante musiciens tant instrumentistes que chanteurs devaient processionnellement accompagner le clergé, en chantant des *alleluja*, au milieu d'un concert de violons, de trompettes, de luths et de tambours, et on devait leur donner à chacun un demi-écu. Il ordonnait que son cadavre, placé dans une bière recouverte de draps de plusieurs couleurs gaies et éclatantes, serait porté par douze jeunes filles vêtues de vert, qui chanteraient des refrains joyeux, et recevraient une dot. Il défendait qu'on portât des cierges; mais à leur place il voulait des branches d'olivier, des palmes et des guirlandes de fleurs; il écar-

(1) Ozanam, *Philosophie de Dante*. Il est utile d'ajouter à cette proposition, que Benvenuto d'Imola, en commentant le passage du Dante où il est dit que le nombre des hérétiques dépasse mille, a fait cette réflexion qu'on pouvait évaluer leur nombre à *plus de cent mille milliers*: et que ces maudits sont généralement des hommes de grande condition.

tait aussi de son enterrement les moines habillés de noir. C'est ainsi qu'il fut enseveli à Sainte-Sophie avec des pompes nuptiales plutôt qu'avec des pompes funèbres. Notre siècle, qui s'entend si bien en fait de libertés, l'appellerait certainement un libre penseur.

Mais cependant le monde était transformé : les nations se fixaient sur le sol qui devait devenir leur patrie; l'antique civilisation se rétablissait, les découvertes se multipliaient; partout on sentait de nouveaux besoins.

Péripatéticiens musulmans.

La littérature, qui ne bornait pas son action à polir la société nouvelle, prétendait en modifier les croyances et la conduite, en la ramenant en théorie et en pratique vers le paganisme. Les sciences, élevées dans le sanctuaire et disciplinées par les scolastiques comme une armée sous la direction du Verbe de Dieu, se mettaient maintenant à disserter, et, se propageant par la voie de la presse, mordaient le sein qui les avait nourries. En passant de la période croyante à la période de la controverse, l'homme par le raisonnement en était arrivé à se croire l'auteur de vérités qu'auparavant il recevait comme un don de la foi; et, tandis que jusqu'alors la religion était restée telle que l'a définie Grotius, l'unique principe de la justice universelle, maintenant ce n'était plus exclusivement à l'Église qu'on demandait la meilleure manière de servir Dieu et le prochain. Platon avait dit : « La philosophie, c'est l'apprentissage de la connaissance de Dieu; faire de la philosophie, c'est imiter Dieu[1], » raisonnement qui le fit préférer aux autres philosophes par les premiers chrétiens, mais qui conduisit facilement à l'idéalisme. La philosophie sco-

(1) C'est ainsi du moins que l'affirme saint Augustin, *de Civitate Dei*, VIII, 8.

lastique, tout armée de logique, avait pris pour oracle Aristote, un excellent maître en vérité, puisque chez lui on trouvait aussi la critique des autres systèmes, tandis que Platon ne donnait que ses propres dogmes. Aristote, lui aussi, proclame et démontre un Dieu suprême, une loi morale, une âme immortelle; mais le chrétien qui attend tout de Dieu, pouvait-il suivre comme un guide sûr le maître qui exagère la puissance de la nature et l'efficacité de la volonté humaine? Le maître qui érige en principe absolu la nature, pouvait-il rester l'oracle d'une science toute religieuse? Ajoutez qu'il arrivait en Europe traduit et commenté par des musulmans, qui lui avaient prêté des sentiments absurdes et des idées pleines de subtilités : ces infidèles en le traduisant avaient fait de l'auteur un théosophe, et, en observant le monde à leur mode fantastique, avaient confondu l'astronomie avec l'astrologie, et celle-ci avec la médecine. Les Italiens, en traduisant sur leurs traductions, y avaient superposé de nouvelles erreurs; et la critique n'était pas en état de s'apercevoir de l'altération, tandis que l'idolâtrie professée pour Aristote empêchait de le supposer en faute; de là naquit un amalgame de philosophie arabe, scolastique, chrétienne, conception bâtarde et stérile, une énigme indéchiffrable pour ceux qui voulaient la concilier avec la théologie dogmatique.

L'Islam, antipathique à toute espèce de culture civile et profane, répugne absolument au mouvement rationnel; cependant un instant la protection des califes lui donna un tel essor, qu'on vit surgir un âge d'or pour la civilisation musulmane, bien qu'il ait été exagéré par ceux qui accusent les Chrétiens d'avoir repoussé cette civilisation. Ceux des Italiens qui partagent

cette opinion, et qui tournent en dérision les croisades ou les blâment, devraient bien songer que l'Islam établissait le despotisme théocratique, où il n'y a ni famille, ni rangs, ni possessions libres, ni hiérarchie; mais au contraire une égalité absolue, au milieu de laquelle règne l'omnipotence d'un seul. Un tel despotisme, dont les Turcs nous offrent de nos jours l'expression la plus accentuée, comprima la civilisation arabe à ce point, que les musulmans n'en conservent plus ni l'empreinte, ni même le souvenir. Dans la chrétienté, au contraire, on entoura de respect leurs docteurs et leurs penseurs, on se servit même de leurs doctrines, principalement de celles d'Averroès, qui vécut vers l'an 1180 : il composa ce grand commentaire qui a fait dire que la nature a été merveilleusement bien interprétée par Aristote, et Aristote parfaitement par Averroès.

Averroès.

Les Arabes, après avoir reçu la révélation de Mahomet, avaient débuté dans les dissensions théologiques par l'éternelle question du libre arbitre et celle de la prédestination (Kadarites et Giabarites), d'où ils passèrent à celle des attributs de Dieu. Mais même chez eux il y avait des sceptiques, il y avait des incrédules; les esprits oscillaient entre l'enthousiasme religieux et la libre pensée; et le rôle qu'avait joué chez nous la Scolastique, fut rempli chez eux par le Kaläm, système de discussion rationnelle, soit pour examiner, soit pour défendre par la dialectique les dogmes attaqués. Façonnée à de tels exercices, la philosophie arabe élargit le cercle des problèmes posés par les Péripatéticiens, et admit le principe de l'éternité de la matière ainsi que la théorie de l'unité de l'intelligence.

C'est qu'en effet la philosophie d'Averroès s'appuie précisément sur le panthéisme; d'après elle, il n'y a

qu'une seule âme, et Dieu, c'est le monde. La génération (selon ce philosophe) n'est qu'un mouvement. Tout mouvement suppose un sujet. Ce sujet unique, cette possibilité universelle, c'est la matière première. Celle-ci est douée de réceptivité, mais d'aucune autre qualité positive, c'est-à-dire qu'elle peut recevoir les modifications les plus opposées entre elles; c'est une matière première, sans nom, ni définition : une simple possibilité. Chaque substance est donc éternelle par sa matière, c'est-à-dire en tant qu'elle peut exister. Celui qui prétendrait qu'une chose passe du néant à l'être, lui attribuerait une disposition qu'elle n'eut jamais. La matière n'a pas été engendrée et n'est pas susceptible de corruption. La série des générations est infinie à partir des deux extrêmes : tout ce qui est possible doit se réaliser, autrement il y aurait dans l'univers quelque élément qui resterait en repos; et dans l'éternité il n'y a pas de différence entre le possible et l'existant. L'ordre n'a pas précédé le désordre, ni celui-ci celui-là; le mouvement n'a pas précédé le repos, ou *vice versâ*. Le mouvement est continu; tout mouvement est amené par un mouvement précédent. Si le mouvement de l'univers s'arrêtait, nous cesserions de mesurer le temps, c'est-à-dire que nous perdrions le sentiment de la vie successive et de l'être [1].

Cette unité des intelligences a été victorieusement réfutée par saint Thomas [2], et, au quatorzième siècle, par Egidius de Rome, dont les œuvres ont été publiées dans les premiers temps de l'imprimerie [3], et plus tard par

(1) Voir Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, 2e édit., p. 112.
(2) Voir ci-dessus la note O, à l'appendice du discours IV, p. 183.
(3) *De materiâ cœli contra Averroem*. Padoue, 1493. — *De intellectu possibili, quæstio aurea contra Averroem*. Venise, 1500.

Gérard de Sienne et Raymond Lulle. Ces philosophes ne font autre chose que d'exécrer cet auteur impie, qui identifie l'âme de Judas avec celle de saint Pierre, qui nie la création, la révélation, la Trinité, l'efficacité de la prière, celle de l'aumône et des litanies, la résurrection et l'immortalité, et qui fait consister le souverain bien dans les jouissances. Egidius Colonna de Rome, dans son traité *De erroribus philosophorum*, accuse Averroès d'avoir renouvelé toutes les erreurs d'Aristote, bien moins excusable que lui parce qu'il attaque directement notre foi et blâme toutes les religions, tout aussi bien celle des Musulmans que celle des Chrétiens, parce qu'ils admettent que la création succéda au néant; il appelle de pures imaginations les opinions des théologiens, et soutient qu'aucune loi n'est vraie, bien qu'elle puisse être utile.

C'est précisément un des principaux reproches qu'on adresse à Averroès, que d'avoir mis en parallèle les lois de Moïse, celles du Christ et de Mahomet. Les Musulmans avaient fait le mélange pour soutenir leur religion; mais Averroès y revint sans cesse par ses allusions dogmatiques aux *tres loquentes trium legum*[1], ce qui l'a fait croire l'auteur du livre des *Trois Imposteurs*, devenu une arme dont on se sert pour frapper tous ceux qu'on veut discréditer.

Si vraiment les Scolastiques du treizième siècle sont d'accord pour condamner Averroès, c'est une preuve évidente que ce philosophe avait des docteurs qui le respectaient, et des écoles où l'on enseignait sa doctrine; et l'on ne se tromperait peut-être pas beaucoup, en at- Les roistes.

(1) Le texte dit *mot callemin*.

tribuant un peu ce résultat aux Franciscains, par opposition aux Dominicains et aux Thomistes. Assurément Roger Bacon parle d'Averroès avec respect.

C'est ici le lieu de rejeter deux autres préjugés d'école contre le moyen âge, en leur opposant deux faits étonnants. Le premier, c'est la rapidité avec laquelle, sans le secours de la presse, sans les postes, le petit nombre de livres qui existaient se répandaient partout. Les poésies des Troubadours, à peine écloses, étaient connues dans toute l'Europe; Abailard avait à peine rendu publiques à Paris ses théories sceptiques, que tout à coup elles avaient pénétré jusqu'au fond de l'Italie. Les vers de Pétrarque, de son vivant même, lui donnaient une gloire aussi étendue que celle d'aucun poëte de nos jours; et on connaissait à Padoue et à Bologne, bien mieux que de notre temps, les ouvrages composés au Maroc et au Caire. Je suis porté à attribuer ce fait plutôt à la grande et compacte société des moines, qu'à l'activité des juifs.

L'autre fait merveilleux, c'est que, dans des siècles blâmés pour leur intolérance, on n'avait aucun scrupule de se faire les disciples des juifs et des musulmans, parce qu'on regardait la science comme un champ neutre, et qu'on se réservait le droit d'en condamner les abus. Les communications avec les Musulmans étaient établies d'un côté par l'Espagne, de l'autre par la Sicile, outre les voyages qu'on faisait en Orient : aussi les philosophes italiens ne furent-ils pas longtemps sans connaître Averroès. Mais celui qui, le premier, en introduisit les maximes dans les écoles, fut Michel Scott, en 1230, et grâce à elles, il fut accueilli à la cour des Hohenstauffen, ennemis des papes : Frédéric II, comme le roi Manfred,

donna l'hospitalité à sa cour au traducteur allemand Hermann[1].

On ne tarda pas à connaître le danger des doctrines d'Averroès, aussi l'Église défendit-elle la lecture publique de ses ouvrages; mais l'influence du Péripatétisme arabe se fit bientôt sentir sur les philosophes d'Italie, et principalement sur Albert le Grand, qui en 1255, par ordre du pape Alexandre IV, composa à Rome un traité sur l'unité de l'intelligence, dans lequel on trouve déjà la distinction entre les vérités philosophiques et les vérités théologiques (A). Albert cite trente arguments à l'appui de cette assertion, trente-six contre, et il en conclut que l'immortalité individuelle de l'âme humaine a pour elle la majorité des opinions. Assurément, au quatorzième siècle, Averroès était entouré de respects comme étant le meilleur des commentateurs d'Aristote; et Dante le place en compagnie des plus fameux philosophes de l'antiquité, quoique ses œuvres répandissent des doutes sur la vie future.

Pétrarque combat Averroès.

La renaissance qui suivit alors ce mouvement, fut plutôt littéraire que philosophique; et tandis qu'on restait encore fidèle au syllogisme, qui exclut les gradations et les modifications, on voyait s'introduire cette élégance d'expression sous laquelle on aime à pallier les divergences d'opinions. Le représentant de cette renaissance littéraire est François Pétrarque, qu'on doit compter au nombre de ceux qui eurent le plus d'influence sur la culture intellectuelle de l'Europe, à cause des efforts qu'il tenta pour faire revivre la tradition classique, non pas tant dans sa forme extérieure que dans son esprit

(1) *Hermannus Alemannus translator Manfredi, nuper a D. rege Carolo devicti*, dit Roger Bacon.

intime et ses allures indépendantes, disposé qu'il était à considérer alors le moyen âge comme la barbarie, et comme un monument d'ignorance tout ce qui dérivait d'une autre source que des classiques. C'est pourquoi il n'avait que du mépris pour les Arabes, et spécialement pour leur science médicale, sur laquelle étaient venues se greffer l'astrologie et l'incrédulité, et il conseillait de fuir tout ce qui venait de cette nation (B). Aussi, quand il entendait dire que nous pourrions égaler, et peut-être surpasser les Grecs et toutes les autres nations, à l'exception des Arabes, il s'écriait : *O infamis exceptio! ô vertigo rerum admirabilis! ô italica vel sopita ingenia, vel extincta!*

Cette manière de voir, jointe à ses convictions religieuses, faisait qu'il se déclarait publiquement un des plus grands adversaires d'Averroès ; par suite, il se plaignait qu'on n'accordât pas le titre de savant et de philosophe à tous ceux qui n'aiguisent pas leur langue ou leur plume contre la religion ; à tous ceux qui ne vont pas dans les rues et les carrefours disputer sur les animaux, montrant ainsi qu'ils doivent être classés parmi ces animaux. Plus on se montre acharné contre la religion, plus on paraît aux yeux de ces philosophes un esprit ingénieux et savant : par contre, passe pour ignorant quiconque prend sa défense. « Quant à moi (ajoute Pétrarque), plus j'entends dénigrer la foi du Christ, plus j'aime le Christ et plus je me confirme dans sa doctrine, comme un fils, dont la tendresse filiale se serait refroidie, la sent se réchauffer lorsqu'il apprend qu'on attente à l'honneur de sa mère. Ces philosophes avaient coutume (dit-il ailleurs) d'apporter à la réunion quelque problème aristotélique, ou tel autre sur les âmes ; et moi je gardais le silence, ou je me moquais d'eux, ou je me mettais à dis-

courir de tout autre sujet, ou bien je demandais en souriant comment jamais Aristote avait pu savoir des choses dans lesquelles la raison n'a aucun rôle à jouer, et où l'expérience est impossible. Ils restaient confondus d'étonnement, se dépitaient en silence, et me regardaient comme un blasphémateur. »

Un des leurs, « de ceux qui pensent qu'on ne fait rien de bon si l'on ne déverse pas la calomnie sur le Christ et sur sa doctrine surhumaine, » alla trouver notre poëte à Venise, et le bafouait, parce qu'il avait cité cette parole de l'apôtre des nations : *J'ai mon maître, et je sais en qui j'ai mis ma foi;* et, ajoutait-il, « Garde pour toi ton chris-« tianisme, quant à moi je n'en crois pas un iota ; ton « Paul, ton Augustin et tous ces autres docteurs ont eu « du babil, et rien de plus ; de grâce ! fais-moi le plai-« sir de lire Averroès, et tu verras comme il surpasse par « son vol tous vos bouffons. » Pétrarque en fut indigné, et, tout pacifique qu'il était de caractère, il prit le philosophe téméraire par son manteau et le chassa dehors de sa maison (C).

Quatre autres de ces philosophes (D) s'efforçant, eux aussi, de lui faire partager leurs opinions, étaient dépités de le voir prendre au sérieux la religion et citer Moïse et saint Paul ; aussi concluaient-ils que Pétrarque était un homme de bien, mais un esprit ignorant. « Si ces gens-là (ajoute le poëte en parlant des philosophes) ne craignaient pas plus les châtiments des hommes que ceux de Dieu, ils attaqueraient non-seulement la création du monde selon Timée, mais même la Genèse et le dogme du Christ. Lorsque la peur ne les retient pas, ils combattent directement la vérité ; dans leurs conciliabules, ils se rient du Christ, et adorent Aristote sans le com-

prendre. Dans leurs disputes, ils avouent publiquement qu'ils ne tiennent aucun compte de la foi, ce qui revient à dire qu'ils cherchent la vérité en repoussant la vérité, qu'ils cherchent la lumière en tournant le dos au soleil. Après cela faut-il s'étonner qu'ils nous traitent d'hommes illettrés, puisqu'ils appellent Jésus un idiot? »

Pétrarque, ne se sentant pas assez habile pour les réfuter, engageait vivement Louis Marsigli, de l'ordre des Augustins, à le faire, et à « frapper de nouveau ce chien enragé d'Averroès, qui ne cesse pas d'aboyer contre le Christ et contre la religion catholique[1]. »

Pierre d'Abano.

Pierre d'Abano (1250 à 1316) avait introduit les doctrines d'Averroès à l'université de Padoue, et avec elles le matérialisme incrédule, et le système qui consiste à considérer toutes les religions comme égales, en les supposant nées sous certaines influences des étoiles (E): c'est cette fantaisie de tirer l'horoscope des religions, que nous verrons plus tard reprise par Pomponace et par Pic de la Mirandole. Pierre d'Abano fut même accusé d'hérésie, mais en termes si vagues que quelques-uns l'accusent de ne pas croire aux démons, d'autres d'en avoir de familiers, qu'il conservait dans une fiole. La première fois il échappa aux poursuites de l'Inquisition; mais la seconde il fut pris, et il mourut pendant qu'on lui faisait son procès, qui se termina par une déclaration d'hérésie, et par un ordre donné de faire exhumer son cadavre.

Autres Averroïstes.

Jean de Gianduno, qui, avec Marsile de Padoue, soutint Louis de Bavière contre le pape, apprit ou enseigna

(1) Canem illum rabidum Averroem, qui furore actus infando, contra Dominum suum Christum, contraque catholicam fidem latrat. (*Epist. sine titulo* 656.)

dans cette université l'Averroïsme. Dans cette université professèrent aussi Paul de Venise et frère Urbain de Bologne ; ce dernier en 1334 donna un commentaire de l'Averroïsme, et d'autres commentaires encore, et cela avant Gaetano Tiene (1387 à 1465) qu'on considère comme le fondateur de la science où devaient s'illustrer les Facciolati et Tommasino. Urbain, grâce au prestige que lui donnait sa haute naissance, grâce à sa science, contribua grandement à répandre cette doctrine dans une suite de leçons, dont un grand nombre de copies furent répandues en Italie, où elles obtinrent dans les écoles un grand crédit pendant tout le siècle suivant. Paul de Venise (1429) de l'ordre des Augustins, surnommé *excellentissimus philosophorum monarcha*, admettait franchement l'unité de l'intelligence d'après Averroès, sans pourtant en déduire l'unité des âmes. Bien plus, il soutint cette thèse à Bologne dans une académie publique dans le chapitre général de son ordre contre Nicolas Fava. Mais quelque habile que fût la dialectique qu'il déploya au service de sa cause, Hugues Benzi de Sienne lui cria en pleine assemblée : « Fava a raison, et tu as tort. » Benzi étant l'adversaire de Fava, Paul s'écria : « En ce jour Hérode et Pilate sont devenus amis. » A ces mots, l'assemblée poussa un éclat de rire.

Onufre de Sulmona, Paul de la Pergola, Jean de Lendinara, Nicolas de Foligno, Marsilius de Sainte-Sophie, Jacques de Forli, pour nous borner à citer les philosophes d'Italie, avaient à cette époque pris parti pour le péripatétisme d'Averroès à l'école de Padoue. Dans cette université, ainsi qu'à l'abbaye de Saint-Jean en Verdara à Bologne, les doctrines d'Averroès furent en vénération ; en 1440 Michel Savonarole l'appelle *ingenio divinus homo*,

et on vit déployer un entrain extraordinaire à le commenter Claude Betti, Tibère Cancellieri de Bologne, Zimara, Zaccaria, Laurent Molino de Rovigo, Apollinaire Offredi, Barthélemy Spina, Jérôme Sabbioneta, Thomas de Vio ; la célèbre dame vénitienne Cassandra Fedele obtint le grade de docteur en 1480, après avoir soutenu une thèse averroïste ; on accusait Nicoletto Vernia, qui professa à Padoue jusqu'en 1449, d'avoir répandu cette doctrine empoisonnée dans toute l'Italie[1], et on sait que Nifo fut son élève ; mais de bons amis l'engagèrent à se rétracter. Si on voulait fouiller dans les archives de ces Universités, on trouverait dans les cahiers scholaires la preuve que beaucoup d'études y furent faites sur l'Averroïsme, qui régnait dans les écoles de la Vénétie, comme le Platonisme dans celles de la Toscane. Cependant François Patrizzi, originaire d'Illyrie, qui eut la pensée présomptueuse de fonder une philosophie nouvelle, exhortait le pape à bannir des écoles l'étude d'Aristote comme incompatible avec le christianisme, avec lequel Platon était d'accord sur quarante-trois points.

Néo-platoniciens. Mais si Aristote conduisait au matérialisme, Platon conduisait au mysticisme ; et tous deux à l'incrédulité. Gémiste Pléthon de Constantinople (1355-1452), venu à Florence pour contrecarrer l'union de l'Église grecque avec l'Église latine, répandit les fantaisies du néo-platonisme : il affirmait que la religion de Mahomet et celle du Christ périraient bientôt, pour faire place à une autre plus vraie, et ayant beaucoup d'analogie avec le paganisme. Dans son *Abrégé des dogmes de Zoroastre et de Pythagore*, il met en parallèle la théologie païenne avec la

(1) Riccoboni, *De Gymn. Patav.*, p. 134.

théologie chrétienne ; et, quoiqu'il eût procédé avec prudence, il se vit interdire cette sorte d'apostolat par le patriarche Gennadio. Son *Traité des lois*[1] resta inédit : c'est une apologie du polythéisme, dont il coordonne les dogmes en un système régulier de philosophie, avec une organisation, des lois et un culte, avec des fêtes, des hymnes et des prières en l'honneur de chaque Dieu. En résumé, Pléthon nous apparaît comme le digne maître de ce Pomponius Lætus, qui en présence des papes professait ouvertement l'intention d'annihiler l'œuvre de Jésus-Christ.

Éclectisme.

Plus nombreux encore étaient les philosophes dont les doctrines oscillaient entre Aristote et Platon, entre le paganisme et le christianisme : et en matière de religion l'éclectisme frise de bien près l'hérésie, s'il n'en est pas une. Nous avons déjà nommé Ægidius de Rome, issu de la très-noble famille des Colonna, disciple de saint Thomas, général des Augustins, puis archevêque de Bourges, très-érudit dans la science des saintes Écritures et dans la philosophie aristotélique, surnommé le *Doctor fundatissimus*. Or il déclarait qu'il y a certaines choses qui sont vraies aux yeux du philosophe, et qui ne le sont pas aux yeux de la foi catholique : comme si deux vérités contraires pouvaient subsister à la fois. Cette proposition fut condamnée sous Jean XXII, et l'auteur se rétracta ; mais cette *hérésie* devint commune au quinzième siècle, et on en vint à soutenir de pures erreurs, telle que la mortalité de l'âme, l'unicité de l'intelligence, l'inspiration individuelle, sauf à dire que c'étaient des conséquences tirées des prémisses de Platon et d'Aristote, qui ne préjudi-

(1) Il a été publié en grande partie à Paris par M. Alexandre, en 1858.

ciaient en rien aux dogmes du Christ. Ainsi les deux écoles opposées s'accordaient pour ne point admettre la révélation, non pas en la combattant, mais en affectant de n'en pas plus tenir compte, pour ainsi dire, que si elle n'eût jamais existé ; elles éliminaient la foi et toute force ou secours surnaturel, pour suivre seulement leurs propres manières de voir dans des problèmes de l'ordre religieux, dont la solution importe à la morale autant qu'au bien-être de la société.

Marsile Ficin.

Marsile Ficin rendait à Platon un véritable culte ; il allait jusqu'à faire brûler une lampe devant son image ; il ne le séparait pas de Moïse, et il trouvait en lui l'intuition des mystères les plus profonds ; il assimilait le *Criton* à un second évangile, envoyé du ciel ; au service de deux maîtres, et employant pour expliquer le philosophe des expressions tirées de l'Écriture sainte, il fait le panégyrique de Jean de Médicis en ces termes : *Est homo Florentiæ missus a Deo cui nomen est Johannes : hic venit ut de summa patris sui Laurentii apud omnes auctoritate testimonium perhibeat.* Et il met dans la bouche de Plotin ces paroles sur Platon : *Hic est filius meus dilectus in quo mihi undique placeo : ipsum audite* [1]. Dans son traité *de Religione christiana*, il prouve la mission divine du Christ, en disant qu'elle a été prédite par Platon, par les Sibylles, par Virgile ; une autre preuve de sa divinité, c'est *le témoignage très-favorable* que les dieux ont rendu sur son compte. D'après ce philosophe, il faut que les prêtres soient savants, et que les savants soient prêtres ; la vraie science c'est le platonisme. Toutes les religions sont bonnes, et Dieu les préfère à l'irréligion ; la religion chrétienne est la plus

(1) Dédicace du *Jamblique* et *Proœmium* à l'édition de *Proclus*.

pure, mais il y a des prophètes et des poëtes dans chaque nation, tels qu'Orphée, Virgile, Trismégiste, les Mages, etc. Ficin traduisit des livres de chacun de ces auteurs sans en rechercher l'authenticité : les *Ennéades* de Plotin, les livres d'Hermès, les mystères égyptiens de Jamblique, les Œuvres de Denys l'Aréopagite, les *Vers Dorés* de Pythagore, les opuscules de Proclus, Xénocrate, Sinésius, Théophraste, Alcinoüs et Zoroastre. Dans le traité *De vitâ cœlitus comparandâ*, il bâtit sur l'astrologie tout un système de la vie du monde, dans lequel toutes les forces, solidairement entre elles, et les idées et les coutumes se trouvent mises en correspondance avec les mouvements et les systèmes des astres. Dans la *Theologia platonica de immortalitate animæ* (1488), il fournit une quantité considérable de preuves sur l'existence de cette corrélation, mais il donne la prépondérance à la doctrine de l'émanation ; il assimile en outre l'intelligence et le bien à la lumière, la matière et le mal aux ténèbres. Dans ce syncrétisme, ce qui lui manque toujours, c'est l'esprit chrétien, la charité.

Michel Mercato, disciple chéri de Ficin, ne réussissait pas à bannir de sa pensée les doutes qu'il avait sur l'immortalité de l'âme. Un beau matin il est réveillé par le piétinement d'un cheval et par une voix qui l'appelle par son nom. Il se met à la fenêtre, et le cavalier lui crie : « Mercato ! c'est vrai. » Il était convenu avec Ficin que celui des deux qui mourrait le premier, donnerait des nouvelles d'outre-tombe ; et c'était précisément au moment même où Ficin venait d'expirer.

On n'en était plus au temps où l'on se faisait des questions générales sur Aristote, sur Averroès et sur Alexandre d'Aphrodisie ; mais tout était concentré autour d'un petit

nombre de points capitaux, tels que ceux-ci : l'immortalité est une belle invention des législateurs ; le premier homme est sorti des causes naturelles ; les miracles sont des illusions ou des impostures ; les prières, l'invocation des saints n'ont aucune efficacité ; et la doctrine des trois imposteurs renaissait, lorsque Pomponace lança contre la Providence ce dilemme : si les trois religions sont fausses, tout le monde est trompé ; si l'une des trois est la seule vraie, voici encore la majorité du genre humain abusée.

Pierre Pomponace.

Pierre Pomponace, né à Mantoue (1473-1525), d'un extérieur peu séduisant, mauvais philosophe et faible logicien, était un parleur au langage fin, sonore et vif. Tourmenté de l'incertitude de la vérité au point d'en perdre le sommeil, et d'avoir à souffrir de la fièvre et des étourdissements (F), s'apercevant d'autre part que les efforts qu'on fait pour trouver la vérité attirent les risées du vulgaire, et la persécution des inquisiteurs [1], il concentra toutes ses études sur la conciliation de la raison avec la foi. Lui reste-t-il un doute, il provoque des discussions sans avoir égard au dogme et à la discipline catholiques, et y répond sans difficulté. D'autres doutes naissent-ils dans son esprit, chaque solution lui apporte de nouvelles incertitudes, et s'éloignant toujours d'un pas, il finit par sortir du cercle tracé par le christianisme et même de celui où se renferme toute croyance positive. Enfin ses doutes s'étendent jusqu'à la Providence et à l'individualité de l'âme (G), il attribue à une pure invention de l'homme les idées morales et les récompenses de l'autre vie (H) ; en concluant il s'en rapporte entièrement à l'Église, tout en

(1) *De fato*, III, 7.

professant la doctrine que cette dernière ne donne aucune solution satisfaisante.

Voulez-vous un exemple de la manière dont Pomponace vacille entre les autorités, ou comme il en rit ? Traitant de la destinée de l'âme humaine, il répudie le panthéisme, *monstrum ab Averrhoe excogitatum;* « mais, dit-il, s'il fut vrai, comme beaucoup de Dominicains l'affirment, que saint Thomas eût reçu, réellement et en présence de témoins, toute sa doctrine philosophique de Jésus-Christ, je n'oserai pas émettre un doute sur aucune de ses assertions, quelque *fausses* et *absurdes* que je les reconnusse, et lors même que j'y verrais des illusions et des déceptions plutôt que des solutions; parce que, suivant Platon, c'est une impiété de ne pas croire aux Dieux ou aux fils des Dieux, quand même ils sembleraient révéler des choses impossibles. Que ce récit soit vrai ou non, je citerai de lui sur ce sujet des choses qui inspirent des doutes graves, et dont j'attends la solution de la pléiade d'hommes illustres de *sa secte.* »

Arrivé à ce point, après avoir déroulé toutes les preuves les plus spécieuses contre l'immortalité de l'âme, Pomponace conclut que ce problème, comme celui de l'éternité du monde, ne peut être résolu par aucune raison naturelle; c'est pourquoi, il faut, dit-il, suivre l'avis de Platon, qui dans son traité *de Legibus* s'exprime ainsi : « Lorsque beaucoup de personnes doutent d'une même « chose, il appartient à Dieu seul de l'affirmer. » Il convient donc d'examiner ce qui est enseigné dans l'Écriture sainte; et puisqu'elle affirme l'immortalité de l'âme, il n'est plus permis d'en douter; il est vrai que ce dogme répugne aux principes naturels, mais vouloir s'en servir dans cette question ce serait outrager la foi (I).

Imagine-t-on trouver un mode plus étrange d'accepter la tradition religieuse?

Bayle trouve des motifs pour justifier Pomponace, et cela se comprend bien, puisqu'en le défendant, il se défendait lui-même. Ceux qui voudraient l'excuser peuvent alléguer l'incertitude des doctrines qui avaient cours sur l'essence de l'âme, puisque les Platoniciens en admettaient trois, la végétative, la sensitive, et la rationnelle; quant aux Péripatéticiens, les uns soutenaient l'unicité des intelligences, les autres, la multiplicité, mais en les faisant toutes trois mortelles. Pomponace voulut s'écarter de toutes les doctrines reçues alors; il démontra qu'aucune d'elles et bien moins encore celle d'Aristote, ne suffisait à prouver l'immortalité; que d'ailleurs, à supposer même qu'on niât cette qualité de l'âme, ni la morale privée ni la morale publique n'en souffriraient; que, bien plus, toutes deux en retireraient un avantage.

Il suit la même marche quant au libre arbitre. « S'il y « a, dit-il, une volonté supérieure à la mienne, une loi « imposée au monde, comment devrais-je répondre de « mes pensées, de mes mouvements? Or, une volonté, « un ordre supérieur existe : donc toutes nos actions ne « peuvent se réaliser que selon une voie déjà tracée : que « je fasse bien ou mal, je n'en ai ni le mérite, ni la peine.» Sur ce thème il arrange mille variations, puis il conclut qu'il n'y a pour lui d'autre refuge que dans la foi, et qu'il doit se soumettre aux décisions de l'Église.

Après avoir ainsi entrepris de démontrer que la théologie devait laisser pleine liberté de parole à la philosophie, allant plus loin, il prétendit que l'Église devait se résigner aux hardiesses de cette philosophie, puisque son pouvoir à elle, Église, penchait, à en juger

par des signes certains, vers sa décadence. Dans son traité *des Enchantements*, il déclare s'en tenir à la nature, chaque fois que les preuves suffisent à expliquer des phénomènes quelque extraordinaires qu'ils soient, et il nie absolument le miracle; il n'admet pas qu'aucun fait, dans l'histoire sacrée ou dans l'histoire profane, soit au-dessus de l'ordre naturel, si on en excepte les faits appartenant à l'Écriture sainte (ce qui est une pure précaution oratoire); selon lui, toutes choses s'enchaînent dans l'ordre de la nature; en sorte que les révolutions des empires et celles des religions dépendent des révolutions des astres. Les thaumaturges sont des physiciens consommés, qui devinent les prodiges de l'ordre naturel et les relations mystérieuses du ciel avec la terre, et qui profitent de la suspension des lois physiques ordinaires pour établir de nouvelles croyances; une fois l'influence disparue, les prodiges disparaissent aussi. Les religions tombent, et ne laisseraient derrière elles que l'incrédulité, si de nouvelles constellations n'amenaient de nouveaux prodiges et de nouveaux thaumaturges; les étoiles, les constellations, les intelligences célestes déterminent l'application des lois fixes même pour les cas extraordinaires; sous leur influence naissent et meurent les religions, à mesure que l'humanité se perfectionne, toutes ayant une origine, une existence, une décadence, sans en excepter la religion chrétienne elle-même[1].

En tout ceci, Pomponace faisait preuve, dira-t-on, d'un esprit vigoureux, supérieur aux temps et précurseur de beaucoup de théories nouvelles; mais était-ce un athée ou un hypocrite? Ses professions de foi n'enlèvent

(1) Hujusmodi legislatores, qui Dei filii merito nuncupari possunt, procurantur ab ipsis corporibus cœlestibus. (*De incant.*, lib. XII.)

à ses raisonnements rien de leur caractère subtil et sophistique.

On voyait ainsi la philosophie mise en opposition absolue avec la religion, sous prétexte de les concilier l'une avec l'autre. Descartes aussi eut la prétention d'apaiser l'éternel conflit qui existe entre la foi et le raisonnement, en disant que la raison a son domaine exclusif, où la tradition ne doit pas pénétrer; c'est ainsi que la foi a une sphère réservée, fermée à la libre pensée; en d'autres termes la religion est une chose, la philosophie en est une autre; elles doivent trouver la paix dans leur isolement réciproque; il n'est pas nécessaire de faire un choix; il suffit de reconnaître le domaine légitime de chacune. Si l'on veut y regarder de près, tous les ouvrages remarquables de l'époque de Descartes s'appuient sur cette base. Certes la philosophie a quelques parties qui diffèrent de la théologie, par exemple la logique et la psychologie expérimentale; mais sur des points essentiels, tels que le principe et la fin des choses, Dieu et notre destinée, un homme pourrait-il avoir deux opinions contraires? comment agir entre deux sciences, dont l'une vous dit oui, et l'autre vous dit non? (J)

L'ouvrage de Pomponace fut brûlé publiquement à Venise; plusieurs philosophes entreprirent de le réfuter, tels qu'Alexandre Achillini averroïste scolastique (K), Nifo, et Ambroise archevêque de Naples, contre lesquels l'auteur se défendit lui-même; puis par Contarini qui fut depuis cardinal, et par les trois frères Barthélemy de Pise, Jérôme Bacellière et Sylvestre Prieira.

En effet, les moines suivaient ces erreurs d'un œil vigilant, et faisaient tous leurs efforts pour les combattre; les philosophes gémissent toujours de l'opposition des *porteurs*

de frac: Pomponace, notamment, se plaint d'un érémitain de Naples, qui, dans ses prédications à Mantoue, l'avait dénoncé comme un hérétique et un impie, tandis qu'au contraire le cardinal Bembo avait pris sa défense à la cour du pape, et n'avait trouvé dans son traité *de Immortalitate* rien de contraire à la vérité, opinion partagée également par le maître du sacré palais. En effet, grâce à ses continuelles protestations de soumission et à sa conduite irréprochable, il put continuer à professer, sans avoir aucune crainte à redouter; après sa mort, on érigea en son honneur une statue, et son corps fut déposé dans la tombe d'un cardinal; mais alors on put y lire une épitaphe ainsi conçue : « Ci-gît enseveli. — Pourquoi? — Je ne le sais, et « n'ai point envie de connaître si tu le sais oui ou non. — « Si tu te trouves bien, tant mieux. Pendant ma vie, « j'étais bien. Le suis-je maintenant, oui ou non? En « vérité je ne pourrais le dire. »

Philosophes hétérodoxes.

Tout sentiment devenant facilement chez nous une passion, Pomponace exerça une assez grande influence sur ses contemporains: aussi chaque fois qu'un professeur commençait les dissertations ordinaires, les jeunes gens l'interrompaient en criant : « Parlez-nous des âmes, » afin de savoir dès le début quelle était sa manière de voir dans les questions fondamentales.

Ces opinions philosophiques trouvèrent des adhérents chez Simon Porta, Lazare Bonamico, Jules César Scaliger, Jacques Zabarella, et Daniel Barbaro, qui disait : « Si je n'étais chrétien, je suivrais en tout la doctrine d'Aristote[1] ; » chez Simon Porzio, dont l'ouvrage sur l'âme est qualifié par Gessner « plus digne d'un porc que d'un

(1) De Thou, *Mém.*, p. 235.

homme :» cependant une telle œuvre ne lui suscita aucun ennui. André Cesalpino, illustre naturaliste, attribue à la putréfaction, à l'époque où la chaleur envoyée par les corps célestes est la plus intense, la génération spontanée des choses. Galeotto Marzio de Narni, dans ses dissertations *De incognitis vulgo*, qui renferment beaucoup d'erreurs, et entre autres cette affirmation, que quiconque vit selon les lumières de la raison et de la loi naturelle, obtiendra le salut éternel, mit en parallèle les dogmes catholiques avec les mystères du paganisme, dans l'intention manifeste de faire considérer ces derniers comme aussi dignes de foi que les nôtres; aussi fut-il arrêté à Venise par ordre de l'Inquisition, exposé sur une estrade, coiffé de la mitre de carton illustrée d'images diaboliques, et obligé de se rétracter. Ayant échappé ensuite à un plus rigoureux châtiment, grâce à la protection de Sixte IV, qui avait été son élève[1], il retourna en Bohême et en Hongrie, où il avait habité autrefois, étant bibliothécaire et précepteur du fils de Mathias Corvin, et il en sortit pour accompagner Charles VIII en Italie, où il fit une chute de cheval qui lui disloqua entièrement le corps, étant par parenthèse très-replet de sa personne) Mathieu Palmieri de Pise, connu comme l'auteur de la *Vie civile* (1483), et à qui Marsile Ficin adressa une lettre en sa qualité de *poëte théologien*, composa un poëme en tercets à l'imitation de Dante, intitulé *Città di vita* (Cité de vie) (L), dans lequel il soutenait que nos âmes ne sont autres que ces anges qui, dans la rébellion, ne furent ni pour Dieu ni contre Dieu, mais qui restèrent neutres. L'Inquisition condamna cette proposition ; aussi le poëme ne fut-il jamais publié,

Galeotto Marzio.

Mathieu Palmieri.

(1) Sanudo raconte ce fait (*Rerum Ital. Script.*, XXII, p. 1206) et dit que Marzio était de la ville de Montagnana.

et du reste il ne méritait pas cet honneur. Les faiseurs d'histoires n'ont pas manqué de dire, selon leur habitude, que l'auteur fut brûlé avec son livre, tandis qu'il est constant que Florence paya ses funérailles en vertu d'un décret public; et que Rinuccini prononça son oraison funèbre, en montrant du doigt, pendant les obsèques, dans le cercueil ouvert, posé sur le cadavre ce même livre dans lequel Palmieri chantait que l'âme, délivrée de sa prison terrestre, passe par plusieurs sphères pour arriver enfin à la patrie céleste.

Palmieri avait joui d'une grande considération près de ses contemporains; il avait assisté comme mandataire de sa patrie au concile de Florence, et avait été envoyé comme ambassadeur près de plusieurs papes. Il écrivit son livre dans une bonne intention, et le termina par ces mots : *Laus, honor, imperium et gloria sit Omnipotenti Jesu Christo per infinita sæcula sæculorum. Amen.* Son portrait, où il est représenté dans l'attitude d'un fidèle qui prie la Madone, resta exposé sur l'autel de Saint-Pierre-Majeur.

Son livre achevé, il le donna pour être censuré au chanoine Léonard Dati, qui fut ensuite secrétaire du pape et évêque de Massa : celui-ci le remercia de ce *præclarum opus mihi longè gratissimum*, en ajoutant qu'il lui serait imputé à mérite, et qu'il serait utile aux chrétiens, en leur facilitant la conquête de la cité éternelle.

Palmieri avait inspiré au peintre Sandro Botticelli un tableau représentant l'Assomption de la Vierge, entourée d'une gloire de petits anges qui lui servaient de couronne. Comme on avait répandu sur son livre d'étranges bruits, que le public accueillit avec sa légèreté habituelle, on crut que le tableau aussi avait une teinte d'hérésie; et comme chacun y voyait le fantôme créé par son imagi-

nation, les ecclésiastiques se virent forcés de couvrir cette toile, jusqu'à ce que, l'effervescence des esprits s'étant calmée, ils la rendirent à la vénération des fidèles.

Nicoletto Vernia.

Nicoletto Vernia de Padoue répandit ailleurs le système de l'unité d'intelligence avec une telle chaleur, qu'il l'avait, disait-on, persuadé à toute l'Italie[1]. Pierre Barozzi, évêque de Padoue, eut le talent de le déterminer à composer un livre (1499), dans lequel Vernia, rétractant toutes les opinions erronées qu'il avait défendues pendant trente ans, démontre qu'il y a autant d'âmes que de corps et finit dans sa conclusion par préférer le titre de chanoine à celui de philosophe supérieur.

Augustin Nipho, Calabrais.

Il eut pour disciple le Calabrais Augustin Nipho qui soutenait (*De intellectu et dæmonibus*, 1492), qu'il n'y avait d'autre substance distincte de la matière que les intelligences qui reçoivent leur impulsion des cieux; qu'il n'y a dans l'univers qu'une seule âme et une seule intelligence, qui vivifie et modifie les êtres à son gré. Les moines réfutèrent son système, et il eût été en danger d'encourir un châtiment, sans le secours de l'évêque de Padoue qui l'y fit échapper et le détermina à corriger son ouvrage, aussi bien qu'à modifier son enseignement. Cependant Nipho obtint les faveurs de Léon X, qui le fit comte palatin, et lui accorda un subside en argent, pour démontrer dans un écrit, contre l'opinion de Pomponace, qu'Aristote soutient le dogme de l'immortalité de l'âme.

Regiomontanus.

Le réalisme domina longtemps dans l'école de Padoue. Regiomontanus y donnait des leçons sur Al-Fargani, et bien avant dans le dix-septième siècle, on y enseignait des doctrines que nous ne pouvons considérer comme

(1) Naudée, in *Judicio de A. Nipho.*

un progrès de l'esprit humain, mais comme un retour vers la scolastique du moyen âge et le péripatétisme arabe; néanmoins cet enseignement, tout en s'écartant des traditions, conduisait peu à peu les esprits à l'indépendance de la pensée, à la science laïque et rationnelle.

Gismondo Malatesta, Doria et Speron Speron

Gismondo Malatesta, qui, méconnaissant sa qualité de feudataire de l'Église, la frustrait des services qu'il lui devait, fut excommunié en 1461 par Pie II; au nombre des délits dont il était accusé et pour lesquels il fut brûlé en effigie, figurait celui de ne pas croire à la résurrection des corps et à l'immortalité de l'âme[1]. Paul Mathias Doria de Naples avait préparé un ouvrage intitulé : l'*Idée d'une parfaite république;* mais l'impression en fut suspendue, et on brûla ce qui avait paru comme souillé d'immoralité et de panthéisme. Speron Speroni répondit à Pie IV qui lui disait : « Le bruit court dans Rome que vous croyez bien peu; — « J'ai donc ici un avantage en venant de Padoue, où l'on dit que je ne crois à rien.» Et peu avant de mourir, il s'écria : « Dans une demi-heure je saurai clairement si l'âme périt ou si elle est immortelle[2]. »

Jean Pic de la Mirandole.

Jean Pic de la Mirandole, seigneur doué d'une grande fortune, d'une prodigieuse intelligence, avait été élevé à la cour de Laurent de Médicis dans ce système de philosophie mixte où la cabale, le gnosticisme, le néo-platonisme et le judaïsme s'unissaient à la littérature classique et aux maximes d'Aristote, d'Épicure et d'Averroès, pour jeter les âmes dans le doute et dans ce que nous appellerions aujourd'hui le rationalisme. Il eut pour maître Elie del Medico, juif averroïste qui composa pour son

(1) *Commentaires* de Pie II.

(2) Zilioli raconte ce fait dans un manuscrit de la Bibliothèque *Marciana.*

élève divers traités philosophiques, dont un sur l'Intellect et la Prophétie(1492), et un commentaire sur le livre de la *Science du monde* (1485) ; on fit plusieurs éditions à Venise (1506, 1544, 1598) de ses annotations sur Averroès, de ses questions sur la création, sur le premier moteur, l'être, l'essence et l'unité. Au sortir d'une pareille école, Pic professait qu'il avait appris à ne jurer sur la parole de personne, mais à étudier sans exception tous les maîtres de la philosophie, à apprécier la valeur de tous leurs ouvrages, et à connaître les différents systèmes sous lesquels ils se groupent; aussi poussait-il l'indépendance jusqu'à croire que « l'or pur, bien que frappé au coin tudesque, valait mieux que l'or faux frappé au coin élégant de Rome[1]. »

A l'âge de vingt-quatre ans (1486), il envoyait dans toute l'Europe un défi dans lequel il se disait prêt à soutenir à Rome neuf cents thèses, dialectiques, morales, physiques, etc. ; dont quatre cents avaient été tirées des philosophes égyptiens, chaldéens, arabes, alexandrins et latins; quant aux autres, elles étaient ses propres opinions. Personne ne répondit au défi, bien que Pic eût annoncé qu'il prenait à sa charge les dépenses du voyage; mais sa hardiesse blessa l'amour-propre des savants, et de ce fatras ils parvinrent à extraire treize propositions qu'ils déférèrent au pape comme entachées d'hérésie. On y remarquait les suivantes : Jésus-Christ n'est pas descendu en personne aux enfers, mais seulement quant au résultat ; une peine infinie dans sa durée ne pouvait pas être imposée au péché d'un être fini ; il n'était pas sûr que Dieu ait pu s'unir hypostatiquement même à une

(1) Non est qui purum aurum non malit habere sub Teutonum nota, quam sub Romano symbolo factitium. (Lettre à Ermolao Barbaro.)

créature non raisonnable; la science qui nous éclaire davantage sur la certitude de la doctrine du Christ, est la magie et la cabale; comme le sentiment est indépendant de la volonté, de même croire ne dépend pas de notre volonté; les miracles de Jésus-Christ ne sont pas une preuve évidente de sa divinité par l'opération en elle-même, mais par la manière dont il les a opérés; l'âme ne connaît rien aussi distinctement qu'elle.

Le pontife, après mûr examen, les condamna, et Pic les défendit dans une apologie, puis dans l'*Heptaplus de septiformi sex dierum geneseos enarratione*, et dans le traité *de Ente et Uno*. En lisant ce jargon scolastique il n'est pas facile, pour moi du moins, de se faire une idée claire du livre; cependant on peut dire qu'il a pour but unique de concilier Platon et Aristote, la théologie païenne avec la mosaïque et avec la théologie chrétienne.

Il se vantait d'avoir été le premier en Italie qui se fût rendu compte du système théologique de Pythagore; d'avoir démontré que l'unité numérique est basée sur l'unité métaphysique, laquelle est au-dessus de l'être. Il regardait comme des allégories les livres de Virgile, de Platon et d'Homère, et il appliquait la même méthode aux livres saints. Il s'était procuré à grands frais certains ouvrages d'Esdras qui donnaient une explication de la doctrine mosaïque et des mystères, et, les supposant authentiques, il se servait de ceux-ci et de la cabale pour interpréter librement Moïse.

Dans son *Heptameron*, il expose la Genèse de Moïse, en la considérant comme une allégorie, et en la traitant comme les Néoplatoniciens auraient pu traiter la mythologie, il fait parade d'érudition orientale et occidentale. « Moïse et les prophètes, le Christ et les apôtres, Pytha-

gore et Plutarque (dit-il), et généralement les prêtres et les philosophes du monde ancien ont voilé leur sagesse sous des images, parce que la foule n'était pas capable de goûter cet aliment de la vérité, et ils ont donné à leur parole un sens tout différent de celui de leur pensée. Il est hors de doute que Moïse, dans l'énumération des six jours, n'a pas entendu parler de la création du monde visible; et à première vue cela semble une naïveté, attendu l'habitude des sages de l'antiquité de recouvrir du voile de l'allégorie les choses sublimes. Le Christ en fit autant, lorsqu'il parlait en paraboles au peuple, et c'est pourquoi saint Jean, qui fut plus que les autres initié aux mystères, écrivit bien plus tard qu'eux; c'est pourquoi aussi saint Paul refusait la nourriture substantielle aux Corinthiens, encore charnels, et Denys l'Aréopagite conseillait de ne pas prendre pour sujet de thèse écrite les dogmes les plus profonds; le Christ confia dans le plus grand secret quelques vérités à ses disciples, qui les transmirent par la parole; aussi la connaissance de ces vérités constitue-t-elle la base la plus solide de notre foi. — On n'arrive à la foi qu'au moyen de la cabale, qui nous apprend, par exemple, pourquoi le Christ dit qu'il existait avant Abraham, et qu'après lui il enverrait le Paraclet, et que lui venait avec l'eau du baptême et le Saint-Esprit avec le feu. »

Qui ne voit où pouvait conduire un tel éclectisme? S'il recevait des applaudissements dans les académies et à la cour des Médicis où telle était la mode, il ne pouvait pas plaire à Rome; car, quoiqu'il se retranchât derrière des protestations réitérées de soumission aux décrets de l'Église, au fond il voulait se substituer à l'Église dans la définition et l'explication des dogmes au moyen de la cabale et de la science hébraïque. Innocent VIII disait : « Pic de la

Mirandole finira mal, et il sera un jour brûlé, puis il sera maudit pour l'éternité comme tant d'autres ; les causes de la foi sont trop délicates, et sur ce terrain je ne puis le tolérer. Qu'il écrive des poésies, ce sera mieux dans son rôle. » Malgré les recommandations de Laurent le Magnifique (1), jamais le pape ne voulut révoquer la condamnation, bien qu'il défendît qu'on causât à l'auteur le moindre désagrément. Pic, toujours plus enfoncé dans ses études, était si content de son sort, qu'il n'entrevoyait qu'un motif de murmures contre la Providence : le cas où il viendrait à perdre l'écrin qui renfermait ses écrits ; mais il ne pouvait se tranquilliser depuis qu'il avait encouru la désapprobation du pape. Cependant, bien qu'il protestât de nouveau de ses sentiments catholiques, il ne voulait pas avouer qu'il s'était trompé en soutenant certaines propositions, même après qu'elles eurent été condamnées par la bulle pontificale.

Il ne manquait pas de gens qui le poussaient à rompre avec Rome, et à exciter un grand scandale ; mais celui qui avait goûté la vanité de la science revint au cœur du Christ et à la charité, répétant la sentence de saint François : « C'est aux œuvres qu'il faut mesurer la science de l'homme". » Alors il se mit à défendre contre les attaques des Hébreux la fidélité de saint Jérôme dans la version des psaumes ; il voulait même composer un grand ouvrage pour réfuter les sept ennemis de l'Église ; mais il ne put achever que la partie où il combat les astrologues. Il macérait son corps, récitait l'office comme les prêtres, et employait « le jour et la nuit tout entière à lire les saintes Écritures, contenant, disait-il, une certaine force supérieure, vive et efficace, qui possède

(1) « Ognuno sa quanto opera. »

le merveilleux pouvoir de convertir l'âme du lecteur à l'amour divin. » Il eut même l'idée de prendre une croix et d'aller pieds nus prêcher Jésus-Christ. Enfin, il obtint d'Alexandre VI une bulle qui déclarait que jamais, pour les thèses antérieurement condamnées, Pic n'avait encouru la moindre censure ecclésiastique ou même une mauvaise note, qu'en tout cas il en était absous. Il mourut dans des sentiments pieux, en 1494, entre les bras des Dominicains, dont il se proposait de prendre l'habit.

Épicuréisme et légèreté des esprits.

Mais la philosophie se mettait toujours davantage en lutte avec la foi : « on ne passait alors pas pour un gentilhomme et un bon courtisan, si on n'avait pas quelque opinion erronée ou hérétique sur les dogmes. » Les gens modérés croyaient rendre hommage à la foi en s'abstenant de toute réflexion sur elle, en acceptant les dogmes sans examen, avec cette paresse voluptueuse que, dans des temps rapprochés du nôtre, un esprit fort appelait l'indifférence et la nonchalance qui s'endort le verre en main et éteint les lumières. Déjà on vivait plus par l'entendement que par la conscience; la raison, en devenant plus forte, faisait taire cette conscience, corrompait le cœur, et mêlait à tout une superstition puérile, d'où résultait un matérialisme simple et pratique, une oisiveté voluptueuse, telle qu'on eût pu dire l'Italie tout entière transformée en un vaste Décaméron.

Ce syncrétisme railleur se manifestait, comme il advient des caprices de la mode, même avec un caractère de frivolité tel qu'on le rencontrait à la cour des Médicis dans les disputes philosophiques et théologiques qui s'y engageaient fréquemment. Nicolas de Mirabilibus, de l'ordre de saint Dominique, raconte comment, *post convivium magnificè ac splendide factum* au palais de Laurent de Mé-

dicis, on mit en discussion une thèse, affichée dans l'église de Sainte-Réparate des Frères Mineurs. Elle consistait à dire que le péché d'Adam n'était pas le plus grand de tous les péchés. Frère Nicolas fait la répartition des arguments produits par les différents interlocuteurs, et spécialement par Laurent le Magnifique.

Partout, mais peut-être plus encore en Italie, l'ironie bouffonne s'exerce à attaquer les convictions, et à parodier les questions les plus sérieuses, quand elles sont agitées. C'est avec cet esprit que Louis Pulci, dans son poëme bizarre du *Morgante*, qui est un éclat de rire de la terre contre le ciel, a dit :

Costor che fan si gran disputazione
Dell' anima, ond' ell' entri ed ond' ell' esca,
O come il nocciol si stia nella pesca,
Hanno studiato in su n' un gran mellone.

« Ceux qui engagent de si grandes discussions sur l'âme, sur son origine et sur sa fin, ou sur la manière dont le noyau tient à la pêche, semblent faire une étude sur les profondeurs d'une citrouille. »

Ces questions étaient portées jusque sur la scène, et il existe un manuscrit à la ci-devant bibliothèque Palatine de Florence, contenant un drame du xve siècle, intitulé *les sept Dormants*, dans lequel Tiburtius et Cyrille soutiennent que, d'après Aristote, la résurrection des morts est contre nature ; le chrétien Faustinus défend l'opinion contraire et conclut ainsi :

Se Aristotel nol crede, lo credo io,
Se non lo fa natura, lo fa Dio.

« Si Aristote ne la croit pas moi, j'y crois ; si la nature ne l'opère pas, c'est Dieu qui l'opère. »

Faustinus raconte à l'empereur Théodose les injures que

lui ont dites les philosophes, et l'empereur appelle les théologiens et les philosophes à discuter en sa présence; mais comme ils n'aboutissent pas à une conclusion, l'empereur les congédie, se revêt d'un cilice et prie Dieu de manifester la vérité. C'est ici qu'intervient le fameux miracle des sept dormants.

Il y eut certains philosophes qui faisaient brûler un petit cierge devant l'image de Platon; telle académie célébrait des fêtes à la mode antique, en sacrifiant un bouc; beaucoup de gens changeaient leur nom de baptême, comme s'ils eussent rougi de porter celui d'un saint, et d'Antoine, Jean, Pierre, Luc, on faisait Aonio, Gianni, Pierio, Lucio; on changeait Victor en Vittorio ou Nicio, Marino en Glaucus, Marc en Callimaque, Martin en Marzio, et ainsi de suite.

Platina et Pomponius Lætus.

Paul II s'effraya de ce paganisme, et fit faire des procès contre quelques-uns de ses propagateurs, parmi lesquels Pomponius Lætus et Barthélemy Sacchi, dit le *Platina*, parce qu'il naquit à Piadena (en latin Platina), en 1421. L'accusation était fondée sur le motif que ces hommes latinisaient les prénoms, et que, suivant les doctrines platoniciennes, ils élevaient des doutes sur l'âme et sur Dieu. A cela ils répondaient qu'en vénérant Platon, ils suivaient l'exemple de saint Augustin; que philosophes et théologiens, tous alors disputaient sur ces points, pour arriver à la vérité; que du reste, ils ne désobéissaient pas à l'Église, que loin de là ils se conformaient aux pratiques qu'elle imposait (N), et qu'ils n'avaient jamais laissé passer un an sans se confesser et sans communier.

Il est d'un bel esprit de féliciter quelqu'un pour avoir été persécuté par les papes, et de lui faire un mérite de ce que les papes ne pouvaient se dispenser de condamner.

Mais d'après la lettre où Platina, du fond de sa prison, raconte au cardinal Bessarion son procès, on peut voir comment l'académie instituée par Pomponius Lætus tendait à transformer le paganisme littéraire en un paganisme religieux, puisque ses membres célébraient par des sacrifices le jour anniversaire de la fondation de Rome; puisque, enfin, Pomponius s'agenouillait chaque jour devant un autel dédié à Romulus (O) et qu'il ne voulait lire aucun livre d'une date postérieure à la décadence de l'empire, fût-ce même la Bible et les Pères. Quand même ce paganisme se serait borné à la littérature, il n'est pas d'esprit droit qui ne conçoive le tort notable que faisait à la logique, à la morale et à l'esthétique une doctrine qui entendait que le Christ et la rédemption cédassent la place à la volupté païenne, et aux plaisanteries contre les vertus domestiques et sociales.

Afin que les actes de la chancellerie fussent rédigés en style élégant, Pie II avait attaché à celle-ci un collége de soixante abréviateurs, tous hommes lettrés. Ceux-ci abusèrent de leur position pour faire un trafic des rescrits; c'est pourquoi Paul II, voulant que tout fût gratuit, supprima ces charges sans avoir égard au prix qu'elles avaient coûté aux titulaires. Figurez-vous le nombre d'ennemis que le pape se fit! Et c'étaient tous des écrivains. De ce nombre était Platina, qui crut effrayer le pape en le menaçant d'écrire contre lui, et d'engager les princes à réunir un concile pour réparer une telle injustice. Ce procédé parut un crime d'État (P); et comme il s'y joignit le soupçon d'une conjuration contre le pape, Platina fut arrêté avec d'autres et mis à la torture, d'abord pour crime de félonie, puis d'hérésie, accusations qui toutes deux ne furent pas prouvées. Retenu en prison pendant quatre

mois et sans feu, ainsi qu'il s'en plaignit, Platina, pour se venger, composa une histoire des papes dans un sens très-hostile, d'où les protestants ont extrait plusieurs petites anecdotes à la charge de la cour de Rome, lui faisant ainsi l'honneur de le compter parmi les témoins et les précurseurs *de la vérité*. Nous n'avons ici qu'à noter en passant la pauvreté de critique de ce compilateur passionné. Par exemple, il fait de Paul II un ennemi de tous les lettrés, qui les regarde tous comme des hérétiques, un pape qui conseille aux parents de ne pas dépenser leur argent et de ne pas perdre leur temps à faire instruire leurs enfants, disant qu'il suffit qu'ils sachent lire et écrire. Les témoignages, pour prouver le contraire, ne nous manqueraient pas; mais il nous suffira de dire que ce fut sous ce pontife que l'imprimerie s'introduisit à Rome, que les premiers livres qui sortirent des presses lui furent adressés, avec des dédicaces assez élogieuses qui témoignent hautement de sa libérale protection. Enfin Platina, lui-même, raconte que ce pape cherchait partout des statues antiques pour décorer son palais (Q).

Paganisme dans l'art et les belles-lettres.

Si tout ce que nous avons exposé ci-dessus suffit à démentir les historiens vulgaires, qui se plaisent dans leurs anecdotes à représenter la foi comme servile, l'ignorance comme absolue, cela doit justifier l'opinion de ceux qui, en voyant la science se détacher de la foi, son appui naturel, s'épouvantaient à la pensée qu'on faisait dépendre le salut des âmes des vicissitudes du savoir. Ce retour au paganisme se manifesta non-seulement dans la science, mais plus encore dans les beaux-arts et dans la littérature, où au type conventionnel avait succédé le raffinement plastique. La passion pour l'antiquité fit croire qu'on ne pouvait accomplir la renaissance sans rétablir le culte

des idées que l'Évangile avait dissipées, et sans relever les ruines de la Rome païenne sur les édifices de la Rome chrétienne.

On courait admirer sur les autels les portraits des maîtresses des peintres, et des beautés que le monde ne connaissait que trop y représentaient la Vierge de l'amour chaste. Alexandre VI fut peint par Pinturicchio au Vatican sous les traits d'un roi mage, prosterné devant une madone qui n'était autre que Julie Farnèse, de même que Pordenone représenta Alphonse Ier de Ferrare agenouillé devant une sainte Justine, qui était Laure Dianti, sa maîtresse. Ligorio se montra tout païen dans la décoration de la *villa Pia*, bâtie pour la récréation des papes. Titien, pour représenter sainte Catherine, fit le portrait de la reine Cornaro, toute rayonnante de parures et de beauté. Dans l'adoration des Mages, souvent on reproduisit les figures des Médicis, pour avoir le prétexte de poser sur leur tête cette couronne à laquelle ils aspiraient. Dans l'appartement de l'abbesse de Saint-Paul à Parme, le Corrége exécuta en peintures à fresques des sujets plus que mondains; dans la sacristie de Sienne, on plaça les trois Grâces entièrement nues; des statues également nues contrastaient avec l'austérité des tombeaux des princes, et envahissaient jusqu'aux chapelles pontificales. On donna à Isotta, d'abord maîtresse et ensuite femme légitime de Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini, le titre de *diva* sur des médailles et sur son sépulcre; et Charles Pinti dans l'épitaphe la déclarait « l'honneur et la gloire des concubines. » On lisait sur un tombeau, dans l'église de Saint-Daniel à Venise : *Fata vicit impia;* de même la devise de Mgr Paul Jove disait : *Fato prudentia minor*. Sous Jules II, on exhortait à aller

à la croisade, pour avoir occasion d'acquérir des manuscrits.

L'éloquence sacrée empruntait à l'antiquité classique non-seulement son style, mais encore ses citations et ses exemples. Aux funérailles de Guidobaldo de Montefeltro, l'Odasio, en prononçant l'oraison funèbre du défunt dans la cathédrale d'Urbino, fit plusieurs exclamations aux dieux immortels, et raconta comment l'évêque de Fossombrone, en lui administrant les sacrements, avait fléchi le courroux des dieux et des mânes : *Deos illos superos et Manes placavit.* Le cardinal Bessarion, en déplorant la mort de Gémiste Pléthon, dit : « J'ai appris que notre père et maître, après s'être dépouillé de son enveloppe, s'est envolé vers les cieux dans un séjour d'innocence, où il peut maintenant danser en compagnie des esprits célestes la mystique danse de Bacchus. » Politien, dans une lettre qu'il adresse à Laurent de Médicis, le 6 avril 1479, se plaint que la femme de ce dernier ait donné à son fils Jean (qui fut plus tard Léon X) à lire les psaumes, au lieu des ouvrages qu'il avait composés : *Transtulit jam illum mater ad psalterii lectionem, atque a nobis abduxit* (R).

En 1526, après la prise de Sienne par les bannis, un bon chanoine, se rappelant ce qui est raconté au troisième livre de Macrobe, en célébrant la messe, proféra la formule imprécatoire qui y est relatée contre les ennemis, sinon, qu'au lieu de *Tellus mater, teque Jupiter obtestor*, il dit : *Tellus, teque Christe Deus obtestor.*

Les obscénités étaient prodiguées dans l'*Hermaphroditus* du Panormitain et dans ce qui sortait de la plume de Jovien Pontanus, de François Philelphe, de Poggio Bracciolini, du Landino, du Politien, de Laurent de Médicis,

de Mgr Jean della Casa, du moine Angelo Firenzuola, et d'autres personnages graves qui, ne se contentant pas de présenter au public littéraire des descriptions non équivoques du vice, avaient encore le triste courage d'en faire l'apologie, et tournaient en dérision tout ce que la société et la famille ont de plus sacré. Lors de l'exaltation au trône pontifical d'Alexandre VI, les inscriptions renfermaient toujours quelque allusion au nom héroïque :

Cæsare magna fuit, nunc Roma est maxima; sextus
Regnat Alexander, ille vir, iste Deus;

Et une autre disait :

Scit venisse suum patria grata Jovem.

On fit cet épigramme en l'honneur de Léon X :

Olim habuit Cypris sua tempora, tempora Mavors.
Olim habuit; sua nunc tempora Pallas habet.

Léon X lui-même excitait François Ier contre les Turcs *per Deos atque homines*. Il y a des gens qui appellent le paradis, l'Olympe; l'enfer, Érèbe; les solennités des grandes fêtes, *lectisternia;* les évêques, *archiflamini;* la tiare, *infula romulea;* le sacré consistoire, *senatus Latii;* les saintes espèces, *ambroisie et nectar;* la messe, *sacra Deorum;* les images des saints, *simulacra sancta Deorum*.

Le cardinal Bembo.

Les allusions païennes du cardinal Bembo frisent l'impiété; à son départ pour la Sicile, il faisait une invocation aux dieux pour qu'ils fussent propices à son voyage, *quod velim Dii approbent;* il fait arriver Léon X au pontificat *par décret des Dieux immortels;* il parle des dons de la *déesse de Lorette*, du *zéphyre céleste*, du *collége des augures*, pour désigner l'Esprit-Saint et les cardinaux; il appelle la foi *persuasion*, l'excommunication, *aqua et igni interdictionem;* il met dans la bouche du sénat vénitien cette formule d'exhortation adressée au pape : *Uti fidat diis im-*

mortalibus, quorum vices in terra gerit; dans son langage, *litare diis manibus,* désigne la messe des morts; saint François *in numerum deorum receptus est.* Dans ses poésies, il préférait le plaisir de voir sa dame à celui des élus dans le ciel :

E s'io potessi un dì per mia ventura
Queste due luci desiose in lei
Fermar quant' iò vorrei,
Su nel cielo non è spirito beato
Con ch'iò cangiassi il mio felice stato.

« Et si je pouvais un jour, pour combler mon bon-
« heur, arrêter sur elle autant que je le voudrais ces deux
« yeux qui désirent si ardemment la voir, il n'est pas
« dans le ciel d'esprit bienheureux avec qui je voulusse
« échanger mon sort fortuné. »

Dans ses *Asolani*, il pousse les jeunes gens vers l'amour, et dans une lettre qu'il écrivait au cardinal Sadoleto, il lui disait : « Ne lisez pas les Épîtres de saint Paul, de peur que ce style barbare ne vous corrompe le goût; laissez de côté de telles niaiseries, indignes d'un homme sérieux : *Omitte has nugas, non enim decent gravem virum tales ineptiæ.* »

Dans l'épitaphe qu'il composa en l'honneur du célèbre littérateur Philippe Beroaldo, il loue sa piété, ce qui lui fait supposer qu'il chante au ciel :

Quæ pietas, Beroalde, fuit tua, credere verum est
Carmina nunc cœli te canere ad cytharam :

et pourtant l'auteur de ces vers se fait une gloire de parler de ses amours avec la célèbre Imperia, et de celles qu'il eut avec une Albine, une Lucie, une Bona, une Violetta, une Ghiera, une Césarina, une Mérimna et une Julie, qu'il compare toutes à Imperia la courtisane; et il était prélat.

Mais Bembo, à l'exemple de ses contemporains, pensait que la Renaissance consiste dans les formes; il croyait qu'on devait renverser la scolastique au moyen de la période cicéronienne, et cela en faisant arriver jusqu'à l'esprit l'expression qui désigne les choses matérielles; il avait une sainte horreur pour les humanistes qui prétendaient que le latin moderne devait revêtir la variété dans le style; en somme, il aimait mieux parler comme Cicéron que d'être pape.

Sadolet. Sannazar.

Il récitait de mémoire plusieurs passages de Baptiste le Mantouan, auteur très-dissolu; mais ce qui est plus surprenant encore, c'est que Sadoleto, un des hommes les plus pieux de son temps, en faisait autant. Ce dernier a écrit une lettre de condoléance à Jean Camerario, à l'occasion de la perte de sa mère, qui traite tout au long de l'intrépidité et de la magnanimité des païens, sans faire la moindre allusion aux consolations bien plus efficaces qu'il aurait pu tirer de la religion. Jacob Sannazar, pour chanter l'enfantement de la Vierge, invoque les Muses, leur demandant excuse de les appeler à célébrer un enfant né dans une crèche, et ne prononce jamais le nom de *Jésus*, parce qu'il n'est pas latin; et comme le mot *propheta* n'est pas non plus latin, il a recours au Jourdain personnifié pour lui faire raconter l'ascension du Christ telle qu'il l'entendit prédire par Protée; l'ange Gabriel trouve Marie, *spes fida deorum*, occupée à lire les livres sibyllins (*illi veteres de more Sibyllæ in manibus*); et lorsqu'elle consent à devenir la mère de Dieu, les ombres des patriarches tressaillent d'allégresse, *quod tristia linquant Tartara, et erectis fugiant Acheronta tenebris, immanemque ululatum terygemini canis*. En résumé, on voit partout l'art païen se glisser dans les sujets sacrés, comme on voit sur un tombeau,

dans une église, surgir Apollon et Minerve, des faunes et des nymphes.

Vida. Jérôme Vida, le docte et saint évêque de Crémone, qui jeûnait souvent en ne se nourrissant que de racines, ne parle dans son *Art poétique* que des Muses, de Phébus et du Parnasse, à l'exemple des auteurs classiques dont il rassemblait les hémistiches; et auxquels, spécialement à Virgile, il rendait un culte comme s'il eût été un Dieu:

> Te colimus, tibi serta damus, tibi thura, tibi aras
> Et tibi rite sacrum semper dicemus honorem.
> Nos aspice præsens,
> Pectoribusque tuos castis infunde calores
> Adveniens pater, atque animis tete insere nostris.

De même dans un poëme sur le jeu des échecs, aux noces de l'Océan avec la Terre, il montre Apollon et Mercure se disputant avec la Terre; son procédé est le même dans la *Christiade*, où il applique à Dieu le Père tous les surnoms de Jupiter, *regnator Olympi*, *superum pater*, *nimbipotens*, et où il fait de Dieu le Fils un héros sur le type d'Énée, *multis comitantibus heros* — *immobilis heros orabat curis confectus tristibus*, — *ipse etiam* (le mauvais larron) *verbis morientem heroa superbis stringebat;* Gorgone, les Furies, les Harpies, les Hydres, les Centaures, les Chimères, poussent les Hébreux au déicide; à la dernière cène, le Sauveur avait consacré la fleur de Cérès; sur la croix, on lui avait présenté le funeste liquide de Bacchus (*sinceram Cererem*, — *corrupti pocula Bacchi*). L'homme souffrant sur le Calvaire n'est plus le Dieu rédempteur, et, lorsqu'il expire, au lieu du souffle de son amour se répandant sur les déchaînements de la rage, il nous montre les anges se disposant à le venger. C'est ainsi que Vida passe toujours, sans transition, de la contempla-

tion du Christ rédempteur de l'âme immortelle à admirer la figure d'Apollon, type de la beauté corporelle.

Le paganisme dans les institutions civiles.

Il est vrai que, tant que le sentiment religieux a la prédominance, il exerce sur les formes sa force réparatrice; cependant les splendeurs renouvelées de la civilisation antique éblouissaient tellement les hommes d'alors, qu'elles rejetaient dans l'ombre le christianisme; on n'avait d'admiration que pour la société classique, ce qui empêchait de voir les avantages de la société moderne, et on appliquait aux affaires publiques les théories léguées par l'antiquité.

La foi dans son intégrité avait été jusqu'alors l'unique source de tout droit, de toute organisation sociale. Le monde civil tout entier reconnaissait une religion, c'est-à-dire une doctrine générale concernant les rapports entre le ciel et la terre, un but à la vie du genre humain, c'est-à-dire l'accomplissement du plan divin; une seule origine pour les États, c'est-à-dire la volonté de Dieu; et cette conformité de croyances établissait un lien entre les diverses sociétés.

De cette source découlait le droit de gouverner et de punir; les États prenaient le nom de leur patron : c'est ainsi qu'on disait le patrimoine de Saint-Pierre, la république de Saint-Marc ou celle de Saint-Jean; et les noms de Saint-Ambroise, de Saint-Géminien, de Saint-Pétrone, de Saint-Syre, désignaient par une allégorie les villes de Milan, de Modène, de Bologne et de Pavie; le nom et la figure du saint étaient gravés sur les monnaies et brodés sur les étendards; les grandes dates de l'histoire, elles aussi, se rapportaient au calendrier ecclésiastique; on disait que c'était le jour de la Chandeleur qu'avaient été enlevées les épouses vénitiennes à leurs maris; à la Sainte-

Agnès que les Torriani avaient été battus par les Visconti; le jour de saint Sisino que Barberousse avait été vaincu à Legnano; le jour des saints Cosme et Damien qu'Ezelino avait été fait prisonnier.

Les penseurs eux-mêmes ne cherchaient qu'à se rendre compte de ce qu'ils croyaient : catholiques avant d'être philosophes, ils ne voulaient pas se priver de la tradition qu'ils avaient reçue avec l'intelligence; ils s'efforçaient de comprendre, mais au fond ils croyaient; ils apportaient au temple du Seigneur l'offrande de leur science et de leur raison : aussi ne prétendaient-ils pas réformer le monde et la société selon leurs propres idées, sans tenir compte ni de la tradition, ni des exemples de leurs frères, ni des canons transmis par les anciens.

Ainsi, pendant quinze siècles, on n'avait eu qu'un idiome pour parler à Dieu, une seule autorité morale, une seule conviction : l'Europe tout entière, à la même heure, au même jour, se servait des mêmes paroles, pour envoyer à Dieu ses supplications, ses aspirations et ses allégresses.

François Guichardin.

Maintenant, au lieu de présenter ce beau spectacle, on voyait la société se décomposer jusque dans ses profondeurs, depuis qu'elle avait remplacé la foi par le raisonnement, la croyance absolue par les religions comparées; le doute, en s'inoculant dans les âmes, avait amené la corruption des mœurs, et ces mœurs avaient réagi sur les croyances. Ce symptôme se manifeste chez tous les écrivains, et principalement chez Nicolas Machiavel et chez François Guichardin. Ce dernier envisage le succès, jamais la justice d'une cause; il raconte les iniquités les plus monstrueuses avec le sang-froid d'un anatomiste; partout il voit ou suppose des intentions cauteleuses et per

verses; et, parmi les mobiles des actions humaines, il ne reconnaît nulle part la vertu, la religion, la conscience, mais bien le calcul, l'envie, l'ambition; devenu ironique peut-être par le dépit que lui inspirent et les hommes et les événements, il affecte une impartialité qui, au fond, est l'indifférence entre l'honnêteté et la coquinerie. Il examine et juge les papes, non-seulement de la même manière que les autres princes, mais toujours il les trouve en faute, et il met à leur charge toutes les calamités de l'époque; cependant il fut à leur service, et, à ce propos, il dit quelque part : « La position que j'ai eue près de plusieurs papes m'a forcé, dans mon intérêt particulier, d'aimer leur grandeur; si ce n'eût été ce respect des convenances, j'aurais aimé Luther autant que moi-même, non pas pour m'affranchir des lois introduites par la religion chrétienne comme elle a été interprétée et comprise par la masse, mais pour voir cette bande de scélérats contenue en de justes limites, c'est-à-dire pour la voir ou demeurer sans vices ou sans autorité[1]. »

Dans un autre passage de ses œuvres, il donnait ce conseil : « Ne vous mettez jamais en opposition avec la religion, ni avec les choses qui paraissent dépendre de Dieu, parce que cet objet a trop d'empire sur l'esprit des sots[2]. »

Ne se prononçant point entre Moïse et Numa, entre Jupiter et le Christ, Guichardin admet les miracles de toutes les religions, « en sorte que le miracle est une bien faible preuve qu'une foi soit mieux fondée qu'une autre[3]; dans chaque nation, et presque dans chaque ville, il y a des dévotions qui engendrent les mêmes miracles, signe

(1) *Mémoires politiques*, XXVIII et CCCXLVI.
(2) *Mémoires politiques*, CCLIII. — (3) *Ibid.*, CXXIII.

manifeste que les grâces de Dieu viennent au secours de chacun[1]. » Il est convaincu, et cela par sa propre expérience, qu'il y a des esprits aériens, qui s'entretiennent familièrement avec les hommes[2].

Nicolas Machiavel.

Après cela, on ne saurait plus voir un phénomène étrange et un mythe dans Machiavel, cet homme qui avait pris pour modèle de la civilisation nouvelle la civilisation païenne des Grecs et des Romains, en mettant sous le boisseau le Christ et l'Évangile. D'après lui, la nature créa les hommes avec la faculté de désirer tout et l'impuissance de tout obtenir, si bien qu'en portant leurs désirs sur les mêmes objets, ils se trouvent condamnés à se détester les uns les autres. Pour s'arracher à cette guerre de tous contre tous, tout est permis, et on peut violer tous les droits et tous les devoirs : aussi la société a-t-elle été établie pour comprimer l'anarchie au moyen de la force organisée.

En résumé, la doctrine de Machiavel est la doctrine de l'État athée, qui ne craint point d'aller en enfer; et est à lui-même sa fin et sa loi. Il n'y a rien de supérieur aux sens; l'idée de la justice a pris naissance chez les hommes du jour où ils se sont aperçus que le bien était utile et le mal nuisible; la nécessité seule les pousse au bien; le prince doit plutôt se faire craindre que se faire aimer; le but des gouvernements c'est leur conservation, et il ne peut être atteint que par la répression, « parce que les hommes sont généralement ingrats, fourbes et querelleurs, si bien qu'il convient de les retenir par la crainte du châtiment. » Il suppose donc l'homme mauvais, comme le fait l'Église, mais non point en conséquence du péché originel, et il n'admet pas comme elle de médiateur; il ne

(1) *Mémoires politiques*, CXXIV. — (2) *Ibid.*, CCXI.

cherche pas le triomphe de l'esprit, mais celui de la force. Dieu est toujours du côté des forts; il donne toujours à celui qui a déjà; et à celui qui a peu, il enlève même le peu qu'il a. C'est un malheur qu'à la religion des anciens, pleine de fierté, qui avait ses gladiateurs, un culte pour ses héros, une apothéose pour ses conquérants, et qui mêlait la prière au bruit des batailles, le sang aux cérémonies religieuses, ait succédé une autre religion toute d'humilité et d'abjection (S), négligente de ses propres intérêts. Si l'on peut espérer quelque bien pour l'humanité, il viendra de la révolution des sphères qui pourra faire renaître quelque culte semblable au culte des anciens. »

Il admire Rome pour « la puissance qu'elle a déployée dans ses moyens d'exécution, parce qu'elle a conquis tant de peuples, et qu'elle leur a ravi, ou par la guerre, ou par la fraude, leurs richesses, leurs lois, leur liberté, leur indépendance. Les croisades ne sont autre chose pour lui qu'une preuve de l'habileté d'Urbain II. Il s'était enthousiasmé dans sa jeunesse de Savonarole; mais, dès qu'il vit l'échec de sa politique, il dut croire que le succès n'était possible qu'à celle qui a pour mobile l'astuce ou la violence, et qui n'a nul souci de savoir ce qui est au-dessus de l'édifice. Il ne conserva plus des leçons de son maître que l'amour de sa patrie, et celle-ci, il la voulait voir forte et unie. Peu lui importe que les moyens soient iniques; après tout, ils ne sont que passagers; ils doivent amener le suprême empire de la loi, l'égalité et la liberté de tous, et il se formera alors de la bourgeoisie un même corps, où tous les membres reconnaîtront un seul souverain[1]. »

Adorateur de la force, et n'espérant que d'elle seule

(1) Lettre à Vettori.

l'apaisement des factions, Machiavel rêvait une monarchie italienne, non pas qu'il eût jamais pensé à un maître qui aurait placé sous le joug les florissantes républiques de Venise, de Gênes, de Lucques, et encore bien moins Rome; mais il songeait à un prince vigoureusement trempé, qui aurait imposé sa politique à tous ces gouvernements. Et pourtant, une pareille politique eût passé dans les idées d'alors pour une vraie servitude, une conquête, un suicide de l'autonomie à laquelle aspiraient les petits peuples, chacun en particulier; voilà pourquoi cette politique était détestée par l'élite des Italiens. Aussi avait-elle toujours rencontré pour adversaires les papes, qui voyaient dans le rétablissement d'un royaume d'Italie, comme le fut celui des Goths et des Lombards, non-seulement le renversement de leur souveraineté, mais encore l'avilissement de toute l'Italie. Machiavel reproche aux pontifes cette résistance, et par cela même nous montre en eux les champions les plus zélés de l'indépendance de l'Italie, puisqu'ils empêchèrent de s'abattre sur elle une tyrannie commune. Mais personne ne partage son opinion : François Guichardin le blâmait lui-même, en réfléchissant que l'Italie ne fut jamais plus à la merci des incursions des barbares, que lorsqu'elle était sous la puissance unique des empereurs ; que si son morcellement avait été peut-être une source de grands maux, il lui avait donné en compensation un rôle éclatant dans l'histoire; que les Italiens, par l'exubérance de leur génie et de leurs forces, ont toujours été bien difficiles à ramener à l'unité, même quand l'Église n'existait pas ; qu'en conservant à l'Italie le mode d'existence qui s'adapte à son caractère et à ses plus vieilles coutumes, l'Église romaine, bien loin d'avoir mal fait, avait agi dans l'intérêt de ce pays (T).

Pour constituer l'Italie, Machiavel recourait, comme d'habitude, aux étrangers; ne s'apercevant pas que les papes étaient la seule puissance capable de sauver l'indépendance de son pays, il désirait que les Français les humiliassent, en soulevant contre eux les barons qui les auraient insultés comme au temps de Philippe le Bel, ou qui les auraient enfermés au château Saint-Ange : « car, disait-il, les barons ne sont pas si endormis qu'on ne puisse trouver moyen de les réveiller[1]; » et il écrivait à ses Florentins comment les Français songeaient à envahir Rome, « ce qui serait à désirer, afin que nos prêtres insolents goûtassent un peu de l'amertume de ce monde[2]. » Mais quant à la réforme religieuse, Machiavel n'en avait aucune idée; il traita le christianisme de la même manière que le paganisme, c'est-à-dire en le conformant aux exigences d'une religion politique, ainsi qu'il l'avait lu dans un fragment de Varron; par là il arrivait à justifier l'intolérance.

Il ne se montre nulle part novateur; mais il exprime sans cesse des idées classiques, soit en y ajoutant un complément, soit en montrant quelque application nouvelle. En exposant « les vérités telles qu'elles sortent de la réalité des choses, » s'il n'insinue pas expressément dans les esprits l'injustice, il présente au moins pour unique règle de conduite l'utilité; il ne dit pas comme Satan au mal : « *Tu es mon bien,* » mais « *Tu m'es utile.* » Doit-on faire passer l'honnête avant l'utile? Voilà bien, selon l'auteur, une question de confessionnal!

Il expose les trahisons d'autrui et ses propres impiétés

(1) Troisième légation à la cour de France. Lettre IX, datée de Blois, 9 août 1510.

(2) Eadem. Lettre XII, datée de Blois, 18 août 1510.

que Hobbes ne s'occupe que de la morale et ramène tout à une unité inflexible, sans se laisser toucher par aucune passion; du reste, tous deux confondent l'âme avec le corps, l'honnête avec l'utile, la raison avec le calcul, Dieu avec le néant. Machiavel peint l'égoïsme du prince, comme Rousseau, dans le *Contrat social*, peint l'égoïsme du citoyen; tous deux également éloignés de l'esprit de charité chrétienne, ils donnent pour base à l'organisation des États, non plus l'ordre voulu par Dieu, mais la simple volonté de l'homme; ils font dériver toute puissance non point de Dieu, mais de l'homme; réduisant ainsi l'activité sociale non plus à accomplir un dessein de la divine Providence, mais à émanciper l'humanité.

Nous ne pouvions passer sous silence cette hérésie politique, qui triompha et dura plus que toutes les autres : car en même temps qu'elle *assassinait* l'indépendance de l'Italie, elle voulait encore *égorger* le droit et la justice; après avoir affaibli l'autorité spirituelle, elle préparait ce despotisme qui ne s'inspire pas de la bonté du cœur, mais qui réprime par la force, adroitement mise en œuvre, la masse de ces bipèdes esclaves que leur stupidité condamne à l'obéissance.

Si cette politique antichrétienne, étalée au grand jour, atteste jusqu'à quel point les temps étaient changés et les périls de la situation aggravés, on peut voir un grand symptôme de la lamentable indifférence qui régnait alors, dans ce fait que Léon X ne mit pas les livres de Machiavel à l'index, que même il commanda à l'auteur un ouvrage du même genre sur le gouvernement à établir à Florence. Adrien VI, si rigide dans son honnêteté, ne s'en occupa pas davantage. Clément VII accorda à Blado le privilége d'imprimer les œuvres de Machiavel, qui

n'était pour lui qu'un illustre compatriote poursuivi par les Médicis (famille de ce pontife), et que l'auteur d'une *Histoire de Florence*, dédiée à lui pape; il ne voyait dans le livre *du Prince* qu'une bizarrerie d'esprit, une des légèretés dont *le secrétaire était coutumier*. Jusqu'à Clément VIII, aucune condamnation ne fut prononcée contre ses ouvrages (V). Aujourd'hui il est, comme on dit, réhabilité, et il obtient des statues comme les pygmées qui l'ont imité.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS IX.

(A) — « Defensores hujus hæresis dicunt quod aliquod secundum philosophiam est, licet fides aliud ponat secundum theologiam. » Et lui-même, en le réfutant, professe que « in hac disputatione nihil secundum legem nostram dicemus, sed omnia secundum philosophiam.... tantum ea accipientes quæ per syllogismum accipiunt demonstrationem. » (*Opp.*, tom. V, pag. 218, 226, 380.)

(B) — « Unum te obsecro ut ab omni consilio mearum rerum tui isti Arabes arceantur atque exulent : odi genus universum.... Vix mihi persuadebitur ab Arabia posse aliquid boni esse. » (*Contra medicum quemdam.*)

(C) — « Ad hæc ille nauseabundus risit, et « Tu (inquit) esto christianus bonus : ego horum omnium nihil credo. Et Paulus et Augustinus tuus, hique omnes alii quos prædicas, loquacissimi homines fuere. Utinam tu Averroim pati posses, ut videres quanto ille tuis istis nugatoribus major sit. Exarsi, fateor, et vix manum ab illo impuro et blasphemo continui. » (*Senil.*, l. V, *Ep.* III.)

(D) — Dans un manuscrit de la bibliothèque des Saints-Jean-et-Paul, à Venise, on voit que ces quatre philosophes étaient : Léonard Dandolo, militaire; Thomas Talento, négociant; Zaccaria Contarino, noble; tous trois Vénitiens; et le médecin Guido de Bagnolo, de Reggio. Leur conversation fait le sujet du traité *De sui ipsius et multorum ignorantia.*

(E) — Dans le *Conciliator differentiarum*, f. 15 de l'édition de Venise, il écrit : « Ex conjunctione Saturni et Jovis in principio Arietis, quod quidem circa finem 960 contigit annorum, totus mundus inferior commutatur, ta quod non solum regna, sed et *leges et prophetæ* consurgunt in mundo.... sicut apparuit in adventu Nabuchodonosor, Moysis, Alexandri magni, Nazarei, Mahometi. » *Lex*, dans les traductions d'Averroès, équivaut toujours au mot arabe *Scharié*, qui veut dire à la fois loi et religion.

(F) — « Ista sunt quæ me premunt, quæ me angustiant, quæ me insomnem et insanum reddunt.... Perpetuis curis et cogitationibus rodi, non sitire, non famescere, non dormire, non comedere, non expuere, ab omnibus irrideri. » (*De fato*, lib. III, c. VIII.)

(G) — Quant à l'opinion de l'unité des âmes, « quamvis tempestate nostra sit multum celebrata et fere ab omnibus pro constanti habeatur eam esse Aristotelis, » il affirme qu'elle ne se trouve que dans Averroès, qui fut tellement battu sur cette proposition par saint Thomas, qu'il ne lui laissa aucune ressource que de vomir des injures contre lui. (*De immortalitate animæ*, p. 8 et 9.)

(H) — Respiciens legislator pronitatem viarum ad malum, intendens communi bono, sanxit animam esse immortalem, non curans de veritate sed tantum de probitate, ut inducat homines ad virtutem, neque accusandus est politicus. » (*De immortalitate animæ*.)

Matter (*Histoire des découvertes morales et politiques des trois derniers siècles*) porte jusqu'aux nues Pomponace, comme s'il avait établi la loi de la perfectibilité humaine, le progrès des institutions et des sciences, et la doctrine d'indépendance des temps modernes. Ce sont des sophismes dignes de ceux qui appellent *barbare* l'Italie du siècle de Léon X.

Les œuvres de Pomponace ont été rassemblées et rééditées à Bâle, en 1567, avec une préface de Guillaume Gratarola, médecin, que nous trouverons parmi les réformés, et qui publia ses œuvres particulières avec des témoignages de Th. de Bèze et d'autres personnages qui le louent de sa grande piété. Il défend Pomponace et affirme qu'il mourut pieusement eu égard à l'époque, c'est-à-dire en catholique; s'il a nié l'immortalité de l'âme, d'après Aristote, on ne peut pas lui en faire un reproche, à moins qu'on ne prouve qu'il voulait par là insinuer l'athéisme.

(I) « His ita se habentibus, mihi (*salva saniori sententia*) in hac materia dicendum videtur quod quæstio de immortalitate animæ est neutrum problema, sicut etiam de mundi æternitate : mihi autem videtur quod nullæ rationes naturales adduci possunt cogentes animam esse immortalem, minusque probantes animam esse mortalem, sicut quamplures doctores declarant : quapropter dicemus sicut Plato, *de legibus*, certificare de aliquo cum multi ambigunt, solius est Dei; cum itaque tam illustres viri inter se ambigant, nisi per Deum hoc certificari posse existimo. (*De immortalitate animæ*, p. 124.) Animam esse immorta-

lem articulum est fidei, ut patet per symbolum apostolorum et Athanasii. Si quæ rationes probare videntur immortalitatem animæ, sunt falsæ et apparentes, cum prima lux et veritas ostendant oppositum; si quæ vero videntur probare ejus mortalitatem, veræ quidem sunt et lucidæ, sed non lux et veritas; quare hæc sola via inconcussa et stabilis est, cæteræ vero sunt fluctuantes. » (*Ib.*, p. 128.)

(J) — Qu'il y ait des choses vraies selon la théologie, fausses selon la philosophie, c'est une proposition condamnée par l'Église. « Cumque verum vero minime contradicat, omnem assertionem veritati illuminatæ fidei contrariam, omnino falsam esse definimus, » dit Léon X, dans la bulle *Apostolici regiminis*, publiée au cinquième concile de Latran, 19 décembre 1512. Pie IX se conforme à cette doctrine dans son encyclique adressée aux évêques, le 9 novembre 1846 : « Etsi fides sit super rationem, nulla tamen vera dissensio, nullumque dissidium inter ipsas inveniri unquam potest, cum ambæ ab uno eodemque immutabilis æternæque veritatis fonte Deo O.M. oriantur. »

(K) — L'épitaphe qu'Achillini se fit mettre sur son tombeau à Saint-Martin de Bologne, est un autre témoignage de la tendance aux idées païennes :

Hospes Achillinum tumulo qui quæris in isto,
  Falleris : ille suo junctus Aristoteli,
Elisium colit, et quas rerum hic discere causas
  Vix potuit, plenis nunc videt ille oculis.
Tu modo, per campos dum nobilis umbra beatos
  Errat, dic longum perpetuumque vale.

(L) — Ce poëme, composé de trois chants en tercets, n'a jamais été imprimé, mais on a fait beaucoup de bruit à son sujet. Trithème, Génébrard, Josias Simler, Élias Dupin, Jean Rioche, Oudin, Vossius et autres ont dit que Mathieu avait été brûlé comme hérétique, et Zilioli prétendit que le supplice avait eu lieu à Cortone, s'appuyant sur la chronique de frère Philippe de Bergame, qui cependant n'en dit pas un mot.

D'autres veulent que le cadavre de Palmieri ait été exhumé et ensuite brûlé, ou tout au moins rejeté hors de la terre consacrée, comme l'a dit Gelli dans ses *Caprices du Tonnelier*.

Paul Jove, Guazzo et Lami disent que son livre seul fut brûlé, tandis que Verino, Landino, Jean Mathieu Toscan et autres se bornent à dire qu'il fut prohibé. Quelques-uns même nomment l'au-

teur sans faire la moindre allusion à ces faits : ce qui a donné à penser qu'il y avait eu ici une omission adroitement préméditée. Aussi Vossius conclut *quod homines eruditi beneque meriti de litterarum judiciis nomen ac gloriam labe non exiguâ aspergere viderentur.*

Rica, dans les *Églises de Florence*, s'étudie à réduire ces assertions à la vérité, en prouvant que l'auteur eut des funérailles solennelles en 1475, et que Rinuccini prononça son oraison funèbre, dans laquelle on lit ce qui suit : *Postremo etiam poeticam ausus tentare facultatem, hunc quem suo pectori superpositum cernitis pergrandem librum, sacrario carmine composuit quem propterea* vitæ civitatem *nuncupavit, quod animam terreni corporis mole liberam, varia multiplicia loca peregrinantem, ad supernam tandem patriam civitatemque perduxit, ubi beato fruatur ævo sempiterno.*

(M) — La correspondance de Laurent à ce propos avec Jean Lanfredini, a été publiée par Berti dans la *Rivista contemporanea*, accompagnée de précieuses notices. Avant lui, Sigwart voulut montrer les rapports qui existent entre les doctrines de Zwingle et celles de Pic de la Mirandole. (*Ulrich Zwingli; die Karackter seiner Theologie mit besonderer Rüksicht auf Pic von Mirandula dargestellt.* Stuttgard, 1855.)

(N) — « Quid ad vos et Paulum si mihi fœniculi nomen indo, modo id sine dolo ac fraude fiat? Amore namque vetustatis, antiquorum præclara nomina repetebam, quasi quædam calcaria, quæ nostram juventutem æmulatione ad virtutem incitarent. » (PLATINA, in *Paulo II.*)

(O) — Il est vrai que Pomponius allait souvent avec ses écoliers visiter une statue de la bienheureuse Vierge au mont Quirinal, et qu'il mourut dans des sentiments de profonde piété. Cependant il est singulier que dans les récentes recherches faites par le chevalier de Rossi dans l'intérieur des catacombes de Saint-Sébastien, à Rome, on ait trouvé parmi les noms de ceux qui les visitèrent au xve siècle, cette inscription : « *Regnante Pom. pont. max.;* et *Pomponius pont. max.* et *Pantagathus sacerdos academiæ romanæ;* » titres qui feraient croire à une hiérarchie établie, et qui remettrait en question l'accusation dont Latus paraissait s'être disculpé avec sincérité.

(P) — Le recours à un prince étranger contre son souverain est-il un acte de félonie? Le lecteur en jugera. Platina, lui-même, nous rapporte la lettre qu'il avait écrite, dont voici la conclusion : « Rejecti a te, ac tam insigni contumelia affecti,

dilabemur passim ad reges, ad principes, eosque adhortabimur ut tibi concilium indicant, in quo potissimam rationem reddere cogaris cur nos legitima possessione spoliaveris. »

(Q) — Notez bien que Sixte IV fit de Platina son bibliothécaire, et lui donna lui-même commission d'écrire les Vies des papes : « Mandasti ut res gestas pontificum scriberem, » dit-il, dans la préface.

(R) — On s'attend peut-être à ce que je fasse aussi mention des plaintes attribuées à Politien pour le temps qu'il avait perdu à réciter l'office, et qui ont été consignées par Bayle, et reproduites après lui par tant d'autres. Eh bien! tout au contraire, dans la IXe lettre du second livre adressée à Donato, Politien se plaint de ce que les fréquentes visites qu'il reçoit l'obligent à interrompre même l'office. « Adeo mihi nullus inter hæc scribendi restat aut commentandi locus ut ipsum quoque horarium sacerdotis officium pene, quod vix expiabile credo, minutatim concedatur. » Mélanchthon et Vivès ont dit que Politien avait lu une seule fois seulement la sainte Écriture, et qu'il se plaignait du temps qu'il y avait perdu. Ce sont des étrangers, et leurs allégations ne reposent sur aucune preuve. Nous savons au contraire, par lui-même, que, pendant les quatorze années qu'il fut bénéficiaire à la métropole de Florence, il expliquait au peuple la Bible : « Cum per hos quadragesimæ proximos dies enarrandis populi sacris libris essem occupatus. »

(S) — Ces pensées étranges ont aussi trouvé des plagiaires de nos jours. Goethe aurait voulu qu'on plaçât la tête de Jupiter Olympique en face de son lit, pour pouvoir, à son réveil, lui adresser sa prière, et il maudissait la religion chrétienne d'avoir substitué à la Vénus de Gnide la Vierge pâle et ascétique; d'avoir remplacé la perfection esthétique du corps humain représentée par les statues de la Grèce, par l'effigie décharnée d'un crucifié suspendu à la croix par quatre clous.

(T) — Je crois qu'il est vrai de dire que la grandeur de l'Église a été la cause qui a empêché l'Italie de tomber dans le gouvernement monarchique; mais je ne saurais dire si cette circonstance a été une source de bonheur ou de malheur pour ce pays. Bien que l'Italie, divisée en plusieurs souverainetés, ait eu, à différentes époques, à souffrir beaucoup de calamités, qu'elle n'aurait peut-être pas eu à supporter sous une domination unique (et cependant les invasions des Barbares eurent lieu plus fréquemment au temps de l'empire romain qu'à aucune autre

époque), néanmoins, elle a eu d'un autre côté tant de villes florissantes, qu'à mon avis une monarchie lui eût apporté plus de malheurs que de félicités. Que ce soit donc par quelque destinée particulière à l'Italie, ou par le caractère de ses habitants, dont le tempérament est constitué de telle sorte qu'ils ont à la fois l'esprit et la force, le fait est qu'il n'a jamais été facile de la réduire en servitude, alors même que la puissance de l'Église n'existait pas; bien loin de là, elle a toujours, par instinct, désiré ardemment la liberté. Cependant, si l'Église romaine s'est opposée à l'établissement de la monarchie, je n'accorderais pas volontiers que cette résistance ait engendré les malheurs de ce pays, puisqu'elle a su lui conserver ce genre de vie politique, qui est plus conforme à ses vieilles coutumes et à ses inclinations. (*Considérations sur Machiavel*, livre I, § 12.)

(U) — Dans le *Syllabus* de 1864, au n° XIII, se trouve condamnée cette proposition, à savoir que « la méthode et les principes employés par les docteurs scolastiques pour cultiver la théologie, ne sont plus en rapport avec les nécessités de notre époque et avec le progrès des sciences. »

Tous ceux qui ont étudié les ouvrages du P. Ventura, de Rosmini, de Liberatore, du chanoine Sanseverino, de Perrone, etc., savent combien cette philosophie et cette théologie ont été remises en honneur de nos jours, et en Italie.

(V) — Un grand adversaire des papes et des prêtres, l'ex-prêtre Louis Bossi, dans les notes qu'il a mises à la traduction de la *Vie de Léon X*, de Roscoe, remarque que l'habitude qu'avait Machiavel d'écrire en quelque sorte au hasard, et sans un plan et un but précis, pouvait raisonnablement faire naître quelque doute, et cela même au sein de la cour de Rome, sur la sincérité de ses intentions. (Tom. X, p. 49.)

D'ordinaire, on attribue à tort à Possevino l'honneur d'avoir, dans sa *Bibliotheca*, jeté le premier le cri d'alarme contre Machiavel, *sceleratum Satanæ organum*. Le cardinal Pole, dans son apologie de Charles-Quint, raconte comment le livre *du Prince* lui étant un jour tombé sous la main, il reconnut tout de suite qu'il était l'œuvre d'un ennemi du genre humain; que tout dans cet ouvrage était renversé, religion, piété et toutes sortes de vertus; que vraiment il avait été écrit de la main du démon, tant son auteur y avait répandu d'horribles maximes entre les princes et les peuples. En vain on a dit dès cette époque, pour excuser Machiavel, qu'il avait une profonde aversion pour les

Médicis, et qu'en leur conseillant des crimes, il voulait préparer leur chute en mettant le comble à la haine qu'on avait pour eux. « Iste Satanæ filius, inter multos Dei filios edoctus omni malitia, ex illa nobili civitate prodiit, et non nulla scripsit, quæ omnem malitiam Satanæ redolent. » Le cardinal Pole poursuit ensuite son analyse, de façon à ne pas mériter le reproche qu'on avait fait à Possevino, c'est-à-dire d'avoir réfuté Machiavel sans l'avoir lu.

Ont encore combattu Machiavel : frère Caterino Politi, Muzio, et Bosio, *De ruinis gentium*, et presque tous les théologiens politiques.

DISCOURS X.

Scandales dans l'Église. Reproches justes et injustes auxquels ils ont donné lieu.

Quel est le lecteur qui ne reconnaîtrait, au tableau que nous venons de dérouler à ses yeux, qu'une rénovation s'opérait dans le monde politique? Des pensées élevées, des besoins plus nobles que les besoins matériels, prouvent qu'il y avait dans la société de cette époque tout autre chose que des habitudes de torpeur et de nonchalance. Il y avait autre chose qu'une grossière indifférence pour les droits et pour les devoirs, dans la patrie de Marsile Ficin et de Pic de la Mirandole, qu'on aurait tort de vouloir juger à cette époque d'après celle de Hutten et de Goetz de Berlichingen. Transformations sociales.

Les rois procédaient à l'affermissement de leur pouvoir en abattant la féodalité, et les populations se serraient autour des trônes, qu'ils regardaient comme un asile d'ordre et de justice, comme un remède à l'inégalité des conditions qui peut être une source d'oppression et d'iniquités au sein de la société. La monarchie, bien qu'elle n'eût pas encore écrasé l'aristocratie et la démocratie, étendait ses exigences jusqu'à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques; enfin, par suite des relations plus intimes et plus fréquentes qui s'étaient établies entre les différents gouvernements, une sorte de politique générale était née.

Aussi on n'avait plus autant besoin de demander au clergé des règles de conduite, et de recourir à sa protection pour défendre les intérêts; le rétablissement du droit romain faisait donner la préférence à la centralisation méthodique des anciens, sur les institutions paternelles, les franchises locales et l'indépendance personnelle qu'avaient introduites les Germains. La féodalité, comprimée dans son action, appelait un plus grand nombre de citoyens à prendre leur part des droits sociaux. Cependant l'esprit des vieilles républiques avait survécu, ardent qu'il était dans sa résistance à ceux qui voulaient l'étouffer; l'élan chevaleresque n'avait pas défailli au contact de la froide raison : on mettait de la passion dans l'érudition comme dans la philosophie, de la chaleur dans la lumière. Ayant brisé les chaînes du moyen âge, sans avoir encore pris celles des convenances sociales, l'homme suivait ses instincts, le caprice, la conscience, vertueux ou pervers, mais franchement, sans orgueil, sans honte; de là, une variété bizarre dans les actes de l'homme comme dans les œuvres de l'esprit; un épicuréisme effronté à côté d'une dévotion poussée jusqu'au mysticisme; une beauté pleine de sérénité dans les arts au milieu de la dévastation semée par les armées barbares qui ravissaient à l'Italie son indépendance; la violation de tous les droits, s'alliant à des préjugés cruels et serviles, en même temps que grandissait la jurisprudence et que s'établissaient les fondements du droit public.

Progrès des connaissances humaines.

De nobles intelligences s'élevaient ainsi, amenées par la critique à condamner la philosophie scolastique, l'architecture gothique, le latin des clercs, le respect servile envers l'autorité, rappelant la société à l'étude des modèles classiques dans la littérature et dans les arts, à celle

des grands philosophes, à l'examen, à l'expérience; mais il y avait dans ce mouvement une exubérance de forces, un enthousiasme démesuré, une indépendance téméraire, une imitation imprudente, une ardeur pour le beau séparé du bien. A vrai dire, la réforme protestante, si on la considère comme un retour vers l'antiquité, était commencée par nos humanistes; eux aussi voulaient annihiler quatorze siècles de progrès, non pour revenir aux premiers jours de l'Église comme plus tard Luther prétendit le vouloir, mais pour remettre en crédit la civilisation païenne, renversée par le Christianisme; non pas précisément pour détruire comme Luther, mais pour ramener les errements antiques et pour donner encore à la matière le pas sur la morale. De même que les rois avaient découvert la poudre et les canons, de même le peuple avait découvert l'imprimerie, et Rome l'accueillit, la favorisa, montrant par là qu'elle n'avait peur d'aucun progrès; les premiers livres furent publiés dans des abbayes, et dédiés à des papes, qui les protégeaient pour répandre non-seulement la vérité, mais encore la civilisation païenne: et pourtant cette découverte devait bientôt devenir le plus puissant instrument de la propagande protestante qui séduisit tant d'esprits. Mais lorsqu'on annonçait que le monde ne se composait pas seulement des trois parties connues des anciens; qu'il y avait en Amérique une vie animale et végétale toute différente, et des hommes et une civilisation d'un autre genre; que la terre tourne autour du soleil qui demeure immobile; qu'il y avait dans les livres du Talmud et dans la cabale une science profonde; que l'Inde possédait une langue mère des autres langues; que le Turc n'était pas plus barbare que le Hongrois : les esprits pouvaient-ils se tenir tranquilles

et satisfaits des canons ecclésiastiques qu'ils avaient jusque-là vénérés en silence? Les idées nouvelles ne devaient-elles point faire surgir des besoins nouveaux et l'esprit d'examen?

La diffusion des connaissances, quand elle se produit subitement, n'est jamais exempte d'inconvénients. La presse, la découverte de pays nouveaux et de manuscrits antiques, l'âge d'or de la littérature, l'extension du bien-être et du confortable, poussaient à la vie sensuelle, et par contre-coup fomentaient les déclamations contre le relâchement de la vie chrétienne et de la discipline ecclésiastique.

Il faudrait assurément que ceux qui dirigent le monde se trouvassent à la hauteur des changements si profonds qui s'y opèrent. Les princes eurent la prétention de remplir leur devoir en se fortifiant, en se concentrant dans leurs propres domaines, en confisquant au profit de l'Etat les prérogatives, auparavant divisées à l'infini entre les possesseurs du sol. L'Église se vit forcée d'en faire autant. L'exil de la papauté à Avignon (pendant lequel le pontificat assujetti avait semblé communiquer sa servitude à tout l'univers, au lieu d'en protéger comme autrefois les libertés) avait démontré que l'indépendance temporelle est la garantie nécessaire de l'indépendance spirituelle. L'Église dut, pour compléter sa manifestation extérieure, se créer à elle-même une principauté, au risque de négliger ce qui est de son essence propre, la vertu, et de diminuer l'action moralisatrice qu'elle exerce sur la conduite des hommes, grâce à ses doctrines immuables.

Commendes. Beaucoup de membres du haut clergé, absorbés dans les soucis mondains, chargés par l'investiture féodale des

obligations du service militaire, et armés peut-être aussi de droits scandaleux (A), ne songeaient guère à s'instruire dans cette foi, que par devoir ils eussent dû garder intacte et propager autour d'eux. Au milieu des guerres incessantes du moyen âge, quelques églises restaient dépourvues de titulaires par le fait même de ceux à qui, d'après le droit canon, il appartenait de nommer les successeurs. Les prélats, pour ne pas les laisser sans pasteur, les *recommandaient* aux soins de quelque prêtre; ou bien ces églises, d'elles-mêmes et pour se soustraire aux excès de pouvoir, se mettaient sous la protection de quelque seigneur féodal. Les protecteurs voulurent avoir une compensation; aussi, laïques ou prélats, ils gardaient pour eux une part des revenus, tandis qu'ils investissaient du surplus des amis ou des parents. On corrigea d'abord l'abus par des édits; mais comme il est dans la triste nature de l'homme de s'accoutumer facilement aux injustices, les papes eux-mêmes conférèrent des commendes, même à vie, même en accordant la totalité des revenus au commendataire égalé en cela au titulaire; et, tandis qu'à l'origine on donnait en commende telle église, à condition que *pendant ce temps* elle fût desservie, on en vint plus tard à dire : « Nous te donnons la commende de telle église, pour que tu puisses mieux soutenir ton rang. » Ces ecclésiastiques avaient été nommés par le pape; par suite, les évêques diocésains ne pouvaient s'immiscer dans l'administration de l'église donnée en commende, et les commendataires, n'y voyant qu'une source de profits, négligeaient le soin des âmes et les intérêts temporels qui leur étaient confiés par le titre constitutif de leur droit (B).

Certain évêque renonçait à son siége en se réservant

la collation des bénéfices et quelques propines; d'autres se faisaient, à prix d'argent, désigner des coadjuteurs, ce qui était un expédient pour transmettre l'évêché à leurs neveux; on voyait même des archevêchés fort importants laissés pour ainsi dire en héritage à des familles princières, par exemple celui de Milan à des membres de la famille d'Este, et peu importait que le titulaire à investir fût un illettré ou un enfant. Philippe, fils du duc Louis de Savoie, se trouvait, dès sa plus tendre enfance, évêque de Genève, et, devenu majeur, il renonça à l'habit ecclésiastique, comme fit plus tard Emmanuel Philibert, élu cardinal à l'âge de deux ans. Jean Georges Paléologue, évêque de Casale, en 1518, quitta la soutane et prit femme; en 1515, Ranuzio Farnèse fit de même après avoir été évêque de Montefiascone dès l'âge de neuf ans; à quinze ans, en 1520, Jean Philippe de Giolea était évêque de la Tarantaise.

Evêques non résidents.

Un tel état de choses amena l'*ubiquité*, c'est-à-dire la faculté de percevoir les revenus des prébendes même sans résider. On pouvait être à la fois cardinal titulaire d'une église de Rome, évêque de Chypre, archevêque de Glocester, primat de Reims, prieur de Pologne, et se trouver au même moment à la cour du roi très-chrétien pour y traiter peut-être les affaires de l'empereur. Jean de Médicis, qui depuis fut Léon X, à peine adolescent, était chanoine des cathédrales de Florence, de Fiesole, d'Arezzo; recteur de Carmignano, de Giogoli, de San Casciano, de Saint-Jean du Val d'Arno, de Saint-Pierre de Casale, de Saint-Marcellin de Cacchiano; prieur de Montevarchi, chantre de Saint-Antoine de Florence, prévôt de Prato, abbé du Mont-Cassin, de Saint-Jean de Passignano, de Miransù du Val d'Arno, de Sainte-Marie

de Morimondo, de San Martino, de Fontedolce, de Saint-Sauveur, de Vajano, de Saint-Barthélemy d'Anghiari, de Saint-Laurent de Coltibuono, de Sainte-Marie de Montepiano, de Saint-Julien de Tours, de Saint-Just et de Saint-Clément de Volterre, de Saint-Etienne de Bologne, de Saint-Michel d'Arezzo, de Chiaravalle, près de Milan, du Pin, en Poitou, et de la Chaise-Dieu, près Clermont. Le cardinal Innocent Cibo, son neveu, posséda en même temps huit siéges épiscopaux, quatre archevêchés, les légations de la Romagne et de Bologne, les abbayes de Saint-Victor à Marseille et de Saint-Ouen à Rouen. Le cardinal Hippolyte d'Este, à sept ans, était primat de Hongrie, puis évêque de Modène, de Novare, de Narbonne, archevêque de Capoue et de Milan; il renonça à cette dernière dignité en faveur d'un de ses neveux, âgé de dix ans, et s'en réserva les revenus; ce neveu fut aussi évêque de Ferrare, administrateur des évêchés de Narbonne, de Lyon, d'Orléans, d'Autun, de Maurienne, sans parler d'une infinité d'abbayes. La dignité de patriarche d'Aquilée demeura de 1457 à 1593 dans la famille des Grimani; l'évêché de Verceil pouvait, depuis un siècle environ, être considéré comme héréditaire dans les familles Rovère et Ferreria; Julien de la Rovère, en devenant pape, en investit le cardinal Ferrerio, bien qu'il occupât déjà le siége de Bologne et qu'il possédât beaucoup de riches abbayes. Au concile de Trente, l'évêque de Pampelune déclara qu'à l'époque où il monta sur son siége, depuis quatre-vingts ans aucun de ses prédécesseurs n'avait résidé dans sa ville épiscopale, parce qu'ils étaient cardinaux.

Ce qu'était le haut clergé.

Ainsi, les grands seigneurs trouvaient dans la vigne du Christ des apanages très-enviés pour leurs cadets; la cour romaine, qu'on doit distinguer de l'Église, les

donnait comme de belles récompenses à ceux qui lui étaient dévoués, et en les conférant, elle avait moins en vue de les attribuer à ceux qui se recommandaient à elle par leur science ou par une conduite exemplaire, qu'à ceux qui avaient rendu des services à la cour, ou, ce qui est pis encore, à ceux qui se présentaient munis de la recommandation des princes; en multipliant la série des promotions, elle visait à tirer profit de la vacance et des collations de bénéfices, et à multiplier les taxes de chancellerie. Les évêques, élevés au milieu d'un faste nonchalant bien plus que formés aux études théologiques, étaient pointilleux sur le décorum de la famille et rivalisaient avec le luxe déployé par leurs frères laïques; aimant plutôt à bien vivre qu'à vivre bien, ils allaient se divertir dans les cours ou solliciter des places à Rome, et ils abandonnaient leurs diocèses à des vicaires spirituels, en les choisissant de préférence et par motif d'économie parmi les frères mendiants, qui n'exigeaient aucune rétribution. Les cardinaux, dit le très-pieux Bellarmin, ne devenaient pas saints, parce qu'ils aspiraient à devenir *Sa Sainteté;* et l'on enviait les clefs de saint Pierre, non pas parce qu'elles ouvrent le ciel, mais parce qu'elles étaient d'or (C).

Le bas clergé.

Les inférieurs ont coutume de prendre modèle sur leurs chefs. On récitait la messe avec indifférence, mécaniquement, par routine, comme on accomplissait toute autre cérémonie avec un esprit distrait, sans onction, et sans savoir par quel lien les cérémomies qui la composent se rattachent historiquement à celles de la primitive Église. Beaucoup de clercs avaient le titre de docteurs en théologie, mais ne possédaient pas la science théologique; et de même que maintenant on ne lit plus de livres sérieux

et profonds, mais des encyclopédies, des journaux et des abrégés : de même à cette époque, au lieu d'étudier les Pères et les saintes Écritures, on s'en tenait aux *Sommes*, aux *Fleurs*, aux *Manuels*. Innocent VIII dut remettre en vigueur la constitution de Pie II qui défendait aux prêtres de tenir boucherie, auberge, cabaret, maisons de jeu et de tolérance, ou de s'entremettre pour de l'argent; aux termes de cette constitution, si les prêtres, *après trois admonitions*, ne cédaient pas à ces prescriptions, ils ne jouissaient plus des priviléges du for ecclésiastique[1]. Silingarde, évêque de Modène, en adressant sa *Somme de théologie morale* au cardinal Morone, disait : « Dans ma visite « pastorale, j'ai trouvé une si grande ignorance de la « langue latine chez le plus grand nombre des curés, unie « à une pratique si faible du soin des âmes, que vraisem- « blablement on doit craindre une grande catastrophe « et un précipice pour le troupeau. » Les trois états de Savoie, assemblés à Chambéry en février 1528, faisaient des instances au duc pour qu'il voulût bien mettre un frein aux débordements des ecclésiastiques, qui dépassent dans toutes les habitudes de leur vie les pompes mondaines, exerçant l'usure au grand préjudice du menu peuple, et jouissant de gros bénéfices sans en remplir les charges d'aumônes et de messes[2]. En résumé, on regardait le sacerdoce comme un métier, et non comme une vocation; on laissait aux moines la pénitence, l'étude et la prédication.

Les moines dégénèrent.

Mais on voyait aussi dans ces derniers quels fruits détestables engendre la corruption, quand elle s'attaque à ce

(1) Raynaldi, au 7 d'avril 1488, § 21.
(2) Cibrario, *Institutions de la monarchie de Savoie*, p. 127.

qu'il y a de meilleur. Les abbayes étaient données en commende à un titulaire qui ne les visitait jamais, ou qui s'y faisait voir avec un train de laïque, suivi de chiens, de femmes et de courtisans, pour en toucher les revenus et chasser dans les forêts. Dès lors, qui pensait à maintenir la discipline des moines? Et quoi d'étonnant que les couvents, jadis centres d'activité pour la pensée, les arts et la piété, fussent devenus, par le relâchement et l'opulence, des foyers éteints, et qui ne se rallumaient qu'au feu de la jalousie profane d'un Ordre contre un autre?

Tandis que l'Arétin et ses pareils se montraient pleins d'indulgence et prodigues d'applaudissements pour le déréglement des mœurs, le monde, en songeant à la perfection à laquelle doivent aspirer les moines, restait sévère envers eux; et comme, d'un autre côté, leur profession les obligeait à supporter les affronts et les humiliations, ils n'inspiraient à personne la crainte des représailles. Aussi furent-ils le point de mire des quolibets et des plaisanteries. Lelio Capilupo, de Mantoue, fameux par ses centons lubriques, en composa un *inimitable* contre les moines, qui est inséré à la fin du *Regnum papisticum* de Naogeorgus. Eh! qui ne sait ce qu'on lit dans les nouvelles italiennes?

Il n'est pas moins vrai que les moines encouraient aussi le blâme des personnes austères; mais avec cette différence que ces personnes le distribuaient avec charité, tandis que les esprits dépravés se complaisaient à l'exagérer : ceux-ci dans le but détestable de révéler des scènes révoltantes, celles-là dans le but d'y remédier. Ambroise, abbé général des Camaldules, homme pieux et savant, que le pape Eugène IV employait dans les controverses et dans les œuvres de charité, visitant en 1431 et 1432 les

divers couvents de l'Italie, y trouva des désordres tels que, dans son *Hodœporicon*, il les désigne prudemment par des mots grecs; ainsi des religieuses qui étaient de vraies ἑταιρίδες (hétaires); ailleurs il dit *omnes ferme* πόρνας εἶναι; une abbesse lui confessa τέκνον ποιῆσαι; d'une autre, un prêtre jaloux publia des lettres obscènes. Nous nous sommes tellement complus à louer les moines, que nous ne serons point taxés de malveillance, si nous déplorons avec une égale franchise que les institutions humaines et les vérités elles-mêmes se dégradent, comme les plus grands édifices, quand elles sont exposées au vent et à la pluie de ce monde. Qui ignore avec quel bon sens et à la fois avec quelle impétuosité saint Jérôme révélait les désordres qui existaient déjà parmi les moines de son temps? Nous avons vu comment, pour les réformer, avaient été institués les Ordres mendiants; mais leur décadence fut si voisine de leur institution, que saint Bonaventure, général des Franciscains, dès l'an 1257, réprimandait les provinciaux et les gardiens, parce que, vêtus de leur froc de charité, les moines s'immisçaient dans les affaires publiques et privées, dans les testaments et les secrets des familles; « méprisant le travail, ils tombent dans la fainéantise; quand ils prient à genoux dans leurs cellules, ils bâillent, ils dorment, ils s'adonnent à la vanité, ou bien ils s'enorgueillissent des ouvrages qu'ils ont composés, ce qui ne leur arriverait pas s'ils travaillaient à tisser des nattes de jonc ou des corbeilles d'osier comme les premiers ermites; dans leurs tournées vagabondes, ils sont à charge à leurs hôtes ou leur causent du scandale; pour se remettre de leurs fatigues, ils mangent ou ils dorment au delà du temps fixé; ils bouleversent les règles de la vie couventuelle; enfin ils demandent l'aumône

avec une telle importunité qu'on les fuit comme des voleurs. L'énorme étendue des couvents, poursuit saint Bonaventure, importune les amis et expose à de fâcheux jugements; et les moines déplaisent aux curés, parce qu'ils sont à l'affût des funérailles et des testaments. » Ainsi parle un de leurs partisans dévoués; que ne devaient donc point en dire un Pierre des Vignes et un Mathieu Pâris, leurs ennemis jurés?

L'Ordre des Franciscains, au quatorzième siècle, avait déjà donné cinq papes, quarante-trois cardinaux, et plus d'une centaine de saints canonisés. On les honorait à cause de leur sainteté, de leur désintéressement et de la pénétration de leur esprit; les villes appelaient ces religieux pour arranger des procès, pour administrer les finances, pour réformer des statuts; les papes les envoyaient traiter des missions délicates, parce qu'ils n'occasionnaient pas de dépenses et qu'ils n'avaient point de prétentions; le Saint-Office les réduisait à jouer le rôle d'une espèce de magistrature criminelle escortée de bedeaux, de familiers en armes, ayant des prisons et même un droit de juridiction sur les magistrats séculiers, eux qui avaient été institués pour pratiquer une humilité profonde, une pauvreté absolue. Lorsqu'en 1457 on célébra le *grand chapitre général* dans l'église Saint-François, à Milan, où l'on gagnait une indulgence semblable à celle de Sainte-Marie des Anges à Assise, une immense quantité de pèlerins accourut dans cette ville, et on recueillit pour les entretenir des aumônes dont le chiffre s'éleva au-dessus de dix mille écus; le duc François Sforza leur fit une réception magnifique, et les honora de sa présence en allant s'asseoir à leur repas frugal, tandis que cent mille curieux étaient rassemblés pour les voir.

Pourvus de nombreux priviléges, au nombre desquels le plus envié était celui de confesser et de prêcher partout où ils se trouvaient, et de se faire céder la chaire par tous les curés, ils en obtinrent de nouveaux de Sixte IV, résumés dans la fameuse bulle du mois d'août 1474, qualifiée, dans le langage des moines, de *mare magnum;* elle allait jusqu'à menacer de destitution les curés qui ne leur obéiraient pas. Les avantages qu'ils retiraient de leur réputation de sainteté vinrent au détriment de celle-ci : devenus mondains, ils se donnaient mille peines pour poursuivre l'obtention des dignités; aussi (dit le cardinal Caraffa) « on en venait à commettre des homicides non-seulement par le poison, mais ouvertement par des coups de couteau et par des coups d'épée, pour ne pas dire par des coups d'arquebuse. » Plusieurs papes tentèrent en vain de faire disparaître, parmi les religieux de l'Observance plus ou moins rigide, les très-graves querelles qui finirent par produire l'hérésie des Fraticelles; enfin, Léon X, en 1517, les obligea à élire un seul général, et à n'avoir plus qu'un seul titre, celui des Mineurs Observantins.

Que dirai-je des petites manœuvres en usage dans chaque Ordre religieux, dans chaque village, dans chaque église, pour soutenir le culte de certain saint, ou favoriser une dévotion spéciale? Dans les panégyriques, le prédicateur poussait l'emphase jusqu'à l'absurdité; et plutôt par simplicité d'esprit que par fraude, il multipliait, dans son discours, les miracles, les grâces, les reliques, procurant au saint de prédilection un culte populaire qui frisait de près l'idolâtrie. On se laissait entraîner par une ferveur qui n'était pas toujours désintéressée, pour certaines dévotions nouvelles, comme celle du rosaire des Dominicains et celle du scapulaire du Carmel; on proclamait que

ces dévotions suffisaient à l'expiation de tous les péchés, qui devaient inspirer moins d'horreur, lorsqu'on annonçait des moyens si faciles pour les racheter. Ceux qui observaient ces dévotions, y puisaient trop promptement la présomption et l'espérance d'une bonne mort, même après avoir mené une vie des plus criminelles.

Controverses et prédications.

D'autres moines, qui s'occupaient à copier des manuscrits, se trouvèrent réduits à l'oisiveté par la découverte de l'imprimerie. Cette oisiveté ne fit que croître, et elle produisit la mauvaise habitude de se jeter dans des questions de peu d'importance, qui entraînent à beaucoup de chicanes, et où la curiosité fait naître des doutes et des controverses pointilleuses; on se retranchait derrière un rempart de syllogismes, en substituant à l'Évangile les arguties de la scolastique, et enfin en attribuant à la logique les droits de la raison, comme on les attribue aujourd'hui à l'audace; ajoutez à cela l'habitude d'embarrasser la discussion par des citations d'autorité poussées jusqu'à l'abus.

Pour ne citer qu'une des questions sur lesquelles on se perdait en subtilités, le point de savoir si les monts-de-piété sont une institution opportune, ou s'ils constituent un délit d'usure condamné par l'Évangile, devint la cause d'interminables débats entre les Dominicains et les Franciscains. Jacques des Marches, de l'Ordre des Mineurs, prêchant à Brescia en 1462, affirma que le sang versé par Jésus-Christ dans sa passion n'avait rien de commun avec la divinité, et qu'en conséquence on ne devait pas l'adorer. Cette prétention souleva tant de rumeurs, que Pie II voulut qu'elle fût discutée en sa présence par des théologiens fameux; mais il y eut entre eux un partage bien tranché d'opinions, et le pape ne put faire autre chose que d'imposer silence sur cette question (D).

Le concile de Bâle condamna un ouvrage théologique d'Augustin Favaroni, de Rome, composé de trois traités : le premier s'occupait du dogme sacré de l'unité du Christ et de l'Église; le second, du Christ et de sa souveraineté; le troisième, de la charité et de l'amour infini du Christ pour les élus. Il y avait dans ce livre des propositions hérétiques, comme celle-ci : que le Christ pèche dans ses membres, c'est-à-dire dans les fidèles; que la nature humaine en Jésus-Christ est vraiment le Christ. L'auteur les expliquait dans un sens catholique, et se soumit, au reste, au jugement de l'Église.

Le plus souvent, les prédicateurs n'apportaient en chaire ni des études profondes ni la précision dogmatique; ils n'avaient pour eux que leur ardeur et leurs façons populaires, et ils faisaient, à tort et à travers, des allusions aux événements du jour. En lisant ces sermons, mélange aride de scolastique et de morale, hérissés de fragments et de tirades d'auteurs sacrés et profanes, pleins de tableaux ridicules ou empreints d'un mysticisme outré, on ne s'expliquerait pas le grand effet qu'ils produisirent, suivant le témoignage des historiens, si on ne faisait la part du geste, du débit, de la mise en scène, et, plus encore, de la réputation de sainteté de l'orateur. Assurément, ce n'est pas le talent, mais la foi et l'amour qui font les grands prédicateurs, tels que furent Bernardin de Sienne, Michel de Carcano, Albert de Sarzane et tant d'autres, fameux par les conversions et les réconciliations qu'ils opérèrent. Ambroise Spiera, natif de Trévise, servite et théologien renommé, avait tenté d'introduire un nouveau mode de prédication : ses sermons, imprimés en 1476, puis en 1510, sont plutôt des traités de théologie divisés en plusieurs thèses, où il rassemble tout ce que ses prédécesseurs ont

dit à propos des saintes Écritures, des Pères et autres docteurs. Il évitait ainsi le danger des opinions particulières; mais cette méthode aride ne convenait pas à l'éloquence de la chaire.

Le burlesque dans la chaire.

Par le mélange du sacré avec le profane, du sérieux avec le burlesque, avec l'inconvenant, le bizarre, l'extraordinaire, le prédicateur attirait l'attention en se préoccupant de faire ressortir les moyens plus que le but. Paul Attavanti cite à tout moment Dante et Pétrarque, et s'en vante dans sa préface. Mariano de Genazzano, porté aux nues par Pic de la Mirandole et par Politien, « entraînait la foule par l'éloquence de sa prédication, parce qu'il disposait à sa volonté des larmes qui tombaient de ses yeux sur son visage, et que parfois il recueillait pour les jeter au peuple[1]. »

Il n'est pas rare de trouver une piété sincère et une ingénuité profonde associées au mauvais goût, au genre bouffon et théâtral; et les sermons de Robert Caracciolo de Lecce, considéré par ses contemporains comme le maître de l'éloquence, excitent plutôt le rire que la componction. Monte-t-il en chaire pour prêcher la croisade, il ôte tout à coup sa tunique, et se fait voir en costume de général, comme un homme prêt à diriger lui-même l'entreprise. Une autre fois, il s'écrie : « Dites-moi un peu, dites-moi un peu, messieurs, d'où viennent tant d'infirmités si différentes dans le corps humain, telles que la goutte, les points de côté, les fièvres, les catarrhes? Elles ne proviennent pas d'une autre cause que de l'intempérance ou de notre gourmandise. Vous avez du pain, du vin, de la viande, du poisson, et cela ne vous suffit

(1) Burlamacchi, *Vie de Savonarole.*

pas; mais vous allez chercher pour vos convives du vin blanc, du vin rouge, du malvoisie, du vin moussenx, du rôti, du bouilli, de la salade, de la friture, des gâteaux frits, des câpres, des amandes, des figues, du raisin sec, des confitures, et vous remplissez votre sac d'ordures. Emplissez-vous, gonflez-vous, déboutonnez-vous, et après le manger, partez, et mettez-vous à dormir comme un porc[1]. » Et cependant, c'est à un semblable prédicateur qu'arrivaient en abondance des lettres de compliments, d'honorables missions, des mitres, et c'est à lui qu'on décernait le titre de nouveau saint Paul.

Jacques, archevêque de Teramo, et plus tard de Florence, entre autres œuvres qu'il a laissées, écrivit une espèce de roman intitulé : *Consolatio peccatorum*, ou *Belial*, dans lequel il imagine que les démons, indignés du triomphe du Christ sur Lucifer, nomment pour leur avocat Bélial, et le chargent de demander justice à Dieu des usurpations du Christ; Dieu confie le soin de rendre la sentence à Salomon; et le Christ, cité à comparaître, appelle, pour le représenter, Moïse, qui fait venir comme témoins assermentés Abraham, Isaac, Jacob, David, Virgile, Hippocrate, Aristote et saint Jean-Baptiste. Bélial les récuse tous à l'exception du dernier : il défend sa cause avec une astuce diabolique; cependant la décision lui est contraire. Il en appelle, et Dieu renvoie la cause à Joseph ; mais Bélial préfère la soumettre, sous forme de compromis, à des arbitres; du côté de Moïse sont nommés Aristote et Isaïe, et pour Bélial, Auguste et Jérémie. Les textes les plus respectables sont torturés d'une façon dérisoire ; et après avoir parcouru tout le dédale obscur

(1) *Predica I*, ediz. di Venezia, 1530.

de la jurisprudence, où Bélial laisse souvent dans l'embarras Moïse, moins versé que lui dans la chicane, les arbitres finissent par rendre une de ces décisions si vagues qui permettent aux deux partis de chanter victoire.

Nescit prædicare qui nescit barlettare, disait-on en l'honneur de Gabriel Barletta, dont les sermons furent édités nombre de fois au siècle de Léon X [1], et semblent de vraies farces. A l'occasion de Pâques, il raconte que plusieurs personnes s'offrirent au Christ pour aller annoncer sa résurrection à sa mère : celui-ci ne voulut pas d'Adam, parce qu'il avait peur qu'étant gourmand de pommes, il ne s'arrêtât en chemin ; d'Abel, de peur qu'en y allant il ne fût tué par Caïn ; de Noé, parce qu'il aimait le vin; de saint Jean-Baptiste, parce que son vêtement était trop singulier; du bon larron, parce qu'il avait les jambes rompues ; mais il accepta des femmes à cause de leur loquacité qui attire la foule. Mais combien on devait l'applaudir, lorsque, pour flatter un sentiment trop vulgaire, il prêchait ainsi : « O vous, femmes de ces mes-« sieurs les grands et les usuriers, qui m'écoutez, si on « mettait vos vêtements sous le pressoir, on en verrait « couler le sang des pauvres ! »

La conclusion de ces sermons était toujours une demande d'aumônes; aussi un prédicateur s'exprimait ainsi : « Mes très-chers frères, vous me demandez le moyen d'aller en paradis. Les cloches du monastère vous l'enseignent avec leur son : *dan-do, dan-do, dan-do* (en donnant).

(1) A Lyon, 1502, 1505, 1507, 1536, 1571, 1573, 1577, 1594; à Agen, 1508, 1510, 1514, 1578; à Paris, 1518, 1521; à Argentina et à Rouen, 1515; à Brescia, 1521; à Venise, 1585.

Le vice n'était pas nouveau : car déjà l'Alighieri avait fulminé contre lui dans ces vers :

Ora si va con motti e con iscede
A predicare ; e pur che ben si rida,
Gonfia il cappuccio, e più non si richiede.
(*Parad.*, ch. XXIX, v. 115.)

On s'en va maintenant disant bouffonnerie
Ou jeux de mots en chaire, et pourvu que l'on rie,
Le capuchon se gonfle, et du reste on fait fi.

En commentant ces vers, Benvenuto d'Imola cite quelques trivialités d'un certain André, évêque de Florence, qui, étant un jour en chaire, montrait à son auditoire une petite graine ; puis, tirait tout à coup de dessous sa tunique une énorme rave, et s'écriait : « Voyez combien est admirable la puissance de Dieu qui, d'une si petite semence, sait tirer un si gros fruit. » Puis il ajoutait : *O domini et dominæ, sit vobis raccomandata monna Tessa cognata mea, quæ vadit Romam ; nam in veritate, si fuit per tempus ullum satis vaga et placibilis, nunc est bene emendata ; ideo vadit ad indulgentiam*[1].

A dire vrai, si ce mode de prédication avait moins de dignité, il avait plus d'efficacité que les pâles lieux-communs, les périphrases dédaigneuses et les conseils timides des siècles d'or. Mais s'il servait à l'édification des personnes simples et croyantes, s'il devait plus tard être imité par Luther avec un déplorable succès, au moment où naissaient la critique et le scepticisme, il prêtait un appui à des accusations qui, à leur tour, ont été exagérées. Le pédantisme littéraire se dégoûtait de ce fatras technique, et Bembo répondit un jour à quelqu'un qui lui

(1) Il faut voir aussi Barberino, *Documenti d'amore*, part. VIII, d. 2.

demandait pourquoi il n'allait pas au sermon : « A quoi bon irais-je? Pour n'y entendre jamais autre chose que le Docteur subtil se quereller avec le Docteur angélique, et voir ensuite venir Aristote en tiers pour trancher la question débattue[1]? »

Le savant Bracciolini, dans un de ses dialogues, fait dire à Cincio : « Selon moi, aussi bien frère Bernardin de « Sienne que beaucoup trop d'autres prédicateurs font « fausse route, en s'étudiant à briller plutôt qu'à être « utiles; leur sollicitude s'étend bien moins à guérir les « infirmités de l'âme, dont ils se disent les médecins, « qu'à obtenir les applaudissements du vulgaire; ils « traitent parfois des matières abstraites et ardues, ils « reprennent les vices d'une manière qui semble les en- « seigner; et, dans leur désir de plaire, ils perdent de vue « le véritable but de leur mission, celui de rendre les « hommes meilleurs. »

Quelques-uns ne manquaient pas de mérite littéraire, tels que frère Cavalca, Passavanti et frère Giordano de Rivalta. Pour ceux qui ne voient que superstition dans ces temps et chez ces religieux, il est bon de montrer comment ce dernier distinguait les dévotions des abus : « Le voilà, (disait-il), cet homme qui ira en pèlerinage à « Saint-Jacques, et avant qu'il y arrive, il tombera dans « un péché mortel, peut-être dans deux, et quelquefois « dans trois, et peut-être dans un plus grand nombre. « Or, dites-moi, ô insensés, qu'est-ce que ce pèlerinage? « A quoi sert ce voyage? Vous devez savoir que qui- « conque veut gagner les indulgences, doit y aller en état « de grâce, comme s'il allait recevoir le corps du Christ.

(1) Landi, *Paradossi*.

« Je ne conseille à personne de faire ces voyages et ces « pèlerinages, parce que j'y trouve plus d'inconvénients « que d'avantages. Les bonnes gens vont ici, vont là, « et croient prendre le bon Dieu par les pieds : vous « vous trompez, ce n'est pas la voie à suivre; il vaut « mieux vous recueillir en vous-mêmes et penser au « Créateur, ou bien pleurer sur vos péchés et sur la « misère du prochain, que faire tous les voyages pos- « sibles. »

L'année précédente, le même prédicateur s'était exprimé d'une façon aussi libre dans l'église Sainte-Marie-Nouvelle à Florence : « Bien des gens croient faire des « actions méritoires aux yeux de Dieu, et entre nous « nous en plaisantons beaucoup. Une femme viendra, et « déposera sur l'autel un écheveau de fil et trois fèves, « et elle croira avoir fait un gros présent : or, voilà un « chef-d'œuvre. Il en est de même des pèlerinages. Oh! « comme cette action paraît grande, comme ce voyage est « fatiguant! Et on se vantera, on dira : *Je suis allé trois « fois à Rome, deux fois à Saint-Jacques, et j'ai fait tant de « pèlerinages*. Et si vous voyiez à Rome les femmes tourner « cinq à six fois autour de l'autel, il leur semble alors « avoir fait une action bien méritoire, et elles s'en van- « tent à Dieu, comme ce pharisien qui disait : *Je jeûne « deux fois la semaine* : or, voilà un bel exploit! Et « vous mangez, le jour que vous jeûnez, une seule fois; « mais cette fois, vous mangez bel et bien. Ces allées et « venues, ces voyages, je n'en fais aucun cas, je les con- « seillerais à peu de personnes, et bien rarement : car « c'est pour tous les hommes une occasion de pécher et « d'être exposés à de nombreux dangers; ils rencontrent « sur la route beaucoup de scandales, et ils n'ont pas tou-

Pierre, pour comble de méchanceté et de malice, vendait à qui voulait l'acheter le paradis, comme chose lui appartenant en propre, ainsi que cela m'a été raconté comme un fait très-certain, par une personne digne de foi. »

N'osant pas se déchaîner contre l'empire et contre les tyrans, la satire prit ses ébats contre les relâchements de la discipline. Poggio, qui fut secrétaire de trois papes, racontant dans une lettre adressée à Léonard Bruno le supplice de Jean Huss et de Jérôme de Prague, compatit à leur sort et lance ses invectives contre Rome; dans ses *Facéties*, recueil d'historiettes plaisantes et très-scandaleuses qui couraient les antichambres de la chancellerie romaine, il fait chorus avec le vulgaire et l'aristocratie, avec les érudits et les faiseurs de harangues, pour déverser d'insolentes railleries sur les ecclésiastiques et sur la cour pontificale; et cependant, ce recueil fut imprimé à Rome même, en 1469. Battista Spagnuoli, surnommé du nom de sa patrie le Mantouan, composa de virulentes satires contre le clergé. Le satirique Jovien Pontanus, qui avait toujours un *coup de pied d'âne* à donner aux vaincus, mais qui n'était pas en retard pour les *lécher* lorsqu'ils redevenaient vainqueurs, prend souvent les ecclésiastiques pour point de mire de ses attaques; il introduit dans son dialogue intitulé *Caronte* des évêques, des cardinaux, des moines, et met dans leurs bouches des aveux impudents. Antoine Vinciguerra, secrétaire de la république florentine, fit des pièces de vers pour stigmatiser les péchés capitaux qui infestaient l'Église et l'Italie.

Léonard Bruno, dit l'Arétin, dans son *Libellum contra hypocritas*, dit aux moines : « Au nombre des grands et

honteux vices qui vous déshonorent, on doit mettre au premier rang l'orgueil, l'avarice, l'ambition. Vous voulez les recouvrir de longues tuniques et de capuchons : c'est pourquoi vous enveloppez vos corps de façon à cacher l'orgueil sous un vêtement humble, l'avarice et l'ambition sous les dehors de la pauvreté.... Mais si vous désirez être des hommes de bien, tels que vous voudriez le paraître, il faudrait chasser les vices de vos âmes, et ne pas les cacher sous vos frocs.... Je ne crois pas à ces belles apparences : je n'ai pas confiance en toi, ô hypocrite, parce que je soupçonne que sous ces pauvres vêtements tu caches quelque chose. Celui dont le regard pourrait pénétrer au fond de ton être, apercevrait un cloaque de vices honteux, et le loup rapace sous la peau de l'agneau. Aussi, de même que l'hameçon sert à prendre les poissons, de même les tuniques d'étoffe grossière couvrent la perversité avec laquelle vous trompez les hommes. A ce travestissement, il faut joindre le visage maigre et abattu, qui est encore un moyen de charlatanisme pour faire illusion au monde. Hypocrite, pourquoi cet air si triste ? que veut dire ce front qui s'incline ? ces yeux baissés vers la terre ? ces faux airs de pureté et d'innocence ? Pouvez-vous bien vous empêcher de rire quand vous rencontrez un de vos frères faisant le même métier ? »

Ces livres étaient la quintessence des conversations : ils flattaient l'opinion publique, comme on a coutume d'appeler l'opinion vulgaire ; mais cette manière de se scandaliser des mœurs du clergé avait quelque chose d'étrange dans des écrits qui non-seulement devaient inspirer le libertinage, mais qui allaient jusqu'à en développer la théorie, symptôme d'une dépravation bien plus profonde dans la société laïque. Ces œuvres n'étaient

point engendrées par une philosophie indépendante ; on suivait l'instinct, et non pas la réflexion ; on se servait du scepticisme, non pour ébranler la foi, mais pour exercer sur l'art une séduction qui le faisait tomber dans une licence effrénée. Cependant ces écrivains s'arrêtaient encore devant le fruit défendu, sans formuler aucune doctrine hétérodoxe, et, malgré cette licence dans le choix et la manière de traiter leur sujet, ils se soumettaient encore en esprit à la foi catholique. Personne ne s'avisait de discuter sérieusement avec les autres ou avec soi-même ces grandes questions qui sont le mystère de la société, de la croyance et de la vie.

Plaintes que ces désordres inspirent aux bons.

Ainsi donc, ceux qui ont recueilli ces satires ou ces déclamations pour désigner leurs auteurs comme des précurseurs de la réforme religieuse, se sont grossièrement trompés. Nous avons vu comment toutes les hérésies qui se sont succédé à dater de l'an mil, ont demandé la réforme ; elle fut l'aspiration des sectes enthousiastes bien avant de revêtir la forme synthétique et scientifique du protestantisme. Il y eut toujours aussi des hommes d'une haute piété et des évêques pour gémir dans leurs prédications et leurs lettres pastorales des égarements des pontifes et des ecclésiastiques, et pour en réclamer le remède. Déjà, de son temps, saint Bernard s'écriait : « Me sera-t-il donné, avant de mourir, de voir l'Église de « Dieu telle qu'elle était aux premiers jours ? » Cependant il s'opposa de toute la force invincible de son éloquence aux prédications d'Abailard et d'Arnaud, dès qu'il les vit attaquer l'Église. La liberté s'accrut encore pendant le grand schisme, alors qu'on ne pouvait pas bien distinguer de quel côté était la véritable Église, et Clémengis faisait à Gerson une horrible peinture de la

cour de Rome : de pure et sainte qu'elle était auparavant, elle était convertie en une boutique d'ambition et de rapines où tout se vend, dispenses, ordres, sacerdoce, pardon des péchés, sacrements, messes; et c'était encore à prix d'argent que s'élevaient au sacerdoce de pauvres esprits qui ne savaient pas même ce qu'ils lisaient et ce qu'ils chantaient. Y a-t-il un lourdaud incapable de travailler? on en fait un ecclésiastique, pour qu'il puisse vivre dans une voluptueuse oisiveté. C'est une chose tellement reçue que les prêtres n'observent pas la chasteté, que les laïcs ne veulent pas d'un curé qui n'a pas sa concubine, et cela pour sauvegarder l'honneur du lit conjugal [1].

De son côté, Æneas Sylvius Piccolomini qui devint plus tard pape, dit ceci : « La Cour de Rome ne donne rien « sans argent; on y trafique même de l'imposition des « mains et des dons du Saint-Esprit; on n'y accorde le « pardon des péchés qu'à ceux qui ont de l'argent[2]. »

Sainte Catherine de Sienne.

Dans la ville où plus tard l'hérésie poussa tant de racines, Catherine de Sienne écrivait à son confesseur : « Notre doux Christ sur cette terre croit, et il est mani- « feste au ciel, qu'il faut extirper deux fléaux qui, plus « que tout le reste, ont corrompu l'épouse du Christ. Le « premier de ces fléaux est la trop grande tendresse, « la trop grande sollicitude pour la famille; le second « est la trop grande indulgence pour cette même famille. « Hélas, hélas! Voilà pourquoi tant de membres qu'on « n'a point corrigés à temps, tombent en pourriture. Et « par-dessus tout, le Christ a malheureusement à souf- « frir de trois vices, qui sont la luxure, l'avarice et l'or-

(1) *Contra prælatos simoniacos, qui ordines sacros cæteraque spiritualia publice vendunt.*

(2) *Epist.* lib. I, c. LXVI.

« gueil : cette triple corruption a envahi l'épouse du « Christ, c'est-à-dire les prélats, qui n'ont l'esprit tendu « à autre chose qu'à vivre dans les délices, qu'à aug- « menter leur pouvoir et leurs richesses. Ils voient les « puissances de l'enfer enlever les âmes de leurs ouailles, « et ils n'en ont point de soucis, parce qu'ils sont devenus « des loups et des trafiquants de la grâce divine. Quand « je vous ai dit qu'il faut affronter la fatigue dans l'Église « du Christ, je n'entends pas seulement la fatigue qu'on « se donne pour les choses temporelles; mais vous devez « surtout vous fatiguer d'accord avec le saint-père, et « faire tous vos efforts pour chasser les loups et les démons « qui se sont incarnés dans les pasteurs, ces pasteurs qui « ne sont occupés aujourd'hui qu'à manger, à avoir de « beaux palais et un train magnifique. Hélas ! ce que le Christ « nous a acquis sur le bois de la croix, on le dépense avec « les courtisanes. Je vous prie, si vous n'en devez pas « mourir, de le dire au saint-père, pour qu'il porte « remède à tant d'iniquités. Et quand viendra le temps « de nommer les pasteurs et les cardinaux, que ce ne « soient plus les flatteuses promesses, l'argent, la simonie « qui fassent leur élection; mais priez-le (le saint-père), « autant que vous le pourrez, qu'il s'attache et vise à « trouver la vertu, la bonne et sainte renommée dans « l'homme à élire, et qu'il ne vise pas au gentilhomme « plus qu'au mercenaire, parce que la vertu est ce qui « fait le gentilhomme digne d'être choisi. »

Sainte Brigitte. Brigitte, noble Suédoise, qui, peu après son retour de Terre sainte, mourut à Rome, en 1373, eut des révélations qu'elle rédigea par écrit, et qui, condamnées par l'illustre Gerson, approuvées par le cardinal Torquemada, ont été traduites dans toutes les langues. Elle-même fut cano-

nisée par Boniface IX, quoique cependant elle se fût déchaînée avec une vigueur extrême contre la Cour pontificale et qu'elle fût allée jusqu'à dire : « Le pape est l'assassin des âmes; il disperse et ravage le troupeau du Christ ; il est plus cruel que Judas, plus injuste que Pilate, plus abominable que les Juifs, pire que Lucifer lui-même. Il a réduit les dix commandements en un seul : *Apportez de l'argent.* Rome est devenue une banque infernale où le diable préside et vend les trésors que le Christ a acquis par sa passion ; de là est venu ce proverbe :

Curia romana non petit ovem sine lana ;
Dantes exaudit, non dantibus ostia claudit ;

au lieu d'appeler tous les fidèles, et de leur dire : *Venez et vous trouverez le repos de vos âmes,* le pape s'écrie : *Venez à ma Cour, regardez-moi bien, entouré d'une magnificence qui dépasse celle de Salomon; accourez, videz vos bourses, et vous trouverez la perte de vos âmes*[1]. »

Ces âmes enflammées n'épargnaient pas les personnes, fût ce même le pape, parce qu'elles souhaitaient que l'Église se purifiât; bien plus, l'habitude qu'elles avaient de faire retomber le poids de chaque fait particulier sur les dépositaires de l'autorité, dépouillait l'autorité des scories du vice, laissant intacte la personne morale. En cela, elles imitaient le Christ, qui avait enseigné à respecter la chaire de Moïse, malgré les actes coupables des scribes et des pharisiens qui y siégeaient; tandis que par la suite on en vint à détester les docteurs, et avec eux la doctrine qu'ils enseignaient, et l'autorité qu'ils avaient reçue de Dieu pour l'enseigner.

(1) *Revelatio S. Brigittæ*, l. I, c. XLI, ed. Romæ, 1628.

Le cardinal Julien représentait au pape Eugène IV les désordres du clergé, surtout du clergé allemand, ces désordres qui avaient provoqué la haine du peuple et qui lui faisaient craindre que les laïcs n'imitassent les emportements des Hussites. « Les gens avisés ont l'œil sur « ce que nous allons faire ; on peut pressentir quelque « chose de tragique ; le venin qu'ils ont contre nous de- « vient manifeste : ils croiront bientôt faire une œuvre « agréable à Dieu en maltraitant et en dépouillant les ec- « clésiastiques, comme méritant la haine de Dieu et celle « des hommes ; le peu de dévotion qui reste encore « pour la milice sacrée se perdra ; on imputera tous ces « troubles à la Cour de Rome qui sera considérée comme « étant cause de tous ces maux. »

Jean-François Pic de la Mirandole.

Jean-François Pic[1], prince de la Mirandole, connu par sa fin tragique (1533), écrivit un opuscule[2] que les Réformés firent réimprimer à Wurtemberg, en 1521, pour faire une insulte au pape, et pour compter ce prince au nombre de leurs précurseurs ; ils rééditèrent aussi son discours : *De reformandis moribus*, qu'il prononça au concile de La-

(1) Ne pas le confondre avec le fameux linguiste et enfant prodige Jean Pic de la Mirandole, son oncle. Celui dont il s'agit ici a écrit comme son oncle un grand nombre d'ouvrages dans tous les genres, réunis plus tard à ceux de Jean, dans l'édition de Bâle. Citons l'*Étude de la philosophie divine et humaine*, le livre *de la Prénotion des choses*, où il combat l'astrologie, *l'Examen de la vanité de la science des païens et de la vérité de la science chrétienne*. Il fut l'ami, comme nous le verrons plus tard, et aussi l'historien de Jérôme Savonarole. Comme prince, il fut plusieurs fois chassé et restauré. Enfin, le 15 octobre 1533, un de ses neveux, suivi de quarante hommes armés, le surprit à la Mirandole, dans son palais, lui fit trancher la tête à lui et à l'aîné de ses fils, et fit renfermer l'autre avec sa mère dans une prison où ils périrent peu de temps après. (Voy. Guichardin, *Hist. d'Italie*, I, V, VIII, IX et X, et les *Œuvres de Jean-François Pic*. (Note des traducteurs.)

(2) *Opusculum de sententia excommunicationis injusta pro H. Savonarolæ innocentia*. Florence, 1497.

tran, et dans lequel il mit au pilori de l'opinion publique l'ambition, l'avarice et les déréglements du clergé. Il récitait ce discours dans un concile, et le dédiait à Léon X, auquel il dédia aussi les quatre livres *de l'Amour divin*. Tout respire la piété dans son *De morte Christi, et de studio divinæ et humanæ philosophiæ* (1497). Dans la dédicace qu'Alde mit à l'ouvrage de ce philosophe intitulé *De Imaginatione*, il indique en passant les commentaires des Psaumes qu'il avait laissés incomplets, et qui étaient alors sous presse. Il a laissé aussi trois hymnes en vers héroïques, un à la Trinité, un au Christ et un autre à la bienheureuse Vierge.

Laurent Valla.

Laurent Valla, un des plus batailleurs parmi les érudits qui, au quinzième siècle, faisaient retentir la république des lettres de leurs querelles, avait dans sa première jeunesse demandé, sans pouvoir l'obtenir, à succéder à son oncle comme secrétaire apostolique : il composa, pour s'en venger, des épigrammes contre la cour de Rome. Il écrivit un livre intitulé *du Plaisir*, dans lequel il donnait la préférence aux doctrines d'Épicure sur le Stoïcisme; il y contredisait Boèce, comme il le fit encore dans un dialogue *De libero arbitrio* (G); il combattit ensuite les partisans d'Aristote dans ses *Disputes dialectiques*; dans ses *Élégances de la langue latine*, il dénonça bien des expressions impropres dans la traduction de la Bible dite *Vulgate* et dans les Pères de l'Église. Il usa du droit de franche critique dans ses Annotations sur le *Nouveau Testament*, en comparant la Vulgate avec l'original (H); il démontra que la lettre du Christ au roi Abgar était apocryphe, et que la donation de Constantin au pape Sylvestre était fausse (I); il nia aussi que les apôtres eussent composé chacun un des articles du *Credo*; enfin la dissertation se terminait

par une exhortation aux princes et aux peuples de mettre un frein à l'injuste pouvoir du pape, et d'avertir celui-ci qu'il eût à se retirer de lui-même au port, en se contentant d'être le vicaire du Christ. « O pontifes romains, di-« sait-il, qui donnez aux autres pontifes l'exemple de tou-« tes les vilaines actions; ô scribes et pharisiens pervers, « qui siégez sur la Chaire de Moïse, et vous conduisez « comme un Nathan et un Abiron, cette pourpre, cette « pompe, ces vêtements et ces cavalcades conviennent-« elles donc au vicaire du Christ? Qu'on n'entende pas « prononcer ces mots : *le parti de l'Église, l'Église fait la « guerre aux habitants de Pérouse, à ceux de Bologne.* Ce « n'est pas l'Église qui combat les chrétiens, mais c'est le « pape. Alors, mais alors seulement, le pape sera nommé « et sera vraiment le saint-père, le père de tous les fidèles, « le père de l'Église; il ne suscitera plus de guerres entre « chrétiens; bien au contraire, il apaisera par les censures « apostoliques et par la majesté du pouvoir pontifical « celles qui auront été provoquées par d'autres souve-« rains. »

Les déclamateurs, surtout de notre temps, admirent le *grand courage* de Valla; mais nous serions tenté de dire plutôt la *violence* avec laquelle il fait la satire des prélats, des papes et des grands seigneurs qui lui faisaient attendre quelque faveur. Dans son dialogue sur l'avarice et la luxure, Valla flagelle les mauvais prédicateurs, et spécialement les Mineurs Observantins, et dans celui sur l'hypocrisie, tous les moines et le clergé en général. Néanmoins, accusé devant le Saint-Office, il alla à Rome pour se justifier, et écrivit humblement à Eugène IV, avouant qu'il l'avait insulté lui et le concile. S'il n'obtint pas grâce de ce pontife, le nouveau

pape Nicolas V l'accueillit près de lui en qualité d'écrivain apostolique, lui confia des emplois littéraires, bien que Poggio, autre critique malin, et qui avait été provoqué par Valla, eût extrait de ses écrits une série de propositions hérétiques. Élevé même par Calixte III à la charge de secrétaire apostolique, Valla mourut paisiblement en 1465 et fut enseveli dans la basilique de Latran. Son livre fut plus tard mis à l'index par le concile de Trente.

Tout cela prouve, non point qu'on penchât dès lors vers les négations protestantes; mais qu'on avouait les abus, et qu'on pouvait dénoncer sans danger ceux qui se rapportaient à la forme, sans toucher à l'essence même des croyances.

Quand un pouvoir n'est pas contesté, et qu'aux yeux de tous il conserve son caractère sacré, on peut le juger sévèrement, sans cesser pourtant de le respecter; il n'y a aucun scandale à voir le blâme tomber sur les abus qui ne s'attaquent point à l'essence, alors qu'il ne fait naître aucune idée de renversement ni chez celui qui l'exerce, ni chez celui qui le reçoit. Il en est bien autrement, lorsque, le respect une fois perdu, le rationalisme se met à subtiliser, et lorsqu'on voit s'insinuer dans les âmes non-seulement le doute savant ou la raillerie incrédule, mais encore la négation systématique.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS X.

(A) — On veut que certains prélats, en leur qualité de seigneurs de fief, aient exercé, ou au moins possédé le droit scandaleux des premières nuits ; et Lancelotto, dans son livre bizarre intitulé : L'*Hoggidì, ou le monde n'est pas pire qu'autrefois*, dit : « Cet usage pratiqué chez les païens et chez les gentils, le fut jadis en Piémont ; l'illustrissime cardinal Jérôme de la Rovère me disait avoir lui-même brûlé le parchemin qui constatait l'existence de cet odieux privilége en faveur de sa famille. » Si jamais ce droit de *fodere* (jupe) ou de *marcheta* (droit du seigneur) a pu exister, il faut convenir qu'on a bien soigneusement détruit tous les titres qui le constataient, puisque ni moi ni tant d'autres chercheurs n'en avons jamais trouvé un seul exemplaire. Ce n'était probablement qu'une taxe imposée sur les noces, accompagnée peut-être de la cérémonie symbolique qui consistait à mettre une jambe dans le lit ; et ainsi réduit, ce droit appartint même à quelques abbesses.

(B) — Ce n'était pas seulement dans les Nouvelles, mais encore sur le théâtre, qu'on fustigeait l'avarice et l'ignorance des ecclésiastiques. Dans le *Saint Jean Gualbert*, drame du xve siècle, où il s'agissait d'élire le prieur d'une église, le chapelain examine les aspirants, et fait son rapport à l'évêque :

« Messire, je l'ai su, et on me l'a dit : celui que le peuple voudrait voir nommer prieur, est un bon prêtre, mais c'est un pauvre diable, qui ne pourrait pas faire chanter un aveugle. Quant au concurrent, il m'a fait voir une petite sacoche pleine, et au son j'ai bien reconnu que ce sont de beaux et bons ducats. Il dit qu'il vous les apporte, et qu'il y en a deux cents.

MONSEIGNEUR. — Celui-ci a bien raison ! encaissez les ducats. »

Quelques moines s'accordent entre eux pour faire élire abbé un des leurs, qui promet de nommer un tel prieur, tel autre éco-

nome, tel autre camerlingue (trésorier) ; ils se rendent donc chez l'évêque, et lui promettent cent ducats pour qu'il nomme cet abbé.

« MONSEIGNEUR. — J'ai très-bien entendu l'affaire, et j'accepte bien volontiers. Mais, dites-moi, mes enfants, ces ducats sont-ils de poids ?

UN MOINE. — Oh ! Monseigneur, ces ducats sont tout neufs ; il est inutile que vous vous donniez la peine de les peser.

MONSEIGNEUR. — De votre bourse j'en voudrais deux fois autant, sans compter que chaque année, à Pâques et à la Toussaint, j'exige que vous me régaliez d'une oie et que vous m'apportiez encore un chevreau et un chapon.

UN MOINE. — Tout va bien, Monseigneur ; vous aurez deux paires de chapons, et les cierges pour la Chandeleur. »

(C) — Celui qui se scandaliserait des richesses du clergé d'alors, ne doit pas oublier combien en possède de nos jours le clergé protestant en Angleterre. Les évêques touchent des revenus de 4200 à 10000 livres sterling, c'est-à-dire une somme de 105 à 250 000 francs, sans compter un palais à la ville et un autre à la campagne. Les deux archevêques d'York et de Cantorbéry reçoivent, en plus, à titre de représentation, une gratification d'environ 275 francs. En septembre 1865, mourut un certain Robert Moore, qui jouissait de six bénéfices sans rien faire, et on a fait le calcul que pendant sa vie il en a retiré 753000 livres sterling, c'est-à-dire plus de 18 millions.

(D) — Alphonse Tostat, fameux théologien espagnol, réputé le plus grand génie de son siècle, soutint à Sienne, en présence d'Eugène IV, vingt et une thèses de théologie, dont quelques-unes ne furent pas approuvées par le pape. Ce dernier désigna un autre fameux théologien, le cardinal Torquemada, pour réfuter les deux propositions suivantes : que, bien qu'il n'y ait pas de péché qui ne puisse être remis, cependant Dieu ne remet ni la peine ni la coulpe, et aucun prêtre ne peut donner l'absolution ; et que Jésus-Christ souffrit la passion le 3 avril et non le 25 mars. Les deux propositions furent condamnées ; mais Tostat publia la *Défense des trois conclusions*, et ne parut pas montrer assez de déférence pour la décision pontificale.

(E) — Ed. de Moreni, 1831, I, 187, 232. — Jourdain de Rivalta déclama de nouveau (II, 50) contre les pèlerinages et le pardon de Rome et des autres lieux saints, prêchant sous la Loge d'Or San Michele, le 21 septembre 1309, c'est-à-dire plusieurs années

après. Peut-être ces passages des prédications de frère Giordano furent-elles présentes à l'esprit du bienheureux Jean delle Celle, lorsque, dans sa IXe lettre, il dissuadait Domitilla de faire le pèlerinage de Terre sainte.

(F) — Savonarole aussi se plaignait que

« *Ogni predicator buffoneggiava*
« *Nè quasi si credea dal tetto in sù.* »
Tout prédicateur bouffonnait,
Oubliant
Ce qui sur lui planait.

Cedrus Libani. Il existe à la bibliothèque *Magliabecchiana*, à Florence, un manuscrit du XIVe siècle, un *Promptuarium prædicatorum*, où, à propos des arguments qui peuvent être choisis comme sujets de prédication, on a rassemblé les autorités de la sainte Écriture, pour que les sermons soient *non subtilia magis quam utilia*.

(G) — Antonio Floribello, dans son sermon sur l'autorité de l'Église, dit : « Quod vero Lutherus et quidam ejus discipuli, omnia fato et necessitate fieri, nihil in potestate nostra situm esse, agi nos, non agere a principio dixerunt, cum idem senserunt quod nonnulli veteres philosophi, tum Viclefi illius sui, Laurentiique Vallensis opinionem impiam et humano generi perniciosam revocarunt. » (Sadoleti *Opera*, II, p. 401.)

(H) — *De collatione novi Testamenti*. Cet ouvrage fut publié seulement cinquante années après la mort de l'auteur, par Érasme. Pour ne pas parler des anciens, Maï, Rank, Vercellone, Cavedoni signalèrent, dans la version faite dans l'Italie ancienne, beaucoup d'expressions qu'on ne trouve pas dans les auteurs classiques, comme *abintus*, *ascella*, *maletracto*, *prendo*, *regalia*, *satullus*, *retia* pour *rete*, *advenit* dans le sens d'advient (accade), *martulus* signifiant marteau, *manna* signifiant une poignée, *altarium* pour *altare*, *glorio* et *combino* pour laudo et conjungo, *scamellum* signifiant petit escabeau, et des formes grammaticales abusives, comme *odiet*, *odiant*, *odivi*, *plaudisti*, *avertuit*, *sepellibit*, *eregit*, *prodiet*, *exiam*, *exies*, *perient*, *scrutaberis*, *abstulitum est*, *prævarico* et *demolient* pour *prævaricor* et *demolientur*, *lignum viridem*, etc., En conclure que la traduction de la Bible est barbare, est une absurdité, alors qu'on croit que surtout la version de l'Italie ancienne date des temps les plus florissants de l'empire, au moment où la

langue latine était encore dans toute sa vigueur. De Vit a donc eu une heureuse pensée d'en recueillir les expressions dans la réédition qui se fait actuellement du *Lexicon totius latinitatis*. Je traite cet argument *in extenso* dans une *Dissertation sur l'origine de la langue italienne*. Naples, 1866.

(I) — *De falso credita et ementita Constantini donatione, declamatio*. Il est bon de remarquer que la fausseté de l'acte de donation de Constantin était déjà soutenue par Pie II, encore simple particulier, par le cardinal de Cusa, par Pocock, évêque de Chichester. Je dis de l'acte, parce que sur cette donation si controversée, les meilleurs auteurs modernes ont raisonné dans un sens bien différent du vulgaire, d'après M. de Maistre, qui avait écrit : « La même enceinte ne pouvait renfermer l'empereur et le pontife. Constantin céda Rome au pape. La conscience du genre humain qui est infaillible ne l'entendit pas autrement, et de là naquit la *fable* de la donation qui est très-vraie. L'antiquité, qui aime assez voir et toucher tout, fit bientôt de l'abandon (qu'elle n'aurait pas même su nommer), une *donation* dans les formes. Elle la vit écrite sur le parchemin et déposée sur l'autel de Saint-Pierre. Les modernes crient à la *fausseté*, et c'est l'innocence même qui racontait ainsi ses pensées. Il n'y a donc rien de si vrai que la donation de Constantin. »

Cependant, le professeur Édouard Dumont, de Paris, soutient l'authenticité même de l'acte; authenticité qui ressemble à celle dont nous avons traité en parlant des autres Décrétales, que Gratien ou le faux Isidore n'ont pas inventées, mais qu'ils ont au contraire mutilées ou changées, pour les accommoder aux besoins d'une collection de lois.

DISCOURS XI.

Les papes politiques. Alexandre VI. Savonarole.

Saints et grands serviteurs de l'Église.

Les maux que nous avons décrits étaient grands : la Providence leur opposa un zèle ardent, une solide piété, une science mûre. Personne n'hésitera à reconnaître que l'esprit de vérité et de sainteté qui doit demeurer avec l'Église jusqu'à la fin des siècles, ne se soit alors clairement manifesté. Ce fut principalement dans les Ordres religieux que surgirent les hommes appelés à raviver le sentiment religieux, et tous ces Ordres offrent à l'œil attentif qui les cherche, des personnages insignes par leur vertu, insignes par leur science. Bernardin de Sienne parcourait l'Italie, en semant derrière lui la paix et l'aumône, multipliant les églises, les couvents, les hôpitaux et les congrégations de missionnaires, qui se répandaient sous son impulsion dans le monde entier. Bernardin de Feltre charmait le peuple par son éloquence et sa vertu, et par l'accueil qu'il faisait aux plaintes de la veuve et des orphelins; il propageait les monts-de-piété, nouvelle institution que venait d'imaginer un franciscain de Pérouse, nommé Barnaba, pour sauver des usuriers les emprunteurs besogneux (1494). Jacques de Montbrandone, patriarche des Marches; Pierre de Moliano et Antoine de Stroconio, en Ombrie; Pacifique de Ceredano, dans le Novarais; Angelo de Chivasso, révéré surtout à Cuneo;

Jacques d'Illyrie qui habitait un couvent près de Bari; Vincent d'Aquila qui se livrait à d'étonnantes austérités, et beaucoup d'autres Franciscains, obtinrent un culte public. Les Dominicains eurent pour réformateurs Antoine, de la famille du marquis de Roddi, né à Verceil, et saint Antonin, qui, élu archevêque de Florence, observait la frugalité de sa règle monastique et se contentait d'une mule en toute occasion; mais qui, en revanche, ouvrait à tous son palais, sa bourse et ses greniers; il les vidait dans les temps de peste ou de tremblements de terre; « contre l'avis de ceux qui disent que les prélats trouvent dans l'éclat extérieur un moyen d'inspirer le respect, on le vit aller à Rome, vêtu d'un froc comme un simple moine, monté sur une pauvre mule avec une maigre suite, et cependant, il y était l'objet d'une vénération telle qu'à son passage, on s'agenouillait sur la voie publique pour lui faire honneur : on ne montrait pas le même empressement pour les prélats montés sur de belles mules, suivis d'un cortége de cavaliers et de serviteurs[1]. » Il fonda à Florence un refuge pour les orphelins et les veuves tombés dans l'infortune, et d'autres institutions qui ont duré jusqu'*aujourd'hui* ou jusqu'à *hier*, par exemple, celle des visiteurs charitables des pauvres honteux, précurseurs des confrères de Saint-Vincent de Paul. Il laissa une *Somme théologique* dont les conclusions sont empreintes d'une sage modération, et qui compte encore parmi les mieux ordonnées; il en fit lui-même un abrégé en italien à l'usage des confesseurs. Mathieu Carrieri de Mantoue, admirable pour remuer le cœur des grandes pécheresses et pour cultiver les vertus naissantes, étant tombé

(1) Vespasiano, — Vite, etc.

au pouvoir d'un corsaire, et en ayant obtenu la liberté, s'offrit lui-même en échange d'une dame prise avec sa fille en même temps que lui : le pirate, touché au plus profond du cœur, rendit la liberté à tous les captifs (1450). Carrieri était dominicain comme Constant de Fabriano, qui se partagea entre l'étude, la prière et les macérations, et qui de son vivant même, paraît-il, obtint un culte public. Jean Licci, de Palerme, jusqu'à l'âge de cent quinze ans, édifia le même Ordre, auquel appartenait aussi Sébastien, de la famille des Maggi de Brescia, qui renonça à la gloire des lettres pour se consacrer à la conversion des pêcheurs et à la réconciliation de ceux qui vivaient en ennemis, particulièrement à Gênes, où il mourut, en 1494.

François de Paule, fondateur des Minimes, prit pour devise ce mot : CHARITAS. Il dit la vérité aux souverains de Naples et aussi à Louis XI, de France, qui l'avait fait venir dans sa dernière maladie : il lui rappela que la vie des rois est, comme celle des autres hommes, entre les mains de Dieu, et il lui annonça qu'il devait se préparer à rendre la sienne à ce Dieu tout-puissant. A la cour de France, on l'appelait le *Bonhomme*, titre qui passa, depuis lors, à ses Frères et à une espèce de poires dont il avait apporté la greffe.

Françoise de Busso fut l'exemple des matrones romaines, surtout au milieu des souffrances que causèrent l'invasion du roi Ladislas et la peste; pendant trente ans elle servit les malades dans les hôpitaux sans négliger les soins de sa maison ; enfin elle institua les *Oblates*. Catherine de Pallanza, ayant entendu à Milan le bienheureux Albert de Sarzane prêcher la passion de Jésus-Christ, consacra à ce divin Maître sa virginité, et réunit autour d'elle, sur le mont Varèse, d'autres jeunes filles pour

vivre dans la perfection ascétique. Véronique, née de pauvres parents milanais, obligée de vivre du travail de ses mains même après avoir été reçue parmi les Sœurs Augustines, apprenait, la nuit, d'elle-même à lire et à écrire : elle fut comblée par Dieu de grâces et de faveurs insignes.

Catherine, fille d'un membre de la famille des Fiesque de Gênes, lequel fut vice-roi de Naples, avait dû épouser un Adorno, et cela pour cimenter la réconciliation de ces deux familles rivales : après dix ans d'un patient martyre, elle parvint à convertir son mari ; elle servit les pauvres dans les hôpitaux pendant les pestes de 1497 et de 1501 ; enfin, consolée par des communications célestes, elle laissa des écrits qui, pour l'élévation et la ferveur, rivalisent avec ceux de sainte Thérèse, sa contemporaine.

Louise d'Albertone, Romaine; Catherine Mattei de Racconigi, Madeleine Panatieri, de Trino; Catherine de Bologne à qui nous devons le livre intitulé : *Les sept armes spirituelles;* la carmélite Jeanne Scopello de Reggio; Séraphine, fille de Guido Antonio, comte d'Urbin, et épouse malheureuse d'Alexandre Sforza, seigneur de Pesaro; Eustochie, de la famille de Calafato, à Messine, fondatrice de *Monte delle Virgine;* Marguerite de Ravenne, que Dieu éprouva par les plus pénibles infirmités, fondatrice de la confrérie du *Bon-Jésus*; Stephanie Quinzani d'Orzinovi, que les villes se disputaient et à qui le sénat de Venise, le duc de Mantoue et celui de Milan demandaient des avis; Marguerite de Savoie, veuve du marquis de Montferrat, à qui le Christ laissa le choix de l'épreuve entre la calomnie, la maladie ou la persécution, et qui voulut les subir toutes.... nous donnent une faible idée de ce par-

terre de saintes qui florissaient alors dans le jardin du Christ.

La Papauté décline et perd son prestige.

Mais la piété de tous ces serviteurs, de toutes ces servantes de Dieu, et de tant d'autres que nous omettons, ne suffisait pas pour accomplir une réforme qui aurait dû venir de plus haut. Pour arracher le monde à la corruption, il eût fallu encore l'énergie de Grégoire VII, le zèle et les exemples de saint François et de saint Dominique.

C'était au souffle de Dieu et sous l'aile du christianisme que la société moderne s'était épanouie, et l'on croyait que Dieu, source unique de toute puissance, avait donné l'exercice de la puissance temporelle comme celui de la spirituelle à son vicaire sur la terre; seulement ce vicaire, chargé du salut des âmes, et qui devait conserver le dogme dans son intégrité, la morale dans sa pureté, avait confié un des deux glaives à l'empereur. L'empereur, l'oint du Christ sur la terre, se considérait comme le chef des rois et comme le représentant du pouvoir temporel de l'Église dans cette grande unité qu'on appelait, dans l'ordre religieux le catholicisme, et dans l'ordre temporel le saint empire romain. Conception sublime qui arrachait le monde à l'arbitraire de la force, pour le mettre sous la tutelle de la foi; qui donnait pour fondement au souverain pouvoir, non plus le droit de conquête ou le droit de naissance, mais le respect et l'opinion; qui prévenait souvent la guerre par un arbitrage suprême, appuyé sur la menace des excommunications; qui, toujours, la rendait moins meurtrière; qui garantissait les peuples et les rois contre leurs attentats mutuels, en les appelant les uns et les autres à rendre raison de leur conduite devant un tribunal désarmé et cependant tout-puissant, parce qu'il

avait sa base dans la conscience des peuples, et qui résistait aux forts, non en leur opposant les violences d'une révolte, mais en leur rappelant que l'obéissance est due à Dieu plus qu'aux hommes.

Politique obligée des Papes.

A cette sublime conception s'opposèrent les obstacles que nous avons signalés, et les limites respectives des deux autorités restèrent mal définies. Les papes, pour se ménager un abri dans une époque de guerres incessantes, quand toute puissance dérivait de la possession de la terre, durent se procurer un domaine temporel; mais ce fut un triste gain que celui qu'ils en tirèrent! Plus d'une fois, à cause de lui, ils risquèrent d'échanger contre une suprématie princière la suprématie de tuteur et d'arbitre, consentie par les consciences et fondée sur un royaume qui n'est pas de ce monde. De leur côté, les empereurs prétendaient dominer les rois et se poser en tuteurs des papes, plus qu'il ne convenait à l'indépendance des premiers et à la dignité du père commun des fidèles. De là, un conflit de tous les jours entre la crosse et l'épée, que suspendaient seulement par intervalles des transactions qui pouvaient bien empêcher l'un des pouvoirs de dominer l'autre, mais ne leur permettaient pas de montrer toute leur influence. Après les déplorables déchirements de Bâle et de Constance, où les deux partis firent appel au bras des souverains, ceux-ci, qui aspiraient à concentrer dans leurs mains toute la puissance publique, saisirent l'occasion, et s'élevant contre les antiques prérogatives de Rome, ils disaient : *Nous connaissons et savons faire le bien mieux que l'Église; nous ne devons dépendre de personne; il ne doit y avoir personne dans nos Etats qui ne dépende de nous.*

Suivant le penchant général de ce siècle à asseoir la

puissance des princes sur les ruines des républiques et des communes, les papes eux-mêmes montrèrent plus d'ardente préoccupation pour leurs intérêts temporels, et, entraînés par la chair et le sang, ils s'attachèrent à donner l'opulence et des États aux membres de leur famille, n'hésitant pas à caresser les potentats pour acheter leur complaisance, et, en même temps, ne se faisant pas scrupule de méconnaître le droit et l'intérêt des faibles.

Au concile de Bâle, un orateur, celui-là même qui parvint à faire élire l'antipape Félix, disait : *Il fut un temps où je pensais qu'il serait utile de séparer tout à fait le pouvoir temporel du pouvoir spirituel; mais depuis, je me suis convaincu que la vertu sans la force est ridicule, et que le pontife romain, sans le patrimoine de l'Eglise, ne représente plus qu'un serviteur des rois et des princes.*

Un des politiques les mieux avisés de ce temps, Laurent de Médicis, écrivait à Innocent VIII, qu'il encourageait à se fortifier lui-même en faisant la fortune de ses parents : « Non-seulement Votre Sainteté est dispensée de la modestie et de la réserve en face de Dieu et des hommes, mais on pourrait la blâmer de ne pas agir en ce sens; on pourrait lui attribuer d'autres motifs que des scrupules de conscience. Mon dévouement et mon devoir m'obligent à rappeler à Votre Sainteté que personne n'est immortel; qu'un pape a l'importance qu'il veut avoir, et puisqu'il ne peut rendre héréditaire sa dignité, il ne peut dire *siens* que les honneurs et les biens qu'il assure aux siens[1]. »

Laurent s'inspirait de son intérêt personnel; mais aurait-il tenu un langage aussi net, si telle n'avait pas

(1) Fabroni, *Vie de Laurent*, II, 390.

été l'opinion commune? C'était le temps où les principautés s'élevaient sur les ruines des républiques écroulées, et le pape suivait le courant en cherchant à se fortifier, lui aussi. De plus, les puissances fixaient leurs yeux avides sur l'État romain, et puisque désormais il y avait là une question non plus de droit, mais de force, les papes pouvaient s'appliquer à se faire un domaine comme les autres et à le défendre aussi contre les autres.

L'exil d'Avignon avait fait sentir, plus que jamais, la nécessité pour le pape de résider sur une terre indépendante, et de là, le besoin de consolider et d'accroître ce domaine. Martin V et Eugène IV eurent recours au mode de guerre alors en usage; ils engagèrent des *condottieri* pour soumettre les cités révoltées. Nicolas V tenta de former une confédération de tous les États de l'Italie pour les opposer aux Turcs, qui avaient pris Constantinople, le 29 mai 1453, et il réussit à conclure la paix de Lodi; mais cette paix, qui assurait aux contractants leurs États respectifs, n'avait pas cependant le caractère d'une fédération pour l'attaque et la défense. A l'intérieur, la conjuration de Porcari avait offert aux papes un prétexte pour s'assurer la toute-puissance à Rome, en annulant l'autorité populaire des chefs de quartier.

Sixte IV. Il fallait réduire à la même obéissance l'État tout entier, en réprimant l'anarchie tyrannique dans laquelle l'avaient plongé les petits seigneurs qui se le partageaient; et ce but, tous les papes le poursuivirent les uns après les autres, non sans se laisser aller quelquefois à une politique de violence et de fraude, qui frappe d'autant plus qu'elle était plus opposée au caractère dont ils étaient revêtus. Dans la conspiration des Pazzi, des prélats s'unirent aux conjurés pour assassiner les Médicis dans une église; et le peuple,

pour les venger, n'hésita pas à pendre un archevêque. S'il fallait une plus grande preuve encore de la perversion des sentiments religieux, nous la trouverions dans l'accusation qui fut, à la même occasion, sans aucun ménagement, dirigée contre Sixte IV, et cela, croit-on, par Gentile des Becchi, évêque d'Urbin. Nous ne croyons pas que ce pontife ait trempé dans cet assassinat et dans bien d'autres crimes reprochés à sa mémoire; mais il faut bien reconnaître qu'il pratiqua une triste politique. Sous prétexte de pacifier l'Italie pour l'armer contre les Turcs, il prodigua les excommunications, surtout contre les Vénitiens; il soutint la liberté de Florence à son déclin contre l'usurpation des Médicis et aspira à fonder l'indépendance de l'Italie; mais l'ambition et la corruption qu'il montra lui aliénèrent les républicains eux-mêmes; et, sans parvenir à étouffer les troubles intérieurs, il laissa pénétrer d'Espagne en Italie les *rigueurs* de l'Inquisition. Pour faire de l'argent il ne recula pas devant d'étranges expédients : il créa de nouveaux offices pour les vendre, il leva sur ses sujets l'odieux droit de mouture et la dîme sur les prélats; il travailla sans pudeur à l'élévation de sa famille, et enfin il conféra à Alfonse, bâtard de Ferdinand d'Aragon, quand il avait à peine six ans, l'archevêché de Saragosse.

Ses successeurs ne montrèrent pas plus de scrupule et de mesure : ils compromettaient les intérêts de l'Italie pour établir, fortifier, doter leurs enfants naturels ou leurs neveux, et se préoccupaient davantage de leur qualité de chefs d'État que de leur qualité de chefs de l'Église; sans s'émouvoir des menaces des conciles de Bâle et de Constance, ils s'endormaient dans la sécurité de la possession et laissaient même dans la métropole du catholicisme do-

miner les intérêts mondains. Les cardinaux avaient la faculté d'imposer des conditions pendant le conclave au pontife futur; mais Innocent VI avait déclaré qu'aucun serment antérieur à l'élection ne peut restreindre l'autorité pontificale, attendu que, pendant la vacance du siége suprême, l'Église n'a pas d'autre droit que celui d'élire le successeur du pape défunt. A la mort de Sixte IV, les cardinaux rendirent un décret dicté par la préoccupation de leur intérêt : ils ne devaient pas avoir moins de quatre mille sequins pour leur entrée, ils se déclaraient relevés des censures, excommunications ou sentences criminelles qui n'auraient pas reçu la sanction des deux tiers du sacré collége, et ils établissaient en principe que le nombre de ses membres ne dépasserait pas vingt-quatre, dont un seul pourrait être de la famille du pape.

Nous sommes heureux de n'avoir pas à raconter ici le règne d'Innocent VIII; il dut la tiare à ses promesses, et ne montra que trop de complaisance pour d'indignes favoris qui tenaient boutique de toute chose. Quand il mourut en 1492, la nécessité d'une réforme dans l'Église se manifestait plus clairement que jamais au sein de la chrétienté. Lionello, évêque de *Concordia*, en exprima le vœu devant les cardinaux le jour de leur entrée au conclave : dans un magnifique discours il leur représenta « que l'Église romaine, mère et racine de l'Eglise univer-« selle, tombait de jour en jour dans une plus grande « déconsidération; que le luxe du clergé était extrême, « et que les princes chrétiens dans leurs luttes achar-« nées tendaient à s'entre-détruire. La douleur de la fille « de Sion est grande comme la mer. Pour remédier à ce « déplorable état, il faut élire un pontife saint, instruit, « d'un grand caractère. Toute l'Église a les yeux sur vous;

« elle attend un chef qui, par la seule bonne odeur de son « nom, attire les fidèles dans la voie du salut; elle attend « un chef fidèle comme saint Jacques, orthodoxe comme « saint Paul, qui, de la Babylone prédite dans l'Apocalypse, « ramènera l'Eglise aux lumineuses sphères de l'éter- « nel[1]. »

L'élu fut Alexandre VI (A) : il suffit de le nommer pour ceux qui acceptent les opinions toutes faites. Il trouva encore le pays désolé par les querelles des Orsini et des Colonna, qui poursuivaient leur ambition personnelle à l'ombre de la bannière des Guelfes ou des Gibelins : il leur fit une guerre sans relâche, ainsi qu'aux Varani et aux Fogliani qui possédaient les Marches, aux della Rovere, seigneurs de Sinigaglia, aux Montefeltri d'Urbin et de Gubbio, aux Vitelli de Civita di Castello, aux Baglioni de Pérouse, aux Sforza de Pesaro, aux Malatesta de Rimini, aux Riario d'Imola, aux Manfredi de Faenza, aux Bentivoglio de Bologne; tous rivalisaient de violence et de trahison; tous avaient, ou provoqué, ou favorisé la funeste invasion des Français sous Charles VIII, à laquelle Alexandre, lui du moins, s'opposa. Comme homme, il est resté un type de scélératesse, plutôt, il est vrai, dans le domaine du roman que dans celui de l'histoire ; mais il ne faut pas oublier que son rôle comme pontife commença à soixante et un ans. Et s'il prend trop les allures de l'homme de guerre, quand il va combattre les Savelli, les Orsini et les Colonna; si, pendant ce temps, il laisse le gouvernement aux mains de sa fille Lucrèce Borgia jusqu'au point de lui permettre d'ouvrir les lettres qu'on lui adresse à lui-même; si César Borgia, coryphée du crime

Alexandre VI.

(1) Raynaldi, à l'année 1492.

et condamné à l'infamie par les éloges mêmes que lui adresse Machiavel, montre ce que peut oser un fils de pape et par cela même combien se justifie le célibat des prêtres ; Alexandre, comme pontife, rendit les plus sages décisions ; et nous n'hésiterons pas à citer comme exemple sa bulle, objet de tant d'injustes accusations, où il traça une ligne de partage pour les terres de l'Amérique récemment découvertes, et par laquelle il prévint dans le nouveau monde les conflits entre l'Espagne et le Portugal. Les contemporains s'accordent à le louer d'avoir réprimé les petits tyrans, et beaucoup avouent, comme on le disait de Tibère, que *chez lui les vices égalaient les vertus*. Là où ne se fait pas sentir l'organisation tyrannique que la chrétienté repousse, l'inaptitude et la perversité d'un chef ne détruisent pas la bonté des institutions et la suite dans les desseins[1].

Renonçant à développer ce qu'on peut dire pour son excuse et sa justification, nous quittons le génie des ténèbres pour nous tourner vers un ange de lumière (B).

Quelle était l'Italie d'alors? Les idées païennes y refleurissent avec éclat. On recherche partout ce qui reste des livres, des statues, des monuments; c'est sur des modèles antiques que se forment les œuvres nouvelles, au grand préjudice de l'originalité et du naturel. L'autorité d'un philosophe ou d'un poëte est mise en balance avec celle de l'Écriture et d'un saint Père, à ce point que, dans les

(1) On peut voir aux archives de Florence, dans les manuscrits venus d'Urbin, une lettre adressée le 21 juillet 1494 par Alexandre VI à Lucrèce Borgia, sa fille, qui finit ainsi : « Pour cette fois, rien autre chose que de vous tenir soigneusement en santé, et de redoubler de dévotion pour Notre-Dame de Gloire. » On sait qu'il portait toujours sur lui une boîte contenant l'hostie consacrée.

écoles, on résume ainsi tout l'enseignement : Le Christ a dit ceci, Aristote et Platon disent cela. La subtilité scolastique obscurcit la raison sous prétexte de l'éclairer, la sublimité de Platon se perd dans des rêveries *théosophiques*, on ne glorifie plus que les vertus païennes, et on adopte des prénoms empruntés aux Grecs et aux Romains, au lieu de ceux qu'on avait reçus au baptême.

Laurent de Médicis avait grandi dans cette civilisation bâtarde : il s'en était fait l'adorateur; il composait des chants sacrés pour plaire à sa mère et des chansons obscènes de carnaval pour plaire aux bandes populaires; il mourut au milieu du faste qui régnait dans cette cour de marchands, au milieu des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des chefs-d'œuvre modernes qui rivalisaient avec les premiers, au milieu de livres rapportés de très-loin, au milieu des fleurs embaumées que l'Inde avait fournies, au milieu enfin de toutes les délicatesses dont le monde entier lui envoyait le tribut. Mais où se fixaient ses regards à ce moment? sur un crucifix de bois grossièrement taillé, et que lui présentait la main d'un moine.

Jérôme Savonarole; sa naissance. 1452.

Ce moine était Jérôme Savonarole. Né à Ferrare, d'une bonne famille, dès son enfance il aimait la solitude : il allait dans les campagnes exhaler la plénitude de son amour jusqu'à verser des larmes, et disait au Seigneur : *Notam fac mihi viam in qua ambulem, quia ad te levavi animam meam.* Élevé à l'aristotélique, en arrivant à Florence, il se passionna pour Platon et le mysticisme; mais il échappa aux égarements, grâce à son admiration pour saint Thomas, en souvenir de qui il entra dans l'Ordre des Dominicains; il en adopta l'esprit de mortification, d'obéissance, et voulut y remplir les plus humbles fonctions. Abandonnant les derniers objets de sa préfé-

rence, c'est-à-dire quelques livres et quelques images, il portait d'ordinaire un petit crâne d'ivoire qui devait lui rappeler le néant des gloires humaines, et il allait de ville en ville prêchant, exhortant, commentant, conseillant, confessant. Quand il arriva dans la haute Italie, ces montagnes élevées, couronnées de glaciers, murailles que Dieu semble avoir données pour défense à son pays de prédilection, et les sommets moins élevés qui s'abaissent doucement vers des lacs limpides ou vers des plaines immenses, le jetaient dans le ravissement : il s'arrêtait dans ses voyages à pied, à l'ombre d'un arbre, pour jouir de ce spectacle, et il cherchait dans sa mémoire quelque verset du Psalmiste pour exprimer les émotions dont il se sentait inondé; si le doute assaillait sa pensée, si la défaillance attaquait sa volonté, il priait, priait toujours.

Il devient prieur de Saint-Marc.

Devenu, en 1488, prieur du couvent de Saint-Marc à Florence, que le saint archevêque Antonin avait réformé quelque temps auparavant, il se montra aussi sévère pour ceux qui s'égaraient, qu'il était tendre pour ceux que le repentir avait touchés; croyant que Dieu lui inspirait ce qu'il devait prêcher, il tonnait contre la corruption universelle; il prêchait sous un grand rosier de Damas, et malgré la faiblesse de sa voix, malgré son accent lombard, son auditoire s'accrut si rapidement, qu'il dut bientôt se transporter à la cathédrale.

Des orateurs avides d'applaudissements, avec les subtilités scolastiques, une science profane et des phrases harmonieuses, flattaient des populations qu'enivrait un air suave et vivifiant et plongées dans une civilisation qui s'était développée au milieu des joies matérielles, sous des princes qui n'avaient pas de rivaux pour le faste et le bon goût, qu'honoraient et recherchaient les souverains les

plus éloignés, que célébraient les poëtes, et dont le peuple chantait les louanges.

Qui oserait interrompre ce concert d'éloges et de joies? Savonarole : ce dominicain, qui ne connaît point de civilisation là où la vertu n'est pas, et qui, unissant la dévotion convaincue et même enthousiaste du moine à la franchise du tribun, commence à s'écrier : Malédiction, malédiction! et à tonner contre les hontes d'une politique cauteleuse, les œuvres profanes des artistes et l'abomination introduite dans le sanctuaire. Il s'écriait : « Malheur à celui qui se vend au monde! Malheur aux pères qui conduisent leurs fils à la perdition! Malheur aux gouvernants qui oppriment les peuples, ou qui fomentent les dissensions! Malheur aux passions mauvaises qui combattent la vérité! Malheur aux bourgeois et aux marchands qui ne visent qu'au gain, aux femmes qui s'adonnent aux frivolités, aux vilains qui volent, aux soldats qui blasphèment! Malheur aux prélats qui, au lieu de mener leurs ouailles dans les pâturages purs et frais, les entraînent avec eux vers des sources empoisonnées! Malheur aux prêtres qui gaspillent les biens de l'Église, vrai patrimoine des pauvres! Malheur aux savants qui ignorent les vérités de la foi et qui dédaignent la simplicité du catéchisme! Malheur aux artistes qui, par amour de l'art, perdent la foi et sacrifient les bonnes mœurs! Malheur aux maîtres qui, en expliquant des auteurs dangereux, éveillent la luxure chez ces mêmes élèves qui, plus tard, dans les universités, se perdent dans les écarts d'une logique querelleuse, dans une argumentation qui respire l'orgueil au lien de s'en tenir au bon sens et à l'Évangile. »

Ses prédications.

Il ne pouvait pas pardonner aux prédicateurs qui pro-

voquent les gémissements, les larmes et l'étonnement; mais qui n'amènent personne à se corriger, à s'amender: ils produisent des émotions vives, mais fugitives comme celles des femmes, beaucoup plus qu'une ferveur salutaire.

Au lieu d'enseigner l'Évangile, ils déploient des thèses subtiles et vaines, assaisonnées de piquantes nouveautés; il semble qu'ils soient jaloux d'égaler la poésie de Virgile, la science de Platon, l'éloquence harmonieuse d'Isocrate ou l'éloquence impétueuse de Démosthène; mais ils compromettent le nom du Christ au milieu des passions humaines; ils effacent les distinctions entre le christianisme et le paganisme, et font, d'une vaine philosophie avec la sainte Écriture, je ne sais quel mélange, qu'ils débitent ensuite comme une marchandise du haut de la chaire, en laissant de côté les choses de Dieu et de la foi.

« Cette brebis égarée, disait-il, elle est perdue pour le Christ : le bon prêtre la retrouve et doit la rendre au Christ; mais le mauvais prêtre la flatte, la caresse, il lui dit : Je sais qu'on ne peut toujours vivre dans la chasteté et s'abstenir de péché; par ce langage il l'éloigne de plus en plus de Jésus-Christ, lui fait perdre la tête et garde la pauvre brebis pour lui-même. Je ne nomme personne, mais la vérité se doit dire. Ah! si vous saviez ce que je sais, choses dégoûtantes, horribles, vous en frémiriez.... Pour moi, je ne puis retenir mes larmes, quand je pense que les mauvais pasteurs se font entremetteurs pour conduire la pauvre petite brebis dans la gueule du loup. Est-il décent que des prêtres, des moines, battent le pavé des places ou fassent visite à des commères? Qu'ils étudient la Bible! Ah! malheureux, après des nuits passées dans le vice, que veux-tu faire de la messe?

« Les sciences, disait-il encore, doivent être employées

à la démonstration de la foi, mais il faut accepter la foi avec la simplicité du cœur ; il faut, non pas se perdre dans les dissertations et les bavardages, mais étudier la Bible et les Pères. » Et de fait, il s'appuie toujours sur la Bible : c'est en son nom, et avec ses paroles mêmes, qu'il menace ou loue, exalte ou foudroie ; il croit que dans le sens mystique elle s'applique non-seulement aux faits généraux de l'histoire, mais encore aux faits particuliers de chaque époque, quand la grâce nous aide à combiner les textes.

Dans ses prédications, il s'occupe moins de développer le dogme que de montrer ses applications pratiques ; aussi fin politique que Luther le fut peu, il voit les périls imminents, il sait les nouvelles, il veut établir la république évangélique, l'égalité des riches et des pauvres. A la différence de Machiavel, il sait que la force et les armes ne suffisent plus quand la dépravation est devenue aussi profonde. Le mal est dans l'âme : il faut régénérer celle-ci, et le miracle sera fait. Professant que la vertu est le fondement nécessaire de toute liberté, que les artifices de la tyrannie dépravent les mœurs, il se plaignait de ce que les antiques républiques de l'Italie, *sobres* et *pudiques*, suivant une déplorable pente, allaient se précipiter dans la tyrannie. Il proclama que le bon gouvernement et les bonnes mœurs vont ensemble et sont inséparables. Aussi, quand Laurent de Médicis l'appela au lit de son agonie, le moine, dit-on, mit pour condition à son absolution qu'il rendrait à Florence son bien le plus précieux, la liberté.

Comme d'autres prétendus rédempteurs de l'Italie, il fut ravi et charmé de l'invasion de Charles VIII, et salua les Français comme des libérateurs, dans sa joie de voir

chassés par eux les tyrans de Florence; mais quand ces mêmes Français abusèrent de la victoire, il affronta Charles et fit apparaître devant lui ce qui déplaît le plus aux puissants, la vérité. Comme le roi s'inclinait devant lui, il lui montra le crucifix en disant : « Ce n'est pas moi qu'il faut vénérer, mais celui-ci, qui a fait le ciel et la terre, qui est le Roi des rois, et qui te mènera à ta ruine, toi avec toute ton armée, si tu ne t'arrêtes dans cette voie de cruauté où tu marches. » Après le départ de Charles, il fit établir à Florence le règne du Christ, c'est-à-dire le gouvernement populaire, et apparut comme l'idole de cette ville dont il devait bientôt devenir l'exécration.

Conversions qu'il opéra à Florence.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur sa conduite politique et sur son immixtion dans le gouvernement de Florence, bien qu'elles aient été en grande partie l'occasion des dernières crises de sa vie : nous dirons seulement quels merveilleux résultats produisirent ses prédications. On put croire un moment que la Florence des *Pulci*[1], du jeu, des fêtes carnavalesques, était devenue une cité de saints. Des villages qui peuplent la vallée de l'Arno et les penchants de l'Apennin, affluaient les campagnards, qui, à l'ouverture des portes, se précipitaient dans la ville où la charité réveillée leur offrait un bon accueil et la nourriture. Jeunes gens, femmes, enfants, vieillards de toute condition, avec une dévotion joyeuse, se pressaient en foule pour attendre l'heure où devait prêcher Savonarole, chacun restant tranquille à sa place avec un petit cierge pour lire l'office ou un livre de piété; on n'entendait pas le moindre bruit; seulement, de temps en

(1) Poëtes précurseurs de l'Arioste, mais qui ont poussé jusqu'à l'impiété le mélange du sacré et du profane. (*Note des traducteurs.*)

temps, un des assistants se levait pour entonner une laude qu'on chantait en alternant; on attendait trois ou quatre heures que le moine vînt répandre sur l'auditoire des paroles tantôt de menace, tantôt de reconfort. « On eût dit, raconte un contemporain, l'Église primitive; partout, une conversation pleine de charité; quand les fidèles se rencontraient, ils avaient dans le regard je ne sais quelle ineffable joie; ils pouvaient être l'un pour l'autre des étrangers, qu'importe? n'étaient-ils pas les enfants de ce vénérable père? Dans les rues et dans les campagnes, on n'entendait plus de chansons ou de vaines paroles, mais des cantiques spirituels, et l'on voyait sur les chemins les mères récitant l'office avec leurs enfants, à la façon d'une *famille de religieux*. Au repas, après le *Benedicite*, on lisait quelque livre de dévotion; on ne vendait plus de viande les jours défendus; le soir, les jeunes gens se groupaient au foyer paternel pour réciter le rosaire; les dames respectaient la modestie dans leur toilette, et si elles l'oubliaient, les enfants requéraient du magistrat des mesures protectrices des bonnes mœurs. Les hommes vicieux s'abstenaient, de peur d'être montrés au doigt par les enfants, comme étaient montrées les dames qui sacrifiaient dans leur parure à des modes déshonnêtes. Voulait-on se divertir? on allait par bandes de vingt ou trente personnes dans quelque site délicieux; on s'abandonnait aux épanchements de l'amitié, et l'on passait la journée en chantant des Psaumes ou écoutant de pieuses instructions, ou en portant en procession la Madone et l'enfant Jésus; les dimanches, après avoir cueilli des branches d'olivier, les fidèles parcouraient les prés en chantant les laudes que le *Frère* avait composées, et auxquelles ils adaptaient

des airs naguère consacrés à des chants frivoles et immoraux.

On multipliait les œuvres de charité ; on faisait arriver le grain pour diminuer la cherté régnante ; on avait fondé un mont-de-piété pour remédier à l'usure ; enfin, une quantité de réformes et d'actes du même genre faisaient appliquer à ceux qui les accomplissaient, par les *amis de la vie joyeuse* (gaudenti), les sobriquets ironiques de cagots (stroppiccioni), de pleurards (piagnoni) ou de *frati*.

Savonarole se plaignait que la littérature et les arts eussent préféré les voies de Bersabée aux voies de Bethléem, l'étude du naturalisme et de l'antique au sentiment intime ; de ce qu'on exposât des nudités jusque sur les autels, en même temps que, dans les vers des poëtes, les divinités du paganisme et un grossier sensualisme prenaient la place du Christ et du spiritualisme austère, comme si on eût voulu faire revivre ce qui est mort et pour toujours.

Réforme des beaux-arts

Les beaux-arts s'étaient renouvelés, non pas au nom de l'idée, mais par les côtés qui relèvent du praticien, par les beautés plastiques, et on se révoltait contre le moyen âge au nom de la belle antiquité ; on caressa d'abord les charmes classiques, puis on oublia le fond pour la forme, et on mit le goût à la place de l'enthousiasme. Savonarole chercha à fonder des écoles et des confréries pour ramener les beaux-arts dans le sanctuaire où ils s'étaient épanouis. Pour cette âme enthousiaste, sous le beau ciel d'Italie et dans la cité nourricière des arts, combien devait être douce et chère la pensée de les régénérer, et de replacer la beauté au sein de l'éternel, sa véritable source ! Beaucoup d'artistes avaient été convertis par lui ; il ne les poussait pas comme le firent les

coryphées du protestantisme à détruire, à abolir le beau, mais à consacrer leur pinceau, leur ciseau, leur burin, à des sujets édifiants.

Savonarole osa même tenter par l'amour ce que la colère devait réaliser plus tard dans d'autres pays. Les adolescents qu'il élevait dans une pieuse austérité, étaient envoyés, par la ville, sous son inspiration, pour se faire remettre les livres impies ou traitant de magie, les images obscènes, les tapisseries aux figures lascives, les poésies amoureuses et les portraits des beautés trop connues, et mille autres vanités du même genre[1]. Le jeudi gras de 1498, on fit un grand amas de toutes ces choses au milieu de la grande place, et on y mit le feu au son des trompettes et au bruit des chants. Les sages selon le siècle s'en scandalisèrent : ils disaient qu'on aurait pu vendre tout cela et distribuer le prix en charités, « ainsi (remarque Nardi) les sages d'autrefois murmuraient de voir le parfum précieux répandu par une pieuse femme sur les pieds du Christ; ils oubliaient que les philosophes du paganisme et les ordonnateurs des systèmes politiques, Platon en particulier, proscrivaient déjà tout ce qu'interdit plus sévèrement la philosophie chrétienne. »

Réforme des mœurs.

C'était surtout au clergé que s'adressait frère Jérôme pour lui reprocher son indigne vie, son incrédulité pour la présence réelle ou les sentiments indignes que certains de ses membres apportaient à l'autel.

« Reconnais ton iniquité, Église tombée dans la débauche, dit le Seigneur; je t'avais donné des vêtements

(1) Saint Paul à Ephèse, s'étant aussi fait céder les amulettes et les talismans de la *Bonne Déesse* qu'on y adorait, les livres des mystères, et bien d'autres objets d'un grand prix, valant cinquante mille deniers, les avait fait brûler. (*Act. ap.*, chap. XIX.)

magnifiques, tu en as fait l'objet de ton idolâtrie; tu as bu dans tes coupes l'ivresse de l'orgueil, tu as fait des sacrements des moyens de simonie et tu as affiché ta luxure comme une courtisane éhontée; tu es pire qu'une bête, tu es un monstre abominable. Autrefois tu as rougi de tes péchés, mais tu n'en rougis plus à cette heure. Naguère les prêtres appelaient neveux leurs fils, aujourd'hui ils les appellent non plus leurs neveux, mais leurs fils; des fils partout; tu as fait de ton sanctuaire un lieu public, un antre de débauche partout. Que fait la courtisane? Elle siége sur le trône de Salomon, elle provoque tout venant; celui qui a de l'argent passe et fait ce qu'il veut; celui qui cherche le bien est jeté dehors. O Seigneur, Seigneur! ils ne veulent point que le bien se fasse; c'est ainsi, ô Église prostituée, que tu as découvert au monde cette hideuse sentine où tu es plongée et dont les exhalaisons fétides montent jusqu'au ciel. Tu as multiplié tes fornications en Italie, en France, en Espagne, partout. Voilà que j'étendrai mes mains, dit le Seigneur, je ne viendrai plus vers toi, ribaude, scélérate; mon glaive s'étendra sur tes fils, sur l'antre de tes débauches, sur tes courtisanes, sur tes palais, et je ferai connaître quelle est ma justice. Le ciel, la terre, les anges, les bons, les méchants t'accuseront, tu n'auras personne pour toi et je te livrerai aux mains de qui te déteste[1].

Et une autre fois : « Quand je pense à la vie que mènent les prêtres, je ne puis retenir mes larmes. O mes frères et mes fils, pleurez sur les maux de l'Eglise, afin que le Seigneur appelle les prêtres à la pénitence. La robe du prêtre couvre toute espèce de scélératesses. Son point de départ

(1) Sermons sur Ezéchiel. (Sermon XXII.)

est à Rome; on y bafoue le Christ et les Saints. Ces prêtres sont pires que des Turcs, pires que des bœufs. Non-seulement ils ne veulent pas souffrir pour Dieu, mais ils vont jusqu'à trafiquer des sacrements. Aujourd'hui, il y a des courtiers de bénéfices et on les vend au plus offrant. Croyez-vous que Dieu veuille supporter cela plus longtemps? Malheur! malheur à l'Italie et à Rome! Venez, venez, prêtres; venez, mes frères du cloître, voyons si nous pourrons ressusciter un peu l'amour de Dieu[1].

Reproches qu'il adressait au clergé.

Il appliquait au clergé ce qu'Amos disait des prêtres juifs : « Notre Église, extérieurement, a de belles cérémonies pour solenniser les offices ecclésiastiques, avec de riches ornements, beaucoup de tentures, des chandeliers d'or et d'argent, et tant de beaux calices qu'elle resplendit d'un éclat vraiment royal. Tu vois là ces prélats avec des mitres d'or couvertes de pierres précieuses qui étincellent sur leur tête, avec des crosses d'argent et des chapes de brocart; ils chantent les vêpres et la messe avec un si grand luxe de cérémonies, d'orgues et de choristes, que tu en serais stupéfait! Ces hommes paraissent devoir être des modèles de gravité et de dévotion, tu ne crois pas qu'ils puissent errer, et tu te disposes à observer ce qu'ils disent et ce qu'ils font comme parole d'Évangile. On se paye de ces vaines apparences, on est charmé de ces cérémonies et l'on répète que l'Église du Christ n'a jamais été aussi florissante, et que le culte divin n'a jamais été célébré avec autant de pompe qu'à présent; un grand prélat déclare que l'Église ne jouit jamais de pareils honneurs, ni les prélats de tant de considération; qu'on ne pouvait comparer à ceux-ci leurs devanciers d'autrefois, ces *prélats de*

(1) Prédications sur l'Exode.

rien, qu'on qualifie ainsi parce qu'ils étaient humbles, pauvres, sans évêché à gros revenus, sans riches abbayes. C'étaient des prélats de rien, il est vrai, quant aux choses temporelles, mais de grands prélats, c'est-à-dire des prélats de grande vertu, d'une véritable piété, vénérés par le peuple et exerçant sur son cœur une grande autorité à cause de leurs vertus et des miracles qu'ils accomplissaient. Aujourd'hui les chrétiens qui sont dans le temple, ne s'y glorifient que de bagatelles; c'est pour elles qu'ils s'exaltent, tressaillent et sautent d'allégresse; mais il leur arrivera ce que j'ai vu à l'avance, et ils seront écrasés sous les ruines de l'édifice : je veux dire que le poids des péchés des personnes ecclésiastiques et des princes séculiers retombera sur leur tête et qu'ils périront au milieu de la fête, parce qu'ils mettent trop de confiance dans le toit qui les abrite.

« Les démons et les prélats puissants, de peur que les peuples ne leur échappent et ne se dérobent à leur obéissance, ont fait comme font les tyrans de nos villes : ils égorgent tous les gens de bien qui craignent Dieu, ou les exilent, ou les abaissent pour les écarter des fonctions publiques, et détournent les esprits des *réformes politiques* en introduisant des fêtes nouvelles et des spectacles nouveaux. La même chose est arrivée dans l'Église du Christ : ils ont chassé les gens de bien, les bons évêques, les bons prédicateurs; ils ne veulent pas que ceux-ci gouvernent; ensuite ils ont supprimé toutes les bonnes lois, toutes les bonnes coutumes qu'avait l'Église, et ils sont allés jusqu'à défendre d'en parler. Va, lis le *Décret;* combien de belles décisions, combien de beaux règlements sur l'honnêteté des clercs, sur les vierges sacrées, sur le sacrement de mariage, sur ce que doivent observer dans leur conduite

les rois et les princes, sur l'obéissance due aux pasteurs; va, lis, et tu verras qu'on n'observe rien de ce que le texte impose. On peut brûler le *Décret :* car déjà il semble qu'il n'existe pas; enfin ils ont introduit leurs fêtes et leurs solennités pour corrompre et détruire les solennités de Dieu et des saints.

« Si tu vas vers ces prélats cérémonieux, ils ont les meilleures et les plus douces paroles que tu aies jamais entendues; et si tu te plains auprès d'eux de l'état de l'Église de ce temps, ils s'empressent de dire : *Père, vous dites vrai, et on ne peut plus vivre, si Dieu n'y met la main.* Mais la malice les possède intérieurement, et ils se disent : *Faisons des fêtes et des solennités de Dieu les fêtes et les solennités du diable; introduisons celles-ci par notre autorité, par notre exemple, jusqu'à ce que cessent et disparaissent les fêtes de Dieu, et que tout l'honneur soit pour les fêtes du diable.* Ils se disent l'un à l'autre : *Que penses-tu de notre foi? quelle opinion en as-tu?* Et l'autre répond : *Tu m'as l'air d'un fou; c'est une rêverie, c'est l'affaire des femmelettes et des frati. As-tu jamais vu des miracles? Ces frati du matin au soir nous menacent, ils disent : Cela viendra, cela sera, et tous les jours ils nous rompent la tête de leurs prophéties, et tu vois que rien ne s'est accompli de ce que nous avait annoncé celui-là. Dieu n'envoie plus de prophètes, il ne s'entretient plus avec les hommes; nos faits et gestes sont oubliés : il vaut mieux qu'il en soit ainsi et que nous gouvernions l'Église comme nous avons commencé.*

....« Que fais-tu donc, Seigneur? Pourquoi sommeilles-tu? Lève-toi, viens délivrer ton Église des mains des démons, des mains des tyrans, des mains des mauvais prelats; ne vois-tu pas qu'elle est remplie d'animaux, remplie de lions, d'ours, de loups, qui l'ont ravagée tout entière?

Ne vois-tu pas notre tribulation? As-tu oublié ton Eglise, et n'as-tu plus de tendresse pour elle? Elle est pourtant ton épouse! Ne la reconnais-tu pas? c'est toujours cette Église pour laquelle tu es descendu dans le sein de Marie, pour laquelle tu as souffert tant d'opprobres, pour laquelle tu as voulu verser ton sang sur la croix. Viens et punis ces méchants, confonds-les, humilie-les, afin que nous puissions te servir avec plus de tranquillité[1]. »

Il reproche aux ecclésiastiques non la possession des biens temporels, mais le triste usage qu'ils font de leurs richesses (C).

Il résiste et s'attaque au pape.

Il allait jusqu'à la violence quand il s'en prenait aux vices de Rome, et son langage, à dire vrai, sur ce sujet, différait peu de celui de Luther : bien plus, quelques-uns de ces hommes qui compromettent le bien en l'exagérant, firent en ce temps-là frapper des médailles où l'on voyait étendue sur Rome une main armée d'un poignard, avec cette légende : *Gladius Domini super terram cito et velociter*[2].

Cependant les livres des lettrés et les correspondances des marchands de Florence faisaient connaître au loin le nom de Savonarole. « Du fond de l'Allemagne, disait-il « lui-même, il nous arrive des lettres de personnes qui « déclarent adhérer à la *nouvelle doctrine*. » Il reconnaissait donc lui-même une nouvelle doctrine, qui devenait un titre d'accusation près du pape, lequel était alors Alexandre VI. Celui-ci, dans la crainte d'un schisme, l'avertit plusieurs fois, puis entama un procès d'hérésie et lui interdit la prédication. Savonarole ne

(1) Sermon sur Amos.
(2) Jacobo Pitti, *Storie*, liv. I, cap. LI.

pensait pas à se séparer de l'Église ; il écrivait au pape : « Que Votre Sainteté daigne m'indiquer ce que je dois « rétracter parmi les choses que j'ai dites ou écrites, et « à l'instant je ferai cette rétractation. » Il n'attaquait donc point l'autorité du chef suprême ; mais parce qu'elle était alors dans les mains d'un pontife qui, par ses propres mœurs et celles des siens, souillait la chaire qu'avaient honorée tant de doctes et vertueux devanciers, Savonarole soutenait que son élection était viciée ; il bravait l'excommunication, prétendant que ce qui est contre la justice n'oblige pas, et que le pape pouvait s'être trompé.

Il écrivit (D) aux princes en les prenant à témoin « *in verbo* « *Domini* que cet Alexandre n'est pas un pape et ne peut « être tenu pour tel. C'est pourquoi, laissant de côté l'a- « bominable crime de simonie qui lui a valu le trône pon- « tifical, et qu'il renouvelle tous les jours en vendant les « bénéfices ecclésiastiques, je laisse aussi de côté ses « autres vices notoires : j'affirme qu'il n'est pas chrétien « et qu'il ne croit pas à l'existence de Dieu, » et il exhortait les princes à rassembler un concile dans un lieu *convenable et libre*, se faisant fort de prouver tout cela.

Alexandre VI voulut encore voir dans sa conduite plutôt un excès de zèle qu'une véritable malice d'intention, et, pour lui laisser ouvert le chemin du repentir, il ne le déclara point hérétique, mais seulement *suspect d'hérésie*. Il chargea la Seigneurie d'obtenir de lui qu'il demandât l'absolution, faisant entendre qu'il ne la lui refuserait pas et que même il lui rendrait, aussitôt après, le droit de prêcher (E).

Mais frère Jérôme, jusque dans son dernier discours, s'écriait : « Il faut se tourner vers le Christ, qui est la

« cause première, et dire : Sois mon confesseur, mon « évêque et mon pape; secours l'Église qui tombe en « ruine.— Mais, frère, vous battez en brèche la puissance « ecclésiastique. — Cela n'est pas vrai; je me suis toujours « soumis et je me soumets encore à la correction de l'E- « glise romaine; je ne l'affaiblis en rien, je la fortifie au « contraire. Mais je ne veux point me soumettre à la « puissance de l'Enfer; et toute puissance qui va contre le « bien ne vient pas de Dieu, mais du diable. »

Souvent il répétait qu'un jour il tournerait la clef et crierait : *Lazare, veni foras;* faisant allusion au concile auquel il en appelait, et qui non-seulement pour lui, mais pour beaucoup d'autres, était envisagé comme l'unique remède aux désordres de l'Église. Cette proposition de réforme par un concile avait d'autant plus de faveur dans l'opinion, que celui de Constance avait décidé qu'on tiendrait une assemblée de l'Église tous les dix ans. Dans le procès de Savonarole se trouve la déposition d'un certain Jean Combi, qui dit : « Il y a quarante jours, me trouvant de loisir à « la maison, j'eus l'idée d'envoyer à l'empereur le livre « du *Triomphe de la foi*, œuvre du frère Jérôme : j'avais « compris que c'était un beau livre, et je l'envoyais à l'em- « pereur comme à un homme docte qui se plaît à de pa- « reilles matières. En conséquence, je fis une lettre pour « Sa Majesté, dans laquelle je racontais comment ledit « frère Jérôme était un grand prophète et annonçait les « choses futures, surtout la conversion des Turcs, la ruine « de l'Italie et la rénovation de l'Église; qu'on ne pou- « vait mettre en doute le déplorable état de l'Église que « Sa Majesté peut bien connaître, et qu'à Sa Majesté il « appartenait d'y porter remède comme on l'avait fait « dans le temps passé par le moyen des conciles. Puis

« j'allai avec cette lettre à Saint-Marc, non pour trouver « frère Jérôme, mais pour faire traduire ma lettre en latin : « j'y trouvai frère Sylvestre et frère Jérôme Benivieni, à « qui je la lus. Je la laissai à Jérôme Benivieni pour qu'il « la mît en latin, ce qu'il me promit de faire. Trois jours « après je revins à Saint-Marc, et l'on me dit d'aller trou- « ver frère Jérôme qui me voulait parler. J'y allai, et, « m'étant agenouillé devant lui, il me dit : *J'ai vu ton « projet de lettre à l'empereur : sois content, je n'y vois « point de mal;* et après avoir réfléchi : *Elle est même « de mon goût, il y manque peu de chose,* disant encore « qu'il voulait y joindre quelques paroles et me donner « copie d'une lettre qu'il avait écrite au pape, pour que je « l'envoyasse avec la mienne. Et je répondis que je ferais « tout ce qu'il voulait, » etc. Mais comme le frère continuait à ne vouloir reconnaître d'autre autorité que celle de Dieu et de sa propre conscience, excité qu'il était par l'opposition haineuse de certains citoyens de Florence, par la jalousie d'autres moines, surtout de frère Mariano de Genazzano, qui, en prêchant, traitait Savonarole de gros juif, de ribaud, de voleur, le pape lança de nouveau l'excommunication sur lui *pour n'avoir point obéi aux admonitions et aux intimations apostoliques;* il défendait de l'aider, de le hanter et de l'approuver, *attendu qu'il était excommunié et suspect d'hérésie.*

Ses disciples proposent l'épreuve du feu.

Ses disciples se proposèrent pour soutenir, même par l'épreuve du feu, contre les frères Franciscains (F) : 1° Que l'Église de Dieu a besoin d'être régénérée; 2° qu'elle passera par les verges; 3° qu'après la flagellation, elle et Florence seront régénérées et entreront en pleine prospérité; 4° que les infidèles se convertiront au Christ; 5° que ces choses s'accompliront de nos jours; 6° que

l'excommunication lancée contre frère Jérôme est nulle; 7° que ceux-là ne pèchent point, qui n'en tiennent aucun compte.

Si nous nous défendons contre l'enthousiasme que provoque en nous, par je ne sais quel mouvement sympathique, une âme enthousiaste et surtout la noble et austère figure de Savonarole, que verrons-nous en somme? Le moine soutient que la justice a péri, et qu'en conséquence toute autorité s'est retirée du pouvoir temporel et aussi du spirituel. Mais lui-même par là s'érigeait en juge de tous : est-ce que le Saint-Siége n'aurait plus dès lors de compétence supérieure? Non (répond-il), parce que le représentant du Saint-Siége a cessé d'être saint et que la sainteté existe au contraire chez les *Piagnoni*, que la parole du frère a amenés à l'abstinence, à l'austérité, aux exemples anciens de saint François et des Fraticelles (G).

Pour démontrer que sa mission était supérieure à celle des autres, il fallait des prophéties et des miracles : or ses prophéties démocratiques ne se réalisèrent point; quant aux miracles, Charles VIII, comme le petit peuple, lui en demandaient un[1], et lorsqu'on lui proposa l'épreuve du feu il ne put l'esquiver, ni la traverser heureusement. Cet échec suffit pour lui faire perdre son crédit et pour changer l'amour fanatique qu'il avait inspiré en haine également fanatique.

La plèbe, à la suite des meneurs de la cité, demande une victime : elle assaille le couvent de Saint-Marc en y portant la violence et la mort; elle arrête frère Jérôme; et celui qu'elle avait jadis adoré, dans sa fureur folle

(1) Le roi lui dit dans leur entrevue : *Père, faites-moi un tout petit miracle.*

elle l'accable de soufflets et de crachats, disant : *Prophétise qui t'a frappé*, et, *Sauve-toi par un tout petit miracle*. Et frère Jérôme s'en allait répétant à ses frères : *Souvenez-vous que vous ne devez pas perdre confiance : l'œuvre du Seigneur s'accomplira toujours, et ma mort ne fera que l'accélérer*.

Fin de Savonarole.

On vit éclater la joie des mauvais prêtres à la pensée qu'il ne les gourmanderait plus; celle des *Compagnacci* débauchés qui n'avaient plus à craindre ses reproches; celle de certains patriotes qui se vantaient d'avoir fait disparaître le perturbateur de la paix publique. Ses adversaires, devenus ses juges, l'examinèrent, et comme ils ne trouvaient pas de motifs pour une condamnation, il y en eut un qui s'écria : « Un moine de plus ou moins, en quoi cela importe-t-il? » Mis à la torture, quand on étira ses membres à la corde, le patient, qui était faible de corps et brisé de fatigue, confessa tout ce qu'on voulut : à savoir, qu'il s'était rendu coupable d'hérésie, qu'il avait renié le Christ, qu'il avait feint d'être prophète et révélateur; mais tout aussitôt il se rétracta : « Je n'ai jamais dit qu'il fallait me « croire inspiré, mais seulement que je m'appuyais sur « les saintes Écritures. Ce n'est pas l'ambition des gloires « de ce monde qui m'animait, je désirais que par mes « efforts se fît la réunion du concile, qui, je l'espérais, « devait déposer bien des prélats et le pape lui-même, et « réformer les mœurs sur l'exemple des temps apostoliques. Quant à l'excommunication, bien qu'elle parût « à plusieurs être entachée de nullité, néanmoins je crus « qu'elle était valable, et j'en tins compte pendant quelque « temps; seulement plus tard, quand il me parut que mon « œuvre s'en allait en ruine, je pris le parti de ne plus « en tenir compte, mais au contraire de la contredire

« ouvertement en paroles et par des faits pour mon hon-
« neur et pour ma réputation. »

Soumis de nouveau à la torture, il confessa encore ce qu'on voulut, en déclarant qu'il méritait mille morts (H). Mais, interrogé s'il avait voulu introduire des divisions dans l'Église du Christ : « Jamais ! répondit-il résolûment, à moins que vous ne vouliez entendre par là certaines règles que j'ai introduites pour soumettre à une observance plus étroite la vie de mes frères. Il est vrai que je n'ai jamais eu peur des excommunications. »

Mais sa mort était un sacrifice demandé à cette maîtresse en tyrannie qui, alors comme aujourd'hui, s'intitulait l'opinion publique, et qui, auparavant, demandait son apothéose : le vulgaire est toujours le même ! Quand l'assemblée dite de *la Pratica* délibéra son sort, au milieu de tant de gens qui avaient la menace à la bouche ou qui tremblaient, il y eut cependant un citoyen, Agnolo Pandolphini, qui osa se lever et dire « qu'il lui paraissait « inouï qu'on demandât la mort d'un homme d'un si beau « caractère, qu'à peine on en voyait un semblable par « siècle; d'un homme qui pourrait non-seulement rendre « la foi au monde, si elle venait à s'en retirer, mais encore « les sciences. » Il proposait donc de le retenir en prison et de lui donner toute facilité pour écrire, afin que tout le monde ne perdît pas les produits de son génie.

La Pratica accueillit mal la proposition : elle lui objecta qu'il ne fallait pas se fier aux magistrats à venir qui se renouvelleraient tous les deux mois; qu'il pourrait fort bien arriver que le frère fût rendu à la liberté et jetât de nouveau le désordre dans la cité. Un ennemi mort ne fait plus la guerre : c'est bien là l'enseignement de Machiavel et la *pratique* de Saint-Just. Sa condamnation à mort fut

prononcée par ses concitoyens et confirmée par des commissaires apostoliques. Il fut placé vivant sur le bûcher, avec deux de ses frères, devant le *Palais-Vieux*, dont la façade porte encore gravé sur la pierre le décret par lequel il avait fait déclarer Jésus-Christ le seul roi de Florence. Le pape avait envoyé aux condamnés l'absolution, et, par suite, l'assistant leur dit : « Il a plu à Sa Sainteté de vous libérer des peines du purgatoire et de vous accorder l'indulgence plénière de tous vos péchés : l'acceptez-vous? »

Les trois condamnés inclinèrent la tête et dirent : Oui. C'est ainsi que, le 23 mai 1498, mourait frère Jérôme, poursuivi par les insultes de la foule, qui se disputait pour mettre le feu au bûcher, comme autrefois pour cueillir les fleurs du rosier sous lequel il prêchait. Il fut outragé même par le bourreau, qui, en le souffletant, provoqua les applaudissements de l'assistance. La Seigneurie informa les princes étrangers « que ces trois moines avaient eu une fin digne de leurs détestables séditions. » Mais quoi ! presque aussitôt après Savonarole fut proclamé un saint et un martyr : les tisons de son bûcher, des parcelles de ses ossements, ses cendres étaient conservés, et on les montrait à ceux qui restaient dévoués à sa mémoire, comme aujourd'hui encore on les montre aux curieux ; et à chaque anniversaire de sa mort, la jeunesse, pour expier son supplice, semait des fleurs à la place où il avait été immolé.

Son orthodoxie et ses erreurs.

Savonarole fut-il hérétique? Les protestants le représentent comme leur précurseur : ils prétendent qu'il avait enseigné que la justification s'opérait par la foi sans qu'il fût besoin d'y joindre les œuvres, et que l'homme est un instrument passif dans la main de Dieu, qui en fait un élu ou un réprouvé, sans qu'il puisse contribuer lui-même

à son propre salut. Dernièrement Meyer et Rudelbach[1], avec beaucoup de science, en ont écrit une histoire sur cette donnée; mais, avec le système de modifications et de réticences qu'ils ont adopté, il serait facile de ranger parmi les protestants les chrétiens les plus orthodoxes. En analysant ses ouvrages, ils les mutilent ou les torturent de façon à leur faire dire ce qu'ils avaient d'avance entendu en tirer, et surtout à supprimer ce qui leur répugne. Par exemple, pour les trois premières parties de son *Triomphe de la croix*, les doctrines sont communes aux protestants et à nous autres catholiques. Eh bien! Rudelbach les choisit avec un grand soin, s'ingéniant à extraire de chaque feuillet quelque passage qu'il puisse interpréter dans le sens des protestants; mais il glisse sur le livre IV, où frère Jérôme parle des sacrements en parfait catholique. Meyer ira jusqu'à prétendre que le frère parle bien peu de la Vierge et du purgatoire, mais il ne tient nul compte d'un certain endroit où il pousse le culte de la Mère de Dieu jusqu'à friser la superstition, où il recommande aux fidèles de venir en aide aux morts, et conclut ainsi : « Celui qui se sépare de la doctrine de l'Église romaine, se sépare du Christ. »

Dans le fameux *Char mystique* dont il parle plus d'une fois, il nous représente le Christ victorieux, avec ses plaies sanglantes. L'Homme-Dieu tient d'une main

(1) Fr. Karl Meyer, *G. Savonarola, aus grossen Theils handschriftlichen Quellen dargestellt, Berlin* 1836.

Cet ouvrage contient beaucoup de pièces inconnues, et qui plus tard ont été produites par d'autres biographes comme nouvelles.

Rudelbach, *H. Savonarola und seine Zeit, aus den Quellen dargestellt, Hambourg* 1835. Cet auteur range parmi les prophètes de la réforme l'abbé Joachim, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne et d'autres encore.

les deux Testaments, de l'autre la croix et les instruments de sa passion; à ses pieds sont le calice, l'hostie et les images symboliques des sacrements. Derrière lui, vient la Vierge Marie avec les urnes des martyrs. Le char est traîné par des apôtres, des prédicateurs, des prophètes, et il est suivi par la troupe des fidèles et des martyrs. « De ce char, disait-il, doit nous venir une autre philo- « sophie dont les maximes suprêmes sont que le Christ « a été crucifié, qu'il a été adoré, et qu'il a converti le « monde; que la Vierge, les martyrs, la sainte Trinité « sont *adorés* des chrétiens. » Plus d'une fois, Savonarole revient sur la nécessité des œuvres, sur le libre arbitre, sur la coopération de l'homme avec la grâce, et si l'expression n'est pas toujours parfaitement exacte comme le furent depuis les définitions du concile de Trente, il montre assez qu'il pense comme l'Église catholique. Bien que la grâce soit un don gratuit, nous devons nous préparer à la recevoir, en nous efforçant de croire, en priant, en faisant des bonnes œuvres[1]. « Veux-tu recevoir, dit-il, « l'amour de Jésus-Christ? Sois toujours prêt à répondre « à son divin appel. Le Seigneur t'appelle : de ton côté, « fais quelque chose[2]. » Et il avait, tout jeune encore, adopté cette parole : « C'est aux œuvres qu'il faut mesurer la science de l'homme[3], » ce qui prouve combien il était loin de l'attente passive de la grâce.

Dans sa méditation sur le *Miserere* qu'il composa en prison, il disait : « Je mettrai mon espérance dans le Seigneur et je serai de suite délivré de toute tribulation. Et par quels mérites? Par les miens? non certes, mais

(1) Sermon IV, p. 237; serm. V, p. 246.
(2) Sermon XVI, p. 443.
(3) « *Tanto sa ciascuno quanto opera.* »

par les tiens, ô Seigneur. Je n'offre point ma justice, mais je cherche ta miséricorde. Les Pharisiens se glorifièrent de leur justice; aussi n'ont-ils point celle de Dieu, laquelle nous vient seulement par la grâce : et personne ne sera jamais juste devant Dieu par cela seulement qu'il aura accompli les œuvres de la loi. »

« O chevalier du Christ, quelles dispositions de l'âme « apportes-tu dans cette bataille ? As-tu la foi, ou non ?

— « Oui, je l'ai.

« Sache donc que c'est là une grande grâce que Dieu « nous fait : car la foi est un don qui nous vient de lui et « non par notre propre effort; personne ne peut donc s'en « glorifier. »

Ces paroles pourraient paraître affirmer que la justification est indépendante des œuvres : aussi cet opuscule fut-il répandu par Luther en Allemagne en l'année 1523, avec une préface où il proclamait Savonarole son précurseur, bien que, dit-il, il y ait encore de la fange théologique aux pieds de ce saint homme[1]. Il ajoutait que ce précurseur avait soutenu « la justification par la foi seule, et que POUR CELA il avait été brûlé par le pape; mais que le Christ l'avait canonisé, parce qu'il ne s'était pas appuyé sur les vœux, sur le capuchon, sur la règle monastique, mais sur la méditation de l'évangile de la paix, et parce que, revêtu de la cuirasse de la justice, armé du bouclier de la foi, du casque du salut, il s'était enrôlé, non dans l'ordre des Frères Prêcheurs, mais dans la milice de l'Église chrétienne. »

Nous savons que Savonarole ne fut ni brûlé par le pape, ni brûlé pour ce motif; le livre même sur lequel Luther

(1) *Vorrede über Savonarola's, Auslegung des LI Psalms.*

s'appuyait lui donne un démenti. En effet, d'abord la foi est un don gratuit de Dieu : c'est là un sentiment commun à tous les théologiens, c'est aussi la définition du concile de Trente; puis dans ce même livre Savonarole continue : « Le pécheur obstiné, quelle que soit la grandeur de ses fautes, s'il revient et se convertit à Dieu, sera-t-il accueilli et justifié? N'as-tu pas entendu les paroles du Seigneur? *Toutes les fois que le pécheur versera des larmes et ressentira la douleur de ses péchés, je ne me souviendrai plus de ses iniquités !...* Etes-vous tombé? relevez-vous et la miséricorde vous ouvrira ses bras. Êtes-vous au fond de l'abîme? criez vers Dieu, et sa miséricorde viendra à votre secours. »

Plus tard, comme son geôlier lui demandait de lui laisser quelque souvenir, frère Jérôme écrivit sur la couverture d'un livre un règlement de vie (*una regola del ben vivere*), réimprimé bien souvent, où il est dit : « La bonne vie dépend tout entière de la grâce; il faut donc *s'efforcer de l'acquérir*, et, quand on l'a, de l'augmenter. Elle est certainement un don gratuit de Dieu; mais l'examen de nos péchés, la méditation sur la vanité des choses de ce monde, appellent la grâce sur nous; la confession et la communion nous disposent à la recevoir.... La persévérance dans les bonnes œuvres, dans la confession (I) et dans tout ce qui touche à la grâce, est le vrai et sûr moyen de l'augmenter. »

Savonarole était plutôt un mystique; et si pour le faire apparaître avec ce caractère les passages que nous avons déjà cités ne suffisaient pas, nous en pourrions ajouter d'autres, par exemple celui-ci, où il donne cette définition : « L'amour de Jésus-Christ est cette vive affection dans les élans de laquelle le fidèle désire que son âme devienne

comme une partie de l'âme du Christ, et que la vie du Seigneur se reproduise en lui non-seulement par une imitation extérieure, mais encore par une intime et divine inspiration. Il voudrait que la doctrine de Jésus-Christ fût en lui chose vivante; il voudrait souffrir sa passion et s'élever mystiquement avec lui sur la croix. Amour tout-puissant, qu'on ne peut avoir sans la grâce, puisqu'il élève l'homme au-dessus de lui-même et joint la créature finie au Créateur infini[1].»

Dans ses interrogatoires, il nie s'être jamais donné comme inspiré; mais en fait il le laissait croire, usant d'un artifice propre à captiver le peuple qui veut toujours être bercé d'illusions (K). Une fois il monta dans la chaire: « J'ai à vous révéler un secret céleste que je n'ai encore voulu manifester à qui que ce soit, parce que jusqu'ici je n'en étais pas bien certain. Vous connaissez tous le comte Pic de la Mirandole, mort il y a peu de temps. Je vous annonce que son âme, grâce aux prières de nos frères, grâce aux bonnes œuvres qu'il a faites dans cette vie et grâce aussi à d'autres prières, est dans le purgatoire.» Des traits semblables se retrouvent fréquemment dans sa vie et dans ses discours; il s'attache souvent à des révélations spéciales et à des interprétations nouvelles de certains passages de l'Écriture.

Homme de foi, superstitieux, homme de génie, il surabonde de charité; il s'abandonne à l'inspiration personnelle, bien différent en cela de Luther, qui cherchait sa force dans le raisonnement. On peut trouver des arguments pour et contre lui dans ses œuvres, de l'ensemble desquelles il résulte qu'il chercha l'harmonie de la raison

(1) *Trattato dell' amore di Gesù-Cristo.* Firenze, 1492.

avec la foi, et de la religion catholique avec les franchises politiques.

Il n'attaque en aucune façon l'autorité du Saint-Siége, bien qu'il fût en lutte avec celui qui, prétendait-il, l'occupait illégitimement, et bien qu'il fît contre lui appel au futur concile appelé à réformer l'Église légitimement. Enivré d'orgueil par les applandissements de ses partisans et aiguillonné par les attaques de ses adversaires, il dépassa la mesure ; mais il poursuivait son œuvre avec une conscience pure et sans ambition personnelle ; il chercha à répandre ses idées, non par la violence, mais par l'influence de l'exemple, comme un homme qui croyait à la puissance de la vérité. Il disait : « Je suis entré dans le « cloître pour apprendre à souffrir, et quand les souffrances « sont venues me visiter, je les ai étudiées, et elles m'ont « appris à aimer toujours, à toujours pardonner. » Mais comme si Dieu se fût interposé entre sa pensée et sa personne, il subordonna la prudence humaine à l'inspiration ; il crut pouvoir conduire le peuple par la passion, et par les cris d'éloquence qu'il faisait retentir jusque sur les places publiques : il succomba dans cette entreprise, comme il arrive toujours. Mais il n'y a d'hérétique que celui qui s'obstine dans une opinion contraire à un point de foi défini par l'Église. La renommée de Savonarole se balance en quelque sorte entre le ciel et l'enfer ; mais sa fin fut déplorée par tout le monde, et ceux-là mêmes qui l'avaient provoquée donnèrent l'exemple de ce retour à la justice. A Santa Maria Novella et à San Marco, il a été peint avec les attributs de la sainteté, et Raphaël l'a placé dans les chambres du Vatican au milieu des docteurs de l'Église. Son portrait, ses médailles, furent conservés et vénérés non-seulement par les *fidèles* qui, à Florence, continuèrent

à lutter contre la dépravation et la servitude qu'elle engendre, mais encore par de grands saints.

Ses accusateurs et ses apologistes.

En 1548, le sévère Ambroise Catarino publia à Venise un discours *contre la doctrine et les prophéties de frère Jérôme Savonarole*, dédié au cardinal del Monte, où il relève plusieurs propositions qu'il croit opposées au dogme catholique, « et où il déclare combattre, non Savonarole, jugé « plutôt digne de compassion que de blâme, mais sa doc- « trine et ses erreurs, qui vivent encore dans les souve- « nirs de ceux qui, non sans scandale et non sans péril « pour leurs âmes, ont eu foi en lui. »

Ce fut peut-être sur cette dénonciation que ses enseignements furent soumis à l'examen, sous Paul IV, et quand la commission en lisait quelques passages devant ce pontife, il s'écriait : « Mais c'est un Martin Luther ! c'est une doctrine pestilentielle. » Cependant, après un examen approfondi, on ne frappa de censure que quinze de ses sermons et le Dialogue *de la Vérité prophétique*.

Le Père Paolino Bernardini de Lucques, fondateur de la congrégation de Sainte-Catherine de Sienne, composa *Narration et discours sur les grandes contradictions soulevées à propos des œuvres du R. P. frère Jérôme*, où il soutient que la doctrine du Dominicain « ne pouvait être déclarée ni hérétique, ni schismatique, ni même erronée, ni scandaleuse. » Dans l'*index* du concile de Trente, ses livres figurent seulement *donec emendati prodeant*, c'est-à-dire comme n'étant entachés que d'erreurs accidentelles. On a dit que Clément VIII, en 1598, fit vœu, s'il réussissait à prendre Ferrare, de canoniser Savonarole. Serafino Razzi, dominicain de Florence, enthousiaste de Savonarole, demanda plusieurs fois au pape cette canonisation ; il écrivit aussi une vie du frère ; puis, voyant que l'affaire traî-

nait en longueur, il acheta un âne, et, bien que septuagénaire, il se rendit à Rome l'année du jubilé. Mais le pape, effrayé du nombre et de la qualité des contradicteurs, ne voulut pas seulement le voir, et ne lui permit pas d'imprimer cette vie. Ce fut en vain que les Dominicains préparèrent un office propre de Savonarole (L). Si le philosophe Naudet l'appelait l'Arius et le Mahomet moderne, le pieux père Touron l'appelait un envoyé de Dieu ; saint Philippe de Néri et sainte Catherine de Ricci le vénéraient comme un bienheureux, et Benoît XIV le disait digne d'être canonisé. En résumé, il fut un croyant du moyen âge, et non un rationaliste du quinzième siècle. Il représente l'élégie du passé plutôt que la trompette de l'avenir; mais quant au dessein d'associer la morale avec la politique, ses disciples vivent encore aujourd'hui, et ils combattent un bon combat (M).

Aucun des adhérents de frère Jérôme ne figura parmi les disciples de Luther, ou parmi les traîtres à la cause de la liberté dans la patrie. Michel-Ange, qui élevait des bastions pour la défense de cette patrie, et à Rome le plus grand temple qu'eût jamais le christianisme, professa pour le frère une constante vénération. Machiavel, qui ne s'aventurait pas à soutenir des opinions contraires aux idées courantes, commença par admirer Savonarole : il s'en moqua plus tard, quand il eut développé sa politique sans Dieu, sans Providence, sans moralité; sa croyance à une perversité innée sans l'explication du péché originel et sans la Rédemption, et quand il voulut faire espérer la régénération de l'Italie, non-seulement sans le concours de l'Église, mais en dépit de l'Église ; en un mot, quand il eut formulé une doctrine diamétralement contraire à celle de Savonarole.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XI.

(A) — Les inclinations d'Alexandre VI étaient connues à l'avance; aussi, lors de son élection, Pierre Martyr d'Anghiera écrivait au cardinal Sforza : « Hoc habeto, princeps illustrissime, non placuisse meis regibus (Ferdinand et Isabelle d'Espagne) pontificatum ad Alexandrum, quamvis eorum ditionarium, pervenisse; verentur namque ne illius cupiditas, ne ambitio, ne (quod gravius) mollities filialis christianam religionem in præceps trahat. » Lettre 119 de l'édition d'Amsterdam, 1670.

(B) — M. Chantrel, dans l'*Histoire populaire des papes*, s'est attaché à disculper Alexandre VI, en montrant que sa vie ne fut pas scandaleuse, même avant son avénement au trône pontifical, et qu'elle fut toujours édifiante après cet avénement; qu'il fut un grand roi et un grand pontife; que les accusations qu'on lui a prodiguées manquent de fondement, et retombent sur les historiens menteurs, malveillants, hostiles au pape ou au pouvoir sacré qu'il représente.

On peut voir dans le même sens l'*Histoire d'Alexandre VI* de l'abbé Jorry, et un article de la *Revue de Dublin* de janvier 1859. Un ami me prévient que dans les lettres inédites d'Alberoni, on trouve un jugement sur Alexandre VI qui s'accorde en substance avec celui que j'ai exprimé. Benoît XIV, dans sa correspondance confidentielle avec Alberoni, son légat à Bologne en 1740, lui manifeste l'intention de corriger divers abus, et avant tout de réformer le pays ruiné depuis dix ans par les fêtes mondaines et les réjouissances publiques (lettre de Castelgandolfo du 18 oct. de la même année). Alberoni, en demandant que cette réforme ne devînt pas une *occasion de recourir à des remèdes trop contraires au caractère* de Sa Sainteté, ne se déclara pas moins tout prêt, en homme résolu qu'il était, à *seconder une aussi sainte résolution*, ajoutant que le besoin de cette réforme était universellement senti par tous les honnêtes gens, à Rome et au dehors (lettre d'Alberoni, datée de Bologne du 25 octobre 1741). Le pape lut

peut-être, sans trop y faire attention, la lettre d'Alberoni dans une assemblée où se trouvaient probablement certaines personnes qui avaient besoin de subir cette réforme, et on se récria contre l'impudence qui avait osé écrire de telles choses à un tel pape, comme si son pontificat ressemblait à celui d'Alexandre VI. Ce n'est pas ici le lieu de transcrire la longue et véhémente réponse d'Alberoni à Benoît XIV, datée du 8 novembre, mais sur le point particulier il s'exprime ainsi : « Je ne sais comment on a pu faire « intervenir, à propos de ce que j'ai dit, Alexandre VI. Mais s'il « fallait parler de son pontificat, on pourrait dire que ce fut un « mélange de vices et de vertus : que les premiers furent les fautes « d'un homme privé, mais que les secondes furent les qualités « éminentes d'un souverain ayant une grande portée d'esprit. Tel « il apparaît dans ses fameuses Bulles, je ne dis pas dans des Epi- « taphes, ces Bulles dignes d'une mémoire et d'une vénération « éternelles ; et entre tant d'autres actes héroïques, je citerai la « restitution des Romagnes faite au Saint-Siége par leurs tyrans, « cette conquête qui tout entière fut due au courage, à la prudence « et à la conduite habile d'Alexandre VI. »

(C) — « O frère, tu veux dire que l'Église ne peut posséder des biens temporels ! CECI SERAIT UNE HÉRÉSIE. Et je ne le dis pas, moi : car qui croirait, si on ne pouvait en posséder, que saint Sylvestre en eût acceptés et que saint Grégoire eût confirmé cette possession. Nous soumettons à la sainte Église romaine la question de savoir ce qui vaut mieux, ou d'en avoir ou de n'en point avoir. C'est là une grande question, puisque nous voyons qu'elle a fait le mal pour avoir ces richesses, et il n'est pas besoin de le prouver. Répondons, en conséquence, non pas en termes absolus, comme le marin qui ne veut pas jeter les richesses à la mer, mais qui veut fuir le péril, et disons que l'Église sans richesses serait dans une situation meilleure, puisqu'elle serait en union avec Dieu. » (*Sur Ezéchiel.*)

« Le pape est Dieu sur la terre, il est vicaire de Jésus-Christ. Cela est vrai, mais Dieu et le Christ nous commandent d'aimer notre prochain et de faire le bien. Si donc le pape te commandait des choses contraires à la charité et si tu les faisais, alors ce serait vouloir que le pape fît plus que ne fait Dieu. Le pape peut se tromper, non-seulement par suite de fausses informations, mais quelquefois aussi parce qu'il prend en haine la charité. Ce qui a tant corrompu l'Église, c'est le pouvoir temporel : quand l'Église était pauvre, alors elle était sainte ; mais, quand on lui

eut donné le pouvoir temporel, elle tomba dans la poussière des richesses et des affaires terrestres, et elle commença à sentir en elle l'aiguillon de l'orgueil.... Concile veut dire assemblée de l'Église, c'est-à-dire la réunion de tous les bons abbés, prélats et séculiers qui la composent. Mais remarquons qu'on n'appelle proprement l'Église qu'une réunion des fidèles où réside la grâce du Saint-Esprit. Or, aujourd'hui où est la réunion qui présente ce caractère? Peut-être l'Église ainsi définie se réduit-elle à quelque pauvre homme... Dans le concile, il en est qui tranchent du réformateur et qui réforment des choses justes. Dans le concile, il faut des réformateurs qui provoquent les réformes que demande la justice. Dans le concile, on doit châtier le mauvais prêtre, déposer l'évêque simoniaque ou schismatique. Oh! combien seraient déposés! Peut-être n'en resterait-il plus un seul. Priez le Seigneur que le concile puisse se réunir une fois pour protéger et aider celui qui veut faire le bien et pour combattre les méchants. » (*Sermons de l'an* 1498 *sur l'Exode.*)

(D) — « N'as-tu pas peur? Non, je n'ai pas peur pour moi qu'on veut excommunier, parce que je ne fais point le mal. Laissez parvenir cette excommunication partout et au grand jour. Ouvrez-lui les portes. Je veux répondre, et si je ne vous étonne point, dites alors ce que vous en pensez! Je ferai pâlir tant de visages ici et là, que vous serez frappés de leur nombre, et je prononcerai une parole qui fera trembler, qui ébranlera le monde...Si j'avais voulu vivre en flatteur, je ne serais pas aujourd'hui à Florence, je ne porterais pas un froc en lambeaux, et je pourrais me tirer de ce péril. Mais, Seigneur, je ne veux pas tout cela; je veux seulement ta croix : fais-moi persécuter, je te demande la grâce de ne pas mourir dans mon lit, mais de verser mon sang pour toi, comme tu as versé le tien pour moi. » (*Sur Ezéchiel*, *sermon* XXVIII.)

(E) — Le pape disait à Bonsi, l'ambassadeur de Florence : « J'ai lu les prédications de votre moine et j'ai parlé avec des gens « qui l'ont entendu. Il ose dire que le pape est une barre de fer « brisée; il taxe d'hérésie quiconque croit à la valeur de l'ex- « communication, et dit que pour lui, plutôt que de demander « l'absolution, il consentirait à aller en enfer. Il a été excommu- « nié, non point à l'instigation d'une personne quelconque, ni sur « de fausses indications, mais pour sa désobéissance à l'ordre « que nous lui avons donné de se réunir à la congrégation tos- « cano-romaine. Nous ne le condamnons certes point pour ses

« bonnes œuvres, mais nous voulons qu'il vienne nous demander « pardon de son orgueil remuant, et nous lui accorderons volon- « tiers ce pardon, quand il aura fait acte d'humilité à nos pieds. »

(F) — « *Anno Domini MCCCCIIC.* — Dilectis filiis guardiano et fratribus D. Francisci ad Sanctum Miniatum extra muros Florentinorum, Ordinis Fratrum Minorum de observantia nuncupatorum, Alexander Papa sextus.

« Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Relatum nobis fuit quod apostolico zelo veritatis et justitiæ accensi, ac pro nostro, et hujus sanctæ Sedis honore contra perniciosum dogma falsamque doctrinam perditionis filii Hieronymi Savonarolæ Ordinis fratrum predicatorum, ac populi seductionem multis ac veris conclusionibus et argumentis sæpius publice ac privatim predicaveritis, ac eo fervoris et studii processeritis ut, pro sustinendis vestris veris rectisque argumentationibus, et ipsius Hieronymi pertinacia convincenda, non defuerit ex vobis qui etiam se in ignem projicere proposuerit. Laudamus certe devotionem vestram ac tam pium tamquam religiosum ac venerandum opus quod procul dubio nulla poterit oblivione deleri : Nobis vero et ipsi Sedi ita gratum et acceptum ut gratius et acceptius esse non possit. Hortamur et monemus vos in Domino, ut eodem tenore pergentes adversus ipsius errorum reliquias, si quæ supersint, et complicem perseverare velitis, ut exinde a Deo et hac sancta Sede merita condigna consequi possitis. Dat. Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, XI die aprilis 1498, Pontificatus nostri anno sexto. »

« Dilecto filio Francisco Apuliensi, Ordinis fratrum Minorum de observantia nuncupatorum professori, Alexander Papa sextus.

« Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Intelleximus quanto fervore pro veritate et justitia, proque nostro ac hujus sanctæ Sedis honore nuper prædicaveris verbum divinum in civitate ista florentina adversus falsum et perniciosum dogma iniquitatis filii Hieronymæ Savonarole, qui prius suis demeritis excommunicatus, ausu sacrilego quam plurima scandalosa et heresim sapientia tam diu disseminare tam publice non erubuerat. Fecisti profecto opus valde meritorium, ac maxima laude dignum, ac quale religiosum virum decebat, quod nobis et toti sacro venerabilium fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium collegio mirifice complacuit. De qua devotione te plurimum commendamus, momentes et exhortantes ut, si quid forsitan reliquarum deinceps tanti ac nefarii erroris supersit,

in tam bono ac pio instituto perseverare, ac illud eodem veritatis mucrone retundere cures, ita ut majores in dies ac uberiores fructus in agro dominico producens, nostram et ipsius Sedis benedictionem et gratiam valeas promereri. Datæ Romæ apud S. Petrum 1498, XI aprilis, Pontificatus nostri anno sexto. »

(G.) — Les *Fraticelles* n'étaient peut-être pas tout à fait disparus de Florence. A la bibliothèque *Magliabecchiana* (mss. G. 3. 368), on trouve une longue lettre de don *Giovanni delle Celle*, écrite contre eux, avec une réponse assez développée faite au nom des Fraticelles qui au fond accusent l'Église, comme plus tard le fit Luther, d'être tombée dans les voies de l'erreur. « Eux seuls dans « leur petit nombre ont conservé le dépôt de la vérité. Le chemin « du ciel est étroit, il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient en « si petit nombre ; leurs accusateurs pèchent contre la charité. »

Le manuscrit 11 de la classe XXXIV de la collection de cette même bibliothèque, contient plusieurs écrits contre les Fraticelles dits de l'*Opinion*, lesquels écrits émanent principalement de l'évêque *Ortano*, qui dit avoir été envoyé avec l'archevêque de Milan et d'autres évêques pour discuter contre eux, surtout contre ceux qui s'étaient montrés aux environs d'Assise et qui avaient pris pour chef un certain *Nicolas de Marano*, dans la campagne du Picenum.

(H) — Il n'est pas besoin de commenter ce passage du procès : *Jussus expoliari*. « Or ça, écoutez-moi... Dieu, tu m'as saisi (il « s'agenouille). Je confesse que j'ai renié le Christ. J'ai débité « bien des mensonges, seigneurs de Florence ; je l'ai renié par « peur des tourments. Je vous prends à témoin. Si je dois souf- « frir, je veux souffrir pour la vérité. Ce que j'ai dit, je le tenais « de Dieu. Dieu, tu m'as imposé la pénitence pour t'avoir renié ; « je la mérite. Je t'ai renié, je t'ai renié, je t'ai renié par peur « des tourments. (Il s'était agenouillé et montrait son bras gau- « che qui était comme désarticulé.) Jésus, aide-moi. Cette fois « tu m'as saisi. »

(I) — « On a coutume de dire que depuis saint Charles seule- « ment, et après l'institution des clercs réguliers, on vit s'étendre « l'usage des confessions fréquentes et l'établissement des con- « fessionnaux dans les églises.... Dans le procès, frère Jérôme « disait : « Quant aux confesseurs, j'en mettrai beaucoup à Saint- « Marc, en les encourageant à beaucoup confesser : non pour « connaître d'eux les confessions, ils ne l'eussent point fait sous « la menace des peines les plus terribles, et j'eusse perdu tout

« crédit sur eux; car si je leur eusse demandé une pareille for-
« faiture, j'aurais manifesté un cœur perverti ; mais je le faisais
« pour avoir un plus grand concours de fidèles, pour alimenter
« l'ardeur de nos amis pour notre œuvre, et aussi pour rendre
« plus étroite leur union. »

(K) — Voici quelques-unes de ses paroles : « Si un ange de Dieu venait un jour me contredire, ne le croyez pas, car c'est Dieu lui-même qui a parlé. » (*Sermon du* 17 *février* 1497.)

Et dans le dialogue de la *Vérité prophétique*, nous lisons :

SAVONAROLE. Oui, je suis prophète. Et puisque vos raisonnements m'y forcent, je confesse, non sans humilité, non sans avoir la conscience de mon indigence, que j'ai été établi de Dieu par son libre don et non pour aucun mérite qui m'appartînt précédemment.

URIA. Prends garde de parler ainsi, non par humilité, mais bien plutôt par arrogance !

SAVONAROLE. Je ne m'attribue rien qui ne soit vrai, et je n'hésite pas à avouer que j'ai reçu ce don, puisque je l'ai reçu pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain.

(L) — *L'Office propre de Jérôme Savonarole et de ses compagnons, écrit dans le* XVIe *siècle, a été publié pour la première fois par les soins du comte C. Capponi*, avec une introduction de *Cesare Guasti*. Prato, 1860.

Le manuscrit 34 de la classe XXXIV de la collection de la bibliothèque *Magliabecchiana* contient un recueil des jugements portés par divers sur la vie et les doctrines de Savonarole. La trace profonde que laissa le *Frère* est attestée par le nombre infini d'écrits inspirés par lui qui se trouvent dans toutes les bibliothèques de Florence; on les compte par centaines. Nous citerons le manuscrit 7 de la classe XXXIV de la *Magliabecchiana*, qui contient *Vulnera diligentis*, par Benedetto de Florence, véritable apothéose de Savonarole. A la première page, l'auteur fait cette recommandation : *hoc non publicetur volumen, nisi post mortem illius decimi* (Léon X), *de quo scriptum est : Leo in quinto rugitu morietur, filius Sodomæ.... Detur Adriano VI. P. M., afin que cette œuvre chrétienne échappe aux mains des brûleurs et des persécuteurs de la vérité.*

(M) — Dans l'histoire des Italiens, je me suis étendu sur Savonarole, examinant s'il fut un martyr de la vérité qu'il aurait annoncée à l'avance, s'il fut prophète, s'il fut grand patriote, grand démocrate, ou bien s'il fut au contraire un halluciné et un imposteur.

On a publié récemment beaucoup d'ouvrages sur son compte, et parmi ceux qu'il faut surtout citer la *Storia di Girolamo Savonarola*, par Villari (1859) et la *Storia del Convento di San Marco*, par le Père Marchese. (*Note de l'auteur.*)

Nous croyons devoir reproduire ici le jugement qu'a porté sur Savonarole, dans son *Histoire d'Italie*, l'illustre César Balbo (voir p. 11, t. II de la traduction, par M. Jules Amigues).

« Savonarole est pour les uns un saint, pour les autres un hérétique, précurseur de Luther, pour d'autres encore un héros de liberté. Il ne fut rien de tout cela ; les véritables saints ne profanent pas le temple en y agitant des intérêts humains ; les véritables hérétiques ne meurent pas dans le sein de l'Église, comme, tout persécuté qu'il fut, y mourut Savonarole ; les véritables héros de liberté sont plus graves et plus sûrs d'eux-mêmes, et ne s'égarent pas comme lui dans des désordres scandaleux. Savonarole fut simplement un enthousiaste de bonne foi et qui eût pu rendre des services si, se tenant dans son rôle ecclésiastique, il se fût contenté de prêcher contre la croissante corruption qui envahissait l'Italie en démence. »

A ce jugement, il faut ajouter, selon nous, que Savonarole fut un moine sans esprit d'obéissance et sans humilité.

(*Note des Traducteurs.*)

DISCOURS XII.

Jules II. Conciles de Pise et de Latran.

Alexandre VI venait de mourir, non point dans les circonstances racontées par les chroniqueurs d'alors et par les romanciers d'aujourd'hui (A), mais frappé subitement par la mort au milieu de ses trames ambitieuses. Il se préparait à faire de son fils le souverain de la Romagne, des Marches et de l'Ombrie, comme aussi à garantir à l'Église la possession de ses domaines contre les usurpations des petits tyrans, en y introduisant une administration pacifique et régulière. Le duc de Valentinois, même après la mort de son père, n'abandonna point l'entreprise. Les crimes et les trahisons, tels étaient pour lui les moyens de *faire l'Italie*, et s'appuyant comme un souverain moderne sur ses soldats, il assiégea le conclave pour lui imposer sa volonté; mais le peuple, soulevé, le chassa, et l'assemblée des cardinaux décida unanimement que le nouveau pape devrait convoquer un concile dans les deux ans qui suivraient son élection. Pie III, de la famille des Piccolomini de Sienne, qui fut élu comme successeur d'Alexandre (1513), s'empressa de se concerter à cet effet avec les puissances, dans le but de réformer l'Église, en commençant (il le disait ouvertement) par la Cour romaine. Mais après un règne de vingt-sept jours, il mourut, et eut pour successeur Jules II, de Gênes, qui, Jules II.

étant cardinal de la Rovère, avait été grand ennemi d'Alexandre VI, sous le pontificat duquel il s'était toujours tenu en armes et sur la défensive. Il apporta sur la chaire pontificale la conviction que cette chaire ne pouvait s'affermir que si on affermissait le domaine temporel. Sixte IV et Alexandre VI avaient visé à la grandeur de leur maison, l'ambition de Jules II fut de travailler à la grandeur de l'Église, de la constituer arbitre entre l'Espagne et la France, et d'user les forces de ces deux puissances pour les expulser d'Italie. Il fait arrêter le redoutable duc de Valentinois, et l'oblige à céder à l'Église les pays qu'avec d'autres il lui avait enlevés; il reprend Bologne aux Bentivoglio, Pérouse aux Baglioni; il se fait rendre par les Vénitiens Rimini, Ravenne, Faenza et Cervia; il acquiert la possession d'Urbin sans coup férir, et place l'Église dans la situation la plus forte qu'elle eut jamais. Il laissait aux villes soumises leurs antiques priviléges, leur en concédait de nouveaux et les constituait en communes indépendantes, à l'instar de celles de la Vénétie, où les corporations de nobles, de bourgeois, d'artisans, se tenaient mutuellement en respect. A Rome où il y avait chaque jour des agressions et des homicides, où il n'était pas rare d'assister à de vraies batailles, Jules II mit fin au désordre en imposant et en exigeant le désarmement général. La noblesse romaine était divisée entre les deux factions guelfe et gibeline; généralement les Orsini, les Savelli et le peuple tenaient pour la bannière des guelfes : les Colonna, les Conti et les préfets du Bourg pour celle des gibelins. Ils s'assemblèrent tous au Capitole, et se jurèrent la paix, déclarant que « pour la perpétuelle et mémorable damnation et infamie de ceux qui l'enfreindraient, il serait permis de les représenter en

peinture la tête en bas, comme il est d'usage pour les traîtres perfides et cruels, sur les murs faisant face au Capitole, et sur d'autres places publiques fréquentées par le peuple, comme pour transmettre à la postérité un témoignage et un monument de leur vie scélérate [1]. » Guerrier comme un prélat de l'an mil, père de ses soldats, violent par nature, il ne dissimulait pas ses passions, quoique ne se laissant pas dominer par elles; hardi dans ses projets, prudent dans le choix des moyens d'exécution, patient dans les revers, intrépide en face du danger, Jules II avait reçu le pays dans un état de désordre complet: il sut remettre les barons au frein de l'obéissance, et comprima la plèbe ; véritable héros, si l'armure et les allures d'un guerrier avaient pu s'allier avec le titre de successeur du pacifique pêcheur de Galilée. Louis XII fit une descente en Italie pour venger Charles VIII; mais Jules parvint à repousser les Français, et défendit une fois de plus l'indépendance italienne. Il disait : « Je voudrais réunir la patrie commune sous un seul maître, et ce maître doit être à perpétuité le pontife romain; mais je souffre en songeant que je ne pourrai atteindre le but, à cause du poids des années que je sens sur ma tête; cette pensée que je ne pourrai accomplir pour la gloire de l'Italie tout ce que j'aurais désiré pour elle, me déchire le cœur [2]. »

Pour nous, en voyant un pape obligé de camper en personne sous le feu des canons ennemis, nous comprenons que nous sommes arrivés à une époque bien différente de celle où la simple parole de Grégoire VII amenait les

(1) Ratti, *Della famiglia Sforza*, 283.
(2) Journal de Pâris Grassi, n° 18.

rois humiliés à venir du fond de la Saxe, pieds nus, baiser sa mule au château de Canossa. Il n'est point de mal que n'aient dit de Jules II Guichardin, Budée, Erasme, Hutten (B) et la tourbe qui les suit. Mais qui se montra jamais aussi large que ce pape pour les dépenses affectées à de splendides travaux? Il embellit l'église des Saints-Apôtres; il construisit un palais à côté de Saint-Pierre *in Vincoli;* il agrandit le Musée pour y placer les chefs-d'œuvre de l'art et y joindre une imprimerie; il créa la rue *Giulia* et la rue des *Banchi* avec la fontaine qui portait l'inscription : « *Italia liberata,* » et dans ce même quartier, la Monnaie où se frappent les *Jules.* Comme il ne restait, de toutes les richesses hydrauliques léguées à Rome par l'antiquité, que la fontaine de l'*Aqua Vergine,* le pape fit amener une autre source au jardin du Vatican, et jeta sur cette colline les fondations de la plus vaste église du monde, en abattant l'antique basilique, pleine de souvenirs sacrés (C), pour ériger en la place un temple nouveau et d'une magnificence incomparable. Michel-Ange évalue à 100 000 écus la dépense de son tombeau. « Je t'en donnerai 200 000, » répond le pape, et il prescrivit à l'artiste d'en faire le monument le plus remarquable du monde. Il reconstruisit et entoura de murs fortifiés Civita-Vecchia et Ostie, faisant décorer de nobles peintures le château de cette ville, ainsi que celui de Grottaferrata. En résumé, Charles Fea put soutenir cette opinion, que le siècle aurait dû plutôt s'appeler du nom de Jules que de celui de Léon X.

Conciliabule de Pise et son transfert à Lyon.

Quant à ce qui touche la partie ecclésiastique de son pontificat, il ne fit point de cardinaux de familles riches, et publia une célèbre constitution contre les élections simoniaques. Il avait pris, lui aussi, lors du conclave,

l'engagement de réunir un concile dans l'espace de deux ans; mais tandis qu'il en fut distrait par d'autres occupations, les cardinaux Borgia, Carvajal et Briçonnet pressèrent le roi de France de le réunir. On vit alors un étrange scandale offert par les partis : on vit le chef de l'Église combattant avec les armes mondaines, et le roi de France retournant contre lui les armes spirituelles. Les évêques de ce royaume furent d'abord convoqués à Orléans, puis à Tours (1510); Louis XII leur posa des questions, auxquelles ils répondirent que le pape n'avait pas le droit de faire la guerre aux princes étrangers; que ceux-ci, pour réparer les conséquences d'une injuste agression, pouvaient même envahir momentanément les possessions territoriales de l'Église et refuser obéissance au pape ennemi, pour défendre leurs droits temporels; qu'en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, il suffisait de s'en tenir au vieux droit canonique, sans faire cas des censures pontificales (septembre 1511).

Les cardinaux, s'étant mis d'accord aussi avec Maximilien, l'empereur élu de l'Allemagne, ordonnèrent la réunion d'un concile à Pise, comme un remède nécessaire pour réprimer les écarts de ce pape, dont la volonté ne connaissait pas de frein, et contre les censures de qui ils protestaient par anticipation. On devine quelle fut la colère de Jules II! Il annonça au monde que les événements politiques l'avaient seuls empêché jusqu'ici de convoquer le concile, mais qu'il l'ouvrirait à Rome pour le 1er avril 1512. Les prélats français s'aperçurent qu'ils devenaient de purs instruments de la politique et de l'animosité du roi; néanmoins, toujours vassaux du pouvoir, ils le favorisaient dans ses vues; mais ils se trouvèrent presque seuls à l'ouverture du concile qui eut lieu à Pise,

le 5 novembre. On y protesta qu'on ne se séparerait pas tant que la réforme de l'Église ne serait point accomplie dans son chef et dans ses membres, et tant que la paix ne serait pas rétablie en Europe. En attendant, on prenait pour base les règles mêmes édictées par le concile de Bâle, on cherchait à réintégrer au sein de l'Église le gouvernement aristocratique, et on confirmait le décret du concile de Constance qui reconnaissait le concile supérieur au pape.

Malgré le respect qu'on semblait professer encore pour le pontife, la chrétienté était menacée de voir se renouveler le grand schisme. Heureusement cette opinion trouva peu d'adhérents. Aucun prélat d'Allemagne ne vint à Pise, malgré les instances de Maximilien, qui envoyait des circulaires remplies de ses doléances. Il disait que, chaque année, on prélevait sur la nation allemande d'énormes sommes d'argent pour alimenter le luxe de la cour de Rome, et que c'était là un abus auquel le futur concile aurait le pouvoir et la volonté de porter remède. En général, on considérait le synode comme un conciliabule; le peuple de Pise accueillit les prélats avec des sifflets; les Florentins virent d'un mauvais œil cette assemblée se tenir dans leur pays, où elle semait la discorde. On dut la transférer à Milan. Là aussi, l'opinion populaire lui fut contraire; et, lorsqu'un des prélats qui en faisaient partie venait à entrer dans une église, on suspendait les cérémonies sacrées. A cette même époque, lorsque, à la bataille de Ravenne, le cardinal Jean de Médicis, plus tard pape sous le nom de Léon X, fut fait prisonnier par les Français, on vit les officiers se presser en foule à ses pieds, implorer de lui l'absolution pour avoir fait la guerre contre le pape, et le supplier de lais-

ser donner la sépulture ecclésiastique à leurs camarades morts en combattant.

Sur ces entrefaites, la fortune des armes avait changé : l'armée pontificale, soutenue par les Suisses, avait expulsé les Français de la Romagne, et les poursuivait en Lombardie, si bien que les prélats durent émigrer de Milan à Asti, puis à Lyon. Ils continuèrent à appeler leur assemblée concile œcuménique ; mais ils ne firent rien autre chose que de demander des subsides au clergé français.

Jules II avait rejeté tout accord avec le conciliabule : il déposa et excommunia les cardinaux désobéissants, mit en interdit toute la France, et principalement la ville de Lyon. Il ouvrit ensuite un concile le 10 mai au palais de Latran, où se réunirent, dès le commencement, quinze cardinaux et soixante-dix-neuf évêques (nombre qui fut ensuite porté à cent vingt), presque tous Italiens. Les cinq premières sessions qui se tinrent du vivant de Jules II, se bornèrent à condamner le conciliabule. Ve Concile de Latran.

A peine Léon X lui eut-il succédé comme pape, qu'il se fit préparer des appartements au palais de Latran, voulant assister en personne aux discussions du concile. Lorsque, le 6 avril 1513, s'ouvrit la sixième session, ses exhortations tendirent par-dessus tout au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, et il promit de ne pas clore les délibérations avant d'avoir atteint complétement ce but. De son côté, Louis XII, qui, par animosité contre Jules II, avait accueilli les Pères du conciliabule de Pise après leur dispersion, maintenant « vaincu par les importunités de sa femme et par les remontrances de ses sujets, que celle-ci provoquait de toutes parts,

cessa de les favoriser, et fit adhésion au concile de Latran, où les chefs du schisme se présentèrent pour implorer un pardon, qui leur fut accordé. »

Décrets de réforme.

Comme dans les autres conciles, il y eut dans celui-ci une commission instituée pour la réforme; on fit une proposition formelle pour corriger les abus, et pour ramener le clergé à la primitive observance des canons[1].

Le moine Egidius Canisius, de Viterbe, fameux prédicateur, dans son discours d'ouverture, s'écriait : « Peut-on « voir aujourd'hui, sans verser des larmes, les désordres « et la corruption du siècle pervers dans lequel nous vi- « vons, le déréglement monstrueux qui règne dans les « mœurs, l'ambition, l'impudicité, le libertinage et l'im- « piété qui triomphent dans le lieu saint, d'où ces vices « devraient être éternellement bannis? »

Dans la neuvième session, Antoine Pucci célébrait l'excellence de l'Église, dans le but de rendre plus manifeste le devoir de la ramener à sa pureté primitive; et tous, mais lui bien plus énergiquement encore, déploraient les obstacles que cette réforme rencontrait dans les inimitiés des princes chrétiens, qui, regorgeant de richesses, de population, d'armes, de vigueur et de génie, ne songeaient qu'à bouleverser le monde par leurs hostilités réciproques, par les invasions, les incursions, le pillage, l'incendie et le meurtre d'innombrables adorateurs du Christ. « O cœurs affamés des rois, ne serez-vous jamais rassasiés des entrailles innocentes des peuples! ô terre altérée, ne cesseras-tu pas de t'abreuver au fleuve fumant du sang chrétien! O rage insensée des démons, n'es-tu pas encore sa-

(1) Cupientes, quatenus nobis ex alto promittitur, ea jam nimium invalentia mala corrigere, ac pleraque in pristinam sacrorum canonum observantiam reducere. (Sessio X, *Bulla reformationis*.)

tisfaite de tant d'hécatombes humaines ! Depuis vingt ans, cinq cent mille chrétiens ont été égorgés par le fer, et vous avez encore faim ? et vous avez encore soif de sang ? » Mais un mal pire encore, c'est, déclarait-il, d'avoir provoqué la colère de Dieu par tant de fautes, et de ne pouvoir étouffer la guerre étrangère, tant que vous n'aurez pas étouffé cette guerre intérieure que vous livrent vos vices : « Voyez le siècle, voyez les cloîtres, voyez le sanctuaire ; quels énormes abus à corriger ! Il faut commencer par la maison de Dieu, mais ne pas s'arrêter là[1]. »

Les décrets de ce concile furent marqués au coin de la prudence autant qu'à celui de la sévérité. Ils prescrivaient de n'élever à la dignité du sacerdoce que des personnes d'un âge mûr, de mœurs exemplaires et ayant l'amour de l'étude. Le concile, décidé à opérer une réforme universelle, à purger le champ du Seigneur, et à recommander à ses ministres de le bien cultiver, ne dissimule pas que chaque jour il reçoit des plaintes contre les exactions des officiers de la cour romaine : aussi se prononce-t-il pour la modération des taxes, des émoluments, des régales, des revenus, s'en référant aux antiques coutumes et à l'institution première des offices[2].

On proposa d'enlever aux Ordres mendiants les nombreux priviléges qui leur sont dévolus en vertu de la bulle *Mare magnum* : on n'osa pas aller si loin ; mais on décida qu'ils ne pourraient prêcher sans avoir préalablement subi de la part de leur supérieur un examen consciencieux, portant sur l'honnêteté de leur vie, sur leur âge, leur savoir, leur probité, leur prudence et les exemples qu'ils

(1) Labbe, *Conc.*, t. XIV, 232. — (2) Session VII.

donnaient[1]. On leur recommandait en outre de ne point prendre pour sujet de leurs prédications des superstitions ou des révélations; de ne pas y introduire des descriptions de faits imaginaires, mais d'enseigner la vérité évangélique et l'Écriture sainte, d'après l'interprétation des docteurs approuvée par l'Église ou par l'usage constant, sans y ajouter le moindre détail contraire ou *dissonnant* (D). On défendait aux maîtres de borner exclusivement leur enseignement aux auteurs classiques, on leur recommandait d'y mêler les préceptes divins, les articles de foi, les hymnes, les psaumes et les vies des saints.

On condamna les philosophes qui prétendent que l'âme est mortelle et qu'il n'y en a qu'une seule pour tous les hommes, tandis que Clément V, au concile de Vienne, avait déclaré, « que l'âme est vraiment et essentiellement la forme du corps humain; qu'elle est immortelle et multiple selon le nombre des corps dans lesquels elle est répandue. » Toutefois le pontife engageait les professeurs à ne pas agiter de vaines questions sur la nature de l'âme, même sur son immortalité en la démontrant selon les principes de la science; il recommandait d'étudier plus la théologie que la philosophie platonicienne, ajoutant que celui-là seul qui connaîtrait la théologie entrerait dans le sacerdoce, cette carrière où l'on doit vivre dans la sobriété, la chasteté, la piété, et s'abstenir non-seulement du mal, mais des apparences du mal. La maison des cardinaux doit être comme l'asile et le refuge de tous les hommes savants et vertueux, celui des pauvres au cœur noble et aux mœurs honnêtes ; leur table, simple et frugale; pas

(1) Session XI.

de luxe ni d'avarice; un petit nombre de domestiques vigilants, dont il faut châtier les désordres, et récompenser la bonne conduite. Les prêtres en exercice ne doivent point s'adonner à des occupations abjectes. On ne doit point prêter l'oreille à ceux qui viennent solliciter des emplois, mais bien à ceux qui demandent justice; les prêtres doivent toujours être prêts à soutenir la cause du pauvre et celle de l'orphelin. S'ils ont des parents qui sont dans le besoin, il est juste qu'ils leur viennent en aide, mais jamais aux dépens de l'Église. Les évêques feront exécuter les décisions du concile, et devront, au moins tous les trois ans, tenir des synodes diocésains pour décider des cas de conscience et des controverses. Ils résideront dans leur diocèse, ou ils en confieront l'administration à des personnes vertueuses; ils devront le visiter au moins chaque année pour s'enquérir des besoins, et châtier les mœurs du clergé. A leur mort, ils n'oublieront point que l'Église qu'ils ont administrée a droit à leur reconnaissance; et qu'ils ne doivent avoir que de modestes funérailles, parce que le bien qu'ils laissent appartient aux pauvres [1].

Parmi les différents sujets qui furent traités dans ce concile, il y en eut un aussi neuf qu'important, la presse, la force la plus puissante et l'instrument le plus formidable, après la parole, que Dieu ait mis à la disposition de l'homme. Les papes en avaient favorisé la diffusion, ainsi que nous l'avons dit, et Alexandre VI (*Inter multiplices*) reconnaissait « comme étant de la plus haute utilité que tout ce qui concerne les saines connaissances et la saine morale fût mis en lumière par l'écriture et les

(1) Voyez toute la session IX.

caractères imprimés qui fixent la vérité, de manière à la mettre sous les yeux des hommes que séparent entre eux les distances les plus lointaines dans le temps et dans l'espace. » Mais les hommes lettrés et les princes ne tardèrent pas à s'apercevoir que si l'imprimerie pouvait servir à l'édification, elle menaçait de devenir un danger pour la foi, pour les mœurs, pour la réputation du prochain. C'est pourquoi le concile rendit le décret suivant : « La presse, qui s'est perfectionnée de nos jours, grâce à la protection divine, est un moyen très-opportun d'exercer les intelligences, et de former des érudits que nous nous réjouissons de voir abonder dans l'Église. Cependant nous savons que beaucoup gémissent de voir imprimer des œuvres qui contiennent des erreurs et des dogmes pernicieux, et des injures contre des personnes même élevées en dignité, en sorte qu'il y a des livres qui, au lieu de servir d'édification, corrompent et la foi et les mœurs. Afin donc qu'un art si heureusement inventé pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation de la foi, et la propagation des sciences utiles, ne devienne point une pierre d'achoppement pour les fidèles, et désirant qu'il prospère d'autant plus qu'on apportera plus de vigilance à en surveiller l'emploi, nous prescrivons qu'aucun ouvrage ne puisse être publié, si auparavant il n'a été revu par le maître du sacré palais ou par les évêques, qui y apposeront leur propre signature gratuitement et sans retard. » C'étaient des mesures de protection qu'une barbarie déguisée devait plus tard renverser, pour laisser les vérités les plus respectables comme les droits les plus sacrés à la merci d'une vile troupe d'écrivains de bas étage, si bien qu'un pontife dut s'écrier : « Nous sommes saisi d'horreur en voyant de quelles monstrueuses doctrines,

bien plus de quelles prodigieuses erreurs nous sommes inondés par ce déluge de livres, d'opuscules et d'écrits de tous genres, dont la déplorable éruption a répandu l'abomination sur la surface de la terre. » (E.)

Sur ces entrefaites, Léon X et Francois Ier faisaient un concordat à Bologne (1515), qui dérogeait à une foule de priviléges que la cour de France prétendait exercer dans les élections des prélats conformément à la pragmatique sanction; concordat qui, comme un nouveau triomphe de l'Église romaine, fut aussitôt approuvé par le concile de Latran.

Ce concile avait donc, paraît-il, atteint le but qu'il s'était proposé, puisque le schisme n'existait plus, que la France était rentrée sous l'obéissance du pape et que les réformes avaient été entreprises : aussi se sépara-t-il le 16 mars 1517. Mais le cardinal de Vio, général des Dominicains, sentant comme un tourbillon dans l'air, insistait pour que les prélats ne se séparassent pas.

Ceux qui ne pourront nier ces faits, pourront répéter cette phrase que la lâcheté des hommes de nos jours a prononcée si souvent : « Trop tard. »

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XII.

(A) — Il n'est pas jusqu'à Voltaire, le calomniateur par excellence, qui ne reproche à Guichardin d'avoir *trompé* l'Europe sur les circonstances de la mort d'Alexandre VI, et d'avoir *trop écouté sa haine personnelle*. Ainsi, lisons-nous dans la *Dissertation sur la mort de Henri IV*, où il oppose non pas aux assertions, mais aux insinuations de Bembo, de Paul Jove, de Tommasi et de Guichardin les arguments du bon sens : « Le pape avait quatre-vingt-sept ans, il était très-riche, il lui importait de se conserver l'amitié des cardinaux, plutôt que de s'attirer leur inimitié, en ayant recours à un empoisonnement qui devait soulever bien des clameurs; et en définitive, ce charlatan de Burckard n'en dit pas mot. »

(B) — Les entreprises de Jules II excitèrent la bile d'Ulrich de Hutten :

Hoc mens illa hominum, partim sortita Deorum,
Et pars ipsa Dei patitur se errore teneri?
Ut scelere iste latro pollutus Julius omni,
Cui velit occludat cœlum, rursusque recludat
Cui velit, et possit momento quemque beatum
Efficere aut contra, quantum quiscumque bene egit,
Et vixit bene, si lubeat, detrudere possit
Ad stygias pœnas, et Averni Tartara ditis,
Et quod non habet ipse, aliis divendere cœlum....
Et nunc ille vagus sparsit promissa per orbem
Qui cedem et furias, sceleratagque castra sequantur
Se duce, ut his cœlum pateat. Qua fraude, tot urbes
Et tot perdidit ille duces, tot millia morti
Tradidit, et pulsa induxit bella acria pace,
Tranquillumque diu discordibus induit armis
Et scelere implevit mundum, fas omne nefasque
Miscuit. . . . . .

Naufraga direpti finxit matrimonia Petri
Vindice se bello asserere, atque ulciscier armis.

(C) — Tous les hommes pieux en éprouvèrent du déplaisir. Qua in re adversos pene habuit cunctorum ordinum homines, et præsertim cardinales, non quod novam non cuperent basilicam magnificentissimam extrui, sed quia antiquam toto terrarum orbe venerabilem, tot sanctorum sepulcris augustissimam, tot celeberrimis in ea gestis insignem, funditus deleri ingemiscant. (*Panvinio*, *ap. Fea*, Note concernant Raphaël, 41.)

(D) — Mandantes omnibus ut evangelicam veritatem et sanctam Scripturam, juxta declarationem, interpretationem et ampliationem doctorum, quos Ecclesia vel usus diuturnus approbavit, legendosque hactenus recepit, et in posterum recipiet, prædicent, explanent : nec quidquam ejus proprio sensui contrarium ant dissonum adjiciant, sed illis semper insistant quæ ab ipsius sanctæ Scripturæ verbis et præfatorum doctorum interpretationibus, rite et sane intellectis, non discordant.

(E) — Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI. Ces précautions n'étaient point inconnues à l'antiquité païenne. Valère Maxime (lib. VI, cap. III) raconte que, Archiloque ayant publié des poëmes qui offensaient la pudeur, les Spartiates les firent transporter loin de la ville, pour empêcher une lecture plus propre à corrompre les mœurs qu'à orner les intelligences. Cicéron disait de certains poëtes : « Voyez quels maux ils occasionnent: ils amollissent les âmes ; ils étouffent tout penchant à la vertu ; » Ovide lui-même dissuadait de lire les livres obscènes : « Eloquar invitus ; teneros ne tange poetas. » Plus tard Marc, Ulpien a dit : « Lorsque dans un legs testamentaire on trouve des livres dangereux, le juge doit, sur l'avis d'un homme prudent et honnête, faire disparaître ce qui deviendrait une source de corruption. On peut voir d'autres exemples dans Gretser, *De jure et more prohibendi libros malos*. On peut consulter aussi F. A. Zaccaria, *Storia polemica della proibizione de libri*. Roma 1797.

DISCOURS XIII.

Léon X. Splendeur profane du pontificat.

A cette entrevue de Bologne entre Léon X et François Ier, outre les hommages qu'on a coutume de rendre au saint-père, tels que de baiser sa mule, de lui tenir l'étrier, de conduire son cheval par la bride, et même de porter la queue de sa robe, le roi de France se tint à genoux tout le temps de la messe, à laquelle Léon X communia de sa main les gentilshommes français de la suite du roi. Mais la foule de ceux-ci était si considérable, qu'un officier s'écria : « Saint-père, puisque je ne puis vous faire entendre ma confession, ni recevoir la communion de vos mains, je m'accuserai publiquement d'avoir combattu de toutes mes forces contre Jules II. » Le roi ajouta qu'il se trouvait dans le même cas ; mais il chercha à s'en excuser, en disant que ce pontife avait été un des plus grands adversaires qu'eût jamais eu leur nation. Tous les Français s'accusèrent ainsi à haute voix de la même faute, et le pape leur donna à tous l'absolution. Entrevue de Bologne.

Ce roi chevalier, qui eut pour champions des chevaliers comme Gaston de Foix et Bayard *sans peur et sans reproches*, avait rendu volontairement au pape la ville de Modène, et lui avait cédé par suite des vicissitudes de la guerre Parme et Plaisance, en sorte que le domaine temporel de la papauté comprenait les légations de Pé-

de la Romagne, de Bologne, de Spolète
ncône, et le duché de Bénévent enclavé
e Naples; en résumé les plus belles
depuis le Pô jusqu'à Terracine. Ces
es, bien que quelques-uns d'entre eux fussent infectés par la *malaria*, étaient à l'abri des attaques de l'étranger et enrichis par les produits agricoles, par les mines et par l'alun; sans compter le commerce, dont le siége était principalement à Ancône; ils l'étaient en outre par l'affluence des étrangers qui y répandaient l'or. Le pape ne retirait pas de ses États plus de 18 000 écus d'or, et pourtant il pouvait y lever cinq mille fantassins et quatre mille chevaux, outre les recrues que devaient lui fournir ses vassaux, et douze galères : aussi l'autorité, désormais organisée pour contenir dans le respect les feudataires et les petits tyrans des diverses cités, ne se sentait plus embarrassée dans sa marche, et n'était plus jalousée, parce qu'elle laissait aux communes leur libre activité.

Il est bien vrai qu'Alexandre VI, en voulant soumettre les petits tyrans de la Romagne, s'était fait de chacun d'eux un ennemi, qui, en la personne du souverain de la Romagne, blasphémait le chef de l'Église; puis Jules II par ses prétentions hautaines avait suscité des résistances sérieuses et des railleries insolentes; mais elles n'étaient guère plus gênantes que ne le sont aujourd'hui les oppositions de nos parlements modernes. Le pape possédait en outre le comtat Venaissin en Provence et la ville d'Avignon; les rois de Naples et de Sicile lui faisaient hommage de leur couronne, et le pontife empêchait leur réunion à l'empire pour ne pas mettre en danger l'indépendance italienne. Qui pourrait calculer l'argent qui arrivait à

Rome de toutes les parties du monde, soit pour dispenses, soit pour déchéances, réserves, expectatives et revenus de bénéfices (A), soit pour expéditions de bulles et investitures, soit enfin pour l'élection de presque tous les prélats?

Splendeur de Rome.

Quel devait être le spectacle qu'offrait Rome, lorsqu'elle était placée au sommet de la société chrétienne par ses souvenirs et par ses grandeurs; alors qu'elle était pour ainsi dire la seconde patrie de tous, le point de départ de l'histoire de chaque nation? On peut en juger, aujourd'hui que, restée en arrière de la civilisation conventionnelle d'autres pays, elle montre encore l'originalité des mœurs et du caractère, la fierté chez le peuple, la dignité jusque dans les écarts, et en même temps la piété, l'amour de la famille, et une noble simplicité, qui composent un ensemble inexplicable, en face duquel une armée victorieuse ou la révolution subversive n'ose pas franchir les murailles de la Ville éternelle. Que devait-elle être alors que les idées du moyen âge étaient en pleine vigueur? On savait que de Rome étaient partis les missionnaires pour conquérir au christianisme et à la civilisation l'Europe tout entière et le nouveau monde; que c'était d'elle qu'étaient venus les décrets qui rompirent les chaînes de la servitude; d'elle enfin que provenaient les aumônes pour toute espèce de besoins, qu'elle pouvait satisfaire grâce aux revenus qui lui arrivaient de tous les pays.

L'année sainte du jubilé de 1500 fut célébrée avec une pompe sans pareille : le pape démolit de sa main la porte Sainte, après que durant trois jours toutes les cloches de la ville eurent fait entendre leurs carillons de fête; d'innombrables pèlerins vinrent de France, d'Allemagne et de

Bohême pour demander l'absolution des censures qu'ils avaient encourues, pour avoir adopté les hérésies des Hussites et autres semblables. On dut, pour suffire à la circulation des pieux étrangers qui accouraient en foule à la basilique Vaticane, ouvrir une nouvelle rue qu'on appelle encore le *Borgonuovo*, et, le concours ne cessant pas, on fut amené à prolonger le temps des indulgences. Les plus grandes solennités qui sont encore en usage pour cette *fonction* sacrée datent de ce jubilé, ainsi que l'usage de l'accorder l'année suivante à tout l'univers catholique.

Sur ces entrefaites, on découvrit, avec un nouveau passage vers l'extrême Orient, l'Amérique et les îles de l'Océan; le premier or qu'on en tira, fut envoyé à Rome, à titre de prémices pour la divinité, et le pape le fit employer à dorer le plafond de la basilique Libérienne. On profita du second voyage de Christophe Colomb pour expédier une colonie de bénédictins, chargés d'annoncer la foi aux peuples nouveaux; bientôt après, Alexandre Giraldini d'Amelia fut envoyé comme premier évêque à Saint-Domingue; et on apportait aux populations des pays nouvellement découverts une notification où, après avoir déclaré que les nations sont sœurs comme étant sorties d'une même souche, on exposait que Dieu avait établi saint Pierre comme le chef de la race humaine, « avait soumis à sa juridiction le monde entier, lui avait ordonné de fixer son siége à Rome, et lui avait accordé le pouvoir d'étendre son autorité sur toutes les autres parties du monde, de gouverner et de juger tous les Chrétiens, les Hébreux, les Maures, les Gentils, les hommes de toute croyance; qu'enfin ce chef est nommé pape, ce qui veut

dire père commun des fidèles, et leur défenseur : il représente cette puissance admirable, qui se perpétuera dans tous les siècles des siècles. »

Comme il pouvait naître un conflit entre les deux nations qui avaient participé aux découvertes, sur le point de démarcation entre les possessions de l'une et celles de l'autre dans les régions nouvelles, cette importante décision fut déférée au pape Alexandre VI, qui traça de sa propre main sur la carte une méridienne, assignant à l'Espagne les domaines situés à l'occident de cette ligne, et au Portugal ceux situés au levant[1]. Sublime conception ! le pontife qui divise le monde pour empêcher la guerre, ou qui, à la suite de ces audacieux explorateurs, de ces avides négociants, de ces sanguinaires conquérants, envoie une milice sans armes, chargée de faire des missions, de convertir, de baptiser, de civiliser. Plus tard, au temps de Léon X, de pauvres dominicains venaient à Rome pour dénoncer au père des fidèles les barbares traitements que les conquérants faisaient endurer aux Indiens, et réclamer pour ceux-ci les droits de frères en Jésus-Christ.

Restaurateur du saint empire romain, dont il devait fondre les deux puissances dans la commune sujétion à la loi divine; rempart opposé à l'invasion de l'Islam, ayant pour mission de faire respecter la morale éternelle, le Saint-Siége était parvenu à sauver l'inviolabilité du mariage et la dignité de la famille du danger que leur avaient fait courir les caprices voluptueux des rois; il avait pu également affermir la discipline sacerdotale,

(1) On conserve cette carte au musée Borgia, avec la *linea vaticana* tracée de la main même d'Alexandre VI.

compromise sous le régime féodal par le contact et le mélange avec les intérêts des seigneurs, mais quant aux relations d'État à État, et à celles de l'État avec l'Église, il n'avait pu les établir sur une base solide et incontestée, grâce aux empêchements que lui suscitèrent la hiérarchie féodale, l'oligarchie des communes, et les coutumes du Nord qui avaient généralement prévalu. Il restait donc un défaut dans la forme contingente de ce christianisme pratique, tout puissant dans la vie, profondément humain, propagateur de l'art, doué d'une expansion pleine de sentiments, ami de la pauvreté, de l'obéissance et de la fidélité; qui reconnaît dans le monde le gouvernement de la Providence, et sait inspirer aux hommes, outre la confiance en Dieu, la confiance envers le prochain; de ce christianisme qui proclame, qui croit qu'un aliment mortel peut être transformé en une nourriture et en un breuvage de vie éternelle.

L'Église n'étouffait pas l'activité de la pensée et l'exercice de la raison; mais elle protégeait les dogmes, et l'on ne tarda pas à reconnaître qu'avec eux elle protégeait la vérité et le droit. La longue durée est l'ennemi inévitable de toutes les institutions : on oublia que le christianisme avait guéri les désordres impies de la civilisation antique, on jugea à propos d'y revenir; le dogme tint bon, mais l'autorité ne put empêcher les évolutions de la société. De l'âge croyant on passa à l'âge politique, malgré les efforts que fit Rome pour s'y opposer, en concentrant ses pouvoirs.

Mœurs de Léon X.

On voyait alors assis sur la chaire de Saint-Pierre Léon X, rejeton d'une famille de marchands, possédant de grandes richesses, habituée à de larges dépenses, et à déployer une grande pompe, non moins qu'à protéger les sciences et les lettres. Lui-même, élève de Politien, de

Démétrius Chalcondyle, de Bolzani, à la fleur de l'âge, d'une intelligence cultivée, d'un caractère aimable, aspirant aux voluptés de l'esprit, aimait à se voir entouré de visages satisfaits, et à entendre tout le monde célébrer les félicités de son règne. Pour son exaltation, on dépensa 100 000 écus à orner les rues de riches tentures; pareille somme fut consacrée à venir en aide aux pauvres. Ayant pris les habitudes des cours et des camps, il a de la peine à se faire au maintien ecclésiastique, il déconcerte son maître de cérémonies, en sortant sans rochet et quelquefois même avec des bottes; Cervetri et la villa Magliana sur le Tibre le voient souvent chasser à cheval pendant des journées entières, et Bolsena le voit pêcher; chaque année le pape fait venir de Sienne la compagnie des artistes dramatiques des Rozzi pour représenter des comédies ; il fait de la musique, et suit à mi-voix l'air que l'on chante. Il a pour convives habituels un fils de Poggio, un chevalier Brandini, un frère Mariano, qui d'une bouchée vous avale un pigeon, et absorbe jusqu'à quarante œufs dans le même repas; il a aussi d'autres joyeux compagnons qui inventent des bons mots et des mots bizarres, et qui se prêtent de bonne grâce à tous les mauvais tours que leur jouent le pape et ses familiers. Un Florentin de la famille des Nobili, surnommé le Maure, « grand bouffon, le plus gourmand et le plus grand mangeur de son temps, avait reçu du pape à titre d'entrée en charge une rente de 200 écus pour le récompenser de sa gloutonnerie et de son bavardage » (Ser. Cambi). Après souper, le pape gardait avec lui six ou sept cardinaux de ses plus intimes amis, avec lesquels il jouait aux cartes, et soit qu'il gagnât, soit qu'il perdît, il jetait des poignées de florins aux spectateurs.

Il aime les lettres; mais au lieu de les respecter comme des matrones, il les caresse comme des courtisanes; il décerne le titre d'archipoëte à l'improvisateur Camille Querno, grand mangeur, grand buveur, qui s'était présenté à lui avec son poëme de vingt mille vers, l'*Alessiade*, et qui était chargé de le divertir pendant les repas par ses jeux de mots. Voit-il quelqu'un pris de vanité? Il l'enfle encore davantage en l'accablant d'honneurs et de démonstrations respectueuses, jusqu'à ce que le vaniteux soit devenu la risée universelle, comme il advint à son vieux secrétaire Tarascon, auquel il avait fait croire qu'il était devenu tout à coup grand musicien; celui-ci se mit en conséquence à débiter des théories extravagantes, et mourut fou. De même, Barabello, abbé de Gaëte, fut tellement accablé de compliments sur son talent poétique qu'il se crut un nouveau Pétrarque, et Léon voulut le couronner. Il le fit monter sur un éléphant que lui avait donné Emmanuel de Portugal, avec la toge palmée et le laticlave des triomphateurs, et l'envoya ainsi parcourir les rues de Rome toute parée comme pour une fête; on n'épargna dans cette circonstance aucune dépense pour ce méchant poëte qui reçut au Capitole des honneurs qu'on ne rendit pas à l'Arioste. Le pape se divertissait d'une autre façon avec les poëtes Jean Gazzoldo et Jérôme Britonio; ce dernier reçut un jour la bastonnade par son ordre pour avoir fait de mauvais vers.

Ces divertissements et autres semblables, auxquels Léon X prenait plaisir, ont été décrits par Paul Jove, évêque de Nocera, avec une gaieté, qui est encore caractéristique dans la personne d'un prélat; de même nous devons remarquer la conclusion à laquelle il arrive, à savoir que « ces manières sont dignes d'un prince *noble* et *heu-*

reusement doué, bien que les gens austères les désapprouvent dans un pape. »

La cour se modelait sur ce type. Le cardinal Bibiena se fit bâtir sur le Vatican une petite villa, où Raphaël peignit des fresques voluptueuses; il était le surintendant des pompes de la cour; il présidait aux réjouissances du carnaval, aux mascarades; ce fut encore lui qui persuada au pape de faire représenter la *Mandragore* de Machiavel, et sa propre comédie, intitulée la *Calandra* (l'Alouette), véritables scènes de mauvais lieux, auxquelles assistèrent dans une loge séparée Léon X, Isabelle d'Este et les dames les plus élégantes de l'Italie (B). Qui, plus que le cardinal Bibiena, compromit dans des folies les plus sérieux personnages? (C) Il se félicitait que Julien de Médicis eût amené à Rome la princesse sa femme, et « Dieu soit loué maintenant, dit toute la ville, car il ne manquait plus qu'une cour de dames, et en voici une dans la personne de cette princesse, qui fera de la cour de Rome une perfection[1]. »

A côté d'eux, monseigneur Jean della Casa composait des chapitres d'une monstrueuse lubricité, et demandait le chapeau de cardinal, non pas pour ses vertus personnelles, mais « en récompense de la fidélité constante et du dévouement sincère et exclusif qu'il avait montré comme très-humble serviteur des Farnèse. » Conséquents avec leurs écrits, ces mêmes hommes, et Bembo (D) et le cardinal Hippolyte d'Este, avouaient publiquement leurs enfants naturels.

C'est ainsi que la société ecclésiastique badinait avec le scepticisme qui faisait invasion de toutes parts, ne s'aper-

(1) *Lett. di Principi a Principi*, vol. I, 46.

cevant pas de l'abîme qu'elle creusait elle-même sous ses pieds. On ne permettait pas alors qu'aucune gêne, qu'aucun bruit vînt troubler les fêtes de l'art; c'est ainsi que jadis les Corybantes dansaient autour de Jupiter enfant pour qu'on n'entendît point ses vagissements. L'autorité croyait puiser la force dans la beauté, en s'appuyant sur Raphaël et Michel-Ange, sur l'Arioste et sur Bembo.

L'amour du beau prévaut sur l'amour du bien.

Modèle de cet épicuréisme raffiné et de cette recrudescence païenne, que nous avons attribués à son époque, Léon X voyait s'éclipser dans l'éclat du beau le sentiment du juste. « Considérant que l'Arioste a écrit en prose et en vers dans le langage vulgaire un ouvrage intitulé le *Roland furieux*, auquel il a donné une forme badine, mais en lui consacrant de longues études, de longues réflexions et de nombreuses veilles; considérant la magnificence de son génie, et sa piété envers sa famille, » Léon X trouve tout naturel que l'auteur soit assuré de son gain, et puisse en faire tirer d'autres éditions après l'avoir corrigé (E) : de telle sorte qu'il menace de l'excommunication quiconque réimprimerait ce poëme, dont il accepte la dédicace, ainsi que celle de l'*Itinéraire* de Rutilius Numatianus[1], un des derniers représentants acharnés du paganisme contre le christianisme naissant; il juge favorablement les annotations d'Érasme sur le Nouveau Testament, qui furent plus tard mises à l'index, et accepte la dédicace du livre de Hutten sur la donation de Constantin, ouvrage dans lequel Luther prétend avoir puisé

(1) Cet *Itinéraire* ou récit en vers élégiaques d'un voyage de Rome dans les Gaules, fait et publié au Ve siècle, respire en effet l'amour de la vieille Rome et la haine contenue du christianisme; nous ne possédons que le premier livre et soixante-deux vers du second. L'auteur, né à Toulouse ou à Poitiers, fut maître des offices, puis préfet de Rome sous Honorius, en 417. (*Note des traducteurs.*)

tout son courage; enfin il concède à Alde Manuce le privilége d'éditer les insolentes *Epistolæ obscurorum virorum* de Hutten.

Cette idolâtrie pour le beau et pour une littérature toute sensuelle et sans aucune tendance spiritualiste, était en faveur dans toute la cour. Quand le poëte Accolti, surnommé l'*Unique*, récitait des vers, à Rome on fermait les boutiques ; lorsqu'on exhuma au jardin de Titus un groupe, que Sadolet reconnut bientôt pour être le Laocoon, décrit par Pline, toutes les cloches furent mises en branle, et l'on conduisit à travers les rues de Rome cette statue avec les cérémonies qu'on réservait jadis pour l'accompagnement des insignes reliques, en y faisant intervenir les décorations de feuillage, les sons de la musique et les chants des poëtes. On improvisait des fêtes à l'occasion des guerriers et des artistes, des prélats et des princes, des courtisanes et des saints. Jean Coriccio, chaque année le jour de Sainte-Anne, réunissait dans sa maison des poëtes qui récitaient des *tensons*[1], en l'honneur de cette sainte, de sa fille et du Christ. L'Arioste était tout joyeux, parce qu'à cette cour

> Al Bembo, al Sadoleto, al dotto
> Giovio, al Cavallo, al Blosio, al Molza, al Vida
> Potrà ogni giorno e al Tibaldeo far motto[2].

Là était Paul Jove, le gazetier menteur de son époque, et Valerianus le patient investigateur des fastes égyptiens; là aussi, Castiglione et della Casa, les maîtres du bon ton.

(1) Terme d'ancienne poésie qui se disait d'une dispute galante entre deux poëtes, en italien *gara*. (*Note des traducteurs.*)

(2) Parce que dans cette cour on pouvait tous les jours s'entretenir avec Bembo, Sadolet, le docte Paul Jove, Cavallo, Blosio, Molza, Vida et Tibaldeo (Sat. VII).

Celio Calcagnini composait en latin et en grec, lisait Homère et les prophètes dans l'original, et soutenait que le ciel est immobile tandis que la terre tourne. Thésée Ambrogio de la famille des comtes d'Albonèse, chanoine de Saint-Jean de Latran, parlait le grec comme Musurus de Crète, et le latin comme Érasme, sans compter qu'il apprit seul toutes les autres langues, et sut s'en servir avec les étrangers venus au concile de Latran; il enseigna le chaldéen à Bologne, et traduisit de cette langue la liturgie orientale; il songeait à composer une grammaire polyglotte, et avait préparé plusieurs ouvrages, qui furent perdus au sac de Rome.

Léon X envoie Faustus Sabæus, le savant bibliophile, à la recherche des livres rares dans les abbayes de France, d'Allemagne et de Grèce; il expédie dans le même but en Allemagne et en Danemark Jean Heytmers, et dans les provinces vénitiennes Beazzano : il accorde des encouragements et des priviléges à François de Rossi de Ravenne, qui alla à la recherche des manuscrits grecs et arabes en Orient et spécialement en Syrie[1]; il paye 500 sequins un manuscrit de Tacite plus complet que celui qu'on avait imprimé à Milan, et promet une large récompense à celui qui lui apportera des œuvres antiques inédites; il fonde un collége grec, par les soins de Démétrius Lascaris, de Benoît Lampridius et de Favorinus.

On connaît la célébrité des riches bibliothèques des cardinaux Sadolet et Bembo, celle de Pio de Carpi, qui possédait le Virgile revu au ve siècle par le consul Rufus, celle de Grimani dont le bréviaire forme aujourd'hui le joyau de la bibliothèque Marciana de Venise.

(1) Sadoleti, *Ep.* XXII du liv. XVII.

Chigi, le fermier des mines d'alun et le protecteur de Raphaël, avait monté une imprimerie, présidée par Lascaris, d'où sortirent les tragédies de Sophocle, les scholies d'Homère, les opuscules de Porphyre, les œuvres de Ptolémée, de Pindare, de Théocrite, et d'autres éditions très-appréciées encore de nos jours.

L'italien s'employait désormais généralement en place du latin, dont se lassaient les hommes de bon goût, depuis qu'ils avaient étudié les classiques. Des personnages dont l'esprit s'ouvrait aussi facilement aux méditations philosophiques qu'aux fantaisies poétiques, maniaient l'analyse et le calcul comme la discussion des affaires; et à toutes les conquêtes de la philologie et des sciences ils joignaient un goût exquis. Rome, en un mot, était le centre de la civilisation, et c'est à bon droit que Zanchi put chanter :

> Omnia romanæ cedunt miracula terræ,
> Natura hic posuit quidquid ubique fuit.

Les études ecclésiastiques n'ont que le second rang sans être négligées.

Il est vrai que les études ecclésiastiques étaient bien moins prisées que les études littéraires; aussi le cardinal Pallavicini lui-même reproche-t-il à Léon X de les avoir négligées: cependant, nous voyons que dans le programme de l'archigymnase romain, publié par monseigneur Marini, la théologie occupe une belle part, qu'elle compte des professeurs illustres et bien rétribués. Le pape fit imprimer, à ses frais, les œuvres de Pagnini; c'est à lui que fut dédiée la Bible polyglotte du cardinal Ximénès; à lui, la grammaire hébraïque du Calabrais Guidacerio; à lui, la traduction de l'arabe de la philosophie mystique d'Aristote par François Rossi de Ravenne; à lui, les trois ouvrages de Paul de Middlebourg, de Basile Lapi, et d'An-

tonius Dulciatus sur la réforme du calendrier. Dans le palais de Léon X, nous rencontrons un cardinal Cajetan[1], un des théologiens les plus profonds; un Egidius, qu'il alla chercher au fond d'une forêt de la province de Viterbe pour le décorer de la pourpre; un Paul Émile Cesio, qui disait qu'il valait mieux manquer du nécessaire que de laisser souffrir les autres; un Boniface Ferreri de Verceil, qui bâtit à ses frais un collége à Bologne; Sadolet, que nous aurons souvent occasion de louer; enfin Giberti, surnommé le père des pauvres et des lettrés.

Que si Léon X embrasse l'Arioste et fait fête au cardinal de Bibiena, il ne faut pas oublier que c'est le même pape qui indique à l'évêque Vida le sujet de la *Christiade;* le même qui se félicite avec Sannazar, le chantre du poëme intitulé *de Partu Virginis*, qu'on ait pu trouver un David qui tuera Goliath; le même enfin qui reconnut les dispositions favorables de Flaminius de Vérone, et lui fit faire des études qui le mirent à même de traduire en vers latins les psaumes, beaucoup mieux que ne l'avait fait en français Marot.

Sous son règne furent aussi appelés les plus grands artistes, qui exécutèrent des saints et des madones, construisirent et ornèrent des églises. Michel-Ange, cette forte individualité, qui gémissait sur les misères de son temps, et désirait « ne rien voir, ne rien entendre, tant que dureraient l'injustice et la honte, » s'insurge contre les traditions académiques, et veut que chacune de ses œuvres porte le cachet et l'originalité de son génie; il

(1) Thomas de Vio, né à Gaëte, et dont le surnom tiré de sa patrie a prévalu dans l'histoire, ainsi qu'il est arrivé pour plusieurs autres, sur le nom de famille. 1469-1534. (*Note des traducteurs.*)

conçoit le nu de manière à ce que la pudeur puisse le regarder sans rougir, des sibylles viriles, des prophètes au type idéal; il élève la plus grande coupole du monde, et réalise dans son Moïse le chef-d'œuvre de la sculpture. Sébastien del Piombo mettait tout son talent à retracer la sainteté; avec frère Angélique et Raphaël la peinture venait d'arriver à un degré d'expression et de beauté qu'elle n'atteindra jamais. Raphaël, d'après les ordres de Jules II, peignit à fresque dans la salle de la Signature un poëme grandiose, représentant la vie intellectuelle dans ses quatre manifestations, la théologie, la philosophie, la poésie et la jurisprudence; dans le premier de ces sujets, il représentait l'apothéose de l'Eucharistie environnée de tous ceux qui furent les plus illustres interprètes et docteurs de la science divine; ce fut Léon X lui-même qui lui commanda le jugement de Léon III, le couronnement de Charlemagne, la défaite des Sarrasins à Ostie, le miracle de Bolsène, et l'incendie du Bourg. Raphaël eut pu, s'il l'avait voulu, devenir cardinal, ou épouser une nièce de cardinal; mais il mourut à la fleur de l'âge, et laissa par son testament 1000 écus pour célébrer douze messes par an pour le repos de son âme; le legs était hypothéqué sur une maison de la rue des Catinari, qui exista jusqu'en 1805, époque à laquelle, le gage ayant été détruit dans les vicissitudes politiques, on reconstruisit la maison.

Caractère de Léon X.

Outre que ces artistes personnifiaient en quelque sorte la protestation contre la réforme iconoclaste des Allemands, ils prouvent bien qu'on ne manquait à cette époque ni d'études sérieuses ni de sentiments religieux. Nous avons vu les soins que Léon X donna au concile et à la réforme de l'Église; il s'appliqua à effacer les der-

niers vestiges de l'hérésie des Hussites, en Bohême; il propagea le christianisme chez les Moscovites encore barbares; il fit tous ses efforts pour faire sortir du schisme les Syriens et les Abyssiniens; il fonda de nouvelles Églises en Amérique; il mit fin à l'interminable et scandaleux procès sur la question de savoir si les monts-de-piété constituaient un fait d'usure ou des œuvres de miséricorde, en déclarant qu'il n'y voyait rien d'illicite et d'usuraire, et il introduisit au palais pontifical la liturgie si émouvante de la Semaine sainte. Il suivait, pour la collation des bénéfices, les règles de l'intégrité la plus parfaite, recommandant à ses favoris de ne pas l'entraîner à accorder des grâces dont il devrait plus tard avoir à se repentir ou même à rougir de honte; aussi préférait-il satisfaire de ses propres deniers aux supplications des solliciteurs. Toujours sobre au milieu de tant de délicatesses, au milieu de tant de poëtes et d'hommes sensuels qui célébraient ses actions, et de cuisiniers qui s'efforçaient de perfectionner les mets friands qu'ils servaient sur sa table, ce pape s'abstenait de viandes le mercredi, le vendredi ne se nourrissait que de légumes et de fruits, le samedi retranchait le souper, et ne buvait toujours que de l'eau. Ces détails nous sont attestés par l'historien Jove, dont les éloges d'ailleurs ont nui à sa mémoire (F), tandis que Luther, son grand détracteur, ne trouvait pas matière à le blâmer.

Lorsque la croyance est vive, la piété se confond avec l'enthousiasme du beau; mais on n'était plus au temps des croyances naïves, et Léon X, ébloui par la splendeur du beau, crut que l'imagination et le cœur jouaient dans l'intelligence humaine le même rôle que la raison. Il pensa sans doute, ainsi que cela fut soutenu par d'autres,

que la poésie et l'art en théodicée valaient mieux que la philosophie; il faisait des dignités ecclésiastiques la récompense, non pas du zèle remarquable et de la bonté exemplaire, mais souvent celle du génie, quelle que fût son application. Il se risqua dans une politique de caprice, dépourvue de conceptions élevées; semblable à un parvenu, il dissipa au sein de la paix les trésors accumulés par Jules II au milieu des guerres; il chercha à s'en procurer de nouveaux, en faisant vendre les indulgences, ou en imposant des taxes onéreuses; il engagea les joyaux de Saint-Pierre, et vendit les statues des douze apôtres dont lui avait fait présent l'Ordre Teutonique; il nomma d'un seul coup trente et un cardinaux, parmi lesquels deux étaient fils de ses sœurs, les princesses Orsini et Colonna, tandis que depuis un certain temps on avait eu soin de ne pas accroître par des dignités la puissance dangereuse de ces familles; il inventa tant de charges destinées à être vendues, qu'il éleva les dépenses annuelles de l'Église jusqu'à la somme de 40000 sequins, et avec tout cela il avait tout dévoré lorsqu'il mourut.

Mort de Léon X.

Léon fut enlevé à la fleur de l'âge; à sa mort on fit courir une épigramme, qui disait que le pape n'avait pu recevoir les sacrements parce qu'il les avait vendus[1]. Ne suivons point dans leurs exagérations les détracteurs de sa mémoire, mais n'acceptons pas non plus certaines apologies[2], dans lesquelles se sont trop complus quelques-uns de nos contemporains pour faire contrepoids aux viles

(1) Sacra sub extrema si forte requiritis hora
Cur Leo non potuit sumere, vendiderat.

On a attribué ce distique à Sannazar.

(2) Audin, *Vie de Léon X*.

calomnies de nos pères. Bon maître, comme pape et comme prince son éloge est difficile à faire; sa place eût été bien plutôt sur tout autre trône que sur celui de Rome; il aurait pu succéder à Laurent le Magnifique, mais non à Pierre Barjona; il voyait dans le saint-siége non pas une chaire, mais un trône, non pas un phare pour illuminer le monde, mais un piédestal pour sa grandeur personnelle; il semblait moins disposé à rappeler les égarés au Calvaire qu'à inviter les divinités de l'Olympe à réjouir le Vatican de leur présence.

Cette renaissance du paganisme faillit se réaliser complétement, pendant la vacance du siége apostolique. Une peste violente ayant éclaté tout à coup, la plupart des cardinaux s'enfuirent de Rome, où les ravages s'étaient accrus par suite du désordre qui survient d'ordinaire pendant l'interrègne; le peuple consterné se laissa emporter à des scènes de violences. Un certain Démétrius de Sparte voulut ressusciter des cérémonies de la superstition antique; ayant couronné de fleurs un bœuf, et lui ayant attaché les cornes avec une corde légère, il le conduisit à travers les rues de Rome, puis le mena à l'amphithéâtre, où il le sacrifia. Ce n'était là qu'une de ces mille charlataneries qu'on voyait pulluler dans des époques de grands désastres, et ce Spartiate ne faisait que seconder les allures de la société d'alors, en réveillant des souvenirs païens. Il y eut pourtant des gens qui prétendirent voir, dans ce fait, des opérations magiques et une sorte de culte rendu aux démons; si bien que le peuple redoutant une recrudescence dans les malheurs publics, voulut qu'on fît de solennelles expiations; on vit une foule d'hommes et d'enfants à moitié nus aller en procession d'église en église, se flagellant le corps en criant miséri-

corde; ils étaient suivis par de longues files de matrones, tenant chacune un cierge à la main, elles aussi dans une attitude de suppliantes et d'affligées. C'était pour le brillant pontificat de Léon X un lugubre lendemain (G).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XIII.

(A) — L'usage des annates est si ancien, que nous lisons dans le code de Justinien, à la nov. CXXIII, cap. XVI, ce qui suit : « Neque clericum cujuscumque gradus dare aliquid ei a quo ordinatur, aut alii cuilibet personæ permittimus ; solas autem præbere eum consuetudines iis qui ordinantium ministrantes sunt, ex consuetudine accipientibus, unius anni emolumenta non transcendentem. »

(B) — On a extrait dernièrement des archives de Modène une lettre du secrétaire ducal Paolucci, écrite de Rome, le 8 mars 1519, au duc de Ferrare, dans laquelle il lui faisait la description d'une comédie représentée quelques jours auparavant à la Cour du pape. Léon X se tenait lui-même à la porte du théâtre, indiquant par sa bénédiction ceux qui pouvaient entrer. Puis il alla s'asseoir sur un fauteuil placé sur une estrade au milieu d'un amphithéâtre de spectateurs, et on représenta *les Supposés* de l'Arioste. Les Français en furent scandalisés ; le nonce Spinola « se plaignait qu'en présence d'une si grande majesté, on prononçât des paroles qui ne fussent pas honnêtes; » mais le pape regardait avec son lorgnon, et riait beaucoup. Il y eut des concerts, des danses moresques, un souper; enfin un combat de taureaux, où trois hommes restèrent morts sur place et quatre autres blessés. Un moine récita une autre comédie; mais comme elle déplut, le pape fit sauter ce religieux par-dessus une couverture et donner un grand coup sur le parquet de la scène; il lui fit ensuite couper les bretelles de sa culotte, et celle-ci ayant glissé jusqu'au talon, il lui ordonna de monter à cheval dans cet état; ce pauvre moine fut tellement courbaturé, qu'il dut garder le lit plusieurs jours de suite. Cette *moresque* excita chez le pape une grande hilarité. » (Voir *Atti e memorie della Deputazione di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, vol. I, p. 128.)

(C) — Accesserat et Bibienæ cardinalis ingenium, cum ad arduas res tractandas peracre, tum maxime ad movendos jocos accommodatum. Poeticæ enim et etruscæ linguæ studiosus, comœdias multo sale, multisque facetiis refertas componebat, ingenuos juvenes ad histrionicam hortabatur, et scenas in Vaticano spatiosis in conclavibus instituebat. Propterea, quum forte *Calandram* a mollibus argutisque leporibus perjucundam per nobiles comœdos agere statuisset, precibus impetravit ut ipse pontifex e conspicuo loco despectaret. Erat enim Bibiena mirus artifex hominibus ætate vel professione gravibus ad insaniam impellendis, quo genere hominum pontifex adeo oblectabatur, ut laudando, ac mira eis persuadendo donandoque, plures ex stolidis stultissimos et maxime ridiculos efficere consuevisset. (Jove.)

(D) — Dans le *Recueil d'opuscules scientifiques et philologiques de Calogerà*, tom. XXIX, Venise 1743, on trouve une *Apologie du cardinal* D. Bembo, faite par l'abbé G. B. Parisotti, où il le défend surtout contre Lansio, qui, dans son discours *contra Italiam* (Amsterdam, 1637), avait dit que « epistolas omnes Pauli palam condemnavit, easque, deflexo in contumeliam vocabulo, *epistolaccias* est ausus appellare.

(E.) — « Cum libros vernaculo sermone et carmine, quos *Orlandi Furiosi* titulo inscripsisti, ludicro more, longo tamen studio et cogitatione, multisque vigiliis confeceris, easque conductis abs te impressoribus ac librariis edere cupias, cum ut cura diligentiaque tua emendationes exeant, tum ut si quis fructus ea de causa percipi possit, is ad te potius, qui conficiendi laborem tulisti, quam ad alienos deferatur, volumus et mandamus ne quis, te vivente, eos tuos libros imprimere aut imprimi facere, aut impressos venundare, vendendosve tradere ullis in locis audeat, sine tuo jussu et concessione. »

(F) — *Vita Leonis X.* Les relations des ambassadeurs vénitiens à Rome nous manquent jusqu'à l'année 1533; mais nous en avons un résumé dans le journal de Marin Sanuto. Léon X y est toujours cité comme un homme bon et vertueux, mais à l'esprit jovial. « C'est un amateur de lettres, un savant en humanités et en droit canon, et par-dessus tout un très-excellent musicien; et lorsqu'il chante avec quelqu'un, il lui fait donner 100 ducats et plus. » (Pag. 86, *Relazioni*, *Firenze.*) « Il est savant et aime les savants, bon religieux, mais voulant vivre à sa guise et satisfaire ses goûts, surtout ceux de la chasse. » (Pag. 64.) « Il

dormait très-tard...., allait à la messe, donnait audience, se mettait à table et jouait volontiers à prime. Il jeûnait trois fois la semaine, mangeant une fois par jour, trois heures avant le coucher du soleil; le mercredi et le samedi il se nourrissait d'aliments maigres comme en carême.... Il recourait souvent aux emprunts; puis il vendait les offices, engageait les bijoux, les tapisseries de la couronne, et jusqu'aux bustes des apôtres pour se faire de l'argent. »

Les détails mis au jour par ce journal sur les cardinaux, détails en général profanes, sont curieux; quelques-uns même ont un pire caractère.

(G) — Comme pour opposer un contraste aux épicèdes littéraires que les courtisans firent à Léon X, un de ces prédicateurs populaires et grotesques dont nous avons parlé, frère Calixte de Plaisance, un des plus célèbres du genre, prêchant à Mantoue en 1537 sur ce texte : *Seminastis multum et intulistis parum*, faisait cette violente sortie : « Pauvre pape Léon, qui avait su accumuler à son profit tant de dignités, tant de trésors, tant de palais, tant d'amis, tant de serviteurs; parvenu maintenant à ce dernier passage, que je pourrais comparer à l'orifice d'un sac, tout s'en échappe au dehors, et il n'y reste plus que frère Mariano, qui, pour être léger comme un brin de paille (car c'était un bouffon), est resté attaché au sac. Ce pauvre pape, arrivé au fatal instant de la mort, ne conserva rien de tout ce qu'il possédait en ce monde, sauf frère Mariano, qui fut seul pour faire la recommandation de son âme, en lui disant : *Saint-père, souvenez-vous de Dieu!* à laquelle exhortation le pauvre pape, déjà agonisant, répondait du mieux qu'il pouvait : *Dieu bon, ô Dieu bon!* et c'est ainsi qu'il rendit son âme à son Seigneur. Voyez maintenant s'il n'est pas juste le vieil adage : *Qui congregat mer ces, ponit eas in sacculum pertusum.* »

DISCOURS XIV.

Les Allemands à Rome. Érasme.

On venait en foule de tous les pays pour admirer cette Rome pleine de splendeur, ce pontife magnifique, ce siècle d'or, cette terre privilégiée de la nature (A); elle attirait les doctes, les curieux, les amis du luxe et les dévots; celui qui aspirait aux bénéfices, aux honneurs, celui qui voulait vénérer les débris des libres civilisations de l'antiquité ou les reliques des martyrs; celui qui voulait s'enivrer de plaisirs ou celui qui voulait obtenir le pardon de ses graves péchés. Personne ne croyait avoir complété ses études à moins de les avoir couronnées par un voyage dans cette Italie, où l'on pouvait contempler la renaissance des arts par l'imitation des modèles antiques, et les progrès de la science dans les œuvres de Mattioli, de Cesalpino, d'Aldrovandi, savants explorateurs de la création matérielle; de Frascatore, de Falopio, d'Eustache, créateur de l'anatomie; où l'on pouvait vivre au milieu des compatriotes de Colomb, de Cabot, d'Améric Vespuce. Tous les visiteurs, mais surtout les Allemands, étaient émerveillés des libres discussions, des railleries et des doutes soulevés ici sur certains sujets qui obtenaient ailleurs une vénération silencieuse; en voyant la science enseignée dans l'idiome vulgaire, et les livres saints traduits.

Impressions des Allemands à Rome.

La Germanie par sa conversion avait grandement contribué à consolider la primauté pontificale, et sa révolte contre Henri IV avait facilité l'accomplissement des vigoureux desseins de Grégoire VII.

Antagonisme des deux races.

Mais plus tard, par sa continuelle intervention au milieu des vicissitudes de l'Italie, elle avait rendu plus vive l'antipathie naturelle des deux races sous le rapport du caractère et des institutions. Les Italiens détestaient dans les Allemands des oppresseurs, et les Allemands de leur côté méprisaient les Italiens comme une race dénuée d'énergie, en ne voulant voir dans la supériorité de leur intelligence que fourberie et mauvaise foi. L'Allemagne, devant ce flot d'or qui coulait de son sein vers Rome(B), se récria plus que jamais, surtout quand le pape, devenu le chef de la résistance à l'invasion ottomane, dut multiplier les prélèvements et les décimes pour des entreprises qui, ou ne se poursuivaient guère, ou n'étaient point menées à bonne fin. Æneas Silvio Piccolomini, avant d'être lui-même pape, avait dû écrire beaucoup de lettres pour excuser en pareille occasion les papes, par la nécessité de faire face à l'ennemi commun; mais la diète d'Augsbourg, en 1510, éleva hautement ses plaintes contre les exigences pontificales, en menaçant le clergé d'une révolte générale, s'il n'y était porté remède.

L'esprit latin qui réunit, et l'esprit germanique qui sépare, avaient été perpétuellement en lutte; le premier tendait à l'unité juridique, politique, religieuse, qui se réalisa dans la constitution de l'empire; le second de son côté tendait à la division dans les fiefs, dans les communes, dans les moindres seigneuries, et songeait aussi à les faire pénétrer dans la religion, en réagissant contre la suprématie papale et la centralisation romaine.

En Italie, l'opposition à la religion était ironique, railleuse et sceptique; elle niait, mais se soumettait. En Allemagne, au contraire, elle se montrait positive, croyante, emportée ; elle ne se proposait pas seulement de restaurer, elle voulait démolir pour réédifier. Les Italiens avaient eu le mérite de réveiller la raison par la pensée, par la liberté de l'art, par l'étude des classiques; mais les Allemands, qui avaient la curiosité scientifique sans le sentiment de la beauté des formes, reprochaient aux Italiens de chercher la renaissance littéraire beaucoup plus que la renaissance philosophique, et on méprisait au nord l'art italien autant qu'au midi on dédaignait la science tudesque; funeste dissentiment qui dessécha cette science au point qu'elle ne parut plus susceptible d'être appliquée aux choses de la vie, tandis que la littérature italienne se réduisit à un pur jeu, à un passe-temps de l'esprit.

Les Allemands accusaient même cette littérature, non sans raison, de libertinage, et Puyherbault disait [1] : « A quoi servent ces écrivailleurs d'Italie? à alimenter le vice et la mollesse des courtisans énervés et des dames lascives, à stimuler la volupté, à enflammer les sens, à effacer dans les âmes ce qu'elles ont de viril. Nous devons beaucoup aux Italiens; mais nous leur avons fait aussi trop d'emprunts déplorables. Les mœurs de ce pays-là sentent l'ambre et les parfums. Les âmes y sont amollies comme les corps. Leurs livres ne contiennent rien de vaillant, rien de digne, rien de fort. Plût à Dieu qu'ils eussent gardé pour eux leurs livres et leurs parfums! Qui ne connaît Jean Boccace, Ange Politien, le Pogge, tous païens plutôt que chrétiens? C'est à Rome

(1) Theotimus, *De tollendis malis libris*, 1549.

que Rabelais imagina son Pantagruel, véritable peste des mortels. Que fait-il celui-là? quelle vie mène-t-il? Il passe tout le jour à boire, à faire l'amour, à socratiser, il flaire le fumet des cuisines, souille d'infâmes écrits son misérable papier; et le poison qu'il vomit, se répand au loin en tout pays. Il sème la médisance et l'injure sur toute espèce de personnes, calomnie les bons, déchire les sages; et le saint-père reçoit à sa table cet impertinent, cet ennemi public, cette écume du genre humain, cet homme aussi riche en faconde que dépourvu de jugement » (C).

C'était à Rome que vinrent étudier ceux qui restaurèrent en Allemagne les études classiques: Rodolphe Agricola de Friesland, professeur à Heidelberg, qui voulut finir ses jours dans un couvent de Franciscains; Ludovic Vivès, vanté pour la finesse de son jugement comme Budé pour sa profondeur. Mais beaucoup firent une guerre vive à l'ignorance des moines, qu'ils fussent humanistes à la façon d'Érasme, ou chevaliers à la façon de Hutten.

Ulrich de Hutten.

Cet Ulrich de Hutten, plein d'enthousiasme pour son pays, fit ses études à Pavie; puis il devint soldat, et suivit l'empereur Maximilien avec les hordes qui passèrent les Alpes pour piller l'or des palais et l'argent des églises d'Italie. Poëte et guerrier, il portait sur son casque le laurier, présent de l'Empereur, qui le lui avait donné avec 600 sequins; et il gourmandait cette Italie qui refusait d'appartenir tout entière à l'empereur d'Allemagne.

Il marchait avec Maximilien pour détruire Venise; il l'excitait contre ce *peuple de grenouilles*, auquel il décoche les vers intitulés *Marcus* et *De piscatura Venetorum*, et aussi *l'Epistola Italiæ ad Maximilianum*. Dans une épi-

gramme, il introduit l'Italie pour dire à Apollon : « Il en est trois qui me font la cour, l'un plein de mauvaise foi, l'autre de vin, le troisième d'orgueil. Puisqu'il faut me rendre, dis-moi quel joug sera le moins lourd? — Le Vénitien est toujours perfide, dit Apollon; le Français toujours orgueilleux; l'Allemand n'est pas toujours ivre : à toi de choisir. »

Combattant, chantant, faisant l'amour, il parcourut l'Italie et y gagna une maladie qui lui valut de cuisantes douleurs et lui coûta beaucoup d'argent. Entré à Rome et à Viterbe, il fut assailli par six Français : il les mit tous en fuite bien que blessé, et à ce propos il écrivit l'épigramme *In quinque Gallos à se profligatos*. Entendant à Rome mal parler de l'Allemagne par sept jeunes gens, il les défia tous; il fit un traité historique sur la lutte continuelle des papes contre les empereurs. Dans *la Trinità Romana*, pour rendre odieuse la Cour pontificale, il soutient que l'on rapporte trois choses de Rome : mauvaise conscience, estomac délabré, bourse vide; qu'il y a trois choses auxquelles on ne croit pas dans cette ville, l'immortalité de l'âme, la résurrection des morts, l'enfer; qu'enfin on y fait trafic de trois choses, la grâce du Christ, les dignités ecclésiastiques et les femmes.

Les attaques contre les papes.

Il engagea une polémique avec Érasme de Rotterdam, qui riposta par *Spongia Erasmi adversus aspergines Hutteni*. Il écrivit *Oratio ad Christum pro Julio II ligure pontifice*, et les *Apophthegmata Vadisci et Pasquilli de depravato Ecclesiæ statu;* il réédita le traité de Valla contre la donation de Constantin, et plus tard la bulle de Léon X contre Luther, avec des gloses interlinéaires et marginales, où il la tournait en ridicule, et il obtint le surnom de Démosthènes allemand pour ses philippiques contre le pape. Mais

celle de ses œuvres qui se répandit le plus, a pour titre *Epistolæ obscurorum virorum*, où il prêtait aux moines le langage de l'ignorance et les sophismes de la malice avec tant d'art que beaucoup ne s'aperçurent pas d'abord de l'ironie. Jules II, le pontife guerrier, lui paraît, non pas seulement une anomalie, mais un tyran, un Sarmate à la barbe épaisse, aux cheveux en désordre, à l'œil farouche, à la lèvre gonflée de colère, et il demande au ciel un Brutus qui en délivre Rome (D). Toute conquête d'une ville par le pape est pour lui une usurpation sur les droits de César; à César appartient la docte Bologne; à César, la cité des sept collines; à César, Parme et Plaisance, où ses prédécesseurs ont rendu la justice; à César, le gouvernement temporel, le spirituel au Christ, à ses apôtres et aux prédicateurs évangéliques qui annoncent la doctrine du Christ (E).

Dans Rome, centre du savoir et des beaux-arts, asile des exilés de la Grèce, école des savants du monde entier, où l'on peignait la chapelle Sixtine, où l'on formait la bibliothèque et le musée du Vatican, il ne veut voir lui, qu'une tourbe d'avocats, de juristes, de procureurs, d'*écrivains* de bulles qui sucent le sang de l'Allemagne (F). Parmi tant de cardinaux et de prélats, il ne trouve pas une seule figure allemande; mais il en trouve parmi les muletiers, les porteurs d'eau et les valets d'écurie; enfin, lors de sa visite à Saint-Pierre, alors en construction, il ne voit que deux ouvriers, et l'un des deux était boiteux (G); tant il est vrai que chacun ne voit que ce qu'il veut voir! Mais pour lui il s'indigne et s'écrie : « Brisons nos chaînes, secouons leur joug », et ces paroles de colère, condensées en beaux vers, retentissent comme un tonnerre dans toute l'Allemagne qui en renvoie l'écho :

« Brisons nos fers, ne courbons plus la tête sous la main de l'Italie dégénérée et avilie »[1]; enfin, tout glorieux de la lutte qu'il a engagée, il adopte pour devise : *Je l'ai osé* (*Ich hab's gewagt*).

Il faut accorder plus d'attention à Érasme de Rotterdam (1467, 1536). Talent universel, il n'appartient à aucune école philosophique, mais il avait l'esprit philosophique ; il y joignait la verve comique dont il se servit pour combattre de toutes ses forces la scolastique dominant encore en Allemagne, et pour fonder, à l'encontre d'un autre illustre philologue, Reuchlin[2], une théologie large et lumineuse. Il publia une édition des Pères et de la Bible avec commentaires ; il donna ainsi l'élan à l'interprétation rationnelle des saintes Ecritures selon le sens littéral, et si, pour faire honte aux théologastres, il laissait une large part à l'érudition, il lui imprima une direction pratique en lui conservant une grande liberté de critique. Erasme.

L'éloge qu'il a le mieux mérité, est celui d'avoir été un excellent humaniste. Il poussa si loin l'amour des auteurs classiques, qu'il ne voulait parler que le latin et le grec, et qu'il traitait de barbares toutes les autres langues. En Italie, il ne daigna même pas apprendre les phrases les plus familières, ce qui lui fit courir un jour péril de la vie[3] : il n'approuvait pas qu'on enseignât aux enfants le français, idiome barbare et étrange, disait-il, qu'on écrit autrement qu'on ne le prononce ; il renonça à une cure en

(1) Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus à nobis jugum ipsorum.

(2) Reuchlin avait étudié le grec à Florence et à Milan sous Chalcondyle.

(3) Burigny, *Vie d'Érasme*, t. I, p. 121 et suiv., et Lettre V à Servatius, au liv. XXV. On l'avait pris, à cause de certains détails de son vête-

Angleterre pour ne point parler anglais; enfin il ne comprit jamais un mot du patois de Bâle, où il demeura si longtemps.

Sans parler des éditions et commentaires qu'il publia sur tant d'auteurs, il écrivit entre autres ouvrages pédagogiques le *Cicéronien*, pour fustiger certains pédants italiens qui ne supportaient point qu'on employât un mot non employé par Cicéron : il fit la caricature de l'un d'eux, qui depuis sept ans n'avait lu que Cicéron, qui n'avait dans son cabinet que le buste de Cicéron, qui avait pour cachet une image de Cicéron; et qui avait, en quatre énormes volumes, rassemblé tous les mots employés par Cicéron avec toutes les acceptions de chacun d'eux, avec toutes les mesures, toutes les cadences qui marquent le commencement et la fin des périodes de Cicéron; il termine l'ouvrage par un récit facétieux de la réception d'un citoyen romain dans un cercle de Cicéroniens à Rome (H).

Il énumère tous les grands savants qu'il connaît dans les diverses parties de cette Italie, où Luther prétendait n'avoir rencontré que des ignorants et des ivrognes, et il dit avoir, en présence de Jules II, entendu un prédicateur nommer dans son sermon *Jupiter trés-bon et très-grand, dont le sourcil dirige le monde par ses mouvements*, et comparer le pape à Décius, à Curtius et aux autres anciens qui se dévouèrent pour la patrie. Ce dont le prédicateur parla le moins ce fut de la mort du Christ; mais toutes ses paroles, tous ses sentiments, il les appuyait sur l'autorité de Cicéron, et l'auditoire d'admirer pour ce langage à la fois *si romain et si cicéronien* (I).

ment de chanoine, pour un médecin de pestiférés, qui aurait violé la quarantaine, et il n'avait pu, faute de connaître l'italien, détromper le peuple ameuté. (*Note des traducteurs.*)

Déjà illustre en Allemagne, en France, en Angleterre, Érasme était venu en Italie en 1506. Il obtint à Turin le bonnet de docteur; il resta un an à Bologne, où il put connaître Alexandre Farnèse, Othon Tuchses, Stanislas Osio, Cristoforo Madruzzi, Ugo Boncompagni, qui y étudiaient vers ce temps et qui furent plus tard cardinaux, le dernier même, pape. Chassé par la peste, il vit Padoue pleine de tant d'esprits distingués, qu'il voulait surnommer l'*Italie de l'Italie* cette ville dont l'université se donnait pleine licence dans l'interprétation d'Aristote et de ses commentateurs. Il engageait Ambroise Leone, professeur à Naples, à publier son grand ouvrage contre Averroès [1].

Bon accueil qui lui est fait en Italie.

La beauté du ciel, la fertilité du sol, le culte exquis des arts en Italie ne le touchent point : tandis que les savants et la cité tout entière sont dans l'enthousiasme pour la découverte du fameux Laocoon, il n'en dit pas un seul mot dans ses lettres, où il se montre avant tout préoccupé d'une faute de quantité ou de l'interprétation mal réussie de quelques petits vers ; mais il honorait les beaux esprits de cette contrée jusqu'à faire du mot *Italien* le synonyme du mot *Docte : Mihi Italus est quisquis probe doctus est, etiam si apud Ibernos*[2]. Il reconnaissait qu'au midi des Alpes on avait secoué le joug des Thomistes, des Scotistes et des Aristotéliens ; que si, au sein de la multitude comme dans l'enseignement officiel, les préjugés, les erreurs et les superstitions abondaient, il était du moins permis de les combattre, soit par des réfutations sérieuses, soit par des facéties.

(1) Utinam prodisset ingens illud opus adversum Averroem impium καὶ τρὶς καταράτον. (Lettre du 15 novembre 1519.)
(2) Lettre à Latimer.

C'est à ce dernier genre que s'attache Érasme; il abuse du génie satirique, aussi fatal à la vérité qu'il est bon pour démolir; mais, comme tous les grands rieurs, il ne se préoccupe guère de la vérité.

Il avance qu'à Rome on voulut lui démontrer qu'il n'y avait point de différence entre l'âme des bêtes et l'âme des hommes, qu'il avait entendu de ses propres oreilles proférer impunément des blasphèmes contre le Christ et d'horribles paroles s'échapper des lèvres des ministres de la cour pontificale, et il ajoute que d'autres lui avaient dit en avoir entendu répéter de pareilles, même pendant la messe, et à haute voix [1], accusations vagues que le bon sens repousse.

Cependant, alors qu'il croyait trouver le calme dans la capitale des arts et de la science, il tombe au milieu de la guerre que fit naître la honteuse ligue de Cambrai. Bologne était assiégée par Jules II, qui y fit bientôt son entrée triomphale, succès que le pontife *martial* célébra encore à Rome par des fêtes. Toute cette pompe blessait les convenances; Érasme exprime nettement sa désapprobation dans ses *Adages*, quand, avec une éloquence partie du cœur, il expose les désastres de la guerre, déplorable surtout entre chrétiens, et relève la sottise des hommes qui attachent la gloire à tuer ou à se faire tuer; et en regard de ce triste tableau, il montre Léon X, agneau quand il s'agit de faire du mal, lion contre les impies, et tout occupé à rétablir la concorde parmi les princes (K).

(1) Ego Romæ his auribus audivi, quosdam, abominandis blasphemis debacchantes in Christum et in illius apostolos; idque multis mecum audientibus, et quidem impunè. Ibidem multos novi, qui commemorabant se dicta horrenda audisse, à quibusdam sacerdotibus aulæ pontificiæ ministris, idque in ipsa missa, tam clare ut ea vox ad multorum aures pervenerit.

A Rome il fut bien accueilli par les cardinaux, principalement par ceux de Saint-Georges et de Viterbe, par Mathieu Langio, évêque d'Albano, et par le cardinal de Médicis, qui peu après devint Léon X. Le cardinal Campeggi lui avait fait présent d'une bague en diamant, et à ce propos Érasme lui écrivait : « Le feu de ce bijou sera toujours pour moi le symbole de l'éclat que répand autour d'elle Votre Éminence, et la douce lumière du diamant me rappellera sans cesse la gloire de votre nom. » Le cardinal Dominique Grimani, qui avait une bibliothèque de huit mille volumes (L), le considérait comme une lumière de l'Eglise de Jésus-Christ, et non content de lui prodiguer les témoignages de sa bienveillance, il paraissait éprouver une sorte de honte de ce qu'Érasme n'était qu'un *pauvre moine ;* il lui vantait les splendides horizons, le doux climat de l'Italie, et lui disait que sa place était marquée parmi les hellénistes, les poëtes et les peintres qui entouraient Jules II.

Ses vives critiques contre l'Eglise.

Rome, qui s'efforçait de régénérer les esprits, en leur faisant goûter les beautés de la forme, admirait dans le marbre taillé la nature idéalisée. Érasme, comme de Hutten, comme Luther et les autres enfants des pays tudesques, cherchait Dieu dans l'homme, et non dans les œuvres de l'art : il taxait d'idolâtrie l'admiration pour la beauté plastique, et prétendait que ce mouvement, qui entraînait l'âme à contempler un morceau de marbre plutôt qu'à étudier la sainte Écriture, nuisait à l'élan spiritualiste.

Les Italiens, rendant dédain pour dédain, considéraient comme des barbares ces hommes du Nord qui ne faisaient point d'aussi belles peintures qu'eux, qui n'avaient point leur versification exquise et qui ne parlaient pas un latin

cicéronien. Cependant Jules II offrit à Érasme une charge à sa cour, et celui-ci, de fait, ne demandait pas mieux que de séjourner dans la grande cité pour jouir des ressources de la bibliothèque papale; il disait bien : « Il manque chez vous des livres sacrés en langue grecque, et l'imprimerie aldine n'a guère édité que des auteurs profanes; mais Rome assure à ceux qui se livrent aux études élevées non-seulement le calme, mais encore des honneurs [1]. »

Son éloge de la folie.

Malgré cela, quoiqu'il se complût dans ces mœurs faciles, et qu'il décrivît à Fausto Anderlini cette volupté « qui lui ôtait tout regret d'être resté dix ans loin du toit paternel (M), » il partit bientôt pour l'Angleterre, en traversant le lac de Côme, les Alpes Rhétiques et Coire. Pendant le voyage, il ébaucha son *Éloge de la folie*, où il distille le venin contre les ecclésiastiques, et, ce qui paraîtra étrange à qui ne connaît pas ces temps, il le finit dans la maison de Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, qui périt martyr du catholicisme, et sous la protection du fameux cardinal Wolsey, de l'évêque de Rochester et d'autres prélats catholiques inébranlables.

Dans cet *Éloge*, on trouve des plaisanteries devenues triviales à force d'être répétées, mais qui avaient alors le piquant et l'attrait de la nouveauté. Elles roulent sur le trafic des indulgences, les expiations pour les âmes du purgatoire et l'efficacité de certaines formules, sur le culte de certains saints; Érasme y transforma Polyphème en saint Christophe, Hippolyte ou Hercule en saint Georges; il se moquait de ceux qui croyaient qu'ils ne peuvent mourir de mort violente le jour même où ils

(1) *Epist*, p. 357.

ont vu un saint Christophe; qu'ils reviendront sains et saufs de la guerre, pourvu qu'ils récitent certaines prières devant l'image de sainte Barbara; ou bien qui allument des cierges à saint Érasme pour obtenir certains gains. Il se rit aussi des sottes questions qu'agitaient les théologiens, de leurs subtiles distinctions, de leurs disputes de mots, de leur intolérance pour toute espèce de dissentiment poussée à un tel point, que ce n'est ni le baptême, ni l'Évangile, ni Pierre et Paul, ni Jérôme, ni Augustin, ni saint Thomas si fidèle à la méthode d'Aristote, qui font le chrétien, mais bien l'adhésion de certains coryphées, qui, lorsqu'une proposition les choque, n'hésitent point à la déclarer scandaleuse, ou peu respectueuse, ou hérétique. Ce sont de semblables chicanes qui ôtent au clergé son crédit, et on voit des hommes professant la charité apostolique se prendre en haine pour une différence dans la couleur de la tunique, ou dans le genre de la ceinture.

A propos de ces variétés de costumes, et de l'interminable énumération des détails relatifs aux ordres religieux; à propos de la psalmodie, des jeûnes, des signes extérieurs de mortification, de la multiplicité des règles, de la prédication raffinée ou syllogistique et de l'alliage étranger qui s'y introduit, il s'abandonne à des railleries aussi faciles qu'inconvenantes. Il est plus heureux dans ses attaques contre ceux qui, sur la foi des indulgences, endormaient les consciences, et qui mesuraient en quelque sorte, la clepsydre à la main, la durée des peines du purgatoire, supputant les minutes, les siècles, les années, les jours. A leur compte, il n'y avait pas de marchand, de soldat, de juge, eût-il dérobé des milliers d'écus, qui en faisant l'offrande d'un seul de ces écus

volés, ne pût se racheter « de tout vol et de tout péché. »

Ses Colloques.

Il revient à la charge dans ses *Colloques*. Il fait dire à l'écho que les *moines* à rien ne sont *idoines* et recherchent la *prêtrise* par *fainéantise*[1]. Il raille les Dominicains de ce qu'ils prennent l'épithète de *chérubiques* (*cherubici*), et les Franciscains celle de *séraphiques*; et tiraille sans cesse contre ces moines. Dans le colloque intitulé *les Funérailles Franciscaines*, il plaisante sur l'histoire de cet Ordre, en montrant fort peu de révérence pour le fondateur, ses stigmates, et la délivrance de tant d'âmes du purgatoire que l'on dit assurée le jour où l'on célèbre sa fête; il lance de violentes invectives contre l'avarice et la richesse des enfants de saint François, qui sont les plus ardents à mendier parmi les mendiants. Et lorsqu'un des interlocuteurs demande à l'autre s'il ne s'est pas aperçu que ses niaiseries ont excité le rire de certains assistants: Certes, répondit-il, je m'en suis bien aperçu; mais je supposais que c'étaient « de ces hérétiques, dont aujourd'hui le monde fourmille. » (N) Dans *le Pèlerinage*, il tourne en dérision non-seulement les visites aux sanctuaires, mais aussi le culte des saints et de la vierge Marie. Dans *les Funérailles*, il raconte les circonstances relatives à la mort d'un soldat, qui, s'étant enrichi par des moyens illicites, appelle au moment de rendre l'âme les cinq Ordres mendiants et le curé: ceux-ci bataillent entre eux jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les représentants de

(1) Voici le passage : « Juvenis, cujusmodi censes horum temporum plerosque monachos? » — Écho — Ἄχος. Nous avons cherché à rendre en français les autres jeux de mots. L'italien dit :

« Monachi, sciocchi. »

(Note des traducteurs.)

deux Ordres pour enterrer le défunt avec une grande solennité, après avoir obligé la veuve et les enfants à faire certains vœux et à partager l'immense héritage du défunt entre les Franciscains et les Dominicains. Dans *l'Icthyophagie*, un pénitent ne veut goûter ni à la chair ni aux œufs, quoique les médecins les lui prescrivent; mais il ne se fait pas scrupule de tromper un créancier par un faux serment.

Dans le dialogue sur *l'Inquisition*, il va jusqu'à avancer que, pour le chrétien, il suffit de croire au symbole des apôtres auquel beaucoup ne croient point à Rome, et que tout homme, ayant cette foi, ne doit pas craindre qu'une excommunication lui porte malheur, lors même qu'il mangerait de plusieurs plats de viande un vendredi. Dans *le Naufrage*, tandis que, sur le navire battu par la tempête, tous poussent des cris de terreur, et promettent de dire les litanies en l'honneur de tous les saints dont les noms y figurent, il y a un personnage qui invoque Dieu seul, et n'attend son salut que de lui. Dans *les Adages*, dans *le Cicéronien* et dans son travail sur la Bible grecque, il n'est pas de mal qu'il ne dise des moines, qui représentent, suivant lui, l'ignorance, la gourmandise et le libertinage. Il remplit la littérature et le monde d'anecdotes bizarres contre ces congrégations dégénérées. Il n'en fallait pas davantage, si on n'y prenait garde, pour augmenter le discrédit dont ces congrégations étaient menacées, pour les livrer sans armes et toutes découragées aux attaques qu'elles allaient avoir à soutenir.

Gœtz de Berlichingen, en qui Gœthe personnifie le moyen âge à son déclin, cet homme au cœur d'acier et à la main de fer, défend contre le droit nouveau la féodalité que combat l'armée de l'empereur, et que combattent

aussi les vilains soulevés; il se croit encore en état de remporter la victoire. Mais il voit un livre dans les mains de son fils, et ce produit de l'imprimerie qui vient de naître le jette dans le désespoir. Il comprend que c'en est fait de l'ancien monde, à cette heure où le fils d'un baron préfère à l'épée le livre, force nouvelle qui va tout envahir, qui est bénie, caressée dans son berceau par les papes, au moment même où elle va se retourner contre eux et produire de si terribles effets. Cette verve caustique et malicieuse, que nous relevons dans Érasme, n'était pas moins familière, dans la catholique Italie, aux faiseurs de nouvelles et de satires; mais leurs livres ne ne couraient guère que dans un petit nombre de mains, tandis que, grâce à l'élan nouveau donné par l'imprimerie, les *Colloques* se répandirent à vingt-quatre mille exemplaires, et *l'Éloge de la folie* à mille huit cents dès la première édition : ce dernier ouvrage eut bien trente et une éditions, et les charmantes gravures d'Holbein le rendirent populaire.

Ses attaques contre les moines et les évêques.

Par suite, Erasme personnifie l'ennemi des moines; de tous côtés, on lui adressait des anecdotes, on lui citait des faits qui pouvaient lui servir dans la lutte, comme de notre temps on fit parvenir à Gioberti des projectiles à l'adresse des jésuites. Le jurisconsulte milanais André Alciat, étant professeur à Bourges, avait eu Calvin pour élève; à la lecture de la diatribe de Luther contre la Sorbonne, il s'était mis à rire à gorge déployée, en affirmant que depuis Aristophane on n'avait rien produit d'aussi piquant. Il écrivit aussi à Mallio, qui montrait l'intention de se faire franciscain, une lettre où il mettait à nu les abus de la vie monastique, avec non moins de liberté qu'Érasme.

François Calvi de Menaggio, qui, sous le nom de *Minicius*, vendait des livres à Pavie, et qui se donnait mille peines pour répandre ceux de Luther, envoya de suite cette lettre à Érasme, en pensant qu'il la ferait publier par Froben de Bâle, éditeur de tant de livres hérétiques. Cette démarche provoqua le courroux et aussi l'humeur maligne d'Alciat, et voici ce qu'il lui écrivit : « Maudit Calvi ! quel ennemi capital tu es pour moi si tu fais cela ! A quoi m'auront servi mes veilles et tant d'études ? Si tu me verses ce poison, il vaudrait mieux pour moi être mort ; Luther, les Picards, les Hussites et les autres noms d'hérétiques ne seraient pas plus couverts d'infamie que le mien, si cela arrivait. Tu ne sais pas, ou tu feins de ne pas savoir quelle est la puissance de ces porteurs de froc, les flots de rage, les sermons fulminants, l'exécration populaire, la haine et les malheurs infinis qui (si Dieu ne m'en préserve) vont tomber sur ma tête. Je vous intenterai un procès pour *injures*, d'abord à toi, comme au coryphée, ensuite à Érasme, ensuite à Froben ; j'invoquerai les hommes et les dieux : je me disculperai à tout prix, dussé-je faire tomber sur votre tête la pierre qui menace la mienne[1]. »

François Calvi et Alciat s'associent à ses attaques.

Érasme décoche aussi ses traits contre les évêques qui, oubliant leur titre[2], confient le troupeau du Christ à des moines ; et aussi contre les papes, « qui auraient tant à faire s'ils pensaient à se montrer véritablement les vicaires de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'imiter dans sa pauvreté, dans ses douleurs, dans sa doctrine, au calvaire et dans le mépris de la vie : tandis qu'au con-

(1) *Marquarii Gudii et doctorum virorum ad eum Epistolæ*. Utrecht, 1697.

(2) Episcopus, de ἐπισκοπεῖν, surveiller.

traire, il n'y a pas de vie plus douce et moins crucifiée que la leur; ils croient avoir satisfait à Jésus-Christ, quand, avec un appareil théâtral et des cérémonies fastueuses, avec les titres *de béatitude*, *de révérence*, *de sainteté*, ils distribuent les bénédictions ou fulminent les anathèmes. *Les pères très-saints* ne se montrent aussi rigoureux pour personne que pour celui qui attaque le patrimoine de Saint-Pierre; sous ce nom, ils comprennent les champs, les bourgades, les redevances, les juridictions, et, pour tout cela, ils font la guerre, répandent le sang; et tandis que l'Église a été fondée, confirmée, accrue par le sang, ceux-ci la soutiennent avec le fer. »

Érasme se défend contre la Sorbonne du reproche d'hérésie.

La riposte ne se fit pas attendre. La Sorbonne imputa à Érasme plusieurs propositions hérétiques, et il se défendit par une *Apologie* adressée aux théologiens de Louvain, dans laquelle il disait que la grande difficulté pour ses *Colloquia* n'avaient pas d'autre but que celui de trouver en latin, pour les faits et les choses quels qu'ils fussent, l'expression propre et rigoureuse; et que, d'ailleurs, la forme du dialogue exigeait qu'on fît parler chacun selon ses sentiments. Venant aux points particuliers, il cherche à s'excuser par des propositions en vérité plus que hardies : par exemple, il dit que la confession a eu pour inventeurs certains personnages de l'Église; qu'il est indifférent de manger quelque aliment que ce soit; puis il plaisante sur les indulgences, plus encore sur les vœux; enfin, il s'égaye sur l'intercession de la vierge Marie et des saints. Il est vrai qu'il pouvait opposer d'autres passages où il louait tout cela, en faisant la réflexion que critiquer les abus, équivaut à approuver l'usage légitime; qu'il veut seulement tenir en garde contre les fausses vocations, et non critiquer l'entrée des vierges au cou-

vent (O). Dans la *Pietas puerilis*, il enseigne à bien entendre la messe, à se bien confesser; ailleurs il exhortait à conserver les institutions des aïeux, lors même qu'on en pourrait rêver de meilleures, et à souffrir plutôt la tyrannie que de s'aventurer dans les révolutions (P). Il ne manque pas de dire que certains points n'avaient pas été clairement définis par la bulle de Léon X, et que plusieurs d'entre eux se discutaient encore librement avant l'édit de Charles-Quint.

Dans l'édition du Nouveau Testament, il donna l'exemple d'une critique sagace et d'un grand soin pour la comparaison des manuscrits, d'autant plus que la fameuse Bible *polyglotte de Complute*[1] était encore à l'impression. Certes, il reste bien loin de la critique actuelle, de l'étude littérale de l'Écriture, comme de l'exégèse audacieuse qui discute l'authenticité des textes sacrés. Mais il osait contester que la Vulgate fût sans erreur, et c'en fut assez pour qu'il effrayât certains esprits timorés, et soulevât de grandes contradictions. Ensuite, dans ses notes et dans ses paraphrases, il recherchait le sens et l'esprit du livre saint en exprimant le désir qu'il fût répandu : « Le soleil illumine le monde, pourquoi n'en devrait-il pas être de même de la doctrine de Jésus-Christ? Je ne suis pas de l'avis de ceux qui ne voudraient point que l'Écriture sainte, traduite en langue vulgaire, fût lue par les simples fidèles, comme si les enseignements de Jésus-Christ étaient tellement obscurs qu'un petit nombre de théologiens fût seul capable de les comprendre, ou comme si la vénération pour les saintes Écritures ne pouvait se conserver qu'à condition qu'elles restassent fermées aux hommes. Les

(1) *Complute*, ville d'Espagne, aujourd'hui *Alcala de Henares*, où cette Bible fut imprimée. (*Note des traducteurs.*)

rois peuvent cacher au peuple les mystères de leur cabinet; mais Jésus-Christ veut que ses mystères reçoivent la plus grande publicité. Je voudrais que les femmes les plus simples lussent l'Évangile et les épîtres de saint Paul, et que l'Écriture fût traduite dans toutes les langues, et qu'elle courût non-seulement dans les mains des Écossais et des Irlandais, mais même dans celles des Turcs et des Sarrasins[1]. »

Faveurs qu'Érasme reçoit des Papes.

Cependant tout cela ne lui faisait point perdre les bonnes grâces des papes. Le cardinal de Médicis l'avait toujours défendu, quand les prélats s'étaient sentis attaqués, eux et la religion; il montrait des lettres, où Érasme louait la science et la vertu de ceux à qui s'adressaient ses attaques. Et quand le cardinal fut devenu pape, Érasme lui écrivait : « J'espère que, sous vos heureux auspices, le monde va voir refleurir les trois biens principaux de l'humanité: la piété chrétienne, les belles-lettres et la concorde dans le monde chrétien, véritable source de la piété et de l'érudition[2]. » Si Léon X ne tint pas tout ce qu'il lui avait fait espérer étant cardinal, il le recommanda du moins à Henri VIII, en lui écrivant que son amour inné pour les lettres s'était accru avec les années, parce qu'il avait observé que les hommes fidèles au culte des lettres, toujours attachés de cœur à la foi, forment l'ornement et la gloire de l'Église chrétienne (10 juillet 1515). De plus, le pape, en acceptant la dédicace de sa traduction du Nouveau Testament[3], lui donna une sorte de bouclier contre les accusations d'hétérodoxie dirigées contre lui par Stunica,

(1) *Paraclesis in Novum Testamentum.*

(2) Lettre XXX, liv. I. (Voir aux *Éclaircissements* (PP).

(3) Dans ses notes au chap. XIX, liv. XII de saint Matthieu, il dit des choses incroyables contre le célibat monastique, et au chap. VI de saint Jean, il déblatère contre les Ordres mendiants.

Hoogstræten, Lee, Caranza, Egmont et d'autres encore. Adrien VI lui offrit un décanat ; Clément VII lui proposa d'autres avantages et le gratifia de deux cents florins. Paul III eut l'intention de l'élever au cardinalat (Q), et il méritait bien cette dignité, si, au lieu de se borner à ce qu'il a pensé et écrit, on considère les titres qu'il peut avoir comme promoteur du goût classique et de l'étude des humanités, bien que le goût sévère des Italiens trouvât que son latin n'était pas de très-bon aloi (R).

Le pieux et docte évêque Sadolet, dès l'année 1524, lui écrit pour le remercier des lettres pleines de piété et de respect qu'il a écrites à un grand et vertueux pape[1] : « Sa libéralité envers vous eût été encore plus grande, s'il n'était pas gêné par la difficulté des temps et la grandeur de ses charges pécuniaires ; mais, ajoute-t-il, le saint-père ne négligera aucune occasion favorable à vos succès et à votre avancement. » Il le félicite aussi de ses ouvrages qui le feront vivre dans la postérité, et, comme Érasme lui écrivait que, déjà sur son déclin (*jam deficientem*), *il n'attendait le bonheur* que de Dieu, Sadolet lui dit qu'il reconnaît bien là sa piété ; mais que, suivant lui, il n'y a pas de déclin possible pour l'homme dont les siècles célébreront la mémoire ; ajoutant qu'il est permis de ne pas dédaigner cette gloire, quoiqu'il ne faille pas la comparer aux célestes récompenses[2]. Plus tard, en lui prodiguant encore les éloges, il l'engage à éviter les questions litigieuses, et à ne pas aborder certains points délicats qui, s'ils n'offensent pas la véritable piété, sont en contradiction

(1) Sadolet avait été le secrétaire du pape Léon X, mort en 1520 ; la date de 1524 répond au pontificat de Clément VII au nom duquel il pouvait aussi écrire. (*Note des traducteurs.*)

(2) Sadolet, lett. II, livre XVII.

avec des opinions populaires invétérées. « Unissons plutôt nos efforts virils pour aider, autant qu'il est en nous, la foi chrétienne à traverser les jours d'épreuve. » Ailleurs, il le prie de renoncer aux querelles : il l'avertit avec une affection paternelle de ne point combattre certaines dévotions populaires pour les images et pour les saints, qui partent d'un fonds de piété, bien qu'il vaille mieux fixer sa pensée sur le Christ seul. Il lui rappelle qu'à un certain moment, il avait sollicité le pape de lui accorder un poste ecclésiastique considérable en Allemagne, et qu'il l'eût obtenu sans certains calomniateurs; il lui dit enfin qu'il a dissuadé Stunica d'écrire contre lui[1].

De fait, tout écrit d'Érasme était un événement qui lui valait à la fois de grands amis et de grands adversaires; mais il conservait les bonnes grâces des prélats et des princes par des habiletés de courtisan, et en ajoutant toujours une phrase destinée aux passages hardis ou piquants. Il était le roi de l'ironie[2]; mais pour la tourner contre un homme en particulier, il faut avoir ou le courage que donne une ferme vertu, ou la bassesse d'un calomniateur. Le caractère d'Érasme s'accommodait mieux de la satire générale que personne ne peut relever, qui ne frappe personne en particulier, où l'on ne peut saisir le mensonge flagrant, par cela même que l'accusation porte sur la généralité. Il accusera d'ignorance les moines d'Allemagne, quand il sera en Angleterre; de déréglement ceux d'Italie, quand

(1) Sadolet, Epît. I et II, livre IV.

(2) Parmi ses malices et ses pointes, citons cette phrase extraite du *de Colloquiorum utilitate : Deputatos appellant Galli*, opinor quod *male putati sint, aut certe plus satis putati*. On voit qu'Érasme ne se refuse pas le jeu de mots frisant le calembour.

il aura quitté l'Italie; il est très-vif pour attaquer l'ensemble, et il loue le particulier.

Il dira du mal des papes, mais beaucoup de bien de Léon X et d'Adrien VI. Quand de grandes rumeurs s'élèvent à propos du dialogue entre Jules II et saint Pierre aux portes du paradis, dialogue où le pape est traité d'ivrogne, d'homicide, de scélérat, de simoniaque, d'empoisonneur, de parjure, d'avare et de luxurieux, Érasme proteste qu'il n'en est pas l'auteur : voilà où en arrive celui qui sacrifie la vérité à l'opinion (S).

En effet, il prend les sept péchés capitaux et les présente comme habituels et communs à quiconque porte froc, et il assaisonne cette thèse d'historiettes, de bons mots, de quolibets et d'anecdotes que le riche, le docte, le commun des praticiens, acceptent d'ordinaire sans examen, répètent sans discrétion, et que le temps transmet à la postérité non moins frivole dans ses jugements.

Ainsi donc, pendant qu'à Rome on accordait tant de faveur aux coryphées de la rhétorique, qui n'étaient pas cependant les hommes dont le besoin dût se faire sentir, en Germanie les théologiens étaient tournés en ridicule par Érasme[1]. Ses écrits, ses actes nous font connaître dans quelle sphère de doutes oscillaient les esprits avant le concile de Trente, et quelle confiance on avait prise dans la raison individuelle.

Érasme, du reste, professait qu'il n'était pas disposé à mourir martyr de la vérité, et que s'il avait été induit en tentation, il avait pour cause l'exemple de saint Pierre. En réalité, nous ne le plaçons point dans le catalogue des héré-

(1) Nous aurons à revenir sur ce sujet; on peut voir aussi AD. MUELLER, *Vie d'Erasme de Rotterdam*. Hambourg, 1828. LIEBERKUEN, *De Erasmi ingenio et doctrina*. Iéna, 1860.

tiques, quoique plusieurs l'aient voulu, mais bien parmi ces mécontents qui ne se proposent point de détruire, mais qui, en minant le terrain, ébranlent le système, sans avoir eux-mêmes de système précis et net à lui substituer. Abhorrant la lutte, il trouve que le triomphe de la vérité serait payé trop cher au prix du sang répandu; il a toujours confiance dans le progrès de la civilisation, et, comme tant d'autres, il pense que la révolution peut se faire tout entière sur la carte ou dans le cabinet, sans que le peuple s'en mêle ; — le peuple qui en devient au contraire le seul et véritable acteur le jour où elle s'accomplit.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XIV.

(A) Tu l'as vu, ce ciel enchanté
Qui montre avec tant de clarté
Le grand mystère ;
Si pur, qu'un soupir monte à Dieu
Plus librement qu'en aucun lieu
Qui soit sur terre.
(ALFRED DE MUSSET.)

(B) — Le cardinal de Luca (*De locis montium*), Giovanni Marchetti (*De l'argent étranger qui vient à Rome et de celui qui en sort pour les besoins ecclésiastiques; chiffres et commentaires* (*Del denaro straniero che viene a Roma e se ne va per cause ecclesiastiche*, *calcolo ragionato*. Rome 1800), assurent que pour les besoins de la seule Allemagne, de Paul III à Paul V, le trésor pontifical dépensa 16 millions d'écus, somme qui non-seulement devait absorber ce que lui produisait ce pays, mais encore obligeait à créer des dettes connues sous le nom de *Luoghi di monti* (appellation qui équivaut à celle plus moderne de rentes d'État ou d'obligations).

(C) — Rabelais, ce Français dont je ne puis dire s'il riait en bouffon pour abattre, ou s'il abattait pour rire en bouffon, lui qui savait bien qu'en France on rit toujours du parti vaincu [1], jetait à tous les vents les mots épicés, adorait la *dive bouteille*, et demandait à faire *in cathedra* une lecture sur l'ivresse lucide. A son passage à Rome, il fit rire de lui le pape et les cardinaux; mais il recueillait de quoi rire à leurs dépens dans son *Pantagruel*, livre étrangement audacieux, où il n'épargne pas même le Christ. Et cependant il mourut *curé*, au sein de ce clergé à qui il avait fait tant de mal.

(1) Un moment nous avons cru lire *vittore* (vainqueur), tant il nous a semblé qu'il faudrait adapter cette seconde épithète pour être et parler *plus juste*. (*Note des traducteurs.*)

(D) Julius est Romæ; quis abest? date, numina, Brutum :
Nam quoties Romæ est Julius, illa perit.

Voyez *Klag und Vermahnung gegen die übermässige, unchristliche Gewalt des Pabst in Rom*[1].

(E) — *Das weltiche Regiment gehört dem Kaiser zu, das geistlich Christo, seinen Aposteln, und allen evangelischen Predigern, welche predigern Christi Lehren.* HUTTENI Conquæstiones ad Carolum imperatorem et principes Germaniæ[2].

(F) Manch Advocat und Auditor
Notarius, Procurator,
Die Bullen geben, sprechen Recht
Dero jeder hat sein G'sind und Knecht
Und nehmen täglich ein
Von Deustchen unser Schweiss und Blut;
Ist das leiden, und ist's gut?[3]

(G) — Lapides noctu migrant, nihil hic fingo. Principes romani imperii, imo orbis totius cuncti sollicitantur pro æde Petri, in qua duo tantum opifices operantur, et alter claudus.

(H) — Comme il arrive dans toute polémique, Érasme prend pour type l'exagération du genre. Le fameux et élégant théologien *Paolo Cortese de Modène* ayant dit dans une lettre à Politien qu'il fallait suivre comme exemple Cicéron, Politien avec de grandes formules d'estime le réfute, et l'autre répond qu'il a voulu dire seulement qu'il fallait imiter ce modèle comme le plus achevé, mais non pas le contrefaire : « Quæ stultitia esset, cum tam varia sint hominum ingenia, tam multiplices naturæ, tam diversæ inter se voluntates, eas velle unius ingenii angustiis astringi et tanquam præfiniri. » (Ep. Politiani, l. VIII, XVI, XVII.)

(I) — Probablement ce prédicateur était Thomaso Fedro In-

(1) Plainte et avertissement contre le pouvoir excessif et peu chrétien du Pape à Rome.

(2) Le gouvernement temporel appartient à l'empereur; le gouvernement spirituel à Jésus-Christ, à ses apôtres et à tous les prédicateurs évangéliques qui prêchent la doctrine de Jésus-Christ. (*Plaintes* de Hutten à l'empereur Charles et aux souverains d'Allemagne.)

(3) Maints avocats, auditeurs, notaires, procureurs qui donnent des bulles, parlent de droit, et dont chacun a des domestiques et des valets, nous prennent journellement, à nous Allemands, notre sueur et notre sang. Devons-nous le souffrir, et est-ce bien?

ghirami, conservateur de la bibliothèque Vaticane *dictus sui sæculi Cicero*, à qui on reconnaissait « *mira in dicendo tum copia tum auctoritas* » (Ep. IV, lib. XXIII), et qui avait exhumé tant de manuscrits de la collection de Bobbio.

(K) — « Il reste à Jules la gloire de la guerre : il a pour lui « ses victoires, il a ses magnifiques triomphes que je ne dirai « point, parce qu'ils appartiennent à un pape : car sa gloire en « ceci, quelle qu'elle soit, a été achetée par la mort ou la douleur « d'un grand nombre d'hommes. Léon a tiré plus de vraie gloire « de la paix rendue au monde, que Jules de tant de guerres tou- « jours vaillamment provoquées et heureusement conduites. »

Dulce bellum inexpertis. Il y a chez Érasme, dans le blâme et la louange une exagération qui ne révèle point chez lui le sentiment de la vérité.

(L) — Son père, amiral vénitien, ayant mal réussi dans une guerre contre les Turcs, fut accusé et emprisonné à Venise. Son fils, le cardinal, l'accompagna : il allait le soutenant, lui et ses chaînes, et suppliait les sénateurs de le retenir en prison à la place du vieillard, ou du moins de lui permettre de l'y suivre. Il ne put l'obtenir. Son père dut alors partir pour l'exil; mais quelques années plus tard, il recouvra tous ses honneurs et fut doge.

Le cardinal avait traduit diverses homélies de saint Jean-Chrysostome.

(M) — Lettre V, livre X. — Un autre fameux érudit visitait alors l'Italie. C'était Guillaume Budé, de Paris, envoyé par François Ier au pape. Et voici ce qu'il raconte : « Je suis allé deux fois à Rome, j'ai vu les villes remarquables d'Italie en courant et j'ai entrevu les savants qui y demeurent, plus que je ne les ai entendus. J'ai salué les professeurs à qui l'on doit la renaissance des belles-lettres, mais, pour ainsi dire, sur le seuil de leur maison; c'est là tout ce que pouvait faire un homme qui parcourait l'Italie en toute hâte, et non comme un voyageur libre de son temps et de ses allures. » (Dans les lettres d'Erasme, lettre XXX, livre II.) Varillas (*Hist. de François Ier*) nous dit que « l'Académie de Rome qui n'avait jamais jeté tant d'éclat depuis le siècle d'Auguste, » fit à Budé un accueil extraordinaire, et qu'il fut bientôt admis dans la familiarité du pape, grâce à ce qu'il excellait avant tout dans la connaissance des antiquités grecques, branche de la science où le saint-père se piquait d'être un fin connaisseur. Il ajoute que Léon X faisait des objections qui donnaient à Budé

l'occasion de déployer son érudition, ce qui faisait l'affaire du pape, désireux de tirer la négociation en longueur et de ne rien conclure. Dans ses écrits, et surtout dans son traité *De Asse*, Budé décoche des traits contre la licence du clergé; mais il fut toujours très-opposé aux novateurs, et dans son traité *De transitu hellenismi* (1535), il exhorte François Ier à demeurer catholique, et loue la fameuse procession où fut donné le spectacle du *brûlement* de plusieurs hérétiques.

(N) — Parmi les merveilles que le Christ prédit à saint François, était la promesse que quiconque médirait de l'Ordre séraphique, ne vivrait pas la moitié de son âge! et la prédiction s'était vérifiée peu auparavant en la personne du cardinal de Sion, ce prélat qui prit une si déplorable part aux guerres d'Italie. Ce fut surtout du fait de ce cardinal (dit le personnage du dialogue) que quatre Dominicains furent brûlés à Berne en 1509. On les accusait d'avoir, par des visions feintes, amené le tailleur Jezer à déclarer que, suivant une révélation à lui venue du ciel, la vierge Marie participait à la souillure du péché originel. Et quand Jezer eut reconnu la fraude, les Pères lui auraient fait prendre une hostie empoisonnée. Je rapporte ce fait, parce que celui-là et tant d'autres peuvent être cités comme des sentences du Saint-Office en matière d'hérésie ou de sacrilége, et qu'on se gardera bien de dire que ces sentences furent rendues pour des délits communs aggravés par un acte d'impiété qu'on détesterait même de notre temps, où l'on pousse très-loin la tolérance pour les fautes imputables à la conscieence, mais où l'on se montre en revanche intolérant pour les bévues ou les dissentiments.

(O) — Dans le colloque sur la vierge Misogamo : « Quemadmodum nemini suadere velim ut, quæ se in hoc vitæ genus conjecerit, luctetur emergere, ita non dubitem hortari puellas omnes, præsertim indolis generosæ, ne se temere eo præcipitent, unde post sese non possint explicare. »

(P) — « Pugnent qui volent, ego censeo leges majorum reverenter suscipiendas, et observandas religiose, velut a Deo profectas, nec esse tutum, nec esse pium de potestate publica sinistram concipere aut serere suspicionem. Et si quid est tyrannidis, quod tamen non cogat ad impietatem, satius est ferre quam seditiose seluctari. » (Ἰχθυοφαγία.)

(PP) — Libet interim tum mihi privatim hanc gratulari felicitatem, cui contigerit probari, non solum Pontifici Maximo sed

Leoni, inter maximos suis dotibus maximo : tum autem publice seculo hinc nostro, quod prorsus aureum fore spes est, si quod unquam fuit aureum; ut in quo tuis felicissimus auspiciis tuisque sanctissimus consiliis tua quædam præcipua generis humani bona restitutum iri videam, pietatem illam vere Christianam multis modis collapsam, optimas litteras partim neglectas hactenus, partim corruptas, et publicam ac perpetuam orbis Christiani concordiam, pietatis et eruditionis fontem, parentemque.

(Q) — Quum Paulus III statuisset in futurum synodum aliquot eruditos in cardinalium numero allegere, propositum est et de Erasmo. Sed objiciebantur impedimenta; valetudo ad obeunda munia inutilis, ac census tenuis. Ajunt enim esse senatus consultum, quo submoventur ab ea dignitate quibus annui reditus sunt infra tria ducatorum millia. Nunc hoc agunt ut onerent præposituris me... reclamantem, ac manibus pedibusque recusantem, ac perpetue etiam recusaturum. (Lib. XVII, *Ep.* XXV et XXVIII.)

(R) — Flaminio (Marc-Antoine, auteur latin de poésies, 1498-1550, dont nous parlerons beaucoup, et dont Léon X fut le Mécène) dit : « Bien écrire, surtout dans la langue latine, est si difficile, qu'on doit admirer comme un miracle un bon écrivain; mais nous sommes trop ignorants pour distinguer, en cette matière, les écrivains exquis des écrivains vulgaires, et pourvu qu'un homme, dans ses compositions, évite les mots barbares empruntés au langage monacal, nous trouvons qu'il écrit bien en latin; de là vient que non-seulement le vulgaire, mais même beaucoup de personnes qui ont dans les cités la réputation de savants et de bons juges, admirent le style d'Erasme, de Melanchton, et de certains Italiens qui n'ont jamais su, et qui peut-être ne sauront jamais ce que c'est que la beauté, l'élégance, la pureté, l'abondance de la langue latine. » (*Lettere vulgari.*)

(S) — *Dialogus cujuspiam eruditissimi festivus sane ac elegans, quomodo Julius II, pontifex maximus, post mortem cœli fores pulsando, ab janitore illo D. Petro intromitti nequierit.* Tout le monde cependant crut qu'il en était l'auteur, quelques-uns seulement l'attribuèrent à Fauste Anderlino, et mieux encore à Hutten. C'est certainement une satire des plus mordantes. Jules II est furieux de ce que saint Pierre ne veut pas le laisser entrer, et il énumère ses propres mérites, qui n'ont pas ce caractère aux yeux du saint. Le bienheureux demande au nouveau venu pourquoi il a fait la guerre contre Bologne, contre Ferrare et contre les Vénitiens.

Jules lui répond : « A cause de l'envahissement que ces usurpateurs ont fait d'une partie du *domaine* de *Saint-Pierre*. »

Cette dernière parole étonne l'apôtre qui avait quitté tous ses biens pour suivre Jésus-Christ. Il s'étonne aussi de ce que l'Église rassemblée en concile n'ait point déposé un tel pape.

Jules II répond : « On ne peut déposer un pape, même pour homicide, même pour fornications, même pour blasphèmes, même pour simonie, » et il ajoute :

« Le concile frémirait d'horreur s'il savait ce que vous proposez ! »

Saint Pierre. Qu'est-ce à dire?

Jules. J'en frémis encore de rage. Ces scélérats voulaient ramener notre Église si florissante, si riche, aux jours de sa misère et de ses vertus frugales. Ils voulaient que nos cardinaux, puissants et vivant dans les splendeurs comme des princes, redevinssent les humbles et pauvres diacres du temps jadis, que les évêques se dépouillassent de leurs palais, de leur faste, de leurs carrosses, et qu'on mît sur le trône papal non le plus riche, mais le plus digne.

Saint Pierre. Ces *scélérats* parlaient comme *Celui* dont tu te proclames le vicaire. Mais quels sont donc les ennemis que tu voulais chasser d'Italie?

Jules II. Les barbares.

Saint Pierre. Quelles sont donc ces bêtes féroces que tu appelles barbares?

Jules II. Ce sont des hommes.

Saint Pierre. Des hommes, je le veux, mais du moins ce ne sont pas des chrétiens.

Jules II. Ce sont aussi des chrétiens; mais que m'importe?

Saint Pierre. Pourquoi alors les appeler *barbares?*

Jules II. C'est le nom que nous autres, Italiens, nous donnons aux étrangers.

Saint Pierre. Et cependant le Christ est mort pour tous les hommes, sa croix les a rendus tous égaux.

Jules. Il n'est pas mort pour les Français, qui méprisent nos foudres et se rient de nos bulles. Passe pour les Espagnols, qui adorent à genoux quand nous leur envoyons des vases, des poignards bénis, des bulles, et qui nous rendent en échange de l'or et des soldats.

Saint Pierre. Ton royaume est celui de Satan, et non celui du

Christ. Celui qui se fait le vicaire de mon maître doit être attentif à ne suivre que les exemples de ce maître.

JULES. Rien n'est plus noble que de vouloir agrandir l'Église.

SAINT PIERRE. L'Église se compose de tous les chrétiens, et tu la divises, en suscitant des guerres et des désordres.

JULES. Qui parle de peuples chrétiens? Nous appelons *Église* les basiliques, les prêtres, et principalement la cour de Rome, et moi avant tout, moi qui suis la tête de l'Église....

Suit une bizarre comparaison entre l'Église humble et pauvre du temps de saint Pirere, et l'Église somptueuse et puissante de Jules II. Pierre se glorifie d'avoir gagné des milliers d'âmes à Jésus-Christ, Jules d'avoir enrichi l'Église. Saint Pierre lui dit de se faire un paradis avec ses richesses : car pour celui dont il est le gardien, il ne le lui ouvrira point. Jules alors le menace de prendre d'assaut le paradis, et d'y entrer de force avec les 60000 hommes qui ont péri dans ses guerres, menace qui fait dire à saint Pierre en finissant qu'il ne s'étonne plus de voir, avec de tels guides, un si petit nombre d'hommes arriver en paradis.

DISCOURS XV.

Luther. Les indulgences. La Bible.

Tout était donc non-seulement préparé, mais encore commencé, soit l'attaque ou la défense, soit la critique ou le mépris, soit la réforme, celle qu'inspirait l'amour du bien, ou celle que fomentait la haine révolutionnaire, lorsque le moine Martin Luther, comme tant d'autres Allemands, vint à Rome, où l'amenait je ne sais quelle controverse soulevée parmi les Augustins, ordre dont il faisait partie. Né à Eisleben, l'année même où Savonarole commença ses prédications à Florence, Luther, ayant vu mourir subitement un de ses amis, fut effrayé à la pensée de tomber sans préparation dans les mains de Dieu; il se fait moine, et, dégoûté de toute autre lecture que de celle de la Bible, il se consacre désormais à la prière, au jeûne et à la mortification : il est frère quêteur et remplit les fonctions les plus humbles du monastère. Lorsqu'il fut ordonné prêtre à Erfurt, il fit, selon la coutume, la promesse solennelle de vivre et de mourir dans le sein de l'Église catholique, de lui obéir comme à une mère; et en célébrant sa première messe, il se sentit tellement ému par ces mystères, que, saisi d'un tremblement général, il l'acheva à grand'peine.

Ayant acquis bientôt la réputation d'habile théologien et de bon prédicateur, il fut nommé professeur de théo-

logie à la nouvelle université de Wittemberg, et son indignation contre les plaisanteries que faisait Érasme sur le pape, était telle que, disait-il, il apporterait lui-même les fagots pour le brûler. Mais il se laissa envahir par l'orgueil de sa propre science et par l'idolâtrie de sa personne; aussi, ayant été envoyé au delà des Alpes, il n'y apporte ni sympathie, ni enthousiasme, mais un esprit de dénigrement, d'opposition, de censure. En Lombardie, il trouve partout des hôpitaux bien bâtis, bien dotés, avec un bon régime, des servants attentifs, des médecins habiles, des lits et du linge blancs, et ornés à l'intérieur de peintures; à peine un malade y est-il amené, qu'on lui enlève ses habits, après en avoir pris note pour les lui restituer; on le revêt d'un sarrau blanc, et on le met dans un bon lit; on lui amène deux médecins, et les servants lui donnent à manger et à boire dans des vases propres, qu'ils touchent à peine du bout du doigt. Viennent ensuite des dames et des matrones honorables pour servir les pauvres, voilées de manière à ce qu'on ne les reconnaisse point. A Florence, Luther voit des asiles, où les enfants trouvés sont nourris on ne peut mieux, élevés, instruits, tous vêtus d'un habillement uniforme. Il trouve partout les colléges excellents, et en est d'autant plus frappé qu'ils les avait vus mal dirigés ailleurs (A). Mais son âme, dépourvue d'amour aussi bien que d'humilité, ne comprend rien à la poésie du ciel d'Italie, de ses arts, de son histoire.

Déjà pendant son voyage, au lieu de ces fontaines qui jaillissent à travers le trou d'un tronc rustique de sapin, au lieu des Christs et des grossières Madones placés dans les carrefours, il avait rencontré des monuments d'architecture et de sculpture, des marbres et des dorures dans les

églises, et loin d'en ressentir de l'admiration, il en devient ombrageux. Le climat lui semble pluvieux, les hôtels mal commodes, le vin aigre, l'eau insalubre, l'air fiévreux, la nature aussi pauvre que les hommes. Des hauteurs de Montefiascone, il découvre l'immense horizon de la campagne romaine, et n'y voit qu'une terre aride et stérile, au lieu de la plaine semée d'oliviers et de rosiers que son imagination avait rêvée : alors, il se prend à regretter la verdure étincelante des prairies de la Saxe et ses forêts séculaires, et sa côte du Poltesberg, qui, à l'entendre, resplendit de plus de fleurs que toutes les collines de l'Italie.

Il trouve les hommes encore pires. Pour lui, tout individu qui porte une soutane ou dit la messe est un ignorant qui ne comprend pas le latin, et pas davantage sa langue maternelle. Dans une taverne il se rencontre avec des moines qui trinquent, qui gesticulent, qui bavardent cavalièrement sur des choses saintes ; il voit partout des saints peints sur les maisons comme préservatif de l'incendie ; partout, d'après lui, les liens du mariage sont peu respectés, ce qui lui fait dire que ces Italiens sont des enfants du péché; il se scandalise enfin au sujet d'un couvent qui jouit d'une rente de 36 000 sequins. Arrivé à la sainte ville de Rome (c'est ainsi qu'il la qualifie), Luther visite toutes les chapelles, ajoute foi à toutes les légendes, se prosterne devant toutes les reliques, monte à genoux la *Scala Sancta* (le saint escalier) ; il regrette que ses parents ne soient pas encore sortis de cette vallée de larmes, parce qu'il lui serait facile de les racheter des peines du purgatoire, en leur faisant dire des messes, des prières, et en gagnant des indulgences à leur profit; il est stupéfait de voir cette police sévère, pour

laquelle, la nuit, le capitaine parcourt les rues de la ville avec de bonnes escortes, punit les coupables pris en flagrant délit, et, quand ils ont des armes, les garrotte et les jette dans le Tibre ; il admire le consistoire, et le tribunal de la sacrée Rote, où les affaires sont instruites et jugées avec tant de respect pour la justice [1].

Mais pour lui Rome n'est pas la ville d'où les saints apôtres ont repoussé Attila le fléau de Dieu, ni celle devant laquelle des empereurs et des rois s'arrêtent pleins de vénération ou remplis d'effroi, celle qui personnifie la suprématie de l'intelligence sur la force brutale ; elle n'est pas cette ville qui tient les Turcs en respect, vers laquelle se tournent les regards de toute la chrétienté, celle d'où partent les missionnaires pour le monde entier, et où le monde entier envoie ses plaintes contre toute oppression et contre toute injustice. Il reste insensible à la vue de tant de chefs-d'œuvre antiques, que les artistes modernes ont cherché à imiter avec la plume, avec le scalpel, avec le pinceau, et de tant de sublimes génies réunis à la cour du pape, dont un seul suffirait pour immortaliser un pays, un siècle ; un des rayons qui partent de l'auréole de Raphaël et de Michel-Ange n'est pas assez chaud pour fondre la glace de cette âme raisonneuse. Moine et allemand, il se scandalise en voyant le luxe qui accompagne les cérémonies religieuses, parce qu'il ne comprend pas comment l'idée a besoin de se transformer en image. Pauvre moine, perdu au milieu de tant de richesses, de tant de faste, de tant de sciences, il s'aigrit comme une vipère et médite la vengeance. Jeté au milieu des splendeurs du culte, qui est comme l'ex-

(1) *Œuvres de Luther*, édit. de Walch, t. XXII, p. 786 et suiv.

pression mystique du respect et de l amour de la créature envers Dieu, au milieu des magnificences qui entourent le pontife, il ne calcule rien autre chose que les dépenses qu'elles entraînent, et ne voit que les moyens avec lesquels on y faisait face; il fait le signe de la croix, lorsqu'il découvre ces mœurs réprouvées, lorsqu'il entend les anecdotes qu'on débite sur le compte de Léon X, et lorsqu'il songe à la dissipation de ces prêtres qui *disaient sept messes pendant le temps qu'il employait à en dire une*, « si bien que les petits clercs lui répétaient à chaque minute : *passa avanti, passa avanti*, (passe, passe, plus vite[1]) ; » il se signe encore en voyant la vénalité de la cour romaine disposée à dire comme Judas : « Combien me donnez-vous? et je vous le livrerai. » Il ajoute foi à tous les propos de rue ou de cabaret; il va jusqu'à croire que dans un monastère (dont il n'indique pas le nom), on a déterré du jardin six mille crânes de nouveau-nés; et qu'il y a à Rome des poisons si subtils et si actifs qu'on peut être empoisonné en se regardant dans un miroir qui en aurait été saupoudré[2].

Il est animé d'un esprit de dénigrement semblable pour les Universités et les études en Italie, parce qu'on y

(1) Dans les *Œuvres de Luther*, t. XIX, p. 1509, on lit expressément ce qui suit : « Avant que j'eusse achevé l'Évangile, mon voisin avait fini sa messe, et me disait : Passe, passe. » Les biographes postérieurs ont altéré ce récit pour changer une plaisanterie en un blasphème, et faire ressortir davantage la corruption des prêtres. Selneccer (*Oratio de divo Luthero*, p. 31) traduit : « Passa, passa, *idest, festina et matri filium remitte*. » Mathesius le copie, si même ce n'est pas lui qui a inventé cette plaisanterie impie, dont les biographes modernes se sont fait une arme contre la doctrine de la transsubstantiation.

(2) Tischreden, p. 464, 607. Après les nombreuses vies de Luther que nous avons, on en publie maintenant une qui a pour titre *Leben und ausgewälte Schritten der Väter und Begründer der lutherischen Kirche eingeleitet* von K. J. Nitsch. Elberfeld, 1860 et suiv.

place la raison entre la science et la foi ; parce qu'on y enseigne que le rayon divin éclaire la lumière naturelle, comme le soleil éclaire une belle peinture; parce que l'activité de la pensée se répand sur des conceptions païennes, au lieu de se concentrer sur la doctrine du Christ. Bien plus, dans ce magnifique cortége de savants qui entourent Léon X, il ne veut voir que des gens ignorants, rustres et grossiers, comme s'il s'arrogeait à lui tout seul la gloire d'avoir enseigné le latin, ressuscité les études philologiques, et révélé la Bible.

Rentré dans sa patrie avec de pareils sentiments, il s'enterre dans la Bible grecque et hébraïque; dès ses premières lettres et surtout dans celles qu'il adressait à Spalatinus en 1518, on voit percer la rancune qu'il nourrissait contre les Romanistes, son mépris pour la théologie scolastique et pour ses interprètes les plus renommés; sa passion pour la nouveauté, sans acception des moyens par lesquels on l'a cherchée ou trouvée; en un mot le doute du sophiste, le désir furieux de sortir de l'obscurité, et de donner une secousse au monde.

Pour concentrer ses pensées dans une direction fixe, il fait éclater la violence de son dégoût à propos de la vente des indulgences.

Les indulgences.

De même que l'Église, dès son origine, prescrivit des pénitences et des mortifications, de même elle usa de la faculté de les remettre ou de les atténuer, à l'exemple des apôtres. C'était surtout aux martyrs qu'on accordait le pouvoir de donner des lettres d'indult aux pécheurs, qui, en les présentant à l'évêque, obtenaient de lui un adoucissement à leur pénitence; aussi, parallèlement à la doctrine qui enseigne que le salut est un don gratuit provenant du Christ, marcha de pair celle de la coopération de

l'homme, de la satisfaction pénale, et de la remise partielle ou plénière de celle-ci, selon les dispositions particulières du pénitent. Dès les premiers temps du christianisme, le mot indulgence signifiait une abréviation de durée pour ces pénitences, dont l'Église exigeait l'accomplissement avant de conférer l'absolution, et qu'elle accordait au pécheur, quand il donnait des marques de profonde contrition et de sincère conversion. Chez les scolastiques, l'indulgence prit un sens plus large, sens fondé sur des raisons valables, mais non considéré comme un article de foi. Chaque peine en particulier ne pouvait dépasser une durée de trente ans; mais si on les cumulait les unes avec les autres, elles arrivaient parfois à s'étendre à plusieurs siècles. Comme il devenait par là impossible au pénitent d'obtenir l'absolution pendant sa vie, on lui permit de les commuer, et de les faire exécuter par d'autres : ce furent surtout les moines qui se chargèrent des prières, des pèlerinages, des mortifications, des applications de discipline, au lieu et place du vrai pénitent. Dominique Loricatus, ainsi nommé parce qu'il portait une cuirasse de fer et des chaînes autour du corps, se chargeait quelquefois d'acquitter des pénitences de cent et même de mille ans. Trois mille coups de fouet équivalaient à une année de pénitence : pendant le temps qu'il fallait pour réciter cent cinquante psaumes, on pouvait donner quinze mille coups; partant, en récitant vingt fois le psautier sous une grêle continue de flagellations, on rachetait la pénitence de cent ans; Dominique arrivait quelquefois à l'accomplir en six jours. Ainsi nous l'affirme, dans la Vie qu'il a écrite de lui, saint Pierre Damien, qui vivait vers l'an 1000; et il dit, dans un autre de ses ouvrages, avoir imposé à l'archevêque de Milan

la pénitence de cent ans, et taxé le rachat à une année de tribut[1]. Muratori a publié un Pénitentiel, qui offre des exemples de tels échanges de pénitence : « Si quelqu'un ne peut jeûner, qu'il choisisse un bon prêtre, ou un religieux qui soit un vrai religieux et qui vive selon la règle, qui fera le jeûne à sa place, et que le rachat se fasse au juste prix. Une grand'messe spéciale peut racheter douze jours; dix messes rachètent trois mois; trente messes, douze mois[2]. » La valeur de la messe est infinie : aussi fut-elle employée plus que toutes les autres commutations.

On accordait des indulgences même pour des œuvres civiles ou pies, telles que la fondation d'un hôpital, l'érection d'une église, et même la construction d'un pont ou d'une route, selon le caractère de ce temps, où chaque action de ce monde était considérée dans ses rapports avec l'autre; ou bien pour la visite d'un sanctuaire, ou pour la guerre contre les infidèles. Une personne avait-elle causé à une autre un dommage qui ne pouvait être réparé : elle obtenait l'absolution moyennant une somme, qui paraissait satisfactoire à cause de l'usage qu'on en faisait. L'Inquisition aurait dû punir beaucoup de délinquants, si la voie des indulgences ne se fût présentée à eux comme une échappatoire, un moyen de convertir le délit en péché, le châtiment en pénitence.

(1) *Œuvres*, t. I, op. 5.

(2) Dans les Règles de saint Boniface, MICHELET (*Hist. de France*, t. I, p. 286), on lit que « si un moine a péché avec une femme, il doit jeûner deux jours au pain et à l'eau. » Voici maintenant le texte : *Si quis monachus dormierit in una domo cum muliere, tres dies in pane et aqua; si nescivit quod non debet, uno die.* Il faudrait traduire : « a dormi dans une maison où se trouvait une femme. » Voilà comme on écrit l'histoire. D'ailleurs, dans ce pénitencier, deux cents coups, qui sont le maximum de cette peine, équivalent à deux jours au pain et à l'eau.

Justification des Indulgences.

Les théologiens se demandèrent comment l'Église avait jamais pu se dire autorisée à une pareille condescendance? Et parce qu'alors la scolastique voulait donner la raison de tout, ces théologiens dirent que le fonds inépuisable de miséricorde créé par le sang du Christ, et que les mérites surérogatoires des saints, forment un trésor, dont l'Église peut disposer au profit de celui qui, s'étant repenti, participe aux sacrements. Mais de quoi n'abuse pas l'homme? Les indulgences furent parfois accordées à profusion dans des jubilés pléniers, à ceux qui venaient en aide aux besoins temporels de l'Église, et même aux factions politiques de ses chefs.

On alla jusqu'à les reporter sur les peines posthumes (B), parce que les papes et les évêques pouvaient y appliquer une partie de cet inépuisable trésor de miséricorde. C'est un sentiment naturel à l'homme sur cette terre d'exil, de se rattacher à ceux qui l'ont précédé et qui l'attendent dans la patrie. Ce sentiment a été consacré par la foi, qui reconnaît la communion des fidèles, commencée au milieu des épreuves de la vie, continuée dans le lieu de l'expiation temporaire et achevée dans la Jérusalem céleste. Nous pouvons donc nous, membres de l'Église militante, soulager les âmes encore dans l'attente, en leur appliquant et nos prières et nos bonnes œuvres, suivant une tradition très-antique, et clairement indiquée déjà dans Tertullien et dans saint Augustin (C), qui font mention des messes pour les morts. Mais cet usage, dans la croyance populaire, se confondit avec l'idée du gain, et les suffrages pour les morts se réduisirent presque uniquement à des messes et à des offices qu'on faisait dire pour eux; dès lors cet usage prit trop facilement l'aspect d'une affaire de négoce, donnant prise à la médisance.

L'Église déclarait expressément que les indulgences exigent d'une part un mérite surabondant, et de l'autre des bonnes œuvres et une conscience pure; qu'elles n'ont aucune valeur, si celui qui les veut gagner n'a pas une contrition sincère et efficace; que la pénitence se rachète seulement en tant que satisfaction, c'est-à-dire châtiment, mais non en tant que remède, c'est-à-dire moyen destiné à mettre sous les yeux du pécheur l'horreur de la faute commise (D). Les catéchismes les plus vulgaires enseignent même que l'indulgence est une rémission des peines temporelles qui resteraient à acquitter pour les péchés déjà remis quant à la peine éternelle. Elle ne peut donc être accordée qu'à celui à qui la coulpe a déjà été remise, ce qui revient à dire à l'homme en état de grâce, ou encore à l'homme d'une moralité surnaturelle; à l'homme enfin qui possède l'amour de Dieu et de ses commandements, la douleur de ses péchés, et le ferme propos de n'en plus commettre; amour du prochain, pardon des injures reçues, réparation de celles causées, accomplissement des devoirs personnels : en somme conformité (autant qu'elle est possible à l'homme) à la loi divine. C'est seulement à ces conditions qu'on obtient l'absolution et par conséquent l'indulgence, c'est-à-dire la satisfaction de la peine temporelle que le pécheur doit à la justice divine même après la rémission de la faute. L'homme acquitte cette peine temporelle au moyen des œuvres pénitentielles, auxquelles l'Église fait l'application des mérites infinis de l'Homme-Dieu.

Abus des Indulgences.

Cependant les ignorants se laissaient facilement induire en erreur sur cette matière : ceux qui retiraient un avantage des indulgences, ne demandaient qu'à les fortifier dans leur fausse croyance, et le beau monde se moquait

d'eux. « Comment croire au purgatoire prêché par des moines barbares, qui ne savent pas même décliner *Musa, Musæ*, » disait Reuchlin. Et les beaux esprits : « Quoi! est-ce donc que les portes du purgatoire et du paradis seraient aux mains des prêtres? » Sur les théâtres, on représentait souvent des moines qui vendaient l'absolution au voleur, lequel à ses derniers moments hésitait entre sa conscience qui exigeait une réparation, et son bon sens qui repoussait comme illusoire celle qu'on lui proposait; on en voyait d'autres qui calculaient devant les bonnes femmes, combien de jours une âme avait encore à rester dans les flammes du purgatoire, et combien il fallait pour la racheter.

Le fait est que la vente des bulles d'indulgences devint une grosse source de revenus pour la Cour romaine: il y eut des personnes qui ouvrirent des boutiques pour en débiter de fausses; mesures qui toutes discréditaient les indulgences, et en altéraient le sens. Le vulgaire se laissait facilement persuader que cet argent était le prix de la chose sainte; et les percepteurs qu'on envoyait pour le recouvrer, ayant un intérêt de tant pour cent sur la recette, exaltaient d'une façon toute profane la vertu de ces bulles. Ammirato le Jeune raconte qu'il vint à Florence, en 1431, un chevalier de Jérusalem accompagné d'un frère mineur, et que ce dernier annonçait avoir reçu du pape plein pouvoir d'absoudre même de la damnation; il se tenait à une table placée dans les églises pour écrire et sceller les lettres d'indulgences et d'absolutions, *pour la coulpe et la peine*, qu'il distribuait dans les cas les plus graves à tous ceux qui apportaient non-seulement de l'argent, mais encore du linge et des vêtements. Les sénateurs, ayant conçu quelques doutes au sujet de sa mission,

voulurent voir le diplôme en vertu duquel le chevalier exerçait sa prétendue autorité, et il se trouva que ses pouvoirs étaient moindres que ceux qu'il annonçait; en conséquence, ils lui défendirent de continuer à l'avenir, en écrivirent au pape, et commencèrent à édicter des peines contre les gens de son métier. Quelle est la chose sainte dont l'avarice n'ait pas abusé?

Taxes attribuées à la chancellerie romaine.

On a fait grand bruit d'un livre intitulé *Taxes de la chancellerie romaine*, qui dans sa crudité exhale une odeur d'étrange impiété. On y lit : « Pour l'absolution de celui qui abuse d'une jeune fille, 6 carlins; pour l'absolution d'un prêtre concubinaire, 7 carlins; pour celle d'un laïc, dans le même cas, 8. Pour l'absolution de celui qui assassine son père, sa mère, son frère, sa sœur, ou tout autre parent, mais laïque de condition, 5 carlins; pour celle d'un laïc qui tue un abbé ou un autre ecclésiastique d'un rang inférieur à celui d'évêque, ou 7, ou 8, ou 9 carlins; pour celle d'un mari qui bat sa femme de manière à la faire avorter, 8 carlins; pour celle du père ou de la mère qui a étouffé un enfant, 4 tournois, 1 ducat et 8 carlins. L'absolution pour péché d'impureté quelconque commis par un clerc, avec dispense pour recevoir les ordres et posséder des bénéfices, 36 tournois; pour avoir la permission de manger du laitage en temps prohibé, 6 tournois. » Ce livre fut imprimé à Rome en 1471; il est vrai qu'il ne porte aucune autorisation de l'Église; mais il a été reproduit par la presse un très-grand nombre de fois dans cette ville, ainsi qu'à Paris, à Venise et à Cologne, sans exciter le moindre scandale, jusqu'à ce que les princes protestants l'eussent inséré dans les *Centum gravamina*, et qu'Antoine du Ginet l'eût reproduit à Lyon en 1564 sous le titre

de *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape, etc.* On n'est pas bien fixé sur son degré d'authenticité et de sincérité; mais, en face d'une interprétation qui choque l'honnêteté et la morale, il suffit du sens commun pour comprendre que cette taxe ne regarde point le pardon; elle a trait uniquement au coût de l'expédition de la cédule absolutoire, et ne dispense jamais du repentir et de la satisfaction.

Les conciles de Vienne, de Constance et de Latran avaient sévèrement défendu ce trafic; mais Léon X crut qu'il pouvait passer par-dessus la prohibition dans un noble but, tel qu'était celui de faire concourir toute la chrétienté à deux grandes entreprises qui l'intéressaient tout entière, à savoir : la croisade contre le sultan Selim, et la construction d'un temple incomparable.

Les papes, arrivés à l'apogée de leur grandeur, voulurent l'exprimer aussi matériellement, en élevant un temple qui surpassât tous les autres.

La basilique du Vatican offre l'histoire de l'Église et des arts, depuis le temps où Proba, au IVe siècle, y érigeait une chapelle à son défunt mari Anicius, jusqu'à Tenerani et à Pie IX. Nicolas V, qui ne fit pas moins pour les arts que Léon X, avait songé à la reconstruire sur un plan magnifique, et à convertir le palais pontifical qui y était joint, en une demeure que pourraient habiter tous les cardinaux, qui formeraient ainsi comme un concile permanent à côté du pape. Ce palais devait également contenir tous les bureaux de la chancellerie, une salle gigantesque destinée à la tenue du conclave, une autre non moins vaste pour le couronnement et de somptueux appartements pour recevoir les princes qui viendraient visiter le pape; enfin dans ce plan la colline du Vatican,

couverte d'édifices, devait communiquer avec la ville par une série de portiques à boutiques, sans compter à l'entour les jardins, les fontaines, les chapelles et une bibliothèque.

Nicolas fut surpris par la mort avant l'accomplissement de son gigantesque projet; ensuite Jules II, à qui rien ne paraissait trop grand, pensa employer suivant leurs mérites à la reconstruction de la basilique les artistes éminents qui florissaient alors en Italie. Il se mit à l'œuvre, et fit détruire des chapelles et des tombeaux précieux par leur antiquité et par les saintes traditions qui s'y rattachaient, au grand regret de ceux qui vénèrent les vieux souvenirs[1]; puis il ordonna (1509) que tous les legs pieux faits à des établissements incapables de les accepter, ou devenus caduques, seraient appliqués à la basilique de Saint-Pierre. Il institua à cet effet un tribunal *ad hoc*, chargé de faire exécuter ces dispositions dans tout l'univers catholique[2].

Léon X, voulant achever l'entreprise que son prédécesseur avait commencée, imagina d'y faire contribuer toute la chrétienté, et accorda de larges indulgences à ceux qui offriraient de l'argent pour la construction de cet édifice.

Le moyen âge n'aurait rien trouvé à redire à cette mesure; mais alors les nations avaient pris leur vol en dehors du berceau qui les avait vues naître; les princes, ayant besoin d'argent, cherchèrent à profiter pour une part de ce nouveau et particulier genre de recettes, et voulurent trafiquer des indulgences, comme ils trafiquaient des votes dans l'élection de l'empereur.

(1) Voyez la note C à l'app. du discours XII.

(2) De là prit naissance le tribunal de la révérende fabrique de Saint-Pierre, qui existe encore aujourd'hui.

Indulgences prêchées en Allemagne.

La charge de prêcher les indulgences était un emploi lucratif, comme aujourd'hui celui de tout percepteur; et Albert, archevêque de Mayence, devant payer au pape 45 000 thalers dont il ne pouvait se libérer, Léon X lui conféra le droit de distribuer les indulgences en Allemagne[1]; ce prélat afferma ce droit aux Fugger, fameux banquiers d'Augsbourg. Jean Archimboldi, diacre d'Arcisate, puis archevêque de Milan, qui avait été chargé auparavant de cet office, se réserva le Danemark et la Suède, et en peu d'années finit par recueillir d'abondantes aumônes que l'infidélité de quelques agents dissipa, sans que sa réputation à lui en souffrît. Il n'en fut pas de même de celle d'Albert, qui choisit pour publier les indulgences Tetzel, dominicain de Pyrna, orateur que son imagination rendit célèbre, mais qui manquait de prudence et de jugement. Si nous ajoutons foi au récit de Luther, d'ailleurs trop cynique dans ses calomnies, Tetzel traversa la Saxe avec des caisses remplies de cédules de pardon, bel et bien signées, et partout où il arrivait, il dressait une croix sur la place, débitait sa marchandise dans les tavernes, et disait : « Achetez, achetez : car chaque fois que vous entendez une pièce de monnaie tomber dans ma cassette, c'est une âme immortelle qui sort du purgatoire; » et le peuple accourait en foule pour verser des thalers en échange des pardons.

Tel est le récit de Luther; mais les sermons de Tetzel ont été imprimés, ajoutons par un protestant, et on y rencontre à chaque feuillet la nécessité de la confession et de la contrition : *quicumque confessus et contritus eleemo-*

(1) Guichardin écrit dans son histoire que le pape avait assigné le produit des indulgences de l'Allemagne à sa sœur *madonna Cibo*. Nous possédons la bulle pontificale qui donne un démenti à cette assertion.

synam ad capsam posuerit juxta consilium confessoris, plenariam omnium peccatorum suorum remissionem habebit.

Luther s'élève contre les Indulgences.

« Je ferai un trou dans ce tambour, » s'écria Luther, irrité de l'effet de ces prédications; et il refusa l'absolution à ceux qui avaient acheté des indulgences, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le mal qu'ils avaient fait et se fussent amendés. « Je vous dis que l'indulgence n'est ni de précepte, ni de conseil divin. Que les âmes puissent être libérées du purgatoire par le moyen des indulgences, je ne le sais pas, et je ne le crois pas. Avez-vous de l'argent? Donnez-en à celui qui a faim, et cela vaudra bien mieux que de le donner pour assembler des pierres les unes sur les autres. Ce que je dis là mettra leur boutique en désarroi; mais qu'importent leurs murmures? Cervelles vides, qui n'ont jamais lu la Bible; qui n'entendent pas un iota des doctrines du Christ: elles ne se comprennent pas davantage entre elles. » Telles étaient ses déclamations; plus tard il affiche dans l'église de Wittemberg, à la solennité de la Toussaint, quatre-vingt-quinze thèses dans lesquelles il lance malédiction et anathème contre quiconque nie la vérité des indulgences accordées par le pontife[1], mais où il déclare aussi qu'on en fait abus.

En effet, il y avait abus; c'est ce qui nous est attesté par le concile de Trente lui-même; on aurait pu le reconnaître et le réformer sans pour cela rompre l'unité de l'Église; les évêques de Meissen et de Constance avaient déjà prohibé cette vente; mais la matière était préparée de telle sorte, qu'il suffisait d'une petite étincelle pour allumer un incendie qu'on ne pourrait plus éteindre.

(1) Proposition 71.

La matière des indulgences n'avait pas été assez discutée par les docteurs, elle ne l'avait jamais été par l'Église rassemblée en concile. La bulle de Clément VI pour le jubilé de 1350 les établissait, les organisait, mais non pas de manière à réfuter à l'avance les raisons de frère Martin ; seulement Tetzel, rude dialecticien à la façon des scolastiques, avait la prétention de triompher de tout par ses argumentations ; et, plutôt que de se retrancher dans la question spéciale, il affronta le débat sur les généralités, soutenant que l'assentiment des docteurs de l'école confirmait les indulgences; que le pape, infaillible en matière de foi, leur donnait son approbation, et qu'il en donnait une preuve en les faisant publier; qu'en conséquence, les indulgences étaient un article de foi, et qu'il fallait y croire. Luther lui-même s'éloigne de son thème ; il entreprend de soumettre à l'examen l'autorité pontificale, et, après celle-ci, la rémission des péchés, la pénitence, le purgatoire, en un mot tous les points qui se rattachent aux indulgences. On vit surgir de nouveaux champions contre Luther; mais d'un côté, par la déclaration qui taxait d'hérésie toute divergence d'opinion, beaucoup de personnes se trouvaient poussées dans le camp ennemi, et de l'autre, les disputes avaient pour résultat ordinaire de creuser davantage l'abîme placé entre les orthodoxes et ceux qui ne l'étaient pas. De la censure des abus on passait facilement à l'attaque des principes; après avoir commencé par affirmer que les prélats avaient outre-passé leur droit, on arrivait à mettre en doute le pouvoir du pape, et jusqu'à son autorité en matière de foi; et au moment même où les menaces des Turcs rendaient nécessaire une union plus compacte, la chrétienté allait se partager en deux camps, d'abord opposés, et bientôt hostiles.

Les étudiants de Wittemberg arrêtent un moine qui portait huit cents copies des contre-propositions de Tetzel, les lui arrachent, et l'invitent, en faisant un grand tapage, à venir avec eux pour les voir brûler, ce qui a lieu au milieu des cris de « Vive Luther, mort à Tetzel ! » Luther déclarait se soumettre à la décision du pape; mais pendant ce temps-là il affectait de le braver avec un ton de forfanterie ; enhardi et plein de confiance par suite des applaudissements du peuple, appuyé sur les textes de la Bible, il foule aux pieds la tradition et l'enseignement des écoles, et rappelant la société aux premiers siècles de l'Église, il ouvre les voies à l'avenir par un appel au passé.

Comme autrefois on avait fait avec Savonarole, Tetzel proposait à Luther l'épreuve de l'eau et du feu ; et celui-ci, moins poli que le moine de Ferrare, répondait : « Tu n'es qu'un âne, et on ne peut pas mieux braire; quant à moi, en fait d'eau, je te porte un défi avec le jus de la treille, et en fait de feu, je ne connais que le fumet d'une bonne oie rôtie. »

Les savants d'Italie se persuadaient difficilement que d'un *barbare* pût venir rien d'extraordinaire; ou bien épris qu'ils étaient du beau, ils croyaient qu'il suffisait d'opposer aux syllogismes le monument du Vatican ou le tableau de la Transfiguration; d'autres, prenant plaisir à ces controverses, reconnaissaient à Luther un merveilleux talent; et, bien que le réformateur écrivît avec beaucoup de négligence, ils l'applaudissaient de s'être pris corps à corps avec la scolastique décriée et avec les moines, qu'ils regardaient comme étant l'ignorance et la pédanterie incarnées. Les esprits forts se moquaient du pape, dont la situation était si critique; ils se moquaient entre eux des réformateurs, qui se donnaient des airs de

rigoristes enthousiastes, et, suivant le scepticisme qui était de mode alors, ils attendaient tranquillement pour voir qui des deux l'emporterait. Des âmes droites crurent reconnaître en Luther l'homme envoyé de Dieu, non pour ébranler le dogme, mais pour corriger les aberrations. Ceux qui s'affublent du manteau de modérés, déploraient ce schisme ; mais ils pensaient qu'il valait mieux ne pas s'y opposer de peur de l'envenimer davantage, pour ne pas empêcher une réconciliation, et pour ne pas se compromettre : ce schisme devait, disaient-ils, mourir de sa belle mort, comme tant d'autres hérésies, nées au milieu des querelles qu'engendre le désœuvrement des cloîtres. C'est ainsi que Léon X envisagea la réforme dans son commencement ; s'étant laissé prendre à ce dédain imprévoyant, il disait : « Frère Martin est un très-bel esprit, et ce sont bien là des rivalités de moines ; » puis, dans un autre moment, cédant à un sentiment de colère provoqué par des injures adressées à sa personne, il lui échappait ce propos sur Luther : « C'est un Allemand ivre, et il faut lui laisser cuver son vin[1]. » Au bout de neuf mois, Léon X choisit, pour combattre le novateur par des écrits, Sylvestre Mazzolini, de Priero près Mondovi, maître du sacré palais (E).

Il n'est pas difficile de rencontrer dans le dialogue composé par Mazzolini des passages empreints de frivolité et de mauvais goût[2] ; aussi, Érasme, toujours en quête de sottises à mettre sur le compte des moines, le tourna en

(1) *Ein wohl betrunkener Deutscher*. Luther, Œuvres, t. XXII, p. 1337.

(2) *In præsumptuosas M. Lutheri conclusiones de potestate papæ dialogus*. J'ai sous les yeux *Replica fratris Silvestri Prieratis ad fratrem Martinum Lutherum*, sans date, en dix feuilles, où l'auteur se défend lui-même des inculpations dirigées contre lui.

dérision ; mais Mazzolini est bien loin d'être cet ignorant que les Réformés ont voulu nous peindre.

Déclarations et violences de Luther.

Luther fit une réponse (1518) ; Mazzolini lui répliqua par le traité *De juridica et irrefragabili veritate Ecclesiæ, Romanique Pontificis*, dans lequel il établit que l'Église est un royaume, et un royaume où le chef est tout-puissant, et que le pape est supérieur au concile, dont le réformateur parle avec mépris ; mais comme l'auteur, ébloui par la majesté du pape, trouvait insupportable toute résistance, tout examen, et excellait dans l'art des réfutations, on lui conseilla de se taire, en le faisant évêque et juge de Luther. C'est alors que Luther répondait : « N'avons-nous pas des cordes et des épées, et le feu pour châtier les brigands, les assassins et les hérétiques ? Pourquoi ne nous en servirions-nous pas pour châtier le pape, les cardinaux, les évêques et toute l'écume de la Sodome romaine, empoisonneuse de l'Église de Dieu ? Pourquoi ne tremperions-nous pas nos mains dans leur sang, afin de nous sauver nous-mêmes et nos neveux[1]. »

D'autres répondirent au novateur par un tissu d'arguments affectant cette forme syllogistique, dont on avait abusé dans les disputes de l'école et même dans les conciles précédents[2] ; et Luther s'esquivait de leurs mains par une plaisanterie ; il disait : « Vous discutez pour savoir si le Christ est le fils de Dieu, si Marie est sa mère, et vous ne souffrez pas que nous mettions en doute les indulgences ? »

(1) *Lutheri Op.* Iéna, t. I, p. 60.

(2) Par exemple, au concile de Bâle, on avait fait cette argumentation : « Pour présider l'Église universelle, il faudrait que le pape présidât les chefs et les membres de toutes les Églises établies dans l'univers. Or, le pape ne préside pas le chef de l'Église romaine, parce qu'il ne peut pas se présider lui-même. Donc il ne préside pas toutes les Églises qui constituent l'Église universelle. »

Il avait tort, parce que ces questions se débattaient dans des couvents ou dans des réunions ecclésiastiques uniquement sous forme d'exercices scolaires, tandis que lui, maintenant, les portait sur la place publique, et les soumettait au jugement de la foule qui n'est pas compétente en pareille matière. Son audace personnelle enorgueillissait les écoliers, qui lui prodiguaient, à lui les applaudissements, et à ses contradicteurs les sifflets; toujours la force en révolte contre les règles admises rencontre des admirateurs, elle entraîne après elle ceux qui ont besoin de mouvement, et qui trouvent plus commode de prendre les pensées d'autrui que de se donner le travail de penser par eux-mêmes. On expiait ainsi la tolérance accordée à l'Arétin et à Berni, de même que l'invasion du profane dans l'art était expiée par les milliers de gravures représentant le pape sous la figure d'un âne, qu'on répandait à profusion en Allemagne.

Bulle doctrinale du pape sur les indulgences

Léon X, ayant vainement envoyé des promesses de pardon et des menaces, n'ayant pu obtenir des princes qu'ils lui consignassent Luther, publia une bulle à la date du 9 novembre 1518, dans laquelle il déclare les indulgences légitimes, et dit qu'en sa qualité de successeur de saint Pierre et de vicaire du Christ, il avait le pouvoir de les concéder. Luther en appelle au concile, et, employant un langage propre à soulever les passions, il parle de l'esclavage de Babylone, de la liberté chrétienne : *Vindicemus communem libertatem, liberemus oppressam patriam*, tel est le mot d'ordre qu'il donne à ses Allemands. Ceux-ci commencèrent à regarder la résistance comme un affranchissement de la tyrannie italienne, et répétèrent les invectives que Hutten lançait contre le pape : « N'est-ce pas toi qui as pillé la Germanie? toujours tu as fait bon marché de l'Évangile,

ô tyran : tu as dévoré la Germanie comme une proie, nous te ferons regorger, s'il plaît à Dieu. Tu as escamoté, extorqué notre argent : est-ce là ce que tu appelles la liberté de l'Église? La faculté de nous voler. Il n'y a pas d'autre hérétique que toi ! Léon X, tu es devenu un vrai lion et tu voudrais nous dévorer; souviens-toi que mon pays nourrit d'autres lions pour te combattre; si les trois aigles ne suffisent pas à cette tâche : Léon ..... » le respect des convenances nous interdit de continuer la citation.

Déclamations contre l'Italie.

En effet, sous le prétexte de liberté religieuse, il s'agissait de la liberté politique, libertés d'ailleurs unies entre elles. Le besoin de cette dernière se faisait grandement sentir en Allemagne, où l'empereur dépendait encore du pape; les barons dépendaient de l'empereur, et les hommes de roture dépendaient des barons; le menu peuple était attaché à la glèbe et assujetti aux servitudes personnelles: Liberté, liberté, répétait-on partout, et ce cri était compris même par la plèbe.

L'aversion nationale contre tout ce qui était au delà des Alpes trouvait un aliment dans cette guerre d'un nouveau genre, et qui n'entraînait ni dépenses, ni dangers, ni changement d'habitudes; aussi les Allemands s'affectionnaient-ils à ce nouvel Arminius, qui déclare une guerre implacable aux Italiens, dont le caractère est un abîme de vices et le comble de l'orgueil; ils déblatèrent contre la méchanceté et les ruses de cette nation, qu'ils n'ont jamais pu égaler; contre cette civilisation enjouée, dont ils sont si éloignés; contre ces Italiens qui les avaient empêchés de subjuguer l'Europe entière, et auxquels Luther causait maintenant par sa plume autant de dommage que jadis les barbares par leurs armées.

En outre, Luther parle allemand, et l'allemand vulgaire, alors que la plupart des prédicateurs et tous ceux envoyés de Rome se servaient du latin. Il possédait à merveille et comme personne ne l'eut jamais, le langage du peuple, le vocabulaire de l'injure et du sarcasme, si puissant aux époques troublées, et il « va, vient, brise, brûle les clôtures qu'il ne peut sauter, fond tout à coup comme un rocher qui se détache d'un sommet et franchit monts et vaux comme le diable, » qu'il semblait invoquer si souvent et de qui, disait-on, il se servait.

Dans sa proclamation *à la noblesse chrétienne de l'Allemagne*, il cherche à exciter la jalousie de ses compatriotes à propos des usurpations progressives du clergé et de Rome sur les droits de sa nation, et il s'écrie : « Dehors les nonces apostoliques qui volent notre argent. Pape de Rome, écoute-moi bien : tu n'es pas le plus grand saint, oh ! non, mais tu es le plus grand pécheur ; ton trône n'est pas soudé au ciel, mais il est attaché à la porte de l'enfer.... O empereur ! tu es le maître; le pouvoir que possède Rome, on te l'a dérobé : nous, nous ne sommes plus que les esclaves des tyrans sacrés; à toi le titre, à toi le nom, à toi les armes de l'empire; au pape les trésors et la puissance de ce dernier; le pape mange le grain et nous laisse la paille. »

Thomas de Vio, dit le cardinal Caïetan.

Mais le pouvoir qui est offert par la révolution ne plaît pas aux princes qui n'ont pas perdu le sens; aussi l'empereur Maximilien, plus voisin de l'incendie, en reconnut la gravité, et sollicita Léon X de citer Luther à son tribunal. En même temps que Luther renouvelait ses protestations de soumission envers le pontife, il n'avait pas négligé de se procurer des appuis temporels; et, grâce à la protection de l'électeur de Saxe, il avait obtenu que le

pape envoyât en Allemagne un légat pour l'examiner. Le choix tomba sur Thomas de Vio, qui s'appela ensuite le cardinal Caïetan, parce qu'il était né à Gaëte en 1469. Il avait fui de bonne heure les dangers du monde, en prenant l'habit de dominicain; il enseigna les arts à Padoue, et, sans compter qu'il savait tout saint Thomas par cœur, il imitait la manière d'argumenter de ce docteur, c'est-à-dire qu'il joignait à la dialectique d'Aristote l'inspiration de Platon. Aussi accourait-on pour l'entendre; mais il échappait aux bruits de la foule, et finit par se cacher pour se soustraire à un triomphe que lui préparait l'université de Padoue. Souvent aussi il prit part aux disputes philosophiques et religieuses, fort en usage à cette époque, et notamment à une réunion du chapitre général de son Ordre, qui eut lieu à Ferrare, en présence du duc et du sénat, et où il combattit Pic de la Mirandole. Au conciliabule de Pise, il foudroya du haut de la chaire le cardinal Carvajal et les autres promoteurs du schisme, et il composa un traité sur l'autorité du pape, dans lequel il soutenait la suprématie du pape sur le concile. Il avait aussi publié un ouvrage sur les indulgences, qu'Érasme loue comme un de ceux qui *rem illustrant, non excitant tumultum*, dans lequel il confirme leur efficacité, non-seulement par rapport à la rémission de la peine *ut est debita ex vinculo Ecclesiæ*, mais encore de la peine *ut est debita ex vinculo divinæ justitiæ;* il distingue aussi les mérites de Jésus-Christ et ceux des saints, ainsi que leur application par *manière d'absolution et par manière de suffrage.*

Devenu évêque de Gaëte, puis créé cardinal par Léon X, Thomas de Vio se montra très-zélé pour soulever l'Allemagne, la Scandinavie et la Hongrie contre les Turcs; en Bohême, il réprima les survivants des Hussites; il dé-

montra comme on avait tort d'accuser l'Église romaine à propos des dîmes, attendu l'usage qu'elle en faisait; plus tard Clément VII, apprenant que le cardinal Caïetan était assailli par la soldatesque qui pillait Rome, envoya supplier le connétable de le protéger, pour qu'on ne vît pas s'éteindre un homme qu'il regardait comme une lumière de l'Église. Le célèbre théologien Michel Cano dit en parlant de lui : « J'ai toujours eu pour ce cardinal une estime mêlée de profonde reconnaissance; il fut d'un puissant secours pour l'Église, et aurait pu devenir l'égal des grands docteurs qui l'ont fondée, si sa doctrine n'eût été entachée d'une sorte de lèpre, et si, soit par curiosité, soit par subtilité d'esprit, il n'eût commenté les saintes Écritures plutôt à sa guise, quoique toujours fort heureusement, mais enfin dans certains endroits avec un esprit plus ingénieux que juste. Peu fidèle à l'antique tradition, peu versé aussi dans la lecture des saints Pères, il ne voulut pas connaître les mystères contenus dans le livre scellé par la foi de ceux qui, pour donner la clef du Verbe de Dieu, ne s'en rapportent pas à leur propre jugement, mais à la tradition des ancêtres, c'est-à-dire à celle qui est la vraie. Après avoir écrit beaucoup d'ouvrages excellents, quelques nouveaux commentaires qu'il donna en dernier lieu sur la sainte Écriture, diminuèrent l'autorité qu'on accordait à ceux qu'il avait faits dans toute la maturité de son jugement[1]. »

(1) Frédéric Borromée raconte que le duc Ludovic le More, s'étant rendu au couvent des Dominicains de Milan pour converser, selon sa coutume, avec ces moines, il aperçut le P. de Vio, à la taille petite et d'apparence commune, et demanda au prieur pourquoi il avait dans son couvent de petits hommes si mal bâtis. Celui-ci lui fit cette réponse : *Ipse fecit nos et non ipsi nos.* Ludovic s'étant mis à causer avec le P. de Vio, fut tellement édifié sur son grand savoir et sa grande vertu qu'il conçut par la suite pour lui une plus grande estime que pour tous les autres religieux de ce couvent.

C'est donc à tort qu'on reproche à Léon X d'avoir choisi un faible adversaire à Luther. Celui-ci proposa une discussion publique à Augsbourg, connaissant tout l'avantage qu'il y aurait à appeler les multitudes comme juges sur des points positifs et fondés sur l'autorité. Cette proposition ayant été rejetée, Luther tergiverse, veut discuter, remercie le cardinal Caïetan d'avoir usé de charité envers lui qui cependant s'était montré violent, hostile et insolent à l'endroit de la personne du pape; mais le cardinal pose la question dans ses vrais et derniers termes, c'est-à-dire l'obéissance absolue à l'Église comme à l'autorité unique en matière de foi : « Le pape, lui dit-il, condamne vos propositions, vous devez vous soumettre. Le voulez-vous, oui ou non? » Luther refuse la soumission sans conditions, et soutient même qu'on doit plutôt croire un laïc revêtu de l'autorité, que le pape, que le concile, que l'Église elle-même.

Luther excommunié.

Léon approuva la conduite des distributeurs de cédules d'indulgences, et déclara Luther hérétique. Celui-ci écrivit au pape sur un ton de plaisanterie, prenant pitié de lui comme d'un agneau placé au milieu de loups, et recommençant la kyrielle de toutes les abominations qu'on débitait contre Rome : « C'est bien dommage, ô vertueux Léon, que tu sois devenu pape dans un temps où il n'y avait que le démon qui pût l'être. Ah ! que n'as-tu vécu sur quelque bénéfice ou sur l'héritage paternel, plutôt que de rechercher un honneur, digne seulement de Judas et de ses pareils que Dieu a rejetés. »

Le pape, laissant alors de côté toute longanimité, lança l'excommunication le 15 juin 1520, dans une bulle très-soigneusement élaborée par Pierre Accolti, cardinal d'Ancône. Après avoir invoqué le Christ pour qu'il vînt en aide

à son Église, dans un moment si critique; puis saint Pierre pour qu'il prît soin de Celle qui lui avait été confiée par le Christ; puis saint Paul qui, tout en ayant reconnu la nécessité des hérésies pour éprouver la foi des bons, trouvait convenable de les étouffer à leur naissance; puis tous les saints et l'Église universelle, afin qu'ils intercédassent auprès de Dieu pour le prier de faire cesser cette souillure, Léon X y exposait comment beaucoup d'erreurs, déjà condamnées en Grèce et en Bohême, dont quelques-unes étaient des assertions entachées d'hérésie, d'autres fausses et scandaleuses, avaient pris racine maintenant dans cette Allemagne, qui fut toujours un pays cher aux pontifes, et auquel, depuis la translation de l'empire d'Orient en Occident, ils avaient toujours demandé des défenseurs pour le Saint-Siége.

Ensuite la bulle reproduit les quarante et une propositions de Luther, touchant le péché originel, la pénitence, la rémission des péchés, la communion, les indulgences, l'excommunication, la puissance des papes, l'autorité des conciles, les bonnes œuvres, le libre arbitre, le purgatoire, les ordres mendiants : propositions toutes contraires à la charité, au respect dû à l'Église romaine et à l'obéissance qui est le nerf de la discipline ecclésiastique. Après avoir passé sur chacune d'elles à un scrutin consciencieux, auquel prirent part les cardinaux et les chefs d'Ordres religieux, ainsi que les théologiens et les docteurs, le pape les condamne et les réprouve comme hérétiques, scandaleuses, fausses et contraires à la vérité catholique; il interdit, sous peine d'excommunication, de les conserver, de les défendre, de les favoriser, de les enseigner. Et comme ces propositions sont affirmées dans les livres de frère Martin, il condamne ceux-ci, et quiconque les

conserve ou les lit, ordonnant qu'ils soient brûlés. Si Luther, plusieurs fois averti et cité avec engagement de pourvoir à sa sécurité, se fût rendu à l'appel, il n'eût pas trouvé à la Cour pontificale autant de désordres qu'il se plaisait à en débiter, et le pape l'eût éclairé, en lui prouvant que ses prédécesseurs ne s'étaient jamais trompés dans leurs constitutions. Mais ayant, au contraire, porté pendant tout une année le poids des censures, il fit appel au concile (ce qui était interdit par Pie II et par Jules II) : le pape pouvait procéder à sa condamnation; néanmoins, oubliant les injures que le réformateur lui avait adressées, il voulait encore l'avertir, pour qu'il pût se désister de ses erreurs, lui donnant un délai de soixante jours pour les abjurer et brûler ses livres; mais, au cas où il n'acquiescerait point à cet ordre, il le déclarait, lui et ses défenseurs, hérétiques obstinés et notoires; enjoignant à chacun de se saisir de leurs personnes et de les lui consigner, ou au moins de les chasser, prononçant l'interdit sur les lieux où ils demeureraient.

Cette bulle fut admirée par les uns comme un modèle de latinité, de science et de diplomatie; mais elle fut critiquée par les autres comme étant excessivement longue, et conçue plutôt dans le style de la chancellerie romaine que dans la forme énergique des sentences de la sainte Écriture; enfin, on remarquait que la bulle condamnait comme hérétiques, ou scandaleuses ou fausses, les quarante propositions de Luther, en les prenant toutes en bloc au lieu de relever chacune d'elles en particulier.

Luther, imitant ce que Savonarole avait fait des livres immoraux, brûla, en présence des étudiants de Wittemberg, les Décrétales, la Somme de saint Thomas, les écrits qui lui étaient contraires, et la bulle, en disant : « Oh !

puissé-je en faire autant du pape, qui a troublé le Saint du Seigneur; » ayant jeté le froc aux orties, il épousa l'ex-religieuse Catherine Bore, changea la forme du culte, et, tandis que Léon X persistait à le rappeler à la pénitence, il publia son traité de *la Liberté chrétienne*.

Le serf arbitre et la justification.

Pas plus que les autres novateurs, Luther n'avait un programme prémédité et complet : il allait à tâtons, semblable à celui qui s'oriente peu à peu au milieu des ténèbres, et qui tire les conséquences de la question précédente. Or, la question suprême était celle-ci : « De quelle manière l'homme déchu peut-il se mettre en union avec le Christ et participer aux fruits de la rédemption? » En la développant sous toutes ses formes, il arrive à son canon fondamental, la justification par les seuls mérites du Christ; d'où dérivent comme corollaires le *serf arbitre* et la prédestination.

Tout l'édifice de l'Église catholique est enchaîné à cette croyance, que les bonnes œuvres nous méritent le salut; Luther, voulant le renverser, nie que l'homme puisse coopérer à son propre salut; *la foi seule nous sauve*, lisons-nous dans l'Évangile; nous sommes corruption et péché, si bien que nous ne pouvons rien de nous-mêmes que ce qui nous *est accordé par notre divin Sauveur;* il n'y a de mérite ou de justice qu'en lui; partant, sont inutiles, que dis-je? nuisibles au salut, les bonnes œuvres de l'homme, qui n'est pas plus libre de sa volonté que ne l'est la scie aux mains du menuisier; c'est professer la doctrine des Pélagiens que de croire que l'homme par lui-même mérite le salut, tandis que c'est Jésus-Christ seul qui le mérite. A quoi bon les pénitences, les sacrements, les suffrages pour les morts ou les autres œuvres satisfactoires? Le mal est la condition de tout homme, être fini; en d'autres termes,

le sentiment du péché ne peut être arraché d'aucune conscience finie. Le chrétien ne peut obtenir la paix qu'en élevant son esprit à l'idée de l'infini, à la méditation de la bonté de Dieu. Alors, à la liberté morale annihilée, Luther substitue la liberté chrétienne; celle-ci veut dire affranchissement de la loi morale, qui ne se rapporte qu'au monde fini; et elle n'admet pas d'applications à ce qui est éternel.

Si la foi est non-seulement un don gratuit, mais une espèce de force qui entraîne le consentement, tandis que l'homme, originairement corrompu, est incapable de toute liberté, même de celle qui fait désirer et choisir le bien, il ne coopère pas à un acte de foi, et la Grâce opère en lui, non-seulement avant la liberté, mais indépendamment d'elle; d'où il suit que foi et liberté sont deux termes qui s'excluent. Pour les catholiques, au contraire, le libre arbitre suppose la faculté, non de mériter la grâce divine, mais celle d'y consentir ou de n'y point consentir, en sorte que l'acte de foi est un acte volontaire : *credere in voluntate credentium consistit*, dit saint Thomas; on connaît des grâces qui provoquent, qui excitent, qui attirent la liberté, mais il n'y en a aucune qui la contraigne ou la supprime.

Dans le système de Luther sur la justification, c'est-à-dire sur la question de savoir si l'homme devient juste par les seuls mérites du Christ, à lui appliqués au moyen de la foi, tout ce qui s'interpose entre le Christ justificateur et le fidèle justifié, disparaît, c'est-à-dire toute l'action médiatrice de l'Église sur l'homme. Conséquemment, de la négation de la liberté métaphysique, Luther fait sortir la liberté ecclésiastique.

Inutilité du sacerdoce

Si tout homme est guidé par Dieu, qu'est-il besoin

d'autorité humaine? Qu'est-il besoin d'expiation si les fidèles deviennent d'un seul coup parfaits, grâce aux mérites du Christ? Il suffit de stimuler la foi par le moyen de la prédication de l'Évangile; si les Chrétiens ont la foi, les voilà saints; s'il ne l'ont pas, ils sont perdus sans avoir subi l'ennui des confessions, des jeûnes, des excommunications. Le culte extérieur est inutile, la confiance en Dieu suffit; de sorte que tout chrétien est prêtre, et que la hiérarchie a été établie uniquement par l'ambition de quelques-uns, par l'ignorance servile du plus grand nombre, et au préjudice de la liberté des enfants de Dieu. Il n'y a plus de motif pour le chrétien de s'instruire afin de s'élever par degré à la sainteté; partant l'Église, non seulement avec les évêques, avec le pape, avec les sacrements immuables, mais encore avec les Ordres monastiques, avec les pénitences, les indulgences et toute l'organisation extérieure, modifiable selon les temps, devient une absurdité, une institution qui dérive des préjugés et des ambitions mondaines. chez les protestants.

Mais si nous sommes privés du libre arbitre, pour quelle fin Dieu nous a-t-il donné ses commandements? Luther n'hésite pas à répondre que ce fut pour prouver aux hommes l'impuissance de leur volonté, et se moquer d'eux en leur enjoignant des préceptes qu'ils n'ont pas la force d'observer (F). Péchons donc, commettons de graves péchés, rendons-nous coupables de meurtres, de fornications cent fois par jour; peu importe, pourvu que nous croyions aux richesses de l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde[1]. Cette négation de la coopéra-

(1) Esto peccator et pecca fortiter : sed fortius fide et gaude in Christo, qui victor est peccati, mortis et mundi. — Peccandum est quamdiù hic sumus. — Sufficit quod agnovimus per divitias Dei Agnum qui tollit pec-

tion de l'homme s'appela l'Évangile, et quiconque soutint le contraire fut qualifié d'ennemi de l'Évangile.

Nous insistons sur Luther, parce qu'une doctrine religieuse doit être jugée à sa source dans sa partie originale et primitive. Luther est le vrai fondateur du protestantisme; il s'est ouvert un chemin particulier, en érigeant la raison individuelle à la place du Christ, qui seul représente l'humanité rachetée, et qui n'a communiqué ce privilége qu'à son Église. Les raisons spéciales qui le conduisent à formuler son système, les perspectives générales de son édifice, ses preuves déduites de la raison et des opinions individuelles, se reproduisent dans la race interminable d'hérétiques sortis de lui, quelque divisés qu'ils paraissent entre eux; les passions de son âme ne peuvent pas non plus être séparées de ses croyances.

L'interprétation ndividuelle de la Bible.

Comme on prétendit que Dieu est l'unique auteur de notre sanctification, de même, en abolissant toute intervention de l'Église entre le fidèle et la sainte Écriture, on prétendit que celle-ci est l'unique source, l'unique règle et le juge de la foi. L'intelligence des livres saints n'est pas seulement une étude de philologie et d'histoire, mais elle est encore une inspiration divine, puisque c'est l'esprit qui met la vérité dans nos cœurs. C'est ainsi qu'on confondait le lecteur de la Bible avec la Bible elle-même, comme s'il n'y avait aucune différence entre lire un écrit infaillible et être infaillible pour l'interpréter. Par là Luther rendait inutile un maître pour l'instruction chrétienne et pour conserver la tradition.

cata mundi; ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemus aut occidamus. (*Lettres de Luther, recueillies par Jean Aurifabro.* Iena, 1556, t. I, p. 545.)

L'Église n'est pas infaillible, et elle peut être en désaccord avec la parole divine. Celle-ci demande à être interprétée par chacun en son particulier, avec sincérité, et sous l'invocation du Saint-Esprit; c'est à elle seule qu'on doit avoir foi, sans avoir égard aux Pères ou aux conciles, mais uniquement au texte tel qu'il est interprété par chacun.

Avec ce critérium, Luther lisait dans la Bible : que Dieu est l'unique auteur du bien comme du mal; que les sacrements disposent au salut, mais qu'ils ne le confèrent pas; que le Christ est présent dans la sainte cène, mais non transsubstantié; que le ministre est un homme qui ne diffère en rien des autres hommes; qu'en conséquence, il ne peut absoudre ses frères, et qu'il ne doit pas s'en distinguer par des vœux et une vie de pénitence ; que la juridiction religieuse appartient tout entière aux évêques, égaux entre eux sous l'autorité du Christ qui en est le chef, et que leur élection appartient aux princes. Dans les deux Testaments, et dans les quatre premiers conciles on ne parle pas de purgatoire, d'indulgences, de vœux monastiques, d'invocation des saints, de suffrages : donc on ne doit pas les accepter. L'ordre n'est pas un sacrement : Dieu consacre intérieurement l'intelligence de tous.

En résumé, pour renverser l'autorité ecclésiastique qui avait prévalu jusqu'à cette époque, pour tarir la source des richesses et celle de la puissance du pape et des prêtres, Luther faisait de tout laïc un ministre, et lui donnant la Bible, il lui disait : « Interprète-la comme Dieu t'inspirera. »

Traductions de la Bible.

Il fallait donc la traduire. Dès le premier siècle, elle avait été traduite de l'hébreu et du grec en latin (G), et saint Augustin rapporte que, de son temps, il y en

avait par le monde d'innombrables traductions, parce que tout individu qui connaissait la langue grecque se mettait à en faire une ; aussi, selon saint Jérôme, on possédait *tot exemplaria quot codices;* mais, en Italie, on préférait la version faite dans le vieil idiome italien. Elle faisait même l'objet de discussions, et Tertullien écrivait dans son livre des *Prescriptions :* « Les hérétiques rejettent les livres de l'Écriture qui ne leur conviennent pas; ils interprètent les autres à leur fantaisie; ils ne se font pas scrupule de changer le sens dans leurs traductions; pour gagner un prosélyte, ils lui annoncent qu'il est nécessaire de tout examiner, et de chercher la vérité en elle-même; une fois qu'ils l'ont gagné à leur cause, ils ne souffrent plus que le converti les contredise; ils trompent les femmes et les ignorants, en leur faisant croire qu'ils en sauront bientôt plus que les docteurs; ils déclament contre la corruption du clergé et de l'Église; ils ont un langage vain, arrogant et plein de fiel; ils s'abandonnent à toutes les passions humaines. »

Notons que ce passage de Tertullien est antérieur au IIe siècle, et qu'il n'appartient ni au XVe ni au XIXe : tant il est vrai que notre âge nous paraît quelquefois extraordinaire, seulement parce que nous y vivons, et que nous n'avons pas vécu dans les autres. Ulphilas traduisit la Bible pour les Goths, d'autres pour d'autres peuples qui se convertissaient, et peut-être n'y a-t-il pas un idiome qui n'en possédât des traductions antérieures à la Réforme. La Bibliothèque impériale de Paris possède huit mille huit cent vingt-trois Bibles de grand format, neuf mille trois cent quatre-vingts de moyen, et dix mille quatre cent dix-neuf de petit format, sans compter trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre manuscrits com-

posés de quelques fragments, sinon tous, du moins pour la plus grande partie, antérieurs à la découverte de l'imprimerie. En Allemagne même, on compte seize traductions en langue littéraire, et cinq en dialectes vulgaires, antérieures à Luther[1].

Traductions italiennes.

Pour nous en tenir à l'Italie, la langue latine y était comprise par tout homme sachant lire; néanmoins Jean-Baptiste Tavelli de Tossignano avait fait une traduction nouvelle de la Bible sur les instances d'une sœur d'Eugène IV; une autre fut faite par Jacques de Varagine, évêque de Gênes; celle de Nicolas Malermi ou Manerbi, moine camaldule, fut imprimée à Venise en 1471, *aux calendes d'août*. Une autre, qui semble de la même année, est inscrite comme ayant paru aux *calendes d'octobre*, et certains érudits ont émis l'opinion qu'elle pouvait bien être celle de Varagine; mais il n'y a pas de doute qu'elle ne soit un travail plus ancien et l'œuvre d'un Vénitien, malgré ses locutions toscanes (H). Malermi lui-même dit dans son prologue que « déjà, dans les temps passés, ce grand volume de la Bible a été traduit en langue vulgaire et dans son idiome maternel, » mais avec de grandes erreurs et omissions, défauts qu'il a voulu corriger lui-même en entreprenant son travail. Cette Bible eut trente-trois éditions, dont neuf parurent avant la fin du siècle, et cinq d'entre elles sortirent des presses de Venise[1] (I). En 1472, Christophe Arnoldo imprima aussi à Venise « *les Épîtres et les Evangiles qu'on lit à la messe pendant toute l'année*, » version toscane, plusieurs fois réimprimée dans ce siècle, ce qui atteste le grand nombre de lecteurs qu'elle trouva parmi le public; l'année 1486 vit paraître *les quatre*

(1) Panzer, *Not. litt. des Bibles allemandes anciennement imprimées.*

volumes des Évangiles traduits par frère Guido, avec leurs commentaires rédigés par frère Simon de Cascia. En ce moment même on est en train d'imprimer, en Italie, une Bible, dont la traduction, pense-t-on, serait de Cavalca[1].

Une de nos curiosités bibliographiques est l'ouvrage in-folio imprimé à Venise en 1512, par *Zuane Antonio e fradeli da Sabio*, sous le titre de *Epistole evangelii volgari historiadi*, dont quelques planches sont gravées sur bois par Marc Antoine Raimondi.

La bibliothèque de Sienne possède un Ancien Testament en italien, appartenant à une confrérie, qui en lisait quelques passages dans ses réunions des jours de fête. La bibliothèque Magliabecchiana de Florence possède d'autres traductions de la Bible, soit entières, soit par fragments, qui ont appartenu jadis, les unes à celle de Santa Maria Novella, les autres à la Ricardiana, à la Laurentienne, deux exemplaires enfin à la Bibliothèque impériale de Paris.

Au surplus, Jacques Passavanti, dans son *Miroir de Pénitence*, se plaint que les traducteurs de l'Écriture sainte « l'avilissent de plusieurs manières : les uns, tels que les Français et les Provençaux, la défigurent par leurs mots tronqués; les autres, comme les Allemands, les Hongrois, les Anglais, lui enlèvent sa clarté avec leur langage équivoque; d'autres, comme les Lombards, lui donnent une physionomie sauvage avec leur idiome grossier et dur; d'autres, comme les Napolitains et les Régnicoles, l'en-

(1) Ce serait celle de Genson de 1471. La Crusca s'est appuyée sur un texte manuscrit, sans bien comprendre ce que c'était; aussi elle l'a cité sous le titre d'*Annotations évangéliques;* puis, dans l'impression qu'elle fait maintenant du *Vocabulaire*, sous celui de *Traduction des épîtres et des évangiles.*

tremêlent de termes ambigus et douteux, et détruisent son homogénéité en lui faisant subir des divisions arbitraires; d'autres, comme les Romains, font déteindre sur elle une espèce de rouille qui est inséparable de la dureté de leur prononciation; quelques autres font passer dans leur traduction une partie de la rudesse de l'idiome qu'on parle dans la Maremme, ou dans les Alpes, ou dans les campagnes reculées; quelques-uns, moins malencontreux tels que les Toscans, la gâtent et l'obscurcissent, les Florentins surtout, avec des expressions affectées et hachées, avec leurs locutions florentines, et la rendent ennuyeuse, d'autant plus qu'ils la troublent et l'embarrassent par leurs mots, *or*, *puis*, *naguère*, *jamais*, *cependant*, etc.

Etudes sur la Bible

On censurait donc la manière de traduire la Bible, mais on ne condamnait pas le fait en lui-même. L'ascétique auteur de l'*Imitation du Christ* ne défend pas de lire l'Écriture; mais il veut « qu'on y cherche la vérité, et non pas la qualité du style; il veut qu'on la lise animé de l'esprit dans lequel elle est composée. » Alphonse d'Aragon, roi de Sicile, avait lu quatorze fois la Bible avec les commentaires de Nicolas de Lira, et la citait à chaque instant.

Savonarole en faisait sa lecture assidue, ainsi qu'il résulte des notes marginales qui surchargent les Bibles qui lui ont appartenu, ou qui (supposons-nous) lui avaient été confiées par ses fidèles amis, pour qu'il les enrichît de ses annotations. Dans ses sermons et ses opuscules, il en faisait l'interprétation spirituelle, morale, allégorique et anagogique. Par exemple, ce passage : « Dieu créa le ciel et la terre, » outre le sens littéral, a le sens spirituel qui figure la création de l'âme et du corps; le sens moral indiquera la raison et l'instinct; dans le sens allégorique regardant l'Église hébraïque, le ciel et la terre signifieront

Adam et Ève ; le soleil et la terre signifieront le grand prêtre et le roi ; considérés par rapport à l'Église catholique, ils signifieront le peuple élu et les Gentils, le pape et l'empereur. Le sens anagogique se rapporte à l'Église triomphante, en sorte que le ciel, la terre, le soleil, la lune et les étoiles signifieront les anges, les hommes, le Christ, la Vierge, les bienheureux ; ainsi de suite (J).

Aussi Savonarole pensait-il que, pour atteindre ce but, il fallait connaître bien la langue et l'histoire, s'être bien familiarisé avec la Bible, ne pas heurter les opinions admises par l'Église romaine, ne pas détourner le sens pour nos fins particulières, de façon à ne pas mettre notre pensée à la place de la parole divine ; mais qu'il fallait se laisser guider par la grâce divine, en s'efforçant de la mériter par la pureté de cœur, par la pratique habituelle de la charité, par l'élévation de l'âme au-dessus des choses de la terre. Tels sont les salutaires avertissements qu'il se répétait à tout moment à lui-même, pour se tenir sur ses gardes ; cependant, en réalité, il trouvait souvent dans la Bible ses pensées, ses espérances, les allusions aux événements publics et privés, importants ou ordinaires, comme aussi ses visions et ses prophéties.

Ce n'est pas à dire pour cela que nous voulions nier que l'étude de l'Écriture sainte ne fût négligée. Un moine tout à fait exemplaire et animé d'excellentes intentions demandait à Savonarole, encore novice, à quoi servait de lire l'Ancien Testament, et quels fruits on pouvait recueillir d'événements passés depuis tant de siècles[1]. En effet, dans l'Italie de cette époque, tout le monde était catholique, et on n'avait nul besoin de controverses avec les hétéro-

(1) Savonarole, *Sermon pour le 5e dimanche de Carême.*

doxes; c'est pourquoi la Bible était plutôt conservée comme un répertoire pour les prédicateurs. Toutes les fêtes de l'Église se rapportent aux fastes du Christ et à la commémoration des personnes qui ont jeté le plus d'éclat sur l'histoire ecclésiastique; d'où il suit que le curé, en expliquant l'évangile, n'a pas besoin de discuter les vérités qui ne sont l'objet d'aucune controverse. La rareté des livres faisait qu'on se reportait plus volontiers à des tableaux d'ensemble, à des abrégés, à des concordances d'auteurs qui avaient écrit sur la Bible et sur les assertions desquels on s'appuyait; et, de même que pour la médecine on se servait de la *Somme* de Taddée, et pour la jurisprudence de celle d'Azon, de même, pour la théologie, on avait recours aux *Sentences* de Pierre Lombard, à la *Somme* de saint Thomas et à d'autres Sommes; on leur accordait une confiance illimitée, ainsi qu'il arrive lorsqu'il s'agit de matières non discutées; on se croyait dispensé d'examiner la nature pour les sujets tirés de la physique, les textes pour la morale, et on se bornait à en faire l'application par une argumentation subtile; c'était affaire de logique et rien de plus. Les prédicateurs, alors comme aujourd'hui, altéraient souvent le sens des citations, et, dans un but d'édification, ils amplifiaient, exagéraient les textes, dépassant les limites du vrai; ou, pour le moins, forcés de faire un sermon dans un temps donné, ils n'avaient pas le temps de confronter la leçon de l'évangile courant avec la philologie et l'exégèse; ils admettaient soit l'interprétation la plus répandue, soit celle qu'ils avaient eux-mêmes trouvée, au risque de violenter la lettre pour l'arranger à leur façon et la faire servir à leur but moral.

Manuscrits et Editions de la Bible.

Néanmoins la Bible ne manquait pas de commentateurs.

Pantaléon Giustiniani, qui fut d'abord le frère Augustin de Gênes, puis l'évêque de Nebbio en Corse, et qui assista au Concile de Latran, savait le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Il fut choisi par François Ier pour organiser, à l'université de Paris, l'enseignement des langues orientales. Ayant résolu de publier la Bible en latin, en grec, en hébreu, en arabe et en chaldéen, il commença par le Psautier, qu'il dédia à Léon X (1516). Cette édition était partagée en huit colonnes, une pour le texte hébreu, les autres contenaient six interprétations et les notes; mais de deux mille exemplaires tirés, à peine un quart trouva-t-il des acheteurs; le reste périt dans un naufrage avec l'auteur. L'université d'Alcala, en Espagne, fondée par le cardinal Ximénès, publia la première Bible polyglotte, dédiée à Léon X. Sante Pagnini de Lucques, auteur du *Thesaurus linguæ sanctæ*, œuvre admirable, eu égard à l'époque si dépourvue de ressources où elle fut composée, et qui ne trouverait pas même aujourd'hui quelqu'un qui osât la refaire, mena à bonne fin une nouvelle traduction latine de la Bible; Léon X en paya les frais d'impression, et elle fut publiée, après sa mort, à Lyon, en 1527. Le père Rotier, inquisiteur à Toulouse, traversait Lyon au mois d'août 1541; entendant sonner le glas funèbre par toutes les cloches de la ville, et voyant trois cents hommes vêtus de deuil accompagner une bière au milieu de tout un concours de peuple, il demanda qui était mort : on lui dit que c'était Sante Pagnini, un bon dominicain de Lucques, âgé de soixante et onze ans, dont les prédications et les exemples avaient préservé le pays des invasions luthériennes; qui avait fondé un asile pour les portefaix, et déterminé la municipalité à fonder un hôpital pour les lépreux, surtout avec les dons des riches

marchands florentins, et qui faisait chaque jour des quêtes au profit des pauvres[1]. Sa Bible, très-vantée par Huet et Touron, a encouru les critiques amères de Richard Simon; du reste ici il n'est pas question du mérite, mais du fait matériel de la publication. Le cardinal Adrien de Corneto, qui avait été chargé de plusieurs nonciatures et de postes élevés, banni par Jules II et par Léon X, dédiait à Charles-Quint un traité *De sermone latino*, dans la préface duquel il raconte comment il s'était mis à traduire de l'hébreu en latin l'Ancien Testament, et comment ayant été forcé, par suite de la colère du pape, d'aller se réfugier au milieu des Alpes de Trente, pays où aucun israélite n'ose pénétrer à cause de l'antique assassinat de l'enfant Simon, il s'était adonné à cette étude.

On étudiait la langue hébraïque seulement pour l'intelligence de la Bible; aussi le concile de Vienne de 1311 prescrivit qu'il y eût deux professeurs de langues orientales dans chacune des universités d'Oxford, de Paris, de Bologne de Salamanque, et aussi dans la ville où siége la Cour romaine; cet ordre est inséré au *Corpus juris canonici*[2]. Le premier chrétien qui enseigna cette langue en Italie, paraît avoir été Félix de Prato, israélite converti, qui, en 1515, publia la version des Psaumes, et qui fut invité par Léon X à venir à Rome en 1518. L'hébreu était aussi enseigné à cette époque par Agathias Guidacerio de Catane, appelé plus tard par François Ier au collége des *Trois-Langues*, où lui succéda, dans cette chaire, Paul Paradisi de Canossa. L'Italie fut le premier pays qui imprima en caractères hébraïques : en 1475 existaient à

(1) Quétif et Echard, *Script. Ordin. Prædic.*, t. II, p. 114 et 115.
(2) *Clémentines*, lib. V, tit. *De magistris*.

Reggio de Calabre et à Pieve di Sacco, dans le Padouan, des typographies en ce genre, et il y en eut bientôt à Mantoue, à Ferrare et à Bologne. Les seules éditions de la Bible hébraïque en ce siècle furent les suivantes : la première, celle éditée par Soncino de Crémone, en 1488; la seconde, celle de 1491, imprimée par les presses du même Soncino, transférées à Naples; la troisième, celle publiée en 1494, à Brescia. En 1482 fut imprimé, à Bologne, le *Targum di Onkelos*, qui est la meilleure et la plus ancienne version chaldaïque du Pentateuque.

Nous avons, en Italie, les manuscrits les plus estimés de la version des Septante, et il suffit de citer entre tous le manuscrit de la bibliothèque Vaticane (K). Au xve siècle, on fit trois éditions du *Psautier grec :* une à Milan en 1481, une autre à Venise en 1486, et la dernière est l'édition Aldine, de 1497 et 1498. La collection la plus nombreuse des manuscrits de la Bible est en Italie; celle de Bernardo de Rossi, à Parme, possède, à elle seule, sept cent douze manuscrits du texte hébraïque, c'est-à-dire plus qu'il n'y en a dans tout le reste du monde. On a fait, en Italie, plus de cent éditions de la *Vulgate*. A Fano, on imprima, en 1514, un recueil de prières en arabe, dans l'établissement typographique fondé par Jules II[1]. Le susdit Pagnini commença, à Venise, l'édition originale du Coran[2]. En 1513, fut publié à Rome le Psautier en éthiopien[3]; puis, en 1548, le Nouveau Testament, par les soins de Mariano Vittorio de Rieti, qui, quatre ans après, donna la première grammaire abyssinienne[4]; Thésée Ambrogio, des comtes d'Albonèse, enseigna à Bologne les langues chaldaïque,

(1) Schnurrer, *Bibl. Arabica*, p. 231-34. — (2) *Id.*, p. 402.
(3) Le Long, *Edi. Masch.*, vol. I.
(4) Colomesii, *Ital. oratores, ad nomen.*

syriaque et arménienne, et il donna sur ces versions et sur dix autres une introduction (Pavie, 1539) imprimée avec les caractères de quarante alphabets.

Après la renaissance de la philologie, la critique, qui s'était exercée d'abord sur les auteurs profanes, se reporta sur les textes sacrés; aussi chacun voulut-il, enhardi par cette nouvelle acquisition, y chercher des interprétations selon son jugement. L'illustre Allemand Reuchlin fit de nombreuses corrections à la Vulgate ; et s'il y eut des esprits étroits qui en furent scandalisés, Rome défendit le savant, et se montra tolérante tant que la science ne fit courir aucun danger à l'unité de la foi. Nous avons dit plus haut comment la traduction d'Érasme fut protégée par Léon X contre les censeurs. C'est donc une vraie fable que de prétendre que la Bible n'a été répandue qu'après Luther; bien plus, les travaux d'exégèse sacrée sont si nombreux à cette époque, que le protestant Mac Crie admire la Providence qui permit que les catholiques eux-mêmes aient affilé les armes dont on se servit pour les vaincre.

Le peuple lit la Bible.

Mais faut-il conclure de là que la lecture de la Bible doive être répandue parmi le vulgaire ?

Les protestants, pour enlever toute importance au clergé, proclamèrent le droit qu'a chacun d'interpréter la Bible, et affirmèrent que ce livre est facile à comprendre, accessible à tous. En est-il ainsi? Mais tout dans la société est autorité et tradition, à commencer par le langage, au moyen duquel nous recevons une infinité de notions et de jugements. On peut même dire des vérités fondamentales en physique, en mathématiques, en jurisprudence et en médecine, qu'il est donné à bien peu de personnes d'aller les chercher aux sources premières; quant à la masse des

hommes, elle ne puise la science que dans les assertions d'autrui. Qu'arrivera-t-il donc d'une histoire qui résume en un petit nombre de pages les événements de quatre mille ans, qui expose l'origine et les destinées du monde et de l'homme, les prophéties et leur accomplissement, les mœurs pastorales et les splendeurs des demeures royales, la prédication de l'apôtre, la dispute du docteur, les sentences du sage, l'hosanna de la victoire et les gémissements de la servitude? Un livre écrit en grande partie dans une langue connue de peu de personnes, adeptes d'une religion déchue; un livre dont le style parcourt tous les tons depuis le récit le plus simple jusqu'au lyrisme le plus sublime; qui est imbu de l'esprit des temps les plus éloignés et des civilisations les plus diverses, renfermant des allusions et des idiotismes; un pareil livre, je le demande, est-il à la portée de toute espèce de lecteurs ?

La vérité divine y est exprimée avec les formes de la pensée humaine, avec le langage humain, et ainsi donc avec toutes les conditions de celui-ci, c'est-à-dire avec l'art de l'écrivain, les figures, les hyperboles ; tantôt cette vérité s'annonce sous le voile d'un mystère, tantôt sous celui de l'allusion et de la parabole; elle s'adresse à l'imagination, au cœur, à la conscience, et non pas seulement à l'intelligence, qu'elle pourrait, ce semble, mieux convaincre en lui présentant une formule plus précise.

Différentes interprétations

De là, la variété dans la manière d'interpréter les Ecritures; aussi la Bible reçut-elle des altérations dans les différentes traductions, selon la fantaisie des traducteurs. La plus ancienne, celle des Septante, est inspirée par l'esprit du néoplatonicisme, et s'écarte de la paraphrase chaldaïque, faite pour une autre classe de lecteurs (L). La traduction latine, faite par saint Jérôme, et qui devint la base

de celle que l'Église catholique adopta depuis sous le nom de Vulgate, diffère de toutes les deux. Luther la répudia, et fit une traduction allemande pour la commodité de la nouvelle Église; les autres réformateurs l'imitèrent, si bien qu'il y eut une Bible calviniste, une Bible méthodiste, une Bible socinienne, et ainsi de suite.

Les inductions tirées par les commentateurs sont encore plus variées. Toute erreur y trouve un appui; il en est de même de tout système, même philosophique. Combien de docteurs, combien de livres ont discuté sur le vrai sens de certains passages! Prenons-en deux des principaux à titre d'exemple : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » et cet autre: « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église [1]. » Que de controverses sur ce texte en dehors et au sein du catholicisme! Or, comment un simple fidèle pourra-t-il jamais prétendre en avoir trouvé la véritable signification? Un passage de l'épître de saint Paul à Timothée soulève des discussions sans nombre, et sert de base à la question moderne sur la nature de la théopneustie [2]. Cette réponse si précise du Christ au jeune homme : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez mes commandements* [3], Luther déclare que personne ne l'a comprise, parce qu'elle gêne son système, et prête un puissant appui à l'édifice catholique. Au contraire, qui

(1) Eck raconte que Luther prétendait que le Christ avait dit à saint Pierre : « Tu es Pierre, » puis se frappant lui-même, il aurait ajouté : « Et sur cette pierre sera bâtie l'Église. » Le docteur Thiess (*Incompatibilité entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle*, p. 17) compte quatre-vingt-cinq commentaires différents de la parabole de l'économe infidèle, et cent cinquante de ce texte : *Mediator autem unius non est: Deus autem unus est.* (Ad. Gal. III, 20.)

(2) C'est-à-dire, de l'inspiration divine des saintes Écritures. C'est le verset 16 du chap. II de l'*Ep. II à Timothée.*

(3) Saint Matthieu, XIX, 17.

assurera que la Bible est un livre inspiré, si l'Église ne nous le dit pas? Luther lui-même acceptait pour partie, et répudiait pour partie le texte sacré. Par exemple, l'épître de saint Jacques qui traite des rapports entre la foi et la conduite du chrétien, contrariait ses opinions, et il la déclara fausse, indigne, *straminea*; il agit de même pour d'autres livres, qu'après lui ses successeurs ont admis.

Comment donc trouver dans la Bible cette solidité inébranlable qui est nécessaire à la foi? comment en tirer les lumières dont nous avons besoin pour croire et pour diriger notre conduite? C'est par la sage distribution de l'Écriture : car beaucoup de ses passages ne peuvent être compris qu'en les confrontant avec d'autres et avec l'ensemble des textes; travail auquel ne peuvent être aptes que des esprits profondément exercés. Nous lisons dans un endroit des saints livres : *Qui credit in me habet vitam æternam*, mais dans un autre : *Fides sine operibus mortua est*. Quelques-uns même peuvent jusqu'à un certain point causer du scandale au lecteur, par exemple le Cantique des Cantiques, ou les discussions de saint Paul dans l'épître aux Romains sur le prépuce et la circoncision, ainsi que certains passages du livre des Proverbes[1].

Pour faire une interprétation exacte de la Bible, il faudrait tout savoir, puisque celui qui ignorerait une seule chose peut croire que, s'il la connaissait, son opinion se trouverait modifiée touchant celles qui lui sont con-

(1) Dans les règles de l'Index, on dit qu'il est évident que, si la Bible en langue vulgaire *passim sine discrimine permittatur*, elle présente plus de danger que d'utilité; il faut donc s'en rapporter au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur pour en permettre la lecture à ceux qui peuvent y trouver non pas un danger, mais un accroissement pour leur foi et pour leur piété. — (*Règle IV.*)

nues. Or, le chrétien orthodoxe ne sait pas tout; mais il a la conscience que ce qu'il sait est vrai, puisque l'Église qui a examiné toutes choses le lui affirme (M).

Il y eut donc prudence à ne pas trop répandre la Bible, lors même que nous ne saurions pas que tel était aussi le sort de tous les livres, avant que l'imprimerie ne les eût multipliés. A peine fut-elle vulgarisée, que chacun y puisa ce qui était utile à ses passions: Mathias Harlem et Muncer y découvrirent le communisme; Jean de Leyde, la refonte de la société; Fox, la justification de ses excentricités féroces; les uns voulurent y voir la bigamie, les autres l'enthousiasme, d'autres la prostration, et tous, la justification de leurs cruautés pour la réalisation de leurs systèmes insensés (M). En présence de ces résultats, l'intelligence, placée toute seule en face de la révélation biblique, ne peut jamais être sûre d'elle-même, et ne tardera pas à tomber dans les abîmes du scepticisme. Mais l'Église s'est constituée elle-même en interprète, soit qu'on la regarde comme inspirée sans discontinuité, soit qu'on la considère comme dépositaire infaillible de la tradition primitive, qui n'a rien oublié, et qui n'a jamais trompé (N).

L'Église est antérieure à l'Évangile : car le Christ l'a fondée, et il a institué les sacrements, donné ses commandements, fixé la hiérarchie, enseigné la prière, avant que tout cela ne fût écrit. Il n'a pas dit à ses apôtres : « Voici le livre que je vous donne pour être la règle de votre croyance, répandez-le autour de vous ; » mais au contraire : « Allez et enseignez toutes les nations. » Donc, l'Église, incarnation permanente et continuation de l'Homme-Dieu sur la terre, a la certitude immédiate de la vérité de ses enseignements ; aussi dans les premiers conciles elle n'allégua aucun passage tiré de l'Écriture à

l'appui de ses décisions, puisqu'elle exposait les vérités qu'elle avait reçues immédiatement de la bouche du Christ, qui « sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles. »

La tradition et l'exégèse.

Il y a plus : tout n'a pas été écrit dans le Testament; saint Jean déclare ouvertement qu'il y a une infinité de faits qu'il n'a pas relatés dans son Évangile; saint Paul répète dans ses Épîtres qu'il s'est exprimé dans un langage qui convient à des hommes charnels, et qu'il s'est abstenu de leur présenter un aliment qu'ils n'auraient pu encore digérer[1]. Il y a donc une tradition orale, dont l'Église est également dépositaire, et qui lui confirme encore mieux l'autorité d'unique interprète des livres saints.

Ce titre, conféré à l'Église, n'implique pas ce que les protestants affirment, à savoir que chez les catholiques il ne reste plus de place à l'exégèse : car loin de confondre la foi avec la discipline, les opinions d'un théologien avec le dogme, il faut distinguer la foi de la théologie, qui est une science humaine, et qui n'a pas reçu les promesses d'infaillibilité. L'Église expose ses décisions sur le dogme et sur la morale, pas autre chose; elle ne se mêle pas de l'interprétation philologique des mots et des versets séparément, des détails archéologiques, de l'ordre chronologique, de la raison qui a déterminé saint Jean à publier son Évangile, ou saint Paul à adresser une épître aux Romains, ni de savoir quel est l'auteur du livre de Job, à quelle patrie, à quelle époque

(1) Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo, lac vobis potum dedi, non escam; — nondum enim poteratis: sed nec nunc quidem potestis; adhuc enim carnales estis. (*I, Corinth.*, III, 1, 2.)

il appartenait, dans quel but il l'a écrit; elle ne s'occupe pas davantage de bien d'autres questions, qui rentrent dans l'arène des discussions scientifiques. L'Église a rendu des sentences et a donné son approbation; dans ces limites, l'arène est fermée; on ne peut pas émettre une pensée contraire à ses décisions; bien plus, il n'est pas permis d'aller par la pensée au delà de ce qu'elle a fixé. Mais l'Église ne peut conserver son caractère, et permettre en même temps à chacun de se former son propre symbole ou d'affirmer et de nier la même doctrine, de comprendre d'une manière différente le Christ, et de différer sur les moyens d'obtenir le salut. Tout homme qui lui obéit en ce qui touche la foi et la morale, conserve pour le reste sa liberté, et peut développer ses aptitudes et son érudition, faire l'application des progrès dans la connaissance des langues et des coutumes des peuples : car le concile de Trente a défendu seulement « d'interpréter l'Écriture contre l'assentiment unanime des Pères. » Or, les Pères professent la même foi, la même morale, mais diffèrent beaucoup entre eux dans le mode de commentaire et d'exposition dont ils se servent selon leur génie particulier, et l'Église n'a jamais admis comme siennes les opinions de l'un d'eux, quelque illustre qu'il soit[1]; elle s'en rapporte à la *doctrine des Pères*, lorsqu'ils représentent les opinions de l'antiquité, c'est-à-dire quand ils attestent la croyance de l'Église.

En procédant ainsi, l'Église catholique, voulant non-seulement l'union, mais l'unité, exclut tout ce qui n'est pas elle, et cependant elle est universelle; tandis que l'hé-

(1) Il suffit de citer pour exemple certains aperçus propres à saint Augustin sur la grâce et sur le péché originel qui n'ont jamais été adoptés par l'Église comme doctrine universelle.

résie unit tout à elle, et pourtant elle reste locale. Elle a cru faciliter le progrès en supprimant tout intermédiaire entre la raison individuelle et la parole de Dieu, et au lieu de cela, elle a augmenté la confusion.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XV.

(A) — Ce qu'étaient les colléges au nord des Alpes, en France, nous pouvons nous en faire une idée par les deux que nous avons eu occasion de nommer, sans parler des autres. Érasme raconte qu'au collége de Montaigu, à Paris, il y avait comme directeur un nommé Jean Staudin, qui n'était pas méchant homme, mais dépourvu de jugement; il ne donnait à ses élèves que des lits durs, une nourriture insuffisante; il leur imposait des veilles pénibles, des travaux fatigants. Beaucoup de jeunes gens qui donnaient les plus belles espérances en moururent, ou devinrent aveugles, ou furent atteints de lèpre ou de folie. Non-seulement il maltraitrait les élèves pauvres, mais encore les jeunes gens appartenant à des familles riches. Au cœur de l'hiver, il ne leur donnait qu'un morceau de pain dur, et les envoyait à la fontaine puiser une eau fétide, malsaine et glaciale. Les dortoirs étaient au rez-de-chaussée, à côté de latrines empestées, et les murs étaient couverts de moisissure (*Colloquia. Ichthyophagia*). Rabelais fait dire à Ponocrate, relativement à ce même collége : « Seigneur (Grandgousier), ne pensez pas que je l'aye mis au collége de pouillerie qu'on nomme Montaigu; mieux l'eusse voulu mettre entre les genoulx de saint Innocent, pour l'énorme cruaulté et villenie que j'y ai cognue : car trop mieulx sont traictés les forcés entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voyre certes les chiens en votre maison, que sont ces malautrus audit collége. »

(B) — Le concile de Florence définit ainsi l'état des âmes après la mort : « Celles des vrais pénitents, morts dans l'amour de Dieu avant d'avoir fait de dignes fruits de pénitence en expiation de leurs péchés de commission et d'omission, sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et en peuvent être soulagées par le moyen des suffrages des fidèles vivants, comme par exemple le saint sacrifice de la messe, les prières,

les aumônes et autres œuvres de miséricorde, que les fidèles accomplissent pour les autres fidèles, selon les règles de l'Église. Les âmes de ceux qui ont péché après le baptême, ou qui, étant tombées en péché, en furent purifiées pendant leur vie avant d'en sortir, entrent tout de suite dans le ciel, et voient distinctement la Trinité, les uns plus parfaitement que les autres, selon la différence de leurs mérites. Les âmes de ceux qui sont morts en état de péché mortel ou seulement avec le péché originel, sont précipitées dans l'enfer pour y être punies, bien qu'à des degrés différents.

(C) — Augustin raconte comment, après la mort de Monique, sa mère, Evodius prit le Psautier et se mit à chanter un psaume, auquel tous ceux de sa maison répondaient : « Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine. » Beaucoup de moines et de pieuses femmes accoururent, tandis qu'il cherchait à réprimer l'intensité de sa douleur. « Lorsque le corps fut emporté, j'allais et je revenais sans verser une larme; et je n'en répandis même pas au milieu des prières que nous t'adressions, ô Seigneur, tandis que, après avoir déposé le cercueil près du tombeau, comme il est d'usage en ce lieu, on t'offrait pour elle le sacrifice de notre Sauveur. » (Cum tibi offeretur pro ea sacrificium pretii nostri. « *Confessions*, liv. IX, chap. XII.) Pourtant il s'accuse de l'avoir trop pleurée, et bientôt quand sa douleur est un peu calmée, il prie Dieu pour elle avec les larmes dont il se sent inondé à la pensée des dangers que court toute âme qui meurt en Adam. Car, bien que Monique eût vécu saintement, cependant il n'était pas sûr qu'il ne lui eût échappé quelque parole contre les préceptes divins; et, malheur à la vie la plus digne de louange, si elle vient à être scrutée sans pitié! C'est pourquoi Augustin, dans les supplications qu'il adressait au Seigneur pour les péchés de sa mère, n'alléguait pas les mérites de celle-ci, mais il l'intercédait au nom du Rédempteur qui fut attaché à la croix, et qui, assis à la droite de Dieu, implore son Père pour nous dans le ciel. « Et parce qu'elle a pratiqué les œuvres de miséricorde, et qu'elle a pardonné leurs offenses à ceux qui l'ont offensée, pardonnez-lui les fautes qu'elle a pu commettre envers vous. Si elle a contracté quelque souillure pendant tant d'années qu'elle a vécu depuis son baptême, pardonnez-les lui, Seigneur, je vous en supplie, et n'entrez point avec elle en jugement. Elle ne désira ni faire embaumer son corps avec de précieux aromates, ni d'avoir un tombeau magnifique, ni d'être portée dans celui qu'elle s'était elle-même pré-

paré dans sa terre natale; elle ne nous recommanda rien de toutes ces choses, mais seulement de nous souvenir d'elle à l'autel du Seigneur, où elle n'avait pas manqué de se prosterner un seul jour de sa vie, et où elle savait que se distribue la sainte Victime, dont le sang a effacé la cédule de notre condamnation. Inspirez aussi, Seigneur mon Dieu, à vos serviteurs, qui sont mes frères; inspirez à tous ceux qui liront ceci, de se souvenir à votre autel de Monique, votre servante, et de Patrice qui fut son époux. » (Chap. XIII.) Il dit en outre, au sermon XVI *De verbis apostoli : « Injuria est pro martyre orare, cujus debemus orationibus commendari.* » Boèce, dans son *Traité de la consolation de la philosophie*, liv. IV, IV, écrit : « *Nullane animarum supplicia post defunctum morte corpus relinquis? Et magna quidem, quorum alia pœnali acerbitate, alia vero purgatoria clementia exerceri puto.* »

MURATORI, dans la Dissertation LVI de ses *Antiquitates medii ævi*, cite beaucoup de legs antérieurs à l'an 800, pour faire dire des messes même quotidiennes.

(D) — Jean Galéas Visconti, voulant éviter les dangers auxquels l'exposait son état de guerre avec les Florentins, et amasser de l'argent pour la construction de la cathédrale de Milan, obtint de Boniface IX que ses sujets pourraient gagner l'indulgence du jubilé sans aller à Rome, mais en visitant seulement quatre basiliques de Milan. Corio affirme que la bulle portait que « lors même que le pénitent n'eût pas été contrit et ne se fût pas confessé, il fût absous de tout péché dans cette ville, pourvu qu'il y fût demeuré dix jours de suite. » Maintenant nous possédons cette bulle, qui est du 12 février 1391, et elle dit expressément que les fidèles devaient être « *vere pœnitentes et confessi.* »

(E) — Saint Dominique obtint du pape Honorius III le couvent de Sainte-Sabine, à Rome, en 1218, et une partie du palais pontifical pour y établir ses religieux. Il conseilla au pape de charger un moine de donner des instructions morales et religieuses aux gens attachés à ce palais, et le pape en confia la charge à saint Dominique lui-même, qui entreprit l'explication des épîtres de saint Paul. Honorius trouva bon de perpétuer cette institution, et la confia toujours à un dominicain, qui reçut le titre de maître du sacré palais. Ainsi se sont succédé soixante-seize dignitaires de ce nom, qui, encore aujourd'hui, prêchent aux serviteurs du palais l'avent et le carême, et font en outre trois

jours de catéchisme, avant chacune des quatre communions générales qui ont lieu chaque année au palais apostolique. Plus tard on confia au maître du sacré palais la censure des livres. Voyez ANNIO DE VITERBE, *De dignitate officii magistri sacri palatii;* CATALANI, *De magistro S. P. apostolici, libri duo.* Roma 1751.

(F) — *De servo arbitrio.* C'est en vain qu'on veut disculper Luther d'une doctrine contenue dans ce traité, laquelle répugne tant au sens moral dans ce qu'il a de plus intime et à la saine raison. On lit dans ses œuvres, édition de Wittemberg, 1572, tom. VII, fol. 18, ce qui suit : « Une bonne œuvre accomplie dans les meilleures conditions possibles, est un péché véniel devant la miséricorde de Dieu, et un péché mortel devant sa rigoureuse justice. » Dans la *Captivité de Babylone :* « Voyez comme un chrétien est riche ! Il ne peut manquer l'œuvre de son salut, même quand il la voudrait. Qu'il commette des péchés graves aussi souvent qu'il voudra, tant qu'il n'est pas devenu incrédule, aucun péché ne peut entraîner sa damnation. Tant que la foi subsiste, les autres péchés sont effacés en un seul instant par la foi. » Et dans son livre de la *Liberté chrétienne :* « Ainsi l'on voit comme le chrétien est libre en tout et par-dessus tout, puisque pour être justifié, il n'a besoin d'aucune sorte d'œuvres, et que la foi lui donne tout surabondamment. Si par hasard quelqu'un était assez insensé pour croire qu'il peut être justifié et faire son salut par le moyen des bonnes œuvres, il perdrait immédiatement la foi avec tous les biens qui en résultent. » Lorsque en 1541, à Ratisbonne, Mélanchton chercha à s'accorder avec les catholiques, disant que par la foi qui justifie on devait entendre une foi agissante par la charité, Luther protesta que c'était là un misérable expédient, une pièce neuve sur un vieil habit, qui le déchire davantage.

(G) — Sur l'usage primitif de la liturgie dans les différentes langues des provinces converties, on peut, sans avoir recours à des ouvrages considérables, consulter MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Paris, 1865), spécialement à l'article *Langues liturgiques.* Ce fut seulement lorsque les vieilles langues se transformèrent en langues modernes, qu'il ne parut pas prudent de changer la liturgie. Cependant rien ne défendait de le faire, et par exemple on accorda aux Chinois l'usage de leur langue.

(H) — Les légendes du révérend Jacques de Varagine ont

été critiquées par Melchior Cano et par Louis Vivès; mais, dès le quatorzième siècle, on les avait reconnues controuvées, et frère Bernard Guidone, dominicain, composa, à l'instigation de son supérieur, un légendaire basé sur de meilleures sources, pour l'opposer au précédent. Un autre entreprit récemment sa défense, en faisant voir que Varagine ne donne pas pour certain ce qui n'est qu'une pure tradition; parfois il rejette certains faits, puis il est d'une utilité immense comme témoignage des croyances du temps, et il sert à expliquer certains passages des poëtes et des œuvres d'artistes du moyen âge.

Malermi, en 1475, publia le légendaire de Varagine, et dit qu'il appela près de lui « le cher Hiéronyme, illustre citoyen de Florence, non moins instruit dans les saintes Écritures que remarquable par les vertus dont il était orné, afin qu'il passât en revue tout l'ouvrage, et qu'il pût corriger à son gré les passages qui auraient besoin de correction. »

Fontanini a démontré qu'il n'existe pas de traduction de la Bible faite par Varagine, qui vivait vers la moitié du treizième siècle. On connaît bien une traduction de l'Apocalypse, avec un commentaire complet, composé dans le dialecte vénitien primitif, par frère Frédéric de Renoldo, qui vécut en 1300, et fut imprimée par *Pagnini*, à Venise, en 1515, sous le titre : « *Apocalypsis J. C. hoc est revelatione fatta a sancto Giohanni Evangelista, con nova espositione in lingua volgare composta per el Reverendo Theologo et angelico spirito Frate Federico Veneto ordinis Prædicatorum, cum chiara dilucidatione a tutti soi passi.* »

Alde Manuce, dans la lettre mise en tête du Psautier grec de 1495, promettait de publier la Bible complète en latin, en grec et en hébreu, et disait qu'il avait déjà préparé les caractères hébraïques, dont en effet on a retrouvé un échantillon à la bibliothèque de la Sorbonne. (Voir Foscarini, *De la littérature vénitienne*, livre IV.) La Bible des Septante sortit de l'imprimerie des Aldes, sous la direction d'André Assolo, en 1518, et le parallèle qu'on établit entre elle et la Vulgate prête à la critique.

(I) — Haym présente l'édition de Malermi comme celle de Vindelinus de Spire, publiée à Vienne, en 1471; une autre de la même année, sans nom, ni lieu; une Bible italienne, par Jean de Rossi, à Pignerol, 1475; une autre de Malermi, par Antoine Bolognese, à Venise, en 1477; une autre publiée la même année

et dans la même ville, par Pierre Trevisano; enfin deux autres Bibles furent éditées, l'une en 1484, par André Paltafichio de Cattaro; l'autre en 1494, par Jean Rosso de Verceil, sur les instances de Luc Antoine Giunta. Voici les principales éditions des Épîtres, Évangiles et leçons de toute l'année : Bologne, 1473; Venise, 1483; puis celle de 1487, par Annibal de Parme; Rome, 1483; Venise, 1507 et 1522, sans nom de traducteur.

(J) — Dans la Bible éditée à Bâle, en 1491, qui existe à la bibliothèque Magliabecchiana, outre les notes mises en marge, il y a plusieurs feuillets au commencement et à la fin, écrits en caractères si fins, qu'il faut une loupe pour les lire. Dans l'autre édition de Venise, 1492, qui est maintenant dans la Ricardiana, les notes sont beaucoup plus distinctes; elles contiennent des notices historiques et géographiques, et le sens de quelques paroles hébraïques pour en tirer ensuite diverses interprétations, mais rarement l'auteur y entre dans des discussions purement théologiques, et il passe sans s'arrêter aux versets qui ont été l'objet des plus vives controverses de la part des Réformés.

D'autres moines accomplissaient aussi un travail du même genre, comme on peut le voir dans différentes Bibles, et sans quitter Florence, dans deux exemplaires sur parchemin qui existent à Saint-Marc, et qu'on attribue par erreur à Savonarole lui-même. (*V.* VILLARI, *Histoire de Jérôme Savonarole*, 1859.)

(K) — Le cardinal Ximenès s'aida beaucoup, pour sa Bible, des manuscrits de la bibliothèque Vaticane, et dans sa dédicace à Léon X, il dit : « In ipsis exemplaribus græca sanctitati tuæ debemus, qui ex ista apostolica bibliotheca antiquissimas tum veteris, tum Novi Testamenti codices perquam humane ad nos misisti. »

Érasme, examinant certaines variantes du manuscrit du Nouveau Testament de la Vaticane, est étonné de la conformité qui existe entre lui et la Vulgate latine, au lieu de trouver celle-ci en désaccord avec les manuscrits grecs; aussi pensa-t-il qu'il avait été corrigé sur la version latine. Mais le cardinal Cervini de Trente, avec plus d'autorité scientifique, écrivait à Rome à monseigneur Maffei : « Les textes des deux langues (grecque et hébraïque) sont souvent plus incorrets que les latins; que dis-je? plus il y a d'exemplaires anciens et fidèles, plus ils se trouvent conformes à notre Vulgate. » Ainsi les envoyés du cardinal Farnèse écrivaient : « Plus les textes grecs et hébreux sont corrects, plus ils confirment la leçon de cette Vulgate. » Voyez les disserta-

tions de Vercelloni. Aujourd'hui, en effet, les meilleurs critiques voudraient qu'on pût se servir de la traduction dite *Itala* pour corriger le texte grec du Nouveau Testament et la version des Septante.

Le *Prayer Book*, ou livre de prières adopté par l'Église anglicane, s'est appuyé, pour tous les passages bibliques, sur notre Vulgate. Lorsqu'on le réimprima dernièrement, on conserva le même système, ce qui excita de vives clameurs chez les rigoristes. Mais on y répondit en opposant l'autorité de Routh, président du collége d'Oxford, qui recommandait à ses élèves la Vulgate comme un excellent commentaire de l'Écriture.

(L) — Certains critiques rationalistes ont prétendu que l'inspiration néoplatonicienne avait été jusqu'à altérer le fond des saintes Écritures, mais ils l'ont très-mal prouvé. Écrite par des Juifs alexandrins, cette version peut offrir des locutions qui se retrouvent chez les Néoplatoniciens élèves de l'école d'Alexandrie ; mais nulle part elle n'insinue les erreurs du néoplatonisme au détriment du sens dogmatique et moral des textes sacrés. Nous sommes heureux d'insérer cette note due à une autorité compétente. (*Note des Traducteurs*. — Voir ci-dessus, IV.)

(M) — Pierre Nicolle, fameux adversaire des Jésuites, dans ses *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* (1671), entreprend de prouver que « la voie proposée par les Calvinistes pour enseigner les vérités est ridicule et impraticable. » Il s'attache à démontrer qu'on ne peut se servir de cette méthode, qu'à la condition de s'assurer : 1° si les citations produites à l'appui sont vraiment tirées d'un livre canonique; 2° si elles sont conformes à l'original; 3° s'il n'y a pas une manière différente de les lire, qui en affaiblisse la preuve. Il en tire la conséquence que ceux qui, au seizième siècle, sortirent de la communion romaine, ne purent agir de la sorte que par un excès de témérité, à moins qu'ils eussent une exacte connaissance des raisons qui sont en sa faveur, de celles qui la combattent, et de toutes les objections qui peuvent être faites sur les passages des Écritures adoptés d'un côté et de l'autre.

Claude prétendit le réfuter en montrant qu'il est nécessaire de faire autant d'études pour s'assurer des vérités catholiques. Je ne suis pas de cet avis. J'admets que l'Église puisse dire : « Qui vous écoute m'écoute. » Tous les doutes sont levés par la décision de cette autorité vivante. Voyez sur ce point la conférence avec le même Claude *sur la matière de l'Église*.

(N) — Barthélemy Caranza, archevêque de Tolède, que nous verrons victime de l'inquisition espagnole, s'exprimait ainsi en parlant des Bibles en langue vulgaire : « Avant que les hérésies de Luther sortissent de l'enfer, je ne sache pas qu'en aucun pays on ait prohibé la Bible en langue vulgaire; on en fit des traductions en Espagne, sur les ordres du roi catholique, du temps que les Juifs et les Maures pouvaient vivre au milieu des Chrétiens, en se gouvernant d'après leurs propres lois. Dès que les Juifs furent chassés d'Espagne, les autorités religieuses s'aperçurent que quelques convertis instruisaient leurs enfants dans la religion juive, les accoutumant aux cérémonies mosaïques, au moyen de ces Bibles vulgaires qu'on imprima ensuite à Ferrare, en Italie. Ce fut pour ce motif parfaitement juste qu'on les interdit en Espagne : cependant on introduisit une exception en faveur des colléges, des monastères et des personnes qui n'inspiraient aucun soupçon, et on leur accorda la faculté de les garder chez elles et de les lire. » Après avoir suivi le récit de ces prohibitions en d'autres pays, l'archevêque de Tolède conclut : « En Espagne, où, par la grâce de Dieu, nous sommes exempts de l'ivraie de l'erreur, on défendit toute traduction de la Bible en langue vulgaire, afin d'enlever tout prétexte aux étrangers de traiter leurs questions de controverses avec des gens simples et illettrés, et aussi parce qu'on a acquis la preuve de faits particuliers et d'erreurs qui se sont produits en Espagne, à la suite de la lecture de certains passages des Écritures qui n'ont pas été compris. Le fait est constant, et tel fut le motif de la prohibition des Bibles en langue vulgaire. » (*Commentaires sur le Catéchisme chrétien.*)

DISCOURS XVI.

Progrès et subdivisions des Protestants.

Le protestantisme ne fut pas un événement extraordinaire, un phénomène isolé dans l'histoire. A commencer par le discours de saint Paul devant l'Aréopage, l'Église dut défendre par la parole les vérités qu'elle scellait de son sang. Pressée autour du successeur de Pierre, elle dut discuter les dogmes, et, suivant l'inspiration du Saint-Esprit, réprimer l'orgueil de la raison, qui, sortant de la voie de l'humilité, la voie la plus sûre pour l'esprit, dit à l'homme comme autrefois l'antique tentateur : « Tu es Dieu. » Il y eut toujours antagonisme entre le droit social et l'indépendance individuelle, il existe aussi entre l'opinion personnelle et la croyance universelle. A la suite des Gnostiques, chez qui nous trouvons déjà toutes les erreurs tant intellectuelles que morales (A), les Vaudois, les Cathares, les Hussites et l'interminable variété des novateurs soutenaient que la tradition, parole humaine, est sujette à tromper, et que la lettre de feu de l'Écriture conserve seule sa pureté tout entière : la liberté du sens individuel avait été l'aspiration de tout hérésiarque; aussi sur les questions de la grâce, de la justification, du purgatoire, il n'y a pas d'opinion qui n'ait servi de thème à la controverse. On désirait depuis des siècles la réforme de l'Église; les uns la demandaient à l'autorité, les autres

Le protestantisme n'est pas un fait nouveau dans l'histoire.

contre l'autorité, ceux-là ayant horreur de l'initiative individuelle, ceux-ci en exagérant l'importance. On voulait faire revenir la papauté à ses origines, soit par la voie monarchique, soit par la voie aristocratique; et déjà, à Bâle et à Constance, on avait proclamé que le pouvoir spirituel n'a rien à voir avec le temporel, et que le pape n'est pas un chef ayant le pouvoir constitutif, mais le délégué, et en quelque sorte le ministre de l'Église; aussi Thomas, qui, après avoir été évêque de Bologne, devint Nicolas V, disait avec beaucoup de sagesse : « Les pontifes romains ont sans doute trop allongé les bras, puisqu'ils en sont venus presque à ne laisser aucun pouvoir aux évêques. A leur tour, les Pères du Concile de Bâle ont enfermé dans un cercle trop restreint la main du prince des apôtres, et il n'y a rien là d'étonnant : car celui qui abuse de son pouvoir doit s'attendre que d'autres en fassent autant; celui qui veut redresser un arbre courbé, le courbe du côté opposé. Ma ferme résolution est de ne pas usurper les droits des évêques, qui sont appelés à m'assister dans la direction de l'Église[1]. »

Protester a donc été un fait commun à toutes les époques, avec cette différence, qu'auparavant ce fait se limitait à des points spéciaux, tandis que cette fois il devint général, si bien que le mot réforme renferma dans son acception toutes les protestations qui suivirent : ce furent d'abord des révoltes, maintenant c'était la révolution.

Luther lui-même déclare qu'il n'a rien inventé, et qu'il n'a fait que recueillir en un corps de doctrines les opinions qui avaient cours, des innovations déjà admises ou

(1) Koch, *Sanctio pragmatica Germaniæ illustrata*, cap. II, § 45.

demandées avec instances. Il n'eut pas en effet un système préconçu; mais il rassembla peu à peu, et pour ainsi dire grain à grain, à travers les siècles, tous les doutes. Il substitue à la stabilité des traditions l'inconstance des explications vulgaires, et, avec cette hardiesse imperturbable du novateur qui ne se donne même pas la peine de les mettre d'accord, il les jette dans un monde où toutes les puissances de l'erreur conspiraient contre la vérité, obscurcie par l'indifférence et par les prévarications.

La première année du pontificat de Léon X, un frère Bonaventure prêchait à Rome qu'il était le sauveur du monde[1] et l'envoyé de Dieu, qui désormais voulait avoir le chef de son Église à Jérusalem; plus de vingt mille personnes accoururent pour lui baiser les pieds comme s'il eût été le vicaire du Christ; il écrivit un livre intitulé: « De l'apostasie de l'Église romaine, cette courtisane que Dieu a chassée et maudite » (*Della apostatrice, cacciata e maledetta da Dio meretrice Chiesa romana*), livre dans lequel il excommunie le pape, les cardinaux et les prélats, et il annonce qu'il baptisera l'empire romain, excitant les rois chrétiens à se préparer au combat et à lui porter secours. De plus, il y exhorte particulièrement les Vénitiens à se mettre d'accord avec le roi de France, qui a été choisi par Dieu comme son ministre pour transférer l'Église de Dieu à Jérusalem, et pour convertir les Turcs. Il fut arrêté en 1516 et mis au château Saint-Ange.

« Le 21 août 1515, vint à Milan un laïc d'une stature

(1) A Plaisance, un moine fanatique annonça, en 1420, que l'Antechrist était né depuis trois ans à Babylone, ce qui jeta la consternation chez les habitants de cette ville, jusqu'à ce que l'évêque Alexis de Seregno l'eût réfuté.

Le cardinal Zabarella, l'âme et parfois le chef de ce concile, dans son *Tractatus de hujus temporis schismate*, censure amèrement les désordres de l'Église romaine; et, s'il a été mis à l'*Index*, ce fut seulement l'édition qu'en firent les Protestants à Argentina, accompagnée d'une préface qui avait un sens hérétique.

Pour ne pas nous étendre davantage sur ce sujet, nous citerons ce qu'en dit un des plus zélés défenseurs non pas seulement de la foi, mais encore de la Cour romaine : « Annis aliquot antequam Lutherana et Calviniana hæresis « oriretur, nulla ferme erat, ut ii testantur qui tum « vivebant, nulla prope erat in judiciis ecclesiasticis « severitas, nulla in moribus disciplina, nulla in sacris « litteris eruditio, nulla in rebus divinis reverentia, nulla « jam propemodum erat religio. Eximius ille cleri et « sacri ordinis decor perierat; gravi diuturnaque labora- « bant infamia sacerdotes, quod panum et piscium, hoc « est proventuum, majorem quam animarum curam « haberent[1]. »

On était donc d'accord sur le besoin d'une réforme. Mais une réforme à l'amiable aurait-elle été possible? Une volonté puissante et sincère aurait-elle pu amener une solution claire, et dans le sens chrétien, de la malheureuse diversité des idées pratiques, et détruire l'antagonisme résultant de la confusion des intérêts ecclésiastiques et religieux avec les intérêts politiques et séculiers? Serait-elle parvenue à renouveler l'Église, en consolidant son unité, au lieu de la détruire? Les hommes de bien l'avaient espéré; mais il est toujours difficile de prouver ce qui aurait pu arriver en présence de circonstances hypothétiques.

(1) Bellarmin, *Concio XXVIII, in dom.* Lætare.

Comment peu à peu les réformateurs s'écartent du dogme.

En vérité, pour ce qui regarde les dogmes, Luther s'égarait si peu dès l'origine, qu'on est étonné qu'il ait pu soulever une si grande tempête. Quelques-unes de ses thèses, qui provoquèrent alors le plus d'agitations, contenaient une bonne part de vérité : par exemple, celle où il définit l'Église une assemblée de saints, divinement établie, et celle dans laquelle il démontre que la foi doit avoir une base surnaturelle. « Sa Sainteté (écrivait Muscetola) a fait examiner par plusieurs de nos théologiens les confessions de foi rédigées par des Luthériens, et il lui a été répondu que plusieurs des propositions qu'elles contenaient, étaient tout à fait catholiques, que les autres étaient susceptibles d'une interprétation conforme à la foi, pourvu que les Luthériens voulussent se prêter à un accommodement, ce qui ne paraissait pas encore impossible à d'autres égards[1]. »

Quant au point si controversé des indulgences, le concile de Trente s'est borné à déclarer qu'elles sont utiles, et que l'Église a le droit de les accorder ; mais qu'elle doit agir en cette matière avec modération, pour ne pas affaiblir la discipline ecclésiastique. Puis, désirant corriger les abus à l'occasion desquels les hérétiques ont blasphémé les indulgences, il abolit d'une manière générale toutes les conditions pécuniaires qu'on pouvait imposer pour leur obtention ; s'en remettant aux évêques du soin de prévenir tous les autres désordres, qui naîtraient de la superstition, de l'ignorance et de l'irrévérence.

Luther, dans le principe, admettait même le purgatoire et les expiations applicables aux âmes qui y souffrent, et dans ses thèses de 1517 il posait cette règle :

(1) Lettre du 19 août 1552 dans *Cartas al emperador Carlo V, escritas por su confesor*. Berlin, 1848.

« Si quelqu'un nie la vérité des indulgences accordées par le pape, qu'il soit anathème[1]. » — « Personne n'est certain de la sincérité de sa contrition, et encore moins de la plénitude du pardon[2]. » Plus tard même il convenait de l'excellence de l'Église romaine et de son autorité (C).

La confession auriculaire, un des actes qui répugnent le plus à l'orgueil humain, et une des causes premières qui amenèrent la rébellion d'une si grande partie du monde contre l'Église (D), avait été admise par les premiers réformés. L'usage du calice avait été abandonné pour des convenances de discipline qui pouvaient disparaître (E); et déjà l'Église avait fait plusieurs concessions vis-à-vis des Grecs et des Hussites relativement aux rites.

Les explications auxquelles on en vint postérieurement à la Réforme pour tenter de réunir les diverses Églises hétérodoxes, ou pour condamner celles qui s'écartaient de la prétendue orthodoxie protestante, firent apparaître clairement comment les dogmes catholiques, à propos des sacrements et de la justification[3], ont été attaqués dans un sens purement arbitraire.

Mélanchton, le seul contre qui les Italiens n'ont point lancé d'invectives, esprit affable, qui cherchait à réconcilier les deux Églises, et qui changea, raconte-t-on, quatorze fois d'opinion sur le péché originel et sur la prédestination, disait : *Dogma nullum habemus diversum ab Ecclesia romana.* A Augsbourg, il affirmait au légat Valdes que la controverse pouvait se réduire à trois points :

(1) Proposition 71.
(2) Proposition 31.
(3) Aujourd'hui la doctrine de Luther sur la justification est abandonnée par tous les protestants.

communion sous les deux espèces, mariage des prêtres, abolition des messes particulières[1].

Cependant, il ne manque pas de gens qui sont convaincus que si la cour de Rome eût immédiatement, et avant tout, corrigé la discipline; si elle se fût désistée de ses prétentions purement curiales, sans transformer en questions de dogme des questions de juridiction; si elle n'avait pas tenu avec trop d'opiniâtreté aux avantages temporels et aux priviléges, qui avec le temps lui furent enlevés sans occasionner de schisme; si, en résumé, elle avait cédé de bonne grâce ce qu'elle dut plus tard céder de force, elle aurait du moins ôté à la Réforme son principal prétexte.

Ce qui favorisa la séparation.

Mais cette Réforme tira son importance et son caractère du temps qui la vit naître. C'était en effet une de ces époques où se manifeste le travail lent et graduel des siècles, et où se développent les germes féconds de progrès, de civilisation et de culture intellectuelle. Le manteau du pape avait été terni par les baisers des fidèles, et la restriction apportée à l'autorité des pontifes laissait aux couvents et aux chapitres une grande facilité de tomber dans des égarements. Les sciences, fortifiées par la découverte de l'imprimerie, se croyaient capables d'édifier par elles-mêmes; la politique, de gouverner par elle-même et dans un but national; les arts pensaient se diriger par eux-mêmes; la philosophie croyait tenir en propre la certitude qui lui avait été communiquée par la révélation : aussi ne sentait-elle plus le besoin de chercher des auxiliaires contre le doute érigé en système; l'opinion se jouait de l'irresponsabilité, qui dans la pratique avait soustrait au contrôle les actes du clergé; la souveraineté, consacrée

(1) Voir la relation de Spalatin, ap. Seckendorf, II, 165.

par le christianisme et conservée par les progrès de la tactique, n'avait plus à craindre l'indocilité des sujets; et, comme la force et le génie, elle s'était soustraite à l'action des lois que lui imposait une autorité supérieure, au nom de Dieu et par l'organe de son vicaire sur la terre.

Quant aux particuliers, il n'est pas dans la nature humaine que les discussions mènent à une réconciliation : bien au contraire elles creusent de plus en plus l'abîme qui sépare deux opinions. La révolution d'alors diffère, il est vrai, de celle de nos jours, en ce que si les railleries et le scepticisme du dix-huitième siècle qui poussaient à tout nier, ne pouvaient produire autre chose que calcul, naturalisme et déisme, alors du moins on était encore religieux, on avait conservé une grande partie du christianisme, malgré l'affaiblissement de la crainte de Dieu dans les cœurs, à mesure qu'augmentait la crainte inspirée par les gouvernants. Mais les dissidents habillaient à leur fantaisie les doctrines qu'ils nous attribuaient; les catholiques, ou exagéraient les vraies doctrines, ou défendaient inconsidérément même des erreurs, des abus, des prétentions de la Cour romaine, et soutenaient aussi vivement la lutte pour des opinions d'une école et de certains docteurs que pour les principes de la révélation infaillible. Le point d'honneur une fois engagé, on ne voulait point avouer qu'on avait agi par dépit et par esprit de contradiction, avant d'avoir réfléchi sérieusement aux conséquences de cet aveu; on avait la prétention d'exiger de la part des catholiques des concessions qu'ils refusaient, quelquefois parce qu'ils se sentaient fermes dans la vérité, d'autres fois parce qu'ils les avaient d'abord rejetées.

Quoi qu'il en soit, trop souvent on accrédite l'opinion que les papes se sont trompés dans leur manière

d'agir, qu'ils se sont obstinés à tort, qu'ils ont hésité à tort, et qu'ils n'ont pas eu de bons champions. Il est bien commode de faire des reproches après coup; le procédé est aussi facile qu'il est vulgaire.

Dans le courant de juillet 1528, une personne de Paris écrivait à Rome pour rendre compte de la surprise qu'avait excitée « une bulle, par laquelle on constituait juges dans cette cause de la foi des envoyés d'un tel caractère, que Luther lui-même n'aurait pu en demander qui fussent plus à son gré et plus favorables à ses adhérents. » Je ne sais quel est ce nouveau procédé, poursuivait-elle; on confie la cause de la foi à des juges séculiers et mariés, et ignorants de ces matières, à l'exclusion de tous les théologiens d'une Université comme celle de Paris, qui compte plus de cent maîtres résidents, lesquels ont toujours combattu les hérétiques avec une grande ténacité; ces maîtres qui, pour maintenir l'intégrité de la foi et la soumission au Siége apostolique, n'abandonneraient pas leur devoir, lors même que tous les chrétiens se convertiraient en prédicateurs de la réforme luthérienne; et sans le zèle infatigable des juges précédents, la France eût été tellement infestée de l'hérésie luthérienne, que vous eussiez pu en voir les fruits depuis longtemps. Or, les voici révoqués ces juges pour avoir condamné un Brachino, qui jouit d'un certain crédit près de quelques personnes; voici qu'on a confié toutes les causes de la foi à des séculiers, et *utinam* que tous du moins fussent de bons catholiques, au lieu que plus d'un pourrait être qualifié de porte-enseigne du Luthéranisme. Il y a parmi eux deux Italiens, dont le premier a dit, ouvertement (*palam*), je le sais, lorsqu'il apprit le sac de Rome : *La voilà donc aussi détruite l'alchimie de la Cour romaine;*

le second ne discute jamais d'autre question que celle de savoir si Luther a été un archange envoyé du ciel; et ce sont des séculiers ainsi que les autres qui ne sont que des poëtes ou de simples jurisconsultes, ne connaissant des choses que ce qu'ils en ont entendu dire pour avoir assisté quelquefois à la sainte messe, et avoir chanté vêpres. Est-il possible qu'on ait apporté tant de négligence dans une affaire d'une si haute importance?... Que si notre seigneur objecte que les ambassadeurs de Sa Majesté le roi lui en ont parlé, et qu'il a rédigé ladite bulle sur leurs instances, je réponds que si le roi lui-même et tous les princes du monde venaient à insister auprès de Sa Sainteté pour qu'elle nommât juges en matière de foi des personnes qui seraient ou incapables ou suspectes, elle devrait plutôt souffrir le martyre que d'y consentir. Mais je vous dis que Sa Majesté le roi et Madame ont d'excellents et pieux sentiments, et qu'ils n'ont jamais eu la pensée de demander et de solliciter de pareils juges; mais ceci s'est fait à la demande et à l'instigation de quelque autre personne; je puis vous dire encore que ces hérétiques s'entendent ensemble, qu'ils s'aident l'un l'autre bien mieux que ne font les Juifs, et qu'ils ont un zèle des plus vifs pour répandre partout leurs hérésies.... Dans cette matière de foi, il faut du zèle, de la ferveur, de l'étude, de l'activité et de la compétence; il n'est pas besoin de tant de juges pour châtier les hérétiques : car il est difficile de se mettre d'accord dans une assemblée nombreuse, lors même que tous ceux qui la composent seraient vertueux et intelligents.... Les théologiens (de l'université de Paris) ont été exclus des fonctions de juges en matière de foi : voudrait-on par hasard leur confier dorénavant les matières culinaires? Je ne saurais com-

prendre pourquoi l'on a manqué d'égards pour cette université, qui est la première de la Chrétienté et qui a toujours combattu pour le Siége apostolique, jusqu'à lui faire un tel affront en plein visage, et surtout en ces temps où l'on devrait accroître l'autorité de ses membres, afin de les rendre plus forts et mieux armés pour combattre les hérétiques. En Allemagne, pour avoir maltraité et conspué un méchant petit moine de la suite du cardinal de la Minerve, voyez ce qui est arrivé[1] ! »

La citation qui précède laisse entrevoir encore un des leviers de la Réforme, la haine vouée non-seulement au pape, mais à l'Italie. Luther avait prophétisé ainsi :

Pestis eram vivens, moriens tua mors ero, papa.

Voyant l'irréconciliable lutte des pontifes avec l'empereur, il voulut abattre ceux-là en faisant triompher celui-ci, et il rendit ainsi possible la grandeur de Charles-Quint et celle de la Maison d'Autriche ; voyant naître la liberté politique, il détourna l'attention sur la liberté religieuse, et il affermit le despotisme monarchique et administratif pour détruire le pouvoir ecclésiastique. Il représente les Italiens, les *Wahlen*, comme abîmés dans tous les vices et pétris d'orgueil ; refusant de reconnaître à l'Italie son rôle de mère et de maîtresse de la civilisation, il renouvela par la libre pensée l'œuvre de destruction que les Barbares avaient accomplie dans ce pays par la force ; à l'universalité catholique il substitua les Eglises nationales, semblables à celles qui existaient avant le christianisme, ce qui le fit adorer par ses Allemands comme le soutien de leur indépendance.

(1) *Lettres de Princes à Princes*, vol. III, p. 16, sans indication de nom.

Premiers champions de la Réforme.

C'est ici le lieu de bien remarquer que les princes ennemis des papes caressèrent toujours les hétérodoxes : c'est ce que nous avons vu en parlant de Frédéric II, et aussi de Louis le Bavarois; Charles VIII flatta Savonarole; Louis XII favorisa le conciliabule de Pise, en sorte qu'à cette époque les papes durent modifier leur politique, à raison des craintes qu'ils avaient de voir l'empereur prendre le parti des hérétiques.

Lorsque Léon X eut lancé la condamnation définitive contre le réformateur, l'empereur Charles-Quint, qui avait besoin du pape en ce moment, proscrivit Luther et ses adhérents. Mais la Réforme avait grandi, en promettant aux princes les ostensoirs d'argent, aux moines le mariage, aux populations la liberté. L'attrait des réunions clandestines, l'abolition de la confession, la suppression du jeûne, celle des marques de révérence, et d'autres pratiques qui mortifient notre orgueil et nos sens; l'austérité dont se paraient ceux qui demandaient des réformes, tout concourait à donner tant d'adhérents aux négations nouvelles, qu'il fut possible, dès lors, de résister à l'empereur. A la diète d'Augsbourg, en 1530, les réformés présentèrent leur profession de foi, qui fut appelée pour cela Confession d'Augsbourg : ce fut une compilation faite par les gens modérés, qui espéraient la voir adopter même par l'Église catholique. Celle-ci ne peut accepter de transactions sur les points où elle est sûre de posséder la vérité; toutefois, elle ne perdit pas l'espoir d'une conciliation, et elle députa à l'Allemagne des prélats d'un grand savoir et d'une grande prudence.

Le cardinal Jérôme Aléandre.

Nous avons déjà parlé de Priero et du cardinal Caïetan, tous deux l'objet de la haine implacable des adversaires de l'Église. Jérôme Aléandre de la Motte Trévisane, tant

loué par Alde Manuce et par Érasme (F) pour sa connaissance du grec et de l'hébreu, fut attaché par Alexandre VI au duc de Valentinois en qualité de secrétaire. Il fut envoyé pour affaires en Hongrie; il avait été ensuite appelé par Louis XII à une chaire de l'Université de Paris, et il était attaché à la personne de Léon X, près duquel il remplissait de hauts emplois. Lorsqu'il fut envoyé en Allemagne pour combattre les Luthériens, il parut pécher par excès de zèle, quoiqu'il eût lui-même adressé ce reproche à d'autres. Il écrit de Spire, le 16 octobre 1531, à Salviati : « Fabri a édité un livre *De contradictionibus Lutheri :* c'est un bon ouvrage, ajoute-t-il, mais *intempestive editur in ipso puncto concordiæ ineundæ.* Eck vient aussi de faire paraître un petit livre *sub titulo Catalogi hæreticorum,* où il nomme *præcipue Melancthon*; il disait vrai, *sed non erat id tempus.* Soyez sûrs que j'amuserai les deux partis l'un après l'autre par de douces paroles, *ut malos lucrifaciam*[1]. »

On peut se représenter par ses lettres à quel bouleversement était en proie l'Allemagne : voici ce qu'il écrivait de Bruxelles, le 26 octobre 1531, au secrétaire Sanga[2] :

« Nous fûmes invités, moi et les principaux ambassadeurs des princes, et une infinité de barons et de nobles de cette Cour, à un banquet πρεσβ. τῆς Λυσιτανίας, lequel διὰ τὸν πρωτότοκον τοῦ Βασιλέως αὐτοῦ a fait des fêtes splendides.... où fut récitée, *præsente mundo,* une comédie ἱβεριστὶ καὶ λυσιτανιστὶ, mais d'un très-mauvais genre, qui, sous le nom d'un jubilé d'amour, était une satire évidente contre Rome : on y nommait toute chose sans détours ni

(1) Voyez *Monumenta Vaticana,* num. LXIII, p. 84, et à la page 89, où il revient plus longuement sur ce point.

(2) *Monumenta Vaticana,* Num. LXVIII.

ambages, disant que de Rome et du pape il ne venait autre chose que la vente des indulgences, et que quiconque ne donnait pas d'argent, non-seulement n'était pas absous, mais était excommunié de plus belle; tels furent le commencement, le milieu et la fin de la comédie. Celui qui tenait ce langage était un des principaux acteurs de la pièce; vêtu d'un rochet comme un évêque, il voulait passer pour tel : car il portait sur sa tête la barrette cardinalice, qu'il s'était procurée dans la maison du révérendissime légat, où on la lui avait prêtée sans savoir l'usage qu'il en voulait faire. L'hilarité était si forte, qu'il semblait que tout le monde fût dans la jubilation. Quant à moi, je me sentais le cœur déchiré; il me semblait que j'étais en pleine Saxe à entendre Luther, ou bien au milieu des horreurs du sac de Rome. Je ne pus m'empêcher d'en parler *à voix basse* avec Bari à qui je signalai l'objet de mes doléances; j'ai même dit à quelques personnes notables parmi les assistants, et cela *d'une belle manière*, que ce n'étaient pas des pièces convenables à faire jouer dans une demeure de chrétiens, et encore bien moins à la Cour d'un si noble, si vertueux et si catholique empereur, etc., etc. On m'a répondu que ce n'était pas une œuvre qu'on venait d'achever, mais une comédie d'un autre âge, dont on s'était servi, parce qu'on n'en avait pas d'autre.... Votre Seigneurie verra par là où va le siècle! »

Aléandre se flattait beaucoup trop, lorsqu'il écrivait de Rome à Salviati[1] :

« On dirait que l'Allemagne commence à se fatiguer de la variété si grande de ces hérésies. Et si ce n'était l'aver-

(1) Voir lettre du 31 août 1532, dans le tome V, p. 224, des lettres de la légation d'Allemagne aux archives du Vatican.

sion qui aveugle beaucoup de princes et de particuliers, tant catholiques qu'hérétiques, qui détiennent les biens d'autrui, et surtout ceux de la pauvre Église, il me semble qu'il ne serait pas bien difficile d'y mettre un peu d'ordre, avec le concours desdits princes et autres ravisseurs des biens ecclésiastiques : car il y en a bien peu maintenant, dans cette Allemagne, qui soient purs de cette tache. »

Le même cardinal Aléandre fit voir clairement, à la diète d'Allemagne, combien on avait exagéré l'importance des richesses que faisait affluer à Rome l'expédition des bulles, des annates et des autres grâces. « Ces revenus suffiraient à peine, dit-il, à faire vivre un prince ordinaire, et pourtant le pape, qui dépense moins qu'aucun des princes de moyenne condition, est obligé de consacrer une partie de ses revenus propres à l'entretien de sa Cour. Encore faut-il dire que ces ressources modiques lui proviennent de tous les royaumes catholiques : par conséquent, la part contributoire de chacun d'eux est d'autant moindre. — Jadis ils n'avaient même pas cette ressource. — Oh ! c'est vrai ; mais alors faites-nous revenir à l'époque où les hommes se nourrissaient de glands, où les princes vivaient sans antichambres, ni gardes, ni cour ; où les filles des rois faisaient elles-mêmes sécher le linge, comme nous lisons dans les livres que cela se serait fait autrefois. De même que dans le corps humain le tempérament et les besoins varient selon l'âge, de même en est-il des corps politiques. Supposez que pour son unité et son prestige l'Église doive avoir un chef suprême, il faut, pour que celui-ci n'inspire de défiance à personne, qu'il n'habite pas dans les États d'un prince étranger, mais dans un État qui soit à lui, qu'il ait une cour et des ministres à lui.

Or, qui lui en fournira les moyens? Chaque paroisse en fournit à son curé, chaque diocèse à son évêque, chaque peuple à son souverain. Il ne faut pas regarder comme une charge que l'argent circule d'un pays dans un autre, si, par ce moyen, on se procure la marchandise la plus précieuse de toutes, c'est-à-dire la loi et la conservation de la justice. Vous objecterez peut-être que, s'il est convenable d'entretenir le palais qui sert de demeure au chef du christianisme, c'est qu'il y a nécessité, tandis qu'il ne doit pas en être de même pour les pompes de sa Cour. Si vous entendez par pompes ce qui concerne la construction et l'ornementation des temples, sans doute l'Église primitive en manquait absolument; mais c'était le résultat de la méchanceté du siècle. Du reste, et Dieu dans l'antiquité et les Gentils voulurent avoir des temples ornés, afin que les peuples y fussent attirés aussi, que la raison y trouvât un auxiliaire dans les sens, la dévotion dans le plaisir. Et vous-mêmes, ô princes, vous voulez vous entourer des pompes d'une cour, et le peuple veut des théâtres. Quant aux pompes privées, à Rome, on recommande la vie pauvre, on vénère le fondateur de la mendicité volontaire; mais cette perfection, on peut la désirer plutôt que l'espérer. Si donc nous voulons que le centre spirituel du christianisme soit fréquenté par des personnes illustres par le talent, par la noblesse et par la culture des lettres, et qu'elles abandonnent leur patrie pour s'astreindre au célibat ou aux autres sacrifices qu'entraîne la vie ecclésiastique, il est nécessaire qu'elles puissent espérer des compensations honorifiques et pécuniaires. Aussi Rome n'est pas une cour composée de Romains de naissance, mais bien d'ecclésiastiques qui y sont accourus des différents pays de la chrétienté par leur

libre choix. Les juges des tribunaux, les magistrats, les gouverneurs, les nonces, sont choisis parmi les hommes de tous les pays, en sorte que tous prennent part aux honneurs, aux richesses et aux avantages de la Cour pontificale. »

Nous aurons beaucoup à dire sur Pierre-Paul Vergerio, évêque de Capo d'Istria, qui fut envoyé comme nonce en Allemagne. Lorsque, en 1536, le cardinal Morone, Milanais, y alla, le pape lui recommandait de payer tout et de ne pas faire de dettes dans les hôtelleries, de ne pas porter des habits de luxe, de visiter les églises sans faste ni hypocrisie : en un mot, de donner en sa personne l'exemple de la réforme romaine ; il prévoyait que Luther et Mélanchton ne consentiraient jamais à faire une rétractation ; néanmoins, il envoyait une formule de nature à ne point les offenser, et rédigée à cette intention par des personnes sages et respectables.

Ce qui rendit l'accord impossible.

Mais Luther, de bonne heure, rendit impossible toute espèce d'accord, en proclamant carrément la condamnation de toute tradition ecclésiastique, de toute autorité de l'Église ; quant aux rapports de l'homme avec Dieu, il établit un dogme que lui-même disait inconnu à l'Église depuis le temps des apôtres. On ne demandait donc plus, comme dans les scènes licencieuses qui précédaient, que l'Église se réformât dans son chef et dans ses membres, mais qu'elle s'anéantît d'elle-même ; on voulait qu'à l'adoration et au sacrifice elle substituât la prédication, en un mot qu'elle détruisît l'organisation qui tenait réunis entre eux tous les peuples[1]. Alors aussi le pape devait répondre

(1) Döllinger (*l'Église et les Églises*), pour montrer que c'est une illusion que d'espérer l'union des Catholiques et des Protestants par le moyen de l'Écriture, fait observer que la dispute entre les Luthériens et les Réformés sur les paroles employées par Jésus-Christ pour l'institution de

la parole la plus profonde qu'on ait entendue dans un siècle d'universelle irrésolution comme est le nôtre : *Non possumus* ; mais ce refus pouvait se formuler dans les termes dont se servait M. de Maistre en écrivant à une dame de Genève: « Nous ne pouvons pas faire un pas « vers vous; mais si vous voulez venir à nous, nous « aplanirons la voie à nos frais. »

Fausse doctrine de la Justification.

Déjà des négations particulières on en était venu à rejeter les canons généraux; c'est ainsi qu'on attaquait surtout le dogme de la justification. Dans l'Évangile, le Christ dit à la femme adultère : « Allez en paix et ne péchez plus; » il dit au jeune homme : « Si vous voulez obtenir la vie éternelle, observez mes commandements; » le Christ accepta l'amour et le repentir de la Madeleine; il accepta également la bonne volonté du mercenaire qui arriva à la dernière heure. Nous voyons toujours, en résumé, que, dans l'œuvre de la justification du pécheur, la volonté de l'homme coopère avec la Grâce, et que cette coopération engendre une nouvelle vie, conforme à l'observance de la loi divine et à la production des œuvres méritoires. Que si Paul, dans l'épître aux Romains, insiste pour que l'homme soit justifié, non par les œuvres de la loi, mais par la foi, il entendait parler des Hébreux, qui, pour rejeter la nécessité d'un rédempteur, affirmaient que, grâce à la loi et aux œuvres qu'elle prescrit, un homme peut, par les propres forces de sa nature, devenir juste et agréable aux yeux de Dieu. Cependant l'apôtre écrit, pour les combattre, que l'homme est justifié, non par les œuvres de la loi mosaïque, mais par la foi, c'est-à-dire par la

l'Eucharistie, après d'innombrables conférences et des milliers de livres qui se sont succédé pendant trois siècles, n'a pas fait un pas en avant.

croyance au Christ. Mais, dans aucun passage, il ne dit que la foi *seule* justifie sans les œuvres (G) ; il a dit, au contraire, que la foi n'a de valeur aux yeux du Christ que lorsqu'elle agit en nous par la charité [1].

Partant de ce texte, les Catholiques ont conclu que la justification (laquelle est inhérente à l'âme, qui la transforme, et qui renouvelle l'homme intérieur) a pour éléments nécessaires la foi et les œuvres, et qu'elle peut se perdre par de nouveaux péchés. Les Protestants, au contraire, enseignent que la justification n'est autre chose que la justice du Christ, qui nous est applicable de telle sorte que les fautes, même en subsistant dans l'âme, ne nous peuvent être imputées : pour l'obtenir, il suffit de croire que les péchés nous ont été remis par les mérites du Christ; qu'enfin, pour être justifiés, nous n'avons que faire des bonnes œuvres, qui peuvent coexister avec des sentiments pervers, et que la justification, une fois acquise, ne peut plus nous échapper.

Des deux côtés, les controversistes s'appuyaient sur ce passage de saint Paul et autres semblables; les Pères du concile de Trente ne tombèrent pas non plus tous d'accord sur la différence entre la foi qui justifie, et les œuvres qui ne justifient pas mais sont des effets de la justice; on y déclara seulement que « la foi est le principe du salut du genre humain, le fondement et la racine de la justification, et que, sans elle, il est impossible de plaire à Dieu, et d'entrer dans la société de ses enfants [2]. » On exposa plus loin que ce n'est ni la loi des Juifs, ni les œuvres des païens qui sont valables, mais bien la foi qui opère

(1) *Épître aux Galates*, v, 6.
(2) Session VI, chap. VIII.

par la charité, laquelle a son type dans l'amour, puisque sans les œuvres la foi est morte[1].

Luther fit un jour cette sortie : « Lorsque ces sophistes insensés enseignent que la foi doit emprunter à la charité son essence, sa forme, ils font preuve d'une monstrueuse aberration : la foi qui justifie est la confiance que nous avons d'être rentrés en grâce avec Dieu, et d'avoir obtenu le pardon de nos péchés par les mérites du Sauveur. » Mélanchton a une définition plus précise, que voici : « La foi est la confiance absolue dans la miséricorde de Dieu, abstraction faite de nos actions bonnes ou mauvaises. »

L'homme, donc, ne peut perdre le salut pour quelque péché que ce soit, et lors même qu'il le voudrait, pourvu qu'il conserve la foi dans les promesses de Dieu[2].

Le sacrifice

Après la négation de la vraie doctrine concernant la justification, vint immédiatement celle du sacrifice ; et comme pour la première les Protestants falsifiaient l'épître de saint Paul aux Romains, de même pour la seconde ils s'appuyaient sur l'épître aux Hébreux.

Dans cette dernière, l'Apôtre entend nous enseigner que les pécheurs ne pouvaient éviter la mort qu'en offrant à leur place une victime qui serait immolée pour eux. Tant qu'ils la remplacèrent par des sacrifices d'animaux, ils ne faisaient qu'attester par là qu'ils méritaient la mort ; et comme la justice divine ne pouvait pas y trouver une satisfaction définitive et complète, on recommençait chaque jour à immoler un holocauste qui n'était pas propor-

(1) Session VI, chap. VII.

(2) Homo christianus, etiam volens, non potest perdere salutem suam, quantiscumque peccatis, nisi nolit credere. Nulla enim peccata eum possunt damnare, nisi sola incredulitas. (LUTHER, *de Captiv. Babyl.*)

tionné à la réparation. Lorsque Jésus-Christ fut mort pour nos péchés, Dieu satisfait n'eut plus à exiger d'autre prix pour notre rachat. Il n'était donc pas besoin de sacrifier d'autres victimes après le Christ, et le Christ lui-même ne devait être sacrifié qu'une seule fois.

Les Protestants en concluaient qu'il était inutile de renouveler le sacrifice de la messe. Mais l'Église ne puise pas son enseignement dans un passage isolé; dans cette épître, saint Paul entend seulement expliquer la perfection du sacrifice de la Croix, et nullement exclure les différents moyens que Dieu nous a donnés pour l'appliquer. Or, le mot *offrir* signifie souvent, dans les saintes Écritures, présenter : c'est pourquoi l'Église ne dit pas que Jésus-Christ se constitue de nouveau comme victime actuelle dans l'Eucharistie, mais qu'il s'offre à Dieu son Père, en comparaissant pour nous devant lui [1]. Jésus-Christ s'est immolé une fois en qualité de victime de la justice de Dieu; mais il ne cesse pas de s'offrir pour nous; et la perfection de ce sacrifice consiste en ce qu'il résume en lui tout ce qui le précède comme préparation, ou tout ce qui le suit comme consommation et application. Le prix de notre rachat ne se paye pas une seconde fois, puisqu'il a été acquitté complétement la première; ce qui continue, c'est l'application particulière qui nous est faite à nous-mêmes de cette rédemption.

Or, le sacrement de l'autel, c'est le centre de tout le culte, c'est la communion intime de l'homme avec Dieu :

(1) Dans la même épître, saint Paul nous dit que Jésus-Christ s'offre à Dieu en entrant dans le monde (x, 5); qu'il prend la place des victimes qui ne lui furent pas agréables (ix, 24); qu'il continue à comparaître pour nous devant Dieu (ix, 26), et qu'il ne cesse pas d'intercéder pour nous (vii, 25); sans que pour cela l'Apôtre accuse d'insuffisance l'oblation du Christ sur la croix, et les prières par lesquelles il intercède près de son Père pour nous à l'heure dernière de sa passion.

d'où il suit que le mystère de la foi complète la raison, et que l'ordre surnaturel donne son entier complément à l'ordre naturel. Notre intelligence, toute faible qu'elle est, les distingue; en réalité ils se continuent l'un par l'autre; considérés dans leur objet, ils vont se confondre dans la même vérité, et, bien loin d'être en contradiction, ils ne nous offrent plus la moindre divergence. Le chrétien a toujours besoin de combattre : aussi a-t-il toujours besoin de renouveler ses forces à la source éternelle du vrai, du beau et du bien.

Ce fut donc à propos de cette épître et de celle aux Romains, que se multiplièrent les explications et les questions exégétiques sur la foi, sur les bonnes œuvres, sur la grâce, sur le libre arbitre, sur la prédestination, sur la vocation et sur la glorification. Comme il n'y avait pas encore à cette époque de décisions rendues sur ces matières, on vit beaucoup de chrétiens s'arrêter à des appréciations bien différentes de celles qui furent plus tard sanctionnées.

De l'examen individuel.

En dernière analyse, tout se réduisait à la suprême question de l'autorité de l'Église ou de l'examen individuel.

Tout chrétien qui lit dans saint Paul que *notre obéissance doit être raisonnable* (*obsequium rationabile*), comprend que c'est une banalité de répéter que les Catholiques excluent l'examen en matière de religion. Le Christ a dit : « Scrutez les Écritures et voyez comme elles rendent témoignage de moi; » ce qui signifie bien que le Christ nous a imposé un examen précédant notre adhésion. Unique est le motif de la foi; multiples, au contraire, sont les motifs de la crédibilité, et il y a autant de démonstrations de la vérité de la foi qu'il y a de motifs de crédibilité. Il n'est pas de don de Dieu que l'homme ne doive se

rendre propre et actuel par des efforts personnels; et depuis saint Augustin jusqu'à nous, on a appelé prodrome de la foi l'exposition des preuves de la révélation et de l'autorité de l'Église. Cette foi a pour motif immédiat la véracité de Dieu, et pour règle l'autorité de l'Église; mais elle suppose des titres que la raison puisse accepter. Lorsque je sais que Dieu a parlé, qu'il a établi pour son interprète l'Église, je ne puis plus discuter la parole de Dieu contrairement aux définitions que l'Église en a données, ni lui donner le sens qu'il me plaît; mais je puis me rendre compte de la foi que je professe, ou, pour ceux qui ne croient point, je puis examiner sérieusement d'après la critique et l'argumentation si réellement Dieu nous a révélé sa loi, et s'il a établi une autorité régulatrice en matière de foi. Cette doctrine me paraît élémentaire et d'une application tout à fait générale, aussi éloignée de la foi aveuglément passive que du rationalisme, qui exagère les droits de la raison, en l'établissant juge de la parole de Dieu, et confond la lumière surnaturelle de la révélation avec la lumière naturelle de l'intelligence humaine.

Le problème de la destinée humaine, de l'association mystérieuse de la nature humaine qui expie, avec la nature divine qui pardonne, est suprême; cependant la raison est incompétente pour en donner une solution adéquate: aussi était-il besoin pour y arriver de la révélation divine; la parole humaine est insuffisante pour transmettre la foi, et, pour la transmettre, il faut l'Église vivante capable de l'interpréter. Nous ne trouvons dans ses décisions ni absurdité, ni contradiction: le christianisme est hors du domaine de la simple raison; les vérités de l'ordre géométrique se prêteraient mal dans leur ap-

plication aux données du sentiment et de l'imagination, qui sont cependant aussi légitimes que celles de l'entendement; il manque aux premières l'évidence mathématique; mais si elles avaient été évidentes, elles ne seraient ni la foi, ni un don de Dieu.

L'Autorité et l'examen au sens catholique.

Le catholique sait que l'Église est établie pour appliquer les mérites de l'Homme-Dieu à l'humanité en général et à chaque homme en particulier, et pour opérer ainsi la sanctification du genre humain. Cette sanctification, il le sait encore, n'est possible que chez elle et par elle qui possède seule le don surnaturel de connaître infailliblement la vérité révélée, et, en conséquence, cette Église peut seule plier son esprit, à lui catholique, pour le faire acquiescer aux règles qu'elle a posées comme celles du bien et du vrai. Il sait que la liberté est le pouvoir d'accomplir les lois qui lui sont propres, et que l'Église, pour les lui tracer, a besoin de posséder la certitude de les bien connaître : or, cette certitude, elle ne la peut avoir sans l'infaillibilité. Les décisions de l'Église enchaînent notre liberté comme l'étoile polaire enchaîne le pilote. Ou bien, par hasard, l'homme cesserait-il d'être libre, parce qu'il est croyant, parce qu'il est vertueux? Si la liberté existe dans l'homme, ce qui s'entend de la faculté de faire le bien et d'accomplir sa destinée, tandis que, d'un autre côté, il y a aussi la possibilité de faire le mal, il faut nécessairement qu'il y ait une infaillibilité qui lui donne une règle sûre pour sa conduite.

L'homme peut accepter purement et simplement les affirmations divines, et alors il n'est qu'un croyant; il peut, au contraire, vouloir éclaircir les rapports qui existent entre celles-ci et les faits intérieurs ou extérieurs de l'univers, et alors sa foi devient scientifique. La certi-

tude en matière de foi est distincte de la science des choses de la foi : ce qui prouve la vérité de la révélation, est aussi distinct de ce qui la défend des attaques dont elle est l'objet. La théologie est précisément la science qui traite de Dieu et des choses que, selon les vérités révélées, l'Église propose à notre foi; elle est, en un mot, la science des efforts faits pour résoudre le problème divin. Elle a deux objets distincts : l'un consiste à exposer la vérité et les dogmes fournis par l'Écriture et par la tradition, et rigoureusement définis par l'Église, et c'est la partie invariable. En effet, à côté des principes nécessaires de la raison, il y a des doctrines d'une grande élévation, qui ne sont pas simplement rationnelles, invariables comme le vrai, et dont l'inviolabilité atteste que la source d'où elles découlent est divine. Sur cette base divine s'élève donc l'édifice de la raison, second objet de la théologie, soumis aux conditions de toute œuvre humaine, développement, changement, succession, progrès et réaction, et cela en proportion du savoir et des aptitudes de l'homme et de la société. Comme cette société ne se renferme pas dans la catégorie des créatures qui n'ont que l'existence, mais passe dans celle des créatures dont l'existence se transforme, il s'ensuit que, s'il y a un seul mode de croire, il y a cependant plusieurs modes de démontrer et d'appuyer la vérité.

Telle a été l'entreprise des Pères, qui avaient pour but la régénération intellectuelle, identifiée avec la régénération morale, par le moyen de la vérité. En effet, ils voulaient procurer le salut des âmes, d'abord en extirpant le scepticisme qui, par son argumentation subtile, avait ébranlé les croyances les plus vitales, et ensuite en réorganisant les idées du devoir où régnait la confu-

sion : car, sous prétexte d'attaquer les mystères, en réalité on rejetait les commandements.

Émanciper la conscience individuelle de la tutelle ecclésiastique, rendre chacun responsable de ses propres croyances comme de ses propres actions, et obliger chacun à acquérir par l'examen des convictions propres, à suivre sa propre conscience plutôt que d'obéir à l'Église ou d'écouter le prêtre, voilà ce qui établit la grande différence entre les Protestants et les Catholiques.

Mais rarement une génération peut mesurer la portée de l'œuvre qu'elle entreprend et qu'elle accomplit : c'est ainsi que les réformateurs d'alors n'aspirèrent point au résultat, qui, aux yeux des modernes, constitue leur mérite, la liberté d'examen. Luther la combattait dans ses écrits et dans ses discours : « Il n'y a pas un ange dans « le ciel, disait-il, et encore bien moins un homme « sur la terre, qui puisse et qui ose juger ma doctrine; « quiconque ne l'adopte pas, ne peut être sauvé; celui « qui croit à un autre qu'à moi, est destiné à l'enfer. A « l'Évangile que j'ai prêché doivent se soumettre pape, « évêques, prêtres, moines, rois et princes, le diable, la « mort, le péché et tout ce qui n'est pas le Christ. Ma pa- « role est la parole de Jésus-Christ, ma bouche est la « bouche de Jésus-Christ[1]. »

On avait bien pu énoncer des principes funestes en philosophie et en politique; mais l'existence de la doctrine catholique en prévenait les excès et les applications extrêmes. Maintenant que les croyances étaient ébranlées, on demandait avec instance, comme après toute révolution, une réorganisation; en partie les vieilles habitudes,

(1) Lutheri *Op.*, ed. Wittemberg, t. II, p. 44; t. VII, p. 56.

en partie les penchants des multitudes faisaient sentir le besoin de conserver la liberté, et pourtant de se constituer en communauté, de former une Église et d'avoir des consistoires pour autoriser la prédication[1]. Il est vrai que, en soutenant le principe de la justification par la foi, on en venait à mettre la conscience individuelle en lutte ouverte avec la tradition séculaire, mais on entendait alors substituer directement à l'autorité de l'Église l'autorité de la Bible.

Et pourtant, qui avait transmis la Bible aux Protestants? c'était cette même tradition qu'ils repoussaient. Ensuite, pour l'interpréter, ils s'en remettaient au sentiment individuel : ce qui, en définitive, était en revenir au libre assentiment de la conscience. Ainsi le Protestant avait le texte de l'Écriture avec l'alliance confuse des vérités de la foi et des vérités de la raison, sans avoir la certitude du sens qu'il renferme; tandis que le Catholique a un texte dont le sens lui est parvenu sous une garde indéfectible, et ce texte contient tous les dogmes de la foi. Mais la foi est l'adhésion de l'esprit humain au témoignage de Dieu; elle ne donne pas seulement le pressentiment de la vérité, elle en donne encore la certitude. Le libre examen est le droit pour l'esprit humain de n'admettre, dans aucune espèce d'ordre de choses, que ce qu'il reconnaît pour la vérité. Donc, avant de croire les mystères

(1) L'institution des consistoires pour autoriser un ministre à prêcher est en contradiction manifeste avec la mission qui est attribuée à chaque fidèle. Elle a été sanctionnée par la Confession d'Augsbourg, art. XIV, et en conséquence on dut imposer aux Églises d'avoir un ministre et de l'entretenir. Mais le peuple n'entendait pas de cette oreille, et Luther s'en plaint souvent. « Le peuple, dit-il, ne veut rien offrir; son ingratitude est si révoltante, que si la conscience n'était là pour m'arrêter, j'enlèverais curés et prédicants pour le laisser vivre comme un animal, ce qu'il est en réalité. »

révélés, il doit avoir la certitude qu'ils sont révélés; ce qui veut dire qu'on peut se servir de la raison jusqu'au point où elle nous conduit à reconnaître l'Église. Tel est l'examen préalable à la foi, examen qui n'est point du tout interdit aux Catholiques.

Mais le protestantisme sépare tout ce que Dieu avait uni : la société spirituelle, de l'autorité sur laquelle elle est fondée; la parole écrite, de la tradition vivante qui en découvre l'origine et le sens; le sacrifice unique de la rédemption, de son oblation perpétuelle sur les autels de la nouvelle alliance; la grâce, des sacrements qui en sont les grandes et divines artères; la foi, des bonnes œuvres qui la montrent vivante; l'amour, du culte qui en est l'expression; la prière, des degrés de l'échelle par laquelle on s'élève vers Dieu, grâce à l'intermédiaire des anges, des saints et de la mère du Christ; et c'est ainsi qu'il prépare la rupture complète entre la raison et la foi, entre la nature et la grâce, entre Dieu et l'homme, par l'athéisme ou le panthéisme, par le déisme ou le naturalisme.

Le Protestantisme fut une hérésie politique non moins qu'une hérésie religieuse : il combattait la religion et la civilisation chrétienne, aussi bien en théorie qu'en pratique; il établissait comme principe suprême du vrai et du bien le moi humain; en opposition à l'unité papale, il érigeait l'État en divinité; il reléguait au second rang les intérêts de Dieu qui, jusqu'alors, avaient occupé le premier, si bien que, après avoir crié : « Rendez à César ce qui est à César, » on devait oublier de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

C'est ainsi que la primauté une fois niée dans l'ordre religieux, on l'attaquait aussi dans l'ordre civil, tout en ayant l'air de l'affermir. Les conséquences ne se sont révé-

lées que tard et de nos jours, où l'on n'est arrivé à une apparence d'unité qu'aux dépens de la foi, et où la foi ne se manifeste plus désormais qu'en opposition avec cette unité: mais dès le début on avait bien pressenti le désordre.

Gaspard Contarini.

Le Vénitien Gaspard Contarini (1483-1562), entré aux Prégadi, dans sa ville natale, lorsqu'à peine il eut atteint l'âge, se décidait avec peine à prendre la parole, et lorsqu'il le faisait, il parlait sans art, mais avec profondeur. Très-savant en philosophie et en mathématiques, très-versé dans la pratique sérieuse des négociations politiques, il avait été l'un des six grands Sages de la Consulta[1], chef du conseil des Dix et réformateur de l'enseignement. Paul III le créa cardinal avec sept autres personnages d'une grande vertu et d'une science remarquable, bien qu'alors il fût laïc et très-éloigné de songer à ce qui lui arrivait. Il fut ambassadeur de la sérénissime République à la cour de Clément VII, près duquel il fit tous les efforts possibles, afin de le détourner d'une politique d'oscillation, en lui montrant comme elle conduisait l'Italie à sa ruine. A l'étude de la philosophie il avait joint celle de la théologie, avec une préférence pour saint Thomas; cependant il connaissait tous les saints Pères; il avait écrit, étant encore jeune, contre Pomponace son maître; puis il avait publié deux livres *De Officio Episcopi* (1516), et un autre sur l'origine divine de la puissance du pape. Son style était grave et simple et il ne

(1) Le gouvernement de Venise se composait du grand Conseil ou assemblée de tous les nobles, des Prégadi ou Sénat, du fameux conseil des Dix qui choisissait dans son sein les trois Inquisiteurs d'État, du Collége (*pieno Collegio*), espèce de directoire exécutif, où siégeait le Doge, avec six administrateurs, dits grands Sages, ou *Savii grandi*: l'assemblée spéciale de ces six Sages s'appelait la *Consulta* ou *Consiglio*. (*Note des traducteurs.*)

tombait pas autant que les théologiens de profession dans les arguties d'école. Aussi le cardinal Pole disait de lui qu'il n'était resté étranger à aucune des découvertes de l'esprit humain, à aucune des révélations de la grâce divine, et qu'il joignait à ces avantages l'ornement de la vertu.

Gaspard assistait à une séance du conseil, quand lui parvint la nouvelle de sa promotion au cardinalat, et tous d'applaudir; seul, Alvise Mocenigo, son constant adversaire, comme aussi celui des ecclésiastiques, dit en grommelant: « Ces prêtres nous ont volé le meilleur gentilhomme que la république possédât[1]. Ce ne fut qu'aux pressantes instances qui lui furent faites, et à la pensée de remplir un devoir, que Contarini se résigna à accepter cette lourde dignité; « n'apportant pas à Rome pour les affaires les complaisances d'un courtisan, » il insistait sur les réformes; il écrivit entre autres deux lettres à Paul III, relatives aux componendes et à la puissance pontificale. « L'intendant, disait-il, ne peut vendre ce qui n'est pas à lui, mais à Dieu, dût le bénéfice être consacré à faire la guerre aux Turcs ou à racheter des esclaves, ou à tout autre objet. » Tout le monde était d'accord sur le texte de saint Paul, qu'on ne peut faire le mal pour obtenir le bien, ni accommoder la vérité de Dieu à nos manières de faire et à nos usages. Ceux qui ont élargi en ceci le cercle de l'autorité du pontife, jusqu'à affirmer qu'il n'avait pas d'autre règle que sa volonté particulière, ont fourni aux adversaires l'occasion de nier absolument cette auto-

(1) Lettre de Daniel Barbaro à Dominique Venier, dans les *Lettere vulgari*; Venise, 1542, p. 94. Il était à Séville en 1522, quand arriva le navire *Vittoria*, de retour du premier voyage fait autour du monde. Les matelots, qui avaient tenu exactement le journal, s'étonnaient de trouver à leur compte un jour de moins. Personne ne comprenait cette anomalie; mais Contarini en donna l'explication.

rité. Que pourrait-on imaginer de plus incompatible avec la loi du Christ qui est une loi de liberté, que de soumettre les Chrétiens à un chef, à qui on aurait attribué le pouvoir de faire des lois, d'y déroger, d'en dispenser à sa pure volonté, plutôt que selon les règles du devoir? Toute puissance est une puissance de raison, et son objet est de conduire les hommes au bonheur par des moyens droits. Ainsi, l'autorité pontificale elle-même, conférée par Dieu au bienheureux Pierre et à ses successeurs sur des hommes libres, demande à être exercée suivant les règles de la raison, d'après les préceptes divins et ceux de la charité. Saint-Père, vous qui avez la prééminence de doctrine sur tous les autres pasteurs, vous qui êtes merveilleusement doué du sens naturel et de l'expérience des choses, examinez bien si la doctrine contraire n'a pas fourni des prétextes à l'audace des Luthériens pour composer leurs livres sur la captivité de Babylone. Et, en vérité, quelle pire captivité que celle que professent certains défenseurs exagérés de la puissance pontificale? Que Votre Sainteté prenne à cœur cette suprême puissance et cette liberté de volonté qui a sa source dans la déférence à la grâce divine et à la raison; qu'elle veuille bien ne pas céder à l'impuissance de la volonté qui choisit le pire, et à la servitude qui mène au péché : car lorsque cette vraie faculté de la volonté sera unie à la puissance pontificale qui vous a été conférée par le Christ, alors seulement vous serez tout-puissant, tout à fait libre, et vous personnifierez la vraie vie de la république chrétienne [1]. »

Lorsque, dans ces mêmes lettres, il traite de la justifi-

(1) *Bibliotheca maxima pontificia.* Roma, 1698. *Ad Paulum III, P. M. de potestate pontificis in usu clavium et compositionibus, duæ epistolæ*, p. 179-183 du XIIIe volume.

cation, il déclare ouvertement que « l'homme est enclin au mal, grâce à l'impuissance de la volonté, et qu'il ne peut se guérir de cette maladie, vraie servitude de l'esprit, par les seules vertus morales qui le disposent naturellement aux bonnes œuvres; mais qu'il lui faut aussi la grâce de Dieu et la foi au sang de Jésus-Christ. Telle est la doctrine qu'il exposa dans le *Tractatus seu Epistola de justificatione*, auquel prodiguèrent des louanges le cardinal Pole, le cardinal Sadolet et d'autres, qui admiraient comment il avait si bien éclairé cette question ardue, en y faisant ressortir des vérités inattendues, quoiqu'elles fussent dans la sainte Écriture[1]. C'est ce qui fait dire que Contarini a eu le mérite de mettre au jour le vrai programme de ce que le Concile de Trente accomplit plus tard, soit quant à la réforme, soit quant à la définition dogmatique de ce point si scabreux.

Il insistait près du pape Paul III, afin que celui-ci réalisât les réformes, et d'Ostie où il était, il écrivait, le 11 novembre 1538, au cardinal Pole : « Le pape me mena avec lui en carrosse à Ostie. Pendant la route, notre bon vieillard s'entretint avec moi sur la réforme des componendes; il disait qu'il avait avec lui le petit traité que j'ai composé sur ce sujet, et qu'il l'avait lu le matin même. J'avais perdu toute espérance; mais il vient de me parler d'une façon si chrétienne, que j'ai de nouveau bon espoir que Dieu lui fera accomplir quelque chose de grand, et qu'il ne permettra pas que les portes de l'enfer prévalent dans son esprit. »

(1) Sur ce point Contarini eut quelques opinions particulières; il n'accepta pas pleinement celle de saint Augustin, pas plus qu'il n'admit que par le péché originel les hommes encourussent la réprobation. Il engage vivement les prédicateurs à ne toucher à de semblables questions qu'avec une grande réserve.

Mais le pape était au milieu des embarras que lui créaient ses projets politiques : lorsque Contarini lui faisait des objections sur la nomination des cardinaux qui ne lui paraissaient pas devoir faire honneur à l'Église, il l'interrompait en ces termes : « Jadis nous avons été cardinaux nous-même, et nous savons comment les cardinaux répugnent à en voir d'autres parvenir au même honneur.» A quoi Contarini ne put s'empêcher de répliquer : « Je ne pense pas que mon plus grand honneur soit le chapeau de cardinal. »

Envoyé à la diète de Ratisbonne de 1541, pour tenter une réconciliation entre les Luthériens et les Catholiques, ou tout au moins pour amener ceux-là à reconnaître les principes fondamentaux, c'est-à-dire la primauté du Saint-Siége, les sacrements et d'autres points appuyés sur l'Écriture et sur l'usage constant, il demanda au pape, pour le cas où la réconciliation dépendrait d'articles indifférents à la foi, s'il pourrait faire des concessions relativement au célibat des prêtres, relativement à la communion sous les deux espèces et autres points semblables, en réservant toujours l'autorité du pape; mais il ne paraît pas qu'il ait obtenu le consentement de Paul III [1]. Certes, il est merveilleux de voir comme il réussit à amener l'accord entre les membres de la diète sur les quatre articles essentiels de la nature humaine, du péché originel, de la rédemption et de la justification par le moyen d'une foi vive et agissante. « Quand je vis cet accord d'opinions (écrivait-il au cardinal Pole), je me sentis rempli d'une joie suprême, non pas tant pour les espérances que je

(1) Le fondement de tout ceci se trouve principalement dans le recueil des lettres de Réginald Pole. Une *Vie de Contarini*, par Mgr Louis Baccadelli, contemporain, a été publiée à Venise en 1827.

conçus d'une base solide préparée pour la paix, que parce qu'il y avait là toute la doctrine chrétienne. »

En outre, l'électeur de Brandebourg consentait à admettre la primauté du pape, la trouvant nécessaire là où il n'y avait qu'une foi, une seule Église[1]. Bucer lui-même avouait que la discipline des Protestants était bien en décadence, et qu'il était convenable que les évêques exerçassent leur pouvoir spirituel dans un ordre hiérarchique, bien qu'il pensât que le célibat, les jeûnes et les pénitences ne pouvaient plus s'adapter aux mœurs de l'époque[2].

Mais il est bien difficile d'espérer des concessions dans des temps de troubles : aussi Luther protesta que c'était la queue du diable qui conduisait cette tentative de paix[3]; les cours ne se prêtaient point à la conclusion d'un accord; les princes d'Allemagne redoutaient qu'avec l'unité religieuse ne s'augmentât la puissance de l'empereur; les enthousiastes tournaient en ridicule la modération; le roi de France, dans son zèle hypocrite pour le pape et pour l'Église, blâmait dans Contarini la froideur de son esprit et sa déférence aux volontés de l'empereur. Contarini en fut tout découragé, suivant ce qu'écrit Jérôme Negro qui l'accompagnait, en voyant « son corps infirme épuisé de faiblesse, au point que ni diète ni médecine n'y pouvaient plus rien faire.... et les

(1) Contarini écrivait de Ratisbonne au cardinal Farnèse, le 28 avril 1541 : « Quant à la primauté du pape, l'électeur de Brandebourg n'y fait pas la moindre difficulté devant le monde; bien plus, il dit que cette primauté lui paraît absolument nécessaire, puisque chez les chrétiens il n'y a qu'une loi et une Église » (*Ep.* Reginaldi Poli, t. III, p. 254.)

(2) Voir la lettre du 19 janvier 1541 à l'évêque Nausea, de Vienne, dans Döllinger, *die Reformation*. Ratisbonne, 1848, t. II, p. 49.

(3) Voir sa lettre à l'électeur de Saxe dans le recueil de de Wette, t. V, p. 353, 377.

menées secrètes des princes, qui ne voulaient pas voir César devenir, par cette union, maître de ces provinces.... et les Protestants faire de vives protestations contre les messes particulières, le célibat, les vœux monastiques, les invocations aux saints et autres prescriptions de nous autres Catholiques, lesquelles n'avaient été établies, ni par le Christ, ni par les apôtres[1], » et ainsi s'en alla en fumée l'œuvre de la réconciliation. Les Italiens, comme à l'ordinaire, en rejetèrent la faute sur Contarini, qui, s'il eut à se plaindre « de voir ses fatigues récompensées d'une pareille monnaie, » dut plus encore verser des larmes sur les désastres imminents de l'Église. La vilaine race des bouffons se mit, selon sa coutume, à faire des charges sur le compte du cardinal légat, et Baccadelli rapporte que, tandis qu'il retournait en Italie, un vieil ami, à son passage à Brescia, lui fit cette question : « Eh! « qu'est-il arrivé, monseigneur révérendissime, de ces « chapitres si exorbitants que vous avez souscrits en fa- « veur des Luthériens? » Et Contarini lui ayant répondu que c'étaient des farces dignes de Pasquin, son ami lui fit voir des lettres de Rome, où on tenait le même langage. Aussi Contarini dut-il écrire au pape de suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'il eût dégagé la vérité, comme il le fit plus tard avec un tel éclat, que le pape lui-même l'engagea à ne plus se lamenter en lui citant ce vers d'Ovide :

Summa petit livor, perflant altissima venti[2].

Par l'*Union* de Ratisbonne, on aurait pu conserver à

(1) *Lettres de Princes à Princes*, liv. III, p. 169.

(2) On trouve une longue apologie de Contarini dans la dissertation du cardinal Quirini sur les lettres du cardinal Pole.

l'unité la nation allemande et prévenir les empiétements de Rome; mais Luther repoussa toute conciliation, disant qu'il ne pouvait y avoir rapprochement entre l'œuvre de Dieu et celle de Satan. Rome aussi en fut scandalisée; et François Ier, roi de France, s'y opposa dans la crainte que l'empereur, chef de toute l'Allemagne, ne devînt tout-puissant. Contarini écrit au cardinal Farnèse, en parlant de Granvelle, ministre de Charles-Quint : « Il m'a affirmé avec serment qu'il avait entre les mains des lettres du roi très-chrétien, lequel écrivait à ces princes protestants de ne pas s'accorder, en aucune manière, et que leurs opinions dont il avait voulu se rendre compte par lui-même, ne lui déplaisaient pas[1]. »

Le 15 juin 1540, Nicolas Ardinghelli écrivait, au nom du pape, à ce même cardinal Contarini[2] pour lui expliquer comment désormais la tolérance était devenue impossible : « Les articles qui restent l'objet d'une controverse sont si essentiels à la foi, que, sans l'autorisation expresse de Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous ses représentants ici-bas, nous ne pouvons nous tranquilliser sur ce point; bien plus, nous avons la loi qui porte : *non sunt facienda mala ut veniant bona;* parce que la foi étant indivisible, celui qui ne l'accepte pas pour le tout, ne peut l'accepter pour partie : autrement on pourrait se dire chrétien, et former un corps à part dans l'Église. En conséquence, notre seigneur avec tout le collége des cardinaux, *nemine*

(1) Quirini, *Diatribæ III, CCLV*. Les principaux ouvrages de Contarini sont : *De immortalitate animæ*, contre Pomponace; *Conciliorum magis illustrium summa*, judicieux abrégé, qu'on a plusieurs fois réimprimé, et auquel on a souvent joint le traité *De potestate pontificis*; *Scholies sur les Épîtres de saint Paul; Des Devoirs des évêques*, et beaucoup d'œuvres de controverse.

(2) *Lettere di XIII nomini illustri*. Venezia, 1564.

discrepante, a déclaré ne pouvoir se prêter en aucune façon à cette tolérance qu'on lui demande, et en tant que cela dépendra de Sa Béatitude, ne pouvoir ternir la pureté de la foi, que ses prédécesseurs ont jusqu'ici conservée intacte, preuve manifeste que ce siége est la chaire de saint Pierre, pour la foi duquel a prié Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Premières variations du Protestantisme.

Ce qu'il y avait de trop réel, c'était le désordre que jeta, dans les intelligences comme dans la vie, cette multiplication des disciples de la nouvelle doctrine, dont chacun était un dissident. Dans la *Confession* d'Augsbourg, les hétérodoxes avaient prétendu rassembler tous les points communs entre leur foi et la foi catholique, et pour cela ils avaient eu recours à des mots à double sens, que l'Église catholique n'avait pas acceptés, parce qu'ils pouvaient servir aussi bien à exprimer la vérité qu'à ratifier l'erreur. Charles-Quint, en 1548, decréta l'*interim*, par lequel « temporairement les États étaient libres en religion, sauf à rendre compte de cette liberté à Dieu et à l'empereur; » ce règlement n'attribuait rien de particulier à l'Église catholique, qui, outre qu'elle y voyait un acte émané de l'autorité séculière, incompétente en pareille matière, le trouvait encore attentatoire à ses prérogatives, puisqu'elle s'était déjà prononcée sur les chapitres où l'on était en dissidence. Parmi les Protestants eux-mêmes, il y en eut à qui l'intérim déplaisait, et on désigna ceux qui l'acceptaient sous le nom de *relâchés*, *adiaphoristes*[1], *indifférents*.

Mais voici que, au bruit de la nouvelle doctrine, à l'annonce que les prédicants rompent la chaîne historique

(1) Du grec ἀδιάφορος.

de la tradition, et que chacun peut interpréter l'Écriture à sa volonté, surgissent des illuminés sur toutes les questions; les moins aptes au ministère prétendent y avoir la vocation la plus manifeste; la Bible devient un instrument pour les passions; et les paysans, y ayant lu que les hommes sont égaux, déchaînent la haine irréconciliable du pauvre contre le riche, en déclarant la guerre à l'ordre comme étant la tyrannie, à la propriété comme étant le vol, aux sciences comme destructives de l'égalité, aux beaux-arts comme étant une idolâtrie.

Luther en gémissait et disait : « A peine avions-nous commencé à prêcher notre évangile, qu'il y eut dans le pays un bouleversement épouvantable; on vit des schismes et des sectes, et partout la ruine de l'honnêteté, de la morale et de l'ordre : la licence et tous les vices, et les turpitudes dépassèrent toutes les bornes, bien plus qu'elles ne l'avaient fait sous le règne du papisme; le peuple, jadis retenu dans le devoir, ne connaît plus de loi, et vit comme un cheval débridé, sans pudeur ni frein, se laissant emporter au gré de ses désirs matériels. Depuis que nous prêchons, le monde devient plus triste, plus impie, plus dévergondé; les démons se déchaînent par légions sur les hommes, qui, à la pure lumière de l'évangile, se montrent avides, impudiques, détestables, enfin pires qu'ils n'ont été sous la papauté; depuis le plus grand jusqu'au plus petit, on ne voit partout qu'avarice, désordres honteux, passions abominables. Moi-même, je suis plus négligent que je ne l'ai été sous le papisme, et, moins que jamais, je me plie à la discipline et aux pratiques de zèle que je devrais observer. Si Dieu ne m'avait pas caché l'avenir, je n'eusse jamais osé pro-

pager une doctrine d'où doivent sortir tant de calamités, tant de scandales[1]. »

En vérité, l'autorité ecclésiastique une fois abattue, pour ne pas abattre aussi l'ordre social tout entier, il fallait ne point tenir à rester d'accord avec ses propres principes et il fallait reculer devant des conséquences nécessaires. Luther, n'étant plus maître de diriger les orages qu'il avait déchaînés, est forcé de renier sa règle fondamentale de la raison individuelle, et d'opposer aux sectaires exagérés la sainte Écriture et les livres symboliques[2]; s'éloignant du peuple dont il s'était fait un appui, il vise à fortifier le pouvoir des princes : et c'est ainsi que commence l'action politique de la Réforme, qui consista à attribuer à ces princes l'autorité même en matière ecclésiastique; en sorte que tout sujet dut croire et adorer comme l'entendait le souverain, *cujus regio ejus religio;* et les princes ne connurent plus de bornes à leur pouvoir, depuis qu'ils eurent aussi la direction des consciences (H).

Elles avaient, en effet, besoin d'une direction, alors que les frères utérins de la Réforme se battaient entre eux. C'est en vain que Luther s'emporte contre toute confession de foi différente de la sienne (I). Mélanchthon, Carlostadt, Œcolampade, Engelhard, Brenzer, modifient les dogmes, chacun selon sa visée ou conformément à la constitution de son propre pays; démembrement inévitable partout où existe pour chacun le droit de libre interprétation.

(1) Édition de Walch, V, 114; — IX, 1310; — X, 2666; — VI, 620; — VIII, 564, etc.

(2) Les Protestants appellent *livre symbolique* une exposition de la doctrine reçue dans une Eglise particulière, contenant en même temps une énonciation des articles sur lesquels il y a dissentiment d'une secte à l'autre. Appliquant cette dénomination même à l'Église catholique, ils appellent *premier livre symbolique* le Concile de Trente, *second*, la profession de foi tridentine, *troisième*, le catéchisme romain.

Ulrich Zwingle. Dans le même temps que Luther, et sans le connaître, Ulrich Zwingle, qui avait guerroyé en Italie, en qualité de chapelain des mercenaires suisses, s'éleva en 1518, à Zurich, contre les indulgences. Elles avaient été prêchées dans cette ville par François Licetto de Brescia, général des Mineurs, puis par frère Bernard Sansone de Milan; et ce fut à ce propos que Zwingle soutint qu'il faut que la foi ait pour fondement la sainte Écriture, et non les décisions du clergé. Répudiant alors les quinze siècles d'existence de l'Église pour recourir aux sources, il étudia la langue grecque, se mit à apprendre par cœur les Épîtres de saint Paul, et condamna les pèlerinages qu'on faisait au sanctuaire d'Einsiedeln; il enseigna que le pain et le vin de la Cène sont de purs symboles du corps sacré et du sang de Notre-Seigneur, et débita d'autres assertions qui furent accueillies dans une grande partie de la Suisse. Tandis qu'il soutenait que le dogme de la liberté conduit au panthéisme, parce qu'en faisant les hommes indépendants, il les fait devenir les égaux de Dieu, il aboutissait au vrai panthéisme, en affirmant que l'unique essence est celle de Dieu. Tout ce qui est, selon lui, est Dieu et proprement Dieu (J).

A vrai dire, Zwingle a plutôt une importance historique que doctrinale, puisqu'il n'a laissé aucune œuvre de conséquence, et puisqu'il est disparu dans la révolution dont le Français Jean Calvin fut l'âme. Celui-ci, étudiant à Bourges sous le fameux légiste italien Alciat, déplora les désordres qu'avait enfantés la Réforme, et pensa les corriger, en allant plus loin que Luther, pour aboutir à une séparation complète. On conservait encore des autels et des crucifix; on priait à genoux, on faisait le lavement des pieds. Calvin proclame un antagonisme perpé-

tuel avec les traditions reçues. C'est ainsi que dans la dogmatique, il prend pour point de départ une idée préconçue, un parti pris. Zwingle lui-même s'était soumis à la sainte Écriture; Calvin s'inspire d'elle, mais la fond dans sa pensée. Zwingle oppose l'Écriture à la tradition; Calvin fait un pas de plus en avant; il ne fait pas seulement de l'exégèse, mais il formule aussi des dogmes, et, quand il s'attaque à la tradition, ce n'est pas seulement pour l'épurer, c'est pour la détruire.

Genève avait commencé à renaître à la vie politique, en se révoltant contre le duc de Savoie, qui voulait convertir sa suzeraineté féodale en souveraineté. Il en était résulté, comme d'habitude, l'omnipotence désordonnée des factieux, et Calvin, pour y remédier, eut recours au despotisme. Luther avait abattu la monarchie catholique pour favoriser les évêques allemands; Calvin sacrifie cette aristocratie luthérienne aux idées républicaines de Genève; et tandis que les Luthériens exaltaient la souveraineté des princes pour l'opposer au pape, Calvin abaisse cette souveraineté pour la faire passer sous le niveau des révolutionnaires[1]. Après avoir mis la cognée au tronc de l'arbre, il s'attaque au mystère, et place la certitude dans la révélation individuelle : l'arbitre n'est pas libre, et pour choisir le bien, il faut une grâce nécessitante, laquelle seule produit la justification, sans que la volonté de l'homme y ait aucune part; Dieu est maître absolu de ses créatures, et, *ab æterno*, il a destiné les unes au paradis, les autres à l'enfer, quelles que soient d'ailleurs leurs actions. Le

(1) Calvin, en commentant le chapitre VI de Daniel, dit : « Abdicant se potestate terreni principes cum insurgant contra Deum : indigni sunt qui in numero hominum censeantur, ideoque in capita potius eorum conspuere oportet quam illis parere. »

fidèle doit s'attacher spécialement à tenir pour assuré son propre salut; et pour acquérir cette certitude, il doit le croire fondé, non sur les œuvres ou les intentions de l'homme, mais sur la volonté suprême et éternelle.

Il ne reste donc aucune efficacité au baptême, les fils des élus appartenant par droit de naissance à la société rachetée; aucune à la pénitence, puisque celui qui a une fois été élu ne peut plus retomber; dans la sainte Cène les espèces ne sont pas transsubstantiées, mais le Seigneur communique le Christ sous ces symboles, pour alimenter la vie spirituelle. L'épiscopat aboli, les communautés religieuses se choisissent un ministre qui ne se distingue plus des autres que par l'habit noir; dans les temples dépouillés, rien autre que la chaire et une table sur laquelle on expose le pain et le vin; dégagé de tout ce qui était propre aux Catholiques, le culte n'est pas seulement simplifié, mais il a disparu complétement. Possédé d'une pareille haine pour le passé, Calvin se rend omnipotent, et établit une puissante organisation, sous le gouvernement des pasteurs, qui doivent rester unis avec les anciens, après avoir fait disparaître toute ligne de démarcation entre les ecclésiastiques et les laïcs, entre le chœur et le reste de l'église.

Il soutenait avec une intolérance inflexible ces dogmes austères, qui renfermaient la négation de la bonté et de la liberté de l'homme, et il n'admettait pas que sa doctrine fût de celles qui comportent la discussion ou dont on pût chercher l'accord avec d'autres croyances. Les Calvinistes, en tant qu'élus de Dieu, sont autorisés à frapper tout ce qui s'oppose à leur doctrine exclusive; en leur qualité d'inspirés, ils ont en horreur le raisonnement. Calvin a la rigueur de l'Ancien Testament plus que la douceur du Nouveau : plein d'exigences, d'une rigidité

dictatoriale, il subordonne à l'administration ecclésiastique l'administration civile; il multiplie les règlements jusqu'à entrer dans les détails concernant le vêtement et la table, proscrivant le luxe, les bijoux en or et tous objets artistement travaillés, comme pour condamner les frivolités de Paris et les magnificences de Rome. Il défend d'épouser des papistes; il ordonne aux imprimeurs et aux libraires, aux peintres et aux sculpteurs, aux verriers, aux orfévres et aux avocats, de ne pas prêter leurs services aux papistes; il ne veut pas que ses adeptes prennent à ferme les biens de l'Église, lorsque le bail contient stipulation de cire ou d'encens, parce que ce serait encourager l'idolâtrie. Une jeune fille qui s'habilla en homme, un propriétaire qui maltraita ses ouvriers, parce qu'ils s'étaient montrés paresseux au labour; des enfants qui jouèrent à la fève le jour de l'Épiphanie; un autre qui avait lu le Recueil d'historiettes plaisantes du Pogge.... étaient punis; et l'était plus encore, celui qui avait dit du mal des réfugiés, martyrs de la vérité.

Ayant ainsi creusé l'abîme entre le *Credo* ancien et le *Credo* nouveau, Calvin effraya les âmes timides, et détrompa ceux qui rêvaient toujours un accord. Cette audacieuse fermeté, ce caractère auquel le sarcasme était familier, cette éloquence haineuse contre Rome, la Sorbonne et tout le clergé, entraînaient les esprits comme tout ce qui est violent. Alors la Réforme protestante parut être arrivée à son terme extrême; par la doctrine de la prédestination, on s'en remettait pour tous les événements de la vie aux irrésistibles décrets de Dieu; on arrivait donc à annihiler l'homme, ce qui causait une austère satisfaction, ce qui créait des martyrs, et ce qui devait plaire à ceux qui se trouvaient persécutés. Quoique novateur aussi

radical, néanmoins Calvin voulait conserver plusieurs des articles primitifs de la foi; bien plus, il déployait ses rigueurs contre quiconque les attaquait; comme si la Trinité, la révélation, l'incarnation, le péché originel, l'expiation du Christ, ne reposaient pas sur les mêmes bases que les autres dogmes catholiques.

Plus tard, la critique, née de la philologie, devait renverser les idées traditionnelles sur l'origine et l'autorité des livres sacrés. Mais déjà à cette époque, les Anabaptistes en firent l'objet de leurs attaques; les Unitaires, que nous verrons dominer en Italie, rejetaient la Trinité; en résumé, on répudiait le christianisme, en se bornant à nier systématiquement les dogmes de l'Église.

Quelques Protestants étaient confus de tant de discordance dans les opinions, et voulaient en nier l'existence ou en atténuer la portée; d'autres, au contraire, se vantaient des variations auxquelles elles étaient sujettes [1], et disaient : « Nous n'avons pas l'unité des croyances, mais c'est un avantage : car la raison individuelle peut ainsi jouer le rôle qui lui est propre, et nous pouvons, dans nos croyances, tenir compte des temps. Les changements continuels sont conformes à la nature de notre principe; bien que, à la différence des Catholiques qui se rattachent à l'ancre de l'autorité, nous nous attachions au jugement individuel, incompatible avec l'immobilité dogmatique. »

(1) Mélanchthon enseignait « qu'on devait changer souvent les articles de foi et les accommoder aux temps et aux circonstances. » En effet, il changea d'opinion, même en ce qui concerne les matières les plus importantes, par exemple sur le dogme de la présence réelle. Les Luthériens le condamnèrent, et déclarèrent en plein synode (*Colloq. Altenburg.*) que ces changements continuels et alternatifs avaient fourni des armes aux papistes, et réduit les fidèles à ne savoir plus ce qu'ils devaient croire comme étant la vraie doctrine. Ses *Lieux théologiques* devraient plutôt être appelés des *Jeux théologiques*.

Les multitudes n'avaient point été conduites à embrasser la Réforme par la force des arguments théologiques : les uns y avaient été poussés par une sorte de passion frénétique pour la liberté, d'autres par un besoin de conscience et de piété; en sorte que tous adoptèrent, sans trop les analyser, les symboles et les confessions de foi, dans lesquels les novateurs formulèrent leurs doctrines. Il y en eut deux principales : la Confession d'Augsbourg ou celle des Protestants, à laquelle adhéra l'Allemagne ; et la Confession Helvétique, ou des Évangéliques, dans laquelle se confondirent les Zwingliens. En 1550, les croyances s'étaient déjà constituées sur un pied d'hostilité manifeste les unes vis-à-vis des autres ; elles avaient, ce qui est digne de remarque, les limites géographiques qu'elles ont conservées à peu de chose près, et la grande division des réformés était celle qui subsiste encore aujourd'hui. Ils se partageaient en Luthériens et en Calvinistes, les premiers qui admettent le sens littéral des paroles de la Cène, les seconds, le sens figuré.

Un peintre italien a composé un tableau divisé en trois parties superposées : dans celle du bas, il représenta Calvin distribuant le pain consacré, et prononçant cette parole : « Ceci est la figure de mon corps; » dans celle du milieu, Luther accomplissant la même cérémonie, et disant : « Ce pain renferme mon corps ; » et au-dessus, on voyait le Sauveur, qui, donnant la communion à ses apôtres, disait : « Ceci est mon corps. »

L'artiste mit au bas cette question : « Qui des trois croirons-nous ? » Le tableau plut, et amena, dit-on, beaucoup de conversions; ou du moins il empêcha la perte d'un grand nombre d'âmes.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS XVI.

(A) — Saint Épiphane décrit les obscénités les plus honteuses des Gnostiques, telles que nous n'oserions pas même les reproduire en latin. Il affirme que « uxores habuerunt communes.... impudica fœminarum et virorum contractatio nota fuit ejusdem professionis in religione... Synaxim ipsam turpitudine multiplicis coitus polluerunt, comedentes ac contingentes tum humanas carnes tum immunditias... Vir quidam concedens alteri uxorem, Surge, dixit, fac dilectionem cum fratre... Voluptatis gratia tantum, non generationis coierunt : hanc enim aversati sunt... Si quæ prægnans facta fuit mulier, detractum fœtum in mortario pistillo contuderunt, et admixto melle ac pipere et aliis quibusdam aromatis ac unguentis ad avertendam nauseam, sic congregati omnes porcorum et canum horum sodales participes facti sunt pueri contusi... Animam dixerunt esse virtutem menstrui sanguinis et genitalis seminis ; quam colligentes et edentes, sive carnes, sive olerá, sive panem, sive aliud quod vorarent, gratificare se creaturas dixerunt, animam ab omnibus colligentes, et ad cœlestia secum transferentes. Animam enim et in animalibus et in plantis et in hominibus eamdem esse docuerunt... Exarsere etiam in seipsos, viri in viros, fœminæ in fœminas... » (*Hæres XXVI*). Eusèbe de Césarée affirme qu'ils se servaient aussi de l'art magique : « Magicas Simonis præstigias non clam ut ille, sed palam ac publice tradendas esse censebant. »

(B) — Jacobi Sadoleti cardinalis, *De Christiana Ecclesia, ad Johannem Salviatum cardinalem.*

« .... Majores nostri sapientissimi homines, optimis illis temporibus, quibus ecclesiastica vigebat disciplina, quæ nunc tota pene nobis e manibus elapsa est, tales eligebant et consecrabant sacerdotes, quos doctrina vitaque eximios, egregie et posse et velle intelligerent docere populum publice, habere conciones, præcipere plebibus quæ facienda cuique essent... Solis tum presbyteris et sacerdotibus Dei hæc concionandi et dicendi provincia in templis et sacris locis erat demandata ; reliquis omnibus de populo, etiam ex ea vita quam monasticam vocamus, quamvis doctis et prudentibus ab hoc omni munere penitus exclusis. »

(C) — Lorsque les Anabaptistes et les autres fanatiques eurent développé à l'excès le principe de l'interprétation individuelle, Luther soutenait des vérités très-opposées à celles que professèrent ensuite ses disciples : « Le dogme de la présence réelle n'a « pas été inventé par les hommes, mais il est fondé sur l'Évangile « et sur les paroles précises et irréfragables du Christ ; dès le « commencement, il était l'objet d'un enseignement et d'une « croyance uniformes. A défaut d'autres preuves, il suffirait de « la tradition de toutes les Églises pour repousser les sophismes « des sectaires. Il est en effet dangereux d'admettre une chose « contrairement au témoignage unanime de l'Église et à la doc- « trine qu'elle nous a enseignée depuis quinze siècles. Quiconque « met en doute ce dogme, nie la sainte Église chrétienne. Or, « nier l'Église, c'est condamner Jésus-Christ, les apôtres et les « prophètes. Si Dieu ne peut mentir, l'Église ne peut tomber dans « l'erreur. » Et il continue à développer les mêmes idées. Voyez sa lettre à Albert de Prusse. Il dit encore : « Nous reconnaissons « que dans le papisme il y a beaucoup de bon ; bien plus, qu'il « renferme tout ce qui fait le bon chrétien, le vrai baptême, le « vrai sacrement de l'autel, les vraies clefs, le vrai pardon des « péchés, la vraie prédication, le vrai catéchisme. Je dis qu'avec « le pape est le vrai christianisme, ou pour mieux dire la fleur du « christianisme. »

(D) — Pascal est du même avis, et ses *Pensées* nous en offrent le développement et la justification dans un style qui confond l'intelligence.

Luther et Mélanchthon maintenaient aussi le principe de l'absolution. En effet, le premier, dans sa controverse de 1518, et le second dans son *Apologie de la Confession d'Augsbourg*, soutinrent, « Absolutionis ministrum, etiamsi contra prohibitionem superioris absolvat, vere nihilominus absolvere a culpa, et coram Deo. » Luther dit : « Occulta confessio, quæ modo celebratur, etsi probari ex Scriptura non possit, miro modo tamen placet, et utilis, imo necessaria est, nec vellem eam non esse, imo gaudeo eam esse in Ecclesia Christi. » (*De Captivitate Babylonis*, t. II, p. 292.)

Et dans les articles de Smalkalde, p. III, c. VIII : « Nequaquam in Ecclesia confessio et absolutio abolenda est, præsertim propter teneras et pavidas conscientias, et propter juventutem indomitam et petulantem, ut audiatur, examinetur, et instituatur in doctrina christiana. » La confession fut longtemps conservée par les Pro-

testants, et le célèbre Spener, fondateur du Piétisme, était en 1686 confesseur de l'électeur de Saxe; ce fut précisément à cette époque que Schaden trouva que cette pratique était devenue une source de superstition, en trompant les pénitents sur l'effet de l'absolution; de là naquit une grande controverse, que Spener parvint à apaiser, en faisant décider que les fidèles seraient libres désormais de faire ou de ne pas faire précéder la sainte Cène de la confession : tel fut le motif pour lequel elle tomba en désuétude.

(E) — Möhler qui, dans la *Symbolique*, a fait l'exposition la plus complète des divergences dogmatiques entre les Catholiques et les Protestants, dit « qu'il verrait avec plaisir qu'on s'en remît au jugement de chacun pour l'usage du calice : ce qui arrivera certainement, si ce vœu dicté par l'amour et le besoin de charité se prononce en faveur d'une telle pratique, avec une vigueur égale à celle avec laquelle on repoussa ce vœu au XIIe siècle. » (§ XXXIV.)

(F) — Tout un volume de la collection Mazzoleni est formé par les lettres écrites par Aléandre, lorsqu'il était en Allemagne, ou par celles qui lui sont adressées, et qui traitent de la condition de l'Église et de l'Italie.

Ulrich de Hutten, qui avait tant aidé à la Réforme de Luther et avec la plume et avec l'épée,

Ut prius ingenio, nunc peragente manu,

ne se cachait pas d'avoir tendu toute sorte de piéges à Aléandre.

Integer hic Aleander abit : dubium hic tamen illi
Qui semel effugit semper ut effugiat....
Quod potui, facere insidias, servare recessus
Complectique omnes obsidione vias,
Cessatum nihil est. At Cæsaris agmine tuti
Evadunt. Credas sic voluisse Deum.

(G) — Aux textes de saint Paul sur l'efficacité de la foi, Luther ajoute le mot *sola*, et dans une lettre adressée à Link, en 1550, il dit : « Si le papiste veut nous importuner pour le mot *sola*, répondez-lui nettement : Le docteur Martin le veut ainsi et dit : Un papiste et un âne, c'est tout un. « Sic volo, sic jubeo, sit pro « ratione voluntas. » Je regrette même de ne pas avoir mis sans *aucune œuvre d'aucune loi*, expression qui aurait rendu plus clairement ma pensée. C'est pourquoi j'entends que ce mot reste dans *mon* Nouveau Testament, et dussent tous ces ânes de papistes en perdre la tête, ils ne me le feront pas enlever. »

(H) — Il peut être opportun de rappeler ici un passage des *Propos de Table* de Luther : « Le proverbe dit que les biens des prêtres s'en vont en fumée ; et de fait, ceux qui se sont emparés violemment des biens des églises, finissent par devenir plus pauvres qu'avant. Burckard Hund, conseiller d'État de l'électeur de Saxe, avait coutume de dire : « Nous autres nobles, nous avons ajouté les biens des couvents aux nôtres, et ceux-là ont si bien dévoré ceux-ci, que nous avons perdu et les uns et les autres. »

« Je veux maintenant vous raconter une petite fable : L'aigle, ayant un jour dérobé à l'autel de Jupiter un petit morceau de viande rôtie, le porta aux aiglons dans leur nid, et reprit son vol pour chercher une autre proie. Mais un charbon ardent qui était resté après la viande, tomba dans le nid et y mit le feu ; or, les petits aiglons, ne sachant pas encore voler, brûlèrent avec le nid. Ainsi en est-il de ceux qui s'approprient les biens de l'Église, biens qui furent donnés pour servir à honorer Dieu, ou à entretenir les prédicateurs de l'Église et le culte divin : ils perdront eur nid et leurs poussins, et ils souffriront dans leurs corps et dans leurs âmes. » (*Tischreden*, p. 292. Iéna, 1603.)

(I) — Henri VIII, roi d'Angleterre, argumentait d'une manière différente contre Luther : « Emilius Scaurus, accusé devant le peuple romain par une personne de nul crédit, répondait : Quirites, Varus affirme, et moi je nie ; qui de nous deux croirez-vous ? Et le peuple applaudit, et l'accusateur s'en alla confus. J'opposerai ce seul argument à la question du pouvoir des clefs. Luther dit que les paroles d'institution s'appliquent aux laïcs : Augustin le nie, qui des deux croirez-vous ? Luther dit oui, Bède dit non, qui des deux croirez-vous ? Luther dit oui, et l'Église tout entière s'est levée et a dit non : qui croirez-vous ? »

L'introduction des Libres Penseurs en Italie, en 1865, fut une autre imitation de l'étranger. Ils n'appartiennent pas aux hérétiques, puisqu'ils condamnent toute religion positive ; cependant, avec l'esprit d'inconséquence ordinaire à l'homme, ils imposent une foi. En effet, « ils n'admettent d'autres vérités que celles démontrées par la raison, d'autre loi morale que celle sanctionnée par la conscience. »

A ce point, il faut déjà supposer dans l'homme quelque chose d'inné, une morale naturelle, une conscience antérieure et indépendante de toute loi. Puis, la raison pourrait très-bien démontrer que le christianisme ou toute autre religion est vraie. Cependant les Libres Penseurs ajoutent un dogme exclusif qui

consiste à « considérer comme négation de la conscience et de la raison humaine les religions dogmatiques et révélées. » Ils ne se contentent point de cela : comme conséquence de leur dogmatisme, ils imposent certaine règle de conduite, d'une manière aussi absolue que pourrait le faire le pape ou le Grand Lama, et ils exigent de leurs adhérents qu'ils professent « de vivre et de mourir en dehors de toute Église ou d'une croyance dogmatique quelconque ; enfin, de conformer à cet engagement moral tous les actes qui ont rapport à la naissance et à la mort de leurs enfants qui ne sont pas encore arrivés à l'âge de discernement, » etc. De plus, l'intolérance est poussée par ces prétendus libéraux au point d'excommunier ceux qui, non-seulement propagent, mais encore professent des principes contraires à ceux prêchés par la société. Il ne leur manquera pas non plus un Saint-Office, car l'excommunication sera prononcée « par un jury composé de neuf associés élus dans le sein de la société. » Elle a sa propagande, elle a sa solidarité ; en somme, toutes les formes de la servitude qu'on reproche à l'Église constituée.

(J) — Gioberti, dans ses Œuvres philosophiques, veut prouver que l'essence de l'hétérodoxie consiste dans l'idée panthéiste Luther et Calvin furent fatalistes, et le fatalisme est logiquement inséparable du panthéisme. Zwingle professa cette doctrine, puisque, dans le *Traité de la Providence*, il dit : « Creata dicitur, cum omnis virtus numinis virtus sit, nec enim quidquam est quod non ex illo, in illo et per illud, imo illud sit ; creata virtus dicitur eo quod in novo subjecto et nova specie, universalis aut generalis ipsa virtus exhibetur. » Et, quand il parle de l'universalité de Dieu, il ne le considère pas seulement comme cause première, puisqu'il ajoute : « Cum autem infinitum *quod res est*, ideo dicatur quod essentia et existentia infinitum sit, jam constat extra infinitum *hoc esse nullum* esse posse... Cum igitur unum ac solum infinitum sit, necesse est propter hoc nihil esse. »

Il en revenait donc au panthéisme idéaliste et aux Nominaux du moyen âge, qui enseignaient l'unité et l'universalité des choses, la nécessité de tout ce qui arrive, et partant la nécessité du mal ; l'homme enchaîné par les décrets de la Providence ; le fidèle affranchi de la loi morale, la certitude infaillible du salut, c'est-à-dire le retour de l'homme à Dieu.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PREFACE. 1

DISCOURS I. — FONDATION ET ETABLISSEMENT DE L'ÉGLISE . 1
Nécessité de la Rédemption. 1
L'Eglise commence avec la venue de Jésus-Christ. . . . 2
Sa fondation 3
Mission et autorité de l'Eglise. 4
Sa suprématie et son infaillibilité. 5
Elle devait s'appuyer sur la tradition et les livres saints. . 7
Universalité du Christianisme 11
Les Apologistes 12
Les saints Pères 13
La Foi et la Raison. 14
Le Sacerdoce. 15
Gouvernement ecclésiastique 17
Comment fut répandu le Christianisme 18
Résultat moral et social 19
L'Eglise se précise dans sa forme. 21
Le Culte 22
Les Saints 23
Le Clergé et sa hiérarchie 23
Les Provinces métropolitaines. 25
De l'infaillibilité du Pape. 30
S. Benoît et sa règle 31
Les moines. 34
Les moines non essentiels à l'Eglise, mais aujourd'hui plus utiles que jamais. 37
Influence de la constitution de l'Eglise sur la civilisation. . 39
Notes et Eclaircissements 41

DISCOURS II. — PREMIÈRES HÉRÉSIES. — AFFERMISSEMENT DE LA SUPRÉMATIE PAPALE 47
Ariens 52
Premier Concile œcuménique 53
La Grâce. — Les Trois Chapitres. 55

Pages.
Saint Grégoire le Grand 59
Iconoclastes 60
Autorité civile du clergé. 63
Principauté du pape 63
Origine du domaine temporel 66
Empire chrétien. 67
Notes et Eclaircissements 76

DISCOURS III. — Age de fer de la Papauté. — Les Concubinaires. — Les Investitures. — Guerre entre la Crosse et l'Epée. 77
L'Eglise inaltérable dans son essence spirituelle, corruptible dans sa forme contingente 77
Simonie. 77
Incontinence 78
La Commende 80
Hérésie des Nicolaïtes sur le mariage des prêtres 80
Grégoire VII 81
Le mariage des prêtres à Milan. 83
Apogée de la puissance papale. 86
Un pape et un empereur. 88
Ce que valait alors l'excommunication 88
Mort de Grégoire VII 90
La comtesse Mathilde 90
Transaction calixtine ou le premier des Concordats . . . 91
Les fausses Décrétales. 93
Le Mahométisme 94
Affranchissement des Communes 95
Arnauld de Brescia et Frédéric Barberousse. 95
Guelfes et Gibelins. 101
Innocent III 104
Frédéric II et Pierre des Vignes 105
Livre *des Trois Imposteurs* 108
L'Eglise et l'Etat selon Frédéric II 112
Fin de Frédéric II. 114
Rodolphe de Habsbourg 116
Notes et Eclaircissements. 118

DISCOURS IV. — Les Patarins. — Les Ordres mendiants. — La Scolastique 127
Evêques hérétiques à Turin et dans le Milanais. 127
Caractères du moyen âge. 129
Manichéens et Vaudois. 131
Albigeois 134
Patarins 137
Leur organisation et leur culte 138
Initiation 141
Procès criminels. 143
Remèdes opposés par l'Eglise à ces hérésies. — Dévotions nouvelles 157

Pages.
Saint François et les Frères Mineurs 159
Saint Dominique et les Frères Prêcheurs 165
Les Frères Mendiants 166
Théologiens du moyen âge 168
Lanfranc de Pavie 169
S. Anselme 169
La Scolastique 170
La Sophistique 172
Pierre Lombard 174
Saint Thomas d'Aquin 175
Notes et Eclaircissements 180

DISCOURS V. — ORIGINE DE L'INQUISITION. — SUITE DES PATARINS — LA GUILLEMINE 185
Lois civiles contre les hérétiques 185
Croisade contre les Albigeois 189
L'Inquisition 191
Ses Procès 192
— en Toscane 192
— dans les Etats romains 194
— à Milan 197
— en Lombardie 198
— dans le royaume de Naples 199
Patarins, leurs fauteurs et leurs adversaires 199
Saint Pierre martyr 206
La Guillemine 209
De l'intolérance 212
Notes et Eclaircissements 215

DISCOURS VI. — LES MYSTIQUES. — L'EVANGILE ÉTERNEL . . 223
L'abbé Joachim 224
Les Fraticelles 227
Gérard Segarella 236
Frère Jacopone de Todi 237
L'Evangile éternel 242
Frà Dolcino 244
Procès des Patarins 245
Frère Michel de la Marche 245
Fraticelles dits de l'*Opinion* 249
Notes et Eclaircissements 252

DISCOURS VII. — EBRANLEMENT DE L'OMNIPOTENCE PONTIFICALE. — BONIFACE VIII ET DANTE. — CECCO D'ASCOLI . . . 259
Monarchie pontificale 260
Célestin V 263
Boniface VIII 264
Ses prétentions, ses démêlés avec Philippe le Bel 265
Les Templiers 270
Dante Alighieri 273
Sa conduite envers Boniface VIII 274

Pages.
Dante accusé d'hérésie 278
Les prétendus mystères de la poésie. 280
Orthodoxie de Dante vengée. 284
Mysticisme de Dante 286
Cecco d'Ascoli, ses doctrines, ses ouvrages. 288
Sentence de l'Inquisition condamnant Cecco 292
Notes et éclaircissements. 297

DISCOURS VIII. — L'Exil d'Avignon. — Le grand Schisme. Conciles de Constance, de Bale et de Florence. . . . 299
Premières conséquences de l'exil d'Avignon 299
Constitution de l'Etat pontifical. 301
L'exil d'Avignon démontre la nécessité du pouvoir temporel 303
Louis de Bavière. 307
Guillaume d'Occam et Marsile de Padoue. 307
Augustin Trionfo d'Ancône 309
La corruption se glisse dans le clergé 310
Le grand Schisme 312
Conséquences du Schisme 313
Les Flagellants 315
Wicleff et Jean Huss 317
Concile de Constance 318
Martin V 319
Eugène IV. 321
Concile de Florence 323
Nicolas V. — Fin du synode de Bâle 323
Notes et éclaircissements. 325

DISCOURS IX. — Hérésie scientifique et littéraire. — Paganisme dans l'art, dans la vie. — Hérésie politique. 331
De la prétendue tristesse du moyen âge. 331
Sa prétendue ignorance. 332
Hérésies particulières. 333
Péripatéticiens musulmans. 335
Averroès. 337
Les Averroïstes. 339
Pétrarque les combat. 341
Pierre d'Abano. 344
Autres Averroïstes. 344
Néo-Platoniciens. 346
Eclectisme. 347
Marsile Ficin. 348
Pierre Pomponace. 350
Philosophes hétérodoxes. 355
Galeotto Marzio. 356
Mathieu Palmieri. 356
Nicoletto Vernia. 358
Augustin Nipho, calabrais. 358
Regiomontanus. 358

Pages.
Gismondo Malatesta, Doria et Speron Speroni. 359
Jean Pic de la Mirandole. 359
Epicuréisme et légèreté des esprits. 364
Platina et Pomponius Lætus. 366
Paganisme dans l'art et dans les belles-lettres. 368
Le cardinal Bembo. 371
Sadolet et Sannazar. 373
Vida. 374
Le Paganisme dans les institutions civiles. 375
François Guichardin. 376
Nicolas Machiavel. 378
Notes et éclaircissements. 386

DISCOURS X. — SCANDALES DANS L'ÉGLISE. — REPROCHES JUSTES ET INJUSTES AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU. 393
Transformations sociales. 393
Progrès des connaissances humaines. 394
Commendes 396
Evêques non résidents. 398
Ce qu'était le haut clergé. 398
Ce qu'était le bas clergé. 400
Les moines dégénèrent. 401
Controverses et prédications. 406
Le burlesque dans la chaire. 408
Les abus ecclésiastiques et ceux qui les dénoncent. . . . 414
Plaintes que ces désordres inspirent aux bons. 418
Ste Catherine de Sienne. 419
Ste Brigitte. 420
Jean-François Pic de la Mirandole. 422
Laurent Valla. 423
Notes et éclaircissements. 426

DISCOURS XI. — LES PAPES POLITIQUES. — ALEXANDRE VI. — SAVONAROLE. 432
Saints et grands serviteurs de l'Église. 432
La Papauté décline et perd de son prestige. 435
Politique obligée des papes. 436
Sixte IV. 438
Alexandre VI 441
Jérôme Savonarole. Sa naissance. 443
Il devient prieur de Saint-Marc. 444
Ses prédications. 445
Conversions qu'il opéra à Florence. 448
Réforme des beaux-arts. 450
Réforme des mœurs. 451
Reproches qu'il adressait au clergé. 453
Il résiste et s'attaque au pape. 456
Ses disciples proposent l'épreuve du feu. 459
Fin de Savonarole. 461
Son orthodoxie et ses erreurs. 463

Pages.
Ses accusateurs et ses apologistes. 470
Notes et éclaircissements. 472

DISCOURS XII. — JULES II. — CONCILES DE PISE ET DE LATRAN. 479
Jules II. 479
Conciliabule de Pise et son transfert à Lyon. 482
Cinquième concile de Latran. 485
Décrets de réforme. 486
Notes et éclaircissements. 492

DISCOURS XIII. — LÉON X. — SPLENDEUR PROFANE DU PONTIFICAT. 495
Entrevue de Bologne. 495
Splendeur de Rome. 497
Mœurs de Léon X. 500
L'amour du beau prévaut sur l'amour du bien. 504
Les études ecclésiastiques n'ont que le second rang, sans être négligées. 507
Caractère de Léon X. 509
Mort de Léon X. 511
Notes et éclaircissements. 514

DISCOURS XIV. — LES ALLEMANDS A ROME. — ERASME. . . . 517
Impressions des Allemands à Rome. 517
Antagonisme des deux races. 518
Ulrich de Hutten. 520
Les attaques contre les Papes. 521
Erasme. 523
Bon accueil qui lui est fait en Italie. 525
Ses vives critiques contre l'Église. 527
Ses Colloques. 530
Ses attaques contre les moines et les évêques. 532
François Calvi et Alciat s'associent à ses attaques. . . . 533
Erasme se défend contre la Sorbonne du reproche d'hérésie. 534
Faveurs qu'Erasme reçoit des papes. 536
Notes et éclaircissements. 541

DISCOURS XV. — LUTHER. — LES INDULGENCES. — LA BIBLE. 549
Luther en Italie. 549
Les Indulgences. 554
Justification des Indulgences. 557
Abus des Indulgences. 558
Taxes attribuées à la chancellerie romaine. 560
Indulgences prêchées en Allemagne. 563
Luther s'élève contre les Indulgences. 564
Déclarations et violences de Luther. 568
Bulle doctrinale sur les Indulgences. 569
Déclamations contre l'Italie. 570
Thomas de Vio, dit le cardinal Caïetan. 571

Pages.
Luther excommunié. 574
Le serf arbitre. 577
Inutilité du sacerdoce chez les Protestants. 578
L'interprétation individuelle de la Bible. 580
Traductions de la Bible. 581
Traductions italiennes. 583
Etudes sur la Bible.. 585
Manuscrits et Editions de la Bible. 587
Le peuple lit la Bible. 591
Différentes interprétations. 592
La tradition et l'exégèse. 596
Notes et éclaircissements. 599

DISCOURS XVI. — PROGRÈS ET SUBDIVISIONS DES PROTESTANTS. 606
Le protestantisme n'est pas un fait nouveau dans l'histoire. 606
On sentait le besoin d'une réforme. 611
Comment peu à peu les réformateurs s'écartent du dogme. 613
Ce qui favorisa la séparation. 615
Premiers champions de la Réforme. 620
Le cardinal Jérôme Aléandre. 620
Ce qui rendit l'accord impossible. 625
Fausse doctrine de la *Justification*. 626
Le sacrifice. 628
De l'examen individuel. 630
L'autorité et l'examen au sens catholique. 632
Gaspard Contarini 637
Premières variations du Protestantisme. 643
Ulrich Zwingle. 648
Notes et éclaircissements. 654

FIN DE LA TABLE.

APPENDICE

Ce volume était déjà imprimé, lorsque l'auteur nous a envoyé une nouvelle note se rapportant au Discours XVI, que nous nous empressons de donner. Elle doit figurer page 656, lettre (F), à la suite de la citation latine.

L'Aléandre écrivait de Bruxelles à Sanga, le 19 novembre 1531, ce qui suit : « Grâces soient rendues à Dieu de nous avoir donné « un prince aussi catholique (Charles-Quint); car si, dans ces « temps de grande dépravation, nous avions eu pour empereur « un Frédéric Barberousse, un Louis de Bavière, ou un Henri IV, « ou autres princes semblables, déjà nous n'aurions conservé « que bien peu, ou même rien de ce qui constitue la chrétienté.

« Dans le Bref adressé à Sa Majesté, on avait inséré expres- « sément les mots *de celebratione universalis concilii*. A ces mots, « Sa Majesté ouvrit les yeux et prêta l'oreille avec beaucoup « d'attention, disant : Rendons grâces à Dieu, puisque Sa Sain- « teté persévère dans les promesses qu'elle m'a faites autrefois, « et qu'elle donne ainsi un démenti à ceux qui disent que Sa « Sainteté veut esquiver le concile. — Je répondis alors : Sire, « Sa Sainteté ne refuse pas le concile, pourvu qu'il ait lieu « selon les règles prescrites, c'est-à-dire, que *in primis* Votre « Majesté ne manque pas d'y assister régulièrement, comme « Constantin assista au concile de Nicée, Marcien à celui de « Constantinople, et les empereurs qui se succédèrent à ceux « qui eurent lieu ensuite. De plus, à la condition qu'on puisse « concevoir des espérances presque certaines sur ces trois « points : le premier, de ramener véritablement les luthériens « dans le sein de l'Eglise ; et pour ce, il faut qu'ils donnent une « adhésion suffisante, car cette espérance est le motif principal « de la convocation du concile. Le second, c'est qu'on ne pro- « duise pas un schisme avec les autres nations catholiques, ce « qui arriverait si la France, l'Angleterre et l'Ecosse ne vou- « laient pas s'y faire représenter. Le troisième, c'est qu'on « espère une bonne et sainte réforme de toute l'Eglise de Dieu, « *in capite et in membris*, une réforme réelle et sérieuse ; autre- « ment, en croyant tromper Dieu, nous nous tromperions nous « mêmes. — Sa Majesté répondit, etc. etc. »

« Cet entretien étant terminé, l'empereur me demanda si je « savais écrire en hébreu; je lui répondis que oui, mais qu'il « ne devait pas pour cela croire que je fusse né juif, comme « les hérétiques font semblant de le penser, lorsqu'ils disent « qu'on ne peut se fier à un juif pour défendre l'Eglise chré- « tienne. Il me demanda ensuite où j'avais appris cette langue. « Je lui dis que j'avais eu pour maître un juif, non pas origi- « naire de mon pays, où jamais les juifs ne pourront résider, « mais d'un juif espagnol, qui se fit ensuite chrétien dans la « maison de mon père. »

(*Monumenta Vaticana, XLV.*)

ERRATA

Page 111, 3e ligne. Au lieu de : *Obéir au fils de vos sujets*, lisez : Obéir au fils de l'un de vos sujets.

Page 178, 2e § in fine. Voir le renvoi (P) aux Éclaircissements.

Page 230, 8e ligne. Après ces mots : *Refusait de le reconnaître*, lisez : *Et* déclarait l'Italie, etc.

Page 237, à la manchette. Ajoutez ces mots : *De Todi.*

Page 267, 8e ligne. Lisez : Les empereurs et *les* papes.

Page 275, 6e avant-dernière ligne. Au lieu de : Pour les *chefs* augustes, lisez : Pour les clefs augustes.

Page 285, au second vers de la citation de Dante. Au lieu de : *Mestie* lisez : Mestier.

Page 462, 15e ligne. Au lieu de : *Délibéra son sort*, lisez : Délibéra sur son sort.

Paris. — Imp. Adrien Le Clerc, rue Cassette, 29

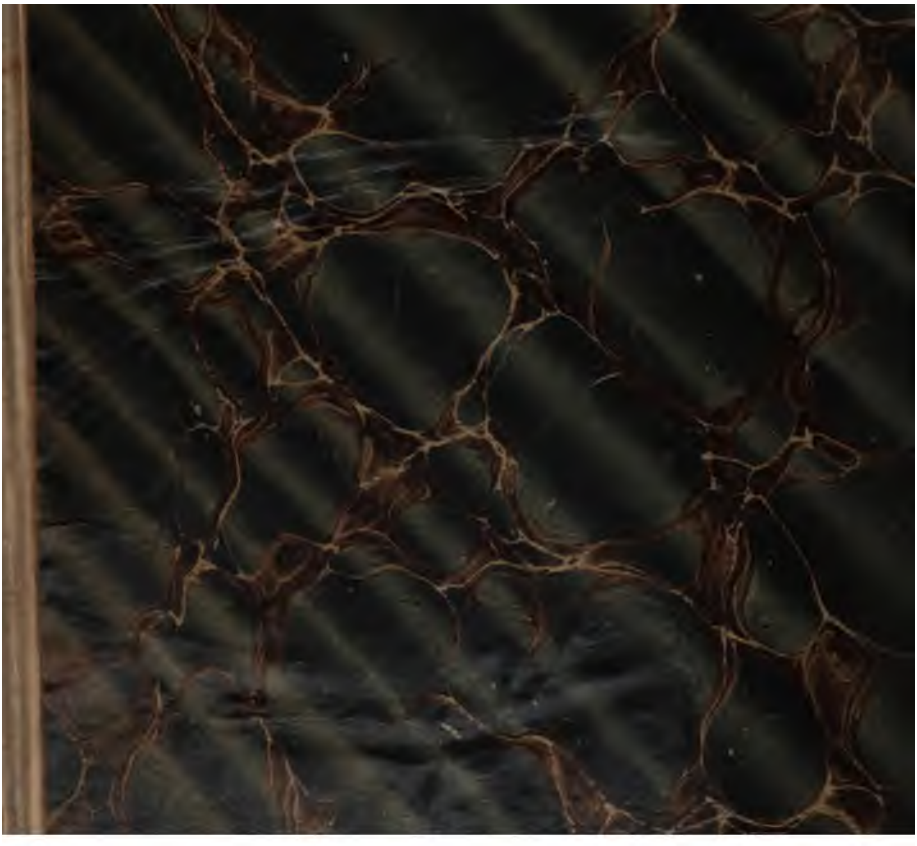

Stanford University Libraries
3 6105 007 345 379

BR
872
.C314
v.1

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305